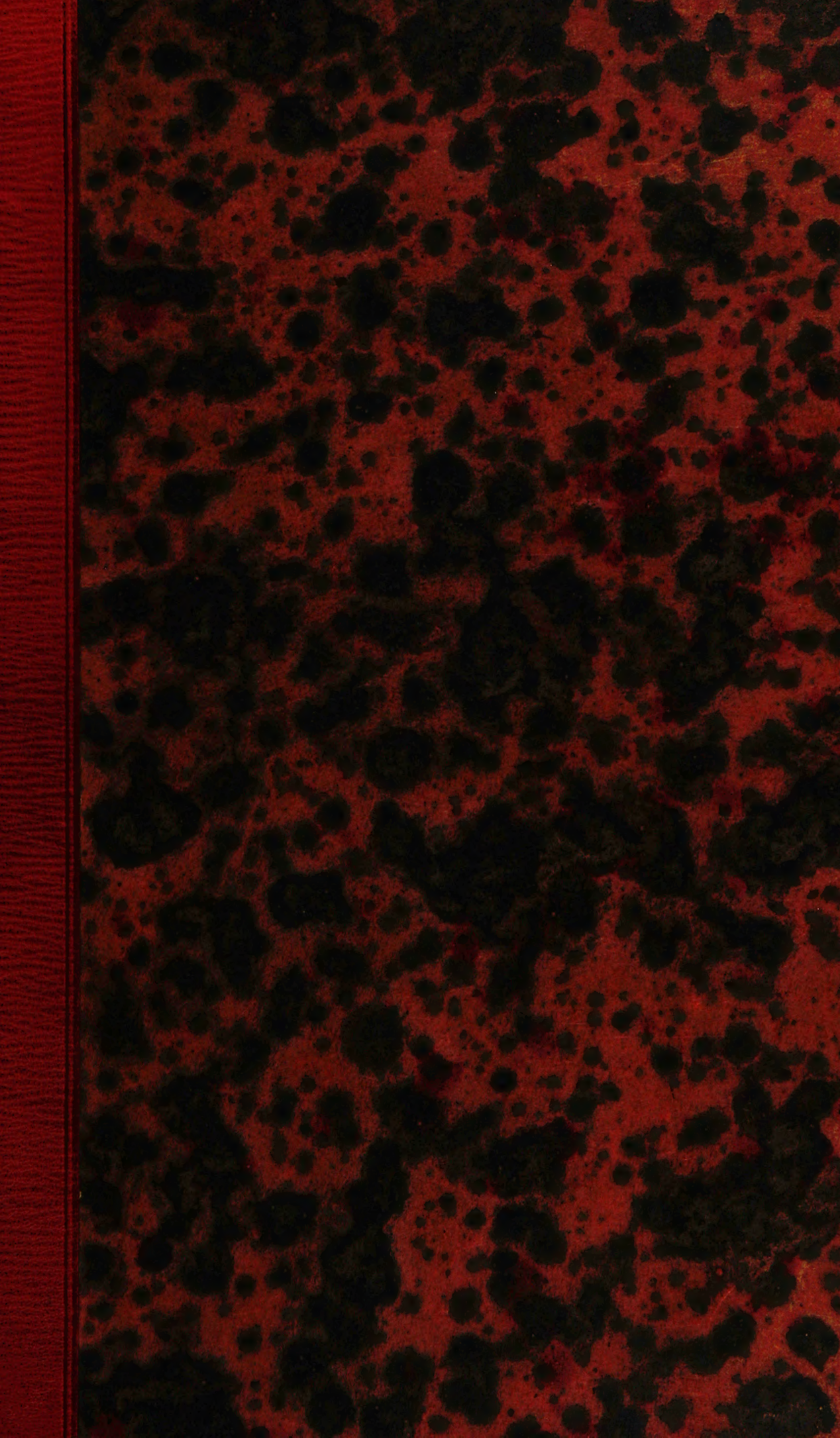
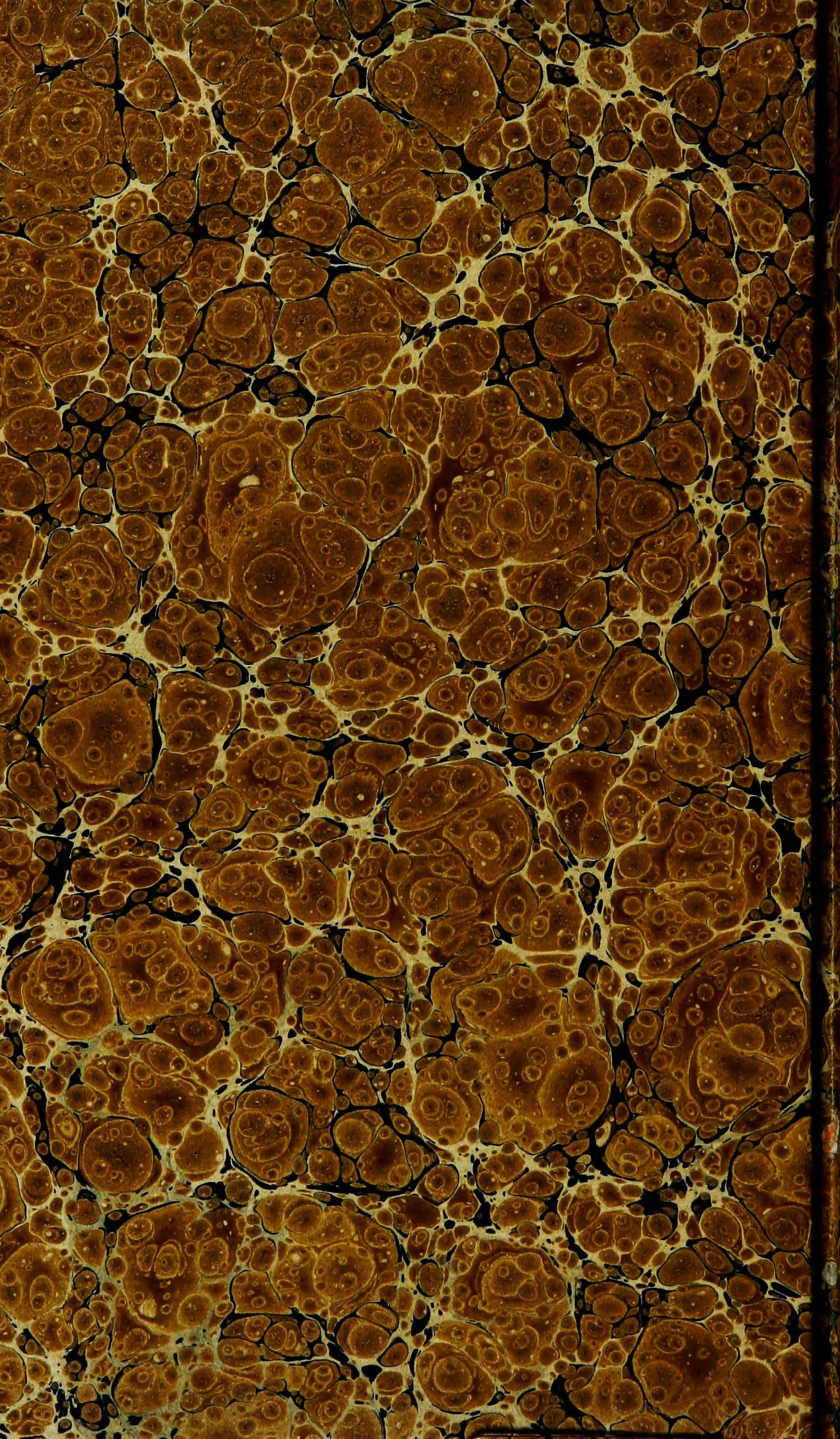
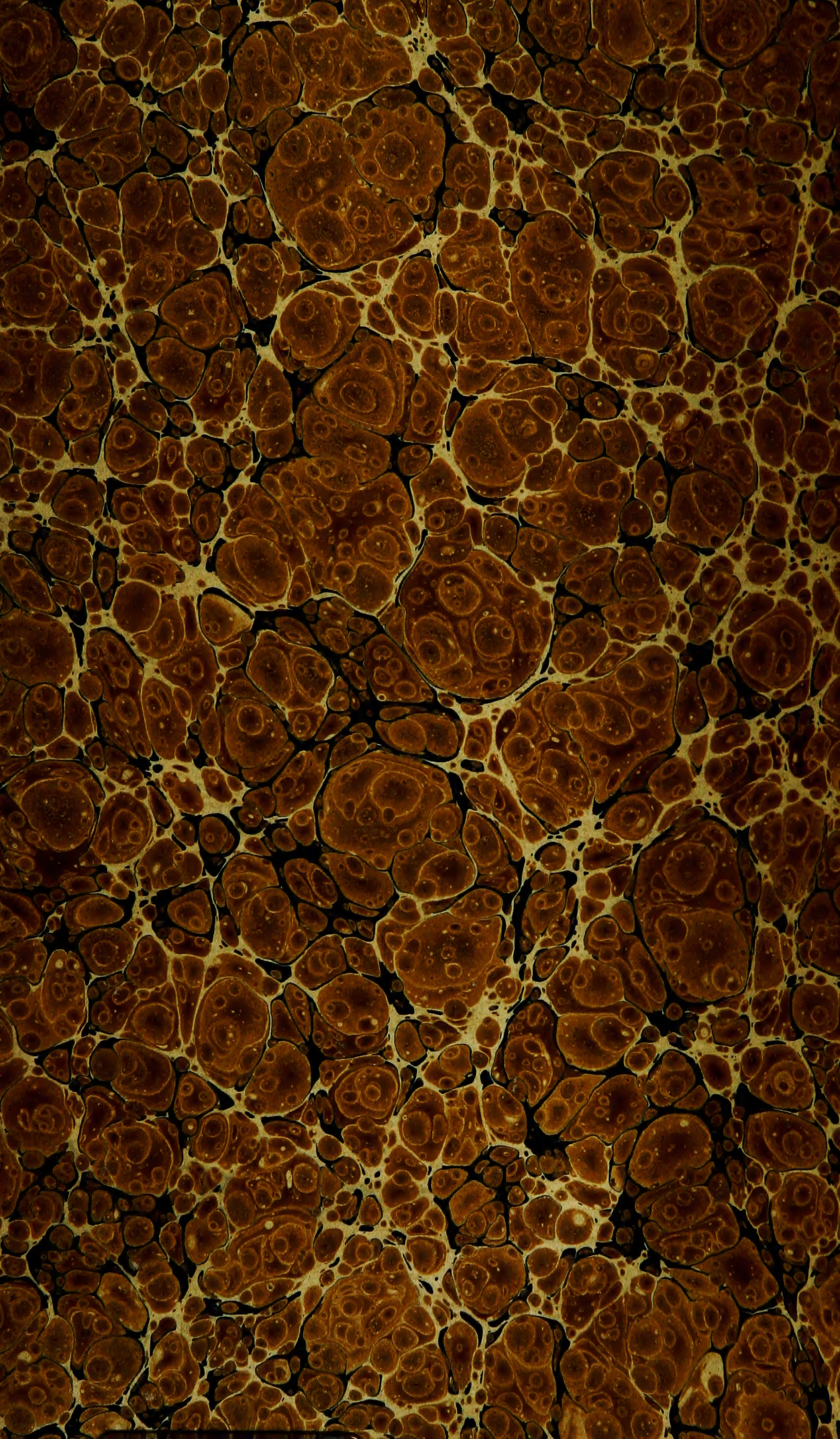












DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE.



DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic.*

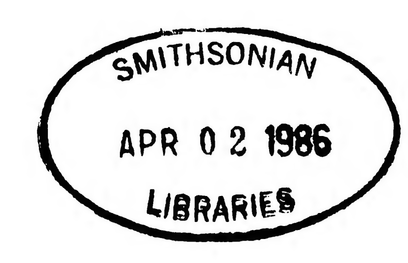
TOME DEUXIÈME.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.





CHAPITRE XVII.

Routes de Moguedchou vers l'intérieur. — Dispositions prises pour une excursion à Guèledi. — Départ. — Incidents de route. — Arrivée. — Description de Guèledi. — Sa population. — Mœurs et caractères des habitants. — Cultures et productions. — Le sultan Youceuf et sa famille. — Sa puissance politique. — Itinéraires de Guèledi à divers points de l'intérieur. — Cours de l'Ouébi-Dénok. — Retour à Moguedchou.

Plusieurs routes partent de Moguedchou : l'une, dirigée vers le nord-est, longe la côte du pays des Abgal, puis entre dans celui des Medjeurtine, où elle se ramifie; les autres conduisent à la rivière et de là pénètrent dans l'intérieur.

En suivant la première, on met, dit-on, quinze aoudahh (1) pour atteindre la limite qui sépare les Habeur-Gadeur des Medjeurtine. A partir de Chinggāni, on passe, pendant quatre aoudahh, sur le territoire des Abgal-Habeur-intéra, qui comprennent deux tribus, les Ali, le long du rivage, et les Men'tané, dans les terres. On entre ensuite dans le territoire des Abgal-Youceuf, sur lequel on fait deux aoudahh; après quoi on rencontre le pays des Kabala, où l'on

(1) *Aoudahh*, pluriel d'oudehha, qui signifie une journée de voyage comptée du lever au coucher du soleil, avec les repos obligés, ce qui représente une moyenne de neuf à dix heures de marche.

marche durant une oudehha ; puis celui des Daoud, sur lequel on parcourt trois aoudahh; celui des Abgal-heurti, cinq aoudahh, enfin celui des Habeur-Gadeur jusqu'à Obbia.

La plus nord des autres routes mène, à travers les territoires des Moubeline et des Gogondobé, chez les Odjourane, dont le pays est nommé Chebel-lèh.

Une deuxième route conduit au pays des Ellebi, puis à celui des Moubeline.

Une troisième enfin, traversant le pays des Rahhan'ouine dans toute son étendue, aboutit à Ganãné, ou plutôt à Lock, ville située sur l'Ouébi-Ganãné ou le Djoub; elle passe par Guèledi, et j'en donnerai l'itinéraire en parlant de cette localité, but du voyage que j'avais projeté.

J'ai déjà plusieurs fois mentionné l'existence d'une rivière à quelques lieues dans l'ouest de Moguedchou, et désigné aussi le cheikh ou sultan Youceuf comme chef d'un territoire qu'elle arrose. En 1843, le cours d'eau dont il s'agit fut reconnu sur différents points par le lieutenant Christopher, de la marine de la compagnie, et cet officier eut, par suite, des relations avec Youceuf, qui résidait à Guèledi.

Si une excursion aux mêmes lieux n'avait plus l'attrait d'une découverte, elle pouvait, du moins, ne pas être sans utilité pour nos intérêts commerciaux à venir. On comprendra, d'ailleurs, que ce fût devenu pour moi une question d'amour-propre national, et que je tinsse à ne pas laisser ignorer le nom de la France dans un pays où celui de l'Angleterre était connu. J'avais donc résolu de me transporter à Guèledi.

Lorsque j'annonçai mon intention, chacun, à Mogued-chou, se récria sur la témérité d'une pareille entreprise, et, à part Moumen, tous nos amis manifestèrent les craintes les plus vives, augurant qu'elle aurait pour nous des suites funestes; puis, voyant que je n'en paraissais pas fort ému, ils cherchèrent à me démontrer que la réalisation de mon projet rencontrerait des difficultés insurmontables; les anciens de la ville m'envoyèrent même une députation, afin de m'empêcher de commettre ce qu'ils nommaient une insigne folie. Mais, ayant eu l'occasion de juger du cas qu'il fallait faire de leurs appréhensions, je pensai qu'il en était des périls du voyage à la rivière comme il en avait été de ceux de nos promenades hors la ville. Je combattis donc leurs arguments avec ténacité, et déclarai, en dernier ressort, que, puisqu'un blanc, un Anglais, avait accompli ce voyage, je ne voyais pas ce qu'il aurait pour moi d'impossible. Néanmoins, et quoique je parusse convaincu du succès, j'étais réellement fort embarrassé de trouver les moyens d'exécution nécessaires, quand un chérif de Braoua, Sid-Qoullatin (je l'ai déjà cité), vint à mon aide. Ayant été plusieurs fois à Guèledi, et étant même en relation d'amitié avec Youceuf et ses frères, il m'offrit de se charger des démarches à faire auprès de ces personnages. Cette négociation dura plusieurs jours et donna lieu à une correspondance fort originale, dont les pièces principales vont être mises sous les yeux du lecteur.

Aux premières ouvertures de Sid-Qoullatin, voici la réponse que fit le Hhadji-Ibrahim, frère du sultan Youceuf :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Que Dieu vous donne une vie heureuse et bénie !

« A l'aimé et cher, digne, resplendissant, pur, pieux, « sans péché, très-noble, très-raisonnable, connaissant « Dieu et son prophète, que l'on peut décrire en énumé- « rant toutes les bonnes qualités, Sid-Qoullatin, fils de Sid- « Moudeheur, que Dieu (qu'il soit élevé) le sauve. Amen.

« Ensuite nous avons vu votre lettre et en avons compris « le contenu. Nous avons compris que vous aviez été at- « teint des décrets célestes (auxquels ni le roi puissant, ni « le prophète envoyé de Dieu, ne peuvent échapper), par la « mort de votre frère Sid-Omar-ben-Moudeheur. Que Dieu « lui fasse miséricorde ainsi qu'aux justes; qu'il lui donne « place aux approches du paradis, et à vous, une parfaite « patience. *Je suis à Dieu et c'est en lui que je me ré- « fugie*. Que Dieu illustre votre peine et la rende plus « douce; qu'il fasse grâce à celui que vous venez de per- « dre! *Je suis à Dieu et c'est en lui que je me réfugie*. Puis, « ô Sid-Qoullatin, ne me trompez pas sur le compte des « Frenggui, et soyez un autre moi. Vous étiez à Mogued- « chou à leur arrivée, tandis que moi j'étais loin, à Bar- « déré.

« Or, aujourd'hui, ne me trompez pas, et j'attendrai ce « que vous m'en direz; informez-vous de leurs secrètes in- « tentions. Craignez Dieu votre maître; cherchez leurs se- « crets, et écrivez-moi une lettre que vous remettrez à mon « neveu Hhacen-ben-Ali et à Aboubekeur-ben-Addi; et que « les Frenggui ne se mettent pas en route avant d'avoir « reçu une lettre de moi. Ensuite, Sid-Qoullatin, si vous « croyez en Dieu, en ses anges, son prophète, ses écrits, « au jour du jugement, sa puissance, le bien et le mal, ne « me trompez pas; car je vous ai dévoilé mes secrets, sa-

« chez-le bien, ô Sid-Qoullatin! Je vous recommande de « vous informer de leurs intentions secrètes et de ce qu'ils « veulent, de m'en écrire promptement. Je vous en sup« plie, ne négligez pas cela. Ne connaissez-vous pas cette « sentence : *Ne trompe pas celui qui met sa confiance en « toi.* Or j'ai mis la mienne en vous, ne me trompez pas.

« Les paroles les plus brèves et les plus claires sont les « meilleures.

« Cet écrit vient de votre ami le Hadji-Ibrahim. »

Dès la réception de cette lettre, qui me fut communiquée par Sid-Qoullatin, M. Vignard écrivit en mon nom à Youceuf, lui exprimant mon désir de le voir et d'établir avec lui des rapports d'amitié. Par quelques compliments sur sa puissance et la réputation dont il jouissait, je flattais sa vanité, que je savais être excessive, et tâchais aussi d'exciter sa curiosité en lui affirmant que j'avais à l'entretenir de choses qui l'intéressaient vivement.

En même temps je fis écrire à Ibrahim, de manière à combattre la défiance qu'il exprimait à notre sujet, et pour lui recommander la missive que j'adressais à Youceuf; je le priais, en outre, de nous envoyer une escorte, lui disant que nous étions pressés, et que nous désirions aller à Guèledi attendre la décision du Sultan, son frère, plutôt que de rester sans occupation à Chinggāni.

Les réponses ne tardèrent pas à nous parvenir. En voici la traduction textuelle.

Lettre du cheikh Ibrahim.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Que Dieu vous donne une vie heureuse et bénie!

« Aux aimés, chers, dignes, purs, braves, esclaves de « leur serment et de la foi qu'ils ont donnée, qui ne crai- « gnent personne. Salut sur vous, ainsi que la miséricorde « de Dieu et ses bénédictions. Que le salut soit sur vous, ô « nos amis et frères, fruit de nos entrailles et prunelles de « nos yeux. Salut sur vous, ô Capitaine! ô Christopher (1)! « Puis, si vous vous informez de notre état, nous sommes « heureux et tranquilles : que Dieu vous donne un état « semblable. Que dis-je? meilleur soit-il, si notre maître « exauce nos vœux.

« Ensuite nous avons vu votre honorable lettre, et « avons compris ce que vous nous y marquez. Quant à ce « qui est du cheikh Youceuf, il est en ce moment à Dafit, « et je lui ai envoyé la lettre qui est à son adresse. Attendez « et restez à Moguedchou, ô nos frères, fruit de nos en- « trailles! Attendez un jour ou deux, et, dès que je recevrai « la réponse du sultan Youceuf, je vous enverrai une troupe « nombreuse pour vous conduire jusqu'à nous, avec la per- « mission de Dieu (qu'il soit élevé).

« La meilleure manière de s'exprimer est celle qui, étant « brève, fait bien comprendre ce que l'on veut. »

Lettre du sultan Youceuf.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ;

« Du sultan Youceuf, fils du sultan Mahhmoud, aux « Frenggui, soldats de Victoria (2);

(1) L'auteur de la lettre, se souvenant du lieutenant Christopher, s'imaginait, sans doute, que le nom de cet officier était un titre applicable à tous les blancs.

(2) Youceuf, comme on le voit, nous prenait pour des Anglais.

« Ensuite, ô Frenggui, j'ai vu votre lettre et me suis
« instruit de ce qu'elle contenait touchant votre arrivée à
« Moguedchou à l'âceur (1) du jour de vendredi, et le pro-
« jet que vous avez formé de me venir trouver à Dafit. Or
« sachez que, dans ces jours de grande chaleur, vous ne
« pourriez supporter la marche pour venir à Dafit. Attendez-
« moi donc jusqu'à samedi, car j'ai presque terminé mes
« affaires. Prenez patience pendant ce temps et demeurez
« dans la ville de Hhameur (Hameurouine) jusqu'à ce que je
« vienne, ce qui ne tardera pas, s'il plaît à Dieu (qu'il soit
« élevé). Voilà ce que j'ai à vous faire savoir. Salut. Je vous
« en supplie, attendez-moi à Hhameur et ne sortez pas avant
« que je vienne. Lorsque je me mettrai en route, je vous
« enverrai une lettre et des hommes, afin de vous faire
« savoir que notre rencontre aura lieu sur les bords de la
« rivière, dans un endroit que je vous désignerai bientôt.
« Voilà, et salut. »

Ces deux lettres étaient satisfaisantes en ce qu'elles me donnaient la presque certitude d'une entrevue; cependant je pouvais craindre une prolongation de séjour à Moguedchou, où nous n'avions, M. Loarer et moi, plus rien d'intéressant à faire. J'écrivis donc de nouveau au Sultan et à son frère, pressant le premier d'envoyer l'escorte promise, et priant le second de me fournir, en attendant, les moyens de me rendre au moins à Guèledi.

« Voici ce que répondit Ibrahim :

Après les compliments :

« ..... Nous avons eu votre honorable écrit et avons

(1) L'âceur est la troisième prière du jour et se fait aux environs de quatre heures du soir.

« compris ce que vous nous y marquez. Si notre maître « veut exaucer nos vœux et faciliter la marche des événe- « ments, dès que vous aurez vu les soldats du sultan You- « ceuf, fils du sultan Mahhmoud, vous partirez avec eux « en leur adjoignant sept Français ; amenez aussi Sid-Qoul- « latin, fils de Sid-Moudeheur, et ne le laissez pas à Mo- « guedchou. Il sera votre lieutenant pour la route, et nous « ne savons pas le français. O nos frères, fruit de nos en- « trailles et prunelles de nos yeux ! ne rejetez pas nos pa- « roles et écoutez-les. Sortez dans la nuit de dimanche ; « quant à moi, je vous attendrai dimanche, dans la mati- « née, sur le bord de la rivière.

« Les meilleurs discours sont brefs et clairs. »

Dans une autre lettre adressée à Sid-Qoullatin se trouvait, à notre intention, le passage suivant :

« Fais parvenir mon salut aux Frenggui et dis : Le hadji « Ibrahim, fils du sultan Mahhmoud, vous salue et a dit : « O mes frères, fruit de nos entrailles, prunelles de nos « yeux, qui êtes une partie de notre foie, je vous prie de « me renvoyer par les porteurs toute espèce de remèdes « pour les maladies de tête, de cou, des yeux, de la langue, « du ventre, du côté, des pieds, des mains, des oreilles, « du cœur, des fesses et des parties nobles de l'homme. Ne « trompez pas mon espérance, ô mes frères ! je brûle du « désir de vous voir ; mais, si je partais, il ne resterait per- « sonne dans les villes (pour gouverner, *sous-entendu*). »

D'après cette lettre, je conjecturai que Youceuf avait autorisé son frère à nous envoyer chercher ; mais je ne reçus pas de lui de réponse directe, avant mon départ de Moguedchou.

Le 5 mars, l'escorte annoncée par Ibrahim arriva. Je devais penser qu'il ne me restait qu'à profiter de ce bon office, sauf à remercier plus tard : il n'en fut pas ainsi. Point d'argent, point de Soumal. Il fallut, avant tout, débattre le prix auquel j'aurais l'honneur d'être accompagné des soldats de Youceuf. Je m'efforçai de leur démontrer qu'ils exécutaient simplement auprès de moi un ordre de leur chef; mais cette argumentation dépassait leurs idées sur le service militaire. En nous escortant, ils se donnaient de la peine et s'exposaient, disaient-ils, à des collisions dangereuses; or cela ne devait pas, selon eux, être fait gratis. Je fus donc obligé de céder, après avoir, toutefois, réduit leurs exigences à des proportions raisonnables. J'avais marchandé d'autant plus opiniâtrément que, outre la nécessité de me tenir dans les limites d'une stricte économie, je voulais éviter de créer un précédent dont, à l'avenir, on pourrait abuser. Bref, la rétribution fut arrêtée, pour les dix hommes de l'escorte, à 30 piastres, moitié payable immédiatement, et le reste à l'arrivée à Guèledi.

Ces préliminaires accomplis, nous nous apprêtâmes à partir dans la nuit, suivant en tous points les indications contenues dans la lettre du frère de Youceuf. Par l'entremise de Sid-Qoullatin, qui devait être notre introducteur, des chameaux furent loués pour porter les vivres et les effets, et nous fixâmes le moment du départ à dix heures du soir.

Le matin même du jour où l'escorte était arrivée, le brick avait repris le mouillage de Moguedchou. Il était revenu fort à propos sur rade pour nous fournir plusieurs objets dont nous avions besoin et compléter le personnel de l'ex-

pédition. Je mis mon lieutenant au courant de la situation, l'engageant, dans le cas où il croirait encore prudent de quitter le mouillage, à faire en sorte de s'y trouver à la date présumée de mon retour.

Vers neuf heures, tous nos bagages furent transportés au dehors de la ville, sur le bord de la mer, la porte par laquelle nous devions sortir n'étant pas de hauteur suffisante pour donner passage aux chameaux chargés ; et, après avoir confié à la garde de Sid-Hhaddad les objets laissés dans notre logis, je rejoignis mes compagnons au rivage.

La lune venait de se lever, et son disque, presque complétement lumineux, projetait des lueurs rougeâtres sur tous les objets qu'elle éclairait, en même temps que se dessinaient en silhouettes allongées, sur la plage, les pans de murailles et les maisons à terrasse de la partie de Chinggāni qui la domine. L'atmosphère était pure et diaphane, et les cieux, resplendissant des clartés de leurs milliers de soleils, semblaient convier l'âme à s'élancer dans les profondeurs de l'infini. Une fraîche brise de mer poussait les vagues au rivage, et mêlait son souffle au bruit monotone de la lame déferlant sur le sable. Impressionné par le charme de cette nuit, je me sentais entraîné à de douces et mélancoliques rêveries; mais, à chaque instant, le langage rauque et grondeur des chameliers, le grognement que leur brutalité arrachait aux pauvres bêtes, pourtant si patientes, qu'ils chargeaient, me ramenaient tout à coup au monde réel et à la cause du mouvement qui s'opérait près de moi. J'en suivais alors des yeux et presque machinalement les détails : ici c'était une file de chameaux agenouillés, sur le dos desquels on entassait des colis dont le contact inac-

coutumé semblait lasser leur docilité habituelle. A quelques pas de là, divisés en petits groupes, stationnaient les gens de l'escorte, demi-nus, portant plusieurs sagaies en main, le bouclier au bras et le couteau-poignard à la ceinture; la tête découverte, rasée ou garnie d'une chevelure disposée d'une façon bizarre. Le visage des uns paraissait d'autant plus noir qu'ils se trouvaient dans l'ombre; celui des autres prenait, à travers les reflets de lumière dont ils étaient soudainement éclairés, une expression farouche et diabolique... Peut-être s'entretenaient-ils de nous et du sort qui nous était réservé! Dans une partie de ce tableau vivant, dont tout le fantastique, pour être bien rendu, n'eût pas demandé moins que le pinceau de Rembrandt ou de Gérard-Dow, se tenaient les officiers et les marins composant notre personnel : ceux-là vêtus et armés comme l'exigeaient les chances probables du voyage qu'ils allaient entreprendre; ceux-ci le sac au dos, la giberne en ceinture et chargeant leurs armes. Enfin, comme si un artiste eût voulu capricieusement mettre en contraste les divers états sociaux par lesquels l'humanité a passé, la sauvagerie, la barbarie et la civilisation, plusieurs des individus de descendance arabe, qui habitent la ville, figuraient en curieux à côté des deux premiers groupes, cherchant vainement à comprendre le but de notre entreprise, et échangeant leurs réflexions sur la singulière idée des Frenggui.

Au moment où nous nous séparions des personnes qui nous avaient accompagnés sur la plage, l'une d'elles, le vieil Arabe chargé de la perception des droits levés pour le compte du sultan de Zanzibar, s'approcha et me serrant affectueusement la main, me dit, d'un air où se peignait une vive in-

quiétude : « Vous allez entreprendre un voyage qui n'est pas « sans dangers..., soyez prudent et contenez-vous dans vos « rapports avec les gens que vous rencontrerez ! » Le ton pénétré dont ces paroles étaient prononcées et la scène qui se déployait sous nos yeux ; la nature à la fois pittoresque et sauvage du lieu ; la physionomie si étrange, si nouvelle pour moi de la plupart des êtres qui m'entouraient ; peut-être aussi cette espèce de débilité morale qu'amène ordinairement la fatigue du corps après une journée laborieuse, tout cela réuni me fit éprouver, je l'avoue, une émotion indéfinissable. N'était-ce pas un de ces mystérieux avertissements envoyés à l'homme aux instants suprêmes où la Providence lui abandonne, en quelque sorte, le choix de sa destinée ?..... Une pensée sinistre, le souvenir du malheureux Maizan, me traversa même le cerveau avec la rapidité de l'éclair ; mais, par une réaction non moins prompte, je me pris à rire de cette abdication momentanée de ma raison, et, laissant là les lugubres pressentiments, je donnai l'ordre de se mettre en marche (1).

Le personnel de notre caravane se composait de vingt-six individus ; les bagages étaient portés par cinq chameaux. J'avais prudemment distribué nos hommes de manière à maintenir, au besoin, nos guides dans le devoir. Toutefois, après avoir cheminé quelque temps, la confiance s'établit, et d'ailleurs la route que nous suivions devint bientôt un étroit sentier ne permettant guère à plus de deux hommes d'aller de front.

Ce sentier était pratiqué sur un terrain sablonneux meu-

(1) Voyez planche 25 de l'Album.

blé d'un fourré peu épais de buissons, d'arbustes épineux et d'arbres de petites dimensions. Le sol cédait sous nos pas, ce qui rendait la marche extrêmement pénible, surtout à nous autres marins. Nous avions aussi, en raison de l'heure avancée, à lutter contre le sommeil : or, dans ce parcours monotone d'un chemin sans horizon, où la vue est bornée de tous côtés, aucune distraction ne nous aidait à surmonter la fatigue du corps et l'appesantissement de l'esprit. A d'assez longs intervalles seulement, des voix humaines et le tintement de la sonnette en bois attachée au cou des chameaux (1) nous annonçaient le passage près de nous d'un groupe de Bédouins ou d'une caravane se dirigeant vers Moguedchou. Nous en rencontrâmes une qui venait de Ganāné; elle comptait une douzaine de chameaux chargés de dents d'éléphant. Bien grand dut être l'étonnement des gens qui la conduisaient quand ils nous aperçurent, et, sans la présence de nos guides, ils n'auraient réellement pu s'expliquer la nôtre que comme une apparition surnaturelle.

Après environ trois heures de marche, ceux d'entre nous qui ne s'étaient pas donnés comme doués de facultés locomotives remarquables se déclarèrent rendus, et exprimèrent le désir de faire une halte. Pour mon compte, je sentais que mes reins ne se prêteraient guère plus longtemps à une pareille gymnastique, et il me semblait, selon l'expression vulgaire, *que les jambes me rentraient dans le corps*, expression dont je n'avais jamais aussi bien qu'en cette circonstance apprécié la valeur figurative. Nous étions tous, du reste, plus que de raison haletants et altérés.

(1) Ce bruit est quelque peu semblable à celui des castagnettes.

« *L'équipage* suait, soufflait, était rendu. »

Il fut donc décidé, d'un commun accord, qu'on stationnerait au premier endroit offrant l'espace nécessaire pour camper. A une heure un quart, nous fîmes halte; on régla le service de faction entre nos hommes pour avoir une sentinelle devant la tente, où nous nous établîmes de notre mieux. Quant à nos guides, chacun d'eux s'enveloppa dans son pagne de coton, et s'étendit sur le sable sans plus de soins ni de préoccupations.

A quatre heures et demie nous levâmes le camp, et à cinq heures nous étions en route, la tête un peu reposée, mais les jambes roides et le corps brisé : il n'y a personne qui n'ait plus ou moins éprouvé, à la suite d'un exercice pénible, cet effet d'un repos insuffisant et pour lequel on n'a pas eu la possibilité de se mettre complétement à l'aise. Nous comptâmes sur le mouvement pour dérouiller, comme on dit, nos membres sans souplesse. Il y a, d'ailleurs, dans l'heure calme et fraîche qui succède aux ténèbres, quelque chose de réconfortant où le corps puise plus de vivacité, et le cœur les pensées riantes, source de force et de courage; néanmoins nous avions affaire à une nature et à un climat d'une rudesse et d'une âpreté trop marquées pour nous laisser longtemps un semblable bien-être.

La clarté du jour ne diminua pas la désolante monotonie du voyage : un botaniste seul y eût gagné, en ce qu'on pouvait alors distinguer le genre des plantes au milieu desquelles était tracé le sentier que nous suivions; malheureusement, pour des profanes, il n'y avait rien de charmant dans cette végétation désolée, trop en harmonie avec les terrains sablonneux qui la portaient; rien de remarquable dans ces

arbres si pauvres de feuillage, si ce n'est qu'ils ne donnaient pas l'ombre nécessaire pour garantir le voyageur des rayons du soleil. Des oiseaux au brillant plumage, passant rapidement devant nous pour disparaître bientôt dans les branchages épineux, étaient les seuls êtres animés qui s'offrissent à notre vue. Ce chemin était évidemment peu fréquenté, car nous trouvâmes, sur la lisière du fourré, une belle dent d'éléphant perdue par quelque caravane, et que tout indigène se fût empressé de ramasser, car elle représentait une valeur d'une douzaine de piastres. Dès sept heures la chaleur devint excessive, et la tiède humidité qui s'exhalait du terrain, augmentée par le calme de l'air, rendit l'atmosphère pesante et la respiration difficile.

Comme il nous restait à faire près de la moitié de la route et que nos guides ne paraissaient pas disposés à s'arrêter, nous marchâmes courageusement encore pendant une heure et demie; mais alors la fatigue et la faim nous décidèrent à une seconde halte; d'ailleurs un de nos plus présomptueux marcheurs déclarait, en se laissant tomber sur le sable, qu'il lui était impossible d'aller au delà sans prendre un peu de repos. La tente fut donc de nouveau dressée, et nous convînmes d'y attendre que les plus chaudes heures du jour fussent passées. Cette résolution nous permit d'expédier un de nos guides vers le point le plus voisin de la rivière pour chercher de l'eau, notre provision se trouvant complétement épuisée; toutefois, comme cette course devait être longue, nous procédâmes au déjeuner. Dès que les exigences de l'estomac furent apaisées, nous essayâmes de dormir; mais toutes nos dispositions pour y réussir furent vaines : une affreuse quantité de mouches qui s'é-

taient, sans façon, invitées à notre repas nous tourmentèrent tellement après, les ingrates! que nous goûtâmes à peine un moment de ce sommeil dont nous avions tant besoin. Ajoutez à cela que le soleil, presque au zénith, dardait sur nous ses plus brûlants rayons, et que nous n'avions pour boisson que du vin ou de l'eau-de-vie.

A trois heures et demie nous pliâmes la tente, et, pendant qu'on rechargeait les chameaux, je pris les devants avec les officiers et une partie de nos guides, laissant le détachement en arrière, pour accompagner les bagages. Je me promis bien, pour cette fois, de ne plus m'arrêter qu'à Guèledi, ne me doutant pas, cependant, de la distance qui nous en séparait encore. Vers cinq heures, nous rencontrâmes un homme qui nous était envoyé, avec un chameau portant une énorme jarre de lait de chamelle et une autre pleine d'eau. Ce secours arrivait fort à propos pour ranimer nos forces; il accusait, de la part d'Ibrahim, une attention qui me fit bien augurer de son hospitalité. Après nous être désaltérés et avoir rempli nos gourdes, nous marchâmes d'un pas mieux réglé; car, outre que nous avions apaisé notre soif, le soleil, descendu à l'horizon, n'embrasait plus l'atmosphère, rafraîchie, depuis quelques heures, par une forte brise venant de la mer. Déjà, aussi, le sol devenait un peu plus résistant, et la végétation, sensiblement modifiée, annonçait que nous approchions du terrain d'alluvion qui borde la rivière.

Bientôt, en effet, nous atteignîmes la lisière du bois, et soudain l'horizon s'étendit devant nous; malheureusement le peu de durée du crépuscule ne nous permit pas d'en jouir longtemps. Nous foulions alors une terre végétale dont

on apercevait quelques parties défrichées; mais la qualité que nous appréciâmes le plus en elle, ce fut sa solidité : car, après la fatigue que nous avions éprouvée en marchant sur le sable, nos pieds nous semblaient maintenant rebondir sur le sol; quoi qu'il en soit, quelques minutes de cette allure normale firent disparaître notre lassitude. J'avais été, jusque-là, un peu honteux de voir le pas ferme et mesuré de nos guides, l'activité soutenue et infatigable de leurs jarrets, quand, las et abattus, nous n'avions pu, de notre côté, prolonger les étapes plus de trois à quatre heures; ils avaient eu même (je ne sais si c'était une illusion produite par la susceptibilité de notre amour-propre) quelque peu l'air de nous prendre en pitié, et il nous avait paru que, dans leur esprit, comme dans celui de tous les gens aux yeux de qui la force physique est le premier mérite, nous ne tenions pas une bien haute place. Nous étions donc contents d'avoir l'occasion de nous relever dans leur estime.

Au sortir du bois se trouvaient quelques cases. Nos guides, certains désormais de ne pas arriver de jour et tenant, sans doute, à se ménager une entrée triomphale avec les M'zongou, ce qui procurerait à leurs compatriotes un spectacle gratuit à nos dépens, cherchèrent à me persuader de stationner en cet endroit : ils affirmaient qu'il ne nous serait pas permis de pénétrer la nuit dans Guèledi. Mais je ne voulus rien entendre à ce sujet, et, comme le sentier était tracé devant nous, je coupai court en prenant un pas accéléré qui les fit bientôt rester en arrière; mes compagnons m'imitèrent, et ce fut à grand'peine, et non sans quelques temps de course, que deux hommes de l'escorte parvinrent à nous rejoindre. Après deux heures de cette marche for-

cée, nous étions enfin sur le bord de l'Ouébi ; il était huit heures et demie ; nous avions, en tout, marché pendant onze heures, pour accomplir le trajet de Moguedchou à Guèledi par la route que nous avions suivie.

Arrivés là, il fallait traverser la rivière pour entrer dans le village principal, résidence du Sultan et de ses frères ; il s'écoula près d'une demi-heure avant que nous pussions effectuer le passage, qui s'opéra au moyen d'un petit bac contenant quatre ou cinq personnes. Pendant cette attente, l'éveil avait été donné dans le village par l'annonce de notre présence, et la rive s'était couverte de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants criant, chantant, gesticulant ; foule au milieu de laquelle nous faillîmes être étouffés en débarquant. Ibrahim, qui avançait pour nous recevoir, ne parvint jusqu'à moi qu'avec une extrême difficulté ; il me prit alors les mains, et, me les serrant avec une véritable effusion, me conduisit dans le logement qu'il nous avait destiné.

Nous étions tous faits comme des bandits quant à notre accoutrement, et il faut qu'il y ait, aux yeux des races inférieures, un bien réel prestige dans la couleur et les traits de la race blanche, pour qu'en un tel état de toilette nous imposassions à nos hôtes le respect et la déférence qu'ils nous témoignaient. J'ajouterai que notre *ramage* ressemblait assez à notre *plumage*, car il était en harmonie avec les dispositions de notre esprit. Or, pour mon compte, je me sentais de fort mauvaise humeur de toutes les contrariétés que j'avais eu à subir pour atteindre le gîte ; de plus, la faim et la soif nous tourmentaient, et, comme les bagages ne devaient, me disait-on, être à Guèledi que le lendemain,

nous avions l'agréable perspective de souper avec du dourha frit dans le semèn, et de coucher sur une peau de bœuf avec les vêtements trempés et souillés que nous portions; il n'y avait certes pas là de quoi exciter à l'expansion l'homme doué du caractère le moins chagrin, et ma philosophie n'était point à l'épreuve d'une pareille déception. Ibrahim et son frère Mouça se montraient, du reste, fort empressés pour nous : ils ordonnèrent qu'on nous servît du lait et qu'on nous préparât des aliments à la mode du pays, ne soupçonnant pas, en bons et honnêtes Soumal qu'ils étaient, combien peu ces mets étaient en rapport avec nos habitudes et nos besoins du moment. Le retard apporté dans l'arrivée des bagages me préoccupait donc beaucoup; mais, si ce n'était pas sans effroi que je songeais à l'embarras dans lequel nous nous trouverions s'ils venaient à nous être enlevés, j'étais surtout fort inquiet du personnel à qui j'en avais confié la garde, car je savais que nos marins se feraient tuer tous, plutôt que d'en laisser ravir la moindre parcelle. On ne me donnait, d'ailleurs, d'autre raison de ce retard que le danger qu'il y aurait à traverser la plaine cultivée comprise entre le bois et la rivière, cette plaine étant parcourue par des hippopotames; ce pourquoi les chameliers qui ne peuvent atteindre le bord de la rivière avant la fin du jour s'arrêtent ordinairement jusqu'au lendemain aux cases dont j'ai parlé plus haut. Tout bien considéré, et dans l'incertitude où j'étais quant à la sûreté des bagages et de leurs gardiens dans l'endroit où on les supposait stationnés, j'obtins d'Ibrahim qu'il envoyât à nos hommes une lettre dans laquelle je leur recommandais une grande prudence; mais, presque au même instant, on me prévint qu'hommes et chameaux

étaient sur l'autre bord de la rivière, et bientôt ils furent près de nous. Le maître Vernet, qui commandait le détachement, m'apprit qu'en effet les chameliers, ayant atteint à l'endroit déjà indiqué, manifestaient l'intention d'y passer la nuit, et qu'après divers signes plus ou moins caractéristiques, il s'était vu obligé de les coucher en joue pour leur faire comprendre qu'il voulait continuer sa route; les récalcitrants conducteurs s'étaient prudemment rendus à cette sommation, jugeant sans doute qu'entre une balle tirée à bout portant et la chance de rencontrer des hippopotames il valait mieux opter pour le danger le moins certain ou le plus éloigné.

Dès que je fus complétement rassuré sur ce point important pour tous, nous nous occupâmes de satisfaire notre appétit, un peu calmé déjà par l'absorption de plusieurs pots de lait.

Le moment du repos était enfin venu. Le logement qu'on nous avait assigné se composait de cinq cases isolées, sans compter deux cuisines; je les distribuai selon les habitudes hiérarchiques du bord, et chacun s'installa dans la sienne, un service de garde ayant été préalablement établi pour la nuit. Alors, libres d'inquiétude, nous puisâmes, dans un sommeil paisible, des forces pour les courses et les émotions du lendemain, qui se présentaient à notre imagination sous les plus riantes perspectives, avec tout le charme de la nouveauté ou le piquant de l'imprévu.

Au point du jour nous étions debout, impatients d'examiner les lieux et les êtres. Non moins impatients, mais moins retenus, nos voisins, la tête tendue au-dessus des murs ou l'œil collé aux moindres ouvertures de l'enceinte

qui renfermait nos cases, y plongeaient déjà des regards curieux, attendant avec anxiété l'apparition des M'zongou. Les abords de notre porte étaient encombrés d'individus de tout sexe et de tout âge, et l'aspect de la sentinelle fournissait un sujet inépuisable aux observations sérieuses des uns, aux remarques plaisantes des autres, à la taquine et malicieuse gaîté des enfants, au coup d'œil investigateur et aux discrètes réflexions des femmes, qui peu à peu s'étaient approchées, en reconnaissant qu'un M'zongou était tout simplement un homme. A mesure qu'un de nous se montrait, il était accueilli par des cris assourdissants, enthousiasme peu récréatif, mais auquel il fallut bien nous résigner jusqu'à épuisement des sensations diverses que nous inspirions. La visite d'Ibrahim et de son frère Mouça hâta notre délivrance; ils venaient poliment s'enquérir de nos besoins, et, pendant tout notre séjour à Guèledi, l'un ou l'autre ne manqua pas, matin et soir, de nous faire cette obligeante visite. Chaque jour même, à mon lever et le soir, l'un d'eux, Mouça, se présentait, avec une bonhomie charmante, pour prendre le vase destiné à contenir notre provision de lait, sachant que les vases soumal nous répugnaient à cause de leur mauvaise odeur.

Nos hôtes ne connaissaient pas encore l'intention du Sultan, leur frère, quant au lieu où devait s'effectuer notre rencontre. Nous n'avions donc qu'à employer de notre mieux le séjour obligé à Guèledi jusqu'à réception d'une nouvelle lettre de Youceuf.

Guèledi, située par 2° 6′ 20″ de latitude nord (1), est

(1) Cette latitude est la moyenne de trois observations méridiennes de

une agglomération de huttes d'aspect uniforme, inférieures, sous beaucoup de rapports, à nos plus pauvres chaumières, et groupées de manière à former trois grands villages ; l'un sur la rive gauche, et à l'est duquel nous avions traversé la rivière en arrivant ; l'autre, le plus considérable, situé sur la rive droite, en face du premier (c'est celui où nous étions établis) ; le troisième enfin sur la même rive, un peu en amont du village principal, dont il est à peine séparé : ils contiennent ensemble de quinze à dix-huit cents cases. Chaque famille, selon la quantité de personnes dont elle se compose, en occupe une ou plusieurs, reliées alors entre elles par des pans de murs. Outre celles qui servent d'habitation, il y en a toujours une réservée pour la cuisine, et dans laquelle est disposé un petit foyer maçonné. Toutes ont la même structure. Une muraille circulaire de deux mètres environ de hauteur, et un toit conique supporté, au sommet, par un poteau central, et, à la base par la muraille, constituent chacun de ces petits édifices, qui ressemblent parfaitement à de grandes ruches. Cette muraille est bâtie à l'aide d'une double rangée de pieux enfoncés dans le sol, formant deux cercles concentriques qui laissent entre eux un intervalle de vingt à vingt-cinq centimètres de largeur. Les pieux sont reliés par des branchages entrelacés, et le vide est rempli avec une argile assez consistante. Les parois sont enduites d'une terre glaise bien unie que la pluie noircit au dehors, mais qui, en dedans, conserve sa couleur

Canopus. Quant à la longitude, nous n'avons pas pu la déterminer, notre chronomètre de poche, qui devait nous donner le temps de Moguedchou, s'étant arrêté dans la route ; d'autre part, les observations de distances lunaires ne nous furent pas non plus possibles.

primitive. L'intérieur des cases a six mètres environ de diamètre : quelques-unes seulement, en raison du rang et de la richesse du propriétaire, ont des dimensions plus considérables. Au centre s'élève un long poteau du sommet duquel partent des chevrons dont le bout libre repose sur le chaperon de la muraille. Cette charpente est recouverte de paille et imite les toits de chaume de nos fermes. Pour en augmenter la solidité, des montants fixés par un bout dans des entailles pratiquées tout autour du poteau central vont, par l'autre extrémité, s'arc-bouter contre les chevrons de la toiture, comme font les tiges métalliques d'un parasol contre les baleines qui servent à fixer et à tendre l'étoffe. Ces cases, dépourvues de fenêtres, n'ont d'autre ouverture qu'une porte ; elles sont très-fraîches et moins obscures qu'on ne se l'imaginerait. L'ameublement en est le même que chez les Soumal du nord, peu de différence existant entre les divers ustensiles à l'usage des deux peuplades.

Sur un terrain libre situé à côté de l'enclos que nous occupions, j'avais, le lendemain de l'arrivée, fait dresser notre tente, à laquelle sa forme et ses couleurs bariolées donnaient une apparence de luxe au milieu des demeures rustiques de nos hôtes. C'était un petit spectacle pour les badauds du village, et Dieu sait s'ils étaient nombreux ! Mais si notre Bungalou avait pour eux l'attrait de la nouveauté, il n'offrait pas, comme habitation, autant de commodité que leurs cases : pendant la chaleur du jour, celles-ci étaient beaucoup plus agréables, et, si ce n'eût été les visiteurs qui y affluaient sans cesse, nous les eussions toujours habitées ; mais nous n'y étions, pour ainsi dire, pas chez nous ; c'était toute la journée une allée et venue de gens qu'attirait la

curiosité, et parfois aussi l'espoir de nouer quelque bonne affaire, et, quand nous en étions fatigués, nous nous retirions dans notre tente, qui devenait un sanctuaire inviolable. Nous restions habituellement au logis de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, recevant les individus qui se présentaient, et je prenais des notes en causant avec les anciens du village, particulièrement avec ceux qui, pour faire le pèlerinage de la Mecque, avaient traversé le pays compris entre l'équateur et les frontières de l'Abyssinie, une des parties les moins connues de l'Afrique orientale. Du lever du soleil jusqu'au déjeuner, notre temps était consacré aux excursions dans les environs.

A l'exception d'Ibrahim et de son frère, que j'allai voir dès le lendemain de mon arrivée, je n'avais personne à visiter dans le pays; cependant, je me présentai chez la femme légitime de Youceuf, d'après le conseil de Sid-Qoullatin. Il est probable que l'idée lui en avait été inspirée par la dame elle-même, qui pensait bien que ma visite ne pouvait manquer de lui valoir quelques cadeaux, et qui, sans doute aussi, devait être flattée d'une démarche dans laquelle les autres femmes verraient une marque de distinction. Elle occupait la case du chef, absent, qui était beaucoup plus grande et mieux ordonnée que toutes celles du pays. De jolies cloisons en bois noir fort propres en séparaient les divers compartiments à hauteur de muraille, et les meubles ou ustensiles qui s'y trouvaient étaient plus soignés et plus confortables que ceux des autres ménages. Dans la courte entrevue que j'eus avec la noble dame, nous n'échangeâmes que quelques phrases insignifiantes par la double entremise de M. Vignard et de Sid-Qoullatin, le premier transmettant mes

paroles en arabe au second, qui les traduisait en soumali.

Ce qui me frappa le plus dans cette circonstance, c'est que cette femme, qui était venue fréquemment, à visage découvert, nous regarder par-dessus la muraille de notre enclos, affichant tout à coup un rigorisme inspiré sans doute par la présence d'un musulman, me reçut complétement voilée et demeura ainsi tant que je restai près d'elle. Je regrettai cette pruderie intempestive, car j'avais eu l'occasion de m'apercevoir qu'elle était, quoique du plus beau noir, remarquablement jolie.

Je pris congé après lui avoir offert mes cadeaux, parmi lesquels il y avait un collier de corail portant, en guise de médaillon, une pièce de cinq francs, fort brillante, frappée à l'effigie de Louis-Philippe, particularité sur laquelle j'appelai son attention. Pendant mon séjour à Guèledi, il m'arriva plusieurs fois de faire des dons semblables avec des pièces de moindre valeur : c'était, pour le moment, le seul moyen possible de mettre notre monnaie en circulation dans le pays.

Libre désormais de tout devoir, je pus errer selon ma fantaisie. J'aimais alors à parcourir les nombreux sentiers qui sillonnent le village, sentiers souvent plus larges que les rues de Zanzibar, mais irréguliers et capricieux comme un dessin d'arabesques. Le pittoresque de cette cité sauvage, parsemée çà et là de bouquets d'arbres, d'arbustes et de petites plantations de millet et de sésame, n'était pas sans grâce. La physionomie joyeuse des habitants, la vivacité de leur allure, de leurs gestes et de leurs paroles; les femmes portant sur la tête les vases qu'elles allaient remplir à la rivière; les grands bœufs, les ânes chargés de far-

deaux, les files de chameaux cheminant à travers champs ou passant les gués, suivis et harcelés par des conducteurs armés d'un épieu mince et allongé ; puis, au milieu des groupes de cases dorées par le soleil, des massifs de verdure où se jouent une multitude d'oiseaux aux couleurs brillantes, et dont quelques-uns suspendent leurs nids à l'extrémité des branches qui surplombent le fleuve ; celui-ci enfin, au lit encaissé, au cours sinueux, aux rives escarpées et bordées d'un liséré d'épais halliers, roulant ses eaux bourbeuses, sans cesse agitées par le piétinement des hommes et des animaux qui le traversent : tout cela formait un tableau aussi riant qu'animé, et où régnait une harmonie parfaite entre la scène et les acteurs (1).

Le Soumali de Guèledi est gai, pétulant, mais doux, naïf et d'humeur facile ; les femmes se montrent à visage découvert, et le chant et la danse sont un amusement habituel que les deux sexes goûtent, le soir, en commun, malgré les prescriptions sévères du Coran. Transgression heureuse à laquelle ce peuple doit peut-être la douceur remarquable de ses mœurs.

Soit idée naturelle des convenances et respect de la liberté d'autrui, soit obéissance aux ordres de leurs chefs, les habitants de Guèledi, curieux comme j'ai dit qu'ils étaient, ne nous ont pourtant jamais excédés de leurs importunités ; jamais ils n'ont dépassé les limites que nous leur posions ; encore moins ont-ils envahi notre demeure, ainsi qu'avaient fait ceux de Moguedchou, qui prenaient nos chambres d'assaut ; au contraire, ils ont, sans exception, observé scrupu-

(1) Voyez planche 26 de l'Album.

leusement à notre égard les règles de l'hospitalité, et ne nous ont, en aucune occasion, poursuivis de demandes intéressées. Du reste, le sol, cultivé avec soin, fournit amplement à leurs besoins principaux, et ils augmentent leur bien-être en échangeant le superflu des récoltes contre des produits étrangers.

La campagne n'est pas boisée comme le sont les bords de la rivière; on y arrache les arbres systématiquement, pour laisser aux cultures utiles tout l'espace possible. Celles-ci s'étendent le long de l'Ouébi, à une ou deux lieues de chaque côté de son lit, et ont pour principal objet la production du millet ou dourha, qui fournit deux récoltes par an, avec peu ou point d'engrais, sans assolements ni emploi de la charrue. La première de ces récoltes est faite en février, la seconde en septembre; la plante met de quatre mois à quatre mois et demi pour se développer et mûrir. La préparation du sol est à la fois simple et ingénieuse : le champ à ensemencer est divisé en carrés d'un mètre et demi de côté, au moyen de remblais réguliers de dix à douze centimètres de hauteur, qui lui donnent l'aspect d'un échiquier. Cette disposition a pour but d'arrêter l'eau des pluies et de l'empêcher d'entraîner les terres lorsque le sol est en pente. On pratique ensuite, dans les carrés, à l'aide d'une pioche étroite, des trous peu profonds, espacés de quinze centimètres et bien alignés, où la semence est déposée, puis recouverte. Lorsque la récolte est enlevée, on se hâte de préparer de nouveau le terrain, d'arracher les vieilles tiges, de gratter un peu la terre, de reconstruire les remblais, et l'on sème à temps pour profiter des pluies qui ont lieu à la fin de l'hivernage.

Outre le millet, on cultive le maïs et le sésame, mais en très-petite quantité. Le sol, d'ailleurs, se prêterait à merveille à une plus grande variété de cultures; ainsi l'indigo, le coton, la canne à sucre ne pourraient manquer d'y prospérer. Pourquoi les indigènes ne les essayent-ils pas? « Si « notre pays produisait tant de choses, répondent-ils, les « Arabes nous le prendraient! » Est-ce là le véritable motif de leur inaction, ou bien ne faut-il pas plutôt l'attribuer à cet esprit de routine, qui est le défaut des cultivateurs de tous les pays, et qu'on a tant de peine à déraciner même au sein des contrées les plus civilisées? Le fait est que ces populations de l'intérieur du pays soumali ne me semblent avoir rien à craindre de la part des Arabes.

Les travaux des champs sont exécutés par des esclaves, la plupart importés de Zanzibar; traités fort doucement, ils font, pour ainsi dire, partie de la famille. On trouve aussi, dans le pays, quelques esclaves galla; mais ce ne sont que des enfants et des femmes, les prisonniers mâles étant ordinairement mis à mort.

La fertilité de cette partie du territoire des Rahhan'ouine est due surtout à la présence du cours d'eau qui le traverse; tous les environs de celui-ci sont recouverts de terres d'alluvion qu'il y a déposées. Durant la saison pluvieuse, les eaux en sont profondes et rapides, et débordent dans beaucoup d'endroits. Quand les pluies ont cessé et que la rivière a pris son niveau naturel, elle a généralement peu de profondeur, et le lit où elle coule est guéable sur divers points, à petite distance de la ville. Pendant que nous étions là (du 8 au 14 mars), sa largeur, devant le village, était de trente mètres, et la vitesse du courant de deux nœuds à

l'heure; à une demi-lieue au-dessus, la largeur n'était plus que de vingt mètres, et la vitesse du courant d'un nœud. Les eaux étaient basses.

Les bords de l'Ouébi sont habités par de nombreux hippopotames; on les y rencontre souvent à moins de deux milles du village. La nuit, ils errent dans la campagne, et les indigènes se plaignent des dégâts commis sur leurs plantations par ces fourrageurs nocturnes. Nous ne pouvions décemment quitter le pays sans rendre visite aux habitants du fleuve dont nous étions venus reconnaître le cours; Ibrahim nous ménagea plusieurs entrevues avec ses voisins amphibies, sous prétexte de chasse; mais nos excursions cynégétiques n'eurent aucun résultat. Postés, aux premiers rayons du jour, sur les grands arbres qui bordent la rivière, nous vîmes quelques-uns de ces animaux nageant à sa surface; on les salua de nombreux coups de fusil, et ce fut tout : nous aurions pu donner à notre chasse à l'hippopotame le titre de la pièce de Shakspeare « *Much ado about nothing*, — beaucoup de bruit pour rien. » Nos armes et nos projectiles étaient, d'ailleurs, insuffisants pour percer le cuir épais de ces pachydermes aquatiques. Quand je dis nos armes, c'est une façon de parler, car la seule dont, pour mon compte, je fusse muni dans ces promenades, que je n'ose plus nommer des chasses, n'avait pour but que de me protéger contre les rayons du soleil : c'était un prosaïque parasol. Une seule fois cependant (une fois n'est pas coutume), la balle de l'un de nous atteignit et blessa un de ces monstres assez grièvement pour qu'il rougît de son sang les eaux de la rivière; mais nous n'y gagnâmes que de voir quelques cabrioles assez drolatiques, et d'entendre les mugissements navrants du

pauvre blessé, si méchamment troublé dans ses ébats. Encore cette tragédie manqua-t-elle, par une péripétie imprévue, de se dénouer aux dépens de notre trop heureux compagnon ; en effet, celui-ci s'étant, avec une intrépidité intempestive, élancé du haut de la berge au bord de l'eau pour suivre le gibier, qui avait l'impolitesse de s'enfuir sans attendre un second projectile, l'animal se retourna d'un air furieux, et nous vîmes le moment où le chasseur allait être chassé à son tour. Heureusement il n'en fut rien ; toutefois je dois dire, en narrateur fidèle et impartial, que, s'il y eut, dans cette circonstance, de nouveaux cris et de nouvelles gambades, ils ne furent pas le fait de l'hippopotame arquebusé.

Les autres animaux sauvages qui se rencontrent dans le voisinage sont plusieurs espèces d'antilopes, le rhinocéros, l'autruche, le chat-tigre; je ne prétends pas, d'ailleurs, énumérer ici tous ceux qui parcourent les forêts au delà des terrains cultivés. Un sujet d'observation beaucoup plus important, c'est le grand nombre d'animaux domestiques que possèdent les Soumal de Guèledi : d'innombrables troupeaux de chameaux, de bœufs, d'ânes, de moutons et de cabris couvrent les bords de la rivière; c'est, après le millet, la principale richesse du pays. La volaille y est aussi en abondance; mais le poisson, j'ai tout lieu de le croire, manque dans les eaux de l'Ouébi; nous n'avons pu nous en procurer qu'une fois, et j'ai pensé qu'il était détruit par les caïmans qui peuplent la rivière.

Le millet est la production spéciale de la localité; outre qu'il en alimente la population et celle de Moguedchou, on en exporte considérablement; il est expédié à ce dernier

port dans des sacs de cuir, sur le dos des chameaux, qui font le trajet en dix heures.

Les autres productions agricoles, le maïs, les *dirr*, les *selbouka* et le sésame, sont relativement très-minimes ; les récoltes ne vont guère au delà des besoins de la consommation locale et de celle de Moguedchou.

On recueille une assez grande quantité de miel à Guèledi. Les indigènes façonnent leurs ruches avec des morceaux de bois cylindriques longs d'un mètre à $1^{m},25$, qu'ils creusent et dont ils ferment les deux extrémités, en ménageant à l'une d'elles une petite ouverture. Ces ruches, où l'on dépose un peu de miel comme appât, sont suspendues à de fortes branches d'arbre au bord de la rivière ; on les y abandonne sans plus de soins jusqu'à la fin de la saison des pluies, époque à laquelle on récolte le miel. Les Soumal en sont très-friands ; ils le mangent avec une partie de la cire, et ne tirent, d'ailleurs, de celle-ci aucune utilité. Il en est autrement du suif, dont ils usent énormément pour apprêter leurs mets ; néanmoins les animaux dont ils l'extraient, y compris les chameaux, sont tellement nombreux, que la localité en fournit encore, annuellement, à Moguedchou, deux cents frazela. Ce suif est très-beau, et se vend de 1 1/2 à 2 piastres la frazela. La qualité inférieure est employée pour l'éclairage.

On fait aussi du beurre en abondance, surtout dans la saison des pluies. Ce beurre est converti en semen, et on en fournit, chaque année, à Moguedchou, de trois à quatre cents frazela, qui se vendent au prix moyen de 2 piastres l'une.

Les chameaux de Guèledi sont beaux et parfaitement

nourris; on ne les excède pas de travail, d'où il résulte qu'ils conservent une bonne apparence : leur charge ordinaire est de dix frazela. Le prix d'un bon chameau est de 4 à 6 piastres; il y en a de chétifs à 2 piastres; les plus grands se vendent 10 à 12 piastres. On en mange beaucoup sur les lieux et dans les villes de la côte; ceux qu'on destine à la boucherie ne travaillent pas et sont soigneusement engraissés; ils se vendent 8 à 10 piastres; mais le suif qu'on en retire couvre presque le prix d'achat de l'animal.

Les ânes, quoique de petite taille, sont bien proportionnés et très-vigoureux. Ils portent de quatre à cinq frazela, et, avec cette charge, suivent facilement le pas des chameaux. Ils ne se vendent pas plus de 4 piastres.

Les bœufs s'y distinguent par la taille et l'embonpoint autant que par la beauté des formes; cependant leur viande est moins recherchée des indigènes que celle du chameau.

Les moutons et les cabris, aussi remarquables que les bœufs par leurs proportions et l'excellence de leur chair, sont, comparativement, encore plus nombreux. La consommation locale en est très-forte, mais l'exportation en a été, jusqu'à présent, restreinte aux seuls besoins des équipages des bateaux qui relâchent à Moguedchou. Inutile de dire qu'avec tant de bétail, Guèledi pourrait fournir au commerce une très-grande quantité de cuirs ne laissant rien à désirer sous le rapport de la qualité et des dimensions.

Telles sont les productions notables de ce territoire favorisé. Ses habitants ont tout lieu d'être satisfaits de leur sort, car cette abondance de denrées agricoles et de bétail leur assure une existence facile. Bien nourris et n'accomplissant aucun travail trop pénible, ils devaient avoir en partage la

vigueur du corps : ils sont forts en effet, et d'une haute stature; peu sujets aux maladies, ils vivent vieux et sans infirmités. Quant à la couleur de l'épiderme et aux traits du visage, le Soumali du nord l'emporte sur celui de Guèledi, qui est plus noir et accuse davantage le type africain par la grosseur des lèvres et l'épatement du nez. Dans quelques familles principales seulement, on voit la peau tirant sur le rougeâtre, le nez saillant et s'approchant de la courbe aquiline. Ibrahim et Mouça présentent à un degré marqué ces caractères.

Je n'ai à signaler, dans les usages particuliers de ce peuple, rien qui ne l'ait été déjà à propos de Moguedchou et de Hhafoun, si ce n'est l'habitude qu'ont les hommes d'emporter avec eux, quand ils se mettent en route, un ustensile d'une invention fort originale et dont on ne saurait, tout d'abord, deviner l'emploi : c'est un morceau de bois taillé en forme de croissant, ayant l'ouverture nécessaire pour emboîter la nuque, et qui est monté sur un pied à large base et long de douze à quinze centimètres. Ce petit meuble, dont le nom indigène m'échappe, et que nous avons nommé support de tête, est destiné à servir d'oreiller. Il ne serait sans doute pas du goût d'un sybarite, mais il a, pour le Soumali, l'avantage de préserver le volumineux édifice de sa chevelure graissée, des souillures qu'elle contracterait, si la tête reposait directement sur le sol.

A ce que j'ai dit du naturel bon, facile et enclin à la gaîté de cette population, j'ajouterai qu'elle passe pour brave à la guerre, et qu'elle a su, dans ces derniers temps, se faire craindre et respecter des tribus voisines. L'armement des guerriers est le même que dans le nord; mais, s'ils voya-

gent ou vont en campagne, ils y joignent une calebasse pleine d'eau, le moelleux oreiller que je viens de décrire et la provision de tabac, sans oublier l'inévitable brosse à dents (1), qui semble être la raison *sine quâ non* du Soumali de toutes les latitudes.

Les habitants de Guèledi, dont le territoire contient quinze villages, sont de la tribu dite des Guébroun ; j'ignore à quel chiffre monte la population totale, mais j'évalue à environ 6,000 âmes celle des trois villages groupés sur le point de la rivière où nous étions arrêtés. Leur chef est ce Youceuf-ben-Mahhmoud, que j'ai déjà introduit dans mon récit. Il n'a reçu de ses aïeux que le titre de cheikh des Guébroun, et doit à son habileté et à son énergie l'autorité qu'il exerce sur la plus grande partie du pays situé entre l'Ouébi et le Djoub. Les premiers renseignements donnés sur ce chef l'ont été par le lieutenant *Christopher* après son excursion à Guèledi en 1843. Voici le portrait que cet officier en trace : « C'est un homme de haute taille, d'une « physionomie intelligente, âgé d'environ quarante-cinq « ans, vêtu seulement d'une longue étoffe blanche jetée « négligemment autour de son corps, et ramenée sur la « tête et les épaules de manière à l'envelopper depuis la « cheville du pied jusqu'au sommet de la tête. Il portait des « sandales, et tenait à la main une petite lance et l'éter- « nelle brosse à dents... Il avait la tête rasée et le bas du « visage couvert d'une barbe rare, les moustaches, l'impé-

(1) C'est la même dont j'ai parlé à propos des Soumal du nord et dont le nom est, pour eux, Irâki. Chez ceux du sud, on dit indifféremment Irâki ou *M'souak*; cependant cette dernière expression est plus particulière aux Souahhéli.

« riale, tous les poils, enfin, qui croissent sur les joues « ayant été soigneusement arrachés..... Il a deux frères : « l'un dirige les batailles et joint à ce talent celui de l'in- « trigue ; l'autre n'est remarquable que par son engoue- « ment pour les Européens... Le chef et ses deux frères « ont une taille de 6 pieds et plus (*) ; ils sont bien faits ; « ils ont des nez aquilins, de belles lèvres, mais les cheveux « crépus. »

A ces détails, je joindrai un document que j'ai recueilli moi-même, c'est la généalogie du personnage dont il s'agit :

Youceuf, fils de
Mahhmoud, fils de
Adira, fils de
Alem, fils de
Ouéra, fils de
Ahhmed, fils de
Mohhammed, fils de
Djaîlla, fils de
Ibrahim, fils de
Hhoussein, fils de
Kala, fils de
Mélila, fils de
Ainadouagi, fils de
Guébroun.

Quant aux frères de Youceuf, que je n'ai pas bien reconnus dans les portraits tracés par le lieutenant Christopher, voici mes propres remarques : Ibrahim, l'aîné, avait,

(*) Il s'agit, bien entendu, de pieds anglais, ce qui réduit, pour nous, la taille indiquée ci-dessus à environ 5 pieds 8 pouces.

quand je l'ai vu, quarante-trois ou quarante-quatre ans. C'est un homme de 5 pieds 6 pouces environ. Ses membres sont grêles eu égard à sa taille, cependant ils paraissent nerveux et bien musclés. Il avait la tête rasée, et conservait, à la pointe du menton, le peu de barbe demi-laineuse que la nature donne aux Soumal. J'ai déjà dit qu'il a le nez aquilin; son teint est d'un noir grisâtre; ses lèvres ne sont ni minces, ainsi que le prétend Christopher, ni grosses, comme chez la plupart des races africaines, mais de moyenne épaisseur; ses yeux sont petits pour des yeux de Soumali. Ibrahim semblait être l'homme de gouvernement et de conception. Dans son profil sec et saillant, on devinait l'esprit d'intrigue et de ruse.

Mouça est d'une taille colossale et bien proportionnée; son teint est plus rouge et son profil moins aigu, ses yeux plus grands que ceux de son frère, et, de même que lui, il a le nez aquilin; il avait aussi la tête rasée, mais portait la barbe en collier. C'est, à proprement parler, un joli homme. Sa physionomie est douce, et, quoique ses traits n'annoncent pas l'énergie du soldat, il accompagne ordinairement Youceuf à la guerre. Mouça pouvait avoir trente-huit ans.

A l'époque où le lieutenant Christopher se trouvait à Guèledi, le sultan des Guébroun se disposait à faire la guerre à celui de Barder ou Bardéré, territoire situé sur la rive gauche du Djoub. Ce chef, devenu la terreur des populations environnantes, possédait, dans cette partie du pays, l'influence résultant de la crainte qu'on inspire, moyen de gouvernement qui réussit partout sur ce globe sublunaire.

C'était un enragé puritain, grand réformateur, qui ne voulait pas laisser les Soumal user de tabac, ni permettre à leurs

femmes de montrer leurs bras et leur visage, et de se divertir à la danse. Cette intolérance et ce fanatisme, qui plaisaient aux Arabes pur sang, en fort petit nombre heureusement dans ces contrées, n'étaient pas du goût des indigènes, assez sages pour n'accepter le Coran que sous bénéfice d'inventaire, et garder, parmi les vieilles coutumes de leurs pères, celles qui pouvaient les récréer sans porter préjudice à personne. Il s'en était nécessairement suivi des collisions qui avaient amené, dans les destinées du tabac et de la danse au sein de ces peuplades, des revirements alternatifs, selon que le sort des armes favorisait tel ou tel parti dans les combats sanglants livrés pour un aussi mince sujet.

Lorsque Youceuf eut établi sa prépondérance sur les tribus voisines de la rive droite de l'Ouébi, et que les progrès de sa puissance s'étendirent dans le sud-ouest, les deux sultans se heurtèrent, et ce fut entre eux, à dater de ce moment, une guerre acharnée. *Cavaliers* et *têtes rondes* n'ont déposé les armes que pour reprendre haleine, jusqu'au jour où l'un des partis a été écrasé. Le prix du tournoi n'était pas à dédaigner, car, si les combattants n'avaient en vue les uns que de conserver, les autres que d'imposer leurs coutumes, il ne s'agissait de rien moins pour leurs chefs que de perdre ou de conquérir la souveraineté du vaste quadrilatère compris entre le Djoub et l'Ouébi, la mer et le territoire des Galla.

Je ne possède pas de détails circonstanciés sur les péripéties de cette lutte; le début surtout m'en est inconnu, mais, d'après les renseignements donnés par le lieutenant Christopher, combinés avec ce qu'Ibrahim m'a raconté, en voici les traits les plus saillants :

Dans le cours de l'année 1840, le sultan de Bardéré dirigea contre Braoua une attaque qui eut un plein succès; une troupe de Soumal, bien supérieure en nombre aux assaillants, fut défaite sous les murs mêmes de la ville qu'elle défendait et perdit beaucoup de monde. La population dut se soumettre aux vainqueurs, adopter ou paraître adopter les pratiques de l'orthodoxie musulmane, et payer une contribution de 500 piastres. Les danses furent défendues, les femmes astreintes à se couvrir le visage et à observer la règle du Coran en ce qui a rapport aux relations des sexes; enfin l'usage du tabac fut prohibé. « Les femmes « portent des voiles et des chemises, et on ne prend de ta- « bac... qu'en secret, » dit, avec une adorable bonhomie, le lieutenant Christopher. Youceuf, blessé dans son orgueil de souverain, et sans doute aussi dans ses intérêts de sectaire, brûla trois villages occupés par les gens de Bardéré, pour se venger de la défection de Braoua; puis il marcha sur cette ville dans le dessein d'y rétablir son autorité. Afin de conjurer l'orage qui les menaçait et d'apaiser la colère du sultan des Guébroun, les habitants de Braoua envoyèrent une députation pour lui représenter qu'ils étaient tout disposés à reprendre leurs anciennes coutumes; qu'en les abandonnant momentanément ils avaient cédé à la force, et que c'était à lui, chef puissant, qu'il appartenait de réduire le sultan de Bardéré, seul responsable de leur apparente rébellion. Ils lui offrirent, en témoignage de soumission, un présent de 200 piastres, auquel étaient joints divers articles venant de l'extérieur; Youceuf, sensible à ce procédé et sentant, d'ailleurs, ce qu'il y avait de juste dans les observations qui lui étaient adressées, se retira à Guèledi pour y préparer

une guerre à outrance contre son rival. Ce fut sur ces entrefaites que le lieutenant Christopher entra en rapport avec Youceuf : celui-ci lui demanda de l'aider à soumettre son adversaire, ce que, on le devine aisément, l'officier anglais refusa.

Dans la lutte qu'il avait entreprise, Youceuf se trouvait en face d'un ennemi difficile à vaincre ; car rien ne donne des forces aux peuples barbares comme le fanatisme, et surtout le fanatisme *collet monté*, qu'on me passe cette expression ; mais, outre sa puissance acquise, le sultan des Guébroun, champion des vieilles coutumes et représentant du principe de liberté aux yeux des Soumal, avait pour lui toutes les tribus qui n'étaient pas directement à portée du bras de son terrible antagoniste. Aussi la fortune se déclara-t-elle en sa faveur, et après une série de combats acharnés il parvint à écraser l'ennemi commun.

L'épisode de Braoua raconté ci-dessus prouve que Youceuf étendait son pouvoir jusque sur les villes du littoral ; d'autres faits témoignent dans le même sens. On sait déjà qu'en 1842 il s'était présenté devant Moguedchou en qualité de médiateur dans le conflit élevé entre les gens de Hhameurouine et ceux de Chinggãni. En 1845, Christopher étant à Guèledi, Youceuf sollicita son concours pour apaiser la révolte d'une partie des habitants de Moguedchou, lui disant, pour l'y décider : « Comment feriez-vous « mal en agissant ainsi ? Cette ville n'est-elle pas mienne, « et n'avez-vous pas mon autorisation ? » J'ignore à quoi aboutit cette velléité de répression.

Enfin, au moment où nous étions près de ses frères, attendant une missive qui nous annonçât le jour et le lieu

de notre entrevue avec lui, Youceuf était à Dafit, rassemblant des hommes pour une expédition contre Meurka.

Le sultan des Guébroun était alors au faîte de sa puissance, et j'eusse été heureux de le voir et de l'entendre pour en parler avec plus d'autorité et d'une manière plus précise que je n'ai pu le faire. J'aurais voulu chercher à pénétrer ses projets et sa politique et pressentir son avenir; mais l'espoir que j'en avais conservé fut brusquement déçu par l'arrivée de la lettre suivante :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

« Aux honorés, vertueux, purs, resplendissants, bons, « ô vous véritables et purs chrétiens ! Vous, Français, que le « salut soit sur vous et sur ceux qui paraîtront en votre « présence, mille souhaits de longue vie. Salut.

« Ensuite, quant à ce que j'ai à vous faire savoir, d'a- « bord, si vous désirez connaître mon état, il est bon et « tranquille; puis j'ai vu votre honorable missive qui mé- « rite d'être illustrée, et, si vous désirez me voir, j'y con- « sens. Or, dans ce moment, nous arrivons à Benguéda, et « vous, ô Frenggui, Français, allez dans le port de Monguia; « moi je vais aller, s'il plaît à Dieu, à Alanka, vendredi. « Allez d'abord à Meurka, et je vous y enverrai une lettre. « Je vous assure par Dieu que je désire vous voir; si vous « consentez à cela, et que vous soyez déjà arrivés sur mes « terres, retournez à Hhameur. Voilà ce que j'ai à vous « apprendre. Salut.

« De plus, j'envoie mes enfants Hhacen-ben-Ali et Abou- « bekeur-ben-Abdlzeni; ils sont porteurs d'une lettre. Al- « lah ! Allah (1) !

(1) *Allah ! Allah !* a ici le sens d'une recommandation pressante, appe-

« Elle est sortie (cette lettre) de chez le sultan Youceuf, « fils du sultan Mahhmoud; que Dieu (qu'il soit élevé!) les « sauve de la ruse du temps par la protection du prince des « élus! Salut. »

A la réception de cette lettre, je compris que je devais renoncer à l'entrevue tant désirée, qui m'avait déjà conduit à prolonger mon absence trois jours au delà du terme que je m'étais fixé. Il fallut donc songer à partir, et je fis mes préparatifs avec d'autant plus d'empressement que j'avais de sérieuses raisons pour accélérer mon retour. Mais, avant de raconter la manière dont il s'effectua, je dirai un mot de Guèledi envisagé sous un point de vue non moins intéressant que celui sous lequel je l'ai montré; je veux parler de sa position à l'endroit où viennent se réunir les diverses lignes commerciales qui, de l'intérieur, convergent vers Moguedchou, et de sa situation sur un cours d'eau sillonnant, à partir de l'Abyssinie méridionale, où il prend sa source, des pays qu'il importe d'ouvrir à la civilisation. Toutes les caravanes qui se rendent à Moguedchou, comme celles qui en partent pour aller dans les pays compris entre le Djoub et l'Ouébi-Denoq, traversent ce dernier à Guèledi, et y payent un droit de transit au sultan des Guébroun. Voici les détails qui m'ont été donnés sur les principaux itinéraires rayonnant de cette localité vers l'intérieur; je décrirai ensuite le cours de la rivière tel que j'ai pu me le figurer d'après les renseignements des indigènes.

Il y a d'abord une route conduisant à la fin du territoire des Moubeline, tribu qui habite les deux rives de l'Ouébi. En

lant de bons procédés de ma part envers les deux Soumal qui m'étaient annoncés.

la suivant du sud au nord, on rencontre, sur la rive droite, les villages de Djemboloul, Bellou, Houïen', Bouri, dépendant de Youceuf; puis Icabi, Soubkelé, Hhareurra, qui est à cheval sur la rivière, et Ouellamoï, appartenant au territoire des Ellebi dont une petite partie est située sur la rive gauche; enfin Bouraboura-li, Dombolé, Dofou, Demougass, Aldouck, Guersalé, Allak, Mouraré, villages moubeline, tous un peu distants de la rivière.

Pour se rendre au pays de Chebel-lèh, il y a deux routes : la première partie de l'une d'elles est l'itinéraire que je viens de tracer; mais je n'en connais rien au delà; la seconde, s'écartant, à l'ouest, du cours de la rivière, traverse le territoire de Dafit; j'en parlerai ultérieurement.

Une autre route mène à Bardéré; en voici les étapes. Partant de Guèledi à une heure de l'après-midi, on arrive, après six heures de marche, à un endroit inhabité nommé Kourié, dans le Zeudjel (fourré, broussailles), à moitié chemin de Dafit. On en part le lendemain de très-bonne heure, et on atteint Douhellé après une heure ou une heure et demie de marche. Douhellé est le premier village du territoire de Dafit; il est bâti comme ceux de Guèledi. A six ou sept heures de marche au delà, on trouve Ouan'lé, où l'on se repose, car il faut ensuite marcher pendant douze heures pour se rendre à Sahho, dont le territoire est habité par des Bédouins. A cinq heures de là est Bour-Tcheurfolé (la montagne de Tcheurfolé); puis Bour-Heïba (ou Heïbi), quatre heures plus loin. A cinq heures de Bour-Heïba est Kourar, situé près de Bour-Tedjeus et habité par des gens de la tribu des Elléda. A quatre heures de Kourar on trouve Ouama (ou Ouamé), et six heures après Moun'keur, villages peuplés par

les Ientar. Sept ou huit heures de marche conduisent à la montagne de Deïleub, où il y a une source, et d'où l'on se rend, en douze heures, à Hartikan'lé, habité par la tribu des Aïlahé ou Aïlaï. Enfin on rencontre successivement Erdjeurlé, occupé aussi par les Aïlahé; Moulimad et Gourimet, appartenant à la tribu des Harïen'; Ouegneud, où il y a un puits, Oualeuq, Douroulé, Meurda, Ail-ilam, Ourina et Bardéré, tous centres de population.

Cette route, qu'on dit pénible, n'est pas la plus directe; elle m'a été tracée par un individu faisant partie d'une des expéditions de Youceuf contre Bardéré, et, dans cette circonstance, le chef avait réglé son itinéraire de manière à y comprendre divers villages où il comptait rallier des partisans. Pour aller de Moguedchou à Bardéré, on préfère suivre le littoral jusqu'à Braoua, et remonter de là vers le nord-ouest.

On a vu, au commencement de ce chapitre, qu'on se rendait de Moguedchou à Ganãné ou Lock sur le Djoub, en traversant le pays des Rahhan'ouine : Guèledi est la première étape de cette route. On m'a fourni, pour la parcourir, deux itinéraires, dont l'un n'indique que les principaux lieux de station, et l'autre tous ceux par lesquels on passe. Il ne m'a pas échappé qu'ils présentent quelques contradictions quant à leur ordre d'énumération; mais, ne possédant aucun moyen de contrôle, je les reproduis tels qu'on me les a dictés, comme pouvant servir d'éléments aux informations à prendre par un voyageur qui voudrait se diriger vers Ganãné.

1er Itinéraire de Moguedchou à Loch (1).

Guèledi *.
Dafit *.
Douddemaye *.
Demeurlé.
Tir.
Saha.
Goulo.
Tcheurfolé.
Bour-Heïbi.
Bour-Tedjeus.
Bour-Heukkaba.
Beïdaba.
Arrémodo.
Moulimad.
Ouegneud (puits).
Oualeuq *.
Kourit **.
Aılbeurdalé.
Sobehhan' Allah **.
Douroulé.
Ganãné *.

2e Itinéraire de Moguedchou à Ganãné.

(Un piéton seul le parcourrait, m'a-t-on dit, en quinze jours, en passant par les endroits ci-dessous désignés.)

Guèledi *.
Dafit *.
Douhellé.
Ouérr.
Douddemaye *.
Foullaï.
Korreï.
Dourrih.
Dache.
Raro.
Douïaq.
Ouerfa.
Guèlguelou.
Ouafdaï.
Roblé.
(Mot effacé.)
(*Idem.*)
Damfeurour.
Ouama ou Ouamé. (Douteux.)
Mékeurr.
Meurti-Khañ'lé.
Guèlguel. (Douteux.)
Longgueur. (Douteux.)
Kourtoum.
Oualeuq.
Orbençéla.
Ouédjeud.
Orriédan.
El-Hhareurr.
El-Ourèh.
Ambia Kamoukah.
Deukhkhalèh.
Aïl gouf.
Sobehhân' Allah **.
Béhocha telen' Talèh.
Kourit **.
Morigalèh.
Lan'tideum.
Lobi Omen.
Akheubka.
Ganãné *.

(1) Un astérisque * indique les noms de lieux qui se rencontrent dans les deux itinéraires; deux astérisques ** désignent des noms qui s'y rencontrent également, mais dans un ordre contradictoire.

Il me reste à décrire le parcours de ce qu'on appelle la route de Zeïla, conduisant d'abord au pays de Chebel-lèh et dont on suit aussi une partie pour se rendre à Alaba, où sont les sources de l'Ouébi. J'en tiens l'itinéraire d'un cheikh dont le frère résidait à Alaba, et qui avait visité deux fois cet endroit; il faisait, en outre, fréquemment le voyage de Zeïla. Il faut deux mois, nous disait-il, pour aller de Guèledi à Alaba, et il nous donna les détails suivants :

Partis de Guèledi à la nuit (au nombre de vingt-sept hommes non chargés), et ayant marché constamment pendant douze heures, arrivés à Dafit vers sept heures du matin. Le terrain, d'abord ferme jusqu'à une heure et demie ou deux heures de la rivière, devient alors sablonneux et couvert de broussailles mêlées de quelques gommiers. On ne trouve d'autre eau que celle des puits, nombreux dans cette localité : ce sont de véritables citernes, creusées à quarante coudées environ, dont trois mètres à peu près dans le roc. Au-dessus de celui-ci, leurs parois sont garnies de troncs d'arbres échelonnés et jointoyés avec de l'argile de manière à empêcher l'éboulement des terres. Ils ont la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée; très-larges à la base, ils se rétrécissent progressivement, de façon à n'avoir plus qu'une brasse environ à l'ouverture, laquelle est recouverte de branchages. Lorsqu'on pratique ces puits, ce qui a lieu dans la saison sèche, on ne commence à trouver de l'eau qu'en arrivant à la couche de roche; mais, quand viennent les pluies, l'eau s'y rend abondamment et se conserve pendant plus de six mois; les indigènes prétendent que, malgré l'imperfection de la maçonnerie, les terres en absorbent fort peu.

Dafit, comme on a pu en juger par les précédents iti

néraires, est un centre où aboutissent beaucoup de routes; c'est une assez grande ville (1). Le terrain qui en dépend est boisé. On n'y cultive que du dourha. Il s'y trouve un petit arbuste nommé *astour*, dont la fleur donne une teinture jaune-safran passant au rouge lorsqu'on y mêle du suc de citron. La principale richesse du pays consiste en troupeaux. Le territoire de Dafit est plus étendu, mais moins peuplé que celui de Guèledi; il contient cinq villages. La population est composée de deux tribus, les Ouerr' et les Erréda.

Le deuxième jour, quitté Dafit à une heure, atteint vers trois heures la limite du terrain cultivé; au soleil couchant, l'on était à Tir, où l'on passa la nuit. Tir est occupé par des nomades, tribu des Querah. Cette localité est séparée de l'Ouébi par neuf heures de marche.

Le troisième jour, partis de Tir au lever du soleil, arrivés vers une heure à Tcheurfolé, occupé par la tribu des Aïlé ou Eïlé. Plusieurs villages sont réunis à cet endroit, ainsi qu'à Guèledi. Il y a des puits-citernes comme ceux de Dafit. Le pays est boisé, et l'on y cultive du dourha. On y voit le pic élevé que j'ai déjà mentionné dans les précédents itinéraires, Bour-Tcheurfolé. S'étant remis en route à trois heures, arrivés au coucher du soleil à Bour-Heïba, haute montagne séparée de l'Ouébi par quarante-huit heures de marche ou quatre aouddah. Il faut douze heures pour monter au sommet de Bour-Heïba; il s'y trouve une caverne

(1) Je n'ai pas besoin de dire que le mot *ville* est employé ici pour indiquer que la population y est relativement nombreuse, et non la nature ou l'importance des habitations, qui ne sont jamais que des cases comme celles que j'ai décrites.

près de laquelle est une source, lieu de pèlerinage très-révéré par les Soumal, parce que l'on y a vu, dit-on, pour la dernière fois, un saint personnage du nom d'Aboul-Kacem. On s'y rend pour demander la protection du saint et la réussite de ce qu'on doit entreprendre; on y passe la nuit en prières et ablutions. Si le visiteur n'a pas une conscience sans reproche, il est expulsé de la caverne par les esprits gardiens de ce lieu consacré. Avant l'ascension, on fait des offrandes de bestiaux et de chameaux qui sont sacrifiés, et dont la chair est distribuée à la population pauvre du pays. Les flancs de la montagne sont boisés et peuplés de bêtes féroces qui, disent les naturels, n'attaquent pas les pèlerins. Youceuf y était allé avant de commencer la guerre contre Bardéré.

Le quatrième jour, partis le matin et arrivés le lendemain, à Keurralafalé, endroit où il y a un puits et habité par la tribu des Rib, chasseurs d'éléphants, dont ils mangent la chair.

Voyagé ensuite durant deux journées à travers un pays peuplé de pasteurs nomades et nommé Elali (ou Ail-Ali). Cette population comprend deux tribus, les Guel-Djaal (amis des chameaux) et les Gogondobé. A Elali on trouve de l'eau partout, en creusant à quatre ou cinq mètres; on y compte un très-grand nombre de puits.

D'Elali on va, en deux jours, à Mekana, en passant à travers les Gogondobé. Mekana est composé de deux villages séparés par l'Ouébi; on y cultive le *misin'gado* (millet blanc, *taâm abiod* des Arabes).

A six heures de marche, en suivant le cours de l'Ouébi, est Mouibeurala, village.

A deux heures de là Tchimbeurala, village.

A dix heures plus loin Kot-Arra, résidence du sultan Elmé ou Almé.

A cinq heures de marche de Kot-Arra est situé Ferâlé, premier village du territoire de Chebel-lèh, et habité par les Odjourane, dont le sultan, nommé Abdi-ben-Aïça, réside à Koubad. Le territoire de Chebel-lèh contient cent-quatorze villages.

A partir de Mekana, les cultures consistent en misin'-gado; on a suivi la rive droite de l'Ouébi; on la côtoie encore en partant de Ferâlé; et, après quatre aoudahh, on entre dans le pays des Ougadine, à un village nommé Beïho.

A deux aoudahh de Beïho commence le territoire de Faf, portion de celui des Ougadine que traverse l'Ouébi, sur la rive gauche duquel on passe alors. Le sultan des Ougadine, Mahhmoud-ben-Nour, réside à l'un des villages du Faf, à Faf-el-Kébir.

On s'éloigne ensuite de la rivière durant trois aoudahh, la laissant à gauche pour se rendre à Cheïlaba, où il y a des puits.

A cinq aoudahh plus loin est Dolla ou Dollo, qui a sept puits, où les Bédouins du pays abreuvent leurs troupeaux

A quatre aoudahh de Dolla est Héridikid, où il y a un réservoir naturel conservant l'eau des pluies d'une année à l'autre.

Trois aoudahh au delà est Melmel ou Molmil, grande montagne au pied de laquelle est un puits.

On fait sept autres aoudahh pour arriver sur le bord d'une rivière appelée Deukhta (Deurhta), qui conflue avec l'Ouébi à un lieu nommé Nokob, bien au sud de la route

dont il s'agit. La Deukhta prend sa source au pied d'une montagne nommée Kourait, située à l'est de Hhareurr, d'où on peut l'apercevoir, quoiqu'elle en soit distante de deux aoudahh. A l'endroit où l'on a rencontré ce cours d'eau, il sépare le pays des Ougadine de celui des Galla.

Ayant traversé la Deuhkta, on la laisse sur sa droite, et, après une oudehha, on arrive à Kotti, village galla. Le territoire environnant est très-fertile et cultivé en grains, orge, etc.

Enfin, à six heures de Kotti est Adâri ou Hhareurr, sur le territoire de ce dernier nom. Adâri est la plus grande ville de tout le pays; elle est bâtie en pierre et entourée de murs ayant cinq portes gardées par des soldats. La population est musulmane et gouvernée par un sultan nommé Aboubekeur-ben-Afodeul. Le terroir est fertile et bien cultivé; on dit qu'il s'y trouve une mine de fer. De là à Zeïla, on compte dix aoudahh à travers un pays parcouru par des Bédouins pillards, très-dangereux, et qui n'ont pas de résidence fixe.

Il y a à Hhareurr deux ruisseaux qui entourent la ville en se réunissant, l'un vient de l'ouest, l'autre du sud. Durant la saison des pluies, ils coulent vers l'Ouébi et s'y déchargent; dans l'autre saison, le courant change, et ils ne communiquent plus avec cette rivière, du moins visiblement. L'endroit de leur confluent à l'Ouébi est un peu au-dessus d'Eïmé ou Imi.

Au sud (au sud-ouest peut-être) de Hhareurr se trouvent les Babili, tribu galla considérée comme formant la population campagnarde d'Adâri; ils ont pour voisins les Galla-Orgobbo, qui sont aussi sujets du sultan Aboubekeur.

A quatre aoudahh dans l'ouest de Hhareurr, habite la tribu des Annyou. Les Ala sont également une tribu de Galla établie au nord de la précédente.

Cet itinéraire me paraît offrir un intérêt marqué pour les géographes, non-seulement par les détails qui lui sont propres et que je crois relativement exacts, mais encore à cause des corrélations qui existent entre sa partie la plus rapprochée de l'Abyssinie méridionale et la topographie de cette région dressée par des voyageurs modernes. Le cheikh qui me l'a fourni était un homme fort intelligent, et de beaucoup de sens; répondant avec poids et mesure à mes questions, et n'avançant jamais un fait sans y avoir réfléchi et l'avoir pesé. Ses assertions m'ont semblé mériter autant de confiance qu'il est permis d'en accorder, en pareille circonstance, à un voyageur qui a vu et aussi bien jugé qu'on peut le faire sans le secours de la science.

Quelques particularités m'ont encore été fournies, par la même personne, sur certaines localités voisines de la route de Guèledi à Zeïla; elles seront, ici, parfaitement à leur place.

La source de l'Ouébi de Guèledi est au pied de la montagne Alaba, à un endroit appelé Denoq, dont elle prend le nom au début de son cours (1).

(1) J'ai déjà signalé l'usage qu'ont les indigènes de désigner les diverses parties d'un cours d'eau par le nom du territoire qu'il traverse : c'est ainsi que celui dont il s'agit reçoit successivement les noms d'Ouébi-Guèledi, Ouébi-Chebel-lèh, Ouébi-Imi, etc. Le lieutenant Christopher, auquel on doit la première connaissance positive de cette rivière, en arrière des Benadir, a proposé de la nommer Haines'river, en considération des services rendus à la science géographique par le capitaine Haines, de l'*Indian-Navy*. Quoique reconnaissant tous les titres de ce

Alaba est situé dans le pays de Bãli, lequel est contigu à celui des Galla. Trois autres cours d'eau en sortent : du côté de l'ouest, l'Ouébi-Ganãné, qui court du nord-ouest au sud-est, entre les pays de Rahhan'ouine et de Leouïne, et vient se jeter dans la mer à Djoub ou Gobouine; du côté du nord, la Haouach ou Haouaça, qui va dans l'Abyssinie; du côté de l'est, enfin, l'Ouengi, qui arrose le pays de Denguéla (Denakèlé?). D'Alaba à Hhareurr on compte neuf aoudahh vers l'est (1).

A l'ouest d'un coude que fait l'Ouébi un peu au-dessous de Nokob, est une montagne appelée Kouna : la ville d'Eïmé y est située; elle est peuplée de musulmans et d'infidèles, les premiers Haouiya et les seconds Galla, formant la tribu dite Douba. Cette ville est composée de deux parties, dont l'une vers le sommet de la montagne, où se réfugient les habitants pendant la guerre, l'autre au pied, où ils résident en temps de paix. Dans ses environs, on cultive le millet blanc, et l'on y importe du tabac et du café de Hhareurr et de Bãli. Kouna est à cinq (2) aoudahh dans l'est d'Alaba et à neuf dans le sud d'Adâri.

A six heures de marche vers le couchant d'Eïmé est la tribu des Karan'la (ou Karan'lé), dont la ville ou le terri-

savant officier à un semblable hommage, il m'a paru plus naturel de garder au cours d'eau en question le nom qu'il porte à sa source, et je l'ai appelé la Denoq.

(1) Cette direction est évidemment erronée, car, d'une part, le territoire de Bãli, auquel appartiendrait, au dire du cheikh, la montagne d'Alaba, est placé, par tous les voyageurs géographes, bien au sud de Hhareurr, et, d'autre part, la position d'Alaba, donnée par M. d'Abadie, est de 2 degrés au moins plus sud que Hhareurr.

(2) Il y a indubitablement une erreur ici, et je pense que M. Vignard a compris, ou écrit par inadvertance, 5 au lieu de 15.

toire se nomme Godobé : ils sont musulmans, et tirent leur origine des Haouiya. Les Karan'la et les Douba sont presque toujours en guerre avec les Ougadine, dont ils ne sont séparés que par l'Ouébi. Entre Eïmé et Alaba se trouvent les Galla-Arouci, qui se subdivisent en Mendouïa et Sakassé résidant à l'est, et en Garirra et Kotfeurra occupant le côté de l'ouest.

Voici enfin un dernier itinéraire qui m'a été donné par un jeune Soumali-Adji, le cheikh Hhadji-Aouadh, homme intelligent et ayant fait le voyage d'Adâri. Il s'agit, cette fois, d'un piéton, bon marcheur, ne voulant pas perdre de temps. Ce n'est pas de Guèledi qu'il part, mais de Bengueda, situé également sur l'Ouébi, à une vingtaine de milles dans le sud-ouest de l'autre localité. Le voyageur atteint en dix heures, y compris quelques haltes, en suivant une direction nord et nord $\frac{1}{4}$ nord-ouest, Dafit, qui nous est maintenant bien connu.

De Dafit à Bour-Tcheurfolé, une journée et demie (direction nord-ouest en moyenne). De Bour-Tcheurfolé à Bour-Tedjeus, six heures de marche dans le nord-nord-ouest. On laisse Bour-Heïba sur la droite et Bour-Tedjeus aussi, mais plus près; on passe par Kourar, d'où l'on voit cette dernière. La montagne où sont la caverne et le lieu saint dont il a été déjà question est à demi-journée de la précédente, dans une direction variant de l'ouest à l'ouest-nord-ouest : on la désigne isolément par le nom de Cheikh-Moumen. Bour-Heïba, Bour-Tedjeus et Cheikh-Moumen sont les trois plus hautes montagnes du pays; pourtant ce ne sont, à proprement parler, que des mornes. Le plus haut des trois est Bour-Heïba; le moins élevé est Bour-Tedjeus.

Pour se rendre chez les Karan'la, on laisse Tedjeus à gauche ou à droite, à volonté. Ce village est au pied de la montagne du même nom; il est, du côté de l'est, distant de Kourar d'une lieue. De Tedjeus on marche environ deux journées vers le nord, puis neuf journées au nord-nord-ouest pour arriver sur le territoire des Karan'la. Dans ce parcours, on trouve, à une demi-journée de Tedjeus, un terrain rouge; à cinq aoudahh du même point, le village de Man'keurr, occupé par des gens de la tribu des Ali; quatre aoudahh et demie au delà de Man'keurr, Moulmath, village de la tribu des Ségal; puis, une oudehha plus loin, un autre nommé Acelon'. On ne rencontre pas l'Ouébi avant les Karan'la; son cours semble avoir une direction nord jusqu'au Chebel-lèh, puis une direction plus ouest à partir de ce dernier. D'Acelon', on a douze journées à faire vers le nord pour atteindre Cheikh-Hhoucen; enfin on va à Adâri en marchant dans le nord-nord-est. Des Karan'la à l'Ouébi-Ganãné, il y a, selon le Hhadji-Aouadh, huit aoudahh pour un bon marcheur. Le pays est occupé par les Galla-Arouci (1).

On remarquera que, d'après la fin de cet itinéraire, les Karan'la, et, par suite, la partie de l'Ouébi qui traverse leur territoire, seraient évidemment plus sud et plus ouest que je ne les ai placés sur ma carte, ce qui rapprocherait Kouna d'Alaba; mais, d'autre part, sa distance de Hhareurr s'en

(1) D'après un autre renseignement, le pays situé entre les Karan'la et l'Ouébi-Ganãné serait occupé par de nombreuses tribus galla, parmi lesquelles on cite les Djeddan, les Rendilé, les Kouré (qui vont tout nus), les Amaré, les Kouracha et les Kon'so.

trouverait beaucoup augmentée, et ne serait plus en rapport avec celle qu'indique, entre Nokob et Hhareurr, l'itinéraire du Cheikh. Du reste, sauf quelques petites modifications de détail dans la forme, les itinéraires qui précèdent sont reproduits tels qu'ils m'ont été dictés : quand on n'a pas soi-même le moyen de discerner le vrai du faux, la fidélité la plus scrupuleuse est de rigueur, quelles que soient les contradictions que présentent les renseignements recueillis. A ceux qui voudront s'en servir, de les interpréter de la manière qui leur semblera la plus rationnelle. Pour compléter les éléments de cette appréciation, il me reste à tracer, d'après les données diverses que j'ai eues à ma disposition, le cours de l'Ouébi dans le sens contraire de celui des itinéraires, c'est-à-dire de sa source jusqu'à l'endroit où il se perd dans les terres.

A la partie sud du plateau de Gouragué, entre son versant méridional et le pays des Galla-Arouci, il existe un lieu, nommé Alaba, qui m'a paru se rapporter, par la position où le place M. d'Abadie (1), à celui qui m'a été désigné, sous le même nom, comme le point où l'Ouébi-Denoq prend sa source. J'ai donc cru pouvoir attribuer à cet endroit la latitude et la longitude indiquées par ce voyageur pour l'Alaba de sa carte. Sortant de cette montagne, la rivière, traversant de l'ouest à l'est le territoire des Galla-Arouci, passe au sud de Hhareurr à quinze aoudahh de sa source, et au nord de la montagne Kouna ; là elle reçoit les eaux de la Deukhta. Les deux ruisseaux qui entourent

(1) Voyez *Bulletin de la Société de géographie*, 3e série, tome XII, p. 144, l'esquisse qui accompagne une note sur le haut fleuve Blanc.

Adâri communiquent peut-être avec la Deukhta, ce qui expliquerait comment, durant la saison sèche, on y remarque un courant allant en sens opposé à celui qu'ils ont pendant la saison pluvieuse. La Denoq ayant contourné la montagne Kouna en passant à l'est d'Eïmé, où elle commence à porter bac ou radeau, revient un peu vers l'ouest, presque sur le méridien du confluent, laissant les Karan'la sur sa rive droite. A quatre ou cinq aoudahh dans le sud-est des Karan'la, sur le territoire de Faf, un peu au-dessus de Faf-el-Kébir, il reçoit les eaux du Fafan, qui prend sa source près de Melmel. A son confluent, le Fafan forme une grande mare qu'on appelle Toub-ouine (grande boue); il ne coule pas, dit-on, dans la saison sèche. La Denoq sépare le Faf d'un territoire dévasté par les guerres, et qui est comme un terrain neutre où se font les échanges entre les Karan'la et les Ougadine. Elle continue son cours, suivant à peu près la limite sud du pays de ces derniers, jusqu'à Beïho, à un peu plus de deux aoudahh de Faf-el-Kébir; puis elle arrose le territoire de Chebel-lèh et, à quatre aoudahh de Beïho, arrive à Férâlé, qu'elle laisse sur sa rive droite. Elle passe ensuite à Kot-Arra, village des Gogondobé à cinq heures de marche du précédent; à Tchimbeurala, situé à dix heures plus loin; à Mouibeurala, deux heures au delà; et, six heures après, à Mekana, où finit le territoire des Gogondobé.

L'Ouébi traverse alors une partie du territoire des Haouadlé; celui de Chidlé, qui a une oudehha de parcours, et comprend les tribus Ouellamoïe, Ouakbyou et Barraaïça, celui des Moubeline; puis longe le pays des Ellebi, qui borde sa rive droite, et entre enfin, en se recourbant brusquement

vers le sud-ouest, sur les terres des Guébroun, où il arrive à Guèledi.

J'avais terminé mon travail d'observation et de recherches à Guèledi ; la seule personne qui aurait pu m'y arrêter encore était décidée à n'y pas venir. D'autre part, les maladies commençaient à mettre aux abois une partie de ma petite troupe. M. Pierre, à qui je dois une jolie vue de Guèledi, éprouvait depuis deux jours une indisposition se manifestant par des nausées et des vomissements ; le chef de timonerie Vernet, frappé d'une insolation suivie de fièvre intermittente, paraissait assez dangereusement malade; un Malgache était blessé au pied; le docteur Bertrand avait un commencement de dyssenterie; moi-même je me trouvais fort mal à l'aise, par suite d'une affection qui avait résisté aux médicaments trop peu énergiques contenus dans notre petite pharmacie. Je n'induirai pas de ces accidents que le pays est malsain : tout me porte à croire qu'ils avaient pour cause nos marches forcées sur un sol sablonneux et d'une pratique très-pénible ; une nourriture composée exclusivement de viandes et d'œufs; la mauvaise qualité de l'eau; enfin la vie irrégulière et tout à fait en dehors des habitudes du bord que nous menions depuis quelques jours.

Quoi qu'il en soit, nous étions assez écloppés pour nous hâter de revenir au bercail, et, le 13, nous achevâmes nos préparatifs de voyage. Sid-Qoullatin fit aussi ses dispositions pour retourner avec nous à Moguedchou. Je ne pouvais que me féliciter d'avoir sa compagnie, car elle m'était toujours fort utile.

Il me restait à acquitter quelques dettes de reconnaissance envers les personnes qui, dans cette excellente population, s'étaient distinguées par leur empressement à nous être utiles ou agréables. Ibrahim et Mouça, entre autres, reçurent chacun un présent en étoffes, verroterie, etc., auquel j'ajoutai, pour Ibrahim, une gratification de 20 piastres. Enfin, pour lui laisser un souvenir qui témoignât de sa bonne hospitalité, j'écrivis sur parchemin et déposai entre ses mains, scellé du cachet de la marine, le certificat qui suit :

« Dans une excursion faite à Guèledi par le commandant « du brick de guerre français *le Ducouëdic* et quelques-« uns des officiers de ce brick, les chefs Hhadji-Ibrahim et « Mouça, commandant en cet endroit en l'absence de leur « frère le sultan Youceuf-ben-Mahhmoud, ont accueilli les « voyageurs avec une cordialité qui ferait honneur à des « hommes civilisés; et, quoique le capitaine Guillain ait « conscience d'avoir généreusement reconnu les attentions « dont ses compagnons et lui ont été l'objet, tous ont dé-« siré laisser entre les mains de leurs hôtes ce témoignage « plus durable de leur gratitude. Ils emportent le souvenir « le plus agréable des moments qu'ils ont passés dans cette « région riante et agreste, au milieu d'une population dont « le caractère et les usages rappellent la gaieté naïve et la « douce simplicité des mœurs patriarcales. »

A cinq heures du soir, tout était prêt pour le départ : notre tente repliée, nos bagages allégés de tout ce que nous laissions à Guèledi, avaient été chargés sur les bêtes de somme. Nos moyens de transport se composaient de sept chameaux, sur trois desquels j'avais fait installer, du mieux

possible, de petites cabanes pour coucher les malades hors d'état de marcher. Nous tenions en réserve, pour ceux qui, plus tard, ne pourraient supporter la fatigue, un surcroît de montures qu'Ibrahim avait absolument voulu que j'acceptasse : c'étaient deux ânes fort jolis, sans aucun doute, mais non moins indisciplinés. Les animaux placés dans l'ordre de marche, les chameliers en serre-file, l'escorte à son poste, la caravane se mit en mouvement vers cinq heures et demie, accompagnée jusqu'au bac par une foule presque aussi compacte que celle qui nous avait accueillis à notre arrivée. La rivière arrêta la plus grande partie des curieux, et il ne passa avec nous qu'un certain nombre de jeunes hommes et d'enfants; mais cette petite troupe restée fidèle, plus fidèle qu'il ne nous eût convenu, trouva un renfort imposant dans les habitants du village de la rive gauche, et notre cortége ne fut ni moins nombreux ni moins bruyant qu'il l'avait été sur la rive droite. Cependant, après un quart d'heure de cette marche triomphale, où nous figurions plutôt en victimes qu'en héros, Ibrahim, qui nous accompagnait et n'était, sans doute, pas moins ennuyé que nous du vacarme assourdissant au milieu duquel nous avancions, fit halte soudainement, et traçant, du manche de sa sagaie, une ligne sur le sol, entre la masse profonde de nos trop joyeux compagnons et nous, il leur adressa à la fois quelques mots d'un ton fort énergique et ce regard olympien qui, de temps immémorial, a semblé dire aux foules aussi bien qu'aux flots de la mer : Vous n'irez pas plus loin! Le flot s'arrêta en effet à notre grande satisfaction, et nous pûmes, dès lors, cheminer sans que ses mugissements troublassent les mélancoliques pensées qui pré-

ludent à toute séparation amicale. Au bout d'une heure de marche, Ibrahim prit congé de nous avec les démonstrations d'un vif regret; et, comme salut d'adieu, nous déchargeâmes nos armes en son honneur. Vers huit heures, nous arrivions sur la limite des terres cultivées, et nous y fîmes une courte station pour prendre quelques aliments. Entrant ensuite dans le bois, nous commençâmes à piétiner sur le terrain sablonneux qui, sept jours auparavant, avait procuré à nos reins et à nos jambes une gymnastique si fatigante. Dès le début de ce pénible exercice, un morne silence régna dans la caravane, et nos idées s'assombrirent comme la nuit qui nous enveloppait. L'air était étouffant, la brise tombant toujours après le coucher du soleil. Dans les endroits où les gommiers, qui s'élevaient des deux côtés du sentier, se rejoignaient en dôme au-dessus de nos têtes, les espèces de cages disposées sur plusieurs de nos chameaux se heurtaient à cet obstacle imprévu, et le choc arrachait à nos malades de sourds gémissements : tout conspirait pour nous attrister. Où étaient les verts ombrages de Guèledi, l'onde fraîche et les gués murmurants de sa rivière, et les voix joyeuses de ses habitants!.....

Quand nous eûmes marché un certain temps, reconnaissant *in petto* la sage prévoyance du bon Ibrahim, nous songeâmes à nous en approprier les bénéfices, c'est-à-dire à utiliser ses deux ânes. Mais déjà l'un de ces animaux, regrettant les gras pâturages de l'Ouébi, ou peu flatté de la compagnie de *visages pâles* de notre espèce, avait sournoisement tourné bride et repris, sans tambour ni trompette, le chemin de l'écurie. Il ne restait donc plus qu'une monture à enfourcher à tour de rôle, et nous étions nombreux.

Si nous accueillîmes cette déception avec un soupir ou un éclat de rire, je ne me le rappelle plus, ce furent peut-être l'un et l'autre; en tout cas, le soupir était sincère et le rire jaune, cela n'est pas douteux. Ce fut pire encore lorsque nous voulûmes monter ce quadrupède honnête, quoique impatient du joug; jamais lui ni ses camarades aux longues oreilles n'avaient passé sous les fourches caudines, ou, pour parler sans métaphore, n'avaient subi la honte d'être ridiculement pincés entre les jambes d'un homme, et, avant d'en venir là, maître aliboron manifesta, c'est une justice à lui rendre, toute la mauvaise volonté possible. L'âne est un noble animal, sobre, patient, dur à la fatigue, mais il est le père du mulet, et c'est tout dire; *entêté comme un mulet* est un dicton qui s'est trompé d'adresse. Après tout, il hait l'esclavage et agit, à l'occasion, de manière qu'on s'en souvienne; semblable à ces rustres de village, excellents domestiques, pleins de qualités solides, servant bien, pourvu qu'ils servent à leur guise et puissent, de temps en temps, faire sentir au maître les rudes aspérités des petites misères du ménage, pour se venger tant soit peu de la domesticité que le sort leur a imposée. Ainsi fit notre baudet : à peine eûmes-nous dompté sa résistance, qu'il prit à tâche de rappeler au *gentleman rider* chevauchant sur son échine qu'hommes et bêtes sont solidaires et doivent mettre en commun les peines et les joies. Le sentier, si étroit qu'il fût, était, puisqu'un chameau y passait, suffisant pour qu'un âne et son cavalier y trottassent sans maléfice, à la condition, toutefois, de se tenir au milieu de la voie; pourtant nous eûmes beau faire et de la bride et des talons, nous ne parvînmes jamais à empêcher la malicieuse bête de hanter le côté du che-

min, et de déchirer impitoyablement nos jambes aux épines acérées des broussailles : tout ce que le roussin voulut accorder à nos efforts, ce fut de se porter tantôt à bâbord, tantôt à tribord, nous écorchant alternativement chaque mollet. Alors ce n'étaient plus les gémissements navrants sortis des petites cabanes placées sur les chameaux qui troublaient le silence de la nuit, mais les cris moitié douleur, moitié rires, que notre coursier d'Arcadie arrachait à son cavalier. Ce furent là les seules distractions de cette longue nuit, et, comme preuve que tout est relatif, je suis forcé d'avouer qu'elle en fut un peu abrégée.

Au reste, dans ce voyage, où bien des tribulations s'étaient mêlées à nos plaisirs, la race des bipèdes devait fournir, comme celle des quadrupèdes, sa part d'incidents tragi-comiques. Notre troupe comptait un chamelier d'une humeur massacrante, le plus mauvais coucheur des chameliers d'Afrique et des trois Arabies, ayant autant d'épines dans le caractère qu'en présentaient les buissons contre lesquels l'âne d'Ibrahim frottait nos tibias. La fatigue et la chaleur nous accablant, j'ordonnais de temps en temps de petits repos; chaque fois le damné conducteur, sous prétexte que nous causions du désagrément à ses chameaux, maugréait en vrai païen, paraissait m'invectiver et venait jusque sous mon nez agiter ses sagaies. L'âne, du moins, se contentait de nous taquiner sans braire; mais ce Soumali mal embouché faisait un tapage à mettre en fuite toutes ses bêtes. Je me contentai d'abord de le pousser par les épaules; cela ne le corrigea pas, et plus nous allions, plus il s'agitait, criait et se montrait agressif. Une fois que je le secouai un peu plus rudement, mon rageur s'élança sur moi en brandissant ses

sagaies d'un air furieux; au même instant, trois ou quatre canons de fusil s'abattirent vers sa poitrine. Devant cette sommation muette, le trop irritable chamelier s'arrêta pétrifié. Pour compléter la leçon, j'arrachai les sagaies de ses mains, et, les brisant sur mon genou, j'en jetai les morceaux au loin dans le fourré; toute la troupe partit d'un éclat de rire, et mon récalcitrant, ébahi et penaud, s'en alla, en grommelant, prendre la queue de la caravane.

Vers deux heures du matin, nous atteignîmes un petit endroit découvert, où la brise, pénétrant en liberté, vint un peu rafraîchir et nos corps et nos pensées. Cette clairière semblait faite exprès pour une halte. N'étant plus qu'à deux lieues de Moguedchou, et ne voulant pas y arriver de nuit, je donnai l'ordre de tout disposer pour un bivouac de deux ou trois heures. On fit accroupir les chameaux, et chacun chercha sur le sable la place qui lui parut la plus propice au repos. J'élus domicile auprès d'un tronc d'arbre renversé au milieu de notre campement, et, m'étendant sur une couverture, le front carèssé par les souffles balsamiques de la nuit, je fermai les yeux pour appeler le sommeil. Alors ma pensée s'élança vers la patrie, ce doux refuge aux heures d'amertume ou de lassitude, et je revis Paris et les lieux habités par des être aimés, et les bienveillants visages des absents. O vous, dont l'affection m'est si précieuse, vous à qui m'unit cette amitié virile que n'accompagnent ni les regrets ni la crainte, vous dont je ne trace pas le nom dans ces lignes parce que vous le devinerez en les lisant....., que faisiez-vous en ce moment où ma rêverie évoquait votre souvenir, en ce moment surtout où, dans le songe apporté sur l'aile du sommeil, je voyais votre

riant fantôme, j'entendais votre voix passer dans le vent et me rappeler et les intimes causeries du coin du feu et les promenades au *Saule?* Avertie par quelque mystérieuse et sympathique influence, ne vous disiez-vous pas : Il y a là-bas, par delà les grands océans, un ami qui pense à moi?.....

A cinq heures nous nous remîmes en marche, et nous arrivâmes à Moguedchou vers huit heures du matin. Le brick était sur rade, et ce fut avec une véritable satisfaction que nous aperçûmes sa noire silhouette se dessinant entre le double azur du ciel et de la mer : plusieurs des nôtres, d'ailleurs, avaient grand besoin de soins et de repos, qu'ils n'eussent pu trouver dans notre logis de ville. A bord, la satisfaction ne fut pas moindre lorsqu'on reconnut notre caravane défilant dans l'un des sentiers qui conduisent à la ville. Notre absence s'était prolongée quelques jours de plus que je ne l'avais présumé, et nos compagnons du *Ducouëdic* commençaient à s'inquiéter de ce retard.

Nous retrouvâmes le gros Hhadad aussi joyeux qu'étonné sans doute de nous voir revenus d'une expédition qui lui paraissait si périlleuse ; cependant son inquiétude à notre sujet ne l'avait pas le moins du monde maigri. Je me hâtai de régler mes comptes avec l'escorte et les chameliers, m'efforçant de renvoyer tout ce monde, content et satisfait. Mais je ne fus pas peu surpris quand se présenta devant moi... devinez qui?... le chamelier dont j'avais cassé les sagaies ; d'un air piteux, il m'en demandait le prix comme pour l'amour de Dieu. Ma foi, avec une irrévérence significative je partis d'un éclat de rire homérique au nez du mauvais plaisant, et je crois même que je lui tournai le dos sans plus ample explication. Combien de fois j'ai regretté depuis

de n'avoir pas recueilli, pour le transmettre à la postérité, le nom de cet original, l'un des types les plus curieux que j'aie rencontrés dans mes voyages.

Mais j'allais oublier un des héros principaux de l'épisode du retour! Tout récit, pour être complet, doit raconter ce qui advient des personnages intéressants qui y ont figuré. J'ai failli manquer à cette règle au préjudice de mon âne, ce dernier souvenir vivant d'Ibrahim et de Guèledi.

Comme je ne pouvais, pour beaucoup de raisons, installer sur le brick un commensal de cette espèce, j'en fis don à Sid-Qoullatin, recommandant à celui-ci de lui prodiguer les soins et de veiller attentivement à son éducation, jusqu'alors, hélas, bien négligée! surtout de lui enseigner la manière de cheminer au milieu d'une route en évitant les buissons qui la bordent, pour ménager les jambes des cavaliers sous lesquels, peut-être, il aura, plus tard, l'honneur de servir.

Peu après notre arrivée, nos pauvres malades, heureux déjà du repos qui les attendait, furent transportés à bord. Pour moi, je demeurai à terre, afin de régler quelques affaires avant le départ. Tout fut arrangé pour le soir, et le lendemain 15 mars, dans la matinée, ayant pris congé de mes amis de Moguedchou à l'exception de Sid-Qoullatin, que j'emmenais avec moi à Meurka, je rejoignis le *Ducouëdic*, où les dispositions avaient été faites pour mettre à la voile.

CHAPITRE XVIII.

Djéziret. — Danana. — Gondeurcheikh. — Djelleub. — Meurka. — Situation politique de cette ville. — Départ de la côte d'Afrique. — Relâche aux Seychelles. — Arrivée à Bourbon. — Ajournement de la mission. — Départ pour Maïotte. — Expédition du brick *le Voltigeur* à la côte d'Afrique. — Mort de M. Broquant, à Zanzibar. — Le *Ducouëdic* se rend dans cette localité.

A onze heures et demie, nous levâmes l'ancre. Mon intention en me dirigeant vers Meurka était de reconnaître, chemin faisant, les points habités de la côte : on gouverna donc pour longer cette dernière à petite distance.

A douze ou treize milles dans le sud 61° ouest de Hhameurouine, nous nous trouvâmes par le travers d'une anse sur les bords de laquelle gisent les restes de l'ancienne Djéziret. Devant le village est un îlot de couleur noire où l'on aperçoit un monument funéraire en ruines appelé Cheikh-Hhacen-Bourali, du nom d'un saint marabout qui y fut inhumé. Ce lieu est vénéré par les indigènes ; ils vont y faire des prières et des offrandes. Djéziret est, ainsi que Moguedchou, un mélange de débris d'édifices ou de maisons en pierres et de cases soumal d'apparence à peu près semblable à celles de Hhafoun, mais de forme plus conique. Cet ensemble bizarre est d'un aspect fort misérable, que les massifs de verdure et les quelques palmiers dont le tableau est

parsemé rendent néanmoins assez pittoresque (1). La population est composée presque exclusivement de Soumal, et n'atteint pas un millier d'âmes. Djéziret, comme toutes les villes jadis fondées par des colons arabes, sur cette partie de côte, tomba aux mains des Soumal lorsque les peuplades de l'intérieur envahirent le littoral, et, plus encore que celles de ces villes auxquelles leurs relations commerciales conservèrent quelque importance, elle a subi les conséquences désastreuses de cette invasion. Son mouillage, complétement ouvert aux vents des deux moussons, n'est que rarement visité, même par les plus petits bateaux. Le peu d'échanges que ce point avait continué de faire avec l'intérieur est devenu de plus en plus insignifiant, à cause des collisions fréquentes soulevées par les prétentions de Youceuf sur les Bénadir. En un mot, une relâche à Djéziret ne saurait être d'aucun intérêt pour nos caboteurs de Maïotte, et moins encore pour nos navires.

Par le travers de cette localité, on a des fonds de 22 mètres, sable, à un demi-mille de terre; à trois quarts de mille, de 21 à 26 mètres, sable gris et roche, et de 30 à 35 mètres, sable rouge et roche, à un mille; à un mille et demi, on n'a pas de fonds à 40 mètres. La position du village a été déterminée ainsi qu'il suit : latitude nord, 1° 56' 50"; longitude est, 42° 34'. Après être restés en panne près d'une heure pour les observations, nous continuâmes de longer la côte.

A quatre milles au delà, on aperçoit une mosquée et quelques tombeaux en ruines; celle-là est connue sous le nom d'Aou-Mekka; elle est située sur un grand rocher noir et

(1) Voir l'Album, planche 27.

escarpé qui se termine en promontoire du côté de la mer; c'est encore un lieu visité par les pieux musulmans. Sa position, déterminée à l'aide de relèvements, est de 1° 56′ 20″ latitude nord, et 42° 48′ 42″ longitude est.

A quatre milles plus loin est Danana (ou Danané), composé de cases-ruches, sauf une seule maison, qui est en pierres. Le littoral compris entre ce village et Djéziret est parsemé de ruines qui témoignent combien il fut peuplé autrefois. On m'a encore cité, comme points remarquables, El-Hhamba et Hhoualo; le premier, peu distant de Djéziret, est inhabité, mais on y trouve une centaine de puits. Je n'ai pu rien savoir de son passé ni de son origine. Hhoualo est situé entre Aou-Mekka et Danana; on y voit aussi quelques puits et des cases. La côte, au sud de Djéziret, présente à peu près les mêmes particularités qu'au nord de ce point: des dunes de sable rouge à peine voilées par de maigres broussailles. La mer y brise partout, le rivage étant défendu par un récif qui le prolonge presque parallèlement. Danana est situé par 1° 55′ 54″ latitude nord et 42° 44′ longitude est. Il n'offre rien de remarquable, et il pourrait même n'être pas aperçu de trois à quatre milles au large, étant placé à peu près à mi-côte et masqué, dans certaines directions, par des bouquets d'arbustes qui, à partir de cet endroit, sont plus massés et plus élevés que dans l'est. Sa population compte, m'a-t-on dit, de 1,200 à 1,500 âmes. Nous avons vu, dans les environs, de nombreux troupeaux qui nous ont semblé se diriger vers une aiguade existant sur le rivage à un demi-mille dans l'ouest du village.

A trois milles de Danana se trouve Gondeurcheikh, localité d'une moins chétive apparence que les précédentes, et

devant laquelle nous mîmes en panne. Elle se présente sous l'aspect de deux groupes, séparés par un vallon bien boisé où s'élève une mosquée paraissant en assez bon état. Celui de l'est, de fondation évidemment plus récente que l'autre, est le plus étendu ; il en est distant d'environ un mille, et bâti sur une éminence de forme oblongue tapissée d'une verdure qui n'existe sur aucune autre partie de cette côte : quelques bouquets d'arbres se montrent aussi entre les maisons et les cases. Le groupe de l'ouest, qui comprend la vieille ville, renferme plus de constructions en pierres, se ressentant, d'ailleurs, de leur antiquité.

En face de ce dernier groupe est un îlot ou plateau de roche garni de murailles et qu'on prendrait, de loin, pour une fortification ; ce sont les restes de maisons abandonnées depuis longtemps. L'îlot est séparé du rivage par un chenal de quelques centaines de mètres conservant, m'a-t-on dit, un peu plus d'un mètre d'eau à mer basse. Les habitants de l'ancienne Gondeurcheikh, lorsque leur ville était menacée ou attaquée par les peuplades de l'intérieur, cherchaient un refuge sur cet îlot ; mais il a été déserté il y a bien des années, et les Soumal se gardent d'y aborder, car il passe pour être hanté par les mauvais djinns. D'après les renseignements pris sur les lieux, la population totale de Gondeurcheikh serait d'environ 1,500 âmes.

La chaîne de récifs dont j'ai déjà parlé forme, devant l'anse où est située Gondeurcheikh, une barre en dedans de laquelle des bateaux peuvent mouiller ; ce petit havre n'est qu'accidentellement visité par les commerçants arabes, et l'on n'y voit guère que les rares caboteurs des localités voisines. A un demi-mille de terre, nous avons eu 68 mè-

tres, fond de roche molle. Nos observations placeraient Gondeurcheikh par 1° 55′ 57″ de latitude nord et par 42° 42′ de longitude est. Cette ville n'a, pour les navigateurs, d'autre intérêt que celui d'un point de reconnaissance utile pour se diriger soit vers Moguedchou, à vingt-quatre milles dans l'ouest-sud-ouest de laquelle elle gît, soit vers Meurka, qui en est à dix-sept milles dans le sud 35° ouest. Aux indications déjà données sur son aspect particulier, j'ajouterai que la partie du littoral environnant est meublée d'une bien plus abondante végétation que les points qui précèdent ou qui suivent, et peut être signalée comme une riante oasis sur cette côte aride et sablonneuse (1).

A trois milles de Gondeurcheikh, toujours en venant du nord, on arrive à Djelleub (ou Djellip) (2), autre ville en pierres dont la plupart des maisons sont en ruine. Elle est située sur une pointe de roche noire basse, mais très-accore. Quelques descendants de la population primitive ont

(1) Voyez l'Album, planche 27 *bis*.

(2) M. Loarer indique, dans son rapport, comme venant après Gondeurcheikh, un village nommé *Coréarai*. Je n'en ai point eu connaissance; mais l'auteur du rapport n'ayant vu cette côte qu'à bord du brick, et par conséquent en même temps que moi, je suis porté à penser que, dans les renseignements recueillis par lui à Meurka, on lui a désigné sous ce nom l'une des deux parties de Gondeurcheikh, qu'il aura prise pour un nouveau centre de population. Gondeurcheikh est le nom de la ville ancienne et n'est pas, d'ailleurs, un mot soumal : il est donc probable que le village qui s'est élevé plus tard sur ses ruines a dû recevoir un nom différent; mais je ne puis dire si c'est *Coréarai* : je ne retrouve ce nom ni dans mes notes ni dans celles de M. Vignard, sans l'intermédiaire de qui, cependant, M. Loarer ne pouvait s'entretenir avec les individus qui nous renseignaient. L'existence d'un village dit *Coréarai*, en dehors de ceux que j'ai désignés, me semble donc au moins douteuse. Horsbwrg cite, comme placé entre Djelleub et Danana, une ville nommée *Horéaly;* et il ne parle pas de Gondeurcheikh. Or je

continué d'y résider, mais la presque totalité des habitants sont soumal. Les cases où ils logent tiennent à la fois, par leur forme, de celles de Hhafoûn et de celles de Guèledi; elles sont groupées au sud de la vieille ville, parmi les débris de laquelle on en remarque aussi plusieurs. Cette localité peut compter 1,500 individus; elle est riche en troupeaux, et les nombreux sentiers que l'œil suit à partir du rivage jusqu'au sommet des collines indiquent que Djelleub a d'actives communications avec l'intérieur. Du côté de l'extérieur, elle n'est pas plus favorisée que les villes précédentes.

Après avoir fait des sondes devant ce point sans trouver fond à 75 mètres, à un demi-mille du rivage, nous mîmes en panne pour prendre des relèvements, ainsi que le croquis du village (1). D'après nos calculs, Djelleub serait située par 1° 52′ latitude nord et 42° 40′ 17″ longitude est.

Sur la partie de côte comprise entre Moguedchou et Meurka, la déclinaison de l'aiguille a été trouvée de 8° 20 et quelques minutes nord-ouest.

Il était près de six heures quand nous eûmes terminé nos observations devant Djelleub, et une distance de neuf à dix

soupçonne fort l'*Horéaly* d'Horsbwrg d'être le *Coréarai* de M. Loarer; l'un de ces messieurs, et peut-être les deux, ayant mal rendu le véritable nom soumali en figurant sa prononciation. Enfin, dans un article du *Penny-Cyclopædia* sur le Zanguebar, Djelleub n'est pas nommée parmi les villes des Bénadir; mais en sa place est mentionnée une ville appelée, par l'auteur de l'article, *Havaly*. Quoique ces deux dernières assertions n'aient pas été produites par des témoins oculaires, j'ai cru devoir m'en expliquer, afin qu'on ne prenne mon silence ni pour une inadvertance ni pour une adhésion.

(1) Voir à l'Album, planche 27.

milles nous séparait encore de Meurka. Ne pouvant y arriver le soir même, je fis serrer le vent avec l'intention de manœuvrer pendant la nuit, pour nous tenir en position de rallier ce port le lendemain matin ; toutefois des circonstances imprévues m'obligèrent à modifier mon plan. Nous avions tous, mes compagnons et moi, plus ou moins souffert de notre excursion à Guèledi, et pour mon compte j'en étais revenu dans un état de malaise que j'attribuai d'abord aux fatigues de la route. Mais j'étais atteint plus gravement que je ne le pensais, et je n'avais pu qu'à grand peine rester sur le pont, pour donner la route et diriger les observations durant l'après-midi que nous venions de passer sous voiles. Le soir, les symptômes d'une affection sérieuse se déclarèrent, augmentèrent d'intensité la nuit, et me forcèrent, le lendemain, à garder le lit. Néanmoins, comptant qu'un peu de repos me mettrait bientôt sur pied, je fis courir des bordées à petite distance de la côte, pour être à portée de mouiller dès que ma santé serait améliorée. Il n'en fut pas comme je l'avais espéré; la maladie s'aggrava, et, après avoir attendu quatre jours sans voir cesser l'impuissance à laquelle j'étais réduit, ne voulant pourtant pas abandonner la place, je chargeai mon lieutenant de conduire le navire à Meurka. On se dirigea donc vers ce point; mais, arrivé devant le récif qui forme le port, cet officier, ne trouvant point de fond au-dessous de 46 à 50 mètres, à deux encâblures des brisants, et ne jugeant pas le mouillage sûr dans de telles conditions, m'en fit prévenir. Obligé de m'en rapporter au jugement de celui qui commandait à ma place, et qui méritait, d'ailleurs, une entière confiance, j'ordonnai de regagner le large.

Le havre avait paru très-petit et la passe étroite; nous n'avions ni plan ni pilote; il eût donc été fort imprudent de s'y aventurer avant de l'avoir sondé. Me flattant toujours de reprendre bientôt mes travaux, je me décidai à envoyer à terre deux officiers et un élève pour lever le plan du port; M. Vignard et Sid-Qoullatin devaient les y accompagner, pour faciliter leurs relations avec les habitants; enfin M. Loarer, en se joignant à ces messieurs, pouvait, de son côté, utiliser pour sa mission les quelques jours qu'il y passerait. Je comptais réparer ainsi en partie la perte de temps à laquelle ma position me condamnait.

Les dispositions convenables pour l'exécution de ce plan furent prises dans l'après-midi, et le 21 au matin, le brick ayant de nouveau mis en panne devant Meurka, les personnes que je viens d'indiquer se rendirent à terre; elles gardèrent le canot qui les portait pour servir aux opérations hydrographiques. Du 21 au 25 le *Ducouëdic* manœuvra aux environs de manière à pouvoir, à l'aide de signaux convenus, communiquer avec la petite expédition, et le 25, dans la matinée, ces messieurs revinrent à bord.

A ce moment, quelque pénible qu'il me fût de renoncer au projet de pousser les travaux jusqu'à la fin d'avril, j'étais résigné à quitter la côte d'Afrique. Je souffrais d'autant plus de cette interruption de l'exploration, que l'état où se trouvait accidentellement le pays le rendait plus intéressant encore à étudier; mais la maladie dont j'étais atteint avait pris un caractère si inquiétant aux yeux du chirurgien-major, qu'après quelques insinuations, tout d'abord repoussées par moi, il s'était vu obligé de me déclarer que ma position exigeait un prompt retour à Bourbon. Outre certaines rai-

sons données par M. Loher, et qui faisaient honneur à sa modestie, j'étais, disait-il, assez gravement malade pour que ma convalescence fût longue et difficile, dans le cas où mon rétablissement ne serait pas impossible sur les lieux; ce que je pouvais espérer de plus favorable était donc de me remettre sur pied dans un mois, c'est-à-dire à l'époque où, ayant épuisé presque tous mes vivres, je serais forcé de m'éloigner. Réfléchissant alors que, forcé de perdre ce temps pour le travail, il valait mieux l'employer à la traversée de retour, arriver un mois plus tôt à Bourbon, et en repartir aussi plus tôt, je trouvai avantage, tout intérêt personnel écarté, à partir de suite; en conséquence, nous nous dirigeâmes vers Bourbon dans la soirée du 25.

Avant de poursuivre, j'ai à donner quelques détails sur la situation de Meurka et sur ce qui s'y était passé pendant que mes officiers y avaient séjourné; ces détails sont extraits du rapport que me remit M. Vignard.

La petite troupe envoyée en reconnaissance à terre, le 21 mars, débarqua au milieu d'une population assez nombreuse, qui la conduisit à la maison d'un employé de Syed Saïd, où le chef de la ville, nommé Mahhmoud et se gratifiant du titre de Sultan, l'attendait avec plusieurs autres personnages marquants. Les nouveaux venus furent reçus avec empressement, et on les accabla de questions sur leurs intentions et le but de leur voyage. Notre interprète expliqua la nature toute pacifique de la mission dont ses compagnons et lui étaient chargés; cette déclaration satisfit visiblement ses interlocuteurs. Il paraît que, à la vue du *Ducouëdic*, les habitants, qui avaient eu connaissance de mon excursion à Guèledi et de mes relations avec la famille de You-

ceuf, s'étaient imaginé que nous avions des projets hostiles, et les diverses apparitions du brick devant Meurka n'avaient fait que confirmer et augmenter leurs craintes. Quand l'interprète les eut complétement rassurés à cet égard, il prit des informations pour se procurer un logement, et on lui en offrit un dans la maison même où il avait été conduit.

Mais, au moment où nos officiers s'y installaient, un incident surgit, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Sid-Qoullatin, resté seul dans la chambre voisine, avait été reconnu par des Soumal, et, comme on n'ignorait pas ses relations avec le sultan des Guébroun, ils lui supposèrent de mauvais desseins, et ils l'entourèrent en témoignant des dispositions menaçantes. M. Vignard interpella aussitôt le sultan et les chefs de la ville encore présents, et leur exposa que Sid-Qoullatin était, en cette circonstance, employé par le gouvernement français, et, par conséquent, sous sa protection; qu'il débarquait à Meurka pour notre service, et nullement pour celui de Youceuf; enfin qu'il demeurerait avec nous et s'occuperait exclusivement de nos affaires : tant qu'il se tiendra dans ces limites, ajouta-t-il, toute injure qui lui serait faite serait considérée comme une insulte aux Français eux-mêmes et à leur gouvernement, et vengée comme telle. Les assistants se rendirent à ces observations, et Sid-Qoullatin, entièrement rassuré, parut soulagé d'un poids énorme. Mais sa sécurité à cet égard ne fut pas de longue durée; le lendemain au soir, il se présenta à M. Vignard, et, après quelques doléances sur sa fausse position au milieu d'une ville ennemie, dans une saison où il y a peu d'arrivées et de départs, il lui dit avoir trouvé une oc-

casion pour retourner à Braoua, et le pria de l'autoriser à en profiter. Ces messieurs, pensant, avec raison, que sa présence pouvait devenir un embarras, l'autorisèrent à partir, et l'interprète lui donna même, pour Youceuf, une lettre où il exposait les motifs qui me forçaient à manquer au rendez-vous que ce cheikh m'avait donné.

Si l'on n'a pas oublié ce qui est raconté au chapitre précédent et ce que contenait la dernière missive que m'avait adressée le sultan des Guébroun, on comprendra qu'il dût régner à Meurka une certaine agitation. En effet, nous l'avions laissé s'apprêtant à attaquer la ville et rassemblant des troupes à Dafit pour cette expédition. Des deux côtés, on se préparait donc à combattre. Le 23, arrivèrent dans le port cinq bateaux portant le Hhadji-Ali et une troupe de soldats qu'il amenait au secours de Meurka. J'ai déjà parlé de ce personnage comme étant l'un des chefs les plus influents dans la partie sud du pays des Medjeurtine (1). Quant aux hostilités imminentes entre les Biémal et leur adversaire, voici ce qui y avait donné lieu et comment le Hhadji-Ali s'y trouvait mêlé.

Le sultan de Bardéré, le Hhadji-Abaïlé, descendant d'Abikeur, fils d'Aden, fils de Dourré, appartenait à la tribu des Garra; ceux-ci étaient unis, par des liens de parenté, aux Biémal, qui, outre une partie de Meurka, occupaient le littoral voisin. A titre de parents, ces derniers furent sollicités d'entrer dans une alliance offensive avec le sultan de Bardéré, au moment où Youceuf venait de se mettre en campagne contre lui, et de faire une diversion en allant attaquer Benguéda, village dépendant de Guèledi. Ils y con-

(1) Voir chap. XIII, p. 505.

sentirent et furent battus à deux reprises différentes; mais Youceuf, occupé alors au sac de Bardéré, ne put les poursuivre et se réserva de punir plus tard ses agresseurs. Depuis cette époque, qui datait de quatre ans (je veux parler de l'expédition à laquelle il se préparait lors de la visite du lieutenant Christopher), depuis cette époque, dis-je, les hostilités n'avaient pas cessé sur les frontières, et la lutte avait été encore envenimée par un nouvel incident. Quinze à dix-huit mois auparavant, le Hhadji-Ali, ayant été à Zanzibar demander à Syed Saïd l'autorisation de fonder une colonie à Mongguia, pays peu distant de Meurka, il l'obtint; mais, quand il s'y présenta, Youceuf lui signifia que, ce territoire lui appartenant, il n'entendait, en aucune façon, le voir s'y établir. Entravé ainsi dans ses projets, le concessionnaire répondit par une lettre grossièrement injurieuse, où il menaçait, en outre, de revenir bientôt, avec des forces suffisantes, se joindre aux Biémal (1), et châtier son adversaire comme il le méritait.

A la lecture de la lettre du Hhadji-Ali, la colère de Youceuf n'eut plus de bornes, et il jura de se venger. Dès lors, des préparatifs de guerre furent faits de part et d'autre. Ali, malgré toutes ses menaces, n'était parvenu à réunir que cent à cent cinquante hommes, dont quatorze armés de fusils, dix d'arcs et de flèches, et le reste, de sagaies. Il est vrai qu'il avait encore quatre canons qui devaient être portés

(1) On a vu ci-devant, chapitre xi, page 400, que l'établissement des Biémal, sur la côte des Bénadir, était dû à l'émigration de quelques familles des Soumal du nord; de là résultait, entre le Hhadji-Ali et ces Biémal, une communauté d'origine, qui explique, outre leur haine commune contre Youceuf, la menace faite par Ali de se joindre aux Biémal.

à dos de chameau ; mais il était probable que cette artillerie ne lui serait pas d'un grand secours.

La confiance dans le succès n'en paraissait pas moins régner à Meurka ; les Biémal comptaient sur leur unité et parlaient avec dédain des troupes de Youceuf, qui traînait à sa suite un ramassis de gens pris dans toutes les tribus. Qu'importait leur défaite précédente ! ils ne s'en croyaient pas moins sûrs de la victoire ; car ils allaient, cette fois, combattre près de leurs foyers, d'où sortiraient incessamment de nouveaux soldats pour remplacer, sur le champ de bataille, ceux qui succomberaient. En attendant, ils firent beaucoup d'instances auprès de notre interprète, afin d'obtenir de la poudre ; le sultan, le conseil des notables, Ali même vinrent lui en demander à quelque prix que ce fût, disant que leur salut en dépendait, et qu'aucun sacrifice ne leur coûterait pour en avoir. M. Vignard répondit, à ces sollicitations, qu'il n'était pas libre de les satisfaire ; mais qu'ils pouvaient eux-mêmes se transporter à bord du *Ducouëdic*, et présenter leur supplique au commandant ; ils ne jugèrent pas à propos de faire cette démarche, en quoi ils eurent parfaitement raison.

Pendant tout le temps de leur séjour à Meurka, nos officiers vécurent dans les meilleurs rapports avec le sultan et les principaux chefs. Un mouton et deux vaches leur furent offerts de manière à rendre un refus impossible. Ils eurent bien à se plaindre un peu de la curiosité importune et du sans-gêne des Soumal ; mais, grâce à l'intervention de leurs protecteurs officiels, la chose devint de jour en jour plus supportable, et chacun eut toute facilité pour se livrer aux travaux dont il était chargé.

Dans les conversations que M. Vignard eut avec le sultan et les notables de Meurka, il leur parla beaucoup des relations commerciales que les navires français pourraient, dans un avenir prochain, entretenir avec cette ville, et il obtint d'eux des engagements écrits par lesquels ils se portaient garants des bons procédés que les habitants auraient toujours pour ceux de nos nationaux qui viendraient y commercer.

Voici la traduction de ces écrits :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Le samedi du mois de rebiâ-el-akheur, des personnes « du gouvernement français sont descendues (à Meurka). « Leurs intentions étaient de voir la ville et de se lier avec « ses habitants par un pacte (d'amitié). Nous n'avons rien « vu de mal de leur part. Sachez cela.

« Ensuite, nous avons fait avec eux un pacte, et nous « sommes convenus que, s'il venait des Français dans la ville « de Meurka, ils seraient nos amis et traités comme tels; « qu'en un mot, tant que nous serions vivants, et même « après notre mort, ils seraient reçus avec honneur. Sachez « cela.

« Ce papier a été écrit de la main même du sultan Mahh- « moud, fils du sultan Hhoucen, fils du sultan Soddiq, le « Soumali-Biémali. »

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

« Le mardi du mois de rebiâ second, les cheikhs de « Meurka ont pris l'engagement, avec le gouvernement « français, de faire subsister entre eux l'amitié et les « bonnes relations, et que tous les Français qui viendraient « (ici) pour faire le commerce seraient considérés, par eux,

« comme leurs compatriotes, et qu'ils les aideraient en leur
« faisant honneur et amitié. Voilà ce qui s'est passé entre eux.
« Les cheikhs présents étaient Sid-Hhacen, le cheikh Abou-
« beker-ben-Ahhmed, le cheikh Mahhi-Eddin-ben-Ibrahim,
« et le cheikh Abdallah-ben-Mohhammed-ben-Anim.

« An 1263.

« Ce papier a été écrit par le sultan Mahhmoud-ben-
« Hhoucen-ben-Soddiq, de l'aveu des cheikhs. »

Le 24, les travaux hydrographiques étant terminés, et MM. Loarer et Vignard ayant recueilli ce qu'ils pouvaient obtenir de renseignements, on avait arrêté le retour à bord pour le lendemain au matin. On régla donc le prix du logement, ce qui ne fut pas sans difficulté, grâce à l'avarice de l'hôte. On offrit ensuite à Mahhmoud des cadeaux, consistant en une vingtaine de mouchoirs, quelques verroteries, des chaînes et colliers, etc.; puis, sur sa demande, on lui remit dix piastres destinées à être partagées entre les notables qui avaient donné les vaches. De ces deux bêtes l'une allait mourir quand on l'avait amenée; on la fit tuer pour en distribuer la chair aux pauvres de la ville; l'autre, gardée jusqu'au départ, fut abattue et emportée à bord.

Au départ, ces messieurs furent accompagnés à la plage par le sultan, qui leur avait constamment tenu fidèle compagnie, et, après des adieux pleins de cordialité, ils s'embarquèrent.

La route à suivre pour retourner à Bourbon devant me conduire près des îles Seychelles, je voulus profiter de cette circonstance pour y relâcher quelques jours, relâche d'une urgente nécessité, d'ailleurs. En effet, nous avions à bord dix-huit cas de maladies graves; certains médicaments indis-

pensables manquaient ou allaient manquer; M. Loher, toujours plus souffrant malgré les soins reçus à Bombay, privé, en outre, de l'aide de son second, voyait son état empirer sous l'influence de fatigues incessantes; enfin les vivres frais et les conserves pour les malades étaient épuisés. Notre traversée de Meurka aux Seychelles fut très-longue, par suite des circonstances météorologiques et nautiques dans lesquelles elle s'effectua. C'était à peu près l'époque du renversement de la mousson, et, dès que nous eûmes atteint la limite rapprochée où la terre d'Afrique cesse d'avoir une action déterminante sur les vents, nous n'éprouvâmes plus que des brises très-faibles et très-variables, interrompues par de longs temps de calme. Les courants furent, de même, très-variables en force comme en direction. Mais, cette traversée n'ayant présenté aucun incident notable, et ne pouvant avoir d'intérêt que pour les marins qui auraient à effectuer le trajet entre les Bénadir et Bourbon, je me borne à donner dans le tableau ci-après (pages 82 et 83) un extrait du journal de notre navigation.

Le 11, à quatre heures du soir, nous approchions de l'accore ouest du banc des Seychelles, et on commença à sonder de demi-heure en demi-heure, filant 80 mètres de ligne. A cinq heures trente minutes, nous eûmes un premier fond à 55 mètres, sable et corail. On sonda ensuite tous les quarts d'heure, et, de cinq heures trente-cinq minutes à sept heures, les fonds diminuèrent régulièrement jusqu'à 17 mètres : nous étions alors sur la partie la plus élevée de l'accore, car, à dater de ce moment, le fond augmenta graduellement jusqu'à 64 mètres; après quoi, n'ayant plus de haut fond à craindre sur notre route, on cessa de

sonder. La brise continuant de souffler du sud-est à l'est-sud-est, c'est-à-dire dans une direction contraire à celle que nous avions à suivre, nous n'atteignîmes que le 13, vers neuf heures du soir, le mouillage de Mahé, l'île principale du groupe, et la seule où j'eusse quelque chance de me procurer les approvisionnements dont j'avais besoin.

Mon espoir ne fut pas trompé, et bientôt l'abondance des vivres frais et l'influence de l'atmosphère si salubre des Seychelles apportèrent du soulagement aux malades. Je reçus personnellement, dans la maison de M. le gouverneur Milius, l'hospitalité cordiale et les soins délicats qu'il a prodigués à tous les commandants de la station qui ont visité le port Victoria : pendant mon séjour, je fus comblé par cette excellente famille, si estimable à tous égards, de ces attentions pleines de sollicitude qu'on ne rencontre ordinairement que chez les siens.

Je donne ici le tableau des observations nautiques et météorologiques faites dans le cours de ma traversée des Bénadir aux Seychelles :

TABLEAU DES OBSERVATIO

FAITES DANS LA TRAVER

DATES.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE centigrade.	LATIT à midi
MARS.				(1)	Nord.
26	S. E. — S. S. E. — Faible.	Beau.	760[c]	31 29 30 30	1°30′
27	S. S. E. — Jolie brise. — Calme N. N. E. — Faible.	*Id.*	760	31 ½ 27 29 ½ 28	0 38
28	E. N. E.— E. — E. S. E. — Jolie brise.	*Id.*	760	31 28 29 28 ½	sud. 0 18
29	E. — Faible. — E. N. E. — E. S. E. — Jolie brise.	*Id.*	760	31 29 29 29	2 18
30	E.— E. S. E. — Faible, inégal.	*Id.*	760	29 28 29 29	2 4
31	E. S. E. — Jolie brise. — E. — Faible	*Id.*	760	29 ½ 28 29 29 ½	3 3
AVRIL.					
1	E. — Jolie brise. — S. S. E. — S. — Faible.	Couvert; à grains; pluie.	760	31 29 30 29 ½	2 59
2	S. — S. E. — Faible. — Calme.	Beau; couvert; orage.	760	31 ½ 30 31 29 ½	2 59
3	E. S. E. — Faible; calme. — O. N. O.— Jolie brise.	Orage; beau; couvert; grains; pluie.	760	31 30 30 30 ½	3 49
4	O. S. O. — E. — E. N. E.— Faible.	Nuageux. Faible.	760	31 ½ 29 31 30	4 2
5	E. — S. E. — N. — Faible; calme.	*Id.*	760	31 30 31 30	3 46
6	N. E. — N. N. E. — Faible; calme.	Beau.	760	31 ½ 29 30 29 ½	3 52
7	N.—N. O.—N. N. E.—Faible.	*Id.*	760	31 30 30 30 ½	3 29
8	N. — S. O. — S. — E. N. E. — Très-faible.	Beau; couvert; orage.	760	31 ½ 29 30 ½ 29 ¾	3 18
9	S. O. — S. — Jolie brise.— Faible.	Beau.	760	30 ½ 30 30 29 ½	3 31
10	S. S. E. variable au N. N. E. — Frais.	Beau; grains; pluie.	760	31 29 29 ½ 29	4 17
11	N. — Faible. — O. S. O. — Calme. — S. — Faible.	Beau; orage.	760	30 ½ 29 30 29	4 46
12	S. S. E. — E. — Faible; inégal.	Beau; couvert; grains.	761	31 29 30 ½ 30	4 17
13	E. S. E. — Variable; jolie brise.	Beau; nuageux; à grains.	761	31 29 29 30	4 15

…AUTIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

…ES BÉNADIR AUX SEYCHELLES.

…TUDE …T …di.	COURANTS EN 24 HEURES. Force.	Direction.	DÉCLINAISON N. O.	VUES DE TERRE. — OBSERVATIONS.
10″	12′,0″	N 29° O	10 8′ 0″	Le 26, à 6 heures du soir, perdu de vue la côte d'Afrique.
42	12,0	N 69 O	12 27 0	
3	5,7	S 13 E	8 6 0	(1) Les observations thermométriques ont été faites sur le pont, à l'ombre, dans l'ordre suivant : Midi. Minuit. 6 heures du soir. 6 heures du matin.
0	6,6	S 9 O	7 25 0	
30	3,4	S 57 E	6 36 0	
45	15,0	N 29 E	5 57 20	
30	35,3	N 78 E	6 21 40	
30	13,0	S 33 E	8 1 40	
25	34,0	S 10 E	6 18 20	
12	37,0	S 34 O	7 46 0	
0	13,0	S 22 O	8 10 0	
0	15,6	S 30 E	8 27 0	
30	13,4	N 59 E	8 45 0	
10	28,4	N 26 E	7 27 20	
3	21,1	N 28 E	8 54 40	
5	10,7	N 57 O	8 20 10	
48	28,2	S 35 O	7 10 0	Le 11, à 6 heures du soir, sur le banc des Seychelles, 34 brasses, sable et corail.
20	10,3	S 67 E	7 0 0	Le 12, au jour, en vue des îles Seychelles.
23	10,2	N 62 O	6 42 0	Le 13, à 9 heures du soir, mouillé devant l'île Sainte-Anne (Seychelles).

Le 21 avril, dans la matinée, nous quittâmes Mahé et nous nous dirigeâmes sur Bourbon, où nous mouillâmes le 2 mai au soir, après une absence de huit mois.

C'était une campagne laborieuse que celle que nous venions de terminer. La maladie avait sévi et sévissait encore rudement à bord, malgré l'action bienfaisante de notre séjour à Mahé, et la mort avait même fait quelques vides dans nos rangs : nous avions perdu quatre hommes, dont un domestique; trois autres étaient restés, on se le rappelle, à l'hôpital de Bombay. Une douzaine de marins, depuis longtemps atteints de dyssenterie, étaient dans un état de langueur, passant alternativement du mieux, obtenu en des circonstances favorables, à une rechute dès que se reproduisaient les influences malfaisantes. A ces pauvres gens, tous hors d'état de continuer un service actif, s'ajoutaient huit individus souffrant d'affections diverses, et toutes assez graves. J'ai déjà dit que parmi les malades se trouvaient les deux chirurgiens du brick; ils n'étaient pas remis à notre retour à Saint-Denis.

Sans doute ce court voyage n'avait pas été infécond, et nous avions recueilli une assez ample moisson de matériaux. Mais la plus belle victoire est toujours suivie d'un pénible moment, celui où l'on compte ses morts et ses blessés; et certes, nous n'avions pas encore vaincu, il s'en fallait de beaucoup! Les événements mêmes allaient décider que ma mission serait tronquée, et que la côte comprise entre le cap Delgado et le cap Corrientes resterait tout entière non explorée par le *Ducouëdic*.

A mon arrivée à Bourbon, j'appris que M. le contre-amiral Cécile remplaçait M. le capitaine de vaisseau Romain-

Desfossés au commandement de la station, et que le brick contribuerait temporairement au service commun. Cette mesure était nécessitée par les lacunes récemment produites dans ce service. En effet, on avait eu à déplorer la perte de la corvette *le Berceau*, disparue dans un ouragan, qui avait également mis la frégate *la Belle-Poule* en danger de perdition ; d'autre part, le mauvais état de la gabarre *la Prudente* et du bateau à vapeur *l'Archimède* exigeait leur renvoi en France : de telle sorte que, après le départ de la frégate amirale *la Cléopâtre*, qui devait elle-même bientôt y retourner, le matériel de la station se trouverait réduit aux bricks *le Ducouëdic* et *le Voltigeur*, et à la gabarre *la Zélée*.

Dix-sept jours s'étaient à peine écoulés depuis que j'avais mouillé sur rade de Saint-Denis, et, sans être complétement rétabli, je dus accompagner l'amiral dans sa tournée d'inspection. Le brick navigua de conserve avec la *Cléopâtre* jusqu'à Sainte-Marie de Madagascar, où, après avoir séjourné du 23 mai au 17 juin, je reçus l'ordre de me rendre à Maïotte pour y prendre part à l'œuvre d'émancipation des esclaves que le gouvernement accomplissait, moyennant rachat aux propriétaires. Un délégué du département de la marine, M. le sous-commissaire Le Dentu, avait, à cet égard, des instructions spéciales, et devait s'entendre avec le commandant supérieur de Maïotte pour l'exécution de cette importante mesure; j'étais chargé de présider le comité de rachat. Il n'entre point dans mon sujet de raconter les détails de l'opération; j'en dirai seulement les résultats. Sur 2,554 noirs esclaves qui se trouvaient dans l'île, 1,253 déclarèrent vouloir suivre leurs maîtres émigrants (la faculté d'emmener leurs esclaves avait été lais-

sée à ceux-ci, à condition que les noirs y consentissent); 746 esclaves furent présentés pour l'indemnité, à savoir : 135 enfants, 333 hommes, 156 femmes, 122 vieillards et infirmes. Enfin 323 noirs furent spontanément et gratuitement affranchis par leurs maîtres; 232 ne comparurent pas et personne ne s'en déclara propriétaire.

Le comité était encore en fonctions quand, le 24 juillet, la frégate amirale mouilla sur rade de Maïotte, qu'elle quitta le 15 août pour effectuer son retour en France. Je demeurai alors chargé du commandement provisoire de la station, et fus ainsi forcé de m'en occuper exclusivement jusqu'à ce qu'un nouveau commandant arrivât de France. La suite de mon exploration se trouva donc indéfiniment ajournée; toutefois, comme, d'après les instructions laissées par l'amiral, j'avais à expédier le brick *le Voltigeur* à la côte de Mozambique, je voulus, du moins, tirer parti de la circonstance en faisant exécuter par M. Sévin, devenu commandant dudit navire, la partie de mon programme qui avait rapport à cette côte.

M. Loarer, resté à Bourbon pour mettre en ordre ses échantillons et les adresser au département du commerce, nous rejoignit à Maïotte fort à propos pour profiter de l'occasion que lui offrait le *Voltigeur* d'aller continuer la mission dont il était personnellement chargé.

Mais des circonstances imprévues empêchèrent M. Sévin de remplir ses instructions. En arrivant à Mozambique, il eut l'occasion de rendre quelques services au capitaine et à l'équipage du brick de guerre anglais *Snake*, naufragé, dans les derniers jours du mois d'août, sur des récifs situés à l'entrée du port. Le *Voltigeur* se dirigea ensuite sur

Pomba, qu'il visita, puis sur Ibo; des brises contraires et de forts courants qui le drossèrent dans le sud l'ayant forcé de toucher encore une fois à Mozambique, le commandant y reçut une lettre du capitaine Brown, du *Snake*. Cet officier le priait instamment de rapatrier son équipage à l'île Maurice : l'époque des arrivages étant passée, disait-il, il lui faudrait demeurer très-longtemps dans l'île; or, la saison des fièvres allant commencer, ce séjour serait infailliblement pour ses hommes une cause de maladies nombreuses, et peut-être de mort. M. Sévin accéda au désir du capitaine anglais et partit, pour Maurice, avec l'équipage naufragé. M. Loarer s'était fait mettre à terre dans l'intention de se transporter successivement, au moyen de bateaux caboteurs, sur les points les plus importants du littoral.

Le *Voltigeur*, après avoir déposé au Port-Louis le capitaine Brown et ses hommes et fait une relâche à Bourbon, retourna, au mois de novembre, à la côte d'Afrique, qu'il descendit du nord au sud, en explorant plusieurs localités, depuis Angogi jusqu'à Inhambane; là il rencontra M. Loarer et le ramena à Saint-Denis. Le rapport du capitaine Sévin ne contient aucun détail qui soit de nature à trouver place dans ce récit; quant aux documents recueillis par M. Loarer, ils ont été consignés dans un mémoire livré à la publicité par le ministère du commerce; je n'ai donc pas à m'en occuper ici.

Au moment où je m'y attendais le moins, un événement malheureux vint me rappeler à la côte d'Afrique. Un bateau arrivé à Maïotte peu de jours après le départ du *Voltigeur* apporta la nouvelle de la mort de M. le consul Broquant.

En cette occurrence, il me parut que la présence d'un navire de guerre français dans les eaux de Zanzibar était convenable et pouvait être utile; dès que les opérations du comité furent terminées, je fis donc mes dispositions pour m'y rendre, en touchant à Anjouan et à Mohéli, où je devais régler quelques affaires. Le 13 septembre, je quittai Maïotte. Les calmes et les courants me retinrent longtemps dans l'archipel des Comores; ce fut seulement le 20 que j'atteignis le mouillage de Moutsa-Mondou, ville principale de l'île d'Anjouan et résidence du Sultan. L'aspect de ce point est très-pittoresque, et la vue qu'en a prise M. Caraguel est un des jolis sujets de notre album (1). J'en partis le lendemain, et le 22 j'étais à Mohéli, où je restai vingt-quatre heures; enfin, le 29 septembre, je jetai l'ancre devant Zanzibar.

(1) Voyez planche 28.

CHAPITRE XIX.

Séjour à Zanzibar. — Liquidation des affaires du consulat. — Résultat des poursuites dirigées par le Sultan contre les meurtriers de M. Maizan. — Nouvelle concession obtenue relativement au cours de notre monnaie. — Mariage du Sultan avec une princesse persane. — Soumission de Patta à l'autorité de Saïd. — Séances daguerriennes. — Départ pour Bourbon. — État sanitaire de l'équipage à notre arrivée à Saint-Denis. — Reprise de l'exploration. — Adjonction de M. Boivin, botaniste, au personnel de la mission.

Lorsqu'en arrivant au mouillage de Zanzibar je jetai les yeux sur la maison du consulat français, j'éprouvai un serrement de cœur à l'aspect du mât de pavillon, veuf des couleurs que j'y avais vues flotter quelques mois auparavant. Je ne connais pas, même dans le métier de soldat et de marin, une mort plus triste que celle d'un homme qui succombe dans un pays lointain et barbare, tué par le climat, et n'ayant autour de lui aucun reflet de la famille et de la patrie. Ainsi était mort le malheureux M. Broquant, sans parents pour adoucir son agonie; en fait de compatriotes, deux ou trois Français indifférents ou indignes entourèrent seuls son lit de mort. Le consul anglais avait assisté son infortuné collègue dans le moment suprême, et s'était occupé des honneurs à rendre à sa dépouille mortelle. Il paraît que, depuis longtemps, les deux confrères s'étaient mutuellement promis ce dernier service. Le capi-

taine Hamerton avait donc réglé et dirigé les détails de la cérémonie funèbre, à laquelle Syed Saïd voulut être présent avec les principales autorités de la ville. Il avait aussi inventorié les papiers publics et privés de M. Broquant, mesure que, par un sentiment de convenance officielle, il n'eût pas dû, ce me semble, exécuter lui-même, et qui montra combien pouvait être regrettable l'absence d'un chancelier au consulat de Zanzibar.

Après avoir fait ma visite d'arrivée au Sultan et au gouverneur, que je devais, d'ailleurs, remercier de la part prise par eux aux funérailles du représentant de la France, je demandai la levée des scellés apposés dans la maison du défunt et nommai, pour examiner l'état de la succession, une commission composée de deux officiers du *Ducouëdic* et d'un Français résidant qui, depuis la mort de M. Broquant jusqu'à ma venue, s'était immiscé plus qu'il n'eût fallu dans les affaires du consulat et du consul. Lorsque cette commission m'eut remis son rapport, je m'occupai de la liquidation. Tout ce qui était de nature à se détériorer ou à ne pouvoir être envoyé en France fut vendu, et, après avoir désintéressé les ayants droit, je gardai à bord du brick les papiers et ce qui restait de la succession. Enfin le consulat et le peu de matériel qu'il contenait furent placés sous la sauvegarde du Sultan, qui en confia la surveillance à Syed Séliman.

Cette liquidation n'était pas la seule dont j'eusse à m'occuper; il m'en incombait une autre peut-être plus navrante. J'avais trouvé chez M. Broquant les effets ayant appartenu au malheureux Maizan, tristes reliques que notre agent conservait en dépôt. Il fallait vendre encore..... Je me hâtai d'en finir,

avec l'empressement qu'on met à se débarrasser d'un fardeau qui blesse. Je réservai seulement, comme pouvant servir à ma mission, quelques instruments et divers objets de peu de valeur destinés à être donnés en cadeaux aux indigènes.

Depuis mon passage à Zanzibar, la recherche des meurtriers de Maizan était en voie de succès. Une lettre écrite par le Sultan à M. le commandant Romain-Desfossés l'avait annoncé dans les termes suivants :

« ..... Or je vous ai déjà écrit, par l'entremise de notre « ami le capitaine Guillain, en réponse à la lettre qu'il « m'avait apportée de votre part. Je vous marquais que « j'avais fait tout mon possible, et que je le ferais encore « à l'avenir touchant ce qui regarde les voleurs qui ont « assassiné M. Maizan. Nous n'avons regardé ni à la dé-« pense, ni à la peine pour faire périr leur sultan ou bien « le prendre, mais nous n'avons pas réussi. Alors nous leur « avons dépêché une troupe qui est allée jusque dans leur « pays et y a tué tout ce qu'elle a pu et ruiné leurs villages ; « enfin ils se sont emparés (les gens de la troupe du sultan « Saïd) du ministre du sultan et l'ont amené jusqu'à Zan-« zibar. Nous l'avons remis à la personne très-élevée du « consul, M. Broquant. Soyez-en instruit. Je suis content « de vous apprendre moi-même ces événements, afin que « vous sachiez bien que nous ne vous cachons rien dans « cette affaire. »

D'après les renseignements que je me procurai touchant cette expédition, la lettre de Saïd ne contenait rien d'exagéré. Peu s'en était fallu, il paraît, que Pazzi lui-même ne fût pris : il n'avait dû son salut, disait-on, qu'à une fuite soudaine et précipitée. On avait saisi dans sa case ses effets,

ses armes, ses instruments de guerre, et quelques objets ayant appartenu à sa victime; parmi ces objets était un micromètre, que je retrouvai au consulat mêlé au butin enlevé au meurtrier.

Le prisonnier mentionné dans la lettre du Sultan était le chef de guerre de Pazzi; il se nommait Kibaba. Remis entre les mains de M. Broquant, il avait été, jusqu'à la mort de celui-ci, détenu, par ses ordres, dans un cabanon vis-à-vis du consulat; mais, depuis, on l'avait transféré au fort, et replacé ainsi sous la garde des autorités locales. A ma demande, on conduisit ce misérable en ma présence; j'avais près de moi, pour cette entrevue à laquelle n'assistait aucun agent de Syed Saïd, Frédéric, le jeune Malgache domestique de Maizan. Frédéric reconnut parfaitement le prisonnier pour l'un des principaux acteurs de l'horrible drame accompli sous ses yeux; il l'avait vu tenant les pieds de son maître, quand celui-ci avait été égorgé. Kibaba, homme de haute taille et d'une complexion athlétique, portait sur de larges épaules une lourde tête africaine. Ses traits peignaient la férocité de l'animal sauvage. Il me parut plongé dans un abrutissement dont j'avais peine à m'expliquer la cause, rien ne dénotant dans son attitude la crainte du sort qui l'attendait. On lui transmit mes questions; lorsque je demandai quelle raison avait porté Pazzi et les siens à assassiner le blanc, il répondit sans hésitation : « Parce que le m'zongou n'a pas voulu donner ce que Pazzi exigeait, » et, comme je répliquai qu'ils auraient pu le dépouiller complétement sans lui ôter la vie, surtout d'une manière si affreuse, il se contenta d'ajouter, avec une naïveté de bête féroce : « Nous avons mieux aimé le tuer! »

Lorsque je fis allusion au châtiment que méritait son crime, il se montra fort résigné et répliqua seulement « qu'il fallait tuer Pazzi aussi, qu'alors ce serait bien. » Il se défendit, d'ailleurs, de toute participation directe au meurtre commis.

N'étant pas muni d'instructions précises sur la manière dont le gouvernement français entendait procéder à l'égard des coupables, je laissai, pour le moment, celui-ci en prison, et nous l'y retrouverons plus tard.

Je remerciai par écrit le Sultan de ce qu'il avait déjà fait, et j'insistai pour qu'il ne suspendît pas ses poursuites, l'arrestation d'un des complices de Pazzi ne pouvant être acceptée comme une satisfaction suffisante par le gouvernement de la France; j'ajoutais que celle de Pazzi lui-même était indispensable, et que nous réclamerions jusqu'à ce que justice complète fût obtenue. Le Sultan répondit : « Depuis l'attaque dans laquelle Pazzi a failli être pris, il erre dans les forêts comme un lion, changeant, à chaque instant, de demeure; mais, s'il vient à se fixer en quelque lieu, on fera tous les efforts possibles pour s'emparer de lui et vous le livrer. Après l'expédition récemment effectuée et les précautions qu'elle a suggérées à Pazzi, il faut absolument paraître avoir renoncé à la vengeance, et préparer en silence d'autres moyens d'action. »

Ce plan de conduite me sembla rationnel, et je jugeai qu'au point où en étaient les choses il n'y avait plus qu'à attendre le résultat des bonnes intentions manifestées par le Sultan.

Il me restait à traiter une de ces questions qui sont, pour ce prince, des crève-cœur, et avec lesquelles ma mauvaise

étoile me condamnait à troubler sa quiétude. Je veux parler du change de notre monnaie. On se rappelle qu'à la suite de mes premières négociations à ce sujet, le Sultan avait offert de recevoir lui-même tout l'argent français que nos commerçants désireraient changer au taux de 111 pièces de 5 francs pour 100 thalaris. Cette offre avait été acceptée comme une manifestation de sa bienveillance personnelle pour nos nationaux, mais non comme une solution définitive. Je repris donc les choses où je les avais laissées précédemment, et fis de nouvelles instances auprès de Son Altesse pour en obtenir une mesure officielle conforme à nos intérêts et aux désirs de notre gouvernement. Elle demanda quelques jours pour s'entendre avec les négociants Je n'augurai rien de bon de cet ajournement, et en effet, au bout d'une semaine à peu près, Saïd m'informa que sa décision antérieure, à ce sujet, ne pouvait en rien être modifiée; que les négociants de Zanzibar repoussant toute fixation absolue et constante du taux de notre monnaie, il ne se croyait pas en droit de les contraindre à cet égard.

Ne voulant pas abandonner la partie, j'obtins du Sultan une audience dans laquelle je m'attachai à lui prouver que la fixation du cours légal de la pièce de 5 francs n'apporterait aucune entrave à la liberté des transactions entre nos négociants et ceux de Zanzibar ou de Mascate; que ceux-ci n'en restaient pas moins, comme il est d'usage en tout pays, les arbitres des prix qu'ils croiraient devoir exiger pour leurs marchandises; enfin que le seul droit résultant de ladite mesure pour nos nationaux serait qu'un certain nombre de piastres d'Espagne ou de thalaris leur étant demandés pour prix d'une marchandise, ils pour-

raient solder en monnaie française, suivant le change établi.

Le Sultan me pria de lui donner de ceci une déclaration écrite, afin de l'opposer, au besoin, à des réclamations ou à des prétentions exagérées de la part de nos commerçants; je la lui envoyai à mon retour à bord, et il m'annonça dès le lendemain que les habitants de Zanzibar et de Mascate allaient recevoir l'ordre d'accepter les *piastres* françaises au taux de 110 pour 100 piastres thalaris.

On comprend, d'après tout ce qui a déjà été dit sur la question, que le seul avantage positif et immédiat de cette concession était de diminuer un peu la somme à payer par nos marchands au fermier des douanes; néanmoins, pour que Syed Saïd y eût consenti, il fallait qu'il fût dans un de ces moments où la satisfaction dispose aux largesses et inspire la générosité. Tel était, en effet, l'état de son âme par suite de deux événements qui avaient apporté la joie dans la vie de l'homme privé comme dans celle de l'homme politique. Le premier était un mariage. Saïd, le vieux Saïd, avait convolé à de nouvelles noces et, oublieux de ses mésaventures d'autrefois, épousé encore une princesse persane. On commet, à tout âge, des folies. Cependant quelques personnes attribuaient ce tardif hymen à des motifs puisés dans les plus sages prévisions d'un chef de famille souveraine, et inspirés par la raison d'État. On disait que, répugnant toujours à l'idée de se voir gouvernés par un des enfants du harem, et prévoyant que, en l'absence d'un héritier légitime, ceux-ci amèneraient, par leurs prétentions rivales, des troubles dans le pays, les sujets de Saïd, et particulièrement les Arabes de Zanzibar, avaient, à diverses reprises, fait entendre leurs doléances aux oreilles

du maître. Ce dernier s'était donc décidé à employer tous ses moyens, ou plutôt le peu de moyens qui lui restaient, pour prévenir les périls signalés. Cette explication donnait, sans doute, à l'acte accompli par Syed Saïd une apparence de gravité plus en harmonie avec son âge; mais alors on pouvait s'étonner que le Sultan eût attendu si tard pour se créer une descendance légitime d'où dépendait la tranquillité de son empire. Comment sa prévoyance s'était-elle attardée au point de laisser arriver cette arrière-saison qui est celle des fleurs et des amours inféconde? Aussi existait-il une opinion bien plus répandue et, il faut l'avouer, bien plus acceptable pour qui connaissait l'activité du volcan caché sous le front chenu de Saïd : celle qu'il venait de nommer son épouse était entrée, quelque temps auparavant, racontait-on, dans les murs de Bendeur-Abassi, fuyant avec son père les rigueurs du chah de Perse, dont elle était parente, et elle y avait demandé asile et protection. Le Sultan s'était enthousiasmé au tableau que lui avait fait son gouverneur de Bendeur-Abassi des charmes et de l'esprit de l'intéressante princesse.....

Le ciel lui fit, hélas! en lui donnant le jour,
Un cœur, pour son malheur, trop sensible à l'amour.

De ce moment, l'Orosmane du Zanguebar n'avait plus goûté de repos jusqu'au jour où il acquit la certitude d'être possesseur d'un pareil trésor, et il prit ses mesures pour ne pas soupirer trop longtemps. L'offre de son cœur et de sa main ayant été agréée par l'objet de sa passion, un des navires de l'amoureux sultan transporta la jeune fiancée à Zanzibar, où le mariage venait d'être célébré quand nous

y arrivâmes. Pendant toute la durée de notre séjour, nous entendîmes de pompeux éloges de l'épouse nouvelle. Elle était belle non plus à la manière des noires Phrynés de l'Abyssinie, mais comme les vierges aux traits délicats et fiers de la haute Asie; la noblesse de ses gestes et la dignité de son maintien révélaient son origine princière; enfin la douceur et l'aménité de son caractère lui avaient gagné le cœur des femmes du palais, parmi lesquelles elle brillait, telle que la blanche perle du golfe Persique au milieu d'une couronne de jais : en un mot, et sans m'arrêter aux propos des malveillants au dire de qui la sultane favorite avait un peu trop ce genre de beauté à la turque qu'on apprécie plus par le poids que par la qualité, en un mot, dis-je, c'était, à ce qu'il paraît, un morceau de roi. Saïd devait être ravi au septième ciel. Puisse-t-il avoir conservé longtemps cette suave consolation de sa vieillesse !

Après les myrtes de Vénus, les lauriers de Bellone, comme écrivaient les poëtes du commencement du siècle. Au bonheur domestique dont jouissait le Sultan s'était jointe la satisfaction de voir Patta rentrer sous son obéissance. Les derniers détails donnés sur cette localité, dans le ve livre de la Ire partie, ont mentionné l'avénement de Foum' Bakari au pouvoir, à la place de Bouana-Ouisir. Le nouveau sultan, devant son triomphe à l'intervention du gouverneur envoyé par Saïd, accepta naturellement la suzeraineté de ce dernier; mais sa soumission fut de courte durée : la conduite cruelle tenue à l'égard des M'zara vaincus inspira à Foum' Bakari la crainte d'un sort pareil, et il songea, sans doute, dès lors, à se soustraire à une dépendance dont le Sultan pourrait bien ne pas se contenter plus qu'il ne l'avait

fait de celle des chefs de Mombase. Toutefois le jeune cheikh de Patta n'eût peut-être trouvé en lui-même ni l'adresse ni la force nécessaires pour exécuter ce projet; il y fut aidé par un de ses sujets, homme de basse extraction, mais énergique, adroit et rusé, que son ambition, exaltée par l'exemple des fortunes politiques acquises à quelques individus de sa trempe dans les précédentes révolutions du pays, conduisit à devenir chef de parti. Cet aventurier, nommé Bouana-Mathâka, déploya toutes ses ressources au service de son maître.

Le premier soin de Bouana-Mathâka fut de travailler à obtenir les bonnes grâces du gouverneur arabe; à force de souplesse et de prévenances, il y parvint. Puis, par des manœuvres ténébreuses et des bruits sourdement répandus, il excita des préventions contre les agents de Syed Saïd, accusant ceux-ci d'avoir l'intention de dépouiller ses concitoyens de leurs biens et d'enlever leurs enfants pour les réduire en esclavage. D'autre part, grâce à la confiance qu'il avait su inspirer au gouverneur, il s'immisçait dans les affaires publiques, et, pour donner une apparence de vérité aux assertions mensongères dont il était l'auteur, il poussait ce dernier et les autres fonctionnaires arabes à commettre une foule d'exactions, accroissant ainsi les répugnances qu'éprouvait, pour leur autorité, la population naturellement turbulente de Patta. Cette tactique perfide eut un plein succès, et un jour, jetant subitement le masque, il se mit à la tête des habitants soulevés, et assassina le gouverneur et la petite garnison qui l'entourait. Dès lors Foum' Bakari, à qui Bouana-Mathâka avait frayé les voies, se déclara indépendant de Syed Saïd.

Cette révolte avait eu lieu en l'an 1255 de l'hégire (du 17 mars 1839 au 5 mars 1840), et, pendant les cinq années suivantes, le Sultan ne prit aucune mesure efficace pour réduire les rebelles : seulement un frère de Foum' Bakari, nommé Mohammed-ben-Cheikh, étant venu à Zanzibar, peu après la révolte de celui-ci, promettre à Saïd de le reconnaître pour suzerain, s'il voulait l'aider à supplanter son aîné, le Sultan l'avait bien accueilli et lui avait conféré le titre de chef de Patta, ordonnant à l'agent qu'il entretenait à Lâmou d'appuyer le prétendant de toute son influence. Mohhammed se retira alors à Ouzi, pour s'y rallier des partisans.

Mais, sur ces entrefaites, Foum' Bakari, s'étant brouillé avec Bouana-Mathâka, fut amené lui-même, pour se soutenir contre la puissance réelle que possédait ce dernier, à faire aussi sa soumission à Saïd, soumission qui fut accueillie comme l'avait été celle de Mohhammed-ben-Cheikh, dont le titre se trouva ainsi annulé. En même temps qu'il confirmait Foum' Bakari dans son rang de cheikh de Patta, le Sultan nommait gouverneur de cette île Mohhammed-ben-Naceur, qui exerçait déjà ces fonctions à Lâmou. Diviser pour régner était évidemment encore ici la maxime que suivait Syed Saïd : en usant ses ennemis les uns par les autres, il espérait, sans doute, amener promptement la population, lasse de ces interminables luttes de prétendants, à s'abandonner à sa merci.

Lorsque Mohhammed-ben-Cheikh se vit délaissé, il s'efforça de circonvenir le gouverneur de Lâmou, rappelant les engagements contractés envers lui par Saïd, et se plaignant amèrement qu'on les eût violés en faveur de son

frère, dont la soumission avait été tardive et forcée, et non toute volontaire comme la sienne. Ces réclamations trouvèrent un appui dans les dispositions de Bouana-Mathâka et des habitants de Patta, qui, devenus hostiles à Foum' Bakari, étaient, par cela même, favorables à son rival. De son côté, le gouverneur de Lâmou, connaissant l'état des esprits, jugea qu'il serait bien plus facile de rétablir la souveraineté de Saïd sur l'île, en favorisant Mohhammed-ben-Cheikh; il attira donc Foum' Bakari dans un guet-apens, où on l'arrêta, et Mohhammed fut nommé définitivement à sa place. Mais bientôt celui-ci, cédant, à son tour, aux instigations de Bouana-Mathâka, oublia la part que Syed Saïd avait prise à son élévation, et se déclara indépendant. Le Sultan s'aperçut alors que Bouana-Mathâka fomentait tous les troubles, que cet homme avait, réellement, le pouvoir et l'influence, et que c'était avec lui qu'il fallait compter. Il se décida donc à diriger une expédition contre Patta, afin de rétablir de vive force son autorité sur le pays.

En conséquence, la corvette *England* et la goëlette *Prince of Wales* (1), suivies d'un certain nombre de bateaux, partirent de Zanzibar, le 12 deul-qâada 1259 (5 décembre 1843), avec douze cents hommes (Souahhéli et Arabes de Zanzibar et de Pemba), qui, arrivés à Lâmou, y furent joints par quatre cents soldats (Arabes et Béloutchis) venant de Mascate, sous les ordres de Hhammad-ben-Ahhmed, que nous avons vu figurer plusieurs fois comme commandant des troupes envoyées par le Sultan à la côte d'Afrique. Le corps expéditionnaire s'augmenta de cinq ou six cents recrues de

(1) Il s'agit ici d'un nouveau navire, l'ancien *Prince of Wales* étant une corvette.

l'île Lâmou, et l'on se dirigea sur Patta le 2 deul-hhidja (25 décembre). La flottille mouilla devant Paza, dont les habitants étaient du parti de Saïd, et où les troupes de débarquement descendirent à terre. Après des pourparlers inutiles, on marcha, le 14 (6 janvier 1844), sur Sihoui; mais, à moitié chemin environ, l'armée rencontra inopinément l'ennemi et fut mise en déroute. Khaled, le fils du Sultan qui avait désiré faire la campagne, s'enfuit à bord d'un des navires et partit au bout de cinq ou six jours. Hhammad campa encore vingt jours sur l'île avec la presque totalité de ses forces, puis il l'évacua, laissant à Paza Syed Séliman, qui y demeura deux mois, s'occupant de la construction d'un fort, où il établit un poste de cent hommes, commandé par le Béloutchi Gongouzar.

Saïd avait été profondément humilié de sa défaite, qu'il attribua, non sans raison, à la lâcheté de ses soldats. Vers la fin de l'année suivante, voulant prendre sa revanche, il prépara une nouvelle expédition. La flottille organisée dans ce but se composait de la frégate *Victoria,* du brick *Tage,* de la goëlette *Prince of Wales* et du brick *Nasseri*, arrivé naguère de Mascate; plus un bon nombre de dâo. Des troupes, de l'artillerie, des munitions furent embarquées sur les navires, et le commandement en fut confié à Hhammad, le général indispensable, qui venait d'amener de Mascate neuf cents hommes d'élite. Syed Saïd, afin d'être plus à portée de surveiller les mouvements de sa petite armée, s'embarqua sur la *Victoria*. Le 28 décembre 1844, la flottille quitta Zanzibar, relâcha à Lâmou et partit de ce port le 13 janvier 1845. La *Victoria* seule y resta avec le Sultan, qui regrettait, sans doute, que sa grandeur l'attachât au rivage. Le 4 de m'hha-

rem (14 janvier), les troupes débarquèrent à Paza, et l'on marcha sur la ville de Sihoui, devant laquelle on parvint sans trouver une sérieuse résistance. Mais l'artillerie ne ralliant pas assez vite au gré de Hhammad, il retourna en arrière avec une trentaine de soldats pour la chercher, et tomba dans une embuscade où il périt avec son escorte. En apprenant la fatale nouvelle, les troupes firent retraite en désordre et furent poursuivies par l'ennemi, qui leur tua environ trois cents hommes.

Après cette déroute, beaucoup plus honteuse que la précédente, Syed Saïd renonça à tenter la fortune des armes; il laissa seulement devant Patta un brick et quelques daô qui étaient censés bloquer l'île. La situation n'avait pas encore changé en octobre 1846; suivant ce que me dirent alors les familiers de Son Altesse, les insurgés devaient être bientôt réduits par la famine; on prétendait même qu'ils avaient offert de se soumettre, demandant, pour unique concession, qu'on les dispensât d'avoir chez eux un gouverneur nommé par Syed Saïd, mais que ce dernier exigeait qu'ils se missent entièrement à sa merci.

Selon d'autres personnes, les rebelles pouvaient se maintenir longtemps, et les frondeurs allaient jusqu'à dire que tous les efforts du Sultan, pour réduire la place, n'aboutiraient à aucun résultat, si quelque agent de l'une des puissances amies n'intervenait, comme médiateur, entre les deux partis.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les habitants de Patta ne songeaient nullement à capituler lorsque, plusieurs mois après, le cadi de Zanzibar, Mahhi-Eddin, originaire de l'île insurgée, s'y rendit et eut une entrevue avec les principaux

chefs : il leur représenta qu'ils n'avaient rien à gagner en s'obstinant, et qu'au contraire ils s'exposaient, en prolongeant leur résistance, à une ruine complète; que le Sultan ne demandant ni impôt ni tribut de guerre, et bornant ses exigences au rétablissement des choses sur l'ancien pied, il n'y avait qu'avantage pour eux dans une paix qui ne leur coûterait aucun sacrifice matériel. Cette démarche entraîna les gens de Patta, et leur soumission était un fait accompli depuis deux ou trois mois quand je revins à Zanzibar. Les partisans de Syed Saïd en parlaient comme d'un triomphe; mais d'autres personnes, en raison de la manière dont cette soumission avait été amenée, y voyaient un témoignage manifeste de l'impuissance du Sultan à dompter la révolte. Voici, du reste, quelles avaient été les conditions de la paix : 5,000 piastres à payer annuellement par Bouana-Mathâka, et le rétablissement, à Patta, d'un gouverneur nommé par le Sultan, avec cinquante soldats au plus. De ces deux conditions, la première, sous prétexte d'impossibilité, n'avait pas encore été remplie quinze à dix-huit mois après la capitulation. Quant au gouverneur, ce ne fut que plus tard, et avec cinq soldats seulement, qu'il s'y rendit. Les murs de Patta, que Saïd avait prétendu faire raser, restèrent debout, et il ne fut plus question d'y construire une citadelle pour résidence du gouverneur. Enfin Bouana-Mathâka, l'instigateur de l'insurrection, conserva le pouvoir, et sa conduite semblait annoncer qu'il ne tarderait pas à secouer de nouveau toute dépendance.

J'obtins aussi, durant cette relâche, quelques détails sur l'expédition de Youceuf contre Meurka : les pauvres Biémal avaient cruellement expié leurs folles espérances et les fan-

faronnades du Hhadji-Ali. Youceuf, entré victorieux dans la ville, l'avait saccagée; on racontait même que, agissant en vrai sauvage, il n'avait pas épargné les femmes, qui s'étaient vu brutalement dépouiller de leurs bracelets et autres bijoux. On devait s'attendre qu'une telle conduite attirerait sur Youceuf la colère ou du moins le blâme du Sultan; mais Saïd était trop bon prince pour cela : au lieu de se fâcher, il fit complimenter Youceuf et lui envoya des armes et de la poudre. C'était, à la lettre, donner des verges pour se faire battre. Avec de pareilles dispositions, on devine qu'il ne se mit pas en grand émoi de la déconvenue subie par le Hhadji-Ali, son protégé, que Youceuf avait impitoyablement malmené comme les autres; en effet, Syed Saïd et ses familiers ne songèrent à cette victime du sultan des Guébroun que pour rire de sa mésaventure et le traiter de fou.

Au milieu des tristes occupations qui étaient, pour cette fois, les seules raisons de ma relâche à Zanzibar, je me rapprochais avec d'autant plus de plaisir des amis dont la conversation pouvait m'en distraire. Parmi eux, Syed Séliman avait le premier rang, car je trouvais en lui une aménité ne se démentant jamais et une complaisance inépuisable : j'eus alors occasion d'éprouver celle-ci plus que de coutume. De notre temps, une relation de voyage non illustrée serait une anomalie; je travaillais donc activement à une collection de portraits, et Syed Séliman me permit d'utiliser, pour cela, et sa maison et le personnel qui l'habitait. J'ai fait bien des épreuves daguerriennes dans la cour intérieure de son logis, où l'ombre et la lumière étaient distribuées d'une manière favorable à mes opérations, et tous les braves

gens que j'ai placés là sur la sellette ont eu réellement avec moi une patience et une bonne volonté complètes.

J'ouvris la série par la petite nièce de Syed Séliman, Aziza (1), jeune enfant de sept à huit ans, aux yeux caressants, aux longs cheveux noirs nattés, à la physionomie souriante; un vrai bijou d'enfant couleur *café au lait*, qui souvent, lorsque j'entrais dans la salle de réception de son grand-oncle, venait m'offrir des fleurs de jasmin sur un plateau qu'elle me tendait de ses deux petites mains aux ongles jaunis par le henné. Le jour où Aziza dut livrer sa charmante personne à l'invisible magicien caché dans l'instrument de Daguerre, elle avait été solennellement revêtue de ses plus beaux atours; son corps disparaissait sous l'or et la soie; des cascades de perles en verroterie ou en métal ruisselaient sur son cou et sa poitrine; des tourbillons d'anneaux s'enroulaient autour de ses oreilles, de son nez, de ses poignets; on avait fait l'impossible pour l'empêcher d'être jolie, et cependant elle l'était encore. Grand fut l'étonnement de la pauvrette lorsque son image sortit de la boîte magique. Mais il fallait voir surtout se dilater les brillantes prunelles noires des Souahhéli et des Arabes qui assistaient au prodige avec une stupéfaction muette, et semblaient se demander quel bon ou mauvais djinn avait volé les traits et le costume de l'enfant pour les décalquer sur la plaque miroitante! Aziza, grâce au daguerréotype, vivra dans la postérité, et certes on peut reprocher à cet instrument de perpétuer des traits beaucoup moins agréables.

Quand l'élan fut donné, on ne s'arrêta plus; les visages

(1) Voir planche 29.

de toutes formes et de toutes nuances, le blanc excepté, défilèrent devant la mystérieuse lentille. Séliman confia à l'exécuteur sa belle tête d'Arabe; il fit plus, et transgressa, pour me complaire, les lois de la pudeur musulmane en livrant au minotaure daguerrien une hécatombe de jeunes femmes tirées de son harem. Parmi elles se trouvaient deux Abyssiniennes (1), l'une venue du Gouragué, la seconde du pays d'Amhara; celle-ci n'était pas dénuée de charmes et se distinguait par la blancheur de sa peau.

Khamis aussi (il se serait pendu s'il avait pu se passer quelque chose sans qu'il y prît part), Khamis, dis-je, et Abdallah-ben-Ali, utilité dont j'aurai occasion de parler, contribuèrent à grossir mon album et convertirent leurs cases en atelier de daguerréotypie. Je dois à Khamis, entre autres portraits, le sien (2), et, si chacun n'y reconnaît pas de suite le spirituel et rusé coquin que j'ai dépeint au commencement de cette relation, la photographie est menteuse comme une miniature d'artiste à la mode. J'ai pris, en outre, chez Abdallah-ben-Ali, un groupe de famille (3) : sur la droite du premier plan, on voit le maître de la maison, la tête couverte d'un turban épais et lourd à faire douter que le soleil, dont les rayons nous éclairaient, fût réellement au zénith; c'est un soi-disant Arabe de Zanzibar, mais ayant perdu la plupart des caractères distinctifs de la race, bon homme au demeurant et notre interprète habituel de souahhéli. A sa gauche est sa femme, coiffée aussi comme pour se préserver des rhumes de cerveau ; elle a les traits

(1) Voyez planche 30 de l'Album.
(2) Voyez planche 29 de l'Album.
(3) Voyez planche 31 de l'Album.

assez jolis pour une indigène, la peau pas trop noire et une physionomie agréable. Entre les deux époux est un gros bambin, fruit de leurs amours et espoir de leurs vieux ans. Sur le second plan sont la sœur de madame Abdallah, une cousine de monsieur; puis une négresse de M'rima (1), qui tient un éventail en paille, circonstance plus *couleur locale* que les coiffures. Ce n'est pas, bien entendu, pour son usage, mais pour celui de sa maîtresse que cet éventail est dans ses mains.

J'ai vu, dans ces diverses maisons, beaucoup d'autres femmes dont on trouvera les portraits dans l'Album. Inutile de dire qu'elles y figurent comme représentations de types africains, et non pour montrer leur joli visage. Pour ma part, en les contemplant, j'ai compris qu'après tout il y a du bon dans la prescription du voile, et que ce pourrait bien être un premier pas vers l'intronisation de l'égalité chez le beau sexe. Ces pauvres musulmanes, dont j'ai si souvent critiqué la sotte habitude de se couvrir littéralement des pieds à la tête par une chaleur caniculaire, y gagnent au moins d'inspirer et d'entretenir des illusions chez ceux qui les approchent. Que de dames en Europe seraient aises de prolonger la mode du domino, tolérée seulement en carnaval!

Il manque à ma galerie de portraits celui qui méritait le plus d'y figurer, et que j'aurais voulu y placer au premier rang, le Jupiter de cet Olympe africain, Syed Saïd-ben-Soultan'-ben-Ahhmed, sultan de Mascate; mais j'ai fait, pour

(1) On désigne sous le nom de M'rima la partie de côte comprise entre Tangate et l'Oufidji. Les habitants sont dits les *Ouam'rima,* au singulier Moum'rima.

cela, d'inutiles efforts : aux ambassadeurs officieux qui sondèrent Son Altesse à cet effet, Saïd répondit qu'il était trop vieux, blasphème qu'il n'aurait certes pas souffert qu'un autre prononçât, surtout en présence de sa récente épousée.

Ne pouvant, quant à ce portrait, satisfaire la curiosité du lecteur, je lui offre, en dédommagement, celui d'un jeune M'iaô, qui, sans en avoir l'air, n'en est pas moins digne d'intérêt (1). Cet enfant, âgé de huit ans à peu près quand je le rencontrai à Zanzibar, venait du pays de Iaô, situé, dans l'intérieur, à cent lieues en arrière du cap Delgado. Il avait été volé à sa mère quelques mois auparavant et vendu comme esclave. Il se souvient encore que, dans son pays, il répondait au nom de M'tongou. A peine arrivé dans l'île, on l'avait dépouillé de sa personnalité enfantine; on l'appelait du nom générique *Oulet* (enfant); heureux qu'on ne lui eût supprimé que cela! Sa figure me plut, et, ayant acquitté sa rançon, je le pris à bord du *Ducouëdic* pour mon service particulier (ou pour le sien, je ne sais trop); il y est resté trois ans. Depuis ces premiers jours passés sur le grand daô des Frenggui, où, comme l'enfant naïf du désert, il mangeait mes confitures en cachette et s'initiait aux douceurs de la faction dans les haubans, le jeune M'iaô est bien changé; il a jeté au vent des moussons sa robe d'Africain, sa candide ignorance de sauvage, et ne gardant qu'à regret, sans doute, sa peau d'ébène, il a marché à pas de géant dans les voies de la civilisation. On le nomme aujourd'hui Henri-Gustave. Son âge m'est inconnu, mais il oscille, je pense, autour de sa quinzième année. Sa chevelure crépue est re-

(1) Voir l'Album, planche 35.

levée en coup de vent; il porte une cravate, un col pointu, le frac, le pantalon et les accessoires; une montre à breloques et des souliers complètent sa tenue de fashionable. Il lit, écrit et calcule à peu près; il connaît passablement la règle du participe et pourrait peut-être, sur la carte, retrouver le pays brûlant où les M'zongou l'ont pris pour le transporter sous leurs climats glacés. Son nom a plus d'une fois retenti dans les solennités des écoles communales de Lorient, et, en recevant la couronne de laurier sur sa tête laineuse, et sur sa joue noire et tatouée le baiser des autorités locales, il a dû bénir le pays où toutes les nuances de peau sont sur un pied d'égalité. Henri a le regard pensif, la voix douce, le caractère inoffensif; en un mot, il est, avec ses camarades, d'une sociabilité telle, que son maître d'école a eu l'heureuse idée d'inventer à son intention et de lui donner publiquement un prix d'*amitié*. Trapu comme les hippopotames de ses rivières natales, il est fort, dur à la fatigue, bravant le froid, la neige et la glace. Néanmoins il est aussi paresseux et ami du *far niente* qu'un lazzarone, et, pour se livrer à la vie contemplative, il néglige sans remords de remplir les devoirs imposés par ses humbles fonctions.

On a pu pressentir, par son nom d'Henri-Gustave, qu'une fois introduit dans la famille du voyageur il a été fait enfant de l'Église. Malheureusement il avait sucé quelque peu de venin philosophique sur le gaillard d'arrière du *Ducouëdic*, et il s'est permis, parfois, de faire ses réflexions sur certains passages du catéchisme et d'émettre cette proposition subversive, que beaucoup de chrétiens, en France, étaient plus méchants que les idolâtres de son pays. Mais son éducation religieuse n'en a pas moins progressé, grâce à son bon

naturel. Une des dispositions remarquables de notre néophyte, je le confesse à regret, c'est la galanterie : pour les personnes du beau sexe sont ses plus doux sourires. Je l'avais vu déjà, à Madagascar, quoiqu'à peine entré dans son troisième lustre, fort assidu auprès des petites Malgaches; aujourd'hui il dit des douceurs et offre des bouquets aux jeunes filles du quartier qu'il habite. Au sortir de l'école, le M'iaô s'est adonné aux rudes travaux de Vulcain, et en considérant que, par la couleur de la peau comme par l'habitude de braver un soleil brûlant, les Africains semblent doués plus que les autres pour cette profession, on pourrait voir dans ce choix une manifestation du grand principe proclamé de nos jours : les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Mais revenons aux destinées du *Ducouëdic.*

Le 15 octobre, mes affaires de toute nature se trouvant terminées, je partis pour Bourbon, et un mois plus tard, après une traversée qui n'offrit rien de remarquable, nous mouillâmes sur rade de Saint-Denis.

Notre dernier séjour à la côte d'Afrique avait encore été funeste à l'équipage, bon nombre d'hommes y ayant contracté la dyssenterie. Nous eûmes, en moyenne, pendant le retour, de vingt à vingt-cinq malades sérieux, et jusqu'à trente-cinq individus recevant les soins de l'infirmerie, ce qui me décida à relâcher aux Seychelles pour y prendre des vivres frais; mais, n'y étant resté que quatre jours, cela n'avait pas suffi pour améliorer sensiblement l'état de mes malades. Je rentrais donc à Bourbon avec un personnel notablement réduit et, de plus, composé de matelots que leur constitution altérée rendait désormais peu capables de bra-

ver les influences morbides des localités que nous visiterions. Dans cette conjoncture, je crus indispensable de demander à M. le ministre de la marine l'envoi, à Bourbon, d'une vingtaine d'hommes choisis, pour renforcer mon équipage.

Le *Ducouëdic* était, depuis quelques jours seulement, au mouillage lorsque arriva de France l'*Artémise*, commandée par M. de Saint-Simon, à qui je dus remettre, comme à mon ancien, le commandement provisoire de la station : je pus dès lors reprendre le cours de mon exploration. Cet officier supérieur, comprenant que les délais déjà apportés à son exécution m'obligeaient à éviter plus que jamais tout mouvement qui m'en détournerait, se chargea de me faire expédier à Maïotte, pour l'époque où j'en aurais besoin, un nouvel approvisionnement de vivres. J'épargnais ainsi au moins deux mois qu'il m'aurait fallu pour venir le prendre à Bourbon. Toutefois, afin que je fusse informé à temps, si quelque modification était apportée à notre plan, nous convînmes, mon collègue et moi, que je rallierais vers la fin d'avril le port de Zanzibar où il devait se rendre avec sa corvette. Je laissai à Bourbon, pour M. Loarer, qui n'était point encore de retour de la côte du Mozambique, une lettre dans laquelle je l'invitais à profiter de ce mouvement de l'*Artémise* pour me rejoindre; mais, en attendant, la chambre restée vacante depuis son départ fut donnée à M. Boivin, le botaniste cité dans mes instructions générales, et qui n'avait pas été embarqué précédemment faute de logement convenable. Ma nouvelle tournée allait donc gagner au point de vue de la science ce qu'elle perdait par l'absence de M. Loarer. Le savant naturaliste que le ministre du commerce avait chargé de s'enquérir des pro-

duits africains susceptibles d'être employés dans les arts industriels remplirait d'ailleurs avec avantage plusieurs des obligations de l'agent commercial. Enfin je pouvais moi-même suppléer celui-ci pour les renseignements à recueillir sur les choses de son ressort.

CHAPITRE XX.

Atterrage à la côte d'Afrique. — Village d'Ouarcheikh. — Bancs du *Ducouëdic* et hauts fonds voisins. — Arrivée à Moguedchou. — Le brick reprend la mer. — Incidents de notre séjour à Moguedchou. — Départ pour Meurka sur un bateau arabe. — Séjour à Meurka. — Description du port et de la ville. — Histoire, commerce, industrie; cours de la rivière Denoq, en arrière de Meurka.

Ce fut de Sainte-Marie, où j'avais reçu les derniers ordres du commandant, que je fis route pour la côte d'Afrique. Parti de cette île le 5 janvier 1848, je naviguai de manière à passer au vent des Seychelles, afin d'atterrir aisément au nord d'Ouarcheikh avec la mousson de nord-est, alors établie dans ces parages. Nous coupâmes l'équateur le 17, par 58° 42′ de longitude est, et, à peine entrés dans l'hémisphère nord, nous ressentîmes une jolie brise de nord-nord-est, qui hala successivement le nord-est et l'est-nord-est à mesure que nous approchions du continent. Le 23 au matin, nous eûmes connaissance de celui-ci par les 3° 30′ de latitude nord. A cette époque, la mousson étant dans toute sa force, les mouillages des Bénadir sont mauvais et les communications avec la terre très-souvent impraticables. Pour éluder ces difficultés et aborder plus commodément aux lieux que je voulais visiter, je résolus d'employer un bateau du pays. J'espérais en trouver un, soit sous voiles, en me tenant à faible distance du rivage, soit à Moguedchou,

où, à la faveur d'une embellie, j'irais jeter l'ancre pendant quelques heures. Ayant le projet de débarquer encore dans ce port, j'arrêtai la composition du personnel qui m'y accompagnerait, et l'on prépara des vivres et les bagages.

Le brick, sous petite voilure, descendit la côte au sud de notre point d'atterrage. Dans l'après-midi, nous joignîmes un bateau faisant même route, et j'eus un instant la pensée qu'il pourrait servir à la réalisation de mes projets; mais, l'ayant hélé, j'appris qu'il se rendait à Zanzibar et que l'intention de son nacodah était de ne relâcher qu'à Lâmou. Mes offres pour le décider à entrer à Mogueddchou étant restées sans succès, nous continuâmes d'avancer dans le sud. Le 24, au jour, nous reconnûmes le palmier de M'routi, et, dans la matinée, nous eûmes des fonds sur le banc d'Ouarcheikh. L'existence de ce banc, entre lequel et le rivage nous avions passé à notre première station, avait été fortuitement découverte par le *Ducouëdic* pendant que j'étais à Guèledi; toutefois, préoccupé de se tenir toujours à portée de communiquer avec moi, l'officier commandant s'était borné à prendre les relèvements nécessaires pour le retrouver, si je jugeais utile d'en lever le plan, et c'était, en effet, dans ce but que j'avais voulu commencer notre seconde tournée par la reconnaissance de cette localité. Toute l'après-midi du 24, nous sondâmes le banc et serrâmes le vent au soir, louvoyant pendant la nuit pour nous mettre en position d'achever ce travail le lendemain; cependant, quoique nous eussions poussé nos bordées jusqu'à une dizaine de lieues au large, afin d'avoir un courant moins fort, nous ne pûmes nous maintenir au nord d'Ouarcheikh, et, quand nous ralliâmes la terre le matin, nous nous trouvâmes à douze

ou quinze milles sous le vent de ce point. Le temps était alors assez beau, la brise maniable, et, ces circonstances devant faciliter le débarquement à Moguedchou, je me décidai à faire route vers ce port. D'ailleurs, ayant déjà pris connaissance du banc, je ne voyais ni danger ni difficulté à ce que le brick y retournât sans moi, sous la conduite de mon second. Nous laissâmes tomber l'ancre à deux heures un quart de l'après-midi. Le personnel et les bagages de notre petite expédition furent transportés à terre par la chaloupe et le grand canot, et quatre heures plus tard le *Du-couëdic* était de nouveau sous voiles.

Mon lieutenant, M. Grasset, se dirigea vers Ouarcheikh pour lever le plan du havre, ainsi que celui du banc. Ce travail terminé, il avait ordre de revenir devant Moguedchou, d'où, si aucun signal ne lui indiquait ma présence, il me considérerait comme parti pour Meurka, et manœuvrerait de manière à m'y rejoindre le 15 février au matin. Enfin, si là encore il ne voyait pas de signal, il se rendrait au mouillage de Braoua, où il était possible que j'allasse avant la date indiquée. Ces instructions furent ponctuellement exécutées, et le navire me rejoignit à Meurka. Pour en finir au sujet d'Ouarcheikh, voici les quelques détails recueillis pendant les courtes stations que nous y avons faites.

Le 30 janvier, dans la matinée, le brick ayant mouillé devant ce point, les embarcations qui devaient servir aux travaux hydrographiques furent expédiées à terre. Ce mouvement inspira, sans doute, des craintes aux habitants, qui, par mesure de précaution, évacuèrent tout d'abord leur village, sauf à s'informer ensuite des motifs d'une visite si extraordinaire pour des individus qui n'avaient jamais vu un

Européen. A cet effet, ils dépêchèrent à la plage trois des leurs, et furent bientôt rassurés par l'attitude toute pacifique de nos hommes. En écrivant ce récit, je me demande comment et en quelle langue les deux parties réussirent à s'entendre, car, M. Vignard étant avec moi à Moguedchou, il ne restait sur le navire personne qui parlât l'arabe ou le soumali. Toujours est-il que, grâce surtout à la prudence des officiers commandant les embarcations, le bon accord s'établit promptement. Ces braves gens d'Ouarcheikh rentrèrent dans leurs foyers et traitèrent nos matelots comme de vieux amis ; outre de copieuses libations de lait de chamelle que firent ceux-ci pendant leur séjour à terre, on leur procura, pour 6 piastres, deux bœufs qui furent transportés à bord, à la grande satisfaction de l'équipage.

Le petit havre d'Ouarcheikh (1) est formé par une anse devant laquelle se projette, selon une direction ouest-sud-ouest, un banc de roches partant de sa pointe est. A l'extrémité de ce banc s'élève un îlot qui, vu du large, a la forme d'un trapèze régulier. Cette même extrémité est entourée d'un haut fond se prolongeant à un quart de mille environ dans le sud ; ce haut fond a, sur son accore de l'ouest, 4 à 6 mètres d'eau, et laisse entre lui et un autre banc qui borde le côté ouest de l'anse un chenal ou boyau à l'entrée duquel on a un fond de 9 mètres, diminuant régulièrement jusqu'au rivage. C'est dans la partie de ce boyau, abritée par le banc de roches, que s'amarrent les bateaux en relâche à Ouarcheikh ; elle pourrait en contenir une dizaine.

(1) Voir, pour les détails qui suivent, le croquis donné au premier volume, pages 102-103, et les planches 36 et 37 de l'Album.

Ils ne font, d'ordinaire, cette relâche que pour chercher un refuge contre une forte brise ou y stationner quand ils passent devant ce point trop tard pour atteindre une destination voisine avant la nuit; elle n'est, d'ailleurs, praticable que durant la mousson de nord-est.

Les traditions disent qu'il y a eu à Ouarcheikh une ville bâtie en pierre, et l'on remarque, en effet, sur l'îlot et sur la pointe, des débris de constructions en maçonnerie; mais, à en juger par leur peu d'étendue, elle devait être fort petite : toutefois, comme le sol environnant est partout recouvert de sables amoncelés, il serait possible que d'autres ruines y fussent enfouies. Il est très-probable, du reste, que ce qui paraît aujourd'hui un îlot était jadis un prolongement de la presqu'île, et que le banc de roches à fleur d'eau qui les réunit encore par leurs bases s'élevait alors bien au-dessus du niveau de la mer, ainsi que l'indique un pan resté debout, quoique singulièrement miné par les vagues, et qui ne saurait tarder désormais de crouler sous leur choc incessant. Sur la pointe existe, au milieu des ruines, une pyramide en pierres simplement juxtaposées; une pyramide semblable se trouve sur le sommet de l'îlot. Elles ont, sans doute, été érigées par les navigateurs arabes, comme moyen de reconnaître le port et de se diriger dans le chenal.

Le village d'Ouarcheikh est placé à moins d'un mille à l'ouest du bassin et très-près du rivage; il est situé par 2° 19′ 40″ de latitude nord et 43° 33′ 4″ de longitude est. Il se compose de vingt-trois misérables huttes faites de branchages et de bruyères, et recouvertes de peaux de bœufs : elles sont occupées par des familles d'une tribu des Abgal, qui tous reconnaissent pour chef suprême un cheikh nommé

Imam Aloulé, résidant ordinairement non loin d'Obbia. Le chef d'Ouarcheikh s'appelait Ali-Youceuf.

Les habitants sont vêtus comme ceux de Hhafoun, si ce n'est que le costume des femmes paraît se borner à la jupe et au plastron en cuir, sans aucun vêtement d'étoffe, luxe qu'elles n'ont sans doute pas le moyen de se donner. Un fait digne d'être noté, c'est qu'il y a, dans ce pauvre village, une école d'enfants; et deux ou trois livres manuscrits, des Corans probablement, furent remarqués dans la case du chef. Les gens d'Ouarcheikh possèdent des troupeaux de bœufs, de chameaux et de menu bétail; mais les environs du village étant dépourvus de toute végétation, ces troupeaux sont tenus à plusieurs milles vers le nord-est, dans des plaines éloignées du bord de la mer.

Outre ces animaux, on peut se procurer parfois, à Ouarcheikh, des peaux, une petite quantité de gomme, de myrrhe et quelques morceaux d'ambre gris, objets que les indigènes échangent, avec les bateaux en relâche dans le port, pour des dattes et des étoffes grossières.

On nous a dit qu'il y avait une oudehha d'Ouarcheikh à l'Ouébi-Denoq. A un mille du rivage s'élève une rangée de collines de sable blanc, ayant de 100 à 150 mètres de hauteur et entièrement dénuées de végétation : au pied de ces collines il existe un puits dont l'eau est saumâtre.

En toute saison, on pourrait mouiller devant Ouarcheikh; mais, dès que la brise fraîchit, la mer y devient très-grosse : nous y cassâmes un de nos rouleaux de chaîne à notre premier appareillage. Le meilleur endroit pour jeter l'ancre est par 25 mètres de fond, la plus haute pyramide restant entre le nord et le nord $\frac{1}{4}$ nord-ouest du compas; on est ainsi à

huit cents mètres (4 encâblures) des hauts fonds les plus rapprochés.

A un mille et demi dans le sud-est du havre gît le banc dont la position a été déterminée. Comme il n'est mentionné sur aucune carte, nous lui avons donné le nom du brick : on n'y a pas trouvé moins de 6 mètres d'eau dans les plus basses mers ; mais, sur un autre banc attenant à la côte et situé dans le sud-ouest du précédent, nous eûmes plusieurs sondes entre 5 et 6 mètres, à un mille et demi du rivage.

Lorsque, venant du nord-est, on veut prendre le mouillage, on peut passer entre le premier banc et la côte ; au contraire, si on arrivait du sud-ouest, il ne faudrait pas ranger la terre à moins de deux milles, jusqu'à ce qu'on relevât au nord la pyramide de l'îlot : en se dirigeant alors sur celle-ci, on aurait des fonds convenables pour atteindre le mouillage.

Sur tout l'espace compris entre M'routi et Ouarcheikh, on a des fonds de 20 à 30 mètres, à trois et quatre milles de terre.

A six milles et demi dans le sud-sud-ouest $\frac{1}{4}$ ouest du port, il existe un banc sur lequel nous avons eu une sonde de 12^{m},5 en le traversant ; il s'étend, parallèlement à la côte, sur un mille de longueur et un demi-mille de largeur. Sa position a été fixée par 2° 14′ 30″ de latitude nord et 43° 29′ de longitude est. Enfin, dans le nord-nord-ouest de celui-ci et à demi-mille de terre, nous avons vu un autre haut fond où la mer brisait ; il a paru avoir un mille et demi d'étendue parallèlement au rivage. En dedans de ces deux bancs, la côte est bordée d'un récif commençant à la pointe ouest de

la baie d'Ouarcheikh, et qui, comme je l'ai dit, se poursuit, sauf quelques solutions de continuité, jusque devant Moguedchou.

Je reprends maintenant ma relation au moment où, avec les embarcations du brick, j'abordai pour la seconde fois à cette dernière cité.

Le personnel que je m'étais adjoint se composait de onze individus : un des officiers, M. Bridet; le botaniste, M. Boivin; le second docteur, M. Thomas (1); enfin M. Vignard, compagnon indispensable et dévoué de tous mes mouvements : un détachement de sept hommes, y compris le sous-officier Vernet, nous faisait escorte. Étant entrés dans le port, nous transbordâmes provisoirement nos bagages sur un des bateaux qui y étaient mouillés, puis nous prîmes terre au milieu de la foule que l'apparition du brick sur rade et son salut de neuf coups de canon avaient attirée sur la plage. Nous savions les êtres, et, après avoir distribué force poignées de main à nos anciennes connaissances, nous accostâmes le gros Sid-Hhadad, qui nous souhaita la bienvenue avec autant de vivacité que le lui permettait son bégayement. Nous le suivîmes à sa maison, où il nous installa sur le même pied qu'à notre premier séjour.

Il va sans dire que nous revîmes les chefs de Chinggãni et de Hhameurouine; nous les retrouvâmes tels qu'ils s'étaient montrés d'abord, l'un empressé et serviable, l'autre nul et insouciant pour ce qui n'entrait pas en son logis sous la forme qui séduisit Danaé.

(1) M. Thomas avait remplacé M. Bertrand, retourné en France pour cause de maladie.

Rien de nouveau pour nous ne s'était passé dans le pays, si ce n'est que le Sultan avait nommé gouverneur de Moguedchou et des Bénadir un certain Stambouli-ben-Com'bo, qui s'était, au reste, établi à Braoua, sans même visiter les autres ports. J'aurai occasion de parler plus loin de ce personnage. En arrivant à Moguedchou, mon premier soin fut d'écrire à Youceuf pour lui annoncer mon retour et l'informer que j'avais choisi Meurka comme point de départ d'une nouvelle excursion sur les bords de l'Ouébi, où je serais heureux de le rencontrer; je lui demandais, au cas où il ne voudrait pas s'y rendre, d'envoyer à Meurka quelques hommes qui me servissent de guides et d'introducteurs dans les villages où j'aurais à passer.

Je m'arrangeai ensuite avec le patron d'un bateau qui devait faire plusieurs escales sur la côte, entre Moguedchou et Braoua, pour qu'il nous prît à son bord et conformât ses mouvements aux exigences de l'itinéraire que je m'étais tracé, et dont il lui fut donné connaissance.

J'avais calculé que la réponse de Youceuf pouvait me parvenir dans trois jours, et je comptais partir le quatrième. J'utilisai cette attente du mieux possible en complétant la série des renseignements réunis au chapitre XVI. De son côté, M. Boivin parcourait les environs. Chaque jour, le bon et savant naturaliste, que ses commensaux de l'état-major avaient surnommé le *Père la science*, quittait la case, l'étui de ferblanc en bandoulière, escorté de deux matelots armés et d'un guide soumali; et le soir, en rentrant au logis, l'enthousiaste collectionneur s'extasiait sur les merveilles végétales que lui offrait la flore de cette partie du pays. M. Thomas accompagnait habituellement le naturaliste dans ses

promenades, non point en adepte, mais en chasseur, sa spécialité étant d'assurer notre existence. Un jour, il nous apporta une gazelle dont les beaux yeux n'avaient point trouvé grâce devant la balle de son fusil, et nous força d'avouer que ce gibier valait au moins le chevreuil des forêts de France. Si cette manière de cultiver la zoologie ne faisait pas précisément le compte du muséum de Paris, elle faisait fort bien le nôtre. Enfin M. Bridet, jaloux de fournir aussi sa part de butin, ajoutait à notre Album plusieurs jolis dessins. Quant à moi, j'essayai, pour varier mes occupations, de prendre quelques portraits au daguerréotype; hélas! au passage de la barre, la chaloupe, assaillie par une lame sourde, ayant embarqué un peu d'eau, l'instrument et tous ses accessoires avaient été mouillés; il paraît que le coton conserva un peu d'humidité saline qui, sans ternir le brillant des plaques, lorsqu'on s'en servit pour les nettoyer, n'en nuisit pas moins à leur préparation ultérieure; je n'obtins que des épreuves nuageuses auxquelles je ne me résignai qu'après des essais multipliés; de sorte que toute ma bonne volonté fut, pour cette fois, à peu près infructueuse. Infructueuse n'est pas le mot; mes essais malheureux eurent, comme on va le voir, un résultat très-positif et que je regrettai vivement. Voici le fait : au nombre de ceux qui posaient était une jeune femme nommée Théri; elle avait le teint remarquablement clair et pouvait passer pour jolie, à Moguedchou, en vertu du dicton vulgaire sur les borgnes et les aveugles. Elle n'était pas d'origine soumali; ses traits semblaient appartenir à cette classe de métis qui proviennent du croisement des types arabe et malgache. Sa beauté relative lui avait valu la faveur d'être prise pour concubine

par un riche habitant. Amenée dans notre maison, du consentement de son maître, grâce à l'intervention de l'honnête Sid-Hhadad, qui, témoin de l'innocence de mes travaux artistiques, s'ingéniait à me trouver des modèles, elle se prêta assez complaisamment à ce rôle. Après de nombreuses tentatives, où, de part et d'autre, on apporta une patience digne d'un meilleur sort, nous parvînmes à obtenir une épreuve satisfaisante (1), et nous congédiâmes la dame avec le salaire convenu, auquel j'ajoutai quelques mouchoirs et de la verroterie. Mais il ne suffit pas d'être vertueuse, il faut surtout le paraître : quelques gamins (les gamins soumal en savent bien long) qui avaient élu domicile devant notre maison incriminèrent la longue station faite chez nous par cette femme, et, à sa sortie, ces mauvais garnements l'assaillirent de quolibets et l'escortèrent jusqu'à sa demeure en l'accablant de huées. Cet âge est sans pitié! Quoique d'un âge très-mûr, le maître de Théri ne fut pas moins impitoyable; soit qu'il ne pût se figurer que la séance à laquelle sa brune odalisque venait d'assister eût été exclusivement consacrée à prendre le portrait de celle-ci, soit qu'il voulût, comme César, que sa femme ne fût pas même soupçonnée, il lui administra une correction aussi brutale que peu méritée, dont elle dut tirer cette morale : « L'important est moins d'employer bien ou mal les heures hors du logis que de n'en pas rester trop longtemps absente. »

Ce ne fut pas là le seul incident désagréable de ma journée daguerrienne. L'entêtement des Soumal à nous honorer de leur compagnie faillit nous attirer une fâcheuse affaire qui

(1) Voir à l'Album, planche 38.

occasionna, heureusement, plus de bruit que de mal. Nous étions, comme de coutume, assiégés par les curieux, et le daguerréotype fonctionnait au milieu de nombreux spectateurs, circonstance, soit dit en passant, qui aurait complétement disculpé Théri si son jaloux eût cherché à s'éclairer. La séance terminée, nous priâmes la société de se retirer, ce qu'elle fit sans hésitation. Toutefois, un individu, qui ne connaissait sans doute pas nos usages, refusa d'obtempérer à notre invitation, prétendant, en sa qualité de chef, ne se retirer que suivant son bon plaisir. C'était un petit cheikh soumali de l'intérieur, un gentillâtre campagnard ; fier comme un roi de basse-cour, il s'était campé devant nous, le poing sur la hanche et la sagaie en main ; son regard provocateur et sa lèvre dédaigneuse semblaient nous dire :

Cette *case* est à mon gré ;
M'y voici, j'y resterai.

On employa vainement toutes les formules de la politesse pour le décider à vider les lieux. Le jeune sauvageon, encouragé par une sourde rumeur approbative des Soumal qui, de l'escalier, étaient témoins de la scène, paraissait avoir pris racine. Sentant que, si je n'agissais avec énergie, nous ne serions plus maîtres chez nous, j'ordonnai à mes hommes de saisir leurs armes et de jeter à la porte, aussi convenablement que possible, le récalcitrant mal avisé. Le Soumali est, on le sait déjà, fort irascible ; quand le nôtre fut dehors, ses plaintes et ses imprécations mirent en émoi ses compatriotes, tous gens des campagnes comme lui, car ceux de la ville ne nous auraient jamais suscité pareilles tracas-

series. Cette sorte de fermentation se prolongea jusqu'au soir autour de notre maison, et, lorsque les deux matelots qui montaient la garde la nuit à bord du bateau où était le gros de nos bagages s'acheminèrent vers leur poste, une quarantaine de mécontents les suivirent, poussant des cris menaçants. Nos hommes revinrent alors vers nous, et je fis prendre les armes au reste du détachement pour les escorter au rivage. Sid-Hhadad, aussi inquiet, sans doute, des dommages qu'une collision pouvait causer à sa propriété que des dangers courus par nous, se joignit à notre petite troupe et l'accompagna. En chemin, il déploya toute son éloquence pour calmer les braillards ameutés, qui aboyaient d'autant plus fort qu'ils n'avaient pas le courage de mordre. Les sentinelles furent relevées sans coup férir; seulement une bande des plus enragés stationnèrent quelque temps encore sur la plage, continuant leurs impuissantes vociférations, puis tout rentra dans le silence accoutumé.

Le lendemain, Moumen, qui avait eu connaissance de cette espèce d'émeute, m'envoya dire qu'il se mettait à ma disposition, et que, si j'étais le moins du monde inquiété, il marcherait avec ses gens sur Chinggãni; mais je n'eus pas à profiter de ses belliqueuses dispositions, car je ne revis et n'entendis plus ni le coq fanfaron, ni ceux qui l'avaient aidé à faire tant de bruit.

Nous avions à Moguedchou un ennemi plus sérieux que ceux dont je viens de raconter les exploits, c'était le climat. Quoique sur le rivage les brises de la mousson soient assez intenses, la chaleur y est insupportable le jour, surtout en dehors de la ville, où l'on ne trouve pas le moindre ombrage. Pour que M. Boivin et son compagnon, M. Thomas, entre-

prissent, à travers les dunes sablonneuses qui entourent Moguedchou, leurs courses journalières, il ne fallait rien moins que le zèle et le courage qu'inspirent l'amour de la science et la passion de la chasse. Par contre, les nuits sont relativement d'une fraîcheur extraordinaire; c'est, je crois, à ces transitions si marquées qu'il y a lieu d'attribuer les fièvres endémiques qui règnent en décembre et janvier, et font regarder, par les indigènes, cette partie de la mousson de nord-est comme leur mauvaise saison. Nous subîmes nous-mêmes sa pernicieuse influence, car trois de nos hommes ressentirent les atteintes de la fièvre. J'éprouvai, dès lors, une impatience plus vive de recevoir la réponse de Youceuf.

Au jour prévu, cette réponse m'arriva, apportée par quelques individus, au nombre desquels étaient plusieurs de ceux qui nous avaient déjà conduits à la rivière; elle me causa un complet désappointement. Le sultan refusait le rendez-vous proposé et m'engageait à me transporter de nouveau à Guèledi. En toute autre circonstance, j'aurais accepté cette offre, mais nos moments étaient comptés; je persistai donc à suivre le plan que je m'étais tracé et le fis savoir à Youceuf, espérant encore qu'il se déciderait à se rendre aux environs de Meurka.

Libre alors de mes mouvements, je mandai le patron du bateau avec lequel j'avais traité pour notre passage. Le drôle ne se croyant pas, en sa qualité d'Arabe, obligé d'être fidèle à ses engagements, me déclara que, n'ayant pas reçu tout le grain nécessaire pour compléter son chargement, il ne voulait point partir. Ce fut, entre nous, l'objet d'un long débat. Vains efforts! mes raisonnements et mes re-

proches ne firent pas plus d'impression sur lui que s'il eût été de marbre. Comment sortir d'embarras? Il ne se trouvait plus, en ce moment, dans le port, d'autre bateau dont je pusse me servir. Voyant donc qu'il fallait en venir à composition, j'accordai deux jours à l'entêté nacodah, lui signifiant qu'au bout de ce délai il partirait bon gré, mal gré, et prononçant ces dernières paroles d'un air qui témoignait que ma décision serait irrévocable. En effet, renonçant à prolonger une lutte où il ne se sentait pas le plus fort, il se retira un peu déconcerté de n'avoir pas tout à fait réussi dans ses petits calculs. « *Releub* (il a gagné), » dit-il à un de ses hommes qui l'avait accompagné. Ce mot, prononcé avec l'originale impassibilité de l'Arabe, fut la seule manifestation échappée à son désappointement. Pour nous, quand M. Vignard nous en eut expliqué le sens, nous rîmes beaucoup de cette manière de terminer un débat. Le *releub* passa dans le langage du bord et, lancé avec l'à-propos comique que le besoin de distraction donne aux marins, il a plus d'une fois déridé nos fronts aux heures pénibles qu'engendrent la fatigue et l'ennui.

Le 2 février au matin, nous nous rendîmes à bord du bateau; il était prêt, et l'on appareilla immédiatement. Ce fut pour nous un petit spectacle gratis qui eut, comme disent les feuilletonistes, un succès de fou rire. L'équipage ne se composait que de quelques individus, mais, au tapage qu'ils faisaient, on eût dit qu'ils étaient une centaine, et la besogne n'en allait pas mieux pour cela. Parmi eux, on distinguait un nègre vigoureux et alerte, plus intelligent que ses compagnons et paraissant commander les mouvements qui s'exécutaient, d'ailleurs, avec un beau désordre;

le nom de ce personnage était Saïd. Quant au nacodah, ses talents nautiques égalaient sa loyauté, et il se reposait presque entièrement du soin de manœuvrer sa barque sur le bon vouloir et les inspirations de ses hommes. Après tout, Allah et le Prophète n'étaient-ils pas là pour la préserver de tout péril? Cette fois, cependant, leur protection ne fut pas manifeste. Au moment où l'on travaillait à lever l'ancre, le bateau chassa, et les matelots, croyant qu'on était dérapé, hissèrent la voile avec empressement; mais le grappin, qui draguait le fond, s'arrêta dans un pâté de corail, et la barque, rappelée subitement au vent, s'échoua sur le bord du chenal. Ce fut alors un brouhaha à ne plus s'entendre et au milieu duquel personne n'agissait. Le nacodah, plus embarrassé que les autres, criait d'un ton lamentable : « O mon frère Saïd! vois à nous tirer du péril où nous a jetés la méchanceté du démon! Saïd, ô mon frère Saïd! » Saïd, fier du rôle de sauveur qu'on l'invitait à jouer, prit son élan, plongea coup sur coup vers le grappin et finit par le dégager; puis il alla le mouiller dans un endroit convenable pour qu'en se halant dessus on se remît à flot. Après diverses manœuvres de ce genre accomplies par Saïd avec la gravité qui sied à l'homme sûr de lui-même et pénétré de son importance, le bateau flotta, sortit de la passe et fit bonne route, à la grande joie du nacodah, qui remercia avec effusion Mohhammed, sans plus songer au frère Saïd.

On s'étonnera peut-être que, dans cette bagarre, nous fussions restés les bras croisés, jouissant des embarras de ces pauvres diables sans les aider à en sortir; mais telle est, en général, la façon d'agir des marins passagers. La direction à qui est responsable. A-t-on un service à nous con-

fier, une fonction à nous donner, bon! nous voilà, et du cœur à l'ouvrage!... On n'a pas besoin de nous, tant mieux! que la foudre gronde, que la tempête mugisse, que le navire lutte en désespéré contre les vagues et les écueils, ce ne sont pas là nos affaires! On n'est pas bien sur le pont, affalons-nous. Bonsoir, capitaine, débrouillez-vous, et si, par aventure, vous nous noyez cette nuit, ce sera, ma foi, tant pis pour vous!... Plaisanterie à part, la vraie cause de notre inaction, c'est qu'il y avait plus à rire qu'à se préoccuper de ce qui se passait; mais bientôt il en fut autrement. A quatre ou cinq milles du port, on s'aperçut que l'échouage dont nous nous étions amusés n'avait pas eu lieu sans dommage pour le bateau; quelque couture du fond s'était, sans doute, ouverte, et l'eau montait dans la cale, comme elle monte dans une citerne aux jours de grandes pluies. Ce fut encore à la vigilance de frère Saïd qu'on dut la découverte de cet accident. En l'apprenant, le malheureux nacodah faillit perdre la tête. Quoique peu éloigné du port, il était impossible de regagner en louvoyant l'espace dont nous étions sous-venté, avec une barque ne pouvant que très-difficilement naviguer au plus près et contre un courant qui faisait perdre au *Ducouëdic*, tout fin voilier qu'il est, quinze milles en vingt-quatre heures. Nous nous trouvions donc dans l'obligation de continuer notre route vers Meurka; or, pour cela, il fallait jeter vivement par la fenêtre l'eau qui entrait par la porte, et ce fut la dernière chose dont on s'avisa. Le plus pressé, à ce qu'il paraît, était de régler ses comptes avec le ciel, et le nacodah s'y entendait fort bien. « Mohhammed, s'exclama-t-il d'abord, est la plus parfaite des créatures et le prophète par excellence (*Sid na Mohhammed Akhiar-el-*

Abad ou Khateum en Nebün). » Vérité suffisamment
et acceptée pour qu'il fût inutile de la redire. Puis
les louanges de Dieu, assaisonnées d'actes de contri
cités sur le ton du plus sincère repentir. Ces prélin
achevés, nous crûmes qu'on allait s'occuper avec
des mesures que nécessitait la circonstance, d'apr
maxime, qui devrait être universellement adoptée
toi, le ciel t'aidera! Pas du tout! c'était le tour de
page, non de travailler au salut commun, mais de
à la prière; le patron les y invita chaleureusement.
thha âl-ennebi! Invoquez le Prophète, mes enfan
criait-il; invoquez le Prophète, lui seul peut nous sec
Et les voix s'unirent dans un rhythme lent et s
Cependant, soit que le Prophète fît la sourde orei
que les oraisons ne fussent pas de bonne qualité, l'
gnait toujours : bref! si nous avions persisté dans no
tion, la barque et son personnel auraient, sans do
gentiment au fond pour la plus grande gloire d'All
Mohhammed. Enfin chacun se mit à l'œuvre, vida
au moyen de sacs en peau, et force fut de continue
ration pendant toute la traversée. Il n'y eut que l
et l'homme de barre à s'abstenir de ce travail; encor
mier n'y resta-t-il pas absolument étranger. Pour
rager ses hommes et assurer à leurs efforts un rés
vorable, il ne cessait de répéter : *Fathha âl-ennebi*.
le chœur des travailleurs répondait en psalmodiant
verset du Coran.

Hélas! le dévot nacodah n'était pas au bout de se
et un accident, bien autrement terrible, survint au
où nous touchions à Meurka. Après avoir rangé le

abrite le port, il nous fallait lofer peu à peu pour contourner sa pointe ouest et donner dans la passe étroite qui conduit au mouillage; la saisine supérieure du gouvernail cassa, et le bateau, privé tout à coup de l'action de ce régulateur, continua l'olofée, courant ainsi droit sur le récif. Ce fut le coup de grâce pour l'infortuné patron; dans son désespoir, il poussa des cris à glacer d'épouvante équipage et passagers, en y mêlant ses invocations accoutumées. La plus efficace de toutes était l'appel à Saïd. En effet, celui-ci et quelques matelots, oubliant le Coran et laissant le Prophète à sa béatitude éternelle, se précipitèrent à la manœuvre. Il était temps, car une quarantaine de mètres à peine nous séparaient des brisants. La voile fut lestement amenée, le foc traversé, et le bateau, dont l'aire s'était déjà ralentie, ne faisant plus que dériver sous l'influence du vent et du courant qui suit la côte, fut porté en un instant devant l'entrée de la passe que nous enfilâmes en rétablissant la voilure. D'autre part, M. Bridet, aidé de quelques-uns de nos hommes, avait réussi à élinguer la tête du gouvernail et à le saisir de telle sorte qu'on put, tant bien que mal, s'en servir et aller mouiller en dedans du banc. Alors le frère Saïd, cette providence couleur d'ébène de l'affreuse barque où nous avions joué si imprudemment notre existence, Saïd, fier de ses exploits de la journée, se frotta les mains et rentra dans le calme et la sérénité qui caractérisent le contentement de soi-même. Quant à nous, tout en rendant pleine justice à la rapidité et à la précision de sa dernière manœuvre, nous nous félicitâmes d'avoir atteint le terme de notre aventureuse traversée, et, suffisamment édifiés sur la

manière de naviguer des Arabes, nous jurâmes qu'on ne nous y reprendrait plus.

Depuis l'incident que je viens de rapporter, on ne s'était plus occupé de vider l'eau qui nous gagnait sensiblement; aussi le nacodah était-il pressé d'aller chercher à terre du renfort pour suppléer ses matelots fatigués. J'étais impatient moi-même d'opérer notre débarquement, surtout celui des malades; cependant nous ne pûmes y procéder que partiellement, tant le *boat* qui fut mis à la mer était de petite dimension. M. Vignard, M. Bridet et nos invalides complétèrent, avec deux rameurs, le personnel de l'étroit esquif qui vogua vers le rivage. Je n'avais aucune inquiétude sur l'accueil que recevraient nos campagnons, car notre interprète était déjà connu à Meurka. Aussi mes regards curieux se portaient-ils plutôt sur la ville qui, de la distance où nous en étions, présentait un aspect assez pittoresque. Mais, soudain, mon attention fut attirée, vers le point où le canot s'était dirigé, par la foule que j'y vis accourir : en abordant à la plage, où la mer déferlait avec force, il avait été roulé dans les lames, et nos pauvres gens du *Ducouëdic* prenaient un bain forcé. Les autres m'importaient peu : je pensai, d'ailleurs, que cela leur compterait et au delà pour les cinq ablutions quotidiennes imposées à tout vrai croyant. Cette immersion, quoique de courte durée, arrivait bien à contre-temps pour ceux de nos hommes qui avaient subi les atteintes de la fièvre. Toutefois les soins empressés que leur donnèrent quelques habitants réparèrent le mal autant que possible; ils furent bientôt installés dans une maison que j'avais chargé M. Vignard de louer, et là on leur prêta des morceaux d'é-

toffe dont ils se couvrirent pendant qu'on séchait leurs vê tements.

Ce qui rendait le débarquement difficile, c'est qu'aux environs de la pleine mer la lame, n'étant plus arrêtée par le banc qui forme le port, va déferler à la plage avec une violence qui est en raison directe de celle du vent et de la houle du large. Pour éviter un accident semblable à celui dont nous venions d'être témoins, nous fûmes obligés d'attendre des circonstances plus favorables, et ce fut seulement à la nuit qu'on nous envoya une embarcation du port, dans laquelle partirent le docteur, deux matelots et quelques bagages. Il était bien tard pour tenter un troisième débarquement, et je jugeai prudent de le remettre au lendemain. Fatale inspiration! Comment n'avais-je pas appris à me méfier de cette sainte barque? La nuit ne nous apporta pas, il est vrai, les émouvantes péripéties de la journée, mais les impressions causées par celle-ci n'avaient été que d'agréables distractions, comparées aux supplices que nous eûmes à endurer. Nous étions blottis sous le rouf ouvert à tout vent qui couronne l'arrière, parmi des sacs de millet délicatement entremêlés de jarres de semen et de sales et puantes guenilles infestées d'insectes de la pire espèce. Ecœurés par les odeurs nauséabondes qui s'exhalaient de ce mélange, torturés par les dégoûtants parasites dont il était peuplé, nous appelions le sommeil pour oublier nos maux; hélas! à peine fermions-nous les yeux, que le bateau venant à présenter le travers à la lame, un affreux coup de roulis nous jetait sur une jarre ou sur quelque chose d'aussi doux à nos reins. Ce n'est pas tout; le renfort de Soumal amené à bord par le nacodah afin de vider l'eau

de la cale se livra jusqu'au matin à ce travail de Danaïdes, s'encourageant à l'œuvre par des cris et des chants qui nous tinrent forcément éveillés. Ce fut pour nous une nuit infernale. Que diable, aussi, allions-nous faire dans cette maudite galère?... Dès que l'embarcation qui venait nous chercher arriva le long du bord, nous nous hâtâmes de déguerpir, convaincus désormais qu'il était non moins *agréable* de passer la nuit à bord d'un bateau arabe que d'y naviguer de jour.

M. Vignard nous attendait à la plage et nous conduisit à notre demeure; c'était une maison située du côté de la mer et l'une des plus grandes de la ville; elle appartenait au Hhadji-Nour, qui m'accueillit d'une façon très-amicale. De la terrasse on dominait le port, et le mât de signaux que nous installâmes devait être parfaitement aperçu du large. On m'avait réservé, dans l'étage qui nous était abandonné, la pièce habitée par la sœur du propriétaire, et celle-ci opérait son délogement au moment de mon arrivée. La vue de la dame me donna une triste idée de la propreté de sa chambre, et en effet j'y trouvai tout dans un état de saleté aussi blessant pour le regard que pour l'odorat. Mon premier soin fut donc, après avoir mis à nu les murailles graisseuses et enfumées de ce boudoir encore plein de l'image et du parfum de celle qui l'occupait naguère, de leur donner un lait de chaux, ne fût-ce que comme mesure hygiénique; puis je m'y emménageai avec un kibani pour lit, ma malle pour commode et deux barils pour siége et bureau.

Bien m'en avait pris de faire ces luxueuses dispositions, car, dès la nuit suivante, je ressentis les symptômes de la fièvre et, malgré l'insomnie de la veille et les fatigues de la

journée, je ne pus jouir d'un instant de sommeil. Le malaise et l'agitation étaient le prélude d'un violent accès qui me jeta dans un anéantissement complet pendant six jours, au bout desquels une effrayante dose de sulfate de quinine me remit provisoirement sur pied. J'essayai alors quelques courtes promenades dans la ville et aux environs; mais ma faiblesse m'empêcha d'entreprendre une excursion à la rivière. Mes compagnons, non moins éprouvés, avaient été, à l'exception du quartier-maître Hamon, successivement atteints de la fièvre, et ils étaient à peu près aussi impuissants que moi à supporter une longue marche. Je dus donc me contenter de simples renseignements sur ce que nous ne pouvions voir par nous-mêmes. D'ailleurs la maladie ne nous laissa que quelques jours de répit. Je fus de nouveau alité le 13, et lorsque, le 15 au matin, le *Ducouëdic*, attendu par nous avec une vive impatience, parut en vue du port, nous étions presque tous sur le grabat. Toutefois, malgré les tristes incidents de cette expédition, nous avons réussi, en employant chacun nos bons moments, à recueillir les documents les plus indispensables pour faire connaître Meurka.

J'ai décrit, au chapitre XIX, l'aspect et les points remarquables de la côte jusqu'à Djelleub; c'est donc de cet endroit que je reprends ma description.

Le rivage, dont la direction générale, de Moguedchou à Gondeurcheikh, est l'ouest-sud-ouest, et le sud-ouest de Gondeurcheikh à Djelleub, continue, jusqu'à Meurka, de s'infléchir vers le sud. Entre ces deux derniers points, les collines qui s'élèvent au delà de la plage redeviennent arides comme elles le sont en arrière et dans l'est de Moguedchou. Le sol

en est pourtant moins sablonneux et formé de terre argileuse rougeâtre d'une teinte plus prononcée que celle des parties de côtes déjà mentionnées. Sur tout cet espace, il existe un récif gisant parallèlement au rivage et dont les brisants marquent à distance de quatre à six cents mètres au large. Devant Meurka, ce récif est découpé de manière à former une sorte de barachois présentant une surface de 190,000 mètres carrés, où l'on a des fonds de 4 mètres à $9^m,5$, de basse mer. C'est ce que les Arabes appellent *Bendeur Meurka*, port de Meurka. La direction moyenne du barachois est le sud-est $\frac{1}{4}$ sud vrai ; le milieu de l'entrée reste au sud d'un petit édifice isolé qu'on aperçoit sur la plage à environ cent mètres dans l'ouest de la ville : la déclinaison observée à terre a été trouvée de 6° 16′ nord-ouest.

Le mouillage intérieur est abrité des vents de la mousson de nord-est par le banc de sable qui le borne du côté de l'est et sur lequel il n'y a, à mer basse, que de $0^m,8$ à $3^m,6$ d'eau, quelques points découvrent même dans les grandes marées. Presque toute l'année, les bateaux peuvent mouiller dans ce havre, en prenant position d'un côté ou de l'autre, selon la mousson régnante; mais dans la période comprise entre la mi-mai et la fin d'août, où les vents de sud-ouest sont violents et la mer très-grosse, celle-ci, n'étant plus arrêtée par les bancs, déferle jusque dans le bassin, de sorte, disent les indigènes, que bancs et bassin présentent à leur surface une suite non interrompue de brisants. De la mi-septembre au commencement de novembre et de la fin de février à celle d'avril, des navires, calant de 3 à 4 mètres d'eau, entreraient également dans le port; seulement, comme la passe est

étroite et l'évitage assez restreint, ils devront y donner avec précaution, et non sans envoyer d'abord reconnaître et marquer par une bouée le point précis où il conviendra de jeter l'ancre. Afin d'être bien abrités de la mer et de n'avoir pas à se préoccuper de leur évitage, le mieux pour eux serait de s'amarrer à quatre amarres près de l'accore du banc, le cap de l'est à l'est-nord-est, rumbs entre lesquels soufflent les brises les plus fortes dans la mousson dont il s'agit. Au reste, l'inconvénient réel du mouillage de Meurka, c'est la difficulté d'en sortir, car il faut, pour cela, un concours de circonstances qui pourra se faire attendre plusieurs jours; c'est-à-dire, une belle mer, un courant de marée favorable et une brise maniable dont la direction permette de doubler le banc qui borne la passe du côté de l'ouest. Si ce petit port appartenait à une nation civilisée, cette difficulté disparaîtrait bientôt au moyen d'un système de balises et de coffres de halage, mais aujourd'hui il ne présente aucune ressource de ce genre.

Quant à l'ancrage extérieur, il ne m'a point paru sûr devant l'entrée du port, en ce que, pour avoir des fonds convenables, il faudrait être trop près des bancs. Sous ce rapport, on serait moins mal en mouillant dans le sud-est $\frac{1}{4}$ est de la ville; cependant la chute rapide du fond, du côté du large, n'y laisse qu'un étroit espace pour jeter l'ancre; en outre, les communications entre la ville et le bord exigeraient beaucoup de temps.

Le plan levé (1) en mars 1847 par les officiers du brick, et sur lequel ont été placées les sondes extérieures faites en

(1) Voyez planche 39.

1848, complétera ces renseignements. Inutile de répéter les recommandations que j'ai déjà faites sur les précautions à prendre pour l'atterrage eu égard aux courants qui se font sentir jusqu'à trente à quarante lieues de terre.

La ville de Meurka, que nos observations placent par 1° 42′ de latitude nord et 42° 33′ 38″ de longitude est, est bâtie sur un plateau de roches s'avançant un peu dans la mer et dont la surface est de 17 hectares. La majeure partie de cet espace est occupée par la ville proprement dite, composée de maisons à terrasses analogues à celles de Moguedchou, et dont la plupart menacent ruine; des cases, qui pour la forme et la nature des matériaux ressemblent à celles de Hhafoun, couvrent le reste du terrain. Examinée en détail, Meurka n'est véritablement qu'un amas de maisons délabrées; mais, vue de la mer et à une certaine distance, elle offre un tableau qui ne manque ni de pittoresque ni d'originalité. En premier plan sont des bateaux aux longues antennes, paisiblement à l'ancre en dedans d'une ligne d'écume et de brisants, et mollement bercés par la houle. En arrière et dominée çà et là par les panaches de quelques cocotiers, se développe la ville en pierres, dont les constructions, assez régulièrement groupées, contrastent avec l'aspect sauvage des huttes entremêlées de broussailles qui l'entourent du côté de l'est. Une rangée de collines aux flancs dénudés et rougeâtres remplit le fond du paysage. Sur le pourtour de la ville, les maisons sont reliées entre elles par des pans de murailles, disposition qui, de loin, donne à Meurka l'apparence d'une citadelle entourée de courtines à crémaillères : excepté cette espèce de courtine, qui pourrait tout au plus la mettre à l'abri d'un coup de main

du côté de l'intérieur, la ville ne possède aucune fortification. On n'y trouve pas non plus de monument remarquable, si ce n'est, à l'ouest et un peu en dehors de l'enceinte, une mosquée à moitié ruinée : on la nomme Cheikh-Osman, du nom d'un saint musulman qui y est enterré. On y voit une inscription portant que le saint est mort un vendredi, vers une heure, le 12 du mois de redjeub de l'an 967 (avril-mai 1560 de J. C.), anniversaire encore célébré, chaque année, par des prières et de pieuses stations. Il y a, en outre, treize ou quatorze mosquées, mais elles sont insignifiantes, même celle dite du vendredi, parce que l'on y fait la prière en commun ce jour-là : le minaret qu'on aperçoit dans la partie sud de la ville appartient à cette dernière. Enfin, hors des murs, on rencontre un grand nombre de tombeaux, tous d'ailleurs sans intérêt historique.

La localité possède plusieurs puits donnant de l'eau plus ou moins saumâtre et fournie, sans doute, par l'infiltration de la mer à travers les sables du rivage; eu égard à la pente générale du terrain, ils sont plus profonds au nord qu'au sud de la cité.

Nous avons vu le nom de Meurka figurer pour la première fois dans la Géographie d'Edrisi, et Ibn-Saïd nous a appris que cette ville, située sur une rivière et habitée par des musulmans, était la capitale des Haouiya. Voilà tout ce que les géographes et voyageurs arabes ont écrit touchant cette localité. Voici maintenant, en résumé, ce que rapportent les traditions du pays :

La fondation de Meurka est postérieure à celle de Moguedchou; mais rien de précis à ce sujet ne s'est conservé dans la mémoire des indigènes; ils confondent l'histoire de la

ville avec celle des peuples qui en ont occupé le territoire.

Les plus anciens habitants connus sont les Ouélloun, ainsi appelés du nom d'un de leurs chefs qui eut pour fils Ougada, lequel fut père, à son tour, de trois fils : Daoulé, Diulé et Delol, à qui une version différente en ajoute deux autres : Daïlé et Douadé. Ces noms désignent, outre les descendants d'Ouélloun, les tribus qu'ils formèrent et qui s'établirent sur le territoire de Meurka ou dans les environs.

Ces peuplades furent chassées par les Odjourane, déjà plusieurs fois mentionnés. Cette tribu faisait partie de la grande famille des Soumal-Haouiya, circonstance qui corrobore, jusqu'à un certain point, l'assertion d'Ibn-Saïd, à savoir : que Meurka était la capitale des Haouiya. Sous la domination des Odjourane, la ville, composée primitivement de cases en feuillage, nattes et branches d'arbres, à la façon soumal, prit beaucoup d'extension et fut divisée en deux quartiers, celui du nord, dit Khéroubi, et celui du sud, dit Eurgouci. Six tribus occupaient chacun de ces quartiers ; celles du quartier du nord étaient : les Deurkhia, les Dolhebat, les Siraf, les Arbeceumma, les Nakhouda et les Siratké. Ces derniers étaient des émigrés de Moguedchou, ils bâtirent des maisons en pierres ; l'endroit où ils s'établirent fut, dit-on, celui qu'on a désigné depuis sous le nom d'Aîl-Hhadji (puits du Hhadji). Les tribus logées dans le quartier du sud ou Eurgouci étaient : les Goulaï, les Gambaïaré, les Hheutta, les Hheutta-ata, les Chéroufi et les En'çor. C'est, sans doute, à l'époque où Moguedchou et quelques autres cités des Bénadir florissaient sous la dynastie des M'doffeur, que Meurka acquit le développement dont nous venons de parler. La domination des Odjourane, l'une des plus fortes

qui se soient organisées parmi les peuplades indigènes, dura, dit-on, quinze générations ; elle dut être contemporaine de celle des Portugais, dans les mers de l'Inde.

L'invasion de Moguedchou par les Abgal, si elle ne se continua pas jusqu'à Meurka, n'en nuisit probablement pas moins à sa prospérité. En effet, plus tard, un chef appelé Amir (un Abgal peut-être) souleva les populations et se forma une tribu qui prit le nom d'Al-Amir. Il envahit, avec elle, le territoire de Meurka, s'empara de la ville et chassa les Odjourane : sa puissance dura trente-quatre ans. J'ai mentionné, dans la Ire partie, à propos de Moguedchou, une coutume qui consistait en ce que, tous les soirs, à l'issue de la prière de l'Eûcha (environ une heure après le coucher du soleil), des crieurs parcouraient la ville pour en faire sortir les Soumal avant la fermeture des portes. Cet usage s'établit également à Meurka sous Amir.

Mais de nouveaux hôtes tendaient déjà à devenir prépondérants dans le pays : c'étaient les Biémal, originaires du nord. Peu nombreux d'abord, ils s'étaient établis au sud de Danana, s'étendant petit à petit, jusqu'à ce que, ayant atteint le voisinage de Meurka, la guerre éclata entre eux et Amir. On rapporte ainsi qu'il suit l'accident qui y donna lieu : une femme de la tribu biémal était allée au puits prendre de l'eau ; elle y trouva quelques habitants de la ville, et sa beauté excita leur convoitise. Après avoir vainement essayé les moyens de séduction, ils employèrent la violence. La victime de cette brutalité se releva pâle de honte et de fureur : « Si mes frères, dit-elle aux misérables qui l'avaient outragée, méritent véritablement le nom d'hommes, au récit de mon affront on verra l'écume sortir de leur bouche

comme de celle de nos fidèles chameaux, mais elle sera teinte de sang, et le sifflement des sagaies vous annoncera leur arrivée. » En effet, dit la chronique, ils accoururent peu après, ivres de fureur et ne respirant que le carnage : ils assiégèrent la ville, la prirent, tuèrent Ahhmed-Omar, qui la gouvernait comme naïb d'Amir, et en chassèrent la population. C'est de cette victoire remportée, il y a cinquante-sept ans, que date l'occupation de Meurka par les Biémal.

Instruit de l'événement, Amir, qui résidait à l'intérieur, arriva en hâte pour venger les siens et combattit trois fois les vainqueurs, à Dou'déré, à Guerçala et à Todbé-Iakha : trois fois il fut battu, et ces défaites amenèrent la dispersion de sa tribu, dont il n'existe plus de trace.

Depuis lors jusqu'à leur démêlé avec Youceuf, les Biémal ont continué d'occuper le pays, bien qu'ils aient eu à subir diverses calamités. Ce fut d'abord une invasion de Galla que les gens de Braoua favorisèrent, se croyant menacés par les Biémal : elle fut assez meurtrière, et les envahisseurs s'avancèrent jusqu'à Gondeurcheikh. On ne nous en a point indiqué l'époque précise ; quelqu'un nous affirma qu'elle ne remontait pas à plus de vingt ans; toutefois ce terme me parut bien rapproché pour que personne, dans le pays, ne se souvînt d'en avoir été témoin. Plus récemment, en 1835, une épidémie ravagea toute la côte, et une sécheresse qui se fit sentir dans les Bénadir amena la disette et la famine; mais la ville avait réparé ses désastres et prospérait, lorsque éclata la lutte entre Youceuf et le sultan de Bardéré. J'ai dit, précédemment, la part que les Biémal avaient été conduits à y prendre et

qu'il en était résulté pour eux le sac de leur ville. Les détails que je recueillis à Meurka sur cet événement se trouvèrent conformes à ce que j'en avais appris à Zanzibar. Je n'y reviens ici que pour produire une lettre du Hhadji-Ali aux habitants de Braoua, qui n'est pas le moins curieux document de cette guerre; elle fournira, outre quelques renseignements, un échantillon du style épistolaire d'un Soumal-Medjeurtine.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

« Louange à Dieu, le roi tout puissant, le chéri, qui par-
« donne et fait grâce, qui est fort et généreux, qui jette un
« voile sur nos fautes; il sait ce que renferment les cœurs et
« les esprits; il n'ignore ni les actions cachées ni les se-
« crets. C'est lui qui a créé le paradis et l'enfer, qui a fait
« poindre la lumière au milieu de la nuit, et la nuit au mi-
« lieu de la lumière. Que Dieu répande ses bénédictions
« sur notre seigneur Mohhammed, le choisi, sur sa famille
« et sur ses compagnons, à partir d'aujourd'hui jusqu'au
« jour dernier.

« Ensuite cette lettre vient du Hhadji-Ali, fils d'Abder-
« rahhman, et est adressée aux cinq tribus touni et aux
« Arabes résidant à Braoua. Je vous fais savoir que nous
« sommes arrivés ici vers la fin de la mousson et nous étions
« au nombre de 150 Soumal. Nous sommes descendus à
« Meurka et nous nous sommes rendus à Golouïne, où
« nous avons combattu dans la dernière partie de la nuit de
« dimanche. Ils nous ont tué du monde, nous leur en avons
« également tué. Chaque troupe a son dire, et les destins
« de la guerre sont changeants. Le nombre de nos morts
« s'est élevé à 50; j'ignore quel est le nombre des leurs,

« mais je présume que nous leur en avons tué beaucoup.
« Or, certes, nos morts iront en paradis et les leurs en enfer,
« d'après ces paroles de Dieu : *Ils seront affligés des mêmes*
« *peines que vous, mais vous pourrez espérer de Dieu ce*
« *qu'il ne leur sera pas permis d'espérer*. De même, ô habi-
« tants de Braoua, je vous fais une recommandation au nom
« de Dieu et de son prophète : si nos fusils et deux canons
« vous parvenaient, ne les achetez point si vous êtes vérita-
« blement du parti de notre maître, Saïd-ben-Soultan, car
« nous sommes de sa famille, et, si vous suivez la foule des
« sectateurs du mécréant Youceuf, il n'y aura plus de liens
« de famille entre nous, et le sang ne parlera plus entre
« vous et entre nous. Faites parvenir mon salut au cheikh
« studieux, le plus sage et le plus instruit des hommes, la
« lampe des ténèbres, le cheikh Mahhi-Eddin, et à ses dis-
« ciples et à ceux qui vivent dans sa société. Saluez de même
« de notre part le cher cadi Naceur-ben-Djâ'ad, et dites-lui
« que le livre était renfermé dans le coffre et que j'étais
« souffrant, ne pouvant plus marcher ni parler ; que main-
« tenant le livre est avec moi à Meurka et que je le lui enver-
« rai au diman (mousson de sud-ouest), s'il plaît à Dieu (qu'il
« soit élevé !). Nous allons retourner faire la guerre à Go-
« louïne dans trois jours. Saluez enfin de notre part les sa-
« vants craignant Dieu, ceux qu'il ne repousse pas de la
« bonne voie et qui n'entrent pas dans la secte de l'affamé
« fils d'Ane (Youceuf).

« Salut final ce qui est la meilleure manière de commen-
« cer et de finir. Cette lettre vous portera notre salut et di-
« rigera nos vœux pour votre conservation jusqu'en votre
« présence. Que Dieu vous guide par les premiers versets

« du Coran, et qu'il vous donne son secours, lorsque vous
« en aurez besoin. Qu'il vous dédommage enfin du mal de
« toutes les positions où vous vous trouverez. Salut.

« Votre ami est bien et tranquille, dans un parfait état de « paix et d'entière félicité. Cette lettre vous est adressée du « port de Meurka où tout est au mieux, et où il n'y a pas « d'événements fâcheux, par la grâce de Dieu. Qu'il soit « élevé! »

Voici maintenant ce que je sais des rapports qui ont pu exister entre la cité qui nous occupe et les imams de Mascate, notamment le sultan actuel. Commencés sous le règne d'Ahhmed-ben-Saïd, à qui le cheikh de Meurka avait envoyé deux de ses principaux concitoyens, en signe de soumission, ces rapports se bornaient, tout récemment encore, à une vassalité nominale, d'autant moins contestée qu'elle n'imposait ni charges ni sacrifices d'aucune nature. Quant aux relations directes de Syed Saïd avec les chefs de la ville, elles furent amenées par le fait suivant : vers 1826, un soldat des Beni-bou-Hassan ayant été tué par un Soumal, aux environs de Meurka, les habitants, dans la crainte que le Sultan n'exerçât contre eux des représailles, envoyèrent des députés vers ce prince, en se déclarant ses sujets. Cette démarche n'eut pas de suite; toutefois, à la fin de l'année 1840, une occasion s'offrit pour Saïd de faire personnellement acte de souveraineté. Dans une traversée de Mascate à Zanzibar, le navire qu'il montait mouilla fortuitement devant Meurka. La guerre civile y régnait et les partis étaient près d'en venir aux mains. La présence du Sultan rétablit la paix, et les chefs réconciliés allèrent tous ensemble lui rendre hommage à son bord. Cinq ans plus tard, Meurka eut à subir

l'application du régime fiscal créé par le Sultan dans ses possessions d'Afrique. A cette époque, il y installa, comme collecteur des douanes, Stambouli-ben-Combo (1), déjà cité. Mais ce personnage, après avoir exercé ces fonctions pendant un an, était parti pour Zanzibar, laissant en sa place un ancien soldat, que Saïd lui avait adjoint, et le poste dont il s'agit était occupé par ce soldat lorsque nous passâmes à Meurka en 1847 et 1848.

La population de Meurka s'élève à 3,500 âmes environ; elle ne diffère en rien de celle de Moguedchou pour ce qui a trait aux caractères physiques, au costume, aux armes, aux mœurs et aux usages. Elle se compose d'Arabes, de Cheraf et de Soumal. Les Arabes y sont en très-petit nombre; les Cheraf se divisent en quatre tribus; les Alouï, les Ben-Hhacen, les Mehadel et les Mecila. Les Soumal Biémal comprennent aussi quatre tribus principales qui sont : les Sâat, les Soleïman, les Esmin et les Daoud, descendants de

(1) Voici le texte de la proclamation faite, à ce sujet, par le Sultan, et que j'ai trouvée entre les mains du collecteur :

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, son serviteur Saïd-« ben-Soultan', à tous ceux de nos chers amis qui fréquentent le port « de Meurka et qui verront cet écrit. Que Dieu vous sauve!

« Ensuite nous avons placé notre ami le très-honorable Stambouli dans « le port de Meurka, afin qu'il perçoive les droits à prélever sur les « marchandises qui arriveront par les bateaux indiens et arabes, ainsi « que les droits sur l'ivoire qui viendra de l'intérieur et que les In-« diens ou les Arabes achèteront, et cela suivant que nous l'avons éta-« bli dans l'ordre ci-après. Tout individu qui contreviendrait à ce que « nous mentionnons et réglons sera passible de peines et de dédomma-« gements. Salut. »

Suit le tarif des droits, le même que nous avons reproduit au chapitre XVI. La date de ces pièces est le 4 du mois de dhoulqâada (le sacré) de l'année 1262 de l'hégire (26 octobre 1845).

Biémal M'hammed. On cite, en outre, une tribu, dite Dobroura (qui mange le feu), dont le fondateur fut Dobroura, frère de Biémal M'hammed. Toutes sont gouvernées patriarcalement par des cheikhs auxquels on donne souvent à tort le titre de sultan, vu qu'ils n'ont point l'autorité dont ce titre emporte l'idée; en effet, à proprement parler, chaque ville ou village s'administre à sa guise, et chacun peut y exprimer son avis sur les affaires publiques. Il y a pourtant une famille souveraine, celle des Bouras, dont le chef actuel, qui fait sa résidence dans l'intérieur, à environ une heure de marche de Danana, s'intitule ougas ou cheikh des Biémal.

Les cheikhs de Meurka sont issus de cette famille. Voici leur généalogie, telle du moins qu'elle nous a été indiquée : Mahhmoud, Ben-Hhusseïn, Ben-Soddiq, Ben-Heberoun, Ben-Mahhmoud, Ben-Cheikho, Ben-Djebeur, Ben-Iaré, Ben-Daoud, Ben-Hhalanlé, Ben-Bouras. C'est Heberoun qui a été le premier sultan à Meurka, après la prise de la ville et le meurtre d'Ahhmed-Omar (1). Mahhmoud-ben-Hhoucen, le cheikh actuel, avait succédé à son père un an avant l'apparition du *Ducouëdic*. Je n'eus pas occasion de le voir parce qu'il était absent de la ville, pendant le séjour que j'y fis. Il reconnaissait, je pense, la suzeraineté du chef de la famille des Bouras. A cette famille appartiennent encore plusieurs personnages marquants dans le pays; tel est, entre

(1) Il s'agit, sans doute, ici, du lieutenant d'Amir. On remarquera la disproportion qui existe entre le nombre des chefs biémal, successeurs de Heberoun, et les cent cinquante-sept ans indiqués précédemment comme durée de l'occupation biémal. Il est difficile, en effet, d'admettre que Heberoun, Soddiq et Husseïn aient régné à eux seuls cent cinquante-six années.

autres, un cousin germain de l'ougas, Abd-er-Rahhman, chef de l'armée des Biémal et qui jouit, dit-on, d'une assez grande influence. Le cheikh de Meurka est assisté d'une sorte de conseil des vieillards qui, en tout, a voix délibérative.

La situation de la ville, à l'égard de Youceuf, a été tranchée par les derniers événements; les habitants ont dû se soumettre pour la soustraire à une destruction complète; mais les hostilités n'en ont pas moins persisté entre le vainqueur et les Biémal. Ceux des campagnes et des petites localités de la côte, moins faciles à atteindre et ayant moins à perdre que ceux de Meurka, continuent de soutenir la lutte et la prolongeront peut-être jusqu'à un revirement de fortune. Quoi qu'il en soit, la guerre qui dure depuis plusieurs années, et surtout le pillage récent de la ville, avaient jeté dans l'activité productive et commerciale du pays une perturbation par suite de laquelle nous ne pouvions guère apprécier ce qu'était cette activité en temps ordinaire. Les champs ravagés, les troupeaux enlevés ou dispersés, la circulation des caravanes entravée, celles-ci étant actuellement obligées de passer par Guèledi et d'y acquitter un péage de trois piastres par chameau chargé, une forte diminution apportée dans la production manufacturière, enfin une baisse proportionnelle dans le chiffre des transactions avec l'extérieur, tels ont été les résultats de cette déplorable collision.

Meurka fabrique des tissus de coton comme Moguedchou, mais en bien moindre quantité. L'exportation en est insignifiante, surtout depuis quelques années, la production n'ayant pas dépassé la consommation locale de plus de cinq

à six mille pièces, chiffre qui me paraît extrêmement faible comparé à celui de la population. La majeure partie de cet excédant est échangée contre les produits de l'intérieur et spécialement les grains récoltés sur le bord de la rivière. Avant la guerre, les Biémal étaient très-riches en bestiaux et ils auraient fourni à Meurka, pour l'exportation, beaucoup d'animaux et d'excellents cuirs, au prix où ils sont chez sa voisine du nord. Tout cela se trouve aujourd'hui réduit à des proportions plus que modestes. Néanmoins le chérif Hassan, principal négociant de la ville, que je consultai en prévision des besoins éventuels de Bourbon, me dit qu'il était en mesure de livrer, en quatre jours, deux cents bœufs, au prix de 4 à 5 piastres. Il en prit l'engagement, pour le cas où des opérations de cette nature seraient tentées par le commerce de notre colonie.

En résumé, le mouvement d'échange de ce port s'alimente des mêmes articles et denrées que celui de Moguedchou ; les monnaies, poids et mesures en usage dans ce dernier port le sont également dans l'autre : je renvoie donc, pour tous ces détails, au chapitre XVI.

Je n'ai pu me procurer aucun itinéraire de Meurka à l'intérieur ; j'ai seulement appris que, pour aller à Ganãné, une caravane mettait de treize à quatorze jours ; un piéton bon marcheur et ne s'arrêtant pas, six jours ; enfin, que la distance entre les deux points est égale à celle qui sépare Moguedchou du Djoub.

Le territoire des Biémal s'étend sur le littoral, depuis Danana jusqu'à quelques lieues au sud de Meurka ; il s'arrête, du côté de l'intérieur, au bord de l'Ouébi, où il compte quatre villages ou centres de population, nommés Ougadi,

M'chan', Kaïk et Djennan' : on s'y rend de Meurka en quatre ou cinq heures de marche; cheminant d'abord à travers des collines sablonneuses peu élevées, qui occupent en largeur un espace de cinq à six milles : le lieutenant Christopher y a trouvé plusieurs puits contenant de l'eau excellente à une très-faible profondeur. Au delà, et jusqu'à la rivière, le sol est d'une fertilité remarquable.

C'est encore la présence de l'Ouébi qui donne à cette partie du pays son charme et sa richesse; à partir de Guèledi jusqu'à Doboï près Braoua, la Denoq rencontre successivement, outre les quatre villages ci-dessus indiqués, Benguéda sur sa rive droite, Ougadi sur la gauche, Aourké, Golouine et Somani, tous trois situés sur la rive opposée. Sa direction générale dans ce parcours est sud-ouest, parfois un peu plus sud, et, comme en même temps la côte correspondante fait une rentrée, le rivage et la rivière se rapprochent de telle sorte, à la hauteur de Meurka, que, pour aller de l'un à l'autre, il suffit de quatre heures de marche. Le lieutenant Christopher n'a pas nommé le point de la rivière qu'il avait visité en arrière de Meurka; je pense que c'est le village d'Ougadi; il donne à l'Ouébi, en cet endroit, 45 mètres de largeur et 4 mètres à $4^m,5$ de profondeur; on la traversait en bac; la vitesse du courant était de 3 milles à peu près.

Dans l'espace décrit ci-dessus, quatre petites branches se détachent de la rive droite de la Denoq : l'une, partant d'Ougadi, suit d'abord une ligne presque perpendiculaire au cours principal; puis, à quelque distance, elle s'infléchit subitement, coule à peu près parallèlement à ce dernier et se perd dans les terres, à une quinzaine de lieues du point

de bifurcation ; la seconde branche se sépare à Aourké, la troisième à Somani, et toutes les deux vont se réunir à la première. Quant à la quatrième, elle quitte le tronc commun à Mahamed-Tiro, dont on ne m'a pas indiqué la position.



CHAPITRE XXI.

Arrivée du brick devant Meurka. — Retour à bord. — Description de la côte entre Meurka et Braoua. — Mongguya. — Golouine sur la Denoq. — Torré. — Relâche à Braoua. — Les principaux cheiks viennent à bord. — Description du port et de la ville. — Histoire et traditions locales. — Population. — Situation politique actuelle. — Commerce. — La Denoq en arrière et au delà de Braoua. — Communications avec l'intérieur. Itinéraire à Ganãné. — Cours du Djoub. — Considérations générales sur les Bénadir.

Le 15 février, au matin, nous vîmes le brick à quelques lieues au vent de Meurka; nous le croyions en retard, et ce retard m'inspirait de l'inquiétude. Depuis deux jours, j'avais été pris d'un nouvel accès de fièvre, et, dans mes moments de demi-lucidité, j'entrevoyais, avec le découragement d'un malade, tous les embarras où nous jetterait quelque grave accident arrivé au navire. Mais mon lieutenant était parfaitement en règle, et c'était nous, pauvres impatients, qui, au milieu de nos tribulations, avions, dans nos cerveaux en délire, compté un jour de plus qu'à bord, ce qui, malheureusement, n'avait avancé en rien l'instant de notre délivrance. Toutefois nos préparatifs de départ s'en étaient trouvés hâtés, et, lorsque le brick parut, ils étaient achevés depuis la veille.

Aux divers signaux que fit notre sémaphore improvisé, le *Ducouëdic*, s'étant rapproché, mit en panne et nous expédia

deux embarcations. Le vent, qui avait soufflé bon frais les jours précédents, s'était un peu calmé dans la nuit, de sorte que les difficultés de notre rentrée à bord ne furent pas aussi grandes que nous l'avions craint. Les bagages placés dans les canots, on y conduisit les malades; puis, après avoir récompensé le Hhadji-Nour de la bonne et serviable hospitalité que nous avions reçue dans sa maison, et dit adieu à nos connaissances de Meurka, qui, à défaut de soins actifs, s'étaient, du moins, montrées sensibles à nos misères, MM. Vignard, Bridet et moi, qui formions l'arrière-garde, nous nous embarquâmes à notre tour et fîmes voile vers le brick.

Quoique malades, ou peut-être parce que nous l'étions, nous n'avions pas oublié les invalides du bord : une provision de moutons, de volailles, d'œufs et de miel avait été achetée à leur intention. Dès que nous eûmes atteint cet asile où nous attendaient des soins éclairés, le *Ducouëdic* gagna le large. J'espérais que, en nous tenant à une quarantaine de lieues de la côte, l'air frais et salubre de la mer hâterait les convalescences. Le 21, la vigie signala un navire, reconnu bientôt pour un brick-goëlette anglais. Notre route et la sienne se croisant, nous fûmes, deux heures après, à portée de voix. C'était le *Nimble*, venant de Maurice et allant à Braoua chercher une cargaison de bœufs : son capitaine nous demanda notre point observé. Je le lui donnai avec quelques renseignements sur Meurka et son commerce; puis chacun continua son chemin.

Le soir même, la maladie m'ayant laissé un peu de répit, j'ordonnai de rallier la terre, dont nous eûmes connaissance le 22 au matin, près et au vent de Meurka. Le temps était

beau. J'envoyai deux embarcations faire des sondes en dehors du havre, afin de déterminer les accores extérieurs des bancs et les endroits convenables pour jeter l'ancre. Les officiers chargés de ce travail y employèrent la journée, et à la nuit rejoignirent le brick, qui reprit la haute mer. Le lendemain 25, nous atterrîmes à quelques milles dans l'est-nord-est de Mongguya, et je me décidai à rallier Braoua. Nous longeâmes la côte à distance d'un mille et demi à deux milles, sondant de cinq minutes en cinq minutes, sans avoir fond, avec 48 mètres de ligne. Cette partie du littoral est mieux garnie de buissons et d'arbustes que les environs du dernier port visité par nous ; les collines qui dominent le rivage sont un peu plus basses et recouvertes d'un sol moins sablonneux. La côte nous a paru saine sur toute son étendue, à moins d'un demi-mille de la plage ; mais, en divers endroits, celle-ci est bordée d'une ligne de récifs dont les brisants marquent à environ six cents mètres au large, et qui forme entre elle et la terre un chenal où la mer est calme et où des bateaux peuvent trouver abri. Ce que les indigènes appellent port de Mongguya ou Mongouya, et qu'on nous a signalé comme situé à une dizaine de milles dans l'ouest-sud-ouest de Meurka, n'est autre chose qu'un de ces bassins naturels ; nous n'avons point aperçu de groupes de cases sur ce point ; toutefois, à environ un demi-mille du rivage, deux ou trois masures en ruines (1), auprès desquelles s'élevait un peu de fumée, indiquaient que ce lieu n'était pas complétement inhabité. Autant que j'ai pu le comprendre, le seul titre de Mongguya à une distinction particulière serait

(1) Ce sont peut-être les vestiges de l'ancien établissement arabe dont parle le lieutenant Christopher.

d'offrir aux bateaux un mouillage plus rapproché de l'Ouébi-Denoq que tout autre point de la côte, et où, par suite, sont transportés très-promptement les grains récoltés le long de ce cours d'eau : et, en effet, les habitants des bords de la rivière ont avec Mongguya des communications presque journalières. En arrière de ce dernier, est Golouine (grande broussaille), le plus populeux et le plus riche en culture des villages situés sur la Denoq, entre Guèledi et Doboï. La population en est dévouée à Youceuf; aussi était-ce eu égard à ces circonstances que, voulant s'établir à Mongguya, le Hhadji-Ali avait d'abord dirigé une attaque contre Golouine, attaque qui, comme on l'a vu précédemment, eut de tristes résultats pour l'agresseur.

A ce qui précède, j'ajouterai quelques renseignements donnés sur Golouine et Mongguya, par le lieutenant Christopher, dans le mémoire déjà cité :

« Apprenant que la rivière s'approchait très-près de la « mer en un lieu appelé Galwen (Golouine), représenté à « quatre milles seulement du rivage de Moonguia, je me « proposai de jeter l'ancre pour essayer d'explorer les alen- « tours après avoir envoyé un guide de Brawah (Braoua) « avec un officier pour examiner l'ancrage; mais, l'espace « convenable pour mouiller ne s'étendant qu'à un petit « demi-mille du rivage, je ne jugeai pas prudent de le faire « en cette saison où le temps est incertain et sujet aux ra- « fales. La tenue y est bonne, le fond étant de sable fin et « vase à une profondeur de 8 à 9 brasses (14 à 16 mètres), « profondeur qui augmente subitement jusqu'à 30 brasses « (55 mètres). Dans la mousson de nord-est, je conçois qu'il « n'y aurait point de danger pour un navire à mouiller de-

« vant le récif, à l'abri duquel une embarcation peut presque « toujours aborder en eau calme. Il y a bon mouillage pour « un bateau du pays, en dedans du récif, en un barachois « naturel dont l'étendue parallèlement au rivage est d'en- « viron 200 yards (183 mètres), avec une profondeur de « 1 à 3 brasses ($1^m,8$ à $5^m,5$). Le jour qui suivit le débar- « quement du guide de Brawah, je descendis de bonne « heure au rivage, et j'appris avec déplaisir que les habi- « tants de Galwen l'avaient menacé d'une prompte mort « s'il amenait un Feringi (Frenggui) dans la ville. Arrêté « dans cette tentative, je restai environ une heure sur la « plage à causer avec ceux qui étaient venus de la ville, « et je visitai les ruines d'un établissement arabe autre- « fois considérable, mais dont les habitants avaient telle- « ment souffert des guerres continuelles de chefs soumal « rivaux, qu'ils étaient retournés à Brawah. Le peuple parle « de cette contrée avec ravissement; il la compare à Basrah « (Bassora) et aux rives de l'Euphrate. La canne à sucre et « toutes les productions de l'Inde y croissent en abondance; « entre autres une délicieuse figue sauvage; le plantain, la « grenade, la noix de coco, le melon, le tamarin, les « amandes, le maïs et le millet y sont à vil prix (*). »

Comme l'aspect du lieu où se trouve Mongguya n'a rien de bien remarquable et que je n'avais pas à bord de pratique de la côte pour m'en indiquer l'emplacement, nous n'avons pu déterminer sa latitude ni sa longitude, et je lui ai donné sur ma carte celles que le lieutenant Christopher a indi-

(*) Quoique n'ayant pas vu la localité dont il s'agit, je me crois en mesure d'affirmer que cette énumération de produits est plus qu'exagérée en ce qui a trait aux fruits.

quées. Entre Mongguya et Braoua, il n'y a de village visible du large que Torré : sa position avait été fixée lors de notre précédent passage sur la côte, et le pilote arabe alors présent à bord me le signala comme abandonné; j'ai appris ensuite que, contrairement à son assertion, Torré possède de trois à quatre cents habitants.

La zone de terrain comprise entre la mer et la rivière, depuis le point où finit le territoire des Biémal jusqu'à la ville de Braoua, est occupée par les Touni, qui forment deux tribus, les Touni-Douni et les Touni-Braoua : la première habite la partie de cette zone située entre Meurka et Torré; la seconde, l'espace qui sépare Torré de Braoua. Les Touni-Braoua se considèrent, je ne sais à quel titre, comme supérieurs à leurs voisins de l'est et ne contractent pas de mariages avec eux, mais en cas de guerre les uns et les autres marchent aux ordres de Youceuf qu'ils ont accepté il y a quelques années pour leur chef.

A onze heures, nous étions par le travers de Torré, et trois heures plus tard nous aperçûmes Braoua qui, vu de loin, a, par la manière dont ses maisons sont groupées sur un terrain plat et sablonneux, l'aspect d'une vaste fourmilière. Les mâtures de plusieurs navires se dessinant un peu au large de la ville nous firent présager que nous allions trouver au mouillage de Braoua une compagnie civilisée, agrément bien rare sur cette côte. A notre approche, ils arborèrent leurs couleurs, et nous les reconnûmes pour anglais; l'un d'eux, portant la flamme de l'*Indian navy*, annonçait la prétention de passer pour un bâtiment de guerre. Après avoir longé un plateau de roches, surmonté de deux îlots et situé devant la ville, nous laissâmes tomber l'ancre à trois

heures vingt-cinq minutes, par 40 mètres, fond de sable, relevant la pointe est du plus grand des îlots au nord 22° est, le mât de pavillon de la ville au nord 7° est et une petite tour ou minaret isolé, bâti dans le sud de la ville, au nord 87° ouest. Quoique le temps fût beau et la brise modérée, la mer était houleuse au mouillage, qui est, au reste, entièrement ouvert du côté de l'est et exposé à tous les vents soufflant entre le nord-est et le sud-ouest; on y est enfin, comme disent les marins, *à l'abri de sa bouée.*

Le navire de l'honorable compagnie était le brick-goëlette *Tigris*, commandé par le lieutenant Leeds, se rendant de Zanzibar à Aden. Peu après que nous eûmes mouillé, cet officier vint me visiter; il m'annonça son départ et m'offrit de se charger de mes lettres pour l'Europe. Je ne pus profiter de son obligeante proposition, ayant été pris, le soir même, d'un nouvel accès de fièvre, provoqué, sans doute, par les fatigues d'une journée passée sur le pont pour examiner la côte et diriger les mouvements du brick.

Les autres navires étaient le *Nimble*, que nous avions rencontré en mer, et un trois-mâts expédié, comme lui, de Maurice pour prendre des bœufs. Celui-ci, dont le chargement était complet à notre arrivée, appareilla le lendemain; le *Nimble*, qui ne nous avait précédés que de vingt-quatre heures au mouillage de Braoua, acheva le sien le 27 et partit le soir.

Les officiers valides levèrent le plan du mouillage, et on remplaça ce qui avait été consommé de notre provision d'eau. L'aiguade la moins mauvaise est située à 200 mètres au nord de la petite tour du sud de la baie; mais on ne peut y faire de l'eau que durant la mousson du nord-est,

parce que la crique où l'on aborde pour se rendre au puits est complétement ouverte aux vents de la mousson de sud-ouest. Il y en a encore un dans l'est de la ville, mais l'eau en est très-saumâtre et peu potable : le roulage des barriques y serait, au reste, plus long qu'au précédent, la distance de celui-ci au rivage n'étant guère que le tiers de l'espace qui en sépare l'autre.

Retenu à bord par la maladie, je chargeai M. Vignard de se mettre en relation avec les chefs de la ville, pour les informer du but de notre relâche et des raisons qui m'empêchaient momentanément de les visiter moi-même. La première personne à qui s'adressa notre interprète fut le représentant de Syed Saïd, Stambouli-ben-Combo, gouverneur des Bénadir (1), et qui avait fait de Braoua le siége de son autorité beaucoup plus nominale qu'effective, du moins ail-

(1) Voici la lettre écrite par Syed Saïd aux cheikhs de Braoua, pour leur annoncer la nomination de ce gouverneur et l'introduire auprès d'eux :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, Saïd-ben-Soultan', « aux personnes des cheikhs aimés, tous les vieux de Braoua. Que Dieu « (qu'il soit élevé) vous sauve, s'il lui plaît. Salut sur vous. Que Dieu « vous accorde sa miséricorde et sa grâce.

« Ensuite, celui qui arrive près de vous est notre ami, le gouverneur « (Ouali) Stambouli, fils de Combo. Nous l'envoyons gouverneur des « trois ports Braoua, Meurka, Moguedchou et tous autres points qui s'y « rattachent. Il nous remplacera en toute occasion. Nous désirons que « vous lui portiez honneur complet, le sauvegardiez, et lui veniez en « aide pour la perception des douanes. En un mot, soyez-lui présents en « toute chose. Il vous loue beaucoup ; ne le laissez donc revenir près « de nous que rempli des mêmes sentiments et satisfait de votre con- « duite à son égard, ainsi que nous l'espérons. Salut.

« Son serviteur, Séliman-ben-Mohhammed, a écrit ceci lui-même et « par son ordre.

« A la date du 4 djoumadi 1er 1263 (11 avril 1847). »

leurs que dans cette ville. Il alla ensuite chez les cheikhs les plus influents de la cité : le Hhadji Aouïça, d'origine soumal, et le cheikh Déra-ben-Omar, d'origine arabe. Ces personnages exprimèrent le désir de me venir voir; seulement ils hésitaient à exécuter ce trajet dans une de leurs pirogues, la mer étant houleuse et parfois un peu grosse. Je leur fis offrir une de nos embarcations qu'ils acceptèrent avec empressement, et au jour fixé par eux la visite eut lieu. Ils furent reçus avec le cérémonial usité pour les personnages de haut rang, ce dont ils parurent très-flattés; puis je les conduisis dans ma chambre où on leur servit le café, et nous nous entretînmes près d'une heure des affaires de Braoua et d'autres sujets intéressants pour moi. Mais, avant tout, il faut que je donne une idée de mes hôtes.

Je commence par l'*alter ego* du Sultan : Stambouli est un homme d'une stature élevée, gros en proportion; ses traits présentent les caractères de celui des types souahhéli, qui a le plus conservé de traces du type arabe. Il portait le costume des Arabes. Ses manières sont aisées et obséquieuses; il m'a semblé fin et rusé, et, grâce à ces avantages naturels, il a pu suffire aux exigences de sa position, sans amoindrir notablement les prérogatives des cheikhs indigènes, ni les blesser dans leur amour-propre : aussi a-t-il su rendre peu sensible, et par suite plus facilement supportable, l'autorité qu'il est chargé d'exercer au nom de son maître.

Le cheikh Aouïça est de taille colossale; ses traits sont ceux qui constituent le plus beau type soumali; il avait le costume des Souahhéli de distinction. Il est d'humeur assez joviale, et très-accessible à la flatterie. Il professe un grand

respect pour le Sultan et aime à faire savoir que celui-ci le tient en haute estime. Le Hhadji Aouïça a été, en effet, dans les premières années qui suivirent la soumission de la ville à Saïd, le représentant de ce prince et le chef des douanes de la localité.

Quant à Déra-ben-Omar, il ne le cède nullement à son collègue sous le rapport de la taille; mais il a dans le maintien beaucoup plus de réserve. C'est un vrai marchand, bien plus occupé de ses affaires que de celles du pays. Il parle un mauvais anglais et s'en sert fort avantageusement pour ses intérêts, auprès des capitaines et des subrécargues des navires anglais ou américains qui relâchent à Braoua. Il est donc le fournisseur ordinaire, j'allais dire breveté, des cargaisons de bœufs que viennent y prendre les navires de Maurice, et il a réussi à persuader aux capitaines qu'il ne pouvait leur en livrer à moins de dix piastres par tête, plus une piastre pour le transport de chaque animal à bord. Or le prix courant d'un beau bœuf est de cinq piastres; l'honnête cheikh s'adjuge donc une commission de 100 pour 100 et au delà dans toutes ces transactions.

Voici un exemple des supercheries à l'aide desquelles Déra et consorts trompent les commerçants étrangers. Le grand canot du *Ducouëdic* étant à faire de l'eau au puits du minaret, et l'un des officiers occupés aux travaux hydrographiques s'y trouvant en même temps, celui-ci acheta un bœuf à un Soumali qui en conduisait un troupeau à la ville : il le paya quatre piastres, prix demandé. Comme Déra nous avait vendu jusqu'alors les bœufs 10 piastres, M. Vignard lui adressa des observations basées sur l'achat effectué d'autre part. Voyant sa loyauté mise en suspicion, notre cour-

tier protesta de son mieux, affirmant qu'il ne comprenait pas comment un tel marché avait pu se conclure; le lendemain il nous raconta une histoire de laquelle il résultait que la bête en question avait été vendue à l'insu du propriétaire, et que le vol ayant été découvert, grâce à notre réclamation, on ne manquerait pas de châtier le conducteur du troupeau comme il le méritait. Tout cela n'était pas invraisemblable, mais les informations prises par M. Vignard, pour le vérifier, nous convainquirent de la fausseté des allégations de Déra : il n'en continua pas moins de nous compter toujours les bœufs à raison de dix piastres, le mot d'ordre ayant été donné par lui aux individus qui en possédaient dans la ville. Pour revenir à mes visiteurs, je dirai qu'ils me quittèrent visiblement enchantés de mon accueil, assurant qu'ils étaient disposés à faire tout ce qui me serait agréable.

J'avais espéré que ma réclusion à bord serait de courte durée et que je rendrais bientôt la visite que j'avais reçue. Mais, pendant notre séjour à ce mouillage, la fièvre ne me permit pas de descendre à terre, et à plus forte raison d'aller explorer la rivière en arrière de Braoua. J'aurais tenu beaucoup cependant à constater ce qu'on m'avait rapporté de la manière dont ce cours d'eau, assez considérable, se perd dans les sables à quelque distance dans le sud-ouest de la ville, sans aucune communication apparente avec la mer : ce fait admis, il eût été intéressant de se l'expliquer et, pour cela, d'apprécier l'étendue et la profondeur des lacs par lesquels l'Ouébi se termine, la configuration et la nature plus ou moins absorbante du sol environnant, enfin le résultat possible de l'évaporation sur la masse d'eau extravasée.

Je résolus donc d'y envoyer un officier et un élève avec une escorte suffisante et des guides que les cheikhs de Braoua devaient fournir. M. Boivin, qui, à peine se croyait-il mieux, sentait renaître sa ferveur scientifique, prétendait être de la partie; le brave naturaliste mesurait toujours ses forces à l'ardeur de sa curiosité, et il est très-probable que la réalisation de son projet aurait eu pour lui une funeste issue. Mais l'un des officiers valides, M. Caraguel, qui, de concert avec M. Grasset, travaillait à lever le plan du mouillage, tomba malade. Il n'en restait donc plus que deux, y compris le lieutenant, pour faire le service, et dès lors je ne pouvais pas en employer un à l'expédition que j'avais tant à cœur d'effectuer. D'un autre côté, M. Vignard, à qui incombait, eu égard à sa spécialité, le plus grand nombre des allées et venues dans nos rapports avec la ville, M. Vignard, dis-je, vit s'ajouter aux accès périodiques de la fièvre une dyssenterie dont il avait été plusieurs fois atteint dans le cours de la campagne. Ainsi tous mes moyens d'action me manquaient simultanément. L'honneur restait sauf, sans doute, mais la déroute était complète : l'influence morbide contre laquelle nous nous débattions depuis Moguedchou l'emportait définitivement. *Releub.*

Forcé de quitter la côte, je me décidai à conduire le brick aux Seychelles, dont mes malades et moi nous connaissions déjà la salutaire influence. Comme pour augmenter mes regrets, deux envoyés de Youceuf venaient m'engager, de sa part, à me rendre à Mongguya, pendant que, de son côté, il allait se transporter à Golouine. Hors d'état de profiter de cette invitation, je lui en écrivis les motifs. Je lui rappelai la promesse faite par ses frères d'accueillir et de traiter ami-

calement tous les Français arrivant dans son pays. Enfin je l'informais que je laissais pour lui, chez le Hhadji Aouïça, une paire de pistolets, un poignard, un Koran richement relié, quelques étoffes écarlates, etc. Je fis également quelques cadeaux au gouverneur Stambouli et aux cheikhs qui m'avaient visité à bord.

Mes petites affaires étant ainsi réglées et les travaux hydrographiques terminés, le 1er mars, vers cinq heures du soir, nous mîmes sous voiles.

Le mouillage de Braoua ne justifie pas mieux que celui des autres Bénadir le titre de port dont les navigateurs arabes le gratifient; mais, aux époques où ceux-ci ont besoin d'y relâcher, il leur offre, aussi bien que les havres de Moguedchou et de Meurka, un abri suffisant. Pendant la mousson de nord-est, les bateaux trouvent, en effet, dans la crique formée par le banc de récifs qui réunit les îlots Barrette à la côte, un refuge contre la grosse mer, et un petit navire pourrait, en cas de nécessité, y jouir du même avantage en s'amarrant à l'entrée de l'anse, dans laquelle, sur un espace de 160,000 mètres carrés, il existe des fonds de 4 à 10 mètres, sable, aux basses mers de syzygie. Ce mouillage est plus commode que celui de Meurka, parce qu'on en sort facilement, soit à la voile, soit en élongeant des amarres, les fonds étant modérés au dehors, jusqu'à une distance des récifs qui permet d'appareiller. Le seul inconvénient à craindre serait d'y éprouver de la houle; celle du large, quoique brisée dans son impulsion directe par le banc dont j'ai parlé, entre un peu dans la crique en contournant ce dernier, et y occasionne du ressac, surtout vers la fin de la mousson, où les vents halent l'est et l'est-sud-est.

La chaîne de récifs qui borde la plage laisse entre elle et la terre un canal de 270 mètres de largeur, ayant de 1 à 3 mètres de profondeur à basse mer, où quelques bateaux s'abriteraient également des vents de sud-ouest, sauf, toutefois, pendant les mois de juin, juillet et une partie d'août, où ces vents soufflent ordinairement avec violence.

Les navires de fort tonnage relâchant temporairement à Braoua, ce qui n'est sans dangers que de septembre à novembre ou de février en avril, seraient convenablement mouillés en relevant le gros îlot Barrette entre le nord-nord-est et le nord-nord-est ½ est, et l'îlot au minaret entre l'ouest ½ nord et l'ouest ½ sud. Ils auront alors des fonds de 20 à 25 mètres, fond de sable mélangé, en plusieurs points, de roche molle. Les petits bâtiments pourraient, dans les mêmes circonstances, se rapprocher un peu plus de terre par des fonds de 15 à 20 mètres. Pour faire de l'eau, on sera plus à portée des meilleurs puits en jetant l'ancre à sept ou huit cents mètres dans le sud-ouest de l'îlot du minaret; aux époques que j'ai indiquées, on ne courrait aucun risque. Mais ce n'est probablement que pendant la mousson du nord-est, que les embarcations abordent aisément dans la petite anse, au sud du récif à l'extrémité duquel est placé l'îlot.

En résumé, Braoua ne possède qu'une rade foraine où, dans les plus beaux temps, on ressent la houle du large et où la mer devient grosse dès que la brise fraîchit, ce qui rend les communications avec la ville très-difficiles.

La déclinaison de l'aiguille a été trouvée à terre de 6° 46′ nord-ouest.

Les précautions que j'ai indiquées contre les courants

pour l'atterrage de Meurka et de Moguedchou sont nécessaires pour celui de Braoua. Au cas où on ne serait pas sûr de sa position en arrivant à la côte, l'aspect de celle-ci indiquera si l'on est dans le nord ou dans le sud de ce port. J'ai dit, en effet, qu'entre Meurka et Braoua le rivage et les collines qui s'élèvent au delà étaient passablement meublés d'arbustes et de buissons; il n'en est pas ainsi dans le sud, où la côte est plus aride et où l'on remarque de grandes taches triangulaires qui sont des monceaux de sable blanc complétement dénués de végétation.

Quant à la ville, on la distinguera des autres par la chaîne d'îlots noirs qui bordent le rivage sur lequel elle est bâtie, les îlots Barrette et celui du minaret. Au reste, Braoua est située par 1° 6′ 30″ de latitude nord et 41° 44′ 55″ de longitude est; elle est dominée par une haute chaîne de collines rougeâtres, où croissent à peine quelques rares arbustes. Entre la mer et le pied des collines, est une plaine sablonneuse plus dénudée encore. La ville, dépourvue de toute verdure, est parfaitement en harmonie avec le paysage; c'est celle des Bénadir qui a l'aspect le plus triste. Développée parallèlement à la côte, sa longueur est d'un tiers de mille sur un dixième de mille de largeur à peu près. Elle présente, de même que ses voisines, un pêle-mêle de maisons en pierres, de cases ayant les murailles en torchis et le toit en chaume, et de huttes soumal construites comme celles de Hhafoun, mais couvertes d'ajoncs au lieu de peaux. Les mosquées sont les seuls édifices publics; il y en a quatorze. En voici les noms par ordre d'ancienneté : Djammaâ, Abd-er-Rahhmân, Atiq, Cheikh-Abd-el-Qadeur, Otsman, Abou-Bekeur-Soddiq, Cheikh-Deheur-Mallèh, Hhadj-Simbéya,

Cheur-Maddé, Hhadj-Ouélo, Feuqih-Omar, Nour, Syed-Omar et Syed-Otsman.

Il y a cinq puits, grands et profonds, maçonnés à l'intérieur; leur construction, faite avec soin, remonte évidemment au temps de la prospérité de Braoua. A l'exception de celui de la mosquée dite Syed-Omâr, l'eau en est généralement saumâtre. On trouve, sur le marché, des bœufs, des moutons, des chèvres, des poules, du lait, mais point de fruits ni de légumes.

On est surtout frappé, en arrivant à Braoua, de la physionomie pacifique de sa population qui contraste avec l'allure turbulente de celle des autres villes soumal; les indigènes n'y portent que de simples bâtons. Le langage aussi diffère un peu de celui des pays soumal plus au nord et se ressent du voisinage du Souahhel; le souahheli y est généralement connu; toutefois les habitants ne le parlent jamais entre eux. Les usages, les mœurs, la nourriture, etc., sont tels que je les ai décrits à propos de Moguedchou et de Hhafoun.

Les historiens et les géographes ne nous ont rien appris sur l'origine et le développement de Braoua; Edrisi est le seul qui paraisse en avoir eu connaissance sous le nom de Mérouat ou Bérouat. C'est à Barros que nous devons de savoir qu'elle est une des plus anciennes cités fondées par des Arabes mahométans à la côte orientale d'Afrique (1).

Braoua doit, dit-on, son nom à un saint musulman nommé Ali-Braoua qui s'y établit. Si cette étymologie n'est pas vraie, elle est du moins vraisemblable. En raison d'une

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 175 et suivantes.

certaine analogie dans les lettres et les consonnances, d'autres font venir le mot Braoua de la racine *berra* (être bon, être juste), exprimant, selon eux, la manière d'être des habitants. Ce n'est là, sans doute, qu'un jeu d'esprit échappé à quelque lettré; car, par antagonisme de voisin à voisin, on a soumis au même procédé le nom de Meurka ou Merka, le faisant dériver du verbe *meker* (être insidieux, dresser des embûches), et les amateurs d'*ana* du pays ont prétendu qu'il avait été donné à Meurka à cause de la ruse et de la mauvaise foi de sa population. S'il en est ainsi, je crois que les deux localités avaient des droits égaux au second de ces noms.

Quoi qu'on dise, à Braoua, de l'ancienneté de la ville, on n'y a cependant conservé aucun souvenir antérieur à la domination des Odjourane, dépossédés, suivant les uns par les Galla, suivant d'autres par les Touni actuels. Dans tous les cas, les Galla se seraient bornés à ravager la ville sans l'occuper et les Touni y seraient entrés peu après la retraite des Odjourane. Les Touni habitaient l'intérieur des terres; c'était un démembrement des Déguel établis entre le Djoub et la Denoq. La discorde éclata un jour parmi ces derniers, et les Touni, joints à une autre branche des Déguel, se ruèrent sur le littoral, où ils s'emparèrent de Braoua. Les Odjourane, forcés de fuir, se réfugièrent dans le haut pays du côté de Ganãné (1), et ne tardèrent pas à se lier d'amitié avec les Déguel, frères de leurs vainqueurs, auxquels on les trouve encore aujourd'hui réunis; de telle sorte qu'ils semblent seulement avoir changé de place avec les Touni.

(1) Ceci n'implique pas contradiction avec ce qui a été dit, au chapitre sur Moguedchou, de l'établissement des Odjourane au pays de Chebellé.

Quant au passage des Portugais, le souvenir n'en a pas été transmis aux générations actuelles, et la ville ne renferme aucun monument, ouvrage soit des vainqueurs, soit des vaincus, qui puisse le rappeler.

La population de Braoua s'élève à environ 5,000 âmes, y compris les esclaves. Elle se compose de Soumal et de descendants d'Arabes. Les Soumal se divisent en cinq tribus, savoir : les Dafaradi, les Ouarileh, les Hhadjoua, les Dakhetera et les Gouïgal ; les descendants d'Arabes en forment deux : les Bidda et les Hhattemia. Lors de notre séjour à Braoua, les cheikhs de ces tribus étaient dans l'ordre où je viens d'énumérer celles-ci : Cheikh-Hhadji-Aouïça, Mehadi-Heraou, Abdallah-Abdi, M'hammed-Otsman, Ali-ben-Ibrahim, pour les Soumal ; et pour les Arabes, Déra-ben-Omar et Cheikh-Abouki. Ces cheikhs jouissent tous d'une autorité égale dans le conseil.

A côté de ce gouvernement quasi-républicain, il paraît qu'il existe une espèce de monarque au petit pied. Il est élu pour sept ans ; l'élection a lieu à Braoua, puis de là est proclamée dans l'intérieur. On m'a assuré gravement qu'autrefois on le mettait à mort au bout de la septième année ; mais, comme il m'a paru inadmissible qu'on trouvât des gens disposés à accepter le titre de sultan avec une telle perspective, je crois que c'est là un canard soumal de force à avaler la fameuse pierre enduite d'huile de poisson, qu'a-

Cette peuplade, que la tradition nous représente comme ayant, à une certaine époque, occupé tout le littoral des Bénadir, n'en fut pas expulsée d'un seul coup, mais bien, partiellement, au fur et à mesure que les villes autour desquelles elle se groupait tombaient aux mains de quelque envahisseur, et alors on comprend que les émigrations se soient opérées vers des pays différents.

doraient, selon Edrisi, les habitants de Braoua. Le titulaire actuel habite dans les terres et se nomme Ali-Hap'hénou : quoi qu'on m'ait dit de sa puissance, je crois qu'à l'intérieur Youceuf ne lui laisse pas grand'chose à faire; quant à la ville, il est positif que le pouvoir y est exercé par les cheikhs.

Une des particularités les plus curieuses de ce que certains géographes appellent la république de Braoua, c'est la multiplicité de ses souverains :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

D'abord le sultan Ali Hap'hénou; puis Youceuf, que les gens de Braoua ont bien quelques raisons de regarder comme leur seigneur et maître; enfin Saïd, qui a pris, là encore, toute l'autorité qu'on lui a laissé prendre.

Jusqu'au règne de Saïd, Braoua paraît être restée en dehors des rapports ou conflits que les diverses localités de la côte eurent avec les imams et sultans de Mascate. Ce fut seulement, comme il a été dit (1), en 1822 que ses habitans firent acte de soumission envers ce prince. Cet acte n'avait pas une valeur tellement absolue que Braoua ne se crût en droit, plus tard, de se placer, à l'imitation de Mombase, sous le protectorat de l'Angleterre. Lorsque le gouvernement anglais eut refusé le protectorat demandé et que Mombase se retrouva en lutte avec Syed Saïd, quoique Braoua n'y fût en rien mêlée, elle ressentit néanmoins les effets du triomphe définitif remporté par le Sultan sur les M'zara. En 1837, à la suite de la capitulation de Mombase, Syed Saïd envoya à Braoua le premier officier public qui l'ait représenté

(1) Voyez Ire partie, liv. v, pages 372-73.

dans cette ville : c'était un nommé Hhacen-Bédouï. Il y resta environ un an en qualité de gouverneur et de collecteur des douanes; mais il déplut à la population, et, ayant eu des démêlés avec les chefs, il fut rappelé à l'instigation du Hhadji Aouïça, qui pendant deux ou trois ans demeura chargé de remplacer le disgracié et de protéger les Arabes. Dans cet intervalle un certain Meurched-ben-Naceur, expédié aux Bénadir pour fixer le tarif des droits, passa à Braoua; après quoi, le Sultan ayant compris dans le fermage des douanes de la côte celui des Bénadir, le fermier général Djiram choisit pour son délégué, dans cette ville, Abd-el-Kemal, indien mahométan qui s'était fixé dans le pays pour y faire du commerce. Au bout de deux ans, cet homme, ayant entrepris un voyage à Zanzibar, y mourut; six mois plus tard, Stambouli le remplaça, ajoutant aux fonctions du décédé le titre de gouverneur des Bénadir.

Les productions des environs de Braoua et les objets dont son marché est pourvu ne diffèrent pas essentiellement de ce qu'ils sont à Moguedchou. La fabrication des tissus de coton est aussi la seule industrie propre à la ville; elle s'élève annuellement à 10,000 kourdjas de pièces au moins, sans compter les étoffes plus fines, qui servent à l'habillement des habitants. Enfin, quant à l'importance du mouvement commercial, ce port est considéré comme peu inférieur à celui de Moguedchou. S'il en est exporté une moins grande quantité de grains, il fournit autant d'ivoire et beaucoup plus de bœufs.

Des Indiens, des Arabes de Mascate et de toute la côte d'Arabie jusqu'à Djedda inclusivement, des Soumal du nord depuis Beurbera, se rendent à Braoua pour commercer :

il y va parfois des Anglais, des Américains, des navires de l'île Maurice; enfin les gens de Lébin', qui sont musulmans, y expédient, par caravanes, de l'ivoire et du mogat (1). Les banians et les Hindous y introduisent des étoffes de coton, du sucre, du fer, du vieux cuivre, de la faïence, et quelques autres produits européens. Les Arabes de la côte nord-est apportent leurs étoffes, des dattes, du raisin, etc.; ceux de Djedda, Mokka, etc., du café, des verroteries et du cuivre : tous prennent en échange des peaux, des cornes de rhinocéros, du beurre fondu, du suif, de l'argent, de l'ambre gris et de l'ivoire.

Les Soumal du nord viennent avec du bois à poison (ouabaïo), de l'encens demandé pour l'intérieur et surtout par les Galla, du *felfellahh* (2) et un peu de gomme; ils reçoivent en retour quelques cotonnades du pays, des grains, des peaux de bœufs et de l'argent.

Les Américains et les Anglais achètent de la myrrhe, de la gomme, de grandes dents d'éléphants, des peaux qu'ils payent partie en argent, partie en cotonnades. Les Mauriciens ne prennent que des bœufs qu'ils soldent en argent. Les arrivages de ces trois dernières provenances n'excèdent jamais le nombre de quatre par an, et quelquefois il n'y en a aucun.

Les quantités d'ivoire et de gomme exportées annuellement sont très-variables. L'exportation du premier de ces

(1) Le mogat est une espèce de sel à base de potasse qui sert à la préparation suivante : on le mêle avec du tabac à priser, du café en coque, du sel et de l'eau, puis on fait cuire le tout et on le prend comme purgatif.

(2) Le felfellahh sert à faire des fumigations, pour les femmes particulièrement.

produits ne dépasse pas 700 frazelas dans les meilleures années, et elle peut tomber à 150. Quant à la gomme, Sid-Qoullatin en a réuni une fois jusqu'à 1,000 frazelas, et l'année où nous étions à Braoua, il n'en put trouver que 100. Les habitants de la ville en font une petite consommation pour mouiller les fils qui leur servent à tisser des étoffes. L'ambre gris est un article encore plus incertain sous le rapport de la quantité, il est toujours rare et vient généralement des côtes qui avoisinent l'embouchure du Djoub. La myrrhe est fournie par Ganãné, les Ougadine et Chebelleh. Ganãné en envoie de 30 à 50 frazellas par an. Le golili n'est, pour ainsi dire, pas connu à Braoua.

Les prix de ces diverses marchandises sont à peu près les mêmes qu'à Moguedchou.

Il faut, m'a-t-on dit, pour se rendre de la ville à l'Ouébi, environ cinq heures de marche. Le lieutenant Christopher, qui a fait ce trajet, l'a estimé à 7 ou 8 milles. Quand on a franchi la ligne de collines qui borde la côte, le sol est ferme et dégagé de broussailles. L'officier anglais assure même que le point où le terrain d'alluvion commence est tout au plus à un demi-mille du rivage de la mer, et qu'à cette distance on rencontre déjà des champs de maïs. Le premier endroit habité auquel on arrive sur les bords de la Denoq se nomme Doboï. Le pays est assez peuplé, mais on n'y voit pas, comme plus haut, des villages; il n'y existe que des lieux de station plus ou moins éloignés les uns des autres, où les cases sont dans le genre de celles de Ras-Hhafoun, c'est-à-dire portatives, ainsi qu'il convient à des populations nomades.

La largeur de la rivière est d'environ trente pas et son

niveau change presque tous les mois. Dans les grandes crues, la profondeur est de 2 brasses et 1/2, alors l'Ouébi déborde; dans les basses eaux, son lit est à sec ou peu s'en faut (1).

A partir de Doboï, la Denoq fait un coude vers l'Ouest jusqu'à Kollamoye, où elle reprend sa direction sud-ouest. Elle se termine à Balleh, correspondant à un point de la côte nommé Djîra (puits pour les troupeaux). Avant d'arriver à Balleh, elle se divise en trois branches, se perdant chacune dans un petit lac, dont l'un est plus étendu que les autres; aucun d'eux n'a une grande profondeur, elle est partout de 2 à 3 brasses; il ne faudrait pas moins de trois jours pour faire le tour des lacs : la distance qui les sépare du Djoub est d'à peu près quatre journées. Le territoire de Balleh n'est pas cultivé, et ses habitants sont tous nomades, pasteurs et chasseurs d'éléphants. Le pays circonvoisin est peu sûr à cause des Galla qui y font de fréquentes excursions : aussi, pendant que les femmes et les enfants gardent les troupeaux, les hommes sont-ils obligés de se tenir en sentinelles sur les hauteurs afin de guetter l'approche de l'ennemi et de marcher à sa rencontre pour donner le temps de sauver le bétail.

On nous a assuré que, lorsque les eaux sont élevées, on pourrait aller de Doboï à Balleh avec une embarcation; mais c'eût été impossible à l'époque où nous nous trouvions

(1) Un passage de la relation du lieutenant Christopher contredit, au moins en partie, ces renseignements. Il donne à ce cours d'eau une largeur d'environ 70 à 150 pieds anglais, de 21 à 45 mètres; une profondeur de 10 à 15 pieds, de 3 mètres à $4^{m},50$, et un courant d'un mille à peu près à l'heure, l'eau étant alors à son niveau le plus bas.

à Braoua. Dans tous les cas, on aurait besoin d'une escorte fournie par les chefs du pays même qu'arrose la rivière.

Du côté de l'intérieur, ce que Braoua offre de plus intéressant, après la Denoq, ce sont ses relations avec Ganāné. Voici quelques détails sur l'itinéraire de l'une à l'autre :

Parti de Braoua le matin, on couche le premier jour à Kollamoye, village situé sur la rive droite de la rivière et que l'on atteint vers une heure de l'après-midi.

Le second jour, à l'âseur (c'est-à-dire vers quatre heures du soir), on arrive à Kifara, lieu inculte et désert où l'on trouve de l'eau dans les temps de pluie.

Le troisième jour, on est à Bouloulo; on marche, pour s'y rendre, jusque vers 4 heures de l'après-midi.

Le quatrième jour, après un temps de marche égal au précédent, on arrive à Aîl-Guèl, qui possède un puits. Ces deux derniers endroits sont habités par des gardiens de troupeaux, dans la saison pluvieuse, hors de laquelle le pays est aride et désert.

Le cinquième jour, même temps de marche pour atteindre Mourdya, où commence une chaîne de collines que longe la route décrite. On y trouve de l'eau de pluie qui s'y conserve toute l'année. Le pays est habité par des pasteurs.

Le sixième jour, on couche à Kinana; on y a de l'eau presque toute l'année. Les habitants sont pasteurs. On a marché depuis le matin jusqu'au coucher du soleil.

Le septième jour, même marche pour arriver à Bour-Moddo, montagne où l'on se procure de l'eau le plus ordinairement. Les habitants sont pasteurs.

Le huitième jour, même marche pour gagner Djirta où

finit la chaîne. Il y a constamment de l'eau en cet endroit habité aussi par des pasteurs.

Le neuvième jour, on marche du matin au soir, et l'on couche à Deïmeur, où l'on trouve des puits. Ce lieu est un abreuvoir de chameaux. Il n'y existe pas de village, il est parcouru par des nomades.

De Deïmeur à Beurdalé, il y a près de deux journées : dans la seconde, on arrive vers les 2 heures du soir. Beurdâlé est un pays qui possède des puits en grand nombre et où commencent les cultures.

De là à Ieurkot, la distance est à peu près la même. Le second jour, on est rendu à trois heures du soir. On y trouve des puits et des villages.

Enfin, le lendemain, quatorzième jour, on part le matin et on est, vers quatre heures du soir, à Ganãné.

Cet itinéraire est celui d'un piéton allant d'un pas ordinaire. On m'a assuré qu'un coureur pouvait faire ce trajet en cinq jours.

Le sultan de Ganãné s'appelle Aliou Homoro : il est de la tribu des Guéceurgoudé. Les habitants libres sont dits Garra, les esclaves Gaouaouine. La ville de Lébine ou Léouine est sur l'autre bord du fleuve (le Djoub) ; ce sont aussi des Garra qui en forment la population ; elle dépend du même sultan. Les Garra sont mahométans ; ils ont pour voisins des Galla avec lesquels ils sont en rapport de commerce et d'amitié.

Voici maintenant un itinéraire accompli avec des chameaux chargés :

En partant de Braoua le matin, on stationne, vers une heure de l'après-midi, à Arkan'leh, sur la rive gauche, où

se trouvent des huttes de Bédouins; puis on franchit la rivière, et on est le soir à Barodoï. On voyage ensuite pendant trois aoudahh en pays inhabité et sans eau, et, le cinquième jour, on arrive à Aîl-Guèl, déjà mentionné dans le précédent itinéraire. Le sixième jour, on va à Mourdïa; le huitième, à Deïmeur; enfin, de Deïmeur, on atteint Ganãné en cinq journées de marche.

D'un autre côté, Sid-Qoullatin m'a dit que, pour effectuer le trajet dont il s'agit, il fallait à des chameaux chargés quinze jours et huit à un coureur; mais, comme il ne l'avait pas exécuté lui-même, il ne put m'en décrire l'itinéraire.

Je terminerai par quelques notions obtenues à Braoua sur le fleuve qui sert de limite, du côté du sud, au vaste pays des Soumal.

Le Djoub, ou Ouébi-Ganãné, sort du versant sud-ouest de la chaîne dont fait partie la montagne d'Alaba que l'on m'a désignée comme le lieu où l'Ouébi-Denoq prend sa source. Après avoir traversé le pays des Galla, qui s'étend au sud de l'Abyssinie, il coule entre les territoires de Rahhan'ouine et de Léouine et va se jeter à la mer, par 0° 14' de latitude sud, près du village de Gobouine. Son nom de Ganãné signifie *division*, et lui a été donné, sans doute, parce qu'en certain point de son cours il se bifurque. On le nomme aussi Giouéna; les Arabes seuls l'appellent Djoub, et les Souahhéli Voumbo.

L'entrée du Djoub ne présente aucun caractère topographique assez remarquable pour servir de moyen de reconnaissance; les deux rives sont sablonneuses et uniformément arides, excepté certains endroits de celle du nord où se

trouvent des arbres disséminés. Il serait nécessaire de se procurer un pilote pour passer la barre et entrer en rivière; cette barre est assez difficile à franchir et, d'après ce qu'on nous a dit, plusieurs embarcations de Braoua y auraient été roulées et démolies par suite de l'inexpérience de ceux qui les conduisaient. Mais, une fois en dedans, le trajet jusqu'à Gobouine est sans danger et s'effectue aisément avec le flot ; de jusant, il est très-pénible, sinon impossible de remonter. La marée se fait sentir jusqu'à Kofeurto, point situé sur la rive nord et en face duquel le fleuve se bifurque et va, dans le territoire galla, former, en un lieu dit Ouama, un petit lac qui sert d'abreuvoir pour les troupeaux. Kofeurto a une centaine d'habitants. Au-dessus de la barre, la profondeur du fleuve varie de 4 brasses ($7^m,2$) à 2 brasses ($3^m,6$) et peut suffire à des bateaux de 25 à 30 tonneaux ; le lit est large d'une bonne portée de fusil en aval du village, et quand même on rencontrerait des gens hostiles, en naviguant au milieu, on serait hors de l'atteinte des flèches lancées de l'un ou l'autre bord. Les rives sont peu élevées, surtout celle du nord.

Gobouine (grande réunion), qu'on désigne parfois sous les noms de Joub et Jouba, est situé sur la rive gauche du fleuve, à environ trois milles de la mer; quoique placé sur une éminence, il n'est pas visible de l'embouchure. Une muraille l'entoure, et l'on y voit encore sept maisons en pierres qui témoignent qu'un établissement arabe y a autrefois existé ; le reste du village est composé de huttes. Les Galla l'appellent Danéça. On y compte à peu près 150 individus, esclaves compris. On peut, sans crainte, s'y rendre avec un hebbam, et prendre terre sur toute la rive nord jusqu'à Bo-

gué, pays habité par les Mozguéla et distant de la mer d'une bonne journée de marche. La rive sud n'est pas sûre, étant souvent occupée par les Galla; au moment de notre séjour à Braoua, ils s'y trouvaient en grand nombre à faire paître leurs troupeaux.

En amont de Bogué, la largeur du fleuve diminue, et on risque, en le remontant au delà, d'être atteint par quelques flèches empoisonnées, lancées par les Galla qui habitent la rive droite jusqu'à Ganãné et y cultivent le café. Quant à la rive gauche, elle est déserte, d'abord parce que le terrain y est, au dire des indigènes, infesté d'une espèce de vers qui s'introduisent dans les pieds des animaux et les font mourir; ensuite parce que, la rivière ayant des gués nombreux, on y serait exposé aux déprédations des riverains de l'autre bord. En approchant de Ganãné, tous ces dangers disparaissent; les deux rives sont également peuplées et cultivées, la gauche par des musulmans, la droite par des Galla qui sont idolâtres.

Ces derniers ont un chef suprême pour les grandes circonstances, telles que la guerre; il y a huit tribus ou familles souveraines, dans chacune desquelles on le choisit alternativement. Il porte le titre d'*ouama anolé*, et ne peut garder le pouvoir que huit ans. On assure que, avant d'être reconnu, ce monarque électif doit, comme preuve de vigueur et d'audace, tuer un homme devant la population assemblée. Voilà un règne bien commencé! Chaque tribu a, en outre, un chef particulier, soumis à l'ouama anolé dans les affaires d'intérêt général.

Il se fait un peu de commerce à l'embouchure du fleuve; les échanges ont lieu tantôt à Gobouine, tantôt en face sur

le territoire des Galla; ils consistent, de la part de ceux-ci, en ivoire, bestiaux et beurre fondu; du côté des Soumal, en grosses cotonnades, en fer et sagaies à lames très-larges, forgées exprès pour ce marché. Les Galla prennent le khami quand on le leur donne, mais ils n'acceptent pas cette étoffe en payement, non plus que de l'argent.

On ne va pas directement de Gobouine à Ganãné par terre; cette route est longue et difficile. Elle est beaucoup plus courte en partant de Braoua ou de Meurka, et même de Moguedchou (1).

Les petits fonds se prolongent loin au large devant l'embouchure du Djoub; on n'a des sondes de 16 à 19 mètres qu'à trois ou quatre milles de terre, et, dans cette position, un navire ne serait pas plus abrité qu'en pleine mer. Si l'on entreprenait une exploration du fleuve, on devrait,

(1) Ces renseignements sur le cours du Djoub ne ressemblent guère à la description qui en a été publiée, d'après une exploration faite en 1844, par M. Henry C. Arc Angelo, description telle, que des doutes se sont élevés sur la réalité de l'exploration. En effet, elle ne contient aucune indication des moyens dont le voyageur se serait servi pour remonter le fleuve, et les lieux y sont dépeints d'une manière qui révèle plutôt le travail de l'imagination que la précision d'un récit fait *de visu*.

Je connaissais cette notice quand je logeai à Meurka, chez le Hhadji Nour, dans la chambre même qu'y avait occupée M. Arc Angelo, et où je vis son nom écrit sur la muraille. Interrogé par moi au sujet de cette exploration du Djoub, mon hôte me répondit qu'il savait bien que M. Arc Angelo était entré dans la rivière, mais que ce voyageur ne s'était avancé qu'à quelques milles au-dessus de Gobouine, n'ayant à sa disposition aucun moyen d'aller plus loin; le Hhadji Nour considérait, d'ailleurs, la chose comme tout à fait impossible, et, dans tous les cas, si elle eût été exécutée par qui que ce fût, il n'eût pas manqué, disait-il, d'en être instruit. On comprendra, d'après cela, que je n'aie pas cru devoir rejeter absolument les quelques détails qui m'ont été donnés à Braoua sur le cours d'eau dont il s'agit.

après avoir mis ses chaloupes en rivière, aller mouiller à Kismayou, la plus nord des îles Dundas et en dedans de laquelle on stationnerait sans risque; tandis que, restant devant l'embouchure du fleuve, on serait exposé au moins à perdre ses ancres.

Et maintenant, un mot sur l'avenir qui me paraît réservé à ces Bénadir dont j'ai longuement entretenu le lecteur. Il est avéré qu'à une certaine époque les diverses localités comprises sous ce nom générique ont joui, par leur commerce maritime, d'une prospérité d'autant plus remarquable que, comme ports, elles laissaient beaucoup à désirer. Il a donc fallu qu'elles eussent, dans leurs ressources du côté de la terre, des moyens d'attraction.

En effet, derrière celte côte, n'offrant aux navigateurs que des mouillages peu sûrs et précaires, est une contrée non-seulement riche par elle-même, mais encore touchant aux régions centrales du continent, dont les produits divers, convoités à l'extérieur, ont leur écoulement naturel à travers le territoire soumal. Or, du pays Galla, où ils affluent, il n'y a, pour gagner la mer, que deux routes; l'une menant à Beurbera et à Zeïla, sur la côte d'Adel; la seconde conduisant aux Bénadir. Les notions que l'on possède sur l'itinéraire suivi par les caravanes pour arriver à l'une et à l'autre destination indiquent qu'elles parviennent plus promptement à Moguedchou, Meurka et Braoua, que dans les villes maritimes du nord. C'est, sans doute, à ces causes et à l'absence de tout havre sur la longue côte qui s'étend entre eux et Hhafoun, que les Bénadir ont dû leur prospérité relative. Jusqu'à ce jour, leur mouvement commercial a été alimenté exclusivement par le passage des bateaux

arabes et indiens qui visitent le Souahhel, et la somme des exportations soumal et galla écoulées par cette voie a été nécessairement proportionnée aux demandes; mais si celles-ci devenaient plus fortes, il est hors de doute que les marchés dont il s'agit seraient bientôt en position d'y satisfaire, puisque les articles demandés arrivent déjà sur des points encore plus éloignés des lieux de production. Que serait-ce donc, si on reconnaissait un jour que les deux grands cours d'eau, dont l'un sillonne le pays des Soumal et dont l'autre le borne au sud, sont navigables et propres à faciliter les transports entre l'intérieur et les Bénadir!

A ne considérer que les besoins actuels de ces populations et, par suite, le débouché minime qu'ils offrent aux produits de l'industrie européenne, on pourrait avancer que nos commerçants ne trouveraient aucune opération sérieuse à faire dans ces ports, et en conclure qu'ils n'ont pas à s'en occuper : aussi ne veux-je pas les pousser à y expédier immédiatement des cargaisons, mais seulement appeler leur attention sur ce qu'il y aurait de possible, en ce pays, dans un avenir peut-être très-rapproché.

Si les besoins y sont aujourd'hui peu variés, on en provoquera, certainement, de nouveaux par une offre mesurée de nos produits industriels. Pour toute consommation de luxe, et j'entends par là ce qui n'est pas absolument nécessaire à l'existence, les besoins ne se développent qu'en présence des objets propres à les faire naître, en excitant d'abord le désir : et c'est quand ils sont encore peu nombreux dans une population, qu'on a le plus de chances d'en créer d'autres et d'être appelé à les satisfaire; si, au contraire, on n'a pas pris l'initiative, au lieu d'un placement assuré

pour les articles qu'on apporte, on ne peut que les présenter en concurrence avec des similaires dont l'usage est adopté; or, dans cette concurrence, l'avantage reste rarement et toujours difficilement aux derniers venus. En résumé, que les circonstances changent; qu'au lieu de n'être visités que par des bateaux arabes, les Bénadir soient peu à peu fréquentés par les navires de commerce de quelque grande puissance maritime, alors une source d'heureuses spéculations sera ouverte aux commerçants intelligents et actifs qui auront su comprendre et exécuter.

De son côté, en protégeant les missions religieuses et les explorations scientifiques, en négociant, avec les chefs indigènes, des traités qui assurent d'avance, à ses nationaux, des relations faciles avec les pays où la civilisation et le commerce européen n'ont point encore pénétré, un gouvernement encourage les commerçants à tenter des spéculations nouvelles. C'est, je crois, dans ce sens qu'il y aurait lieu d'agir à l'égard des pays soumal et galla, et tout d'abord sur le littoral des Bénadir, par lequel nous y arriverons le plus directement. Je dis nous, car c'est surtout notre commerce que je voudrais voir prendre là une place inoccupée; notre commerce qui se présente toujours trop tard et se plaint ensuite d'être primé partout; notre commerce pour qui le gouvernement fait beaucoup et qui ne sait pas s'aider lui-même! Voici un terrain neuf et plein de promesses; ne vaut-il pas mieux s'y rendre que d'aller glaner dans des champs depuis longtemps exploités? Notre établissement à Maïotte est déjà un premier pas dans cette voie. Ce port est une position des plus favorables pour exploiter les marchés de l'Afrique orientale : là nous pourrons avoir

des caboteurs, qui, se portant vers les Bénadir, y détermineront une affluence des produits plus grande encore qu'aux jours de la splendeur de ces villes, et l'entrepôt de Maïotte, en les concentrant sur son marché, satisfera et ses propres intérêts et ceux de la grande navigation commerciale qui viendra s'y approvisionner, au lieu d'aller contourner Guardafui pour les prendre dans les ports de la côte d'Adel. Mais la question de Maïotte sera traitée plus loin : restons à celle des Bénadir que nous avons à envisager au point de vue politique.

Il fut un temps où, tout en créant leur prospérité, les habitants des Bénadir ne négligeaient rien pour assurer leur défense. Riches, ils avaient aussi la force qui protége la richesse et conserve l'indépendance. Qu'ils se soient laissé surprendre, comme cela peut arriver aux puissants, ou que l'opulence les ait amollis, toujours est-il qu'ils ont été envahis par les barbares de l'intérieur, et la décadence de leurs villes a été rapide. Aujourd'hui, sans murailles ni soldats, ouvertes du côté de la mer et du côté de la terre, elles sont à la merci de qui voudra les subjuguer. La seule ressource, comme le seul désir de leurs populations, serait, je crois, d'avoir un maître, pourvu que ce maître fût assez puissant pour les défendre. Des prétendants à la souveraineté, elles en ont de reste; mais un souverain qui sache, en faisant respecter ses droits, garantir en même temps leur sûreté et le paisible exercice de leur trafic, voilà ce qui leur manque.

Saïd a imposé son autorité aux Bénadir, il y a planté son drapeau; il y entretient des agents qui sont censés gouverner pour lui et perçoivent des redevances. Il possède des vaisseaux et des canons, et sur un refus d'obéissance de la

part des habitants, il ruinerait et brûlerait leurs villes. Mais au delà de celles-ci il ne peut rien, et lançât-il en avant ses quatre cents Arabes ou Béloutchis, que feraient-ils contre les bandes de Youceuf? Et puis, lorsque la mousson de sud-ouest chassera ses vaisseaux de la côte, les populations maritimes ne seront-elles pas, pendant plusieurs mois, livrées au bon plaisir des cheikhs de l'intérieur?

Quant à Youceuf, maître de tout le pays en arrière du rivage, il l'est aussi de fait des villes du littoral. Il affirme sa souveraineté et ne comprend pas qu'on paraisse en douter. « Ces villes sont à moi, » dit-il, et il le prouve en réprimandant Moguedchou, qu'il menace avec huit mille hommes de troupes; en frappant Braoua d'un impôt, pour la punir de s'être laissé violenter par le sultan de Bardéré; enfin en saccageant Meurka. Si on lui parle du pavillon de Saïd, il ne sait ce que cela signifie : que lui importe un chiffon d'étoffe de telle ou telle couleur? Celui-là est le maître qui frappe fort et dit : « Je veux, » sans qu'on ose lui répondre : « Je ne veux pas. » En quoi le touchent les droits de douanes imposés par Saïd : ne sont-ce pas des Indiens et des Arabes qui les acquittent? Il brûlera Moguedchou, Braoua et Meurka, s'il lui convient de le faire, et personne, selon lui, n'a droit de le trouver mauvais. Le commerce de ces ports est de même à sa discrétion. N'est-ce pas lui qui permet aux caravanes de l'intérieur d'arriver jusqu'à eux? N'a-t-il pas en mains la clef de tous les passages et n'est-il pas libre de les fermer à son gré? N'est-il pas également maître des pays de culture, voisins de la rivière, qui alimentent les habitants de la côte, et n'a-t-il pas la faculté d'affamer ceux-ci à sa fantaisie? Tout cela est vrai et positif..... Mais, si You-

ceuf domine les Bénadir, il ne saurait les défendre contre les boulets de Saïd, qui les détruiront de fond en comble, sans que lui, Youceuf, ait le moyen de s'y opposer. S'il lui est facile d'arrêter les produits de l'intérieur dirigés vers la mer, Saïd peut, en revanche, les bloquer dans les ports.

Ainsi chacun des deux rivaux n'a qu'à vouloir pour nuire à son adversaire; mais il ne saurait le faire sans en souffrir lui-même, et les villes de la côte, placées entre eux, comme le fer entre l'enclume et le marteau, ont tout à en craindre et rien à en espérer. Comment échapper à cette situation? Elles n'ont même pas la perspective d'être débarrassées de Saïd par Youceuf, ou de Youceuf par Saïd; car, on vient de le voir, les deux compétiteurs n'ont pas prise l'un sur l'autre. A l'aide de l'entente semi-cordiale qui en résulte, les Bénadir vivent à peu près tranquillement.

Quoi qu'il en soit, aucun des deux souverains ne mettra obstacle aux opérations commerciales que nos navires tenteraient sur cette côte : Youceuf n'a qu'à gagner à un développement de transactions, puisqu'il augmenterait le nombre des caravanes qui traversent son territoire et faciliterait l'écoulement des objets d'échange que celui-ci produit directement. Quant à Saïd, il est lié avec nous par un traité.

L'avenir n'apportera-t-il pas de grands changements à cet état de choses? On doit prévoir, en effet, qu'à la mort de Saïd, les conflits qui s'élèveront entre les divers prétendants à sa succession amèneront une confusion telle, que les Bénadir en profitent pour se proclamer indépendants de Mascate ou de Zanzibar et se donner entièrement à Youceuf. Mais notre commerce n'y perdrait rien. Il n'en serait pas de

même à la mort du chef des Guébroun, si elle entraînait la dissolution de la nationalité qu'il a créée, l'anarchie où retomberaient les tribus groupées aujourd'hui sous son autorité nuirait, cela n'est pas douteux, à la production et à la circulation des objets d'échange. Toutefois nos commerçants n'ont pas à redouter les conséquences possibles de cet événement ; car, on le verra plus loin, Youceuf ayant été tué avant mon départ de la côte d'Afrique, dans une rencontre avec les Biémal, son frère, Ibrahim, a pris immédiatement et sans opposition le pouvoir. Il semble donc que ces populations ont déjà contracté une certaine tendance à l'unité qui maintiendra désormais leur association politique. La moindre assistance, du côté de l'extérieur, donnerait, au reste, à la suprématie du chef des Guébroun toute la force nécessaire pour assurer la tranquillité du pays. Et ce serait justice ! Car ce chef y représente l'élément civilisateur et progressif, tandis que l'action de Saïd n'est que du parasitisme.

Qu'on ne prenne pas ce que je viens de dire pour une insinuation. Ce sont les événements seuls qui provoquent une intervention de ce genre, quand le développement d'intérêts nouveaux, sur un point, y appelle une protection active, diplomatique ou militaire. C'est au commerce que je m'adresse, c'est lui qui peut, dès à présent, en établissant avec les Guébroun des relations réciproquement avantageuses, leur apporter une assistance réelle par l'appui moral résultant, pour ceux-ci, d'une telle solidarité d'intérêts. Et si, plus tard, les circonstances l'exigeaient, le gouvernement de la France saurait agir.

CHAPITRE XXII.

Traversée de Braoua aux Seychelles. — Relâche à Mahé. — Retour à la côte. — Rencontre de l'*Artémise* à Zanzibar. — Faits nouveaux concernant le Sultan. — Départ pour Mombase. — Séjour dans ce port. — Relations avec les autorités locales. — Arrivée d'une caravane de Kamba. — Ruines de Mombase. — Vestiges de la domination portugaise. — Négociations avec le djémadar Tanggui-ben-Chen'bé au sujet d'une profanation commise par des banians. — Départ pour Maïotte.

Le 1er mars, vers 5 heures du soir, j'avais dit adieu à Braoua. Quand nous fûmes sous voiles, nous louvoyâmes pour nous élever dans l'est. La brise, variable d'abord de l'est à l'est-sud-est, hala successivement l'est-nord-est, le nord-est et le nord-nord-est, à mesure que nous nous éloignions de la terre. Elle resta toujours modérée, mais nous n'eûmes pourtant pas à subir les temps de calme, qui, l'année précédente, avaient rendu si longue notre traversée de la côte aux Seychelles. Le 9 mars, nous étions en vue de ces îles, et à 11 heures du soir nous mouillâmes devant Mahé. Je donne ci-dessous le tableau des observations nautiques faites dans ce second trajet, afin qu'en le comparant au journal du premier, exécuté à moins d'un mois près à la même époque, on juge combien, vers la fin de la mousson de nord-est, une différence de quelques jours peut influer sur la durée du voyage des Bénadir aux Seychelles et par suite à Bourbon. Or cette durée est une question majeure, quand il s'agit de transporter du bétail.

DATES.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE centigrade.	
MARS.					
1	E. variable S. E. — Faible brise. — Fraîchissant....	Beau.	754mm,5	29 26	25 28
2	E. — Faible. — Frais. — Mollissant............	*Id.*	754,5	28,5 27	26 26,5
3	E. N. E. — Variable. — E. S. E. — Petite brise....	Beau. — Nuageux.	754,5	27 26	26 27
4	Du N. E. à l'E. N. E.—Jolie brise. — Faible.........	Beau. — Couvert la nuit.	754,0	28 27,5	24 27
5	N. E. — N. N. E. — Faible brise. — Fraîchissant...	Beau.	755,0	29 27	26 26,5
6	N.— Variable.— N. N. E.— Petite brise.— Fraîchiss.	Beau. — Brumeux la nuit.	755,0	29 28,5	26 28
7	N. — N. N. E. — Jolie brise.................	Couvert.— Quelques grains de petite pluie	755,0	29 28	26,5 28
8	N. N. E.—N. E.—Jolie brise. — Mollissant. — Inégale.	*Id.*	755,0	29 27,5	27 28
9	N. E. — N. N. E. — Faible. — Calme..............	Beau.	755,0	28,5 28	27 28

SEYCHELLES.

COURANTS EN 24 HEURES.		DÉCLINAISON de l'aiguille.	VUES DE TERRE. — OBSERVATIONS.
Force.	Direction.		
»	»	»	Appareillé le 1er mars, à 4 h. 25 m. du soir. Pris le large le 1er mars, à 11 h. du soir. La terre hors de vue. Sur la rade de Braoua, les courants varient de l'O. au S. O. Leur plus grande vitesse a été de 0m,8 par heure.
16'	S 37° O	8° 50'	
17	S 66 E	7 47	
23	S 38 O	7 44	
43	S 52 O	8 07	
27	S 26 O	8 00	
16	S 10 E	7 51	
29	S 44 E	7 56	
»	»	»	Le 9, à 8 h. 1/4, aperçu l'île Silhouette dans le S. E.; à 8 h. 1/2, premier fond, sur le banc des Seychelles, — 30 brasses. Corail. — Latit. sud, 3° 57'; — long. est, 52° 23'. Le 9, à 11 h. 10 m. du soir, mouillé entre les îles Sainte-Anne et Mahé.

Dès le lendemain de mon arrivée à Mahé, une maison fut louée à l'Établissement et convertie en hôpital où, le jour suivant, on installa les pauvres invalides du *Ducouëdic*. Quant à moi, je trouvai encore chez le gouverneur une cordiale hospitalité : je repris possession du petit pavillon, baptisé par l'excellente madame Mylius du nom de *pavillon de la marine*, et qui, au milieu de mes souffrances morales et physiques, me semblait un délicieux asile. C'est, dans ma vie errante de marin, un charmant souvenir que celui de cette habitation entourée d'arbustes et de fleurs aux suaves parfums et ombragée de superbes manguiers ; que celui de cette famille, surtout, qui, malgré une maladie assez grave dont M. Mylius était en ce moment tourmenté, accepta, non par devoir de position, mais avec dévouement, les embarras et les inquiétudes sérieuses que lui donnèrent plusieurs fois les violentes crises de fièvre auxquelles je fus en proie!

Au bout d'une quinzaine de jours, nous éprouvâmes tous, à divers degrés, les heureux effets de notre nouvelle situation. Dès que je fus en état de marcher et d'espérer une convalescence prochaine, je songeai au départ.

Le brick, qui, à notre arrivée, était bien aussi quelque peu invalide, avait été amarré dans le barachois de Mahé, son infirmerie à lui, où il avait subi les quelques réparations nécessaires à un navire quand il a, pendant un certain temps, bataillé contre la mer.

Personnel et matériel étant ainsi remis vaille que vaille sur un meilleur pied, je m'arrachai à un repos dont je sentais pourtant avoir encore grand besoin. Les instances de mes hôtes pour me retenir furent pressantes ; ils m'avaient

vu revenir dans un triste état de la côte d'Afrique, et ils me trouvaient bien faible pour braver une troisième fois sa pernicieuse influence. Je lisais dans leur physionomie de sinistres appréhensions, et je partis touché plus que jamais de leur sollicitude.

Le *Ducouëdic*, pour être mieux en appareillage, avait été, la veille du départ, conduit au mouillage de Sainte-Anne. Aussitôt que je fus à bord, on leva l'ancre; et, si j'avais à me justifier de la durée de cette relâche, je prouverais suffisamment, je crois, qu'elle fut trop courte, au moins pour moi, en disant que, le jour même où nous quittâmes Mahé, j'eus un accès de fièvre de soixante heures.

En reprenant la mer, il me restait des vivres pour six semaines, et j'aurais pu, dans ce laps de temps, visiter Mombase, Lâmou et Patta, c'est-à-dire les seules localités intéressantes de la côte comprise entre l'équateur et Zanzibar. Mais il me fallait toucher, vers le 15 avril, à cette dernière île où je devais recevoir de nouvelles instructions. Je fis donc route pour Zanzibar.

La brise, d'abord faible et variable de l'est à l'est-sud-est tant que nous fûmes dans le voisinage des Seychelles et des Amirantes, augmenta et hala le sud, à mesure que nous nous rapprochions du continent. Le 20 avril, dans l'après-midi, nous eûmes connaissance de Mafiia, et, longeant la terre sous petite voilure pendant la nuit, nous nous trouvâmes le lendemain, de grand matin, à l'ouvert du canal de Zanzibar, d'où nous fîmes route pour le mouillage. La corvette *l'Artémise* était sur rade depuis trois jours, et ce fut avec une vive satisfaction que j'allai serrer la main à mon honorable et excellent collègue M. de Saint-Simon.

Le but du passage de la corvette à Zanzibar n'était pas seulement de m'informer de l'endroit où j'aurais à me ravitailler, son commandant avait à traiter avec le Sultan une affaire importante relative au service de la station, et la présence de M. Vignard lui fut d'un grand secours pour la mener à bien. Si l'on n'a pas à sa disposition un interprète sur la bonne foi et l'intelligence duquel on puisse compter, voici comment les choses se passent : dans une conférence avec Son Altesse, on discute longuement une question ; les assurances les plus satisfaisantes sont, de sa part, transmises au réclamant, à qui on promet de les donner par écrit. Celui-ci reçoit, en effet, la pièce officielle libellée en beaux et bons caractères arabes; il la met dans son portefeuille, croyant avoir gain de cause, tandis que l'engagement supposé n'est, d'ordinaire, qu'une série de compliments et de phrases insignifiantes; et, si on y a mêlé un mot relatif à la négociation, il n'est jamais conforme aux promesses qu'on a faites. Même en sachant l'arabe, on n'est pas complétement à l'abri de pareils subterfuges; mais on a, du moins, l'avantage de les déjouer. Les Arabes, s'ils ne le disent pas en latin, connaissent parfaitement le sens et la valeur du proverbe *Verba volant, scripta manent*; et, pour échapper aux conséquences de leurs écrits, ils savent les formuler de façon qu'ils soient aussi nuls que possible. C'était précisément le tour qu'on venait de jouer au commandant de l'*Artémise* lorsque l'arrivée de M. Vignard changea le dénoûment de la petite comédie de Son Altesse.

Aussitôt que j'eus communiqué avec M. de Saint-Simon, il me pria d'inviter notre interprète à se rendre à son bord; l'écrit officiel fut mis sous les yeux de M. Vignard, et la

ruse immédiatement reconnue. Le Sultan expliqua le fait par un malentendu de la part des intermédiaires employés dans la conférence. Puis, après de nouveaux et longs pourparlers, tout s'arrangea, et cette fois le commandant de l'*Artémise* eut lieu d'être satisfait.

Les ordres que me transmit M. de Saint-Simon, de la part du nouveau commandant de la division navale, M. le capitaine de vaisseau Page, n'étant pas de nature à modifier la suite que je m'étais proposé de donner à nos travaux d'exploration, je me préparais à quitter Zanzibar, lorsqu'un accident m'y retint forcément. Depuis quinze jours la fièvre me laissait en repos, le sulfate de quinine en avait eu raison, et je croyais ma santé décidément rétablie. Mais une rude épreuve me restait à subir. Je fus pris d'affreuses tranchées et de nausées, suivies d'effets tels que les aurait produits les plus copieuses doses de la médecine Leroy. Cette attaque, cholériforme, était, selon toute apparence, le résultat d'un empoisonnement causé par les aliments que j'avais mangés, puisque les trois individus à mon service, cuisinier et domestiques, qui se partageaient la desserte de ma table, souffrirent plus ou moins du même mal. Quant à moi, je fus, après la crise, en proie à de si atroces douleurs, que la seule pensée de faire le moindre mouvement m'arrachait un gémissement. Cette secousse m'affaiblit d'autant plus que pendant plusieurs jours je dus garder une diète rigoureuse.

Le 1er mai 1848 me trouva dans l'état que je viens de décrire et fort mal disposé, par conséquent, pour solenniser la Saint-Philippe qui, depuis deux mois déjà, n'était plus

une fête nationale. Quatre jours plus tard, on le sait, l'assemblée constituante, nommée par le suffrage universel, se réunissait à Paris pour abolir la royauté et proclamer, au nom du peuple, la république comme devant être désormais la forme du gouvernement de la France. Mais la commotion électrique imprimée à l'Europe par la révolution de février ne s'était pas fait sentir à la côte orientale d'Afrique; et sur cette parcelle errante du pays, que représentait le *Ducouëdic*, le 1er mai devait être encore consacré au roi des Français. Tout le cérémonial ordinaire eut donc lieu à bord, et ce fut la dernière fois, sans doute, que le cri de vive le roi, poussé par des Français, se mêla dans les airs au bruit d'une triple salve d'artillerie. En même temps, le Sultan et les consuls étrangers, prévenus officiellement du motif de nos réjouissances, y prirent part : Syed Saïd, en faisant répéter par les canons de sa frégate, le *Chah-Alleûm*, les salves du *Ducouëdic;* les consuls, en arborant leurs pavillons de fête. Dérisoire anachronisme auquel, plus que tous autres, les marins sont exposés dans leurs lointaines pérégrinations! Fragilité des choses humaines! Nous criions vive le roi, et la royauté était morte dans notre patrie, et son représentant, relégué sur une terre étrangère où bientôt l'homme allait mourir comme était mort le roi! Les morts vont vite, dit la légende, et le galop fantastique entraîne dans l'abîme le vainqueur à peu de distance du vaincu.....

Durant ce séjour à Zanzibar, j'eus connaissance de plusieurs faits qui jetaient une assez grande émotion dans le monde politique de la localité. Lors de ma précédente relâche, j'avais laissé Saïd plongé dans cet état de béatitude

auquel on a donné le nom, quelque peu nauséabond, de lune de miel. Cette fois-ci, c'était bien autre chose! Il était à la veille de voir combler ses vœux les plus chers : il n'était bruit, à Zanzibar, que de l'état intéressant où se trouvait la Sultane favorite. Mais, si, d'un côté, l'heureux Saïd couvait de ses paternelles et orgueilleuses pensées ce rejeton miraculeux de sa vieillesse, ses fils et leurs partisans ne pouvaient pas considérer d'un œil résigné l'avénement prochain d'un rival, fort des droits de sa naissance légitime. Que d'orages menaçants accumulés sur cette jeune et innocente tête, si c'était un fils qu'Allah accordait à ce nouvel Abraham n'ayant encore eu, de fils viables, que des Ismael! Toute la ville était en émoi; le Sultan et ses sujets comptaient, avec la plus vive impatience, les jours qui devaient s'écouler jusqu'à la délivrance de la princesse.

Syed Saïd avait bien besoin de cette joyeuse et douce perspective, pour se distraire des impressions désagréables que lui avait causées une aventure récente, où les Anglais s'étaient peu amicalement conduits à son égard. Les impitoyables abolitionistes ou négrophiles venaient de saisir un bateau qui portait quelques esclaves abyssiniennes destinées au harem du Sultan! Ce bateau avait été dirigé sur Aden, et là on avait ouvert la cage et donné la volée aux noires colombes qui composaient sa cargaison. On se demandera, peut-être, ce que Saïd prétendait faire de ces femmes, surtout alors qu'il possédait cette perle de Chiraz, de qui il attendait une descendance privilégiée. Mais la question n'est pas là, un musulman est seul juge du degré et des caprices de son appétit; et n'est-il pas, d'ailleurs, beaucoup de Lucullus à qui l'on sert une multitude de plats auxquels ils

ne toucheront pas? Quoi qu'il en soit, Saïd eut un violent dépit lorsqu'il apprit le procédé de ses alliés. Pour comble de malheur, il était obligé de dévorer son chagrin, car ses sujets, bien loin de compatir à sa peine, se montraient disposés à s'en réjouir et à y voir un châtiment du ciel. Dans leur pensée, en effet, cet accident était propre à inspirer à Saïd un vif regret de la concession, si nuisible à leurs intérêts, que deux ans auparavant il avait faite à l'Angleterre, concession mise en vigueur depuis le 1er janvier 1847. Le moment eût été, du reste, mal choisi pour apitoyer les Souahhéli sur la mésaventure du Sultan : le marché aux esclaves restant désert à l'époque du départ des bateaux pour le nord avait ravivé les regrets et les récriminations de ceux qui s'enrichissaient autrefois du trafic aboli.

Je signalerai aussi, comme offrant de l'intérêt, au point de vue commercial, la présence, sur rade, d'une goëlette brêmoise. Quelque extraordinaire que fût l'apparition d'un pavillon allemand dans les eaux de Zanzibar, elle n'était pas fortuite; le subrécargue de la goëlette avait à remplir, pour ses armateurs, une mission analogue à celle dont M. Loarer était chargé par notre gouvernement, et il se flattait d'avoir trouvé une source féconde de spéculations à entreprendre dans les États du Sultan.

Avant de quitter Zanzibar, j'engageai, au service du bâtiment, à titre de cicerone, pour les lieux où j'allais me transporter, un Arabe dont j'ai déjà parlé sous le nom d'Abdallah-ben-Ali, lequel, ayant servi à bord de quelques navires américains et anglais, parlait passablement la langue anglaise et était au courant du commerce de la côte. Abdallah avait, en outre, à Mombase, une partie de sa famille,

une femme entre autres. On connaît, peut-être, cette coutume des navigateurs arabes d'avoir un ménage en chacun des villes que leurs affaires les appellent à visiter régulièrement. Ici nous ne pouvions qu'y applaudir, puisque la position qui en résultait pour Abdallah devait faciliter nos relations avec les habitants.

Le 8 mai, ayant pris congé du Sultan, qui me donna des lettres d'introduction auprès des gouverneurs de Mombase, de Lâmou et de Patta, le brick appareilla et fit route pour la première de ces localités.

Nous naviguâmes durant toute la journée dans le canal, et nous en sortîmes de nuit sans avoir vu l'île Pemba. Le 9, au jour, nous étions par le travers de l'île Ouacine, à une douzaine de lieues dans le sud du port vers lequel nous nous dirigions. En cet endroit, la côte est assez élevée et paraît bien boisée. Mais, dans le nord de la haute terre, désignée sur les cartes par le nom de pics d'Ouacine, elle s'abaisse progressivement à mesure qu'on approche de Mombase, et le rivage est bordé, dans la partie correspondante, de récifs qui s'avancent au large à un demi-mille et même à trois quarts de mille en certains points. En dedans de ce banc, il existe un chenal navigable pour les bateaux de moyen tonnage et où ils peuvent, en s'aidant de la perche, aller vers le nord ou vers le sud à contre-mousson. Nous longeâmes la côte à peu de distance jusques après midi, car la brise, excessivement faible, ne nous donnait qu'un très-petit sillage; le courant, qui nous était favorable, nous faisait même faire plus de chemin que le vent.

Lorsque, venant du large, on atterrit sur Mombase, la position en est indiquée par trois mamelons remarquables,

gisant sur une ligne nord-est et sud-ouest, à trois milles en arrière du rivage. L'entrée du port est à cinq ou six milles dans le sud. En suivant la côte, on ne saurait manquer de reconnaître l'ouverture du port, car elle est signalée, sinon d'une manière bien tranchée dans le profil du rivage, au moins par la vue du mât de pavillon de la citadelle. Ce mât s'aperçoit d'assez loin quand on vient du sud, parce qu'il domine la langue de terre qui borne la passe de ce côté; à une heure cinquante minutes, nous le distinguions de dessus le pont avec les longues vues, et nous en étions à cinq ou six milles. Enfin, vers trois heures et demie, une petite brise, s'étant levée du sud au sud-sud-ouest, nous permit d'accélérer un peu notre marche, et, à mesure que s'ouvrait le goulet qui donne accès au bassin où est enclavée l'île Mombase, nous découvrîmes les murailles de la citadelle couronnant les massifs d'arbres et d'arbustes dont elle est environnée, et, à la partie sud-est de l'île, une colonne en pierre surmontée d'une croix, vestige de la domination des Portugais.

Le récif dont j'ai parlé plus haut se prolonge jusqu'à la pointe sud de l'entrée du port; nous le rangeâmes aussi près que possible, car, au delà de cette pointe, nous allions avoir la brise presque debout pour nous engager dans le bassin du sud, dont le mouillage est le meilleur durant la mousson de sud-ouest. Nous passâmes sur l'accore du banc, le brick n'ayant pas plus de 20 à 25 centimètres d'eau sous la quille, puis, arrivés à son extrémité ouest, nous vînmes en grand au vent sur notre aire pour pénétrer dans l'étroit goulet qui conduit au mouillage de Kilindini, et nous laissâmes tomber l'ancre par 35 mètres, fond de sable et gravier. Nous nous

tînmes à long pic, vu qu'en cet endroit un navire mouillé au milieu de la passe n'a que 125 mètres d'évitage. Je ne jugeai pas prudent de rester une nuit en pareille position ; on travailla donc aussitôt à élonger des ancres à jet pour touer le brick en dedans, et dès que, par ce moyen, nous eûmes doublé la pointe sud de l'île, la brise étant désormais favorable, nous établîmes le grand hunier et le foc, et allâmes mouiller à mi-canal, entre la crique *Poa-ïa-M'baraki* et l'embouchure de la rivière *Moueza.* On affourcha immédiatement sud-est et nord-ouest, cette direction étant celle des courants dans le port en même temps qu'elle est perpendiculaire à celle des vents les plus violents de la mousson.

Le brick une fois amarré dans ce magnifique bassin, j'étais libre de tout souci, quant à sa sûreté. J'avais, de plus, la certitude de trouver le soir, après les courses et les travaux de la journée, un gîte assuré et confortable, dont la privation, dans nos précédentes stations sur la côte, avait été, sans nul doute, la principale cause de nos misères. Le dégagement d'esprit résultant pour moi de cette situation me disposait à m'abandonner à la rêverie. Déjà mon imagination errait dans l'île, interrogeant chaque ruine pour en obtenir une révélation ; me rappelant les développements successifs, puis les vicissitudes de son intéressante cité, je voyais les Arabes et les Portugais s'en disputer avec acharnement la possession pendant près de deux siècles. Avide des détails de cette lutte, je créais les scènes les plus émouvantes, les situations les plus fantastiques, et il me tardait de parcourir les lieux témoins de tant d'actions héroïques. Bientôt heureusement mes paupières s'appesanti-

rent, mon cerveau s'engourdit, mes pensées devinrent de plus en plus vagues, et un sommeil profond me permit d'attendre, sans impatience, la venue du jour pour satisfaire ma curiosité.

Le lendemain, je descendis à terre. J'aurais pu, en débarquant au fond de la crique Poa-ia-M'baraki, n'avoir qu'un mille à faire pour me rendre à la ville par un sentier qui y mène à travers une campagne verdoyante et pittoresque. C'était le chemin le plus direct et le plus commode, celui que nous adoptâmes ensuite. Mais attaquer ainsi Mombase par derrière, presque en traître, c'eût été agir avec trop de sans façon, et peut-être m'attirer quelque déconvenue du genre de celle que j'avais subie à Surate. Je n'aurais eu, cette fois, à m'en prendre à personne, puisque, d'une part, j'avais la grand'route ouverte devant moi, et qu'en outre je n'allais pas chez des gens civilisés près de qui ma position officielle devait m'assurer un bon accueil. Certain de ne pas être attendu, il était plus convenable de me présenter en face. Malheureusement, pour exécuter cette entrée solennelle, j'étais obligé de contourner l'île à l'est, sur un espace de deux milles et demi ou trois milles avec une forte brise contraire pendant les deux tiers du chemin et une grosse mer dans le reste : c'était long, pénible, et il y avait de l'eau à recevoir sur le dos; pourtant je m'y résignai. D'ailleurs, pour un marin, arriver à pied ou en voiture, c'est déchoir; il lui faut son canot comme au cavalier son cheval.

Je débarquai donc sur la plage devant la ville, en tenue complète de cérémonie, accessoires et principal, avec l'interprète de la mission et mon cicerone Abdallah. Ce dernier

nous conduisit à la citadelle où demeurait le commandant qui était la première autorité du pays. Je dus, sans doute par suite des exigences de la consigne, stationner en dehors de l'entrée sous une espèce de hangar, placé à une vingtaine de pas de la porte, et qui, servant de vestibule ou salle d'attente, avait, en conséquence, le nom de beurza. Sous cette même beurza s'accomplit, en 1837, le prologue du drame des M'zara; c'était de là qu'avec les formes les plus doucereuses Syed Khaled envoyait ces vaincus trop confiants à la citadelle, pour parler, leur disait-il, à Syed Séliman, qui les faisait enchaîner et jeter en prison. J'étais sous l'impression de ce souvenir quand je vis s'avancer vers moi, accompagné d'une vingtaine de soldats, Tanggui-ben Cheu'bé, chef militaire de Mombase. Les soldats étaient armés de sabres, de poignards, quelques-uns de fusils à mèche et d'autres de pistolets; ils portaient tous le bouclier beloutchi. Malgré ce qu'il y avait de disparate dans leur armement, la tenue de ces hommes, vêtus du costume arabe, était bonne et témoignait en faveur du djémadar, leur chef. Celui-ci, vêtu de même à l'arabe, quoique Beloutchi de naissance, était un beau vieillard; une épaisse barbe blanche tombant sur sa poitrine ajoutait à la noblesse de sa physionomie; ses traits, empreints à la fois de finesse et de douceur, contrastaient singulièrement avec l'idée qu'on a de la figure d'un soudard, et sans le large cimeterre pendant à son côté, on eût dit bien plutôt un pieux hhadji.

Lorsque le vénérable commandant eut pris connaissance de la lettre de recommandation de Syed Saïd, il nous introduisit dans la citadelle, et il nous mena sous un second hangar couvert en feuillage et construit sur le rempart en abord

du parapet. Cette singulière salle d'audience avait au moins l'avantage de dominer le port et les vertes campagnes de l'île, et on y jouissait d'une fraîcheur qu'on n'aurait pu trouver dans aucune des parties habitées du fort. Là on nous offrit des sorbets, et, après un court entretien où Tanggui-ben-Chen'bé nous témoigna beaucoup de bienveillance et de cordialité, je pris congé en lui faisant part de mon intention de m'établir à terre pendant le séjour du brick au mouillage de Mombase.

En sortant de chez le djémadar, j'allai présenter mes devoirs au gouverneur Salem-ben-Abdallah qui demeurait dans la ville. Je fus reçu par ce personnage dans une maison remplie de ballots de marchandises, et, malgré sa parenté avec le Sultan et l'importance de la cité dont il avait le gouvernement, je ne pus voir en lui qu'un bon gros négociant, occupé à peu près exclusivement de ses intérêts particuliers. Les postes de ce genre sont de véritables sinécures données par Saïd à ses parents ou à ses intimes, sans autre rétribution, d'ailleurs, que l'influence qu'elle leur procure et dont ils usent pour le succès de leurs spéculations commerciales. Le titre dont ils sont gratifiés équivaut pour eux à une réclame analogue à celles qu'emploient, sous forme d'enseigne et d'annonce, beaucoup de nos industriels : *Un tel*, *parfumeur, fournisseur de Sa Majesté*. Après tout, le maître ne prêche-t-il pas d'exemple en exploitant en grand le commerce de ses États.

Mon entrevue avec Salem-ben-Abdallah ne fut qu'un échange de politesses. En le quittant, je me hâtai de chercher un logement pour nous servir de pied-à-terre. Je trouvai sans peine ce qu'il me fallait : une veuve souah-

héli, d'âge assez raisonnable pour que je n'eusse à craindre de compromettre ni sa réputation ni la mienne, nous céda un logement dans sa maison; elle y vivait en compagnie de sa fille, grande gaillarde qui nous rappela cette antistrophe de Rabelais: « Femme folle à la messe » et d'une vieille négresse de Lamoû. Mon hôtesse était une grosse réjouie, point collet monté, point à cheval sur les préceptes du Coran, laissant voir, par la négligence de son costume, et ce que beaucoup d'honnêtes femmes exposent en pays civilisé et une bonne moitié de ce que toutes y cachent; elle eût eu, certainement, maille à partir avec le sultan de Bardéré, si elle avait vécu dans son voisinage. Au demeurant, elle me parut la meilleure créature du monde, et je m'estimai heureux d'adresser mon *salam* quotidien à une figure riante et non à un visage renfrogné. Mon installation ne fut pas longue à faire, et dès le lendemain matin je reprenais, à Mombase, cette existence de chercheur et de questionneur que j'avais menée depuis deux ans.

Ceux qui voyagent, le livre à la main, dans leur cabinet, ne voient que le charme et l'intérêt que peuvent offrir les contrées nouvelles, les mœurs, les usages, les costumes gracieux ou bizarres, la variété de types dans les divers êtres créés, les grands paysages et les grands horizons des mers et des continents; les fleuves géants, les vastes campagnes parsemées de végétaux splendides et de fleurs aux enivrants parfums, les bois et leurs frais ombrages, les peuples qui commencent et ceux qui disparaissent; en un mot, cette succession infinie de faits et d'objets qui passe dans la lanterne magique de l'amateur de voyages. Cependant, en pratique, les choses n'ont pas seulement ce beau côté. Je ne dis rien

des maladies; on ne va point à la guerre sans y recevoir des horions. Mais employer des journées entières à sonder, à prendre, ainsi que mes malheureux officiers, des angles et des relèvements, malgré le vent, la pluie, les sables étouffants et les chaleurs caniculaires; courir après les renseignements, interroger du matin au soir, au moyen d'un interprète, des brutes dont on ne comprend pas le langage, pour reconnaître à la fin qu'ils se contredisent eux-mêmes, affectant de savoir ce qu'ils ignorent, s'entêtant à cacher ce qu'ils savent, trop ou trop peu complaisants, cherchant à vous présenter les choses, non comme elles sont, mais comme vous semblez désirer qu'elles soient, les uns prêts à répondre servilement à toutes vos questions et en vue de la piastre que vous leur octroierez : « Il est l'heure qu'il plaira à Votre Majesté! » les autres vous forçant à ressasser indéfiniment les mêmes demandes, les mêmes idées, pour n'arriver, grâce encore à une minutieuse critique, qu'à des demi-solutions : voilà un revers de médaille propre à consoler quiconque regrette de n'avoir pu donner essor à son humeur voyageuse! Or telles étaient nos tribulations toutes les fois que nous séjournions à terre.

Après tout, quelque dure que fût la loi, c'était la loi, et il y a dans l'accomplissement du devoir une jouissance austère qui soutient le courage jusqu'à la fin du labeur : les breuvages amers offensent le palais et répugnent au goût, mais ils restaurent et raniment nos forces. Du reste, en faisant ces réflexions, je pense surtout à ceux qui m'entouraient, car, pour mon propre compte, j'avais une attraction bien marquée pour ce genre de vie qui satisfaisait à la fois mon activité physique et mon insatiable curiosité. Si j'ai eu

quelques instants de découragement, ce n'a été que lorsque la maladie ou des ordres supérieurs m'ont entravé dans l'exécution de ma tâche. A Mombase, plus qu'ailleurs, je me livrais au travail avec acharnement; jamais je ne m'étais senti plus dispos, jamais, aussi, ma santé n'avait été meilleure, et il est à noter qu'il en fut de même pour tout notre personnel pendant le séjour du brick en ce port. A six heures du matin, je quittais le navire en compagnie de M. Vignard; un canot nous déposait au fond de la petite baie de Poa-ia-M'baraki, et de là nous parcourions allégrement le chemin de M'vita, tantôt à l'ombre des baobabs gigantesques ou des magnifiques manguiers qui bordent le sentier, tantôt sous les rayons obliques du soleil naissant qui pompaient sur nos vêtements la rosée secouée par les hautes herbes.

Dès notre arrivée au logis, la séance commençait. Grâce à Abdallah, qu'en notre honneur, sans doute, le djémadar Tang-gui-ben-Chen'bé appelait *le cher cheikh* Abdallah-ben-Ali, grâce à Abdallah, dis-je, qui, outre les parents de sa femme, avait de nombreuses relations dans le pays, j'avais trouvé l'occasion de nouer connaissance avec plusieurs cheikhs Ouam'vita et Ouakilindini, qui, par leur âge ou leur position, étaient en mesure de me renseigner sur les hommes du temps présent et du temps passé. Et alors devant moi, doublé de M. Vignard, doublé lui-même d'Abdallah, ces doctes personnages venaient tour à tour déposer, sans, malheureusement, se croire obligés de dire toute la vérité et rien que la vérité. Aussi Dieu sait quelles dépositions je recevais, et que de calme et de persévérance il fallait pour débrouiller le chaos de leurs assertions confuses, sinon contradictoires; c'était à désespérer un juge d'instruction vieilli

dans le métier. Ma chambre ressemblait à une tour de Babel, et aux langages divers qu'on y parlait d'habitude, le français, l'arabe et le souahhéli, s'ajoutait parfois l'idiome de quelque peuplade de l'intérieur. Nous aurions eu bien besoin que le Saint-Esprit descendît sur nos têtes pour nous infuser le don des langues, et nous avons, plus d'une fois, égayé nos séances par le refrain du *Conclave* de Béranger.

Les scènes n'étaient pas moins variées que le langage. Il m'est arrivé, par exemple, de faire danser chez moi, au son d'un gros bambou percé qu'un caravanier laissait tomber en cadence sur le sol, une jeune esclave de Tchaga. C'était encore Abdallah-ben-Ali, mon grand pourvoyeur de curiosités, qui nous avait procuré cette bayadère africaine. Elle n'était pas belle, mais, dans sa manière de refuser (car elle fit d'abord des façons) et surtout quand elle dansait, sa longue plume d'autruche à la main et les grelots tintant aux chevilles, elle avait un certain air de coquetterie si piquant, un jeu de physionomie et de gestes si mignard et si agaçant, qu'elle eût produit, je n'en doute pas, sous les flots de lumière et au milieu des bosquets du jardin Mabille, un effet renversant. On trouvera, à l'Album (1), le portrait de cette nouvelle Fanny Essler.

C'était à mes heures de récréation que je me donnais ces petites fêtes et que je recevais mes amis, parmi lesquels le djémadar Tanggui prétendait au premier rang. Le brave commandant s'était empressé de me rendre ma visite; je l'avais accueilli de mon mieux et, probablement, pour me témoigner qu'il y avait été sensible, il m'honorait fréquem-

(1) Voyez planche 45.

ment de sa présence. Il aimait beaucoup mon café, et bien des choses encore, comme on va le voir.

J'avais offert à Tanggui une paire de pistolets dont il avait été fort content; mais je n'y avais joint ni capsules ni poudre, n'en ayant plus à ma disposition, et sachant, d'ailleurs, qu'il pouvait s'en procurer à Zanzibar. Tout autre qu'un Arabe ou un Béloutchi se fût abstenu de m'en exprimer le regret, se conformant à la maxime *à cheval donné on ne compte pas les dents*. Le djémadar n'avait pas été élevé selon les règles de la civilité puérile et honnête; et jugeant, comme l'aurait fait Sancho, que les choses n'eussent été que mieux si le contenu eût accompagné le contenant, il trouva le moyen de glisser, dans une lettre à mon adresse, la petite requête suivante :

« ... Je voulais aussi, mon ami, vous informer que,
« quant à ce qui a rapport aux pistolets que vous m'avez
« donnés, je les ai acceptés et je vous en remercie; mais
« cependant je désirerais avoir pour eux (pas pour lui!)
« quelques capsules et un peu de poudre fine, comme il
« convient pour de telles armes... »

Ce billet était signé *le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé Béloutchi*.

On n'a pas plus de désintéressement et d'humilité! Certes Tanggui était, en effet, un *pauvre* djémadar, et ces *pauvres* pistolets eussent été bien malheureux d'être chargés avec de la poudre grossière.

Ce n'est pas tout, ce n'était même que le commencement. Si mon vénérable ami tenait à se procurer de la poudre fine pour ses pistolets, il n'eût pas été fâché de posséder la porcelaine fine dans laquelle on lui servait le café chez moi,

sauf à solliciter ensuite les ingrédients nécessaires pour faire fonctionner longtemps les tasses, une fois celles-ci en sa possession. Qu'on lise le billet doux suivant, dont je suis heureux et fier de transmettre le contenu à la postérité :

« A la personne de notre ami, le très-généreux, le très « respecté commandeur Guillain, Français, que Dieu le di- « rige dans la vraie voie.

« Ensuite, votre honorable épître nous est parvenue, et « nous avons compris ce que vous nous y marquez. Je vous « remercie; telle doit être la manière d'agir (1).

« Quant à ce que j'ai à vous faire savoir, c'est que, hier « au soir, des chats se sont battus dans ma maison. J'avais « un service à thé qui se composait de quatre tasses et de « leurs soucoupes, les chats sont tombés dessus et ont tout « cassé. Or ce que nous désirons de votre bonté et de votre « complaisance, c'est que, si vous avez quelques tasses, « vous soyez assez bon pour nous en envoyer quatre avec « leurs soucoupes, ainsi qu'un peu de sucre en pain pour « médecine. Si vous avez, chez vous, du café de bonne qua- « lité, veuillez m'en envoyer par le porteur. J'ai confiance « en vous pour cela.

« Pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin de notre « part, il suffit d'un geste. Soyez longtemps sain et sauf, et « saluez pour nous notre ami Vignard et tous ceux de vos « compagnons qui se trouvent en votre présence. Souhaits « de bonne santé de la part de votre ami, etc. »

Qu'on fouille le recueil de lettres de madame de Sévigné

(1) Ceci fait allusion à une lettre où j'avais prié Tanggui de m'acheter quelques armes ouatchaga et de me les faire passer à Zanzibar. Le Béloutchi tira bon parti de la circonstance.

et toute la correspondance diplomatique des chancelleries de l'Europe, et l'on ne trouvera rien qui, au point de vue du mérite épistolaire, soit supérieur à l'épître du vieux Béloutchi. La forme en est simple et convenable; tout y est fin, adroit, tout mot porte coup, tout y est à sa place ; c'est un modèle du genre. Je ne pouvais être insensible à une éloquence de cette force-là, et *mon ami* eut son café de bonne qualité, son sucre en pain pour la médecine et ses quatre tasses dont je me gardai d'oublier les soucoupes. Plaise à Dieu que je n'aie pas fait là de la bouillie pour les chats! Pauvre djémadar!

Date obolum Belisario.

Au reste, avant de m'adresser ces diverses suppliques, Tanggui-ben-Chen'bé s'était acquis des titres à ma reconnaissance. Pendant tout notre séjour à Mombase, il se montra, je dois l'avouer, d'une galanterie charmante. Il envoyait ses Béloutchis à la chasse de la gazelle et pourvoyait abondamment notre garde-manger de cette savoureuse venaison. S'il y avait quelque chose de curieux à voir ou à entendre, j'en étais aussitôt prévenu par le bon commandant qui se mettait en quatre pour me procurer ma part du divertissement. C'est ainsi que j'assistai à la réception des chefs d'une caravane arrivant du pays de Kamba, situé à une trentaine de jours de marche dans le nord-ouest de Mombase. Cette caravane, chargée de 300 à 400 frazélas d'ivoire, s'était arrêtée à Rabaye, et de là on avait envoyé avertir le djémadar que les chefs allaient lui apporter le cadeau d'usage; c'était l'occasion d'une cérémonie accom-

plie par Tanggui avec d'autant plus de plaisir que, outre le présent qu'il devait recevoir, il comptait manigancer quelque bon coup de commerce avec les arrivants.

Dès qu'il fut informé que le cortége approchait, il m'envoya chercher et m'invita à me placer près de lui sous la beurza. Nous entendîmes bientôt retentir les cris de joie mêlés à la mousqueterie et aux sons du tam-tam ; peu après, apparurent les héros de la fête. Ils étaient précédés d'une vingtaine de soldats envoyés au-devant d'eux pour leur faire honneur et ajouter à la pompe quelque peu sauvage du cérémonial. Les guerriers de Tanggui, en grande tenue et en armes, s'acquittaient de leur rôle avec un entrain remarquable, se livrant à la gymnastique la plus habile, pour exécuter une danse guerrière où tantôt ils jonglaient avec leur poignard et leur épée, tantôt frappaient d'estoc et de taille un ennemi fantastique. Un coup de fusil tiré de temps en temps semblait être le dénoûment de ce combat simulé. La populace rassemblée faisait chorus de clameurs aigres et discordantes, tintamarre auquel le mugissement des tams-tams formait une basse continue d'un merveilleux effet. En tête du groupe des Oua-Kamba, marchait le sultan Kivoï, escorté de son ministre, de quelques-unes de ses femmes, d'autres personnages plus ou moins marquants, enfin d'un certain nombre de nègres, simples comparses, portant sur leurs bras des dents d'éléphant, présent de bonne arrivée destiné à l'heureux djémadar.

Le cortége s'arrêta devant la beurza, et, après avoir échangé, avec les autorités locales, des poignées de main dont j'eus ma part, Kivoï et tous ses compagnons vinrent s'asseoir sur les bancs. Ce chef d'une partie du territoire de

Kamba, désignée aussi sous le nom de Kivoï, comme on le verra dans l'un des itinéraires donné à la fin de ce chapitre, était âgé d'environ cinquante ans; il avait le teint assez clair et de couleur rougeâtre, mais les traits d'une laideur repoussante. Lui et son ministre avaient à peu près le costume des Soumal. Le seul vêtement des autres Oua-Kamba était un jupon couvrant à peine le haut des cuisses. Le ministre, dont le teint était moins noir encore que celui de son maître et tirant sur le gris violacé, avait une certaine dignité dans le maintien; ses traits rappelaient ceux de l'Européen, et sa physionomie fine et intelligente ne manquait pas de distinction. Tous deux, ainsi que leurs compagnons, étaient remarquablement grands; ces derniers, nègres pur sang, avaient les cheveux crépus, le nez épaté, de grosses lèvres et la peau d'un beau noir glacé de violet. Les femmes, au nombre de six, appartenaient au fortuné Kivoï. J'aurai tout à l'heure l'occasion d'en parler plus en détail.

Si je considérais comme une bonne fortune de me trouver à Mombase avec cette caravane, ceux qui la composaient ne se félicitaient pas moins, je crois, du hasard qui les faisait y rencontrer une collection complète de M'zongou. Une fois assis, on s'observa silencieusement; cependant j'aurais eu, pour mon compte, mille questions à adresser aux nouveaux arrivés; mais, aux intermédiaires dont j'avais déjà besoin pour parler aux indigènes, il me fallait en ajouter un troisième sachant le souahhéli et le langage de Kamba; par suite, les réponses aux questions que je hasardai furent beaucoup trop vagues pour m'encourager à poursuivre. Kivoï et ses gens avaient, d'ailleurs, autre chose en tête que de la géographie; l'échange de leur ivoire les préoccupait

exclusivement, aussi s'entendirent-ils bien plus vite avec le djémadar. Je remis donc à un moment plus favorable pour capter leur attention, et, lorsque je les sus libres de toute affaire, je priai Tanggui de me les envoyer à bord. Au jour convenu, les embarcations du brick allèrent prendre mes invités et m'amenèrent le chef, deux de ses femmes, son ministre et l'individu qui leur servait d'interprète. En arrivant sur le pont du *Ducouëdic*, ils parurent ébahis des choses nouvelles qui s'offraient à leurs regards. Au nombre des surprises que je leur ménageai, je n'avais eu garde d'oublier le festin, et ce fut le début de la séance. Kivoï avait pour les liqueurs fortes un goût prononcé, et on le voyait, chaque jour, errer dans les rues de Mombase, l'œil éteint et la démarche indécise. Il fit donc honneur à l'eau-de-vie de cambuse, tandis que mesdames ses épouses trempèrent à peine leurs lèvres charnues dans les verres. Le sucre, les confitures, les dattes recevaient d'elles un bien meilleur accueil.

J'avais étalé sous leurs yeux tout ce que je supposais devoir exciter leur curiosité : les accordéons et les boîtes à musique furent pour elles un sujet d'admiration, mais celle-ci n'eut plus de bornes lorsqu'elles entendirent tonner le canon. Elles n'hésitèrent même pas, ce qui m'étonna fort, à prendre part à l'exécution de notre bruyant concert. Kivoï leur donna l'exemple; je lui mis en main le cordon du percuteur et l'engageai à tirer, sans le prévenir de l'effet qui allait se produire. A la vue du jet de flamme et au bruit de la détonation, ce furent des trépignements de joie enfantine, des cris de surprise, prouvant la solidité du larynx de ces dames; puis chacune, à son tour, tira sur la merveilleuse ficelle et se procura le plaisir de faire en un

instant dans le monde plus de bruit qu'elle n'en avait fait durant toute sa vie.

Ces femmes étaient réellement dans un état de jubilation enthousiaste; les voyant causer entre elles d'un ton animé, je demandai à l'interprète ce qu'elles se disaient, et voici comment il me le traduisit : « Que nous sommes heureuses « d'être les femmes de Kivoï! sans cela nous ne serions pas « venues à M'vita et nous n'aurions pas vu cette belle mai- « son des M'zongou si bien arrangée. »

En jetant un coup d'œil sur le visage ignoble et abruti de Kivoï, je trouvai que le bonheur de ces pauvres créatures était acheté un peu cher; mais, gardant pour moi cette réflexion, je mis le comble à leur ivresse en leur faisant une abondante distribution de verroteries variées.

De ces deux femmes, l'une était jeune, grande et forte; elle avait le teint tirant sur le cuivré, comme celui de son mari, les traits moins grossiers et même de beaux yeux; l'autre était âgée, noire et point belle : les devoirs que m'impose l'hospitalité ne me permettent pas de me servir d'une expression plus crue. Toutes les deux avaient la peau très-fine. Leurs cheveux durs, mais non crépus, étaient longs de 16 à 20 centimètres et arrangés en petites tresses tombant tout autour de la tête; à l'une des tresses de derrière, pendait une clochette qui tintait en battant sur le cou. Elles portaient des pendants d'oreilles, de cuivre, en forme de chapeau chinois, et des colliers de verroteries et de grains de métal enfilés; de grands anneaux de cuivre et d'étain ornaient leurs jambes et leurs bras. Elles avaient, sur certaines parties du corps, les seins et le devant des cuisses, un tatouage en relief, assez joli, de forme régulière, et

donnant à la peau, sans en changer la couleur, l'aspect d'un cuir gaufré. L'une d'elles portait en bandoulière une petite corne, en forme de poire à poudre, contenant une graisse médicamenteuse. Elles avaient le buste complétement nu; leur unique vêtement consistait en une ceinture de cuir ornée de plusieurs rangs de gros grains de verroterie, et d'où tombait, devant et derrière, une double bande de même étoffe destinée à cacher les parties naturelles. Les morceaux de devant, présentant dans leur ensemble une largeur de quinze à seize centimètres, s'arrêtaient aux genoux; leur roideur et leur poids les empêchaient d'obéir aux mouvements du corps et aux fantaisies indiscrètes de la brise. J'aime à croire, d'ailleurs, quoiqu'on ne le vît pas, que quelque lambeau d'étoffe disposé convenablement garantissait, contre tout accident, les droits imprescriptibles de la décence. Les morceaux de derrière, descendant jusqu'à mi-jambe, simulaient les basques de ce qu'on nommait autrefois un habit *à queue de morue*. Tout ce vêtement était couvert d'une innombrable quantité de grains de cuivre et d'étain alternés, imitant les broderies en perles sur canevas. Ces femmes et les compagnons de Kivoï méritaient donc, à peu de chose près, le sobriquet de M'rimanggâo ou Ouarimanggâo (gens qui vont nus), par lequel les Souahhéli de M'vita désignent les habitants de Kamba.

Je fis mon possible pour ajouter l'une des singulières jupes de ces dames à ma collection de curiosités africaines; mes offres les plus séduisantes demeurèrent sans résultat, et au nombre de celles-ci, cependant, il en était une des plus propres à les tenter. Posséder une chemise, chemise d'homme ou de femme, n'importe, est le rêve de ces beautés peu vê-

tues! Eh bien! elles restèrent inébranlables devant l'objet de leur convoitise. Les combats et les regrets que leur coûta ce refus se lisaient sur leur physionomie; mais elles tinrent bon. « Comment donner à un homme un vêtement qui leur avait servi!!! » Ce fut là leur raison. O pudeur, où vas-tu te nicher! s'écriera-t-on peut-être, et cependant pourquoi s'étonner? La pudeur, ce sentiment inhérent à la nature féminine, n'a pas de règles fixes; elle se traduit sous des formes différentes, selon les peuples, les époques et les lieux. Tant qu'il y aura deux sexes, on retrouvera partout les coquetteries provocantes de la jeune fille de Tchaga et les pudiques délicatesses des épouses de Kivoï. Celles-ci eussent tout fait pour avoir mes chemises et se pavaner dans ce gracieux accoutrement; elles eussent tout donné, comme dona Sabine :

.... Leur beauté de colombe
Et leur amour!

Tout, pour cela!... Mais céder à un homme le cotillon qui avait protégé leurs charmes, jamais!

Revenons à Mombase, qui ne mérite pas qu'on l'oublie, même pour les bizarreries des dames de Kamba. Au point de vue de la tradition, elle est, pour l'observateur, la localité la plus importante de la côte. Zanzibar est une parvenue née d'hier; Mombase a ses quartiers de noblesse et compte depuis longtemps dans l'histoire. En parcourant cette île, dont j'ai précédemment constaté les droits à la célébrité, je ne m'en suis pas tenu à jouir de ses frais ombrages, à admirer sa luxuriante végétation et la fécondité virtuelle de son territoire, à regretter tout ce que l'art y

avait ajouté sous le règne des sultans Melindi, des mains de qui les Portugais la reçurent si florissante, pour l'abandonner bientôt inculte et dévastée. Ce sol verdoyant, toujours riche de promesses, n'est pas moins riche de souvenirs; les récits des temps passés y sont écrits en caractères qui gardent encore un reste d'éloquence, quoique chaque jour les efface. Ces caractères, ce sont les ruines. Celles des édifices élevés par les Portugais sont les plus remarquables et les seules dont on puisse reconnaître l'ancienne destination et la date approximative. Occupons-nous d'abord des ruines qui existent sur le pourtour de l'île.

A la pointe est, à environ mille mètres dans le sud $\frac{1}{4}$ sud-est de la citadelle et près du pilier qu'on aperçoit du large, on trouve les débris d'un fortin évidemment destiné à défendre l'entrée du port du nord. D'après sa disposition et la nature de la maçonnerie, cette fortification a dû être construite par les Portugais. Quant au pilier (pilar) ou obélisque surmonté d'une croix, il ne saurait y avoir de doute sur son origine chrétienne.

Cinq ou six cents mètres plus loin, du côté du sud, gisent des monceaux de pierres, la plupart taillées, au milieu desquelles plusieurs pans de muraille témoignent qu'il y a eu là un bâtiment assez considérable; les vieilles cartes portugaises indiquent au même endroit une église ou chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de l'Espérance (*Nossa Senhora da Esperanza*).

Tout près de ces ruines sont celles d'une batterie en fer à cheval, innommée sur les cartes portugaises, mais que les Arabes d'Omân ont appelée Kaberass, en commémoration, m'a-t-on dit, de la prise de cette batterie, sur les Portugais,

par l'équipage d'un navire arabe de ce nom faisant partie de l'une des expéditions envoyées par l'imam Sîf-ben-Soultan'-ben-Sîf contre Mombase. Le *Kaberass*, racontent-ils avec orgueil, bravant le feu de la batterie, était venu s'échouer au rivage, et l'équipage, s'élançant à terre, avait emporté la fortification d'assaut. Plus tard elle a été désarmée et abandonnée par les nouveaux maîtres de l'île, et elle est aujourd'hui recouverte de broussailles.

Après Kaberass, toujours en suivant la côte, on trouve en deux endroits, où elle forme des saillants, les restes de fortins, et enfin on arrive au minaret situé sur le côté est de la crique Poa-ia-M'baraki. Les indigènes disent que ce monument a été élevé à la mémoire d'un cheikh dont la tribu occupait autrefois le terrain environnant; il n'est pas, d'ailleurs, porté sur le plan de l'île donné, par Rezende, pour l'année 1635. Sur la carte de Texeira, quelques habitations figurent en cette place avec le nom de *Tuaca* (*Touâca*). C'est donc probablement par suite d'erreur qu'on a représenté, sur certains plans, ce minaret ou obélisque comme érigé par les Portugais pour servir de reconnaissance.

A deux tiers de mille au delà du bord opposé de la crique, sont les ruines plus récentes du village de Kilindini. Il n'y reste debout qu'une mosquée délabrée dont les murailles, lézardées et disjointes par les arbustes qui se sont frayé un passage à travers les crevasses, joncheront bientôt le sol. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit une inscription indiquant qu'elle fut terminée en l'an 1221 de l'hégire, sous le gouvernement du cheikh Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman. Elle fut abandonnée lors de la destruction d'une partie du village par les troupes de Saïd, durant son expé-

dition de 1836-1837, les habitants ayant été s'établir dans Gavana.

Enfin, à l'extrémité nord-ouest de l'île, en face du haut fond qui, dans les basses mers des grandes marées, forme gué entre elle et la grande terre, on rencontre aussi quelques débris de trois petits forts, simples maisons carrées, aux murailles percées de meurtrières, et que les Portugais y avaient construits pour défendre le passage de l'isthme : ils étaient désignés sous le nom de forts de M'koupa. L'un d'eux a été restauré et servait, lors de mon séjour sur l'île, de corps de garde à trois ou quatre soldats détachés de la garnison de la citadelle.

Deux chapelles ou édifices religieux figurent sur le plan de Rezende, entre l'emplacement où était Kilindini et celui des forts de M'koupa ; mais il n'y en a plus de trace.

Dans la cité même, les seuls vestiges de l'occupation des Portugais sont les ruines de trois églises et quelques pans du mur d'enceinte dont ils avaient entouré la ville désignée aujourd'hui sous le nom de Gavana. Cette muraille, qui s'était peu à peu écroulée faute d'entretien, fut partiellement relevée sous le gouvernement des M'zara et mise en l'état où elle existe aujourd'hui.

Quant aux trois églises, elles sont situées tout près l'une de l'autre, à l'extrémité de la longue rue qui mène de la porte de l'ouest à la citadelle. La plus grande, par l'espace qu'elle occupe comme par sa disposition intérieure, me parut avoir été un couvent plutôt qu'une simple église ; c'était probablement une maison religieuse appartenant à l'ordre des Augustins. On trouve encore, parmi les débris gisant sur le sol, des tronçons de statues de saints ; on y voit aussi

quelques pans de murs qui ont dû faire partie d'une chapelle. Le mur d'enceinte a sans doute subi quelques réparations, car il est en assez bon état. Un côté du bâtiment est resté logeable et servait de résidence au cadi. Les indigènes désignent cet édifice sous le nom de Gueriza (1) M'kouhou (grande église).

En dehors de l'enceinte et en face de la porte principale est une fontaine en maçonnerie, dont la construction révèle une main-d'œuvre européenne, et qui a dû être destinée au service du couvent.

Tout près de ce dernier, et du même côté de la rue, est une église beaucoup plus petite, qui n'a plus aujourd'hui que l'apparence d'une simple maison ; elle fut naguère occupée par quelques membres de la famille des M'zara. Un caveau fort obscur, attenant au bâtiment, renferme le tombeau de Séliman-ben-Ali, qui, comme on l'a vu dans le v° livre de la Ire partie, exerça pendant trois ans le gouvernement de Mombase. Au-dessus de la porte de ce caveau, on lit l'inscription suivante :

La date de la mort du vieux (père) Séliman-ben-Ali-ben-Osman-el-M'zouroui-er-Reustaki-el-Amani est le mardi 22 de redjeub de l'an 1255.

Les indigènes désignent l'église dont je viens de parler sous le nom de Gueriza M'dogo (petite église). Elle servait encore, quand je la visitai, de demeure à quelques personnes de la famille de Séliman-ben-Ali.

La troisième enfin est située en face des deux autres ; il

(1) Je crois avoir déjà dit que Gueriza est une corruption du mot portugais Igreja, qui signifie église.

ne reste qu'une partie des murs. C'est là qu'a été inhumé le lieutenant Reitz, mort, ainsi que je l'ai dit ailleurs, en explorant la rivière Panggani, pendant qu'il exerçait à Mombase, alors placée sous le protectorat anglais, les fonctions de résident. Cette église a été convertie en une étable à vaches par quelques banians habitant les maisons voisines, ce pourquoi on l'a désignée depuis sous le nom de Gueriza-ia-Gniombé ou N'goombé (église aux vaches).

En la visitant, je trouvai, non loin de l'enceinte, une espèce de piscine ou baptistère, monolithe long d'un mètre et demi dans sa partie supérieure, haut d'un mètre, aux parois polies, et ayant à peu près la forme d'un vaisseau d'autel. Au milieu de sa face antérieure était sculptée une tête d'agneau en relief, et à chacune de ses extrémités une croix. Il subissait une profanation analogue à celle de l'église en dehors de laquelle il gisait et d'où il provenait évidemment. Il servait d'auge pour abreuver les bestiaux logés dans le sanctuaire.

J'ai bien souvent, dans le cours de mes voyages, notamment dans l'Asie Mineure et en Grèce, heurté du pied quelque noble débris, ou passé, chemin faisant, près de quelque grande ruine, sans m'arrêter, distrait ou indifférent que j'étais, pour leur rendre un hommage mérité; mais sur cette côte perdue au bout du monde, où la civilisation a laissé si peu de traces de son rapide passage, prédisposé aux émotions respectueuses, comme je l'étais par le but de mes recherches de ce jour, je me sentis blessé en voyant employé au culte abrutissant de la vache, après avoir servi à celui du Dieu pur esprit, cet humble vestige, témoin de la piété et du courage des Portugais du xvi[e] siècle. Je résolus, dès lors,

de l'arracher des mains des profanateurs, et, en rentrant chez moi, j'écrivis au djémadar Tanggui pour l'informer combien j'avais été choqué qu'on destinât à cet ignoble usage un objet jadis consacré au culte chrétien. Je concluais en exprimant le désir qu'il me le livrât pour mettre fin à une pareille inconvenance.

Voici ce que me répondit le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé qui n'avait probablement pas compris un mot de ma lettre, et qui me prit tout au moins pour un fou :

« ... Vous nous marquez que vous désirez la pierre dans « laquelle boivent les vaches des banians : sachez, ô mon « ami, que cette pierre ne m'appartient pas, mais qu'elle « est la propriété de tous les banians qui l'ont destinée à « l'usage de leurs vaches. Si je voulais l'avoir, ils ne me la « donneraient pas pour 100 piastres, car ils n'ont rien de « plus cher que leurs vaches, et vous ne l'ignorez pas. Si « vous en désirez une autre, donnez-m'en avis, afin que je « fasse chercher si l'on peut en trouver de pareille. Voilà « ce que nous avions à vous apprendre, et nous vous prions « de nous répondre. Veuillez ne pas vous contrarier de cela « et accepter cet état de choses. Souvenez-vous que nous « sommes dans une amitié unique. »

Évidemment Tanggui s'était imaginé que j'avais des vaches aussi et que, « n'ayant rien de plus cher qu'elles, » j'étais devenu jaloux du magnifique abreuvoir où celles des banians se désaltéraient. Ce n'était donc plus pour lui qu'une affaire de commerce, et, en véritable Arabe, il prenait ses précautions, estimant à cinquante fois sa valeur la marchandise qu'il espérait me céder. Mais je ne voulus pas *accepter cet état de choses* et ripostai par une nouvelle lettre

un peu vive, où je me plaignais qu'on ne tînt pas compte des recommandation de Syed Saïd à mon égard. Cette fois, Tanggui s'émut comme un coursier qui reçoit de l'éperon, et se hâta de m'adresser l'épître suivante. Qu'on me pardonne de reproduire si souvent la prose du pauvre djémadar; mais il me semble qu'elle le mérite par son originalité.

« A la personne du très-généreux et très-respecté, l'aimé, « le fidèle, le commandeur Guillain, Français, que Dieu le « guide dans le chemin des bien dirigés.

« Ensuite, nous avons reçu votre honorable lettre et nous « avons compris ce que vous nous y marquez, que vous avez « été surpris de notre réponse au sujet de la pierre.

« Sachez, ô notre très-cher, que nous vous aimons et ché- « rissons, que nous tenons beaucoup à vous et n'avons « voulu aucunement vous contrarier pour une chose qui « n'a pas de valeur. Je demeurais primitivement à Zanzibar, « et, lorsque notre maître Saïd m'a envoyé à Mombase, j'ai « trouvé cette pierre en la possession des banians : je ne « sais dans quelle partie de l'île on l'a prise, ni même si « elle ne vient pas du dehors. Ainsi donc, il n'est pas be- « soin de vous inquiéter pour une chose sans prix et qui « est facile à avoir; je pourrais vous en procurer de plus « belles et de meilleures; cependant, si c'est à celle-là « même que vous tenez, dites-le, et, s'il plaît à Dieu, je ter- « minerai cette affaire à votre gré, et il en sera ainsi pour « des choses plus difficiles. Nous vous prions de nous ré- « pondre, et tout ce dont vous pourriez avoir besoin de « notre part, faites-le-nous seulement connaître. Soyez tou- « jours dans un parfait état, vous et tous vos compagnons.

« Je ne manquerai à rien de ce que je vous dois, et il n'y « aura entre nous que des rapports affectueux et amicaux. « Vous avez apporté une lettre de notre maître Saïd; de « plus, vous êtes de ses amis, je ne puis donc vous fâcher « en quoi que ce soit et je ne ferai que ce qui vous convien- « dra. Si vous avez besoin de quelque chose, envoyez notre « ami Abdallah-ben-Ali, ou bien l'aimé Vignard. Voilà ce « que nous avions à vous communiquer; puissiez-vous en « être content.

« Ceci est de la part de votre ami, etc. »

L'affaire était gagnée, et elle fut réglée à ma complète satisfaction. Une quinzaine de chaloupiers du *Ducouëdic* enlevèrent la fameuse pierre, gage de mon triomphe, et la transportèrent joyeusement dans leur embarcation, puis à bord du brick. Elle a été, plus tard, déposée à Maïotte.

Cette concession de la part de Tanggui lui donnait prise sur moi, et il tira bon parti de sa position : encore une ou deux pierres de cette force-là, et mes porcelaines et mes provisions tout entières y passaient. Mais comment refuser le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé? Dieu (qu'il soit élevé!) lui fasse paix et miséricorde pour les bons procédés dont il m'a, d'ailleurs, comblé pendant mon séjour à Mombase.

Avec les occupations diverses auxquelles je me livrais, le temps s'enfuyait pour moi à tire-d'aile, et le moment du départ était arrivé sans que je m'en fusse aperçu. En était-il de même de mes officiers? J'ai lieu de le penser, car je leur avais donné assez de besogne pour que l'ennui ne les prît pas. Les uns avaient été employés à la levée du plan des deux ports et du mouillage extérieur, et, au point de vue

de l'agrément, ce n'étaient pas les mieux partagés, car, dans la mousson de sud-ouest, la mer est grosse au dehors et les sondages longs et pénibles. Un autre avait été envoyé, dans les rivières qui débouchent au fond de la baie, pour reconnaître la position des villages les plus voisins de Mombase et visiter, à Rabaye, le révérend docteur Kraft, missionnaire protestant, à qui je désirais faire offrir mes services. Enfin M. Bridet, le seul de nos dessinateurs qui fût libre alors, m'accompagnait dans mes courses, prêt à utiliser son crayon au profit de notre Album. Quant au personnel médical, à qui l'état sanitaire de l'équipage laissait enfin quelques loisirs, il les employait à suivre M. Boivin dans ses scientifiques pérégrinations, tout en donnant la chasse aux porcs sauvages qui grouillaient dans les forêts de l'île, et aux gazelles échappées aux balles des Béloutchis de Tanggui.

Mais la fin des travaux sérieux avait amené celle de notre séjour à Mombase, et, le 30 mai, on fit toutes les dispositions de départ. Il me restait trop peu de vivres pour que je pusse, comme j'en avais eu l'espoir, visiter Lâmou et Patta, ou au moins un de ces deux points. Une partie du temps que je comptais y consacrer avait été absorbée par la prolongation forcée de ma dernière relâche à Zanzibar. D'ailleurs la mousson de sud-ouest entrait dans sa plus grande force, et les difficultés qui m'avaient été signalées pour la sortie de ces ports devaient être, à cette époque, insurmontables. Ce fut donc vers Maïotte que je me dirigeai en quittant Mombase. Le 31, dans la journée, nous changeâmes de mouillage pour nous rapprocher de la passe et assurer l'appareillage du brick avec la petite brise de terre

qui se fait ordinairement sentir pendant la nuit et les premières heures de jour. Le lendemain, à sept heures du matin, quoique cette brise pût à peine soulever nos voiles, nous parvînmes à sortir du port, remorqués par deux de nos canots. Dès que nous fûmes en bonne position, on mit les embarcations à bord et nous prîmes le large.



CHAPITRE XXIII.

Position de Mombase; ses ports et son mouillage extérieur.— Description de l'île. — Sa population. — Mœurs et coutumes. — La citadelle et les deux villes. — Tombeaux des M'zara. — Gouvernement des M'zara. — Gouvernement actuel. — Takaonggo et Gassi. — Productions. — Commerce. — Monnaie. — Excursions à Rabaye et à Derouma. — Itinéraire des pays de Tchaga, de Kamba et de Massaïe.

L'île Mombase, nommée M'vita par les indigènes et Mom'bâça par les Arabes, est comprise dans le Souahhel et gît à 47 ou 48 lieues au nord ¼ nord-est de la ville de Zanzibar. Sa position, d'après nos observations, faites à la forteresse, serait par 4° 4' de latitude sud et 37° 24' 18'' de longitude est. Elle est située dans une baie presque fermée dont elle occupe la partie centrale et qu'elle transforme ainsi en deux bras de mer, profonds et sinueux, offrant des ports où l'on est abrité de tous les vents, et s'avançant, l'un au nord-ouest, l'autre vers l'ouest au delà de l'île. Au fond de chacun d'eux se jettent plusieurs petites rivières et ruisseaux que des embarcations remontent jusqu'à 8 ou 10 milles. Ces cours d'eau facilitent les communications entre la ville et quelques-uns des villages du continent qui sont autant de marchés d'où Mombase tire des grains et divers produits apportés de l'intérieur.

L'île est plate. Sa plus grande longueur est de près de

trois milles et sa plus grande largeur de deux milles; sa surface est d'environ 1,361 hectarés. Elle a pour base un plateau de calcaires, dont la hauteur varie entre 15 et 20 mètres. Ses bords, minés par la mer du côté de l'est et du sud, y sont presque partout rocailleux et escarpés; du côté de l'ouest, le rivage présente quelques plages. A sa partie nord-ouest, elle se rattache à la terre ferme par une langue de sable qui découvre dans les marées d'équinoxe, c'est l'isthme duquel j'ai parlé au chapitre précédent. Les bateaux seuls peuvent donc communiquer d'un port à l'autre, en arrière de l'île. Ce passage est gardé par le petit fortin de M'koupa.

Le double port de Mombase est, sans contredit, le plus beau de l'Afrique orientale, tant à cause de la parfaite sécurité qu'y trouve un navire, que de la possibilité d'y entrer ou d'en sortir quotidiennement, à certaines heures, avec un vent favorable. En effet, quelle que soit la saison, la direction des vents généraux se modifie à l'ouvert de la baie, venant du large durant le jour et halant la terre pendant la nuit, jusqu'à sept ou huit heures du matin. Les brises du jour soufflent de l'est-nord-est à l'est, dans la mousson de nord-est; de l'est-sud-est au sud-sud-est, dans celle de sud-ouest; de l'est à l'est-sud-est pour la période de transition de l'une à l'autre. Dans les beaux temps qui précèdent et suivent celle de nord-est, il n'y aurait aucun inconvénient, pour un navire, à stationner au mouillage extérieur indiqué sur le plan ; mais dans le fort des moussons, particulièrement celle du sud-ouest, la mer y est grosse, et, le fond étant parsemé de roches et de coraux, on court risque d'y perdre des ancres. Au reste, si l'on y était surpris par

un coup de vent du large, on aurait la ressource de se réfugier dans l'un des ports.

Un navire manœuvrant pour prendre ou quitter ce mouillage devra se tenir en garde d'un haut fond recouvert seulement de 3 mètres d'eau, à basse mer, dans les grandes marées. C'est le point le plus élevé d'un banc qui gît à l'entrée du port, et sur lequel on a des sondes de 5 à 9 mètres; il laisse de chaque côté, entre lui et les récifs des deux pointes, un chenal qu'on peut indifféremment suivre pour se rendre aux mouillages intérieurs. Outre ce haut fond, il existe, plus en dehors, d'autres endroits où la mer doit lever et briser dans un gros temps, mais il n'y a jamais moins de 8 à 9 mètres d'eau dessus. Ces pâtés sont signalés sur le plan.

Ayant à séjourner dans l'un des ports, on choisira naturellement celui du vent, eu égard à la mousson régnante; il sera ainsi plus aisé de sortir avec les brises de terre de chaque mousson. Ce choix sera d'autant plus opportun pendant celle de sud-ouest, qu'alors la mer du large, pénétrant dans le bras du nord, en rend la passe difficile à reconnaître au milieu des brisants; d'ailleurs la sortie en est, avec cette mousson, très-souvent impraticable.

L'entrée du port sud n'a que 250 mètres de largeur; pour y donner, après avoir dépassé le récif qui se projette de la pointe Mouaki-Singgué, il vaudra mieux, si le vent le permet, ranger la côte de l'île, parce que le récif dont elle est bordée est plus accore que celui de l'autre côté et que sa limite est ordinairement indiquée par une ligne de brisants; au surplus, la couleur de l'eau marque assez distinctement le chenal. On a, dans cette passe, des fonds de 40 à 50 mètres et une mer calme. On peut jeter l'ancre sur toute la lon-

gueur du bras de mer, jusqu'à la pointe nord-ouest de l'île, par des fonds variables, vase, sable ou roche molle.

La crique Mouéza, située dans ce port sur la terre ferme, serait un bon endroit pour abattre en carène; il y a 4 mètres d'eau. Elle est entourée de bois et à proximité de quelques villages oua-nika. A deux tiers de mille, dans le nord-nord-ouest de cette crique, un puits éloigné du rivage de 150 mètres donne de l'eau excellente; toutefois la source n'en fournit que deux tonneaux dans une journée.

En face de la pointe nord-ouest de l'île, le bras de mer du sud se bifurque et se répand du côté de l'ouest en un bassin assez étendu, qui forme comme un arrière-port; il est désigné, sur la carte d'Owen, par le nom de port Reitz; on trouve des fonds de 8 à 10 mètres à l'entrée, mais il est presque partout encombré de bancs de sable.

Pour s'engager dans le bras de mer du nord-est, on se mettra environ à un demi-mille de l'île, relevant le pilier au nord 59° ouest et on gouvernera sur ce pilier jusqu'à deux encâblures de terre. Venant alors sur tribord, on longera la côte de l'île pour éviter le banc de sable qui se projette de la pointe M'konou-Gniom'bé et obstrue une grande partie de l'entrée. Les moindres fonds que l'on aura dans la passe seront de 11 mètres. On fait de l'eau aux puits de la ville, ou bien à d'autres puits situés vis-à-vis, sur la terre ferme.

L'extrémité du bras de mer dont il s'agit et que la carte d'Owen désigne sous le nom d'Owen-Tudor n'est qu'un étroit chenal entre des bancs de sable et de vase. Les palétuviers qui bordent toutes ses rives indiquent que le séjour doit en être insalubre.

Les marées observées au mouillage de Kilindini, pendant dix-sept jours, nous ont donné les résultats suivants : établissement du port, quatre heures vingt-trois minutes ; hauteur de la marée d'équinoxe, 4m,44 ; unité de hauteur, 1m,93. Les grandes marées ont lieu un jour après la nouvelle et la pleine lune. Le courant de jusant était de 1 mille 6/10 ; celui de flot, de 1 mille 1/10. Le jusant durait six heures ; le flot, cinq heures. Ces chiffres varient, sans doute, selon les saisons. Au dehors, les courants vont le long des récifs avec une vitesse qui nous a paru aussi considérable que dans les deux ports.

Du 9 au 31 mai, les vents ont régné entre le sud et le sud-sud-ouest, halant quelquefois le sud-est vers dix heures du matin, et l'ouest pendant la nuit. Au large, dans la journée, ils étaient presque toujours au sud-est variable. Le ciel a été souvent couvert ou nuageux ; nous avons eu cinq jours de forte pluie avec de petites brises.

L'île de Mombase est naturellement parée d'une admirable végétation, mélange d'arbres, d'arbustes, de lianes et de buissons ; vue de l'extérieur, elle offre une masse confuse de verdure, qui, lorsqu'on y pénètre, a l'aspect le plus agréable et le plus varié. Au sortir d'épais fourrés de goyaviers entremêlés de lianes aux fleurs odorantes, on débouche sur quelque large clairière ombragée par de magnifiques manguiers, ou bien plantée de cocotiers au milieu desquels s'élève, çà et là, un immense baobab. Pas de fossés, pas de limites ; rien n'annonce qu'on traverse une propriété ; la présence de l'homme ne s'y trahit que par de méchantes cases en torchis, à toiture de feuillage et environnées, parfois, de petits carrés de millet ou de maïs : c'est là ce que les Mombasiens appellent

leurs cham'bah; des Provençaux diraient leurs bastides. Au reste, les parties sud et ouest de l'île sont complétement désertes et garnies de halliers et de fourrés assez épais qui servent de repaires à des animaux sauvages. Les indigènes assurent qu'on y rencontre même des chats-tigres; ce que je puis affirmer, c'est l'existence de chacals, d'hyènes, et surtout de singes et de porcs. Ces derniers, probablement introduits dans l'île par les Portugais, sont tout à fait semblables aux porcs domestiques; grâce à la sainte horreur qu'ils inspirent aux musulmans, ces animaux ont été rendus à l'état sauvage; mais, demeurés fidèles à leurs anciens maîtres, ils vengent leur commune déchéance, en dévastant scrupuleusement les plantations de patates et de manioc des fidèles croyants. Quant aux hyènes, nous les entendions, toutes les nuits, crier sur la terre ferme, et souvent elles ont arraché au sommeil nos chasseurs qui, à leur grand déplaisir, en ont toujours été pour leurs frais de poursuite. Les parties du continent situées en regard de Mombase, du côté de l'ouest, sont moins boisées et plus cultivées; on y trouve, à peu de distance les uns des autres, des groupes de cases.

Il n'y a sur l'île ni sources, ni étangs, ni marais; le sol paraît être extrêmement perméable; une journée de pluie n'y laisse plus de traces une heure après que l'eau a cessé de tomber.

Mombase est soumise à l'influence des moussons, dont j'ai déjà indiqué la durée et les mouvements généraux. Là, comme sur les divers points du Souahhel, les pluies périodiques commencent quelques jours avant la mousson de sud-ouest, c'est-à-dire vers le 1er avril. Elles sont très-fortes pendant le mois de mai, puis elles diminuent, et, à partir

de la dernière quinzaine, elles ne sont plus qu'accidentelles. Dans la saison sèche, c'est-à-dire entre décembre et mars, il tombe à peine deux ou trois ondées; mais il y a des rosées très-abondantes. Les grandes pluies sont souvent accompagnées d'orages; cependant la foudre ne tombe que très-rarement : elles sont aussi suivies, chaque année, d'une ou deux bourrasques de la partie de l'ouest, dans lesquelles le vent est, dit-on, assez fort pour déraciner les cocotiers. Pendant notre séjour au mouillage de Mombase, du 9 mai au 1er juin, la température a été comme l'indique le tableau suivant :

	MIDI.	MINUIT.	6 HEURES du matin.	6 HEURES du soir.	
Moyennes pour les 21 jours.	28°,0	27°,0	27°,5	27°,8	
Maximum.	29°,0	28°,5	29°,0	29°,0	
Minimum.	28°,0	26°,0	26°,5	27°,0	

Le baromètre a marqué, en moyenne, 0m,753.

Mombase est, depuis longtemps, considérée comme le chef-lieu du littoral compris entre les rivières Panggani et Kilifi. Après avoir été le siége du gouvernement des M'zara, dont l'autorité était reconnue sur tout ce territoire, elle est devenue la résidence du gouverneur nommé par Syed Saïd, et qui, directement ou par intermédiaire, exerce son pouvoir entre les mêmes limites territoriales.

La population de l'île Mombase, non compris la garnison, ne s'élève pas, aujourd'hui, à plus de 2,500 à 3,000 âmes. Elle en comptait, il y a une vingtaine d'années, à peu près

5,000; mais l'état de guerre continuel où se trouvait le pays fit que bon nombre de familles se retirèrent à Pemba et autres lieux : en outre, lorsque Syed Saïd s'empara de l'île, la tribu des M'zara fut contrainte de s'expatrier, et ce mouvement, auquel prirent part tous leurs esclaves, diminua encore le nombre des habitants d'environ 1,500 âmes. Depuis la paix, beaucoup des premiers émigrés sont rentrés, et de plus les naissances surpassent, m'a-t-on dit, les décès. J'ai déjà eu occasion de faire remarquer qu'il n'existe, d'ailleurs, aucun document officiel propre à fournir des données, même approximatives, sur la population d'une ville ou d'un territoire dans ces contrées. Les Arabes prétendent que dénombrer la population, c'est, en quelque sorte, suspecter la sagesse divine et attirer sur celle-là les maladies et autres calamités.

Mombase ne peut que gagner à être plus peuplée, car le chiffre de ses habitants n'est point en rapport avec le territoire de l'île et de ses dépendances, et l'abondance des ressources, relativement à la consommation, maintient, parmi eux, une oisiveté et une insouciance que remplacerait bientôt une industrieuse activité, si les besoins étaient moins facilement satisfaits. Mais le souverain, pas plus que l'autorité locale, ne se préoccupe de pareilles questions.

Le pays n'a pas toujours été épargné par les épidémies. La peste qui ravagea la côte des Bénadir, en l'année 1835, fit aussi des victimes à Mombase. La petite vérole y apparaît souvent, et le plus ordinairement pendant la mousson de nord-est. Plusieurs fois elle y a sévi d'une manière cruelle, et les habitants parlent encore avec terreur de la mortalité qu'elle causa en 1234 et 1248 de l'hégire (1818-19 et 1832

de J. C.). Dans ces désastreuses circonstances, chez les Souahhéli, de même que dans tous les pays musulmans, le fatalisme, dont leur croyance religieuse est empreinte, détourne des soins et des mesures propres à diminuer les progrès du fléau ou à en prévenir le retour. Les maladies externes que j'ai signalées à Zanzibar se rencontrent également à Mombase; quant aux fièvres et aux affections dyssentériques qui sont le véritable danger de cette côte pour les Européens, elles semblent y être moins à craindre : en effet, aucun de ceux d'entre nous qui ont passé des nuits en ville n'est tombé malade. Mais il paraît en être autrement pour la grande terre, surtout aux environs des rivières, puisque beaucoup des hommes qui armaient les embarcations envoyées en reconnaissance au fond des bras de mer ont été atteints de fièvres pernicieuses.

La population, ai-je dit, est d'environ 3,000 âmes; elle est composée de Souahhéli et d'esclaves, et d'environ 220 à 230 Arabes (40 familles). Les Souahhéli, qui sont en grande majorité, comprennent deux groupes principaux, bien distincts par l'origine, et que de longs dissentiments politiques ont maintenus dans un état de rivalité et de défiance mutuelles. L'un a pris son nom de l'île même où il s'est développé, et les individus qui en font partie sont appelés Oua-M'vita; ceux de l'autre groupe, dont l'établissement sur l'île est beaucoup plus récent, portent le nom d'Oua-Kilindini; chacun d'eux compte plusieurs tribus. Ainsi, dans le dernier, il y a, outre les Kilindini proprement dits, les Chenggamoué et les Tanggana; dans le premier, sont réunies aux Oua-M'vita huit tribus, savoir : les Oua-M'toupa, les Oua-Kilifi, les Oua-Melindé, les Oua-Ouzi qui, trop peu

nombreux aujourd'hui pour former une tribu à part, sont confondus avec les Oua-Djonvou, habitants de Djonvou, village voisin et dépendant de Mombase; puis encore les Oua-Chaka (1), les Oua-Patta, les Oua-Pazza et les Oua-Gougna (2).

La plupart de ces tribus, dont les noms indiquent la provenance, sont réduites maintenant à quelques familles, et, comme les cadres vides d'une armée détruite, elles ne représentent guère que nominalement des tribus autrefois puissantes. Aussi les Oua-M'vita, malgré leurs neuf tribus, sont-ils de beaucoup moins nombreux que les Oua-Kilindini, qui n'en comptent que trois.

Il n'y a d'étrangers résidant à Mombase qu'une cinquantaine d'Indiens banians et hénoud. D'autres stationnent temporairement, pour affaires de commerce; il en est de même de quelques Arabes. La présence de ces étrangers n'est pas avantageuse aux indigènes, parce qu'ayant, depuis l'établissement du pouvoir de Syed Saïd, la facilité de se transporter sur les marchés où s'opèrent les échanges avec les peuplades de l'intérieur, ils enlèvent aux négociants souahhéli le bénéfice qu'ils tiraient du courtage auquel ils s'employaient.

(1) Chaka, le Jaca des auteurs portugais, était une ville située au sud de la rivière Ouzi, entre l'embouchure de celle-ci et Melinde. Elle a été depuis longtemps abandonnée.

(2) On désigne ainsi les restes d'une population provenant du croisement de Souahhéli, d'Arabes et de Soumal qui habitaient d'abord la côte située en arrière des îles Dundas, depuis Kouï-Âma jusque devant Patta. Les Galla les ont poussés de plus en plus vers cette dernière, habitée actuellement, ainsi que le territoire qui en dépend, par la majeure partie de cette tribu. Les Arabes les appellent Badjouyna ou Badjoune, par corruption.

Il n'a été question, jusqu'ici, que de la population de l'île Mombase ; celle de ses dépendances, composée des mêmes tribus, peut s'élever à 6,000 individus, les esclaves y figurant pour les trois quarts. Elle est répartie inégalement dans les villages dont les noms suivent. Au nord de la rivière M'touapa : Takaongo, Mikin'douni, Kourouïtou, Kin'ouni, Kidzipoua, Chimolatéhoua. Au sud de cette rivière : M'gim'ré, Kinougnouna, Kidon'tani, Moikironggué, Mahangoudja, Djonvou, Kipétaouço, N'garé, Djim'bo, M'tongoné. Le premier de ces villages est peuplé presque entièrement de M'zara ; Kourouïtou est partagé à peu près également entre les Oua-Kilindini et les Oua-M'vita. Ceux-ci dominent, quand ils ne les occupent pas exclusivement, dans les sept énumérés ensuite ; les quatre derniers appartiennent aux Oua-Kilindini. Djonvou est le plus important de tous sous le rapport de la population, et pourtant elle ne dépasse pas 500 âmes. Le territoire où sont dispersés ces villages est occupé, en outre, par des familles alliées depuis longtemps aux tribus souahhéli et sur lesquelles les chefs de celles-ci exercent comme une espèce de souveraineté ou de patronage. Un exposé succinct des traditions sur l'origine des unes et des autres fera mieux comprendre cette situation.

On ne sait rien de précis quant à l'époque où les colons qui ont fondé la ville de Mombase abordèrent dans l'île. Ils vinrent, dit-on, de Chiraz sous la conduite d'un cheikh dont le nom est oublié, et, trouvant le pays inhabité, ils s'y installèrent. Plus tard, des gens de Patta, Lâmou, Pazza, Ouzi, Melinde, etc., s'établirent à M'vita. Ainsi se trouvèrent formées les diverses tribus qui composent aujourd'hui sa popu-

lation et qui se rallièrent naturellement aux Oua-M'vita proprement dits, lorsque ces derniers eurent des différends avec leurs voisins.

Les traditions des Oua-Kilindini donnent une origine particulière à chacune des trois tribus qu'ils comprennent, les Oua-Kilindini, les Oua-Chenggamoué et les Tanggana. Elles disent que les premiers sont originaires de Kilin'di, d'où ils vinrent à Hhafoun ; ils descendirent au sud jusqu'au Voumbo (le Djoub) qu'ils traversèrent en se rendant à Choung-gouaïa (1). Ils partirent de ce pays, emmenant des indigènes dits Oua-Cégueyo, et arrivèrent à Kirâo, situé à l'intérieur dans l'ouest de Melinde. Ils quittèrent ensuite Kirâo, accompagné d'un certain nombre de familles descendant des Oua-Cégueyo et qui vivaient auprès d'eux dans une sorte de servage ; quelques-unes, détachées sur divers endroits aux approches du littoral, élevèrent successivement des villages qui se développèrent peu à peu. Il paraît que, dans le principe, les habitants de chacun de ces villages furent désignés par le nom du fondateur, précédé du mot M'kina (famille). Ainsi, d'après la tradition, un individu nommé Mouan'vouna fonda un village dit Mouélé ouam'bonddoni, et devint la souche des M'kina-Vouna autour desquels se groupèrent les Oua-T'chimba ; un autre, appelé Mouan'gola, fonda Djombo et donna naissance aux M'kina-N'gola ; un troisième, nommé Mouat'chandé, bâtit M'rima et fut la souche de la tribu des M'kina-T'chandé, et de même pour tous. Ces désignations primitives ont été abandonnées, mais la plupart des villages élevés par les immigrants sont encore occupés par les des-

(1) Ce territoire est situé, m'a-t-on dit, à une vingtaine de milles dans le nord-ouest de Patta.

cendants des individus venus de Kirâo avec les Oua-Kilindini. Quant à ceux-ci, qui avaient continué de former le groupe le plus important et de conserver la direction du mouvement d'expansion, après avoir stationné sur plusieurs points, Magogoni, Tombé, Gambani et Oukounda, quittant une place lorsque l'un d'entre eux en signalait une meilleure, ils s'établirent à l'endroit appelé plus tard Pamouhambo, où ils bâtirent une ville en pierres qu'ils nommèrent Kilindini. Située sur un promontoire dominant le bras de mer qui ceint l'île de Mombase à l'ouest, elle était entourée d'une muraille dont les ruines indiquent qu'elle circonscrivait un espace assez étendu. L'un des puits de la ville existe encore.

Les Oua-Kilindini, ainsi placés, se trouvèrent presque en contact avec la population de M'vita, et purent prendre part à ses relations extérieures. Dès leur arrivée à Oukounda, le cheikh des Oua-M'vita avait même envoyé vers eux pour les engager à passer sur l'île; mais ils avaient refusé, voulant, sans doute, conserver leur indépendance. L'occupation de Mombase par les Portugais paraît être contemporaine de l'établissement des Oua-Kilindini dans les environs; elle dut avoir lieu peu après l'immigration de ces derniers, si toutefois, comme ils le disent, elle ne l'a pas précédée, car, dans la tradition relative à l'origine des villages circonvoisins, il est mentionné, au sujet de M'taoué et de Derouma, que « leurs habitants étaient tous esclaves d'un Portugais nommé Miguel, à l'exception de quelques-uns dits Oua-Tchombo. »

Quoi qu'il en soit, divers événements modifièrent bientôt la situation des Oua-Kilindini, à l'égard des Oua-M'vita.

Plusieurs autres émigrations de l'intérieur vers le littoral avaient eu lieu postérieurement à celle dont j'ai parlé. L'une d'elles fut l'origine de la tribu des Oua-Ombé, qui s'établit à l'ouest des précédents; puis vint, d'un territoire voisin de celui des Oua-Kouavi (une autre version dit de Choung-gouaïa), un nouveau groupe, fuyant devant les Oua-Galla; les fugitifs, s'étant avancés dans le sud jusqu'à un endroit nommé depuis Chakalam'gui, virent beaucoup de champignons, dont ils mangèrent; parmi ces champignons il y en avait de vénéneux, et les individus qui en avaient mangé moururent; les survivants se rapprochèrent de la côte et formèrent, dans le voisinage de Mombase, un village appelé Chenggamoué, d'où ils sont dits Oua-Chenggamoué. D'un autre côté, des gens partis de Chiraz avaient fondé un village sur M'vita et donné naissance aux Oua-Kitoué; un minaret subsiste encore au milieu des ruines d'une mosquée, à l'endroit indiqué comme ayant été occupé par cette colonie. La base du minaret recouvre un caveau où l'on prétend qu'a été inhumé le premier cheikh de la tribu. Les Oua-Kitoué, s'étant brouillés avec les Oua-M'vita, passèrent de l'île sur la grande terre; ils s'y établirent et furent en peu de temps incorporés aux Oua-Chenggamoué, dont le chef, Moued-jouma Ouan'goci, les avait bien accueillis.

Enfin il arriva successivement par mer deux familles, l'une de M'touapa, l'autre de Molé, village situé à quelque distance dans les terres, en arrière de Kanémaï. Le chef de la première était de la tribu de M'baré-ia-Mouïndjaka et s'appelait Moïn'dadi. Moigni-Molé, chef de la seconde, était de la tribu de M'baré-ia-Molé. Ces individus débarquèrent à M'bétani, puis, s'étant liés avec les chefs de Kilindini, ils en

obtinrent les territoires de Tchimba et de Longgo peuplés par leurs serviteurs ou vassaux ; ils se joignirent ensuite aux Oua-Ombé avec lesquels ils furent depuis confondus sous le nom de Tanggana.

En ce temps-là les Oua-Galla étaient très-nombreux dans les environs et s'avançaient souvent jusqu'aux villages des trois colonies, exerçant des hostilités et des déprédations. Les habitants se réunirent pour aviser aux moyens de conjurer le danger commun, et voulant s'assurer, au besoin, un refuge contre l'ennemi, ils fondèrent sur M'vita une ville qui reçut le nom de la tribu principale, c'est-à-dire celui de Kilindini. Les Portugais étaient alors maîtres de Mombase, et la ville ne fut construite qu'après une négociation avec eux.

La migration des populations de l'intérieur vers le littoral se continua, sans doute, sous l'influence des mêmes causes qui avaient provoqué celle des Oua-Chenggamoué, et, à diverses époques, des groupes, partis de Kirâo et d'Angomba, vinrent se joindre aux précédents. En arrivant dans le pays, ils devaient nécessairement accepter le patronage des Souahhéli qui leur étaient supérieurs en nombre et en intelligence, et, tant que ceux-ci furent maîtres du littoral, ce patronage dut être une suzeraineté réelle. Quand, plus tard, une autre autorité domina à Mombase, ils devinrent les intermédiaires naturels entre les représentants de l'autorité nouvelle et les populations qui relevaient d'eux depuis longtemps. De là cette espèce de suprématie, ou plutôt d'influence exercée, encore aujourd'hui, par les cheikhs souahhéli dans tels ou tels des villages environnants. Les habitants de ces derniers, outre leur nom particulier, sont désignés, en général, par

le nom d'Oua-Nika (1), quoique certains d'entre eux le soient plus particulièrement par celui d'Oua-Digo.

Les principaux villages habités par les Oua-Nika proprement dits sont, en partant du nord, Kaouma, Tchiogni, Guériama, Kambé, Ribé, Rabaye, M'tangoné, M'tongoué, M'tchiokara, Derouma, Chimba, M'réra, Bembo, M'taoué. Les villages oua-digo sont : Pahmouhambo, M'bétani, Tihoui, Vitoumdouni, Oukounda, Diani, Ouaha, Djifité, Magogoni, Djombo. Voici comment la suzeraineté en est répartie entre les chefs souahhéli : Guériama ressort du cheikh des Oua-M'vita; Tchiogni, de celui des Oua-M'touapa; Kaouma, Kambé, Ribé, de celui des Oua-Kilifi; Rabaye, de celui des Oua-Djonvou et des Melindé; tous les autres dépendent des cheikhs oua-kilindini. Ces villages et beaucoup d'autres, formés seulement de quelques cases, sont disséminés sur le territoire compris, du nord au sud, entre la rivière Kilifi et Ouacine exclusivement, et s'étendent, de l'est à l'ouest, jusqu'à deux petites journées de marche de la côte.

Sous le gouvernement des M'zara, ce territoire pouvait être considéré comme une dépendance médiate de Mombase; les Oua-Nika prenaient même part, moyennant quelques faibles cadeaux en étoffe, aux guerres offensives faites par le gouverneur de cette île. Les M'zara avaient su inspirer à ces populations une crainte qui les maintenait dans l'obéissance : possédant une force armée relativement considérable, ils sévissaient avec énergie contre elles au moindre méfait qu'elles commettaient à l'égard d'un Souahhéli. Depuis que Syed Saïd s'est rendu maître de la place, cette suzeraineté

(1) Nika signifie terrain inculte, broussaille.

du gouvernement de Mombase sur les Oua-Nika, quoique toujours exercée par l'intermédiaire des cheikhs souahhéli, ne l'est plus aussi facilement; les chefs oua-nika ne tiennent compte des ordres qui leur sont transmis au nom du gouverneur que si cela leur convient, et ne se rendent jamais à son appel sans avoir, avant tout, reçu la *coutume* d'une pièce de toile valant environ 2 piastres.

Des Oua-Nika m'ont raconté que leurs pères étaient venus de pays nommés Kirâo et Angomba, situés, autant qu'il est permis de s'en rapporter à des assertions vagues et peu raisonnées, l'un dans l'ouest-nord-ouest de Melinde, et Angomba dans le nord-ouest de Taïta. Des hostilités continuelles de la part des Oua-Galla les forçant à émigrer, ils se rapprochèrent du littoral. Arrivés devant M'vita, ils trouvèrent beaucoup de ruines en pierres et d'autres vestiges d'habitations qu'on leur dit avoir été élevées, puis abandonnées par les Kilindini. D'après cela, on pourrait conclure que le mouvement de la population oua-nika a été bien postérieur à celui de ces derniers; mais les individus qui me donnaient ces détails parlaient, sans doute, des plus récentes émigrations oua-nika, car des Oua-Kilindini m'ont affirmé que leurs ancêtres avaient emmené de Kirâo une population différente de la leur, population inférieure et vassale, dont les Oua-Nika d'aujourd'hui descendent, fait consigné dans une tradition écrite.

Quoi qu'il en soit, le territoire des Oua-Nika est borné, dans le sud-ouest, par celui des M'sambaah ou M'sambara; à l'ouest et à l'ouest-nord-ouest, il est séparé des Oua-Taïta par trois journées de pays inculte et inhabité; Kaouma, sa dernière ville dans le nord-ouest, est peu éloignée du pays

galla; cet endroit est, dit-on, à neuf heures de marche de Takaonggo.

Il n'est pas de type particulier à telle ou telle des diverses tribus que nous venons de nommer. Il y a eu entre elles des croisements si multipliés que leurs caractères physiques respectifs se trouvent confondus dans la génération actuelle, présentant, pour ainsi dire, autant de variétés que d'individus. Parmi les Oua-M'vita, les Oua-Patta et les Oua-Pazza m'ont paru se rapprocher le plus du type arabe. Parmi les Oua-Kilindini, ceux qui portent ce nom sont les plus noirs et m'ont semblé tenir davantage de l'Africain, ce qu'expliquerait, d'ailleurs, leur migration à travers les populations de l'Afrique, depuis Hhafoun jusqu'à M'vita, trajet qu'ils n'ont probablement pas accompli sans de longues et fréquentes stations au milieu d'elles; tandis que les types des Oua-Chenggamoué et des Tanggana ont été, au contraire, améliorés par l'élément chirazzien qu'ils se sont incorporé. C'est surtout entre les chefs et les membres des principales familles de chacune des tribus que cette différence est marquée : ceux des Oua-Kilindini ont le teint noir légèrement nuancé de brun, le nez petit, presque droit, avec les narines un peu larges, les lèvres proéminentes et fortes, le bas du visage saillant, la barbe rare, les cheveux crépus. Dans les Oua-Chenggamoué, ces caractères ne sont pas aussi tranchés; ils sont moins noirs que beaucoup d'Arabes. Les Tanggana se rapprochent encore davantage du type supérieur.

Il est difficile de se former une opinion sur les traits des femmes, les Souahhéli maintenant rigoureusement, à l'égard des leurs, les prescriptions du Coran. Cependant, à la faveur

de certaines circonstances qu'avait fait naître ma position d'étranger, j'ai pu en apercevoir quelques-unes, et même augmenter ma collection des portraits de deux d'entre elles (1). Autant qu'il est permis d'en juger par un petit nombre d'observations, elles ne sont ni gracieuses ni jolies; elles ont le teint plus clair que celui des hommes, sans doute parce qu'ici elles ne sont pas exposées, comme eux, aux ardeurs du soleil. Les dames de Mombase paraissent avoir beaucoup de coquetterie et mettent un soin particulier à leur coiffure qu'elles échafaudent à l'aide de grands peignes droits en corne fabriqués dans le pays; mais leurs efforts pour se rendre belles demeurent, à mon avis, sans succès; elles ont presque toutes la bouche affreusement gâtée par l'usage du bétel. Bref, ce qu'on peut trouver de mieux en elles, c'est, parfois, de la physionomie et le piquant que lui donne le désir de plaire. Quant aux formes du corps, elles sont complétement négligées et, en outre, cachées par les vêtements.

Les filles sont nubiles à treize ou quatorze ans. Les femmes accouchent facilement; cette opération est aidée par des matrones qui en font métier.

Au reste, en ce qui regarde les relations des sexes, les mœurs, les usages, les habitudes, la nourriture, le costume, je n'ai rien à signaler chez les habitants de Mombase qui n'ait été dit pour les Souahhéli de Zanzibar, et je renvoie, en conséquence, aux chapitres consacrés à cette dernière île. J'ai cru seulement remarquer, au sujet des prescriptions du Coran, sur la tenue des femmes et leur claustra-

(1) Voir l'Album, planche 46.

tion, plus de laisser-aller à Mombase que dans la capitale du Souahhel. Elles s'enveloppent moins scrupuleusement, quittent leurs voiles sans trop de peine et circulent au dehors avec assez de liberté. Cela s'explique par l'infériorité numérique des Arabes dans la population. A l'intérieur des maisons, elles restent le visage découvert, même en présence d'étrangers. Quant à la pureté des mœurs, de crainte de passer pour dénigreur acharné du beau sexe, je me bornerai à reproduire l'opinion d'un homme du pays. Abdallah-ben-Ali, insidieusement questionné sur la vie secrète des Mombasiennes, m'apprit, avec une insouciance vraiment philosophique, car il ne fit pas exception en faveur de son épouse, que toutes les femmes de M'vita dont les maris étaient en affaire de commerce à Djonvou, Rabaye ou ailleurs sortaient à la cinquième heure (1) (onze heures du soir), pour chercher fortune.

Ma position chez ma grosse hôtesse me donna la facilité d'être tour à tour spectateur visible et invisible d'une noce qui avait lieu dans une maison voisine. Sur la proposition qui nous en fut faite, on vint nous chercher pour nous conduire chez la mariée, où, comme on l'a vu au chapitre sur Zanzibar à propos des mariages souahhéli, se passe le premier acte de la cérémonie. Nous fûmes introduits d'abord dans une pièce où se trouvaient les parentes et amies vêtues de leurs plus riches costumes ; on avait, sans doute, abaissé tous les voiles à notre arrivée, car nous n'aperçûmes de visages découverts que ceux des esclaves, encore étaient-ils bariolés de lignes transversales jaunes, rouges, blanches, etc.

(1) On sait que le jour arabe commence au coucher du soleil.

Ces principales actrices de la fête avaient la tête ornée de plumes et de brins de feuillage; elles criaient et gambadaient, mêlant à leurs chants quelques phrases élogieuses pour la mariée, que les autres femmes, massées autour de la salle, répétaient en chœur avec des voix peu harmonieuses. Pour des yeux européens, c'était une affreuse mascarade, et les bruits discordants qui résonnaient de tous côtés n'étaient pas moins désagréables que les costumes. Nous passâmes dans une seconde pièce ornée de tentures et probablement réservée aux grands parents; les allures étaient ici beaucoup plus calmes; nous approchions évidemment du sanctuaire. En effet, nous apprîmes que la mariée était dans une pièce contiguë, attendant qu'on lui amenât son époux; inutile de dire que nous n'y pénétrâmes pas. Après avoir vu ce qu'il nous était permis de voir, nous nous retirâmes, et, en résumant mes impressions, j'eus besoin, pour ne pas trouver ces gens-là stupides, de me rappeler que les fêtes nuptiales civilisées ont bien aussi leur ennui et leurs ridicules. Quelques heures après, j'assistais, du haut de ma terrasse, au festin qui se donnait dans la cour de la maison où nous avions été introduits. Cette fois encore, la réunion était exclusivement féminine, et, comme ces dames pensaient être à l'abri de tout regard indiscret, elles étaient sans voile et parfaitement à leur aise. J'eus donc le loisir de promener mon binocle de l'une à l'autre, et, dussé-je encourir le dédain de nos Parisiennes, j'avouerai que ce ne fut pas sans une certaine émotion. Qu'aurait-ce été si l'on m'eût dit que, la nuit suivante, je recevrais la visite de plusieurs d'entre elles? Or voici ce qui se passa :

Ayant projeté pour le lendemain une excursion matinale

dans l'île, je m'étais décidé à passer la nuit à terre. Vers onze heures, je reposais tranquillement sur mon kibani, rêvant dans ce demi-sommeil favorable aux hallucinations, lorsque je crus entendre la porte de ma chambre s'ouvrir : soudain un faible rayon de lumière y pénètre à travers la porte entre-bâillée, et me montre une ombre s'y glissant, regardant autour d'elle comme pour chercher quelqu'un. A la manière dont sont drapés ses vêtements, je devine que je n'ai point affaire au sexe fort. Qui a pitié de ma solitude? Une houri de l'autre monde ou une houri souahhéli? Si c'était la vieille négresse de Lâmou, qui, je me le rappelle maintenant, m'a parfois manifesté des dispositions trop hospitalières? Un frisson de terreur me parcourt les membres. Si c'était même ma joyeuse et trop respectable hôtesse? Mais je suis promptement rassuré en voyant une autre ombre entrer derrière la première, puis une troisième, une quatrième, etc., j'en compte huit ou neuf.

Que vouliez-vous qu'il fît contre *neuf?*.....

Dissimuler était tout ce qu'il y avait de possible; je dissimulai donc, me contentant de suivre des yeux le noir essaim de mes nocturnes visiteuses. Elles parcoururent ma chambre, examinant chaque objet et se faisant, à voix basse, part de leurs observations. Je compris aussitôt que ma personne n'était pas en cause et que la curiosité seule les amenait chez moi. Je me crus, dès lors, obligé de leur en faire les honneurs, et, grâce au pantalon mauresque qui remplaçait draps et couvertures quand je couchais hors du brick, je n'eus qu'à ouvrir mes rideaux pour me montrer à elles sans craindre d'offenser la pudeur. A ma vue, ce fut un cri

général de surprise mêlée d'effroi. Je voulus en vain rassurer ces vierges tremblantes; elles s'enfuirent si précipitamment, que je n'en pus même retenir une pour la convaincre de la courtoisie de mes intentions. J'appris le lendemain que la fille de la maison, étant de la noce et me croyant à bord, avait invité quelques-unes de ses amies à visiter la chambre du M'zongou.

Le but de l'excursion matinale en vue de laquelle j'étais resté à terre, la veille, était l'exploration de la citadelle et de la partie sud-est de l'île. La première est située à 1,200 mètres au-dessus de l'entrée du port nord-est, à l'extrémité sud de la ville. Elle a été bâtie sur une éminence rocheuse entaillée de manière non-seulement à servir de fondation, mais à former aussi la partie inférieure des murailles. Cet ouvrage est un carré bastionné d'environ 110 mètres du côté extérieur et dont les quatre saillants correspondent à peu près aux points cardinaux. Le front qui fait face à l'ouest-sud-ouest a seul été tracé selon les règles de l'art, c'est-à-dire de façon à ne présenter aucun angle mort. Dans le but, sans doute, de se ménager plus d'espace au dedans et pour diminuer les chances de destruction des saillants en ne les rendant pas trop aigus, on a conservé au tracé des trois autres fronts une direction presque exactement parallèle aux côtés du carré; puis, afin d'obvier au défaut de flanquement résultant de ce tracé vicieux, les ingénieurs ont construit, aux angles d'épaule et aux saillants, des demi-tours rondes.

Le front est-nord-est, qui commande à la fois l'entrée du port, le mouillage devant la ville et la rive opposée sur la terre ferme, présente encore une disposition plus singu-

lière : pour mieux découvrir les points à battre et s'assurer un plus grand développement de feux, on n'a plus observé sur ce front la forme bastionnée; ainsi les flancs et la courtine y occupent, par rapport à la ligne fictive qui joint les deux angles d'épaule, une disposition symétrique à celle qu'on leur eût donnée dans un tracé régulier, de façon que la courtine, au lieu d'être rentrante, est saillante. Au pied de celle-ci se trouve une sortie protégée par une sorte de tambour crénelé ou place d'armes, dont le côté parallèle à la courtine a été percé de quelques embrasures à canons pour former une petite batterie de côte; mais, par suite de la déclivité du terrain, cette place d'armes est complétement à découvert des feux qui seraient dirigés contre elle par des navires ou bateaux mouillés dans le port. Enfin une porte, ménagée à l'un de ses angles, établit une communication entre elle et une batterie rasante parallèle élevée sur le rivage même : la citadelle présente donc, sur ce front, trois étages de feux. Le front d'artillerie du nord-nord-ouest protége la ville dite Gavana, et les deux autres défendent les abords de la citadelle du côté de la campagne.

La hauteur de l'escarpe est de 17 mètres environ, y compris le fossé, qui a une profondeur de 4 à 5 mètres et une largeur égale, entourant les trois côtés de la citadelle qui battent sur l'île. A la partie de la contrescarpe située au-dessous du saillant du bastion nord, on a entaillé le terrain de manière à prolonger le fossé jusqu'au rivage, et la trouée provenant de cette opération a été barrée par un mur dans lequel on a pratiqué une baie de porte cintrée. Un pont jeté sur le fossé mène à la porte de service qui est ouverte dans le flanc gauche du bastion du nord.

Construite en 1594 par les Portugais, cette citadelle fut restaurée en 1635, et, sauf les effets du temps sur les parties maçonnées, son enceinte est restée depuis telle qu'elle était à cette époque; on en peut juger par la description qu'en a donnée Rezende, dans la dernière année que nous venons de citer. On lit encore aux angles des bastions de l'ouest et du sud, encadrés dans des écussons sculptés sur la pierre même, les noms qui les désignent : *Balvarte San-Phelippe* sur celui de l'ouest, *Balvarte Alberto* sur celui du sud. Celui du nord était, d'après Rezende, appelé San-Mathias, c'est-à-dire placé sous la protection du saint patron du vice-roi Mathias d'Albuquerque, sous le gouvernement de qui la forteresse avait été construite. Mais cette désignation ainsi que celle du bastion sud-est ayant dû être inscrites sur le front de la citadelle, partie la plus exposée au feu de l'ennemi, ont été sans doute effacées par le choc des projectiles, et l'on n'a pas pris soin de les rétablir en réparant les brèches. Au reste, beaucoup de parties de cette façade ont été, depuis le départ des Portugais, restaurées par les Arabes; toutefois la plupart des nouvelles brèches faites dans les diverses attaques de Syed Saïd contre la place, alors au pouvoir des M'zara, sont restées ouvertes; en plusieurs endroits les murs de revêtement, profondément lézardés, laissent passer des troncs d'arbustes à travers leurs crevasses; les embrasures sont presque partout démantelées, et les pièces des batteries hautes et basses, rongées par la rouille ou renversées de leurs affûts vermoulus, si bien que les moins endommagées ne seraient pas capables de supporter un feu d'une heure.

Pour remettre la citadelle en un état de défense respectable, il y aurait autant à faire à l'intérieur qu'aux murailles. La distribution des lieux est en rapport avec l'ignorance des Arabes dans l'art militaire; on y trouve çà et là des amas de cases couvertes en paille qu'on incendierait avec la plus grande facilité. Les constructions portugaises ont été détruites, excepté les galeries ménagées dans l'épaisseur de la muraille du bastion San-Mathias, servant actuellement de magasins à poudre, à boulets et autres, destinés à recevoir un approvisionnement en grains pour quinze ou dix-huit mois, approvisionnement qui doit se renouveler annuellement. La citerne est hors de service; mais il y a un puits dont l'eau est potable et suffirait, en cas de siége, aux besoins de la garnison. Celle-ci, composée de Béloutchis et de Hhadeurmi, compte, m'a-t-on dit, 200 hommes; le djémadar Tanggui prétendait en avoir 400, mais, comme il touche tous les mois, par l'intermédiaire du fermier des douanes, de 7 à 800 piastres pour sa solde et celle de la garnison et que chaque homme reçoit de 2 piastres et demie à 3 piastres par mois, il est évident qu'il n'est payé que pour un effectif de 250 hommes au plus. Les Béloutchis sont en majorité; on sait la préférence de Saïd pour cette milice étrangère qui contribua si puissamment à le faire arriver au pouvoir. A l'époque où ce prince prit possession de la citadelle de Mombase, il ordonna qu'une garnison de 500 hommes y fût placée; elle a été diminuée, à mesure que l'autorité du Sultan s'affermissait. Elle fournit de 15 à 20 hommes au gouverneur pour assurer l'exécution de ses ordres; le reste habite le fort et ne découche jamais sans la permission du commandant. De

onze heures du matin à une heure, on ferme la citadelle pour la sieste et la prière, et, du coucher au lever du soleil, il n'y a pas de communication entre elle et la ville.

A une centaine de mètres de la forteresse, s'élèvent les premières maisons de la cité, qui se développe le long de la mer sur un espace d'à peu près 350 mètres; il couvre une surface de 12 hectares et demi ou 125,000 mètres carrés.

Le débarcadère ordinaire est situé aux deux tiers environ de la longueur de la ville, à partir de la citadelle. C'est un escalier de sept à huit degrés creusé dans la falaise rocheuse dont le rivage est bordé; il a été exécuté, m'a-t-on dit, par les soins de l'officier anglais qui résidait à Mombase durant le protectorat (1). Quoique la petite jetée à laquelle aboutit cet escalier soit aujourd'hui presque entièrement démolie, c'est encore l'endroit où le débarquement est le moins incommode.

Une partie de la ville est composée d'îlots de maisons en pierres à un étage et à terrasse, et l'autre de véritables masures n'ayant qu'un rez-de-chaussée et une toiture en paille comme celles qui existent à Zanzibar. A part une longue rue menant de la citadelle à la porte de l'ouest ou de M'koupa, ces groupes de maisons sont très-irrégulièrement séparés par d'étroites ruelles dont la direction change incessamment, véritable labyrinthe où un étranger ne pourrait se diriger sans guide. Gavana ne possède pas un seul édifice méritant d'être cité. D'après ce que j'ai vu dans les maisons où j'ai pénétré, et c'étaient pourtant celles des notabilités, l'intérieur et le mobilier des habitations sont aussi misé-

(1) Voir Ire partie, livre v, page 578 et suivantes.

rables que l'extérieur. Les mosquées sont petites et n'ont rien au dehors qui les distingue des autres bâtiments. Les puits creusés dans la ville ne fournissent pas de bonne eau; les habitants aisés envoient prendre celle qu'ils consomment à des puits situés dans la campagne.

J'ai déjà mentionné le mur d'enceinte, haut de 3 à 4 mètres, dont Gavana est entourée du côté de la terre; il avait été construit par les Portugais pour séparer leur quartier de celui des indigènes qu'ils appelaient la ville noire. Sous les gouvernements d'Ahhmed-ben-Mohhammed et de son successeur Abdallah-ben-Ahhmed, cette muraille a été restaurée et développée sur tout le pourtour de la ville, excepté en face de la forteresse; de plus, quelques-uns de ses saillants ont été bastionnés par des massifs de forme circulaire, dépassant un peu la crête du mur; enfin une porte y a été ménagée à l'endroit d'où part le sentier qui mène au port de Kilindini.

Je viens de dire que la partie de la ville située en face de la citadelle était restée ouverte; c'est là que se trouve le cimetière des M'zara, le seul lieu pittoresque qu'elle renferme. Derrière les ruines d'une mosquée qui a pu être antérieurement une église catholique, sous les verts et frais ombrages d'un petit bois d'attiers, de citronniers et d'orangers, gisent les dépouilles mortelles des membres de cette tribu. Les tombes sont en maçonnerie, de structures variées et portant épitaphes; plusieurs de celles-ci sont fort curieuses par leur style empreint au plus haut degré de ferveur et d'exaltation religieuse; à l'appendice de la première partie, j'en ai donné quelques-unes, qui, se rapportant aux individus ayant exercé le gouvernement, offraient de l'intérêt au

point de vue historique et chronologique. Nous avons été frappés de la multiplicité des variantes sur un sujet aussi uniforme. Outre celles que M. Vignard a copiées, il m'en a lu un grand nombre, et il n'y en avait pas deux qui fussent rédigées dans les mêmes termes. L'une des tombes, remarquable par ses dimensions et sa forme qui affectait celle d'une maisonnette, contenait les restes d'une femme. Je m'en fis traduire l'épitaphe et j'en conclus que les femmes, quoique maintenues parmi les musulmans dans une infériorité sociale presque dégradante, n'en pouvaient pas moins obtenir, dans une autre vie, les faveurs réservées aux hommes vertueux, et mériter, comme eux, le paradis. Voici cette épitaphe :

« Il n'y a de Dieu qu'Allah, et Mohhammed est son pro-
« phète. Qu'il le couvre de bénédictions et le sauve. Louange
« à Dieu dont il n'y a que le royaume qui dure, qui est le
« seul être qui survive. Tout périt, sauf lui; il a la puis-
« sance, et c'est vers lui que vous retournerez. Il n'y a de
« force et de puissance qu'en Dieu, grand et magnifique.

« Ceci est le tombeau de la défunte mère Khouiça-bent-
« Abdallah-ben-Naceur-ben-Abdallah-ben-Mohhammed-el-
« M'zouroui. Que Dieu lui fasse miséricorde, ainsi qu'il le
« fait pour les gens vertueux et qu'il la fasse habiter dans
« le paradis, avec les meilleurs que l'on a remarqués.

« Elle est morte en Dieu, dans la dixième nuit d'el-qaâda,
« de l'an 1214 de l'hégire. »

Sous une sorte de hangar (1) recouvert en feuilles de cocotiers, sont rangées les tombes des gouverneurs m'zara,

(1) Voyez planche 47 de l'Album.

à partir de Mohhammed-ben-Osman ; une seule y manque, celle d'Ali-ben-Osman, qui mourut dans une expédition contre Zanzibar et fut inhumé en cette île ; mais les sépultures des derniers décédés à Mombase se ressentent naturellement des embarras et des perplexités qui assaillirent cette famille, durant son opiniâtre résistance aux attaques réitérées de Syed Saïd ; elles sont restées inachevées et sans épitaphes.

A l'une de mes visites à ce cimetière, j'aperçus un pauvre esclave noir, à peine vêtu, courbé sous le poids des années, qui, s'approchant successivement de chacune des tombes du hangar, y posait les mains en marmottant quelques prières ; puis il s'agenouilla comme pour une plus longue station : il était alors devant les restes de son ancien maître, le gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed, mort depuis trente-quatre ans, et au tombeau duquel il venait ainsi tous les jours faire la prière du dhohor (celle d'une heure après midi). Piété touchante, dont on ne peut être témoin sans émotion, surtout dans une cité à demi-sauvage ! Hélas ! ce ne sont pas ceux que les grands ont comblés de faveurs qu'on retrouve agenouillés près de leur cercueil, mais bien quelque pauvre diable dont ils ont reçu, avec indifférence, les soins, pendant leur vie.

A peu de distance des murailles de Gavana commence la vieille ville dite Hhara-el-Quédima. Les maisons, plus misérables encore que celles de la première, y sont répandues, sur un espace de 600 mètres de longueur, en groupes isolés, au milieu de champs cultivés et de jardins. Les ruines nombreuses qu'on y voit mêlées permettent de penser qu'elle a dû être autrefois plus considérable et mieux bâtie. Aujour-

d'hui il n'y existe d'autre objet digne de remarque que le tombeau de Cheikh-ben-Ahhmed-ben-Cheikh-el-Melindi, l'un des descendants des anciens rois de Melinde. On se rappelle que les trois derniers de ces souverains établirent à Mombase leur résidence après l'expulsion des cheikhs chiraziens qui y avaient régné précédemment. Quoique déchue de la souveraineté, cette famille n'en garda pas moins son prestige aux yeux de la population souahhéli, et l'on retrouve souvent le nom de ses membres dans la chronique de l'île ; ce fut un d'entre eux, Ahhmed-ben-Cheikh, fils du personnage dont je viens de signaler le tombeau, qui remplit le dernier les fonctions de vizir sous les M'zara. Je vais dire succinctement ce qu'était leur gouvernement.

Bien que le pouvoir fût héréditaire dans la famille des M'zara, la transmission en ligne directe n'était pas considérée comme obligatoire par les Souahhéli, qui sont plusieurs fois intervenus pour faire nommer le frère et non le fils du décédé, quand ce fils n'était pas un homme fait et expérimenté. Les rapports du chef suprême avec les douze tribus n'avaient pas lieu par l'intermédiaire de leurs cheikhs, mais par celui d'un fonctionnaire qu'elles élisaient en commun et qui prenait le titre de vizir ; il siégeait à gauche du gouverneur dans les cérémonies, réceptions, etc. Il y avait aussi un chef de guerre désigné sous le nom d'émir et qui pouvait réunir sous ses ordres 1,500 indigènes armés.

Aucune marque distinctive n'était exclusivement réservée au gouverneur, si ce n'est qu'il portait toujours le turban blanc. Ses revenus consistaient en un impôt en millet, fixé, pour chaque propriétaire, d'après le nombre de ses esclaves,

à raison de 12 kila par tête (1). Pemba en payait un en riz, semen et bétail. Le gouverneur jouissait, en outre, d'un droit de corvée sur les daô appartenant au port, c'est-à-dire qu'ayant à faire porter, sur un point quelconque, des marchandises, des ordres, etc., il pouvait requérir, à tour de rôle, chaque propriétaire de bateau d'en mettre un tout armé à sa disposition et le charger jusqu'à concurrence de la moitié du fret, sans être astreint, envers le corvéable, à d'autre obligation que de nourrir l'équipage pendant le voyage. De même, si l'un de ses agents sur la côte avait à lui faire quelque envoi, tout nacodah était obligé d'en effectuer le transport gratis. Enfin le gouverneur avait un droit sur la pêche et un droit de préachat sur l'ivoire apporté de l'intérieur. Ce dernier privilége s'était étendu du temps de Salem à son frère M'bareuk.

Depuis que Saïd a pris Mombase, voici par quel mécanisme son autorité s'exerce sur les indigènes. Parmi les cheikhs des diverses tribus, Saïd en désigne un pour les Oua-M'vita, un pour les Oua-Kilindini, auxquels il adjoint celui des Arabes, et c'est avec ces trois personnes seulement qu'il entretient des rapports directs. Quand elles reçoivent des réclamations de la part d'une tribu (ce qui a lieu par l'intermédiaire spécial du cheikh de celle-ci), elles les transmettent au djémadar, si elles le croient compétent; sinon elles en écrivent au Sultan. Elles font, en outre, an-

(1) D'après une autre version, la base de l'impôt serait la suivante : chaque m'lia, c'est-à-dire une surface de terrain cultivé longue de 810 pas et large de 200, doit payer 1 kikanda de la substance récoltée; le kikanda est d'environ 45 kila.

nuellement un voyage à Zanzibar pour lui présenter leurs observations ou les suppliques dont on les a chargées et prendre ses ordres. A l'époque de mon séjour à Mombase, ces trois cheikhs étaient celui des Tanggana, celui des Oua-M'touapa et celui des Arabes. Ils sont payés par Syed Saïd à raison de 100 piastres par an, au lieu de 150 qu'ils touchaient précédemment, et l'on pensait qu'une nouvelle réduction allait être opérée (1).

Il n'y a dans l'île qu'un cadi chargé de rendre la justice; toutefois, pour ce qui concerne les actes de l'état civil, les tribus oua-kilindini, oua-m'vita et arabe ont chacune le leur.

Les droits de douane forment les seuls revenus que le Sultan tire de Mombase. Il a le droit d'y lever des troupes et il en a déjà usé; dans ce cas, c'est lui qui fournit aux recrues les armes et les munitions.

J'ai dit, d'autre part, que le pouvoir exécutif était confié actuellement à un commandant militaire et à un gouverneur. Après la soumission de l'île, ce fut d'abord un seul individu appelé Ali-ben-Mansour qui cumula ces deux emplois; mais les chefs indigènes, espérant que, si ce poste devenait vacant, Saïd le donnerait à l'un d'eux, firent révo-

(1) Voici l'origine de cette indemnité : lorsque le Sultan choisit ces chefs pour intermédiaires entre lui et la population, comme il ne leur avait pas alloué d'honoraires, ils demandèrent que leurs opérations commerciales fussent affranchies des droits de douane ; mais la douane de Mombase ayant été déjà comprise dans le bail du fermier général, Saïd leur accorda, comme équivalent, une somme de 800 piastres par an à répartir entre eux. Puis, sous divers prétextes, entre autres l'assassinat d'un banian dont on ne voulut pas livrer l'auteur, cette somme fut successivement réduite jusqu'à 300 piastres.

quer le titulaire; toutefois ils furent trompés dans leur attente. Un Arabe de Mascate, de la famille des Abou-Saïdi, nommé Ali-ben-Naceur, fut désigné pour gouverneur civil. Tant qu'Ali-ben-Mansour resta en fonctions, les chefs de la garnison furent les Béloutchis Tanggui et Tchaho. Après sa révocation, il y eut entre eux rivalité au sujet du commandement de la citadelle; le premier l'emporta et Tchaho fut rappelé. Ali-ben-Naceur quitta deux fois son poste pour aller en ambassade en Angleterre, et fut, pendant ces absences, remplacé par son neveu Mohhammed-ben-Sîf.

On se demande si la substitution de l'autorité de Syed Saïd à celle des M'zara a été avantageuse aux indigènes : sans doute elle a pu d'abord leur paraître telle, puisqu'elle mit fin à un état de guerre toujours nuisible aux intérêts du moment et qui menaçait, en se prolongeant, d'épuiser les ressources du pays. Mais les droits de douane décrétés depuis par le Sultan, et la liberté de commercer dans l'île et ses dépendances accordée aux banians et à d'autres étrangers, constituent, au détriment des chefs souahhéli et des commerçants indigènes, des charges beaucoup plus pesantes que n'étaient les corvées et impôts établis au profit du gouvernement des M'zara. Au reste, soit pour cette raison, soit par suite de l'instabilité des sentiments populaires, et retour à des idées plus équitables envers des chefs qui avaient longtemps exercé le pouvoir d'une manière utile et glorieuse, un grand nombre de Souahhéli, même parmi ceux qui trahirent les M'zara, les regrettent aujourd'hui. Ils se plaisent à louer la sagesse et la force herculéenne du gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed, qui sut maintenir l'or-

dre et la paix par ses prudentes négociations et qui, sous les murailles de Lâmou, donnait ses robustes épaules pour échelle aux assaillants; ils vantent le caractère chevaleresque (1) et la générosité d'Abdallah, fils et successeur d'Ahhmed, qui, tous les ans, réunissait les jeunes enfants pauvres de la ville pour les faire circoncire, payant de ses deniers les frais de la fête; enfin ils parlent avec enthousiasme de la valeur bouillante de M'bareuk, dont les actes courageux, durant la lutte contre Saïd, ont été le sujet de plusieurs chants populaires. Mais ces regrets, ces retours de sympathie sont sans péril et n'inspirent aucune crainte à Syed Saïd, puisque la plupart des hommes énergiques de cette tribu, capables de tenter un retour de fortune, ont péri misérablement dans les prisons et dans l'exil; il n'est resté dans l'île que des vieillards, des enfants, des femmes et des individus sans influence, sans force, sans initiative. Ceux qui purent sauver leur liberté par la fuite se réunirent, après les premiers moments de terreur passés, les uns à Takaonggo, les autres à Gassi. Ces derniers interceptèrent bientôt les communications par terre entre Mombase et les villes du sud; ils s'avancèrent même jusqu'à Tangat,

(1) Voici, entre autres, un des faits qu'on lui attribue : pendant un siége de Lâmou conduit par son père, Abdallah reçut, d'une ancienne amie qui habitait la ville assiégée, un billet contenant ces mots : « On dit qu'il y a sous nos murs un individu du nom d'Abdallah; mais, si c'était celui que j'aime, il ne resterait pas si près de moi sans venir me demander l'hospitalité. » La nuit suivante, Abdallah, bien armé, se dirigea vers la ville, s'y introduisit et y donna, sans doute, des preuves suffisantes de sa vaillance. Puis il revint au camp accompagné d'un esclave, qu'il chargea, pour le gouverneur, de la missive suivante : « Je viens de passer la nuit dans Lâmou, et avant peu j'y coucherai avec tous mes soldats. »

où ils pillèrent les magasins des banians, et, bien qu'à diverses reprises des troupes expédiées de Zanzibar aient tenté de les expulser de leur retraite, ils ont réussi à s'y maintenir. Ils y sont au nombre de trois cents, avec cinq cents esclaves, et ils cultivent un peu de grain et de manioc pour leur subsistance. Ces individus, de sang très-mêlé et les moins riches de la tribu, ne sont guère considérés par ses autres membres. Ils entretiennent des relations amicales avec les Oua-Digo, auxquels ils ont prêté secours contre les Oua-Céguéyo, et ils continuent d'inquiéter les courriers de Mombase. C'est, dit-on, une sœur de M'bareuk, douée d'un caractère très-énergique, qui exerce de fait l'autorité à Gassi par l'entraînement qu'elle excite chez les esclaves : elle se nomme Khoça-benti-Ahhmed. Ce point est devenu un refuge assuré pour les esclaves qui s'enfuient de M'vita; ils ont formé en arrière de la côte un nouvel établissement nommé Mouaçagniombé.

Les M'zara de Takaonggo sont demeurés plus tranquilles et soumis en apparence à Saïd. Avant la reddition définitive de Mombase, Racheud-ben-Salem-ben-Abdallah s'en était retiré pour s'installer dans une maison de campagne, près de Takaonggo ; eu égard à l'influence dont ce vieillard avait toujours joui parmi les M'zara, sa résidence devint un point de ralliement pour plusieurs d'entre eux. A peine y étaient-ils établis, que le chef d'une population galla, habitant à peu de distance dans l'intérieur, avait voulu leur imposer tribut; mais Racheud avait repoussé si énergiquement cette prétention, que les agresseurs jugèrent prudent de se faire ses amis. Aujourd'hui cette colonie a pour chef Khamis-ben-Rachcud et compte environ 700 âmes, nombre qui

se trouve doublé par celui des esclaves répartis dans les campagnes. Elle possède deux *béden* et un *bettil* qui transportent le millet et autres grains qu'elle produit à M'kellé et Chehheur. Elle fait aussi un peu de commerce avec les Galla; les échanges s'opèrent annuellement en un lieu voisin de Takaonggo; ceux-ci y apportent de l'ivoire, des bœufs, des moutons et des cabris, en échange de quoi ils reçoivent du fer ordinairement travaillé en hachots, des cotonnades des Bénadir, un peu de coton rouge et du plomb dont ils font des bracelets. Les colons ont découvert, il y a deux ou trois ans, un amas de copal qu'ils extraient et vendent soit à leurs anciens compatriotes, soit à des bateaux en relâche à Kilifi. Takaonggo est soumis au système de douane établi par le sultan Saïd. Revenons maintenant à Mombase.

L'industrie manufacturière est nulle dans cette île. Les productions agricoles sont insignifiantes; on n'y récolte qu'une très-faible quantité de millet et de maïs, outre quelques légumes et fruits. La plus grande partie des subsistances nécessaires à la population sont tirées de ses dépendances sur la terre ferme et des pays oua-nika. Elles consistent en haricots, giraumonts, pois, ambrevades, bananes, oignons en abondance, cocos, patates, manioc, arachides, beaucoup de maïs, du millet, un peu de riz et de sésame. De plus, les champignons pullulent aux environs; les Oua-Chenggamoué et les Oua-Kilindini en mangent considérablement et connaissent un remède contre les effets de l'espèce vénéneuse. C'est également de chez les Oua-Nika et des pays contigus du côté de l'intérieur, qu'elle reçoit les objets dont s'alimente son commerce maritime.

Les principaux de ces articles sont l'ivoire, le copal, le

moutama, des peaux et des cornes de rhinocéros, et parfois des dents d'hippopotame. L'ivoire provient des pays de Tchaga et de Kamba. Quelques négociants envoient des caravanes à l'intérieur pour en traiter; mais il est presque tout apporté par les indigènes eux-mêmes dans les villages ouanika du littoral.

Au dire du banian de la douane, le rapport d'échange serait de 5 piastres de marchandises (valeur de l'Inde ou de Zanzibar) pour 7 piastres d'ivoire, c'est-à-dire qu'il y aurait pour l'acheteur un gain de 40 pour 100 (1). L'ivoire, en arrivant, est déposé à la douane, où il est pesé, poinçonné et où l'on prélève le droit selon la qualité.

Un navire européen touchant à Mombase pour y prendre de l'ivoire payerait la frazela de 35 à 38 piastres, en thalaris ou en piastres à colonnes (un payement par lettre de change ne serait pas accepté). C'est au mois de juillet que l'ivoire se trouve le plus abondamment dans ce port et les villages environnants. On en peut amasser alors environ 300 frazela dans trois semaines. Il en passe annuellement de

(1) Voici quelques détails sur le voyage d'une caravane à Tchaga. Elle se composait de 70 personnes, dont 50 Oua-Nika et 20 habitants de Mombase. A Taïta, 22 autres individus se joignirent à elle, les uns engagés, les autres espérant l'être en route, par suite de la maladie ou de la mort de quelques porteurs. La caravane rapporta environ 40 frazela d'ivoire. L'un des chefs, qui avait pour sa part 60 piastres de marchandises et 18 porteurs, a eu 7 frazela, qui ont été vendues 187 piastres. Il a payé 21 piastres de droits, 90 piastres pour frais de porteurs; il a donc eu 8 piastres de bénéfice net: l'opération a été très-mauvaise, le voyage ayant duré quatre mois. Le premier qu'il avait effectué dans le même pays lui avait donné un énorme bénéfice, environ 700 pour 100; mais la concurrence a fait tomber à 100 pour 100 les meilleures opérations de ce genre. Aujourd'hui 40 pour 100 et même 25 pour 100 sont considérés comme des résultats satisfaisants.

2,300 à 2,600 frazela sur le marché, qui sont expédiées dans l'Inde. Trois bateaux suffisent au commerce avec cette contrée : deux d'entre eux, portant ensemble environ 300 kandi et appartenant à des négociants du Keutch et de Bombay, vont à la côte de l'Inde, au commencement de la mousson du sud-ouest. A la fin de cette mousson, un daô, dont le propriétaire est Syed Khaled, le fils du Sultan, et jaugeant 400 kandis, passe à Mombase et prend ce qui reste d'ivoire et autres marchandises, pour les déposer aux mêmes lieux. Le prix du fret sur ce dernier est de 5 piastres par kandi.

La gomme copal qu'on achète aux Oua-Nika est de moins bonne qualité que celle de Zanzibar : la frazela de la gomme en sorte équivaut à 2 piastres et 2 piastres et demie de marchandises ; celle qui est mondée, à 4 piastres. Elle paie 10 pour 100 de droit *ad valorem* ; à Mombase même un étranger payerait la belle qualité mondée de 5 piastres à 5 piastres et demie.

Le moutama s'exporte, pour la côte d'Arabie, en quantité de 200 à 400 kandis, selon le plus ou moins d'abondance de la récolte. On en obtient, sur le marché, de 20 à 36 kila, mais le plus ordinairement 24 kila pour une piastre. Enfin on envoie aussi, dans l'Inde, des peaux et des cornes de rhinocéros.

On trouverait dans l'île, à très-bas prix, de grandes quantités de maïs, qui n'ont pas de débouchés et qu'on importerait avec avantage à Maïotte, pour la nourriture des travailleurs.

Mombase reçoit des esclaves de Mongalou, de Kiloua et aussi de Zanzibar. On les échange avec les Oua-Nika, contre des bœufs qui servent ensuite à acheter de l'ivoire aux Oua-

Kamba : on a deux ou trois, parfois quatre, de ces animaux pour un esclave. Ces esclaves doivent être jeunes, car ils sont employés à l'agriculture. Les Oua-Nika eux-mêmes vendent quelquefois des individus de leur tribu; toutefois ce n'est qu'en exécution de jugements prononcés contre ceux-ci ou dans des circonstances exceptionnelles : ainsi, durant la famine qui affligea le pays, en l'année 1840, ils vendirent grand nombre des leurs, la traite se faisant alors plus librement. Le droit d'entrée sur les esclaves oua-nika et sur ceux qui arrivent par voie maritime est d'une demi-piastre par tête; pour ceux qui sont amenés de l'intérieur, il est de deux piastres. Il n'y a pas de droits à la sortie; au reste, les esclaves sont ici plutôt un objet d'importation que d'exportation.

Les autres articles introduits annuellement à Mombase sont les verroteries envoyées directement d'Europe, ou par Bombay, du coton américain, du coton anglais, du laiton et du cuivre rouge en fil. Le laiton est apporté de l'Inde et d'Europe en morceaux d'une brasse pour la première provenance, de six brasses pour la seconde. La frazela de celui-ci se vend 10 piastres, à un quart de piastre près; celui de l'Inde est vendu 8 piastres et demie. On peut en placer un millier de frazela de chaque espèce.

Outre les trois navires étrangers, dont j'ai déjà parlé précédemment, comme prenant part au commerce de cette île, quelques grands bateaux appartenant à des négociants du pays contribuent au mouvement maritime; en voici l'énumération :

NOMBRE.	NOMS DU PROPRIÉTAIRE.	JAUGEAGE EN DJEZELA.
1	Djémadar Tanggui.	400.
2	Mohhammed-ben-Khamis (cheikh des Oua-M'vita).	L'un 450, l'autre 200 à 250.
2	Djabeur-ben-Abdallah (cheikh des Arabes).	L'un 500, l'autre 200.
1	Khamis-ben-Salem et Mohhammed-ben-Tchâalé.	300.
1	Ali-ben-Djemmaah.	400.

Le port possède, en outre, cinq bateaux de 30 à 50 djezela et huit ou dix barques côtières.

Je ne me suis pas étendu sur le commerce local autant que j'aurais pu le faire, mais on trouvera quelques autres renseignements dans les itinéraires qui vont suivre et plus encore au chapitre XXIV, spécialement consacré au commerce général de la côte. Je me bornerai à dire, en ce qui concerne les monnaies, qu'il existe une petite pièce en bronze, sans aucun alliage de métaux précieux, et qui n'a jamais eu, d'ailleurs, qu'une valeur fictive et de pure convention. Son diamètre est à peu près celui de nos pièces de 1 franc : elle porte, d'un côté, le nom de Mombase en caractères arabes; de l'autre, le mot *monnaie*. Elle fut créée sous le gouvernement de Salem-ben-Ahhmed, qui, à bout de ressources financières dans sa lutte contre Saïd, fit fondre un canon pour fabriquer cette monnaie et la mit en circulation dans le pays, lui donnant une valeur correspondante à celle du kibaba de grain, relativement à la piastre. Dès lors il fit ses payements au moyen de ladite pièce, et par suite l'usage en devint général dans toutes les transactions privées dont le solde avait été effectué auparavant en kibaba de millet.

Depuis la chute du gouvernement des M'zara, cette monnaie de billon n'a plus cours : on ne devra donc pas la recevoir.

J'ai déjà annoncé que deux excursions avaient été faites vers les villages voisins de Mombase. Je vais présenter ici le résumé du rapport qui m'en fut remis par M. Caraguel, l'officier chargé de les exécuter; après quoi, je reproduirai les itinéraires vers l'intérieur dont j'ai obtenu les détails des caravaniers.

EXCURSION A RABAYE.

Parti du bord en canot, on arriva, une heure et demie après, à M'koupa, où, l'embarcation s'étant échouée, on perdit dix minutes pour la remettre à flot. De là on atteignit, en un peu moins d'une heure et demie, le village de Djonvou, et, sans s'y arrêter, on continua vers Rabaye. Au bout d'une heure, n'ayant plus assez d'eau pour remonter la rivière, on laissa le canot à la garde d'une partie de l'équipage. Il avait donc fallu près de quatre heures pour se rendre du mouillage de Kilindini à ce dernier endroit, c'est-à-dire à un mille et un quart en deçà de Rabaye; mais, favorisé dans ce trajet par le vent et la marée, on pourrait l'accomplir en trois heures au plus.

Guidé par le pilote qui accompagnait l'officier commandant, on marcha pendant une bonne demi-heure pour arriver au grand Rabaye, et, après avoir visité ce point, M. Caraguel et ses compagnons revinrent s'installer pour passer la nuit dans une case située à mi-chemin entre le canot et le village.

Rabaye est 0° 7′ 30″ plus nord et 0° 4′ plus ouest que le fort de Mombase : il se trouve ainsi sur le méridien et un peu au sud du pic marqué sur la carte d'Owen et qui fait partie d'une petite chaîne qu'on aperçoit du mouillage. C'est plutôt un fort qu'un village. On monte d'abord une pente douce pendant un quart d'heure ou vingt minutes, au milieu de grandes herbes et de quelques champs de maïs et de manioc. Les arbres y sont rares, si ce n'est le long des ravines jusqu'au pied de la montagne. Alors on entre tout à coup dans un bois touffu qui en tapisse les flancs et va s'épaississant à mesure qu'on approche du sommet. Le sentier s'encaisse et se continue très-régulièrement, s'élevant, sans sinuosités, à travers le bois et bordé, dans les intervalles des arbres, de pieux hauts et serrés formant palissade. A son extrémité, qui se termine en un cul-de-sac, ont été ménagées deux portes à vingt pas l'une de l'autre et donnant accès sur le plateau où le village est bâti. Il couvre une surface d'environ un mille de tour et peut contenir quatre-vingts cases bâties au milieu des cocotiers dont l'intérieur de l'enceinte est planté. On s'y rend du côté de l'ouest par un chemin semblable à celui que je viens de décrire, et ces voies sont les seules praticables pour arriver sur la hauteur. Quatre villages, du même genre que le grand Rabaye, mais plus petits, existent dans les environs, sur d'autres plateaux de cette chaîne. Aucun d'eux n'est constamment habité ; ce ne sont que des lieux de réunion, lorsqu'il s'agit de traiter quelque affaire intéressant la tribu, ou de refuge, quand elle est attaquée. Dans ce dernier cas, dès que l'ennemi paraît, les premiers qui l'aperçoivent poussent le cri d'alarme : *Kouloulou ! kouloulou !* et tous se dirigent pré-

cipitamment vers les villages fortifiés, où ils demeurent tant que dure la razzia.

A part ces circonstances, les Oua-Nika (il ne s'agit ici que de ceux qui occupent les villages de Rabaye) vivent dispersés dans la campagne, chacun cultivant un petit champ de manioc, de maïs ou de millet et possédant quelques cocotiers près de sa demeure. S'enivrant journellement d'eau-de-vie de coco, ils sont dans le plus complet abrutissement. Dès dix heures du matin, assis auprès de leurs cases, ils ont déjà absorbé plus d'une calebasse de lait de palme; ils la vident à l'aide d'un tube en bois semblable à une paille, donnant à chaque aspiration les signes d'une excessive sensualité. Ils ont cinq cheikhs, non moins ignorants et abrutis qu'eux, dont l'autorité est presque nulle. Celui du grand Rabaye paraît avoir le premier rang. Ces chefs jugent les contestations et imposent des amendes; ils décident aussi dans les affaires criminelles. Le vol et l'assassinat sont rares; ce dernier emporte la peine du talion. Le coupable est abandonné aux parents de la victime qui se livrent souvent contre lui à des actes de férocité. L'adultère seul excuse le meurtre, dont l'auteur n'est alors passible que d'une amende. Ces amendes sont, dit-on, employées, en grande partie, en libations d'eau-de-vie de coco, par le juge et les assistants. Un usage cruel existe parmi cette population, c'est de mettre à mort, comme être inutile, tout enfant qui naît difforme et contrefait.

Le grand Rabaye n'a d'intérêt que comme marché. En juillet et août, les Oua-Kamba y viennent avec des dents d'éléphants et de la gomme copal; les marchands arabes, souahhéli et banians de l'île s'y rendent de leur côté. A

l'arrivée des Oua-Kamba, les Oua-Nika se les partagent pour les loger et héberger, n'exigeant de leurs hôtes d'autre rétribution que d'être employés par ceux-ci comme courtiers. Ils reçoivent plus cérémonieusement les marchands de M'vita : ils vont au devant d'eux en exécutant une danse guerrière, armés de l'arc et du sabre, et portant, aux chevilles et autour des reins, des guirlandes de certains fruits secs qui, dans leurs mouvements, produisent un son semblable à celui des castagnettes. Ils ont pour instruments une simple calebasse sur laquelle ils frappent comme sur le tam-tam, et un coco vidé et emmanché où ils ont introduit de petites pierres et qu'ils font résonner en l'agitant. Les musiciens chantent sur les airs les plus primitifs les louanges des arrivants. Les danseurs poussent, par intervalles, des cris aigus, qui rendent cette musique encore plus assourdissante. Les nouveaux venus entrent, ainsi accompagnés, dans le village, où ils distribuent quelques coudées d'étoffe ou des mouchoirs, offrent un cadeau au cheikh et, dès ce moment, sont libres de vaquer à leurs affaires.

Le marché de Rabaye est et sera longtemps d'une fréquentation sinon impossible, du moins fort difficile pour les Européens. Il est au pouvoir des Arabes, des Souahhéli et des banians, et tous savent très-bien que, une fois admis à leur faire concurrence, nous en serions vite les maîtres. Deux ou trois années avant notre relâche, deux navires, l'un anglais, l'autre français, s'étant présentés à Mombase à l'époque de la foire de Rabaye, une espèce de conspiration fut tramée pour les empêcher de prendre part aux transactions. Tout M'kamba qui traitait avec un Européen était mis immédiatement à l'index et menacé, pour l'année sui-

vante, de ne pas trouver d'acquéreur parmi les indigènes. En outre, on vantait aux Oua-Kamba l'opulence des M'zongou, leur insinuant que ces riches trafiquants achetaient toujours, quel que fût le prix demandé. Par suite de ces machinations, ceux qui en étaient l'objet, trouvant à Rabaye des prix plus élevés qu'à Mombase, se retirèrent sans avoir rien fait. Les échanges achevés, Rabaye redevient désert et ne se repeuple qu'un an après.

Le 24, dans l'après-midi, l'expédition se dirigea vers la mission anglaise établie au petit Rabaye, l'un des cinq villages dont j'ai parlé et qui contient une quarantaine de cases. Il couronne le sommet le plus élevé de la chaîne, dont la hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 400 mètres environ; le sentier qui y mène, en partant du gîte qu'avait choisi l'officier, passe près et au sud du grand Rabaye; il est percé à travers les bois sur un terrain extrêmement montueux. Le trajet est d'un mille et demi à un mille trois quarts. De là on relève le fort de Mombase au sud 30° est et le grand Rabaye à l'est 1/4 nord-est du compas. Le thermomètre marquait 25°,5 centigrades.

Le personnel de la mission, qui appartient à la société dite *Church-Mission*, se compose de deux Allemands, M. Kraft et M. Rebmann. Celui-ci s'étant mis en route récemment pour le pays de Tchaga, nos voyageurs n'eurent de relations qu'avec M. Kraft.

Les missionnaires furent, au commencement de leur établissement, gênés par le gouverneur de Mombase, et, à son instigation, par les Oua-Nika. Mais l'intervention du consul de Zanzibar, M. Hamerton, coupa court aux difficultés qu'on leur suscitait. Ils ont quelques écoliers, dont trois ou

quatre savent lire et écrire leur propre langue en caractères romains; ils leur enseignent aussi certains arts manuels. Néanmoins, soit par suite de la dispersion des familles ouanika, qui s'oppose à l'assiduité des enfants à l'école, soit manque d'intelligence chez ceux-ci, les résultats obtenus par les courageux missionnaires sont assez médiocres, pour ne pas dire entièrement nuls; ils ne se le dissimulent pas.

A l'ouest des montagnes de Rabaye s'étend une grande plaine verdoyante ; il faut trois journées de marche pour la traverser, et elle est complétement inhabitée. Au delà est une chaîne de montagnes dont les sommets isolés paraissent à l'horizon comme des îlots; leur distance a été estimée à une quinzaine de lieues. Les Galla poussent leurs excursions jusque dans cette plaine.

Le 26, au matin, nos voyageurs quittèrent leur asile et passèrent la rivière pour se rendre à Djonvou, où ils expédièrent le canot. Ils marchèrent dans une direction moyenne sud, sur un terrain généralement inculte et très-inégal; une heure après, ils étaient à environ 1 mille dans l'ouest et en vue de Djonvou. Pour atteindre ce village, on avait à traverser un petit affluent de la rivière, sur la rive droite de laquelle il est situé, et la mer étant alors trop haute pour permettre d'effectuer le passage à l'endroit ordinaire, on eut à faire un long détour afin de trouver un gué praticable : le trajet avait duré deux heures.

Djonvou est habité par des Souahhéli, dont le cheikh exerce, on se le rappelle, une espèce de suzeraineté sur Rabaye; il accueillit parfaitement ces messieurs; ayant été averti, par l'équipage du canot, qu'ils se dirigeaient par terre vers son village, il avait envoyé à leur rencontre quel-

ques individus pour leur indiquer le gué et une pirogue pour les aider à le franchir. On reconnut cette politesse par un petit cadeau. Djonvou est composé d'environ soixante-dix cases; la partie de son périmètre que l'eau n'entoure pas a été autrefois fermée par une palissade actuellement presque détruite. La position du village est bien telle qu'Owen l'a donnée sur sa carte.

Après une station de cinq heures, on se remit en marche, et au bout d'une heure quarante minutes on se rembarquait à M'koupa. Cette dernière partie du chemin fait depuis Rabayc est plus praticable que l'autre et traverse un terrain moins inculte. En résumé, il avait fallu trois heures un quart, en marchant d'un pas rapide, pour achever ce trajet. Des piétons chargés de bagages y emploieraient près de cinq heures.

EXCURSION A DEROUMA.

Une seconde excursion dont le but était, cette fois, de remonter le bras de mer du Sud fut exécutée par le même officier, accompagné de MM. Boivin et Longchamps, élève de première classe. Ces messieurs quittèrent le bord à onze heures. Le canot qui les portait, favorisé par la brise, entra rapidement dans le port de Reitz, passa successivement devant Tchiambani, Tchiogni, Kipétahouço, et, s'engageant dans la petite rivière qui débouche au fond du port, parvint, à trois heures, en un endroit que le guide signala comme le point d'où l'on pouvait avec le plus de facilité se rendre à M'tchiokara. On mouilla l'embarcation et on s'achemina vers ce village, qu'on atteignit après une heure et un quart

de marche. La route avait été, en moyenne, le nord-est $\frac{1}{2}$ est du compas.

M'tchiokara est situé dans un vallon formé par les premières pentes des collines qui de là vont en s'élevant graduellement jusqu'à Rabaye. Ce n'est pas, à proprement parler, un village, mais un ensemble de plusieurs groupes de trois ou quatre cases, espacés de cinq à dix minutes de marche; chaque groupe est entouré de quelques champs de maïs. Le pays a, du reste, un aspect assez agréable, et les habitants paraissent moins abrutis et moins sauvages que ceux des villages de Rabaye. Entre ce dernier et M'tchiokara il existe, presque à fleur de terre, des amas d'une substance métallifère qui semblerait être un antimoniure d'argent, autant qu'il a été permis d'en juger par les échantillons donnés à nos voyageurs; ceux-ci, informés, trop tard, du gisement de ce minerai dans le voisinage, ne visitèrent pas l'endroit où la veine avait été découverte. Je regrettai d'autant plus cette inadvertance que nous quittions Mombase deux jours après. La valeur du minerai et la richesse de la mine restent donc à étudier, et ces recherches pourraient avoir des résultats intéressants.

Au retour de M'tchiokara, l'expédition s'installa, pour la nuit, dans des cases placées à un quart d'heure de la rivière, et, au point du jour, on rallia le canot. Ces messieurs se firent débarquer sur l'autre rive et se mirent en marche vers Derouma, qu'ils atteignirent après avoir fait deux milles dans la direction moyenne de l'ouest-sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud du compas. Ils ne rencontrèrent sur la route aucune trace d'habitations ni de cultures. Derouma est comme le grand Rabaye, situé sur une hauteur, enceint d'arbres, sans ce-

pendant servir exclusivement de camp retranché. On y trouva quelques indigènes parmi lesquels était le cheikh. Les trois points dont nous venons de parler fournissent de la volaille, mais point de bétail. La seule particularité qu'offre ce village est celle-ci : vers le centre est une esplanade à peu près carrée, bordée de grands arbres qui forment un toit de verdure; sur chacun de ses côtés était étendu un tronc de cocotier servant de banc : c'est en ce lieu que la population s'assemble pour discuter les questions d'intérêt général. Les cheikhs se réunissent ensuite, pour prendre une décision définitive, dans l'unique pièce d'une case voisine, beaucoup plus élevée, plus vaste et plus propre que les autres.

Nos voyageurs, ayant regagné leur canot à dix heures et demie, s'y embarquèrent pour revenir à bord; une brise debout assez fraîche et des grains de pluie fréquents rendirent le trajet long et pénible. A une heure, on arriva devant Kipétabouço; la situation en est indiquée par un petit nombre de cases sur la carte d'Owen. Il n'en contient pas plus en réalité, et son aspect misérable, dont on pouvait parfaitement juger de la rivière, fit qu'on ne s'y arrêta pas; mais on débarqua sur le bord opposé pour aller à Tchiogni, village situé en arrière des collines qui dominent le rivage, au fond du port Reitz, et consistant, comme M'tchiokara, en quelques cases dispersées çà et là.

A trois heures le canot abordait en face de N'garé. Ce village est à un quart d'heure de marche de la mer; un sentier bien tracé et en pente douce conduit au sommet des collines; sur le plateau ce sentier serpente quelque temps à travers de grands arbres et s'enfonce enfin dans un fourré

très-épais, mais peu profond, qui entoure N'garé. C'est un village assez joli, composé de cinquante à soixante cases : la haie d'arbustes et de lianes qui l'environne en le fortifiant, les cocotiers s'élevant dans les intervalles des habitations, la propreté régnant autour de celles-ci lui donnent un air joyeux et coquet.

Après une demi-heure passée en conversation avec le cheikh, on regagna le canot, qui, au bout d'une heure et demie, accostait le *Ducouëdic*.

ROUTE DE MOMBASE AU PAYS DE TCHAGA.

Les voyages à l'intérieur se font à pied; les bagages et les marchandises sont portés à dos d'homme : dans ce cas, la charge est, en moyenne, d'une frazela. Les jeunes gens pauvres de Mombase et les esclaves de marchands sont employés comme porteurs, et, dans le cas où ils ne sont pas en nombre suffisant, on y supplée par des Oua-Nika. Les provisions à emporter consistent en patates et une autre racine dite m'hôgo, en poules, millet et bananes, mais on ne les prend qu'en sortant du pays des Oua-Nika, car, pendant les deux journées que l'on met à traverser ce territoire, on se procure des vivres partout. Pour se rendre de là à Taïta, on se munit de trois jours de vivres; à Taïta on les renouvelle pour trois ou quatre autres, et on peut atteindre ainsi Tavéta. Durant la mousson de sud-ouest, on trouve de l'eau sur toute la route et l'on en fait chaque matin sa provision. Pendant la mousson de nord-est on en prend pour trois jours.

Les porteurs se payent moitié avant le départ, moitié au retour : outre la nourriture, on donne 7 piastres à ceux de

Mombase et 5 aux Oua-Nika. Le voyage effectué en des circonstances favorables, quant à l'état du marché à Tchaga, demande ordinairement un mois; mais l'époque à laquelle il vaut le mieux s'y présenter n'est pas fixe.

Dans la mousson de sud-ouest, l'approvisionnement est plus facile. La route est assez sûre, cependant on passe entre deux tribus dont on peut craindre des attaques; ce sont les Oua-Kouavi et les Galla, toujours en hostilités les uns contre les autres. Si l'on rencontre un parti d'Oua-Kouavi, on s'en tire avec quelques marchandises; mais, si l'on a affaire aux Galla, le danger est plus sérieux, et l'on n'en sort sain et sauf qu'à la condition d'être en force pour les repousser.

La journée de marche se compte du point du jour jusqu'au coucher du soleil; on stationne, dans ce laps de temps, trois ou quatre fois, pendant une demi-heure environ, afin de laisser reposer les porteurs.

Deux routes mènent de Mombase au pays de Tchaga.

Route par le nord.

De Mombase on se dirige sur Djonvou en passant par M'koupa; on traverse un embranchement de la rivière de Djonvou qui y conflue, tout près et en aval du village : les cases sont sur la rive droite. Le soir, on s'arrête sur le territoire de Rabaye, après avoir franchi la rivière à gué un peu au-dessus du principal village de ce nom, car, à sa hauteur même, on ne peut le faire qu'en bateau. Le lieu où l'on couche se nomme Bouni. La direction suivie, dans cette première journée, serait, de Mombase à M'koupa,

l'ouest; de M'koupa à Djonvou, le nord-ouest, et de ce dernier point à Rabaye, le nord, prenant peut-être un peu d'est. La caravane y arrive après sept heures de marche, y compris deux temps de repos. On trouve, en cet endroit, des vivres en abondance, du riz, du millet, du maïs, des haricots, des bananes, des giraumonts, des papayes, des ignames, de la volaille, du gros et du petit bétail, des cannes à sucre; l'eau de la rivière y est douce, le flot ne montant que jusqu'à Kicerouani, qui est à une heure de marche en aval.

Le deuxième jour, en partant de Rabaye on se dirige vers l'ouest; au bout de trois heures, on rencontre la petite rivière de M'lédjé, large de 7 mètres environ et profonde de $0^m,60$ à 1 mètre, dans les circonstances ordinaires; mais dans la saison des pluies sa profondeur atteint $4^m,5$, et alors on ne la passe qu'à deux heures de marche plus haut, à un endroit où des roches faisant saillie forment une espèce de pont, permettant d'aller à pied sec d'un bord à l'autre. On atteint M'tanggoné après avoir cheminé pendant environ six heures et demie.

Le troisième jour, au bout de deux heures, on traverse la rivière Anggoni (M'to-Anggoni), limite du pays occupé par les Oua-Nika, et l'on parcourt un terrain inhabité, couvert d'herbes et parsemé de quelques arbres, entre autres le copayer et l'ébénier (le premier devient très-rare). On a laissé dans le nord un territoire oua-nika, dit béria, où se trouve le village nommé Kiroum'bi. Il y a beaucoup plus de copayers au delà de Béria. Le soir, on arrive à N'gouroungga Zakimiri (1), réservoir naturel dans un rocher, où s'amas-

(1) N'gouroungga (la merveille); Zakimiri (nom de l'individu qui a découvert ce lieu).

sent les eaux de pluie (c'est, peut-être, une source). Tout près de cette roche, est un petit fourré où l'on passe la nuit. On a marché neuf heures et demie sur dix heures.

Le quatrième jour, on continue sur un terrain semblable et, après six heures et demie de marche, on est, vers deux heures de l'après-midi, à N'gouroungga Zam'lala, réservoir du même genre que le précédent. On y remarque quelques arbres. Vers le soir, une heure et demie plus tard, on atteint Târo. A portée de voix de cette station sont des cases habitées par des naturels émigrés de la tribu des Oua-Dahalo.

Le cinquième jour, on s'avance, jusqu'à une heure, au milieu de broussailles et d'arbres à encens; puis on entre dans un pays sablonneux, complétement aride, qu'on appelle M'tigno : on y fait halte après neuf ou neuf heures et demie de marche.

Le sixième jour, au bout d'une demi-journée, on quitte ce sol sablonneux et l'on parvient bientôt à une haute montagne nommée Bougouta; au pied de celle-ci, du côté qui regarde la route, existe un grand réservoir où l'on renouvelle la provision d'eau. Dans les environs, on court risque de rencontrer des bandes de Galla se rendant au pays de M'çaï, où ils vont enlever des bœufs. Ce jour-là, on a marché sept heures et l'on s'est reposé trois fois.

Le septième jour, on se repose quatre fois; on passe entre deux villages éloignés chacun d'environ une journée de marche et qui sont, sur la gauche, Ségao, dernier point où l'on voit des cocotiers, et, plus près, sur la droite, N'zara; puis on franchit une petite rivière nommée Moualalé, qui coule au pied d'une montagne sur laquelle se trouve Boura,

premier village des Oua'-Taïta, et, une heure après, on atteint ce dernier point.

Le huitième jour, on met d'abord deux heures à traverser un fourré de broussailles; puis on laisse à main gauche des fosses creusées par les habitants de Boura pour prendre des éléphants. A droite est une montagne, dite M'kingga, de peu d'étendue et d'élévation. Ce pays est inhabité et couvert d'herbes; de rares bouquets d'arbres en rompent seuls la monotonie. On couche, au milieu d'un fourré, dans un endroit sans nom et privé d'eau.

Le neuvième jour, on s'arrête à la nuit sur le bord de la rivière Tavéta, qui a, dans la saison sèche, environ 3 brasses de large et 2 pieds de profondeur; elle va se perdre dans le lac de Guipé. Pendant cette journée et la précédente, on a fait route à l'ouest. Tavéta est le nom d'un territoire habité, que limite la rivière du côté de l'est.

Le dixième jour, on passe la rivière, et en deux heures on atteint le village de Tavéta (1); on le traverse et l'on couche près de la rivière Mam'ba, limite orientale du pays de Tchaga. On a fait, toute la journée, route au nord, sur un terrain couvert de verdure, mais où les arbres sont peu abondants.

La rivière a 9 brasses de large; dans la saison sèche, on la passe ayant de l'eau jusqu'aux genoux; dans la saison

(1) Sur la carte où a été porté cet itinéraire, Tavéta et la rivière du même nom ont été mis dans un ordre inverse à celui que nous indiquons. Je ne sais plus si j'ai été amené à le faire par quelque combinaison résultant de renseignements autres que ceux reproduits ici; mais, en relisant aujourd'hui ceux-ci la carte en main, je crois qu'il y a eu erreur dans la manière dont les deux points dont il s'agit y ont été placés.

pluvieuse, elle a 2 brasses de profondeur. Elle est très-encaissée en cet endroit, et les escarpements qui la dominent varient de 15 à 25 mètres. Les habitations commencent à trois heures de là. Ce cours d'eau se perd également dans le lac de Guipé, et prend sa source, ainsi que celui de Tavéta, dans une montagne du territoire de Mam'ba, qui n'est pas très-haute et sur laquelle est situé un village.

Le onzième jour, au bout de deux heures de marche, on entre à Kiléma après avoir passé une rivière dite Marangno, distante d'une demi-heure de la précédente. Kiléma est habité par les Oua-Tchaga. C'est le but du voyage.

Il n'y a pas, à proprement parler, de villages à Tchaga. Les habitations sont disséminées çà et là, sur une assez grande étendue. Quelques-uns des marchands arrivés ouvrent boutique sur un point où l'ivoire leur est apporté par les indigènes ; d'autres colportent leurs marchandises de case en case. La frazela d'ivoire leur revient à environ 10 piastres sur les lieux ; ils le payent avec du plomb, des cotonnades blanches et bleues, des verroteries et des mouchoirs de l'Inde. Le cuivre et le fer ne sont point acceptés, le pays en possédant, et les naturels sachant les approprier à leurs besoins.

Le vêtement des Oua-Tchaga consiste en une pièce de coton ou de cuir que les hommes portent à la ceinture et les femmes au-dessus des seins ; les jeunes filles la ceignent comme les hommes, afin, disait l'individu qui nous renseignait, d'augmenter leurs moyens de séduction. Hommes et femmes se rasent la tête; ces dernières conservent, au sommet, une touffe dont elles font plusieurs petites tresses entremêlées de grains de verroteries et qu'elles laissent tomber sur

leur visage. Les ornements communs aux deux sexes sont des colliers en cuivre quelquefois enrichis de cornalines et autres pierres qu'on trouve dans la montagne de Kulimand-jaro. Les femmes se mettent des anneaux de cuivre aux jambes et y ajoutent des pendants de cauris qui leur sont apportés de la mer. Les deux sexes se mêlent à la danse. Des grelots, que les hommes s'attachent au-dessus de la cheville, et les femmes au-dessous du genou, parfois aussi un instrument formé d'un bambou percé de trous et avec lequel on frappe la terre, font seuls les frais de l'orchestre. Les Oua-Tchaga, quand ils vont au combat, se ceignent la tête d'une bande de peau non dépouillée de son poil; une plume d'autruche placée devant ou derrière en guise de panache surmonte cette coiffure; la lanière qui la compose est prise le long de l'échine d'un animal nommé domou par les Oua-Nika; il a de longues cornes presque droites, est moins grand que le buffle et fuit à l'approche de l'homme. Pour compléter leur parure guerrière, les naturels s'attachent parfois aussi à la ceinture une queue de girafe emmanchée qui pend en arrière de la hanche gauche.

Leurs armes sont la sagaie de petite dimension, l'arc haut de 3 à 4 pieds et les flèches d'un peu plus d'une coudée de long, le sabre, le couteau-poignard qu'ils fixent au gras du bras par une courroie, enfin le bouclier en buffle ou en peau de rhinocéros ayant deux coudées et demie de long sur une coudée de large.

Leur nourriture se compose, le plus ordinairement, de lait, de miel et de bananes dont un régime se paye deux cauris. Ils font une liqueur forte, nommée mahuari, avec la banane, un autre fruit et une petite graine dans le genre

du bagheri; cette boisson enivre, dit-on, plus vite que l'arack; ils ne fabriquent pas cette dernière, quoique la canne à sucre soit un produit du pays. Leurs ustensiles consistent en vases, plats de bois, et quelques poteries destinées à faire cuire les aliments. Des tabourets de bois, grossièrement façonnés, forment l'unique mobilier des cases; on les recouvre de peaux ainsi que les banquettes en terre élevées contre les murs, et qui servent de lit. Il n'y a ni parcs ni étables pour les bestiaux, qui logent sous le même toit que leurs maîtres.

Les Oua-Tchaga n'élèvent pas de volailles; ils ont du gros et du petit bétail; mais les bœufs et les moutons sont, dans le pays, beaucoup moins nombreux que les chèvres.

Le travail des métaux est la principale occupation des hommes : avec le cuivre, ils font des chaînes, des anneaux et des manilles, ils l'étirent aussi en fils de diverses grosseurs; avec le fer, ils façonnent des sabres, des couteaux, des fers de sagaies et de flèches, des pioches à labourer, des chaînons pour colliers et bracelets et des grelots. Ils participent à la culture des terres et à la confection des ruches pour les abeilles, travaux particulièrement dévolus aux femmes. Outre le bananier, dont la multiplication demande peu de soins, on cultive surtout le millet, les haricots et le tabac; ils font de ce dernier le même usage que nous, cependant ils le prisent plus généralement; les femmes ne le prennent que de cette manière.

Chez les Oua-Tchaga, on enterre les morts dans la case où ils sont décédés; la famille l'évacue après en avoir emporté tout ce qu'elle contenait et en bâtit une autre. Les vierges ne sont pas inhumées, mais seulement déposées dans les broussailles.

Cette peuplade possède un fétiche qu'elle conserve précieusement. Il consiste en un bâton à l'extrémité duquel sont attachés des bouts de racines de divers arbres, une plume d'autruche et un morceau de fer allongé. Il est déposé dans une petite case isolée, située à l'entrée du village. Le sorcier seul a droit d'y pénétrer, et la population ne s'en approche que dans les cas de disette, de sécheresse prolongée, d'épidémies, en un mot dans toutes les circonstances où il s'agit de conjurer quelque péril commun; on y passe alors la nuit à faire des prières et des libations. Au moment d'entreprendre une expédition contre leurs ennemis, les guerriers se rassemblent en avant du village, ayant à leur tête le gardien du fétiche, qui tient en main l'idole; il la plante en terre de façon à ce qu'elle soit inclinée vers le territoire de leurs adversaires, puis il lui adresse ces paroles : « Toi qui as été conservé par nos aïeux et qui les as protégés, tu vas aussi, j'espère, nous secourir. » Il verse ensuite dans une calebasse une poudre noire, sur laquelle il récite quelques paroles cabalistiques, souffle dessus de manière à en jeter une partie au dehors, puis en prend une pincée qu'il répand avec soin sur la ligne médiane de son visage et de son crâne jusqu'à la nuque; il s'en noircit le dessous de l'œil droit et passe la calebasse aux assistants qui l'imitent. Si pendant ce temps le fétiche reste debout, c'est une preuve de succès dans l'expédition projetée; s'il tombe, les guerriers, découragés, rentrent prudemment chez eux. La poudre mystérieuse est préparée par le sorcier pendant la nuit qui précède la cérémonie, et durant laquelle il doit s'abstenir de tout contact avec les femmes.

J'ajouterai à ces détails le portrait d'une jeune fille de Tchaga (1), âgée de treize à quatorze ans, que j'ai vue à Mombase. Elle était robuste de formes, ses yeux avaient une expression vive et intelligente, son teint était noir-brun. Les deux dents incisives médianes de la mâchoire inférieure lui manquaient; on les enlève, du reste, dès l'enfance, aux individus des deux sexes, sous prétexte de les aider à cracher.

Itinéraire à Tchaga par la route du sud.

Le point de départ de cet itinéraire est Kilindini.

Le premier jour, on va coucher à T'chimba. Dans cette route on coupe la petite rivière Mandguerra, puis celle de Melalani, en passant à Bombo, trois heures environ avant d'atteindre T'chimba.

Le deuxième jour, on traverse une rivière nommée Pemba et, après avoir parcouru un terrain habité, on arrive à un endroit où l'on prend du repos dans une case abandonnée.

Le troisième jour, au bout d'une heure de marche, on rencontre une autre rivière nommée N'gado; on continue alors sur un sol herbu et inculte. Deux heures avant la fin de la journée, on s'engage dans une broussaille à l'issue de laquelle on se trouve au pied d'une montagne nommée Kilibassi, dans un endroit dit Kizima (Kcima), où l'on passe la nuit.

Le quatrième jour, on traverse des prairies et on arrive, le soir, à Segao, habité par les Oua-Taïta. Il y a là des groupes de cases couvertes en feuilles de bananiers.

(1) Voyez l'Album, planche 45.

Le cinquième jour, au sortir de Segao, on parcourt un pays verdoyant; on couche dans le chemin.

Le sixième jour, vers deux heures, on atteint Boura au delà duquel la route, jusqu'à Kiléma, est commune aux deux itinéraires. Ainsi par celui du sud on gagne un jour.

Un courrier non chargé pourrait mettre seulement de sept à huit jours pour se rendre de M'vita à Kiléma.

UN ITINÉRAIRE AU PAYS DES OUA-KAMBA.

Journée de neuf heures avec bagages.

Parti de Vangga, situé sur le rivage en face d'Ouacine, on s'arrête à Djongga le soir. On a rencontré çà et là quelques cases sur la route, et passé deux fois une petite rivière qui débouche à un quart de mille au sud de Vangga. Dans les temps de pluie, on la traverse ayant de l'eau jusqu'au cou; dans la saison sèche, jusqu'à mi-jambe.

Le deuxième jour, on couche à Bomboui, colline autrefois occupée par les Oua-Kouavi. Elle n'est pas très-élevée, et la pente en est douce. Le pays est désert. On y trouve de l'eau dans la mousson de sud-ouest, mais pas dans celle de nord-est; elle se conserve dans un petit réservoir; il n'y a pas d'eau courante. On a quitté le territoire des Oua-Digo à Gon'dja, village qui compte environ cinquante cases, et dont les alentours sont cultivés en bananiers, cocotiers, grains, etc.

Le troisième jour, on arrive à Kidangga-dangga, pays désert, ancienne résidence d'Oua-Kouavi. Il y a là trois montagnes placées sur une ligne nord et sud; le chemin

passe entre les deux plus au nord. On y trouve un réservoir naturel de 3 à 4 coudées de profondeur, qui conserve de l'eau toute l'année. Il y a, en outre, au pied du plateau sur lequel elles sont assises, un petit étang ayant une centaine de pas de diamètre ; il assèche pendant la mousson de nord-est. Kidangga-dangga et ses environs sont fréquentés par des Oua-Kamba et des Oua-Taïta qui y viennent chasser l'éléphant. Ils construisent des cases qu'ils habitent à l'époque de leurs chasses.

A partir de ce point, on peut choisir entre deux chemins, l'un conduisant à Guipé et l'autre à Taïta. Le plus court est celui de Guipé, mais il traverse un pays désert où l'on ne renouvelle que difficilement ses provisions.

Le quatrième jour, on fait halte à Kerima-Ngnombé. Le pays est inhabité et sans cours d'eau. A l'endroit où l'on couche est une montagne assez élevée et escarpée ; la route en contourne la base du côté du sud. Les chasseurs d'éléphants fréquentent aussi cet endroit. On y trouve un réservoir naturel qui assèche dans la mousson de nord-est. Pendant les trois dernières journées, on a marché vers l'ouest prenant un peu de nord.

Le cinquième jour, on arrive le soir, sans avoir rencontré âme qui vive, en un lieu où se trouve un étang, et qui s'appelle Zioua-la-Djemali (*zioua*, lac ; *Djemali*, nom de l'individu qui le découvrit le premier). Cet étang assèche au fort de la mousson de nord-est.

Pendant les trois jours suivants, on voyage encore dans un pays qui n'est habité que pendant la chasse à l'éléphant ; puis, à la fin du huitième jour, on va coucher sur le bord du lac Guipé (Zioua-la-Guipé), d'où sortent plusieurs

cours d'eau. Les rives du lac sont désertes, mais les eaux peuplées d'hippopotames et de crocodiles d'une longueur énorme. Pour écarter ces animaux, on entretient du feu toute la nuit.

De là on se rend en deux jours à Tavéta, où l'on arrive à une heure de l'après-midi; pendant cette route, on côtoie le lac et l'on couche sur ses bords. Depuis Gon'dja, c'est-à-dire dans l'intervalle de neuf journées, on a marché sur un sol inculte couvert uniformément d'herbes et de broussailles. Aux approches de Tavéta, la scène change. Le pays est très-fertile et possède des troupeaux. Les habitants tiennent ceux-ci constamment renfermés dans les étables et les y nourrissent de feuilles de bananier. On prétend qu'ils ne les mènent pas au pâturage dans la crainte de les voir enlever par les Miaci, leurs ennemis.

Le onzième jour, partant de Tavéta, on traverse, pendant trois heures, un bois de haute futaie, quoique très-fourré; les arbres qui le composent, principalement le m'voulé, sont propres à la construction. On entre ensuite sur un terrain très-herbu et on franchit plusieurs petits ruisseaux affluents de la rivière. L'endroit où l'on couche n'a pas de désignation particulière.

Le troisième jour (treizième du voyage) après le départ de Tavéta, on coupe un affluent de l'Ouzi (1), qui a, sur ce point, environ 10 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur, dans la saison des pluies, mais où l'on n'a de l'eau que jusqu'aux aisselles durant la saison sèche. On fait encore trois journées complètes de marche, et l'on arrive, le

(1) On a aussi croisé la route de Mombase à Tchaga entre Braoua et Kiléma.

seizième, à Kikom'bolo, commencement du territoire des Oua-Kamba. La direction générale depuis Tavéta aurait été à peu près le nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest ou l'ouest-nord-ouest.

Le dix-septième jour et les cinq suivants, on parcourt un territoire très-habité sans présenter, toutefois, de grand centre de population; on y remarque seulement des groupes de quelques cases faites en forme de ruches; enfin on arrive à Oulo, haute montagne qui se voit à une distance de quatre journées de marche. Il s'y trouve beaucoup de vivres et de bétail, mais pas de volailles. Le chef d'Oulo se nomme Ouaéma. Ce pays aussi est parsemé de groupes de cases. La direction qu'on a suivie est toujours à peu près le nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest.

La vingt-deuxième journée et les deux suivantes sont employées à se rendre en un lieu qu'on n'a pas pu me nommer, où sont réunies une cinquantaine de cases; le chef qui y commande est le vizir de Kivoï : il s'appelle N'goouïo.

Le vingt-cinquième jour, à une heure de l'après-midi, on traverse un affluent du Djoub, sinon le Djoub lui-même, car les habitants l'appellent Voumbo, qui est le nom souahhéli du Djoub. Il a, en cet endroit, de 9 à 10 mètres de largeur; dans la saison des pluies, il prend un accroissement considérable, remplit entièrement son lit et peut avoir jusqu'à 15 mètres de profondeur et une largeur moyenne d'environ 20 mètres. Le courant y est très-fort, au point que dans les plus basses eaux, il n'a pas moins de 1^{m},5. Ses bords sont incultes et inhabités; ses eaux sont très-poissonneuses, quoiqu'il y existe des crocodiles et des hippopotames. Au delà de cette rivière, le chemin se bifurque; en suivant

à droite, on se rend au village de Kivoï, distant de deux à trois heures de marche ; le chemin de gauche côtoie la rivière, sur les bords de laquelle on couche au haut d'une élévation qui la domine presque à pic. On a fait route au nord depuis N'goouïo.

Durant la vingt-sixième journée on longe la rivière ; le lendemain, vers midi, on la traverse à gué et l'on suit son autre bord, pays inculte et inhabité ; direction nord.

Le surlendemain, mêmes circonstances.

Le vingt-neuvième jour, vers une heure de l'après-midi, on s'écarte de la rivière ; après avoir gravi une hauteur, on la retrouve et on la coupe de nouveau pour prendre la rive gauche, où l'on passe la nuit.

Le trentième jour, on la quitte définitivement et on continue au nord, toujours à travers un pays inhabité. Le soir, on arrive à Ouangoa Oua-Kapitéï, terrain sablonneux et aride, semé de quelques broussailles. A droite est une longue montagne que l'on côtoie pendant toute la journée suivante et au pied de laquelle on couche.

Le trente-deuxième jour, on a dépassé, vers midi, l'extrémité de la montagne et, continuant de marcher vers le nord, on gagne une petite rivière qui n'est jamais à sec. On bivouaque sur ses bords, après l'avoir traversée. Le pays est inhabité.

Le trente-troisième jour, on arrive le soir près d'une autre rivière plus grande.

Le trente-quatrième jour, on se trouve à une heure en vue de la montagne de Kikouïo ; là il est d'usage de s'arrêter et d'envoyer prévenir le chef, qui expédie quelqu'un au-devant des voyageurs ou qui vient lui-même pour entrer en

pourparler avec eux et les introduire. Kikouïo est le nom d'un territoire et non celui de la montagne elle-même.

Le caravanier qui nous traçait cet itinéraire continua de la manière suivante l'historique de son voyage :

« Arrivés en vue et à six heures de distance de la montagne du pays de Kikouïo, notre guide refusa d'y entrer et voulut retourner dans le sien (Kamba); après avoir pris conseil de mes compagnons, je résolus de me remettre en route, et me dirigeai à l'est quelques degrés nord. Trois jours de marche, à travers un désert, nous conduisirent à Ivéti, partie du territoire des Oua-Kamba. Nos provisions étaient épuisées et le pays ne fournissait pas de gibier. Le troisième jour seulement nous tuâmes un rhinocéros, ce qui nous procura de la nourriture; heureusement nous avions conservé un peu d'eau. A Ivéti, nous célébrâmes la cérémonie dite de la fraternité de sang, et nous y restâmes dix-sept jours, après lesquels nous entrâmes en rapport avec un individu qui, vu le manque d'herbage dans son pays, s'était établi dans celui-ci pour y faire paître ses troupeaux et ceux du sultan de Kikouïo, dont il se disait frère. Il s'offrit à nous conduire au but de notre voyage en passant sur le territoire de ce chef, où nous aurions dû nous engager, au lieu de venir sur la droite, comme nous l'avions fait quand notre guide nous avait quittés.

« Nous nous mîmes en marche vers l'ouest-nord-ouest, et revîmes la montagne d'Ouangoa Oua-Kapitéï, que nous laissâmes à main gauche; au bout d'une journée et demie, la route nous en rapprocha et nous allâmes coucher sur le bord d'une assez grande rivière.

« Le lendemain, nous traversâmes une autre rivière fort

grande, d'environ 20 brasses de largeur sur les bords de laquelle nous nous établîmes pour la nuit. Le pays était inhabité et inculte. Notre route avait été le nord-ouest.

« Le jour suivant, nous repassâmes la même rivière vers une heure, et nous nous arrêtâmes pour cuire des aliments, la crainte d'être aperçus et attaqués par les Oua-Massaï nous faisant une mesure de prudence de ne pas allumer de feu le lendemain.

« Notre nouveau guide prit alors les devants avec dix pièces de toile destinées aux dix chefs du territoire de Kikouïo, et, d'après sa recommandation, la caravane ne se remit en marche que vers quatre heures, se dirigeant au nord. Au milieu de la nuit elle arriva à une montagne de couleur blanche, très-haute, boisée à la base et entièrement dénudée au sommet ; au delà, nous dit-on, se trouvait Kapitéï, territoire habité par les Oua-Kouavi Beurbouhi ; nous campâmes dans un lieu où étaient des parcs à bœufs.

« Le guide revint avant le jour, nous repartîmes avec lui, et, cinq heures après, nous étions au village de Kikouïo, composé d'une centaine de cases-ruches. Le chef se nommait Kippinggo.

« Nous restâmes un mois en cet endroit, traitant de l'ivoire en échange de cotonnade, de verroterie et de laiton. Pour une valeur de dix piastres en marchandises on avait une frazela d'ivoire. Les habitants se montrèrent très-hospitaliers. Ils n'avaient aucune connaissance des blancs et n'avaient jamais antérieurement noué de relations avec les Souahhéli et les Arabes, mais seulement avec les Oua-Nika et les Oua-Kamba qui leur apportaient les marchandises ci-dessus mentionnées. »

Voici maintenant le résumé des détails que le caravanier nous donna sur Kikouïo et ses habitants :

Le pays est riche en bétail gros et petit. On y trouve des moutons à laine énormes dont la valeur vénale serait, disait-il, de 6 piastres à Zanzibar. Il vient aussi du nord des moutons à poil. En fait de volailles, il n'y a que des pintades. On y cultive le maïs, le millet, la canne, les bananes, les haricots, etc. Les principales occupations des hommes sont l'agriculture et la chasse à l'éléphant ; leurs vêtements se composent de peaux de bœufs rougies avec une terre ocreuse ; leurs armes sont l'arc, la sagaie et le sabre-broche des Oua-Tchaga. Ils ont les cheveux rudes ; ils les portent en petites mèches tressées tombant tout autour de la tête, et les oignent avec de la graisse mêlée de terre rouge. Leur teint est noir-brun très-foncé ; ils ont à peu près le même type que les Oua-Kamba et les Oua-Kouavi, mais ne parlent la langue ni de l'une ni de l'autre de ces peuplades.

Les femmes se vêtent de peaux de moutons ; elles participent à la culture des terres. La polygamie est en usage dans le pays. Si un étranger veut avoir des relations avec une femme de Kikouïo ou de Kamba, il suffit, pour les rendre légitimes, qu'il gratifie d'un certain nombre de moutons le père de celle-ci ; après quoi, il est maître absolu de celle qui a attiré ses regards et peut même l'emmener avec lui quand il quitte le pays.

Les habitants de Kikouïo paraissent n'avoir aucun culte. Ils se divertissent par des chants et des danses auxquels hommes et femmes prennent part en se tenant chaque sexe sur une file, en face l'un de l'autre.

Ils se servent de pots et de marmites qu'ils fabriquent

eux-mêmes ; ils mangent et boivent dans des calebasses. Ils préparent avec la canne une boisson fermentée. Les cannes du pays sont noires à l'extérieur et plus grosses que celles de la côte.

Au nord-est de Kikouïo habitent des hommes noirs, de haute taille, ayant des chameaux. Dans le nord-ouest s'élève une grande montagne, au delà de laquelle se trouve un lac d'eau douce, large environ comme l'espace qui sépare, à l'ouest, l'île de Zanzibar de la terre ferme.

La caravane conduite par l'individu à qui je dois ces renseignements se composait de quatre-vingts porteurs de marchandises, quatre maîtres, trois domestiques et treize porteurs de vivres. Chacun devait avoir, outre sa charge, une calebasse pleine d'eau. Quand on arrivait le soir à une rivière qu'il fallait passer, on exécutait cette traversée tout de suite et on ne faisait halte que sur l'autre bord; lorsque les provisions manquaient, on tâchait d'y suppléer par la chasse. Cette caravane rapporta 90 à 95 frazela d'ivoire.

Ici se termine l'exposé des détails que j'ai pu me procurer sur Mombase, ses dépendances et ses relations avec l'intérieur. Cette île ayant été le dernier point de la côte exploré par le *Ducouëdic*, je vais maintenant présenter dans leur ensemble les renseignements commerciaux recueillis dans le cours de l'exploration et qui en étaient le principal objet.

CHAPITRE XXIV.

Considérations générales.— Commerce intérieur.— Commerce extérieur. — Mécanisme de l'échange. — Douanes. — Monnaies et papiers de crédit. — Poids et mesures.

Le commerce de l'Afrique orientale, stationnaire depuis bien des siècles, livré à un monopole inique et anticivilisateur, est devenu, depuis quelques années, licite pour tous les spéculateurs du monde. Les marchés du littoral de cette contrée, où les Arabes ont régné pendant si longtemps en maîtres absolus, se présentent désormais comme un nouveau champ ouvert à la concurrence commerciale des grandes puissances industrielles et maritimes.

En comparant les premières notions que l'histoire nous fournit sur le commerce de cette côte à ce qu'il est aujourd'hui, on est d'abord surpris du peu de changement qui s'y est opéré quant à l'étendue des relations et à la nature des objets d'échange. Mais cela s'explique, si l'on considère que la condition politique et sociale des populations avec lesquelles il s'exerçait est restée la même : privées qu'elles étaient de tout contact avec des nations supérieures en lumières et en moralité, les besoins et les goûts ont dû, chez elles, s'immobiliser comme les idées et les mœurs qui en sont à la fois le stimulant et la règle. Sauf les cultures

nécessaires à leur alimentation, ces populations se sont bornées à récolter les produits naturels les plus abondants de leur pays, pour les échanger contre les étoffes, la quincaillerie et la verroterie que les Arabes et les Indiens leur apportaient.

Le trafic des esclaves a toujours été, sinon le plus important, du moins l'un des principaux éléments de leur commerce; dès le deuxième siècle, les esclaves de la côte, au nord du Djoub, étaient en grande réputation sur les marchés de l'Egypte; et, plus tard, les noirs exportés de Kiloua et de Zanzibar formaient la base des transactions que ces points opéraient avec l'Omân et le littoral des golfes Arabique et Persique.

Les navigateurs portugais nous ont laissé un tableau brillant et pittoresque de ce qu'étaient quelques villes de la côte, quand ils y abordèrent; mais cette demi-civilisation était toute locale : les villes fondées, comme je l'ai dit, par des groupes d'émigrants arabes et persans avaient atteint, il est vrai, un certain degré de prospérité en devenant les entrepôts du commerce de l'Afrique orientale; néanmoins cela ne modifiait que fort peu les conditions où se trouvaient les peuplades indigènes. Les maisons de style mauresque, la pompe dont certains individus marchaient environnés, leurs vêtements de soie ou du coton le plus fin, ces produits des arts, et d'une industrie relativement avancée dont le pays semblait doté; en un mot, tout ce luxe qui éblouit les premiers explorateurs n'était pas le partage des populations aborigènes, mais seulement le privilége de la caste dominante, c'est-à-dire des descendants des anciens colons, désignés, depuis, sous le nom de Souahhéli; ayant

accaparé tout le commerce du pays, ils l'exploitaient pour leur plus grand profit, et sans qu'il en résultât aucune amélioration réelle dans l'état social de ses habitants. Les articles demandés de l'extérieur étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire les produits bruts de la contrée; et, afin de ne pas provoquer chez les naturels des exigences qui auraient diminué les bénéfices de leur courtage, ils ne tenaient à leur portée que les objets du plus bas prix possible.

Sous la domination passagère des Portugais, ce monopole commercial ne fit que changer de main. En outre, leur fanatisme et leur avidité amenaient partout la désolation et la misère; si bien que sous ce joug despotique et cruel le commerce déserta les villes qu'ils avaient trouvées florissantes. Depuis qu'elles ont reconnu la souveraineté des imams d'Omân, les Arabes et les Indiens sont redevenus les maîtres du marché. Profitant de la répulsion que la cruauté des Portugais avait fait naître chez les populations du littoral contre les chrétiens, ils entretinrent parmi elles, envers ces derniers, des répugnances et des préjugés qu'ils éprouvaient eux-mêmes à plus d'un titre, et affermirent ainsi leur prédominance commerciale. Elle s'est constituée presque définitivement de nos jours, et les marchands étrangers, malgré les conditions plus favorables dans lesquelles ils peuvent opérer, ne réussiront à les en déposséder que par un grand esprit de conduite et une persévérance inébranlable dans leurs opérations.

Ces conditions plus favorables sont, on l'a déjà compris, les conventions passées successivement par Syed Saïd avec les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre et la France. Par ces conventions, tous les ports placés sous l'autorité du Sul-

tan sont ouverts aux commerçants de ces nations : il est probable que, dans un avenir peu éloigné, la concurrence des négociants européens et américains détruira le monopole usuraire des Arabes et des banians, à l'aide du bon marché, joint à la variété et à la meilleure qualité des marchandises. Alors s'ouvrira, pour l'Afrique orientale, l'ère des progrès et des transformations sociales qu'apportent à un peuple les relations actives avec des nations plus avancées.

Mais celles-ci, dans les rapports à établir avec des populations primitives qui leur sont entièrement inconnues, se trouveront nécessairement en face de nombreuses difficultés : je me suis efforcé de les aplanir dans le cours de l'ouvrage, en donnant un aperçu de l'état politique, des mœurs et des coutumes du pays; je vais maintenant compléter ma tâche en faisant connaître le mécanisme de son commerce.

ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Le mouvement commercial de la côte orientale d'Afrique comprend, sauf le commerce d'entrepôt, toutes les divisions principales qu'on est convenu d'établir dans le commerce, ce mot étant pris dans sa plus large acception, c'est-à-dire commerce intérieur, extérieur, et de transit ou de transport. La position centrale de l'île de Zanzibar, la souveraineté immédiate qu'y exerce le sultan de Mascate, certaines dispositions administratives et fiscales prises par ce prince, la production et la consommation beaucoup plus étendues, dans cette localité, que dans aucune autre du littoral, d'où résulte, pour elle, la spécialité de recevoir et de fournir un

chargement entier; enfin la facilité de son port et la sécurité plus grande que les étrangers y trouvent en ont fait le pivot du mouvement qui s'y développe sous les diverses formes indiquées plus haut. Il suffirait donc que ce port fût déclaré franc pour qu'il réunît les conditions propres au commerce d'entrepôt.

Dans l'exposé qui va suivre, je considérerai tous les points de la côte placés sous l'autorité plus ou moins immédiate du Sultan comme ne formant qu'un seul et même État, dont le commerce intérieur consistera dans les échanges opérés de l'un à l'autre, et le commerce extérieur, dans ceux qu'ils opèrent directement au dehors. Je ne tiendrai compte ni de la distance qui les sépare ni de la différence existant entre leurs populations, les usages particuliers de celles-ci ou leur administration spéciale. Je vais rappeler quels sont ces points, et désigner particulièrement ceux qui prennent part au commerce sous l'une des deux formes que je viens de définir ou sous les deux simultanément.

Ce sont, à partir du nord, Ouarcheikh, Moguedchou, Meurka, Braoua, l'île Toualé, les îles Patta et Lâmou, Takaonggo, Mombase et ses dépendances, Ouacine, l'île Pemba, Tangat, M'tanggata, Panggani, Kipomboué, Ouzimiha, Bouyouni, Sâadani, Kotini, Bouagamaïo, Outond'houé, M'bouamaghi ou Bouramaghi, et plusieurs autres de la partie de la côte désignée sous le nom de M'rima; puis Zanzibar, l'île Mafiia, Oufidji, Marendégo, Maronguiongui, Kouavi, Kivin'ja, l'île de Kiloua, Tikeri, Rouanggo, Kissouéré, Mouquing'ha, Lindy, M'gâo, Mikin'dani, M'sim'bâti, Kiongga. J'en néglige qui sont sans importance ni intérêt pour la question. Tous participent plus ou moins au

commerce intérieur, et presque tous aussi, au commerce extérieur. Il y a cependant lieu de faire une distinction, dans cette seconde catégorie, entre ceux qui exercent ce trafic seulement avec les peuplades de l'Afrique et ceux qui, recevant directement de tous les autres étrangers, peuvent leur livrer, en outre, des produits d'exportation ; ces derniers points nous intéressent plus particulièrement : ce sont Moguedchou, Meurka, Braoua, Lâmou, Mombase, Pemba, Zanzibar, Kiloua-Kivin'ja et Kiloua-Kouavi ; peut-être Kissouéré et Lindy, puis M'gâo, Mikin'dani et Kiongga.

COMMERCE INTÉRIEUR.

Le commerce intérieur s'exerce sur les objets suivants : esclaves, chameaux, ânes, gros et petit bétail, peaux de bœufs, de cabris et de rhinocéros, cornes de rhinocéros, semen, miel, cire, dents d'éléphants, écailles, poisson salé, ambre gris, céréales (froment, riz et divers millets), diverses faséoles, graines et huile de sésame, autres graines oléagineuses (tondd'ho et kondé), cocos et huile de cocos, noix d'arec, girofle, copal, sucres et mélasses, café, fruits secs (dattes, amandes, raisins, noix), nattes et sacs.

Étoffes de coton, bois de construction, sel, verroterie, laiton, fil de fer, plomb, étain, poudre et armes, quincaillerie, vaisselle, verrerie, meubles, vêtements confectionnés, étoffes de laine et tapis, coton en laine, eau de rose et quelques drogues.

Esclaves : so., *ouatouma* (1). — Ils sont fournis à Zan-

(1) Le premier mot en italique qui suit le nom de chaque objet est la

zibar par les ports compris entre le cap Delgado et Ouacine, principalement Kiloua et M'rima. Ceux de Kiloua appartiennent aux peuplades dont les noms suivent : les Oua-Niassa, les Oua-Komanga, les Oua-Iao, les Oua-Hehé, les Oua-Manendé, les Oua-Makondé, les Oua-M'ghin'do, les Oua-Tchâoua; par M'rima viennent des Oua-Dové, des Oua-Zigouha, des Oua-Sagara, des Oua-Kouavi, des Oua-Nyamouézi et des Oua-M'rima. Les plus estimés sont les Oua-Iao et les Oua-Makondé. Aujourd'hui ils ne valent guère, aux lieux de provenance, plus de 5 à 7 piastres de marchandises (1) : sur le marché de Zanzibar, leur prix ne s'élève pas au-dessus de 20 piastres. Mombase en reçoit des mêmes points que Zanzibar, et quelquefois de celle-ci; Pemba, de Mombase, de Zanzibar et, parfois, de la côte de Kiloua ou de M'rima. Lâmou s'en fournit aux mêmes lieux que Zanzibar et en tire aussi de cette dernière. Patta les reçoit de Lâmou et de Zanzibar, d'où on en porte à Braoua, Meurka et Moguedchou. Depuis la convention passée avec les Anglais, qui prohibe la traite sous pavillon arabe au nord de l'équa-

désignation dudit objet en langage souahhéli; le deuxième, en langage soumali. *So.* est une abréviation de souahhéli, *soum.* une abréviation de soumal.

(1) L'estimation ainsi donnée représente la valeur desdites marchandises sur la place de Zanzibar; mais 5 piastres de marchandises prises sur ce marché peuvent, on le comprend, représenter ailleurs une valeur de 6, 7 ou 10 piastres et plus, et je dirais alors, pour exprimer la nouvelle valeur acquise par les mêmes objets, 6, 7 ou 10 piastres *en* marchandises.

Nota. — La partie de la côte soumal où se trouvent les villes de Braoua, de Meurka, de Moguedchou et autres, devant lesquelles les bateaux arabes cherchent un abri, s'appelle Beur-el-Bénadir, terre des ports, et, par abréviation, on la désigne communément par El-Bénadir, les ports.

teur, les esclaves expédiés du sud pour ces trois derniers ports sont débarqués sur quelque point en deçà du Djoub, d'où ils sont conduits, par terre, à leur destination.

Chameaux : so., *ngamya;* soum., *guèl.* — Ils sont fournis à Zanzibar et à Lâmou par les Bénadir; leur prix varie, à Zanzibar, entre 8 piastres pour une jeune bête et 25 ou 30 piastres pour un bon animal de travail. Ceux de cette seconde catégorie sont employés à faire aller les moulins à huile; les jeunes servent ordinairement à l'alimentation; leur chair est fort goûtée par les Arabes.

Anes : so., *pounda;* soum., *demir.* — Ils sont fournis par les Bénadir, Mombase et M'rima à Zanzibar, où leur prix varie de 4 à 8 piastres. Ils valent, à Mombase, de 5 à 6 piastres; à M'rima, de 2 à 5 piastres.

Boeufs : so., *n'gnombé moumé;* soum., *dibi.* — Ils sont apportés de Mafiia, M'rima, Pemba et parfois des Bénadir à Zanzibar. Mombase en reçoit aussi quelques-uns de Pemba, Lâmou, Patta et des Bénadir. A Zanzibar, le prix moyen est de 7 à 9 piastres pour ceux de Pemba, et de 6 à 7 piastres pour ceux de M'rima et de Mafiia. En ce dernier lieu, ils coûteraient de 4 à 6 piastres; à M'rima, de 3 à 4 piastres de marchandises, mais ils sont petits; à Pemba même, ils valent de 5 à 6 piastres; à Mombase, de 6 à 7 piastres; à Braoua, de 5 à 6 piastres; à Meurka, 4 piastres; et, peut-être, un peu moins à Moguedchou. Les bœufs des Bénadir sont de l'espèce commune à l'Europe et au nord de l'Afrique; ils sont recherchés pour leur grosseur : ceux de Mombase sont plus gras et mieux goûtés; ceux de Pemba, de l'espèce zébu, quoique plus petits, jouissent, à cause de la qualité de leur chair, de la même faveur que les précédents.

Moutons : so., *gondoro;* soum., *oueir.* — Les Bénadir et M'rima en fournissent à Zanzibar, où leur prix est de 1 piastre 1/2 à 2 piastres; le mouton des Bénadir est généralement préféré; c'est l'espèce à tête noire des pays soumal. Le mouton à poils de M'rima est, de beaucoup, le plus commun au Souahhel.

A M'rima, ils ne coûtent guère que 1/4 de piastre de marchandises; aux Bénadir, leur prix varie de 1/2 à 1 piastre.

Cabris : so., *m'bouzi;* soum., *rio.* — Ils sont fournis par les Bénadir, où ils valent de 1/4 de piastre à 1 piastre. A Zanzibar, on les paye de 3/4 de piastre à 2 piastres.

Peaux de boeuf : so., *goovi-ia-n'gnombé*; soum., *djerao.* — Elles sont apportées des Bénadir, de Lâmou, Pemba et M'rima à Zanzibar. Elles viennent en sec et en vert des deux premiers endroits; et exclusivement en sec des deux derniers. Les trois ports de Braoua, Meurka et Moguedchou en expédient environ, par an, de 1,000 à 1,200 kourdja (1), au prix moyen, pour la kourdja, de 7 piastres 1/2 en sec et de 8 à 9 piastres en sel. A Pemba, la même quantité se vend de 2 à 3 piastres 1/2. A M'rima, on la traite au moyen de marchandises et en nombre arbitraire. A Lâmou, le prix est le même qu'à Braoua; on y prépare plutôt les peaux en vert qu'en sec. Le tannage des cuirs y est mieux opéré que sur tout autre point de la côte; la peau tannée y est vendue de 7/8 de piastre à 1 piastre. A Zanzibar, les peaux salées valent de 10 à 12 piastres, et les sèches, de 9 à 10 piastres la kourdja.

Le prix était un peu plus élevé il y a quelques années,

(1) La kourdja est la vingtaine.

mais la demande des Anglais et des Américains a diminué sur cet article en augmentant pour le sésame et plusieurs autres objets.

Peaux de cabri : so., *goovi-ia-m'bouzi.* — Braoua en envoie quelques-unes à Zanzibar. On les emploie habituellement pour confectionner des outres, soufflets à forges et certaines parties des sandales.

Peaux de rhinocéros : so., *goovi-za-pea.* — Elles viennent à Zanzibar des Kiloua et des ports au sud; le prix en est très-variable; on s'en sert pour faire des boucliers de diverses formes.

Cornes de rhinocéros : so. , *pembé-za-pea.* — Elles arrivent des mêmes lieux que les peaux, et aussi des Bénadir. Elles se payent, aux Kiloua, de 4 à 6 piastres la frazela, et, à Zanzibar, de 8 à 12 piastres. Elles sont vendues parfois ce dernier prix à Moguedchou, mais elles valent le plus ordinairement de 6 à 8 piastres dans les Bénadir.

Beurre fondu : so., *som'li.* — On en tire principalement de Pemba, Mafiia, Mombase et des Bénadir qui, tous, en fournissent à Zanzibar. Les Kiloua et les points au sud en reçoivent de celle-ci et de Mombase.

Le beurre fondu ou *semen* se prépare avec du beurre ordinaire que l'on fait bouillir en y mêlant un peu de riz blanc ou quelques feuilles de tamboul (bétel), et souvent ces deux ingrédients réunis. En certains endroits, on y ajoute quelques graines de guelguelane (coriandre), qui lui donnent un parfum agréable. On l'écume avec soin, puis on le verse dans des jarres nommées kaciki, ou dans des calebasses dites t'hongo; les unes ont une capacité de 2 frazela, les autres de 1 environ. S'il a été bien préparé, il doit

rester presque liquide. Aux Bénadir, pour en augmenter le volume, on fait entrer dans sa composition la graisse de mouton ou de bœuf; il en contracte une odeur et un goût déplaisants que ne rachète pas le bénéfice du bon marché. La frazela y vaut, en effet, de 2 à 3 piastres, comme à Mombase; elle coûte, à Pemba, de 3 à 4 piastres; c'est le semen de Pemba qui se conserve le plus facilement : on attribue cette supériorité à son mode de fabrication. A Zanzibar, il est réputé comme ayant le meilleur goût; la frazela s'y vend de 3 1/2 à 5 piastres. A M'rima, on l'échange par quantité arbitraire.

Miel : so., *açali-ia-niouki;* soum., *meleb.* — On en récolte dans tout le Souahhel et les Bénadir, mais il est de différente qualité, selon les lieux. Le meilleur, qui est pur et très-blanc, vient de Mafiia et de Couâlé; il est, aussi, blanc et de bonne qualité aux Kiloua, à M'gâo et à Lindy; sur les autres points du Souahhel et aux Bénadir, il est jaune et inférieur aux précédents. On en consomme partout, et l'emploi en est assez varié. On le mange avec le pain (m'katé) dans la saison froide; on lui attribue la propriété de réchauffer. On le mêle à une pâtisserie du nom de manan'dazy; on en fait encore, avec de l'eau de riz et du fenugrec (haleba des Arabes, et ouatou en souahhéli), une boisson qu'on prend comme réconfortant à la suite d'une longue course ou d'une grande fatigue des organes respiratoires; et, pour prévenir les affections qui en pourraient résulter, on l'ajoute à une quantité égale de semen : le tout est administré par dose d'une tasse à café. Enfin il remplace le sucre dans le thé, le lait et les préparations médicamenteuses. Les habitants des Bénadir arrosent leur riz avec un mélange de cette substance, de

lait caillé et de bouillon de viande. La frazela de miel revient à 1 piastre 1/2 ou 2 piastres la meilleure qualité ; à M'rima seulement, il se vend en quantité arbitraire ; à Zanzibar, où on le trouve en plus grande abondance parce qu'il y est apporté de presque tous les autres points, on le paye de 1 piastre 1/4 à 1 piastre 1/2 la frazela de qualité commune, et de 2 piastres à 3 et 3 1/2 les qualités supérieures.

Cire : so., *in'la*. — On la recueille dans les mêmes endroits que le miel ; les localités où elle abonde sont Pemba, Couâlé, Mafiia et les Kiloua. La plus belle est celle de Mafiia ; on en coule une partie en bougies sur le lieu même, et on les porte à Zanzibar, où elles valent de 1 piastre à 1 piastre 1/4 la kourdja. Sur ce dernier marché, qui en reçoit de Pemba et des ports du sud, la frazela de cire brute se vend ordinairement de 4 piastres 1/2 à 4 piastres 3/4 ; quand elle est rare, c'est 5 piastres et jusqu'à 6 piastres, selon les exigences de la consommation. A Mombase, elle est toujours plus chère que dans les ports du sud et se paye de 4 à 5 piastres. Zanzibar fabrique aussi de la bougie, mais elle est plutôt destinée à l'exportation qu'aux besoins de la localité ; les individus assez riches pour brûler de la bougie préfèrent celle qu'apportent les Américains ou les Anglais, et dont le prix est, d'ailleurs, peu élevé.

Ivoire (dents d'éléphant) : so., *pembé ;* soum., *foul.* — On l'envoie à Zanzibar des Kiloua et ports au sud, de M'rima, des îles dites *Vicihouani* (îles Dundas) et des Bénadir. C'est de M'rima qu'en arrive la plus grande quantité, et c'est la meilleure qualité d'ivoire. Les prix de la frazela, aux divers lieux d'expédition, sont comme il suit :

A Kiongga, la première et la deuxième qualité de 20 à

25 piastres de marchandises; aux Kiloua, la première qualité de 27 à 28 piastres de marchandises; à M'rima, de 8 à 22 piastres de marchandises; à Mombase, les première et deuxième qualités, de 26 à 36 et 38 piastres; à Lâmou, un peu moins; aux Bénadir, de 12 à 36 piastres; à Zanzibar, de 12 à 38 piastres. Il en passe annuellement sur ce marché environ 25,000 frazela, selon une autorité compétente d'ailleurs. Cependant des négociants indigènes m'ont donné le chiffre de 17,000 frazela, 18,000 au plus, et j'ai lieu de croire cette dernière estimation plus exacte. On reçoit aussi des ports du sud quelques dents d'hippopotame qui se vendent de 7 à 8 piastres la frazela.

Écaille : so., *n'gamba*. — Elle est fournie à Zanzibar par les ports compris entre le cap Delgado et Mafiia, par Pemba et les îles Vicihouani. Elle se paye, sur les lieux d'expédition, de 4 piastres 1/2 à 6 piastres de marchandises le men; celle du nord est de meilleure qualité. A Zanzibar, elle vaut de 8 1/2 à 10 piastres 1/2 le men; c'est un article déprécié sur ce marché depuis plusieurs années.

Poisson salé : so., *goo* et *papa*. — Il est réparti sur les divers points du Souahhel par les ports de Lâmou et Mombase qui le reçoivent de l'extérieur.

Ambre gris : so., *ambari*; soum., *ambeur*. — On le recueille sur la côte soumali et dans les îles Vicihouani. Il coûte, à Zanzibar, de 2 piastres à 2 piastres 1/2, le poids d'une piastre, c'est-à-dire l'once. La qualité supérieure se vend ordinairement trois fois son poids à peu près. L'ambre est crié sur le marché de Zanzibar.

Froment : so., *n'gano*; soum., *bourr*. — Zanzibar qui le reçoit de l'extérieur, et où il vaut de 2 à 3 piastres 1/2 le

sac de 26 à 27 kila (1), en importe un peu à Pemba et aux Kiloua.

Riz en paille : so., *m'ponga ;* soum., *chélébi.*

Riz mondé : so., *m'thélé;* soum., *bezid.* — Zanzibar s'en approvisionne à Pemba et sur le territoire arrosé par l'Oufidji ; de celui-ci il est apporté en paille ; de l'autre, en paille et mondé. Mombase en reçoit un peu de Pemba ; Lâmou, de Pemba et de Zanzibar ; Patta et les Bénadir en reçoivent de ces trois derniers points ; les Kiloua, de Mafiia et de l'Oufidji. A Zanzibar, on a communément pour 1 piastre 24 kila de riz en paille de Pemba et 26 kila de celui de l'Oufidji ; le riz blanc de Pemba y est de 8 à 10 kila à la piastre. Le peu de riz que l'île de Zanzibar produit est d'excellente qualité, et les indigènes le préfèrent à tous les autres ; mais cette production diminue chaque année par le développement continu de la culture du girofle.

Maïs : so., *m'hindé.* — On le cultive sur toute la côte et principalement à Zanzibar et à Mombase, d'où on en porte quelquefois à M'rima, quand la récolte y a manqué. A Zanzibar, 20 à 45 kila, selon la saison ou le plus ou moins d'abondance de la récolte, ne coûtent pas plus d'une piastre. A Mombase, on en a jusqu'à 80 et 100 kila pour le même prix. C'est en septembre et octobre que, dans cette ville, il est à meilleur compte ; à Zanzibar, c'est dans la première moitié de la mousson de nord-est, en novembre et décembre.

Outre les céréales dont il vient d'être question, il est plusieurs espèces de millets qui sont l'objet d'un grand commerce ; ils n'ont pas de nom dans notre langue, si ce n'est

(1) La kila de Zanzibar équivaut à 2 men de Monggui.

leurs noms botaniques, que je n'ai pas toujours pu retrouver, ce sont : le *moutama* (*doura* ou *tâam* des Arabes, et *zeurrout* chez quelques tribus; *djouari* des Hindous; *sorghum vulgare*); le *mahuélé* (*baziry* des Arabes ; *badjeri* des Hindous; *panicum spicatum*); enfin le *ouimbi* et le *kimanga*.

Moutama (*mourama*, à Ouacine et aux Comorres). — Il est cultivé en grande quantité sur le littoral, depuis le cap Delgado jusqu'au delà de Moguedchou. C'est un grain de la grosseur du millet, mais de forme plus ronde. Il y en a de rouge et de blanc; les deux variétés existent également dans le Souahhel, principalement dans la partie du sud ; aux Bénadir, la première est bien plus commune que la seconde.

Le moutama des Kiloua et de M'gaô passe pour le meilleur; celui des Bénadir est considéré comme inférieur à celui du Souahhel. Ce grain forme la base de la nourriture des habitants de la côte, et y remplace absolument, pour la masse de la population, le froment ou le riz; les riches eux-mêmes en consomment autant que de ce dernier produit, qui y passe pour n'être pas aussi substantiel et fortifiant. A Zanzibar, au contraire, la classe opulente n'en use que très-rarement, sauf les gens originaires de Cheheur, qui le préfèrent à toute autre céréale. Zanzibar en cultive peu, parce qu'on s'y livre à des exploitations d'un plus grand rapport, mais elle en reçoit des Bénadir, de Lâmou et principalement de Pemba et des Kiloua. L'abondance de ce produit, l'impossibilité de l'exporter directement au loin permettent à certaines localités de verser leur excédant aux points voisins moins favorisés.

La principale récolte de moutama se fait en juillet et août

dans le Souahhel, en juin et décembre dans les Bénadir. Aux Kiloua et dans les ports au sud, la djezela (60 kila) de ce grain se paye de 1 piastre 1/2 à 1 piastre 3/4 de marchandises; à Zanzibar, on en a de 22 à 35 kila pour 1 piastre; à Mombase, de 24 à 36 kila; à Lâmou, comme à Zanzibar; à Braoua, de 40 à 60 kila; à Meurka et Moguedchou, aux environs desquels on en cultive beaucoup plus, on en a ordinairement 100 kila à la piastre (1).

Mahouélé. — Il est cultivé presque exclusivement à Zanzibar, Mombase et Tangat, d'où il est porté sur d'autres points. C'est un grain de même forme que le millet, un peu plus petit et de couleur gris verdâtre. Comme le moutama, il sert à faire du pain, mais est moins recherché que ce dernier, si ce n'est par les banians et les Heunoud, qui l'emploient de préférence pendant la saison froide. A Zanzibar, on en a, selon l'époque, de 24 à 40 kila pour 1 piastre.

Ouimbi et kimangga. — Ce sont des grains de la grosseur du mil; le premier est noir, le second blanc, ou jaunâtre ou rouge : ils paraissent n'être que des variétés d'une même semence, les plantes qui les produisent n'étant pas sensiblement différentes. Tous deux sont cultivés à M'rima, Zanzibar et Mombase, en bien moindre quantité, toutefois, que le moutama et le mahouélé, quoique servant à peu près à des usages semblables.

Il est plusieurs espèces de faséoles qui donnent lieu aussi à quelques transactions; ce sont les *kond'hĕ* (*loubia* des

(1) Pour les trois derniers lieux comme pour les autres, les quantités sont données en kila de Zanzibar.

Arabes, *dirr* des Soumal, je crois), sorte de haricot très-petit, qui, lorsqu'il est sec, a la peau de même couleur que celle de la gourgane; les *tchoko* (*monggui* des Arabes) de couleur vert noir, de forme cylindrique et au moins de moitié plus petits que les *kond'hé;* les *fihoui*, de la grosseur de nos petits haricots, mais moins plats et remarquables par la longueur de la suture qui attache la graine à la gousse, membrane qui prend presque la moitié du périmètre de la fève, et qui, quand celle-ci est sèche, tranche par sa blancheur sur le brun-rouge de la peau; les *ambérazi* (diverses variétés d'*ambrevades*); les *mapahouale*, espèce que je n'ai pas vue.

Enfin on importe encore, à Zanzibar, de M'rima, Mombase, Pemba, certaines racines nutritives, telles que le manioc (so., *m'hogo*) et des tubercules du genre des pistaches de terre, que les Souahhéli nomment, les uns *m'jogo nyassa* et les autres *m'jogo*.

Sésame : so., *oufoutha*. — On le cultive dans tout le Souahhel depuis Kionga jusqu'à Lâmou, principalement à M'gâo, Tangat, Mombase et Lâmou. Zanzibar en reçoit des points au sud de Tangat et de ce port qui en fournit aussi à Mombase. Le sésame est noir ou blanc; le noir est récolté plus particulièrement à Tangat et au nord; le blanc vient du sud. On a commencé à le cultiver dans le pays soumal en arrière des Bénadir. A la côte sud, on a de 25 à 26 kila de cette graine pour moins de 1 piastre de marchandises.

A Zanzibar, 19 ou 20 kila pour 1 piastre; à Mombase, de même; à Lâmou, 22 kila, et aux Bénadir, de 20 à 30 kila pour 1 piastre. La récolte a lieu, dans le Souahhel, en oc-

tobre et novembre; dans les Bénadir, il y en a deux qui se font aux mêmes époques que celle du moutama ; malgré l'extension de la culture du sésame, le prix de celui-ci a un peu augmenté dans les dernières années.

On estime qu'il en passe annuellement de 16,000 à 17,000 djezela (de 2,800 à 3,000 tonneaux) sur le marché de Zanzibar.

Huile de sésame : so., *mafoutha.* — Nous savons déjà que Zanzibar, Mombase et Lâmou en fabriquent. Le premier marché en expédie sur quelques points au sud, et l'échange à Pemba contre du semen; Mombase en fournit aussi un peu à Pemba. A Zanzibar, le prix de la frazela varie de 1 piastre 1/4 à 1 piastre 3/8. Le sésame blanc donne, dit-on, un peu moins d'huile que le noir, mais elle est plus fine et plus limpide que celle extraite de celui-ci; on m'a assuré que 12 kila de sésame rendent 8 men d'huile, par les moyens d'extraction employés dans le pays, moyens qui sont très-imparfaits comme on a pu le voir.

Autres graines oléagineuses : *tond doo*, fruit du *m'tonddoo* (le *takamaka* de Madagascar); *koumé*, graine d'une sorte de courge produite par une liane (*jolifia africana*) (1). — La première, qui existe en abondance à Pemba et à Zanzibar, sert à faire une huile à brûler. Pemba en fournit à Mombase et à Lâmou pour cet objet. La seconde donne une huile à manger très-fine; la liane qui la produit est fort commune à Zanzibar : les fruits en sont gros, et chacun d'eux contient une grande quantité de graines.

Cocos verts : so., *madafou;* secs ou germés, *nazi*,

(1) D'après M. Boivin.

soum., *narguil*. — On les récolte aux îles Mafiia, Zanzibar et Pemba, dont le sol est planté de nombreux cocotiers. De ces trois points on en exporte aux Bénadir et aux Kiloua. A Mombase, où l'on trouve aussi de ces fruits, mais en moindre abondance, ils valent de 2 piastres 1/2 à 3 piastres le millier; à Mafiia et à Pemba, de 1 piastre 3/4 à 2 piastres 1/4; à Zanzibar, de 3 1/2 à 4 1/2. Il n'est pas un arbre, on l'a dit souvent, dont l'utilité soit, pour les habitants du pays, plus réelle et plus générale que celle du cocotier. L'eau du coco est un breuvage des plus agréables, surtout pour des gens qui ne peuvent user de boissons plus généreuses; le suc laiteux que contient l'amande fraîche sert à la cuisine, dans laquelle il tient lieu de lait et d'huile à la fois; l'amande, sèche et légèrement fermentée, donne une grande quantité d'huile à brûler; la coque sert pour vases; le brou remplace le chanvre pour le cordage; la feuille fournit la couverture des cases; enfin, avec le tronc, on fait des rouleaux pour traîner des objets de poids, des pieux pour pilotis, des corps de pompe, etc.

Huile de cocos : so., *mafoutha-ia-nazi*. — On n'en fait au delà des besoins de la consommation locale qu'à Zanzibar, et un peu à Pemba : ces deux points en approvisionnent plusieurs endroits au nord du Souahhel et aux Bénadir, où les cocos manquent. Elle vaut, à Zanzibar, de 1 piastre à 1 piastre 1/2 la frazela. Les noix de Mombase et de Zanzibar rendent, dit-on, un peu plus d'huile que les autres.

Noix d'arec : so., *popo*. — L'arec est cultivé à Zanzibar, à Pemba et aux environs de Panggani. Les noix de ce dernier lieu ne sont pas de bonne qualité. On en porte des

deux îles à M'rima, Lâmou et à tous les autres points de la côte. Pemba en fournit aussi à Zanzibar; on en a de huit à dix mille pour 1 piastre.

Girofle : so., *kromfel* ou *karafo*. — Les Souahhéli se servent du girofle pour divers usages, mais toujours en très-petite quantité. Ils l'emploient à l'état naturel comme condiment, et en infusion, comme médicament tonique, dans certaines affections. Ils confectionnent des colliers, des boutons d'oreilles et autres ornements de femme avec des clous enfilés, ou bien avec une pâte obtenue en les broyant et découpée sous diverses formes; enfin ils font entrer cette épice dans la préparation de la bouillie nommée *tibou*, qui sert à la cérémonie funèbre du *halil*. Le girofle de Zanzibar et de Pemba, quand les plantations sont bien soignées et les boutons convenablement cueillis, est de très-bonne qualité. Le chiffre de la production a considérablement augmenté depuis ces dernières années. La plus forte récolte qu'on ait faite de cette espèce a été celle de 1848-49, qui ne doit pas avoir donné moins de 120,000 à 130,000 frazela, y compris le produit de Pemba, dont le girofle est presque tout porté à Zanzibar. Une grande récolte est, ordinairement, suivie d'une beaucoup moins considérable et souvent même très-faible; en 1847-48, elle n'avait été que de 35,000 à 40,000 frazela; mais celle qui l'avait précédée s'était élevée à peu près à 100,000 frazela. On pourra juger, par les chiffres suivants, du développement qu'a pris, en peu d'années, cette culture dans les possessions du Sultan : en 1839-40, le chiffre de la production a été estimé à 9,000 frazela; en 1843-44, à 30,000; en 1846-47, à 97,000. Dans les premières années, il avait été vendu, à Zanzibar, au prix moyen de 4 pias-

tres 1/4 la frazela; dans les années suivantes, de 2 piastres 3/4 à 3 piastres après récolte abondante, et de 3 1/2 à 3 5/8 après mauvaise récolte. En novembre 1848, à moitié de la récolte, il n'était qu'à 2 piastres 1/2, et l'on pensait que, selon les prix obtenus pour les premiers envois faits à Bombay, il tomberait à 2 piastres 1/4 et même, peut-être, à 2 piastres la frazela.

Copal : so., *san'daroussi*. — Il est recueilli sur tout le littoral depuis le cap Delgado jusqu'à Raz-Goméni, situé par les 3° de latitude sud. La zone de terrain de laquelle on l'extrait est éloignée de la côte d'environ trois journées de marche, dans le sud du Souahhel, et d'un peu moins à mesure qu'on avance vers le nord. On commence à en trouver généralement à une heure et demie ou deux heures de marche du rivage. La couche où il gît en morceaux séparés, inégalement distants les uns des autres, commence à environ 1 coudée au-dessous de la surface du sol, et elle a 4 coudées d'épaisseur. Le copal est produit par l'*hymenœa verrucosa* (1), arbre très-élevé, au tronc droit et dénudé, dont les Arabes font quelquefois des mâtures pour les grands bateaux. Cette résine paraît être principalement exsudée par les racines de l'arbre et n'acquérir toutes ses qualités qu'après un séjour assez long dans la terre; du moins, n'est-ce que celle qu'on en tire qui possède la propriété d'être insoluble dans l'alcali de potasse, tandis que le copal récemment exsudé, et notamment celui qui a été récolté sur le tronc ou sur les branches, à l'air libre, ne supporte pas ce lavage. Partout où on le trouve dans l'état voulu pour

(1) D'après M. Boivin.

qu'il ait toute sa valeur commerciale et industrielle, il n'existe plus de vestiges des arbres qui l'ont sécrété, et la résine recueillie là où les arbres subsistent n'est pas de bonne qualité. Syed Séliman, l'une des personnes dont on puisse attendre les idées les plus positives sur ces sujets, affirme que le bon copal ne se produit que quand l'arbre meurt. Cette assertion, convenablement commentée, n'est pas sans fondement; il est probable que l'exsudation des racines ne serait, comme dans certains arbres, le bois noir, par exemple, qu'une maladie qui fait périr l'arbre par épuisement ou par une sorte de déviation de la séve. La qualité du copal paraîtrait aussi n'être pas complétement indépendante de la nature du sol dans lequel il est enfoui. Cette apparente influence du terrain s'est-elle exercée sur l'arbre générateur, ou directement sur la matière engendrée? Aucun indigène n'est en état de le dire. L'expérience seulement conduit à reconnaître que le copal trouvé dans les terrains fins, légers, sablonneux est plus blanc et plus pur que dans les terrains ocreux et argileux. Le copal vert, c'est-à-dire celui qui est recueilli sur l'arbre ou à la surface de la terre, autour du pied, est bien plus friable et ne saurait, assure-t-on, être employé à la composition des vernis secs; on le confond quelquefois, sous le nom de *tchakazi*, avec une autre résine de couleur plus claire, que beaucoup de naturels prétendent être fournie par le même arbre que le copal, mais qui, selon toute apparence, est une matière bien différente. D'après Syed Séliman, il est exsudé du tronc et des branches du copalier mâle ou femelle, je ne sais plus bien; toutefois M. Boivin, qui a eu l'occasion de voir des copaliers sur l'île Zanzibar, repousse cette asser-

tion, parce que, dans le genre auquel ils appartiennent, l'individu est toujours monoïque; il ne lui pas été permis, d'ailleurs, de constater l'existence de la matière dont il s'agit sur l'arbre qui la produit.

Le *tchakazi* est exporté par les banians dans l'Inde, et de là, en Chine; j'ai décrit, au second chapitre, l'emploi qu'on en fait à Zanzibar.

On trouve encore un peu de bon copal dans certaines parties de cette île, mais on l'y cherche de moins en moins à mesure que les cultures régulières s'emparent du sol, parce que les fouilles nécessaires pour se procurer la résine bouleversent le terrain. Son marché en est, du reste, approvisionné par tous les points de la côte sud; il en tire en petite quantité de Panggani et de Mombase. A Kiongga, Mgâo et Lindy, on le paye de 1 piastre 1/2 à 2 piastres 3/4 de marchandises; aux Kiloua, de 2 1/2 à 3 1/2 piastres de marchandises, ou de 3 à 4 1/2, en argent; si la gomme est grattée, les prix qui viennent d'être indiqués s'augmentent d'environ 1 piastre. A Oufidji et, en général, sur la côte de M'rima, le prix de la frazela équivaut à 2 1/2 ou 3 piastres de marchandises; à Zanzibar, elle coûte, selon la qualité et non grattée, de 2 piastres 1/4 à 5 piastres, et de 5 1/2 à 6 piastres, quand elle est mondée; à Mombase, elle serait payée 1/2 piastre de moins, mais elle n'est pas aussi bien nettoyée. Depuis deux ou trois ans, le prix du copal est en baisse sur le marché de Zanzibar; la quantité qui s'y présente est supérieure à l'exportation, et cependant celle-ci a dépassé le chiffre de cinquante et quelques mille frazela. C'est au mois de février qu'il y est le plus abondant; à la côte, c'est dans les premiers mois de la mousson de nord-est.

Sucre et mélasse : so., *soukari.* — On prépare, à Zanzibar et à Pemba, mais sur une très-petite échelle, du sucre dont la qualité correspond à notre bonne quatrième de la Réunion, et qui vaut de 1 piastre 1/2 à 2 piastres la frazela. On y fait également de la mélasse, qu'on importe ensuite dans les autres ports de l'Afrique. Zanzibar n'y envoie qu'exceptionnellement un peu de sucre de qualité supérieure qu'elle reçoit de l'étranger.

Café : so., *bouni.* — Lâmou, Mombase et quelquefois les Bénadir en reçoivent une petite quantité de Zanzibar, où la qualité supérieure se paye de 3 piastres 1/2 à 4 piastres la frazela ; elle est très-rare, d'ailleurs, sur ce marché.

Dattes : so., *theudé*; soum., *temir.* — On en expédie de Zanzibar sur plusieurs points de la côte, particulièrement dans les ports du sud ; on y envoie aussi quelques amandes et raisins secs.

Nattes, fines et grosses : so., *m'kéka* et *djoumvi;* soum., *koguel.* — M'rima en fabrique des deux sortes, mais les nattes fines y sont moins belles ; celles-ci sont faites à Mafiia, Mombase et Zanzibar principalement.

Une partie des unes et des autres sont importées, selon le besoin, dans les endroits privés de cette industrie.

De Mafiia et M'rima il en vient beaucoup à Zanzibar. Les nattes fines se vendent à la pièce et à un prix en rapport avec leur dimension, la forme et les couleurs de leurs dessins ; il en est qui sont payées de 3 à 4 piastres ; toutefois elles coûtent d'ordinaire de 3/4 de piastre à 1 piastre 1/4. Les grosses nattes sont vendues à la kourdja et valent, selon leur grandeur, de 2 piastres 1/2 à 5 piastres. Les premières

sont tressées avec les feuilles du *moukin'do* (le *rafia*, je crois), et les autres avec celles du *miaa* (le *latanier*).

Sacs en nattes : so., *kan'da*. — On les trouve dans tout le Souahhel, surtout à Lâmou; les meilleurs sont ceux du sud, qui offrent, de plus, une dimension double de ceux des autres endroits; ils sont faits en *miaa*, et payés à raison de 1 piastre pour trente à quarante sacs; ailleurs on les fabrique avec la même matière, mais ils sont plus petits, et on en a soixante à quatre-vingts pour 1 piastre; à Pemba, où ils sont confectionnés avec des feuilles de *mouemba* (le *vaccona*), on les paye 1 piastre le demi-cent.

Etoffes de coton. — Un seul genre de ces étoffes est produit par l'industrie indigène, ce sont les cotonnades unies tissées dans les Bénadir et dont une pièce compose un vêtement; on n'en importe guère qu'à Mombase et aux points intermédiaires. Elles sont longues de 10, 12 et 14 coudées sur 1 coudée 1/4 de lé, et coûtent, selon la qualité, de 1/2 à 1 piastre 1/2; les plus grossières se vendent à la kourdja, à raison de 5 à 9 piastres. Les autres étoffes qui sont très-variées, selon les usages auxquels on les destine, arrivent de l'extérieur dans trois ou quatre ports, d'où on les répartit ensuite sur le reste du Souahhel. Zanzibar est naturellement le point qui en reçoit et qui en distribue le plus. Sur la côte entre Delgado et les Kiloua, le coton dit *khami* (coton uni des Américains) est placé à 15 ou 18 pour 100 de gain, et les étoffes de l'Inde et de l'Omân à 30 ou 40 pour 100 de gain, sur leur prix courant à Zanzibar. Aux Kiloua, la différence en plus n'est que de 22 à 25 pour 100 à peu près.

Bois de construction. — Il en est de plusieurs espèces

désignées par les Souahhéli sous les noms suivants : *m'voulé*, *m'simbalé*, *m'sikoundazi*, *m'tonddooh*, *m'tcho*, *m'kandaa* et *m'koko*. Le m'voulé se rencontre surtout aux environs de Mombase et sur le littoral entre Ouacine et M'tanggata. On en trouve quelques-uns à Pemba ; à Zanzibar, ils sont très-rares. On en fait des bordages, des planches et des madriers. Les indigènes disent qu'il y en a de couleur rougeâtre et de couleur blanche, mais cette différence de teinte peut n'être que l'effet de l'âge des arbres : celui de couleur rougeâtre est réputé le meilleur.

Le *m'simbalé*, espèce de teck. — Il croît principalement à M'gaô, Lindy, Kiongga et à la côte de Mozambique; on l'emploie pour bordages et grosses pièces droites.

Le *m'sikoundazi*. — On en tire des planches. Il a, pour la couleur, quelque rapport avec le noyer et le gaïac; on le rencontre plus particulièrement aux environs de Panggani.

Le *m'tonddooh*, qui est très-abondant à Pemba surtout, et que Zanzibar fournit aussi, donne de bonnes courbes pour les constructions maritimes; on en fait encore des mâts et des vergues pour les bateaux de tout genre (1).

Je ne sais rien du *m'tcho* ou *m'tché*, si ce n'est qu'il exsude une sorte de baume qui se concrète à l'air libre, et dont on se sert comme médicament; on me l'a cité, toutefois, parmi les bois de construction.

Le *m'kandaa* et le *m'koko*, dont l'écorce contient beau-

(1) L'arbre qui produit le copal, le *m'sandarouss*, donnait aussi de belles mâtures, et c'est à la consommation qu'on en faisait pour cet usage que j'ai entendu attribuer la presque complète disparition de cet arbre de l'île de Zanzibar, où il était, dit-on, fort commun autrefois; ce n'est, maintenant, que dans les parties éloignées du port qu'on en trouve encore quelques pieds.

coup de tan; elle entre dans la préparation des peaux. Le premier, qui est une espèce de palétuvier, est plus commun à Lâmou que partout ailleurs; le second vient à Mafiia, M'rima, Mombase et Lâmou. Les pêcheurs frottent leurs lignes avec le fruit du *m'kandaa*.

Il n'y a guère que Zanzibar qui fasse une consommation notable de ces bois; nulle part on ne les exploite à l'avance, mais seulement en raison des demandes ou des besoins connus de ce port, la dépense locale n'en absorbant qu'une minime quantité.

Sel : so., *tchomvi* (à Zanzibar), *mougno* (à Mombase et Lâmou). — Il en est porté un peu de Zanzibar à M'rima, et de Lâmou à Zanzibar; on en a, en ce dernier lieu, de 80 à 140 mesures pour 1 piastre, selon l'état d'approvisionnement du marché. A Lâmou, le prix en est le même; mais, dans certaines circonstances, par exemple quand les bateaux qui l'importent s'y arrêtent au lieu de descendre jusqu'à Zanzibar, on peut en avoir jusqu'à 250 mesures pour 1 piastre.

Verroterie : so., *outchangga*. — On ne peut fournir des indications exactes sur le mouvement auquel cet objet donne lieu qu'en présentant des échantillons avec la désignation de chaque espèce de grains, et celle du lieu auquel elle convient. C'est un soin dont monsieur l'agent commercial était tout spécialement chargé et dont il s'est, sans nul doute, acquitté (1).

(1) M. Loarer s'est, en effet, occupé de cet objet; voir ce qui en est dit dans son mémoire. — MM. Arnaud et Vayssière, dont un travail sur le commerce de la mer Rouge a été publié dans les *Documents sur le commerce extérieur* (février 1850, n° 185), ont, en outre, remis au mi-

La consommation de cet article a sensiblement diminué dans les dernières années, par suite des entraves et des restrictions mises à la traite sous pavillon arabe. Le prix en est aussi varié que l'espèce. Zanzibar en fournit un peu à Mombase, à Lâmou, aux Bénadir et, presque exclusivement, à M'rima et aux ports du sud.

Laiton : so., *mazoka* (laiton de l'Inde), *massango* (laiton d'Europe). — C'est un article de grand débit pour Zanzibar, qui en importe à M'rima et aux Kiloua : au sud de ces derniers, il n'est plus demandé; mais, à M'rima, il n'est pas de transaction opérée sans qu'il y entre une certaine quantité de cet objet. Le *mazoka* vaut, sur le marché de Zanzibar, de 8 1/2 à 10 piastres la frazela; le *massango*, de 9 à 12 piastres 1/2.

Fil de fer : so., *féningné*. — Il n'est employé que dans le commerce de M'rima, et il y vient de Zanzibar, où la frazela se paye de 2 à 3 piastres.

Ce port fournit également, à M'rima et aux ports du sud, du fer en barre pour sagaies, hachots, couteaux; du plomb pour balles, de l'étain pour les bracelets, les anneaux de jambes et les ornements d'oreilles des femmes pauvres et des esclaves; de la poudre de guerre, des armes (fusils et sabres), de la quincaillerie, de la verrerie, de la grosse vaisselle; quelques meubles communs, des vêtements confectionnés (coton, laine et soie), et étoffes pour turbans et ceintures; quelques bouteilles d'eau et d'huile de rose, un peu de co-

nistre de l'agriculture et du commerce une série d'échantillons de cette nature en février 1850. Ces échantillons ont été envoyés, comme intéressant notre industrie, au Conservatoire des arts et métiers, où le commerce peut en prendre connaissance.

ton en laine pour matelas et coussins, un petit nombre de tapis de pied, des drogues, gingembre, cardamome, poivre, mogat sont, en outre, répartis par Zanzibar sur les autres points de la côte.

Enfin cette île reçoit des Bénadir une très-petite quantité de gomme arabique et de myrrhe, et leur envoie un peu de tabac et de savon.

Bon nombre des articles que je viens d'énumérer, comme alimentant le commerce intérieur des États d'Afrique dépendants du sultan de Mascate, ne sont pas produits dans le pays ou ne le sont qu'en partie; une fraction seulement est destinée à sa consommation, et souvent même ils sont réexportés en totalité; aussi figureront-ils presque tous dans la nomenclature des objets fournis au commerce étranger. J'ai donc encore à les envisager sous ce nouveau rapport, et à compléter les indications que j'ai déjà données pour chacun par celles qui sont relatives à leur destination ultérieure. C'est ce que je vais faire en suivant l'ordre dans lequel ils ont été déjà présentés.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Esclaves. — J'ai cité les principales peuplades de l'intérieur d'où provenaient les esclaves transportés d'un point à un autre des États d'Afrique. Il en est aussi importé de plusieurs points au sud du cap Delgado, entre autres d'Anggoji, de Mozambique, d'Ibo et de Tonggui. Ce sont principalement des Oua-Makoua, qui sont très-estimés; mais ces exportations sont devenues difficiles à cause des croisières portugaises et anglaises qui surveillent la côte du Mozambique.

La côte ouest de Madagascar et les Comorres indépendantes de notre domination en fournissent également. Mombase en reçoit un certain nombre des pays voisins (Nika et Tchaga); Lâmou et les Bénadir achètent quelques esclaves (femmes) à leurs voisins galla. Enfin des bateaux de la mer Rouge amènent sur le marché de Zanzibar un petit nombre d'Abyssins des deux sexes : ce sont les esclaves les plus recherchés, et il en est dont le prix s'élève jusqu'à 100 piastres. Les femmes, surtout, sont très-appréciées pour leur beauté relative et leurs qualités domestiques; elles sont payées de 40 à 150 piastres, et quelquefois au delà; aussi n'en trouve-t-on que chez les gens très-riches et les hauts fonctionnaires de Zanzibar.

Chameaux. — Ils sont conduits aux Bénadir par les indigènes des tribus soumal voisines, les Abgal, les Odjouranes, les Guel-Djaal, les Gogoun'dobé, et par ceux des territoires de Gan̄ané et de Lébine.

Anes. — Il en est importé de Mascate à Zanzibar; on les destine spécialement à servir de montures, et ils sont vendus de 20 à 30 piastres. Ceux de M'rima, de Mombase et des Bénadir ne sont ordinairement employés que pour porter des fardeaux. M'rima les reçoit de l'intérieur, particulièrement du pays des Nyamouézi; Mombase, de Nika et de Tchaga; aux Bénadir, on les tire du pays de Rahhan'ouine et de Haouiya. On en a quelquefois exporté de Moguedchou et de Braoua pour Maurice.

Bœufs. — Mombase s'en fournit de chez les Oua-Nika et en vend aux Oua-Kamba; Lâmou et Patta en achètent aux Galla voisins. Des navires de Maurice en viennent prendre annuellement à Braoua trois à quatre chargements, au taux

de 11 piastres par tête de bœuf rendu à bord : c'est le double du prix courant sur cette place, mais les Anglais sont entièrement à la merci des deux seuls négociants indigènes qui parlent leur langue. Il serait beaucoup plus avantageux d'aller chercher ce bétail à Meurka ou à Moguedchou; mais le mouillage extérieur de Meurka est mauvais, et son petit havre intérieur ne donne accès qu'à des navires calant moins de 10 pieds d'eau. Quant à Moguedchou, son mouillage, quoique forain comme celui de Braoua, est moins dangereux que ce dernier; en revanche, la population y est beaucoup plus turbulente.

Moutons. — Mombase en achète aux Oua-Nika et aux Galla.

Cabris. — Il en vient à Zanzibar de la grande Comorre, qui sont plus gras et plus estimés que ceux des Bénadir, et que ceux dont Mombase se fournit chez les Oua-Nika. Ils sont vendus à Zanzibar de 2 piastres 1/2 à 6 piastres au lieu de 1 à 2 piastres, prix habituel des autres marchés.

Peaux de bœuf ou *cuirs.* — Il n'en est guère exporté de Zanzibar que par les navires européens; un petit nombre de kourdja en sortent annuellement pour Bendeur-Abbass et Bouchire, directement ou par Mascate; quelques-unes, aussi, sont expédiées des Bénadir pour les ports soumal du golfe Arabique. Il est importé, à Zanzibar, des cuirs de l'Inde (Surate et Bombay) et de Mascate (venant, sans doute, de la Perse). Une partie est consommée dans le pays, et on envoie le reste aux Comorres. Ceux de Surate, qui sont les plus légers, se vendent 1 piastre la pièce; les autres, de 1 piastre 1/2 à 1 piastre 3/4.

Peaux de mouton. — Mascate en expédie de loin en loin. Elles sont achetées par les Américains.

Peaux de cabris.— On en reçoit de Mascate et de Socotra en poil et en cuir; les Anglais en ont réexporté, à l'occasion, au prix de 3 à 5 piastres la kourdja.

Peaux de rhinocéros. — Il en vient quelquefois de la côte de Mozambique, particulièrement d'Anggoji. Les Kiloua et ports au sud les reçoivent des peuplades de l'intérieur, les Oua-Iâo, les Oua-Makoua et autres. Les Indiens et les Arabes en prennent à Zanzibar pour l'Inde et le Keutch. Celles qui arrivent aux Bénadir des pays de Rahhan'ouine et des pays galla des bords du Djoub suivent la même destination.

Cornes de rhinocéros. — Elles ont les mêmes provenances que les peaux, et sont prises à Zanzibar par les Américains et les Anglais. Les Arabes et les Indiens les répartissent dans l'Inde, à Mascate, sur la côte sud d'Arabie et dans la mer Rouge. En Arabie, on en fait des manches de poignards; dans l'Inde, on les emploie à différents petits ouvrages, tels que boutons d'oreilles, bracelets, manches de couteaux et de poignards, etc. Cet article figure dans les importations annuelles de la côte à Bombay pour une somme moyenne de 3,000 roupies représentant la valeur d'environ 60 quintaux de cornes.

Semen. — Outre celui qui est préparé dans les diverses localités du littoral, il en vient à Zanzibar de Socotra. Zanzibar et Mombase en exportent aux Comorres, à Nossi-bé et à Mozambique. Le marché de Mombase en est largement approvisionné par ses voisins du littoral, et s'il tire, comme je l'ai dit en traitant du commerce intérieur, un peu de

cette denrée de l'île Pemba, c'est que sa population comprend un certain nombre d'individus de la secte des ibadhi, qui ne peuvent manger du semen préparé par les infidèles (les Oua-Nika).

Miel. — Il en est importé à Zanzibar de Mascate, de Moka et de Socotra.

Cire. — Pemba, Mombase et les ports au nord en dirigent directement sur l'Inde; Zanzibar, sur l'Inde et l'Arabie; mais ce dernier pays la fournit plutôt en bougie que brute. Les navires anglais en ont exporté quelquefois de Zanzibar pour l'Europe. La quantité de cet article versée annuellement sur le marché de Bombay est de 50 à 60 quintaux.

Ivoire. — Les Kiloua et les ports du sud le reçoivent de l'intérieur, principalement des Oua-Iâo, des Oua-Makon'dé, des Oua-Ghindo, des Oua-Héhé et des Oua-Sagara. Celui qui vient de la côte de M'rima y est apporté par des Oua-Sigoua, des Oua-N'gouho, des Oua-Nyamouézi, des Oua-Kouavi et des Oua-Kamba. On en envoie également des établissements portugais d'Anggoji, de Mozambique, d'Ibo et de Tonggui, qui le trouvent chez les peuplades oua-iâo et oua-makoua. Zanzibar, où il en arrive de tous ces ports, entre autres de M'rima, le livre à l'exportation pour l'Inde, l'Europe et l'Amérique. Mombase, qui en est approvisionné par des Oua-Kamba, des Oua-Tchaga, des Oua-Nika et par les gens de Takaonggo qui l'achètent aux Galla, l'expédie directement dans l'Inde. Lâmou, qui le tire des pays galla, fait de même. Braoua, Meurka et Moguedchou, où il vient des pays de Léouine, de Rahhan'ouine et de Chébelleh, en livrent aussi aux banians et aux Indous pour l'exportation. J'ai dit

le prix de la frazela sur les divers marchés du pays. Quand les traitants arabes et banians, qui vont commercer à Anggoji trafiquent avec les caravanes venant de l'intérieur, ils payent la frazela d'ivoire de 29 à 32 piastres en marchandises, ce qui représente pour eux un déboursé de 16 à 17 piastres que leur ont coûté ces mêmes marchandises. Mais quand c'est aux négociants de la ville qu'ils l'achètent, quoique ce soit nominalement au même prix, le résultat est bien différent, non-seulement parce que ceux-ci exigent que le tiers ou la moitié du prix convenu leur soit payé en argent, mais encore parce qu'à la côte la valeur vénale des marchandises, au lieu d'être, comme à l'intérieur, plus forte de 80 à 100 pour 100 que leur prix d'achat, ne l'est que de 15 à 20 pour 100; dans ces conditions, la frazela d'ivoire vaut de 28 à 30 piastres. A Mozambique, il revient à 30 ou 32 piastres l'arrobe, poids semblable à la frazela; à Tonggui, à 32 ou 35 piastres en marchandises d'un coût moindre de 15 à 20 pour 100, si elles consistent en khami, et de 30 à 35 pour 100, si ce sont des étoffes de l'Inde ou de Mascate. Aux marchés indigènes, à l'ouest et dans le voisinage de Mombase, c'est-à-dire de Rabaye, Derouma et Guériama, on l'achète avec des marchandises qui gagnent environ 40 pour 100 et représentent pour l'acquéreur une valeur de 16 à 24 piastres, selon la qualité de l'ivoire. Aux marchés galla, en arrière de Lâmou et Patta, à Kâo, Toualé et Ras-Bourgâo, la frazela d'ivoire ne se paye pas plus de 20 à 25 piastres en marchandises, coûtant de 16 à 18 piastres à celui qui les offre. Cet ivoire est toujours d'un blanc mat qui indique une plus forte dessiccation et qui le fait moins estimer; les diverses raisons qu'on

m'a données pour expliquer ce fait ne sont pas assez plausibles pour que je les produise ici.

Dans le commerce, on distingue trois qualités d'ivoire, dont chacune admet des subdivisions : la qualité supérieure est dite *bouri*; la seconde, *galan'sia* ou *galan'cha* ou *kalacha*; la troisième, *meuscoub*.

L'ivoire *bouri* comprend les dents de grande et moyenne dimensions, qui réunissent à cette condition la couleur et la proportion des formes. Ces dents ne doivent pas peser plus de 1 à 3 frazela. La même qualité offre encore trois nuances très-distinctes et qui sont inégalement appréciées.

La première se compose des dents les plus régulières et les plus parfaites pour le grain et la couleur; elle est ordinairement payée, à Zanzibar, de 36 à 38 piastres la frazela, et est exportée de préférence par les banians et les Hindous. Dans les Bénadir, on la désigne sous le nom de *négouet bouri* (bouri du premier choix, ainsi que l'indique l'épithète *négouet*, qui signifie la partie supérieure et choisie d'une chose); le prix de la frazela y est quelquefois de 1 ou 2 piastres moindre qu'à Zanzibar.

La seconde subdivision comprend les dents un peu moins parfaites, pesant, chacune, plusieurs frazela; c'est la qualité recherchée par les Européens et les Américains; on la désigne habituellement par le mot *oulaïa*; son prix, à Zanzibar, est de 32 à 34 piastres.

Enfin la troisième subdivision renferme les grandes dents défectueuses, non circulaires et un peu fendues ou coupées en gros morceaux dépareillés (1); elle se paye de 25 à

(1) La dent étant partagée en deux parties, le côté de la pointe est

28 piastres; c'est l'ivoire désigné aux Bénadir sous le nom de *moura*.

L'ivoire *galan'sia* comprend les dents régulières, pesant moins d'une frazela et plus de trois men', puis les grands morceaux cassés, mais encore verts, et même quelques dents du poids d'une frazela et plus, trop irrégulières et défectueuses pour faire partie du bouri.

On fait également des distinctions dans cette seconde qualité suivant la quantité de dents nécessaire pour compléter une frazela, dont le prix varie alors de 18 à 25 et 26 piastres. Elle est achetée par tous les commerçants qui s'occupent de l'exportation de cet article.

L'ivoire *meuscoub* ne se compose que des plus petites dents et des morceaux de rebut; on en paye la frazela de 12 à 18 piastres à Zanzibar; elle n'est recherchée que par les Hindous, qui l'expédient indirectement au Bengale et surtout en Chine.

Les Bénadir fournissent aussi des dents d'hippopotame, qui sont prises par les banians au taux de 6 à 8 piastres la frazela, et envoyées dans l'Inde comme celles venues du sud sur le marché de Zanzibar.

La part de Bombay, dans ce commerce, est annuellement de plus de 3,000 quintaux; celle du Keutch, d'au moins 2,000 quintaux. Dans l'année 1848, il en a été exporté par les Américains 2,000 quintaux environ; par les Anglais, 1,200; et pour l'Inde, 3,000.

nommé *zel* et l'autre *gofou*. Les dents coupées à cause de leur trop grand poids, mais dont les morceaux sont appareillés, seraient payées de 30 à 32 piastres, prix intermédiaire à celui de la deuxième et de la troisième subdivision.

Écaille. — Il en est importé de la côte ouest de Madagascar, des Macihoua (désignation des Comorres en langage souahhéli), et des Vicihoua-ia-Ibo (désignation des îles Kérimba dans le même langage). En ces endroits, les caboteurs arabes payent, à raison de 1 piastre 3/4 à 2 piastres 1/2 et 3 piastres au plus, en marchandises une quantité d'écaille d'un poids égal à celui de 16 piastres. On se la procure à Zanzibar au prix de 8 piastres 1/2 à 10 piastres 1/2 le men. L'écaille provenant de Madagascar et d'Ibo est réputée la meilleure; celle des Vicihoua-Ni (îles Dundas) est la seule recueillie dans le pays, qui soit considérée comme ayant autant de valeur. Les Anglais et les Américains n'en prennent presque plus; les banians en exportent de 250 à 300 livres, peut-être pour Bombay, qui en expédie en Chine.

Poisson salé. — Il est fourni aux Bénadir et au Souahhel par des bateaux de Soûr (côte nord d'Omân) et des ports de la côte sud d'Arabie, M'kellé, Sihhout et autres. Ces bateaux font leur pêche sur les côtes arabe et soumal, et, descendant au sud, distribuent leur cargaison dans les ports du Souahhel, principalement à Lâmou et Mombase. Le poisson est de deux espèces : le requin et le tazar (*lebak* et *kenâada* des Arabes; *papa* et *goo* des Souahhéli). La queue, les nageoires et l'aileron du requin sont préparés et vendus à part pour être réexportés dans l'Inde. Bombay reçoit annuellement de la côte de 80 à 100 quintaux de ces parties, dont il expédie en Chine, par an, plus de 5,000 quintaux.

Ambre gris. — Il en vient quelquefois de la côte de Mozambique; des baleiniers américains en ont apporté à Zanzibar des îles voisines de Madagascar. Les bateaux qui font la pêche dans les baies d'El-Khazaïne, et sur la côte dite Sîf-

et-Taouil et celle de M'routi, en ont souvent à bord. Il est exporté, pour les ports d'Omân et de Keutch, des points de la côte où il a été recueilli.

Froment. — On en tire de l'Inde et, depuis deux ou trois ans, de la Perse par Mascate; ce dernier est préféré.

Riz. —Il en vient, à Zanzibar, de Madagascar, de Nossi-bé et, en bien plus grande quantité, de l'Inde. Ce dernier est de deux qualités, dont la première a sur les marchés d'Afrique la même valeur que celui de Pemba, et la seconde qualité, une valeur égale à celle du riz malgache. Mombase en reçoit un peu de l'Inde et beaucoup plus des Oua-Nika. Les Bénadir en prennent aussi dans l'Inde.

Maïs. — On n'en a point exporté jusqu'à présent, cependant il y aurait avantage à le faire pour nos établissements du canal de Mozambique, voire pour la Réunion.

A Mombase, qui s'en approvisionne dans ses environs, on en a cent mesures (kila) pour 1 piastre; et, en l'achetant aux Oua-Nika ou aux esclaves qui le cultivent, on en obtient, pour 1 piastre, jusqu'à 120 mesures, c'est-à-dire l'énorme quantité de 7 quintaux.

Moutama. — Le moutama est le produit du pays qui, comme matière d'encombrement, fournit le plus d'aliment à la navigation. Des bateaux de M'rima, de Lâmou et des Bénadir en envoient directement à la côte d'Arabie et jusqu'à Djedda, concurremment avec quelques bateaux de Soûr et de la mer Rouge. Ceux de Zanzibar participent également à ce transport, principalement pour M'kellé, Chehheur et la côte d'Omân. Quant aux autres grains nourriciers produits dans le pays, ils y sont consommés, à part un peu de *m'hindé*, qu'on exporte pour l'Inde en cas de disette dans

cette contrée, et une petite quantité de *tchoko* ou *monggui*, qu'on expédie quelquefois au Keutch.

On exporte 7 à 8,000 tonneaux de moutama tant de Zanzibar que des autres points de la côte.

Sésame. — Une partie s'écoule vers l'Yémen, l'Omân, le Keutch et l'Inde ; l'autre, qui prend des proportions de plus en plus considérables chaque année, est enlevée par les Américains et les Anglais. Il en vient un peu des bords de la rivière Denoq aux Bénadir. C'est dans le sud du Souahhel que nous aurions avantage à composer nos chargements, non-seulement parce que ce point est le plus à portée de Maïotte, mais aussi parce qu'on y obtient cet article à des prix moins élevés.

Huile de sésame. — On en envoie dans l'Yémen, à la côte sud d'Arabie et à Mascate; Mozambique même en reçoit en certaines occasions, particulièrement dans les années où l'huile de coco est chère. Les Anglais et les Américains en ont acheté à diverses reprises; je crois pourtant que ces derniers y ont renoncé désormais; ils trouvent, sans doute, plus de bénéfice à prendre la graine même.

Cocos et *huile de coco.* — Les noix sont enlevées de Zanzibar et de Pemba pour Mascate, le Keutch, Bombay et Mozambique. L'exportation annuelle pour le Keutch est d'environ 100,000 noix; celle pour Bombay, de 160 à 170,000. L'huile, que Zanzibar et Pemba fabriquent seules pour l'extérieur, est expédiée en partie à Mozambique, à Mascate et à Bombay. Les navires anglais et américains, qui en demandaient beaucoup il y a quelques années, n'en emportent que rarement maintenant.

Noix d'arec. — Zanzibar en fournit au Keutch, à Mascate, Surate, Bombay et à la côte sud d'Arabie.

Girofle. — Le chiffre d'exportation de cette denrée combiné avec sa valeur vénale le rend aujourd'hui, après l'ivoire, l'article le plus important du commerce de Zanzibar. La production du girofle, dont le climat et la nature du sol font à peu près seuls les frais, et qui demande, d'ailleurs, de faibles efforts d'industrie et d'intelligence, est peu coûteuse dans ce pays où, d'autre part, le travail, encore esclave, recrute facilement les bras qui lui sont nécessaires, et ne réclame pour tout salaire que la nourriture et le vêtement du travailleur. L'extension donnée à cette culture dans les États du Sultan et le prix modique de ses produits assurent exclusivement aux girofles de Zanzibar et dépendances l'approvisionnement des divers marchés de la mer Rouge, du golfe Persique et de la côte occidentale de l'Inde. Il serait, dès à présent, très-avantageux d'en exporter de Zanzibar à la Réunion et en France; car nous devons considérer comme à jamais fermé le débouché que le girofle de notre colonie de Bourbon trouvait autrefois à Mascate, Bouchire et Bombay. Outre les contrées que j'ai indiquées, dont le littoral est déjà desservi par Zanzibar, l'Angleterre et l'Amérique en reçoivent aussi, depuis plusieurs années, tant par leurs navires respectifs que par ceux que le Sultan y a expédiés commercialement. J'ai dit précédemment que le prix de la frazela pourrait tomber, cette année (1848), à 2 piastres 1/4, à Zanzibar, dont le prix s'est réglé, jusqu'à présent, sur celui de la place de Bombay.

Copal. — Il en est importé dans le pays, particulière-

ment à Zanzibar, de quelques ports de la côte de Mozambique, Anggoji, Mambi, Kissangga, Panggani, Ibo et M'simboa ; il est généralement payé, sur ces divers marchés, à raison de 2 à 3 piastres de marchandises par frazela ou arrobe, ce qui représente une valeur en argent de 2 piastres 1/2 à 3 piastres 1/2. Ibo en pourrait offrir une plus grande quantité que chacun des autres points, d'où elle le reçoit ; d'ailleurs, le prix n'y serait plus élevé que de 1/4 à une 1/2 piastre par frazéla. Tout le copal est, pour ainsi dire, récolté en dehors des possessions du Sultan, car la domination de ce prince n'a, comme on le sait, de réalité que dans les villes principales de la côte, dont le territoire avoisinant, lui-même, ne doit que très-exceptionnellement être considéré comme une dépendance.

Les négociants établis dans les villes de la côte, et les Souahhéli surtout, qui ont, en quelque sorte, le monopole des relations avec les indigènes de l'intérieur, opèrent toutes leurs transactions avec ceux-ci au moyen de marchandises sur lesquelles ils ne gagnent pas moins de 80 à 100 pour 100, ce qu'ils en donnent pour la plus belle résine non grattée leur coûtant de 1 piastre 1/2 à 2 piastres.

Dans les marchés oua-nika, l'échange a lieu de la même manière ; quelquefois, pourtant, l'argent entre pour moitié dans le payement. Le prix de revient est de 2 piastres à 2 piastres 1/4 la frazela, et de 4 piastres la première qualité mondée, mais non grattée.

Le copal est entièrement exporté du pays pour l'Inde par la marine indigène, et pour l'Europe et l'Amérique par les navires arabes, anglais et américains. L'exportation, sous ces deux derniers pavillons, a un peu diminué depuis deux

ou trois ans, et cette diminution est, sans doute, la principale, sinon l'unique cause de la baisse qu'a subie, comme je l'ai déjà dit, le prix de cet article sur le marché de Zanzibar.

Ainsi, en 1844, année pour laquelle l'exportation s'était élevée à 40,000 frazela, le prix moyen de la première qualité mondée fut de 7 piastres 1/2. Au commencement de 1845, par suite d'une grande demande faite à Bombay, elle avait monté jusqu'à 9 piastres. En 1846, elle retomba au prix de 1844, et depuis elle s'est vendue successivement 7 piastres, 6 piastres 1/2 et 6 piastres, chiffre qu'elle n'a pas dépassé cette année. La part du Keutch, dans le copal exporté, est de 1 quintal 1/2 à 2 quintaux par an : celle de Bombay est très-variable; mais elle s'est élevée quelquefois au-dessus de 3,000 quintaux.

Sucre. — Zanzibar en reçoit de l'Inde, en cassonade et candi, une quantité très-variable de l'une et de l'autre espèce. La moyenne des importations annuelles peut être évaluée à 700 ou 800 quintaux pour la cassonade et à 200 pour le sucre candi. La première est payée, à Zanzibar, de 2 piastres 1/2 à 3 piastres 1/4 la frazela, selon la qualité; je donnerai une idée de celle-ci, en disant que notre belle cassonade blanche de la Réunion se vendrait de 3 piastres 1/2 à 3 piastres 3/4 sur le même marché. Le sucre candi se paye de 4 à 4 piastres 1/2 et 5 piastres. Les Anglais et les Américains importent du sucre raffiné qu'ils livrent en caisse de dix pains, pesant ensemble environ 50 kilogrammes, à raison de 10 piastres 1/2 à 12 piastres 1/2 la caisse.

Café. — Cet article vient de l'Yémen par bateaux de la mer Rouge, à la fin de janvier et en février; les Bénadir le

reçoivent directement. Quelquefois, un ou plusieurs de ces bateaux, s'arrêtant à Lâmou et à Mombase pour déposer et prendre des pèlerins, y débarquent alors le café nécessaire à la consommation de ces deux localités; mais le plus ordinairement, il arrive à Zanzibar. La qualité supérieure n'y est guère envoyée que sur commandes; l'importation ne s'en élève pas annuellement à plus de 200 balles de 5 à 6 frazela chacune.

De Zanzibar, on en réexporte sur divers points du Souahhel, et, en petite quantité, à Maïotte, Anjouan et Nossi-bé. Les navires du Sultan en ont porté en Angleterre et en Amérique. Les commerçants de ces nations n'en viennent point prendre sur ce marché : les Anglais vont à Moka même composer leurs chargements.

Enfin Mascate fournit un peu de café aux possessions arabes d'Afrique.

Dattes et fruits secs ou confits. — Les dattes sont importées de Mascate sur les principaux marchés du Souahhel, d'où on en réexporte un peu à la côte de Mozambique aux Comorres, à Nossi-bé et à Madagascar. Les amandes, les noix, les raisins secs, les confitures de pommes et de prunes viennent de la Perse par Bendeur-Abbass et Mascate, et sont presque entièrement consommés à Zanzibar. Dans ces derniers temps il a été porté, par navires français, à Zanzibar, dans des flacons bouchés à l'émeri, des fruits au sirop, dont la préparation s'est beaucoup améliorée et développée depuis quelques années. Cet article serait tout à fait propre à la consommation locale, et son prix en permettrait l'usage à toutes les personnes de condition un peu aisée. Je crois qu'il serait bientôt préféré aux confitures de Perse. Le Sultan en

a pris une assez grande quantité à bord de *la Grenouille*; mais (les substitutions de ce genre ne sont que trop communes dans nos exportations à l'étranger), au lieu de fruits au sirop que Saïd avait cru acheter, il a trouvé, en majeure partie, des fruits à l'eau-de-vie, dont l'usage n'est pas de son goût, et lui est d'ailleurs, on le sait, défendu par sa religion. Son mécontentement a été d'autant plus vif, qu'il a cru pouvoir attribuer cette déception à la mauvaise foi du capitaine. Il n'est pas besoin d'appuyer sur ce fait pour qu'on en comprenne les conséquences fâcheuses. Quoi qu'il en coûte à l'amour-propre national, je crois qu'il est de l'intérêt de notre commerce extérieur de dévoiler de pareilles turpitudes.

Nattes. — Quelques-unes sont exportées aux Comorres et à la côte de Mozambique, à Nossi-bé et à la côte ouest de Madagascar.

Coton en laine (so., *pemba*) et *coton filé* (so., *ouzi*). — Le premier, qui provient du Keutch et surtout de Bombay, est importé aux Bénadir et à Zanzibar en quantité annuelle de 45 à 50 tonneaux, au prix de 2 piastres à 2 piastres 1/4 la frazela. Aux Bénadir, on en fabrique ces étoffes dont j'ai parlé en traitant du commerce intérieur, et dont une partie est expédiée dans les pays à l'ouest et dans les ports soumal du nord. Dans les autres localités, le coton en laine ne sert que pour rembourrage. On importe aussi à Bombay, tous les ans, 4,000 à 5,000 frazela de coton filé.

Étoffes de coton. — Ces étoffes comprennent une infinité d'articles ayant, chacun, un usage particulier et un nom différent selon sa provenance. On n'en saurait donner une idée exacte qu'au moyen d'échantillons choisis dans ce but.

M. l'agent commercial en a dû faire une collection complète; je me bornerai donc à des indications générales. Les cotonnades en pièces sont presque exclusivement de fabriques américaine et anglaise, et comprennent surtout des cotons blancs et unis, de diverses qualités. Au nombre de ceux-ci figure, pour la part la plus importante, le coton américain dit *khami*, dont la consommation est si généralement répandue dans les pays arabes. Depuis quelque temps, le prix en a baissé à Zanzibar; la pièce qui se vendait, il y a peu d'années, 5 piastres 1/2 n'est payée maintenant que 2 piastres 3/4 et même 2 piastres 1/2; celle qui était d'abord du prix de 2 piastres 3/4 est obtenue à 2 piastres 1/4. Les cotons imprimés sont aussi de provenances américaine et anglaise, mais plutôt de cette dernière; ils servent pour literie, rideaux et vêtements des femmes de condition aisée. Bombay en exporte annuellement à la côte de 8,000 à 10,000 pièces, et de 20,000 à 25,000 pièces de coton blanc. Les étoffes de dimensions arrêtées, dont chaque pièce est confectionnée spécialement pour tel détail du vêtement des hommes ou des femmes, sont presque toutes de fabrique hindoue, et viennent principalement du Keutch et du Gouzerate; quelques-unes seulement sont tissées à Mascate. Cette disposition les rend plus propres que les étoffes en pièces à la consommation individuelle et au commerce de détail. Destinées, d'ailleurs, à la classe pauvre ou peu aisée et aux esclaves, elles sont, en grande partie, de très-mauvaise qualité et de fabrication grossière.

Les cotons américains n'arrivent directement qu'à Zanzibar; il en est de même des cotons anglais venant d'Europe, mais toutes les étoffes importées d'ailleurs sont dirigées de

prime abord sur plusieurs points autres que Zanzibar : ce sont les Bénadir, Lâmou, Mombase, les Kiloua et, quelquefois, M'gâo. Lâmou et Mombase sont, après Zanzibar, les deux localités où l'on consomme le plus d'étoffes de Mascate. A M'rima, la principale consommation porte sur celles de l'Inde. Dans les Bénadir et le nord du Souahhel, les cotons américains ont moins de débouchés que sur la côte qui s'étend au sud de Zanzibar, où dominent cependant, encore aujourd'hui, le goût des tissus de l'Inde et l'usage des toiles bleues dites *guinées*. Aussi l'importation en est-elle toujours très-considérable. La quantité qu'en fournit annuellement le Keutch n'est pas moindre de 150,000 pièces de 3, 6 1/2, 7 et 12 *gueuz* (33 pouces et 6 lignes anglais) de long ; celle de Bombay est, en moyenne, d'environ 110,000 pièces, représentant une valeur de près de 2 *laks* de roupies, cela sans compter les cotonnades du même genre que fournissent Surate et Mascate.

Bois de construction ou autres. — Les premiers ne sont exportés que par des bateaux de Meheura pour la côte sud d'Arabie. Il vient de l'Inde et de Madagascar un peu de bois de sandal, et une partie de celui qui est importé de ce dernier pays est réexportée pour l'Inde. Il sert de bois à brûler pour certaines cérémonies religieuses des banians et des Parsis. Le bois de sandal des côtes de Malabar et de Canara est bien supérieur à celui de Madagascar ; il est aussi plus odoriférant. Il est seul employé comme bois de senteur et pour la fabrication des essences.

Sel. — Les bateaux de Meheura et d'autres points de la côte sud d'Arabie en importent ordinairement à Zanzibar ; ils en déposent aussi à Lâmou et à Mombase.

Verroterie. —Elle est importée, dans les possessions d'Afrique, en partie de Bombay, en partie de Djedda et Moka, mais surtout par les navires anglais qui commercent à Zanzibar; ce dernier marché en approvisionne presque toute la côte. Lâmou et les Bénadir en reçoivent directement un peu : celle-là, de l'Inde; ceux-ci, de la mer Rouge.

Les ports du golfe Arabique, qui conservèrent pendant si longtemps le monopole de cette branche de commerce, placent maintenant, à grand'peine, à la côte un millier de *teurdy* (ballot en nattes contenant de 7 à 7 frazela 1/2) de verroteries. La participation des Européens aux transactions commerciales de la côte orientale d'Afrique, et l'abolition de la traite, qui, selon les probabilités, s'étendra bientôt à tout ce littoral, doivent diminuer encore l'importation des perles de Venise par la voie de la mer Rouge, en même temps que la consommation de cet article.

Laiton. — Il vient d'Angleterre, d'Amérique et de l'Inde. C'est sur Zanzibar seulement qu'il est dirigé en droite ligne au sortir des deux premiers pays; mais il en arrive également d'Europe par Bombay, d'où Lâmou et Mombase le reçoivent ordinairement, ainsi que le laiton de l'Inde dit *mazoka*. Celui-ci est particulièrement importé de Mandévi, l'un des ports du Keutch, en quantité d'environ 4 tonneaux par an, représentant une valeur de 1,800 à 1,900 piastres. Bombay en envoie au moins 2 tonneaux valant environ 1,100 piastres; de ce port, en outre, il est quelquefois expédié aux Bénadir un peu de vieux cuivre en feuilles, en clous et en débris de vases.

Fil de fer. — Il vient d'Angleterre directement par Bombay, de même que le fer en barre. Les autres métaux, dont

j'ai déjà parlé comme figurant dans le commerce intérieur, le plomb, l'étain et le cuivre rouge, sont importés de Bombay presque exclusivement.

Poudre de guerre. — Elle était, il y a quelques années, fournie à Zanzibar concurremment par les Américains et les Anglais; mais, depuis, la poudre anglaise est préférée et recherchée, même pour le trafic de la côte; aussi, tant qu'il y en a sur le marché, à 12 piastres le quintal, la poudre américaine ne trouve-t-elle pas d'acheteurs à un prix moindre d'un tiers.

On en place à Zanzibar de 400 à 500 barils de 25 livres, au prix courant de 3 piastres à 3 piastres 1/2.

Armes. — A part quelques armes de luxe apportées seulement sur commande, les fusils employés sont de fabrique anglaise et importés, à peu d'exceptions près, par des navires anglais. Ils ne coûtent plus que 3 piastres, grâce à l'importation assez considérable qu'en fit directement le navire du Sultan, la *Caroline*, à son retour d'Angleterre, et par suite de laquelle ils furent livrés aux marchands indigènes pour 5 piastres 1/4 au lieu de 3 1/2 et 5 3/4. Les Américains, qui les tiraient d'Angleterre, n'auront plus de bénéfice à en porter désormais à Zanzibar.

Les lames de sabre, montées et non montées, arrivent d'Angleterre; on importe aussi des sabres de l'Yémen. La consommation de cet article, sur la côte, est loin d'être égale à celle des fusils.

Vaisselle. — Sous cette dénomination sont compris les articles de poterie et porcelaine qui proviennent, pour chacun de ces genres, de pays différents. La faïence de fabrique anglaise est amenée plus particulièrement par les na-

vires de cette nation qui commercent avec Zanzibar. La majeure partie de la porcelaine est d'origine chinoise; elle arrive presque entièrement par Bombay, dont l'exportation annuelle de cet article, pour la côte d'Afrique, représente une valeur d'environ 12,000 roupies; il vient aussi un peu de porcelaine de Chine par navires américains. Le surplus de la porcelaine importée est de manufacture anglaise. Du reste, toute la vaisselle introduite dans le pays, quels qu'en soient le genre et la provenance, est d'un goût plus que médiocre et d'un prix relatif. Parmi la poterie, qui vient en majeure partie de l'Inde, figurent un grand nombre de gargoulettes fabriquées à Mascate. Quelques pièces de vaisselle (faïence et porcelaine) d'origine française ont été importées de Maïotte dans ces derniers temps.

Verrerie. — Il en est de cet article comme du précédent pour la qualité et la quantité de la consommation. La verrerie a été apportée, depuis plusieurs années, par des navires anglais, français et américains. Elle comprend principalement de la gobeleterie commune et des cristaux de table. Le vitrage des fenêtres est chose trop rare dans le pays pour donner lieu à une importation notable. La miroiterie n'est pas non plus prodiguée dans l'ameublement des maisons, et le peu de glaces d'une certaine dimension, qu'on trouve chez les gens riches, sont de très-médiocre qualité, quant à la glace même, et du goût le plus arriéré quant à la forme et à la sculpture du cadre. Maïotte commence également à importer un peu de verrerie.

Quincaillerie. — Tous les articles de quincaillerie, serrurerie, clouterie, coutellerie, chaudronnerie et ferblanterie, qui entrent dans la consommation des États d'Afrique, sont

de fabrique anglaise, et importés soit directement par navires anglais, soit de Bombay par bateaux du pays. Il en arrive annuellement de ce port pour plus de 250,000 francs. Parmi les articles de chaudronnerie très-recherchés à la côte et à l'intérieur de l'Afrique, sont les marmites en fonte; depuis quelques années, l'insuffisance de leur importation est telle, que ses habitants s'en approvisionnent à Maïotte; nos expéditeurs sont donc certains d'en trouver un débit toujours avantageux sur le marché de Zanzibar.

Meubles. — Dans cette catégorie, nous comprenons principalement des chaises à fond de bois et des fauteuils rotinés venant de Chine par Bombay, et d'Amérique par navires américains; puis des canapés, lits, tables, buffets de forme rectiligne et complétement dépourvus d'ornements; ces derniers objets sont fournis plus spécialement par l'Inde; aussi bien que quelques pièces de menuiserie travaillées à jours et destinées à être placées comme garnitures de fenêtres et autres ouvertures ménagées dans les murs des maisons. Si peu luxueux que soit un pareil ameublement, les maisons de Zanzibar qui peuvent en offrir l'assortiment complet sont rares; et dans les autres villes, Lâmou et Mombase exceptées, il n'y a, avec le *kibani* indigène, d'autres meubles en usage qu'un petit nombre de chaises de Chine : souvent encore ne les rencontre-t-on que chez les marchands banians ou indiens de l'endroit.

Vêtements confectionnés. — Ils viennent de Mascate et de l'Yémen à Zanzibar, très-peu à Mombase, mais beaucoup à Lâmou, dont les habitants ont, plus que tous les autres Souahhéli, le goût de la toilette et du costume arabe. Il en arrive aussi quelquefois d'Anjouan. Inutile de dire qu'aucun

des vêtements qui composent le costume européen ne saurait convenir ici.

Tapis de pied. — Les tapis de Turquie sont apportés par les bateaux de l'Yémen; ceux de Perse, de Bassora et de Bendeur-Abbass, par Mascate. Quoique l'emploi de ce meuble soit entièrement dans les usages de l'Orient, la consommation en est assez bornée dans les États d'Afrique où, partout ailleurs que dans les maisons riches des deux ou trois principales villes, les indigènes se contentent de la modeste natte. La température de ce pays y rend, d'ailleurs, l'utilité des tapis beaucoup moins réelle que sous des latitudes plus élevées.

Eau de rose et huiles essentielles. — Ces deux articles viennent en petite quantité de l'Yémen, et surtout de la Perse, par Mascate et Bendeur-Abbass; ils sont dirigés sur Lâmou, Mombase, et principalement sur Zanzibar. On en réexporte une partie aux Comorres. L'Inde fournit également un peu d'huiles de rose et de sandal.

Droguerie. — Je réunis sous ce titre l'aloès, le sang-dragon, l'encens, la gomme arabique, la myrrhe, le gingembre, le cardamome, la coriandre, le fenugrec, la cannelle, le benjoin, le poivre, le thé, le safran, l'assa-fœtida, la soude, le colombo : toutes ces substances, sauf le poivre, la gomme arabique et le thé, arrivent à la côte d'Afrique en quantité très-restreinte, et seulement pour la consommation de Zanzibar, ou n'en sont réexportées qu'accidentellement. L'aloès (soum., *hhomneur*) et le sang-dragon amenés de Socotra sont réexportés en presque totalité. L'encens (soum., *beïo*) vient des pays soumal du nord, quelquefois par les ports situés entre Beurbeura et Guardafui, ou au-

trement par terre jusqu'à Moguedchou; il en arrive aussi, mais plus rarement, de la côte sud d'Arabie et de Socotra. La gomme arabique (soum., *habko*), la myrrhe (soum., *malmel* et *hhadi*), récoltées chez les Ougadine, les Loulbahanté, les Meurrihan' et les Gaïla, sont apportées de ces divers lieux, par terre, aux Bénadir, et dirigées directement sur l'Inde ou bien envoyées à Zanzibar, d'où elles reçoivent ultérieurement la même destination. Le gingembre, le cardamome, la coriandre (so., *vionggo-viam'tellé*), le fenugrec (so., *ouatou*,—*hhaleba* des Arabes), la cannelle, le benjoin, le poivre (so., *pilipili*) et le thé sont expédiés de Bombay à Zanzibar. Le safran est apporté de Bendeur-Abbass et de Bouchire par les navires de Mascate; on en tire également un peu de la mer Rouge. L'usage du thé paraît devoir se développer à Zanzibar et à Mombase; on prétend que dans ces deux villes on en consomme déjà autant que de café. L'importation en poivre, faite annuellement par Bombay, varie de 800 à 900 quintaux; celle du benjoin peut être de 25 à 30 quintaux. L'assa-fœtida vient de la côte de Perse par Mascate; la soude ou *mogat*, du pays de Ganãné aux Bénadir. La racine de colombo est recueillie aux environs de Mombase.

Pour compléter la nomenclature des objets du commerce étranger, il me reste à en signaler quelques-uns qui n'ont pas figuré dans le commerce intérieur.

Chevaux (so., *farassi*; soum., *fereus*). — Ils arrivent à Zanzibar de Mascate, du Keutch et de Hhafoun. Les premiers, issus de la belle race d'Arabie et, par conséquent, bien supérieurs aux autres, sont vendus de 150 à 200 piastres; ceux du Keutch, de 100 à 160 piastres; et ceux de Hhafoun,

de 25 à 40 : de ceux-ci, il n'est guère importé plus d'une dizaine par an; les autres ne le sont que sur commande. Il vient aussi à Zanzibar quelques mules de Bendeur-Abbass et de Mascate. On porte enfin, dans cette dernière ville, une espèce de fourrage en corde nommé *ibis*, qu'on donne aux chevaux dans la saison des pluies.

Viande de bœuf salée, boucanée, ou préparée (so., *ngniama-ia-tchiomvi*, *ia-mitanda*, ou *ia-koukangga*). — Elle ne vient que de la côte ouest de Madagascar, où elle est préparée souvent par les équipages des bateaux qui vont l'y chercher; elle est consommée en partie à Zanzibar et à Mombase, mais sert surtout comme provision de mer à bord des bateaux arabes ou souahhéli.

Huile de poisson (so., *mafoutha-ia-sifa*). — Il en est apporté à Lâmou, Mombase, et principalement à Zanzibar, par les bateaux de la côte de Meheura, en jarres dites *farrah*, qui contiennent de 5 à 7 frazela 1/2 et sont vendues au prix de 5 à 8 piastres. Elle est extraite d'un petit poisson nommé *dagaa* à Zanzibar, *simon* à Mombase, et *houma* à Mascate. Ce poisson est mis en masse dans un large trou maçonné, exposé au soleil, et où on le laisse se putréfier, puis on recueille et épure un peu l'huile qui monte à la surface; elle est employée dans le corroi dont on enduit les carènes des bateaux.

Piments (so., *pilipili hoho*). — Ils sont récoltés à Zanzibar et Mombase, et entrent depuis quelques années dans les exportations des Anglais et des Américains, au prix de 2 piastres la frazela; on en cultive maintenant sur les plantations de girofliers, dans les intervalles laissés entre ceux-ci, et cet article augmente de valeur.

Oranges (so., *matchoungga*). — Elles sont récoltées à Zanzibar et Pemba, d'où on en expédie à Mascate, au Keutch, à Bombay et aux Comorres. Mozambique en envoie aussi parfois, qu'on réexporte à Bombay.

Oignons (so., *kitou vouou*).—Ils sont fournis par M'kellé, Cheheur et autres points de la côte sud d'Arabie, où l'on en cultive beaucoup.

Bastin (so., *kamba*). — Il arrive aux États d'Afrique, de la grande Comorre, où on en fait abondamment, et de Bombay, en quantité d'environ 400 quintaux.

Savon (so., *sabouni*). — Il est apporté par les Américains, puis de l'Inde, de Maïotte et de Nossi-bé par bateaux du pays.

Tabac (so., *toumbako*). — Il vient, en feuilles paquetées ou tordues, de Madagascar, des Comorres et de divers points du littoral africain. Les Américains l'expédient en poudre, en corde et en figue. On le cultive, d'ailleurs, sur plusieurs points du Souahhel.

Soieries. — Elles sont importées de l'Inde (Surate et Bombay), quelquefois de l'Yémen, et enfin d'Europe par les navires français et anglais.

Parmi celles de l'Inde, il en est bien peu qui ne soient pas plus ou moins mélangées de coton. Le navire français *la Grenouille*, qui a passé à Zanzibar, l'année dernière, avec des échantillons nombreux et variés, en a reçu commande pour une valeur de 20,000 piastres. Le gouverneur de la ville, qui était l'un des commanditaires, m'a assuré qu'on en placerait annuellement, à Zanzibar, pour 10,000 piastres.

Spiritueux. — Zanzibar reçoit de Maïotte et de Nossi-bé quelques caisses de vin, d'eau-de-vie et de rhum;

toutefois l'usage de ces boissons, étant défendu aux mahométans et réprouvé par l'opinion, n'a lieu que d'une manière occulte, et ne saurait de longtemps prendre un grand développement dans les pays musulmans de l'Afrique orientale.

Mais, par une singulière contradiction, les croyants les plus orthodoxes pensent que les liqueurs ne leur sont pas interdites, et ils en usent volontiers; aussi le peu de navires français, soit d'Europe, soit de la Réunion, qui ont passé à Zanzibar en ont-ils toujours placé un certain nombre de caisses. Cependant la consommation possible serait, pour le moment, largement estimée en la portant à 200 caisses.

Fils, cordonnets et galons de soie, d'or et d'argent pour vêtements. Ils viennent de Perse par Mascate, de Surate et de Bombay par bateaux du pays, et de Londres par navires anglais.

Sirops. — Cet article est susceptible d'entrer pour une bonne part dans la consommation, car il est, de sa nature, tout à fait en accord avec les goûts et les habitudes hygiéniques des populations des villes. Il en a été souvent envoyé de la Réunion, et le débit en a été facile : il en arrive maintenant par Maïotte et Nossi-bé, exportés de ces endroits par des bateaux du pays. On vendrait, m'a-t-on dit, sans peine, 150 caisses à Zanzibar, qui ne reçoit guère d'autre provenance que quelques bouteilles de sirops plus ou moins vieux et de mauvaise fabrication.

Fournitures de marine. — De la toile à voiles, un peu de cordage en chanvre, du goudron, de l'étoupe, du brai, du pouliage, des pièces de mâture, des avirons, des planches de sap, le tout destiné, presque exclusivement, à l'entretien

ou au service des bâtiments du Sultan, sont fournis par les navires américains. Bombay entre aussi pour sa part dans ces approvisionnements; néanmoins le chiffre qui, pour ce dernier lieu, représente la valeur des fournitures de ce genre ne s'élève pas aujourd'hui à plus d'un millier de roupies par an.

On pourrait ajouter à l'énumération que je viens de faire un certain nombre de menus objets; mais ils sont sans importance réelle par leur quantité comme par leur valeur, et je crois n'avoir omis aucun article d'échange pouvant offrir de l'intérêt. Voyons maintenant par quels moyens les transactions s'opèrent.

MÉCANISME DE L'ÉCHANGE.

Les détails qui précèdent, et la position essentiellement maritime des pays dont il a été question, ont dû faire comprendre déjà que le transport des objets de traite devait avoir lieu tantôt par eau et tantôt par terre, pour qu'ils arrivassent à leur destination définitive. Ce transport n'est point, du reste, dévolu exclusivement à tel port ou à tel groupe de la population des États du Sultan, ni spécialement exécuté par quelqu'une des nations qui participent au commerce général. Tous et toutes y emploient des moyens à peu près en rapport avec la quantité de produits que chacun d'eux importe et exporte pour son compte.

Le transport par eau ne consiste ici que dans la navigation maritime proprement dite, sous les formes du petit et du grand cabotage. Quoique la région orientale de l'Afrique où s'effectue, pour moitié, le mouvement commercial que

je décris soit traversée par plusieurs beaux fleuves flottables sur une grande partie de leur étendue, et sillonnée par leurs nombreux affluents, ces cours d'eau ne paraissent pas, jusqu'à présent, avoir été utilisés pour le transport des marchandises ni pour les communications intérieures; et, soit par suite de l'existence de rapides et de cataractes, de la force du courant ou de toute autre difficulté pouvant entraver et même arrêter la circulation des bateaux, soit par le manque d'industrie ou le peu d'aptitude nautique des populations riveraines, on ne les a employés, comme voie commerciale, que dans un parcours de quelques lieues au-dessus de leur embouchure (1).

Le transport par terre n'emprunte rien non plus à nos moyens mécaniques de locomotion. Les marchandises sont portées à dos d'homme, dont la charge moyenne est de 40 livres; on ne se sert de bêtes de somme que dans les caravanes du Nyamouézi, pays très-riche en ânes, et dans celles des Soumal qui, outre les ânes, possèdent une quantité considérable de chameaux. Partout ailleurs, le transport des marchandises se fait à dos d'homme.

Les routes, à l'intérieur, ne sont autres que les sentiers battus par ces caravanes, et se réduisent à un petit nombre de grandes lignes menant, sans doute à travers mille sinuosités et des obstacles naturels infinis, de quelques points de la côte au cœur des populations avec lesquelles se font les échanges. Aussi tous ces trajets demandent-ils d'un mois à

(1) On a dit que des navires de 150 tonneaux remontent l'Oufidji pendant une semaine, et des bateaux pendant un mois ; mais je n'ai pu vérifier l'exactitude de cette assertion, et le fait reste au moins douteux pour moi, d'après les renseignements que m'ont donnés les caboteurs.

deux mois et demi de marche pour être effectués par les piétons les plus diligents ; de plus, ils ne peuvent être entrepris qu'à certaines époques de l'année, soit afin de s'assurer, sur la route, des ressources en vivres et en eau, soit afin de ne pas trouver la circulation interrompue par les inondations qui proviennent des pluies torrentielles et du débordement des cours d'eau. L'époque de ces déplacements est, d'ailleurs, subordonnée aux habitudes commerciales et aux nécessités des travaux agricoles ou autres, auxquels se livrent, dans leur pays, les indigènes qui veulent trafiquer avec le littoral. Bref, les voyages de l'intérieur à la côte, et réciproquement, sont réglés par les saisons et divers autres faits non moins absolus, c'est-à-dire que le transport des marchandises par terre est périodique et ne peut être continu.

De plus, les circonstances météorologiques qui président à la navigation de l'océan Indien, la nature et les qualités nautiques des bateaux employés à la grande navigation, l'insuffisance de leurs moyens pour se diriger longtemps en haute mer, et l'impossibilité qui se présente, en vue de terre, d'aller contre vent et courant, les obligent à faire coïncider leurs opérations avec le cours régulier des moussons ; le cabotage lui-même est en partie assujetti à cette périodicité de mouvements.

Ainsi, du côté de la mer comme du côté du continent, presque toutes les marchandises qui alimentent le commerce tant intérieur qu'étranger, et qui ne font, pour ainsi dire, que traverser les possessions arabes du littoral, n'arrivent aux lieux d'échange qu'à des époques données ; et, par suite, le commerce de ces possessions est soumis à une intermittence semblable, et doit y conformer son mode d'o-

pération et de règlement. Ceci posé, je vais donner quelques détails sur les conditions et mouvements divers par lesquels passent les objets d'échange à partir du dernier point d'où ils viennent en entrant dans le pays, jusqu'à leur première destination quand ils en sortent.

Ainsi que je l'ai dit, chacun des pays qui prennent part au commerce de la côte y emploie à peu près la quantité de bâtiments nécessaires au transport des marchandises qu'il y importe ou qu'il en exporte.

L'Inde anglaise, le Keutch, les ports du golfe Persique, de l'Omân, des côtes sud d'Arabie et de la mer Rouge ont les leurs; il en est de même de Zanzibar et de quelques-uns des ports qui en dépendent. Le chiffre total de ces navires s'élève à environ cent soixante-dix; ils jaugent de 30 à 150 et 160 tonneaux, la plupart de 50 à 60. Beaucoup d'entre eux servent aussi au cabotage soit accidentellement, soit pour un temps donné et prévu; toutefois celui-ci est principalement effectué par des bateaux plus petits et des barques, au nombre de cent cinquante peut-être, parmi lesquels une cinquantaine de bateaux pêcheurs, de Soûr, nommés *beden*, du port de 15 à 25 tonneaux, et qui font le cabotage entre Zanzibar et la côte de M'rima, particulièrement durant la mousson du sud-ouest; les autres petits bateaux et barques appartiennent nécessairement à Zanzibar et ses dépendances. Il en est de plusieurs sortes qui se distinguent par des différences dans la construction de la coque, dans la mâture et la voilure; je crois inutile de les décrire, et je renvoie à l'Album les personnes qui désirent s'en faire une idée.

Revenons aux navires de grande navigation : voici, à peu

près, leur répartition entre les divers pays qui les fournissent :

Inde anglaise et États protégés.. .	35	
Côte d'Omân et du golfe Persique.	50	non compris les bateaux de pêche dits beden.
Côte sud d'Arabie (M'kellé, Chehbeur et pays de Meheura).. . .	25	
Mer Rouge (Djedda, Moka, etc.)..	10	(de 6 à 15).
Côte d'Afrique..	50	y compris 3 ou 4 bateaux, peut-être, des ports soumal du nord.
Total. . . .	170	

Il y a quelques années, ce chiffre était plus considérable; le gouverneur de Zanzibar m'a raconté, à ce sujet, que, se trouvant un soir chez le fils du Sultan, Syed Khaled, avec d'autres personnes, la conversation tomba sur le mouvement de la navigation dans ce port. Des paris s'engagèrent sur le nombre des bateaux qui le fréquentaient : c'était alors l'époque où ils y sont réunis. Pour trancher la question, on fit le dénombrement, et on en compta deux cent dix. Il s'ensuivrait que la diminution aurait été d'une quarantaine, et la cause en était, selon mon interlocuteur, dans la suppression de la traite sous pavillon arabe au nord de l'équateur. Le fermier des douanes m'a assuré, de son côté, qu'il résultait, pour lui, du même fait, une perte de 50,000 piastres par an (1). Quoi qu'il en soit, voici quelle est la marche générale du mouvement et des opérations de cette marine de long cours.

En prenant pour point de départ le début de la mousson

(1) Je citerai encore, à l'appui de cette opinion, le passage suivant d'une note sur les affaires commerciales, que M. Ward, consul des États-Unis à Zanzibar, m'adressait officieusement, en réponse à quelques ren-

de nord-est, les premiers arrivages du nord sont fournis par les bateaux de Zanzibar, qui ont été porter des grains à la côte d'Arabie, et qui sont ordinairement de retour de la fin de novembre au commencement de décembre. Cependant, avant cette époque, il arrive quelquefois un, deux ou trois bateaux de Mascate; mais cela ne se présente que quand il y a eu des marchandises pressées à envoyer à Zanzibar ou des nouvelles importantes à y faire parvenir, comme, par exemple, celles de troubles survenus en Omân, circonstance assez fréquente. Dans cette dernière occurrence, on expédie de Mascate, dès que la mousson du sud a cessé, un des navires du Sultan, qu'on charge en même temps d'une provision de dattes, raisins, amandes et autres fruits de la plus récente récolte.

A part les cas exceptionnels que je viens d'indiquer, les grands bateaux de l'Omân et du golfe Persique, qui partent les premiers, n'appareillent guère avant la seconde quinzaine de novembre; ils sont, d'ailleurs, en petit nombre, et ils n'avancent ainsi leurs départs que parce qu'ils doivent faire plusieurs escales, entre autres celle de Socotra, où ils portent des dattes et prennent du semen et de l'aloès. Au besoin, ils cherchent un refuge contre le mauvais temps à la baie de Hhafoun et, plus au sud, à Ouarcheikh, Meurka ou Braoua. Ils y trouvent encore l'occasion d'exercer quelque négoce;

seignements que je l'avais prié de me donner : « Since the treaty with England to put a stop to the coast slave trade in the Imam's dominions, the coast trade is very much diminished; there is not in Zanzibar so great a demand for goods as there was. » Depuis la convention passée avec l'Angleterre, pour mettre fin, dans les possessions du Sultan, à la traite des esclaves sur la côte, le commerce de celle-ci a beaucoup diminué; Zanzibar ne demande plus autant de marchandises qu'auparavant.

sous ce rapport, les relâches de Lâmou et de Mombase, surtout la première, sont les plus fréquentées. Le gros de la flottille quitte l'Omân dans la première quinzaine de janvier. Tous ces navires, à de rares exceptions près, descendent jusqu'à Zanzibar, où ils arrivent à la fin de février. Leur chargement se compose, en proportions variées, d'étoffes pour turbans et ceintures, de vêtements (y compris les *bouchti*, burnous en poils de chèvre), de soies en fil, de tapis, de peaux en cuirs, de dattes et fruits secs, de pâtes et confitures, d'eau de rose, de blé, de fourrages (*ibis*), de gargoulettes et de diverses drogues.

Les bateaux partant de l'Inde (Bombay) et du Keutch appareillent de la fin de décembre à la mi-janvier, selon leur destination plus ou moins éloignée. Il en est qui vont jusqu'à Mozambique et à la côte ouest de Madagascar, après une courte relâche à Zanzibar ou à M'gâo; d'autres touchent à certains ports des Bénadir et du Souahhel. Dans ces escales, ils déposent quelques marchandises entre les mains de leur correspondant, s'ils en ont un; sinon, ils y laissent un agent qu'ils prennent à leur retour dans le nord. Tous ceux dont la destination définitive est Zanzibar y sont rendus d'ordinaire pour les derniers jours de mars.

Les bateaux de M'kellé, de Chehheur et de la côte de Meheura font route à la fin de janvier. Ceux de Meheura sont chargés de sel et de poisson salé. Les uns mouillent à Socotra, où ils s'approvisionnent d'aloès et de sang-dragon; d'autres, aux Bénadir, où ils trouvent toujours des passagers et un peu de fret pour le Souahhel. Ils se défont d'une partie de leur sel à Lâmou, parfois à Mombase, et le reste arrive à Zanzibar. Les bateaux de M'kellé et de Chehheur ont, à

bord, des oignons, un peu d'aloès, de gomme et autres drogues, puis du requin salé. En passant aux Bénadir, ils prennent du semen, des cornes de rhinocéros, de l'ambre gris en petite quantité ; ils ont aussi habituellement, comme passagers, un certain nombre d'individus qui quittent temporairement leur pays, pour aller chercher fortune à Zanzibar, où ils s'emploient, les uns comme heummaline (portefaix), et quelques autres en qualité de soldats. Chacun de ces bateaux a coutume d'emporter, en marchandises et argent, de quoi se procurer, pour son retour, au moins la moitié de son chargement, que compléteront les bagages et vivres des passagers, et les provisions, en grains principalement, que leurs compatriotes émigrés à Zanzibar envoient aux parents qu'ils ont laissés en Arabie.

Les bateaux de la mer Rouge partent à la fin de janvier. Ce sont eux spécialement qui servent au transport, aller et retour, des pèlerins du Souahhel et des Bénadir. Leur cargaison ordinaire comprend du café en grain et en coque, de la verroterie, des pièces de toile fine et soieries, de l'essence de rose, du vieux cuivre, quelques tapis ; et quand ils ont touché à l'un des ports de la côte soumal, entre Beurbeura et Guardafui, ils ont aussi un peu d'encens et de gommes. Ils déposent aux Bénadir une partie de leur verroterie, le café en coque, le vieux cuivre, et les échangent contre des peaux et des cornes, des grains, de l'argent et parfois de l'ivoire qu'ils vendent à Zanzibar. La fin de février est le moment où les divers bateaux ci-dessus mentionnés se trouvent réunis en plus grand nombre dans le port de Zanzibar. Alors beaucoup d'entre eux se halent à terre pour visiter et remettre leur carène en bon état ; d'autres qui ne

doivent retourner dans le nord qu'à la fin de la prochaine mousson de sud-ouest ont été, peu de jours après leur arrivée à Zanzibar, dirigés vers les Kiloua, M'gâo ou la côte de Mozambique, ou bien se sont rendus aux Comorres, à Nossi-bé et à la côte de Madagascar, avec des chargements appropriés aux besoins des localités qu'ils veulent parcourir. Enfin c'est un temps de repos pour ceux qui vont repartir avec les premiers jours de la mousson de sud-ouest.

Alors aussi s'exécute le règlement des comptes pour les transactions opérées depuis le commencement du *nirouz*. L'ouverture de cette liquidation est signifiée, à la demande du fermier des douanes, par un ordre du gouverneur, et publiée à son de cornes jusque dans les faubourgs de la ville.

A l'arrivage du nord, ce sont généralement les négociants de Zanzibar qui sont les débiteurs. Ils soldent soit en numéraire, soit en produits (ivoire, grains, girofle, copal, etc.), ou bien font de nouveaux billets accrus du montant de l'intérêt des sommes dues pour la prolongation accordée, et dont l'échéance est reportée au prochain règlement de comptes. Puis on recommence à négocier au sujet des articles récemment importés, et pour lesquels les recouvrements n'auront lieu, sauf conditions contraires, qu'à la fin de l'année, c'est-à-dire dans les derniers jours d'août. A cet effet, une obligation est passée devant témoins ou devant le cadi, portant que le débiteur payera aux créanciers, à une époque convenue, telle somme en argent ou en telle marchandise, à raison de tant la frazéla; un échantillon de cette marchandise et de la qualité dont elle devra être reste entre les mains des deux parties.

Les comptes à peine réglés, les départs pour le nord com-

mencent dès les premiers jours d'avril dans l'ordre suivant, fixé selon le plus ou moins d'éloignement du lieu de destination. Ce sont successivement les bateaux du golfe Persique et du Keutch, de Bombay, de l'Yémen et la côte sud d'Arabie; enfin les derniers sont ceux qui se rendent aux Bénadir et à Lâmou.

L'époque des expéditions, pour le nord, des divers ports de la côte d'Afrique est la même qu'à Zanzibar; elles ne sont, du reste, faites que par Lâmou et Mombase.

Après ces départs, la grande navigation, par bateaux indigènes, est interrompue pendant trois mois et demi environ, des premiers jours de mai au 15 août. Les bateaux qui n'ont pas pris l'une des directions déjà indiquées concourent avec les caboteurs à la répartition, sur les différents points de la côte, des marchandises nouvellement apportées à Zanzibar. Je décrirai tout à l'heure les mouvements du cabotage; mais, pour en finir avec la navigation de long cours, je citerai un passage du rapport de M. Loarer, qui présente un tableau aussi pittoresque que fidèle d'une partie du mouvement commercial des Arabes le long de la côte d'Afrique.

« Les boutres et les Arabes, dans leur pénible naviga-
« tion, rasent continuellement les côtes, et, toutes les fois
« qu'une occasion se présente à eux de faire la plus chétive
« spéculation, ils ne la laissent pas échapper. La composi-
« tion de leurs chargements et l'agglomération de petits
« pacotilleurs, que l'on trouve à bord de la plupart des ba-
« teaux, favorisent admirablement cet instinct mercantile.
« Tel individu, parti d'un port de l'Inde ou de l'Arabie avec
« une valeur de 500 piastres en marchandises dont il est

« sûr de trouver un placement avantageux à Zanzibar, et
« dans l'intention première d'y amener sa petite pacotille,
« la vend et échange trois ou quatre fois, sur la route, les
« articles qu'il s'est procurés en retour ; de sorte que, bien
« souvent, il n'apporte à sa destination que les piastres pro-
« venant de ces diverses spéculations.

« Le temps n'est rien pour le navigateur arabe : il a
« six mois pour faire une traversée qu'un autre achève-
« rait en moins d'un mois; il est excessivement curieux,
« aventureux et en même temps économe jusqu'à l'avarice.
« La plupart du temps, il n'a d'autre habitation que son
« boutre. S'il vous dit qu'il a une femme à Mascate, une
« autre à Zanzibar, ces différents ménages ne lui coûtent
« que peu ou point d'entretien ; ce sont pour lui des espèces
« d'hôtelleries où il paye, quand il s'y trouve, pour son
« loyer et sa pension ; ses femmes commercent, de leur côté,
« par les mains des esclaves mâles et subviennent ainsi à la
« dépense pendant les voyages du maître. Outre l'avantage
« d'un pied-à-terre, celui-ci trouve, dans ces intérieurs qui
« lui sont ouverts successivement, des factoreries tout in-
« stituées, plaçant, pendant son absence, les marchandises
« qu'il n'a pas pu vendre ou qui ne sont pas d'un débit im-
« médiat. Le même boutre, se rendant de Mascate à Zanzi-
« bar, fait ordinairement dix à douze escales avant d'arriver
« à sa destination. On ne doit excepter de cette règle géné-
« rale que les bateaux appartenant à ce dernier port, les-
« quels ne relâchent ordinairenent que pour faire de l'eau
« et du bois. »

Maintenant je vais donner une idée générale des opéra-
tions faites par le petit nombre de navires chrétiens qui

participent au mouvement commercial de la côte orientale d'Afrique.

Les Américains et les Anglais sont les seuls qui entretiennent des relations suivies avec les États du Sultan (1). La marine française du commerce n'a fait, jusqu'à présent, à Zanzibar que de rares apparitions, sans aucune régularité, et le passage, dans ces derniers temps, de deux ou trois bâtiments de Hambourg et de Brême, d'un faible tonnage, n'est encore qu'un accident.

Dans un travail précédent, qui a été publié aux *Annales maritimes* et à la *Revue coloniale*, numéros de décembre 1843, j'ai déjà indiqué la nature et le mode d'opérations du commerce américain sur le marché de Zanzibar, et la valeur des échanges effectués par lui jusqu'en 1842. Ce travail comprenait aussi une appréciation analogue du commerce anglais. Il me suffira donc de signaler ici les modifications qu'ils ont pu, l'un et l'autre, éprouver depuis, sous ces divers rapports.

Après plusieurs transformations dans la raison de la maison de Salem, qui avait, dès lors, un comptoir à Zanzibar, et dans le personnel qu'elle employait, ce comptoir fonctionne toujours sous la direction ostensible d'un M. Febeen dit Franck; mais M. Ward, le consul américain, a une grande part d'influence dans les opérations, s'il n'en a pas même la direction supérieure. Celles-ci consistent à placer les chargements importés par les navires de la maison et à leur préparer des cargaisons pour le retour. Ces navires, au

(1) Je ne crois pas devoir tenir compte des opérations clandestines de traite que peuvent faire des navires négriers dans quelques ports du sud des possessions arabes.

nombre de cinq, sont expédiés successivement d'Amérique, à deux mois et demi, trois ou quatre mois d'intervalle l'un de l'autre; il en passe donc, selon les circonstances, trois ou quatre chaque année à Zanzibar. Malgré l'interdiction commerciale décrétée à Madagascar contre les blancs, et qui s'est étendue aux Américains (1), les navires dont il s'agit ont coutume d'y toucher et sont même parvenus, après bien des réclamations et des pourparlers, à y déposer de nouveau des marchandises; toutefois, par une sorte d'accommodement avec la défense de ne rien laisser emporter du pays par les étrangers, ces marchandises ont été payées à Zanzibar, au moyen d'une assignation sur un négociant de cette place, qui était, à ce qu'il paraît, en affaires avec quelques antalaot's ou quelques banians de Majunga.

Outre ces navires, il en vient trois ou quatre expédiés par des maisons de Boston, et qui se font concurrence. Je crois, sans en être sûr, que l'une d'elles a eu pendant un certain temps un agent ou correspondant à Zanzibar; mais, dernièrement du moins, il n'y avait d'autre maison américaine, en cette place, que celle dont j'ai d'abord parlé. Les capitaines ou subrécargues des bâtiments de Boston sont chargés de gérer eux-mêmes les affaires du navire; chacun d'eux traite avec un, deux ou trois des grands négociants banians ou hindous établis sur les lieux, pour tout ou partie de sa cargaison; en échange de quoi il devra recevoir, à une époque indiquée, une valeur équivalente en

(1) Cette interdiction eut d'abord pour effet de suspendre non-seulement les opérations du comptoir secondaire qu'ils avaient à Majunga, mais encore l'exportation de l'argent et des marchandises du pays déjà acquises par le gérant de l'établissement.

ivoire, copal, etc., etc., de telle qualité, à raison de tant la frazela.

L'affaire est ordinairement agencée par un courtier ou commissionnaire qui est chargé d'assurer les rentrées et de préparer les objets qui doivent composer la cargaison de retour; il lui revient 2 1/2 pour 100 de commission, tant sur cette dernière que sur celle d'arrivée.

Alors le navire va faire quelque escale intermédiaire à Nossi-bé et Madagascar, ou à Maïotte et Mozambique, ou à Moka. Plusieurs ont été sur la côte, à Tonggui ou Kiongga (1), traiter du copal. En 1847, il est venu huit navires américains à Zanzibar; en 1848, le nombre en a été moindre de moitié, mais ce sont les navires de Boston qui ont manqué.

Les marchandises importées par les Américains sont toujours à peu près les mêmes quant à la qualité et à la variété; il ne s'y trouve d'article qui soit spécialement convenable pour le commerce du Zanguebar que leur coton manufacturé; et, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur la valeur totale de leurs importations, le chiffre n'en a jamais été au delà de 300,000 à 350,000 piastres (piastres américaines), dont un quart ou un tiers seulement en numéraire. Les objets qui composent la cargaison, outre les cotonnades, sont: du sucre en pain, des farines et salaisons, des meubles, un peu de quincaillerie et de vaisselle, du savon, du tabac, de la bougie, quelques centaines de paniers

(1) Ces deux points, qu'on désigne le plus souvent par Tonggui, sont placés tout près l'un de l'autre et du cap Delgado, sur la rive gauche de la rivière Ménaguené : Tonggui est aux Portugais, Kiongga est au sultan Saïd et a pour chef un certain Bacari-M'chiamo.

de cidre, du papier à écrire, de la poudre et des fournitures de marine.

Leurs exportations ont également peu varié; ce sont toujours principalement de l'ivoire, des peaux, du copal, du girofle, quelques drogues, du sésame et, plus récemment, des piments; ils n'exportent plus ordinairement d'huile de coco. Leurs chargements de retour comprennent, en outre, le café qu'ils vont prendre à Moka et les produits de Madagascar (peaux, suif, copal), qu'ils peuvent se procurer en partie à Majunga et en partie à Nossi-bé.

Je passe aux Anglais.

Après la liquidation de la maison Hunt, en 1840, une société, dont la raison était Anderson et compagnie, avait établi à Zanzibar un nouveau comptoir anglais, ayant pour gérant un M. Peters. Ses opérations étaient plus restreintes que celles de sa devancière et se bornaient, je crois, aux transactions possibles sur le marché de Zanzibar. Un M. Wilson y avait organisé, plus tard, un autre comptoir qui devait, disait-on, correspondre avec une maison de Bombay. Enfin plusieurs tentatives individuelles ont été faites soit dans ce sens, soit pour monter des opérations avec la métropole; mais tous ces essais ont échoué ou n'ont eu que de minimes résultats. A mon dernier passage à Zanzibar, M. Peters était mort; la maison de Londres, dont il avait été le représentant, avait envoyé un agent qui s'occupait de la liquidation des affaires, et le brick anglais *l'Arrow* se tenait prêt à emporter le matériel restant.

Les importations des Anglais consistent principalement en verroterie, vaisselle, quincaillerie, armes, poudre, étoffes de coton, représentant une valeur d'environ 215,000 pias-

tres; et leurs exportations, en copal, sésame, ivoire, cornes de rhinocéros, cire, drogues et peaux de bœuf. Outre les spéculations dont il vient d'être question, deux ou trois navires de Maurice vont annuellement, aux époques des changements de mousson, charger des bœufs à Braoua. Une ou deux cargaisons d'ânes ont aussi été exportées de Moguedchou, il y a quelques années, par navires de cette colonie.

L'apparition, dans les États du Sultan, des navires de Brême et de Hambourg, dont il est parlé précédemment, est de date récente, et a eu, sans doute, jusqu'à présent pour but plutôt une sorte d'exploration commerciale que des spéculations faites d'après un plan d'opération arrêté. Ils ont importé des toiles, de la verroterie, de la quincaillerie, et exporté un peu d'ivoire, de copal, ainsi que des drogues; je crois qu'un ou deux d'entre eux se sont même rendus à Moka pour y prendre du café : en un mot, il n'y a encore rien de bien caractérisé dans la nature de leurs transactions.

Je dois maintenant expliquer comment sont distribuées les marchandises importées des divers pays et par les diverses voies qui ont été indiquées, tant à Zanzibar qu'en quelques-uns des points du littoral qui en dépend; ce sera en même temps décrire les mouvements du cabotage.

Les marchandises destinées à telle partie de la côte, soit pour la consommation, soit, surtout, pour être échangées avec les peuplades de l'intérieur, y sont transportées du port qui les a reçues directement, par des bateaux côtiers de dimensions et de genres différents, jaugeant de 8 à 25 et jusqu'à 30 tonneaux. Il faut y ajouter, ainsi que je l'ai dit plus haut, un petit nombre de grands bateaux qui trouvent

avantage à s'y employer, au lieu de rester inoccupés jusqu'à la mi-août.

Les caboteurs les plus actifs sont les bateaux nommés *beden*; une centaine environ de ces bateaux, le plus souvent du port de 18 à 20 tonneaux et construits, pour la plupart, à Soûr (Omân), en partent, chaque année, approvisionnés de sel, et armés pour la pêche. Ils commencent en quittant le port et principalement de Ras-el-Hhad à Mocira; passant ensuite rapidement, en deux ou trois jours de beau temps, de la côte sud-est d'Arabie à la côte d'Afrique, et s'arrêtant, au besoin, dans quelque baie de Socotra, ils la continuent dans les baies de Hhafoun et d'El-Khazaïne et successivement à Fechout, M'routi, jusqu'à Ouarcheikh, se procurant, à l'occasion, un peu d'ambre gris. Alors ils visitent les Bénadir et plusieurs ports du Souahhel, où ils trouvent le placement des produits de leur pêche (requin et tazar salés).

Les uns s'arrêtent à Lâmou, d'autres à M'rima ou Zanzibar. Les premiers arrivés, qui vendent leur cargaison dans les ports du nord, font quelquefois une seconde excursion. Une partie de ces beden opèrent leur retour dans les premiers jours de la mousson de sud-ouest; d'autres, à la fin, et, dans ce dernier cas, ils s'emploient, en attendant, au cabotage. Quoique solidement construits, ces bateaux ont des façons très-fines et sont très-bons voiliers, ce qui leur donne de l'avantage sur leurs concurrents.

Il y a un mouvement de va-et-vient pendant toute l'année entre Zanzibar et la côte de M'rima, et ce mouvement s'étend même jusqu'à l'Oufidji; mais les communications entre cette île et les diverses parties des possessions arabes ou por-

tugaises du littoral ont lieu à des époques fixes et selon la mousson régnante.

Les départs de Zanzibar et de Lâmou pour les Kiloua et ports au sud, pour les Comorres, la côte de Madagascar et celle de Mozambique s'effectuent de décembre en mars. Une quarantaine de bateaux appareillent alors de Zanzibar pour ces divers parages; ils y restent pendant tout le fort de la mousson de sud-ouest, faisant du cabotage entre les Comorres, Nossi-bé et Madagascar.

Les bateaux armés pour le commerce spécial des Kiloua quittent Zanzibar à la mi-août au nombre de trente-cinq à quarante au plus, la vente des esclaves étant moins considérable qu'elle ne l'était autrefois. Ils descendent en louvoyant le long de la côte en dedans des îlots et récifs, profitant des brises de terre qui soufflent dans la matinée et des courants de marée; ils mettent ainsi, en moyenne, de sept à huit jours à se rendre à leur destination. A peu près à la même époque, arrivent aux Kiloua, pour y prendre du fret ou tâcher d'y placer un reste de marchandises, quelques-uns des bateaux partis au commencement de l'année pour les Comorres et la côte de Madagascar ou certains ports du Mozambique (Anggoji, Mozambique, Ibo, etc.).

Voilà donc, par suite des divers mouvements maritimes déjà décrits, tout le littoral des Bénadir à Tonggui, approvisionné de marchandises propres à la consommation de ses habitants et des peuplades de l'intérieur. D'un autre côté, de nombreuses caravanes envoyées par celles-ci y ont apporté les produits qu'elles destinent à l'échange. Comment et par quels agents ce dernier va-t-il s'opérer? Pour le faire

mieux comprendre, je dois d'abord donner une idée de la composition du personnel des possessions arabes.

Il y a, à Zanzibar, une quarantaine de négociants banians, hindous et arabes qui s'occupent d'affaires : je ne parle ici, bien entendu, que des négociants ayant un nom connu et un certain crédit sur la place.

En tête des premiers, qui sont les plus nombreux, il faut placer le banian Djiram, fermier général des douanes; puis encore la maison désignée sous le nom collectif d'Oulad-Bima (les enfants de Bima), Oulad-Monha, Oulad-Rama, Oulad-Kelendji, Kandjisettie, Man'la, Vania et quelques autres.

On cite comme les plus considérables, parmi les Hindous, Topan, Benda-Ali, Hima, Liman-el-Hindi, Hardji et Moussa-Manké.

Parmi les Arabes, enfin, on m'a désigné Sid-Hammoud, Saïd-ben-Donine, Hassan-ben-Ibrahim, et de plus quelques négociants originaires de l'Yémen ou y ayant des correspondants, et qui se livrent plus spécialement au commerce de la mer Rouge, à savoir : Sid-Abou-Bakari, Saad-Dibran, Sid-Mohhammed-Barkati, Ahhmed et Mohhammed, Ba-Abeud. Le gouverneur de la ville (Syed Séliman), l'un des fils du Sultan (Syed Khaled) et le Sultan lui-même pourraient figurer en tête de ce dernier groupe.

Les négociants banians tiennent, pour la plupart, à de grandes maisons de commerce du Keutch, en relations d'affaires avec d'autres maisons de Bombay ou réciproquement. Ils ont, en outre, des correspondants, soit à Mascate, soit à la côte sud d'Arabie; enfin ils entretiennent des agents sur

quelques-uns des principaux points de la côte, à Lâmou, Mombase, M'rima, les Kiloua, Tonggui, et même à Ibo, Mozambique, Anggoji, selon la nature des objets sur lesquels ils commercent plus particulièrement. Ces agents stationnent d'ordinaire deux ou trois ans dans chaque localité, et sont alternativement remplacés par d'autres employés de leurs maisons de Zanzibar. On m'a dit que les banians ne demeuraient ainsi à la côte que depuis une vingtaine d'années, et que la concurrence que cette situation nouvelle leur permettait de faire aux Arabes et aux Souahhéli avait diminué de beaucoup les bénéfices énormes que ceux-ci retiraient du commerce avec les peuplades de l'intérieur. Les banians ont, en effet, tout ce qu'il faut pour l'emporter sur leurs rivaux : ils sont actifs, industrieux, sobres, et se contentent d'un léger bénéfice qu'ils savent s'assurer, d'ailleurs, dans leurs moindres spéculations; ils peuvent, en outre, vendre à plus bas prix, parce qu'ils reçoivent directement et de première main une grande partie des marchandises avec lesquelles ils traitent, et, quant aux autres, celles qui sont apportées par les Américains et les Anglais, ils sont à peu près les seuls, sauf peut-être quelques-uns des principaux négociants hindous, qui puissent acheter en gros une partie de cargaison; bref, ils amassent, avec facilité et en tout temps, le copal, les grains, la cire, le semen, l'écaille.

Le trafic des esclaves et de l'ivoire, auquel ils prennent aussi une large part, a lieu dans des conditions différentes que je ferai connaître plus loin.

Les Hindous opèrent de la même manière que les banians, mais sur une plus petite échelle; ils traitent seuls des

peaux, que ces derniers excluent de leur trafic par un scrupule religieux. Les uns et les autres donnent aussi des marchandises à des Souahhéli, qui leur rapportent en échange les articles déjà nommés, qu'ils vont chercher à plusieurs journées du rivage. Les banians ne quittent jamais leurs comptoirs de la côte; mais quelques Hindous, des Arabes et des Souahhéli, sont allés, m'a-t-on dit, jusqu'au pays de Nyamouézi.

Presque tous les négociants arabes qui prennent part au commerce du littoral ne le font d'ordinaire qu'à l'aide des banians et Hindous, au moyen de marchandises que ceux-ci leur avancent, et qu'ils rembourseront, à une époque convenue, en ivoire et en esclaves; aussi ne peuvent-ils y réaliser des bénéfices notables qu'en envoyant échanger ces marchandises au loin dans l'intérieur.

J'ai dit que l'achat de l'ivoire et des esclaves à la côte avait lieu dans des conditions différentes des autres transactions. Ces deux articles viennent, en effet, de pays fort éloignés et ne se trouvent pas comme les grains, le copal, etc., à deux ou trois journées du rivage. Il ne faut pas moins de soixante-cinq à soixante-dix jours de marche pour se rendre du pays de Nyamouézi à M'rima; de quarante-cinq à trente-trois, du pays de Kamba, selon que les caravanes aboutissent au point déjà nommé ou bien en arrière de Mombase; de vingt à vingt-cinq, de Massaï et de Kouavi à M'rima; trente journées de Marora et du pays des Oua-Héhé au même marché; de trente-cinq à quarante, du pays de Iâo à Kiloua-Kivin'dja et de quarante-cinq à cinquante, de celui des Oua-M'viza. Les caravanes de Nyamouézi partent pour la côte en avril, et y sont rendues en juin et juillet;

c'est généralement l'époque à laquelle les Oua-Kamba s'y présentent. Les Oua-M'viza et les Oua-Iâo n'arrivent guère qu'en août. Dans leur route, les premiers traversent le territoire des seconds; les Oua-Iâo, les Oua-M'viza, les Oua-Mâkondé, les Oua-Makoua se rendent aussi à Tonggui, Mikindami et Kissouéré.

Or les traitants se trouvant ainsi rassemblés sur les lieux indiqués, voici comment les choses se passent :

Dans les ports du sud, particulièrement aux marchés des Kiloua (Kouavi, Kivin'dja, M'jin'guerra), les Souahhéli vont au-devant des caravanes, et comme ils ont, depuis de longues années, des relations avec les pays d'où elles viennent, et des liaisons personnelles avec les individus qui les composent, ils s'emparent en quelque sorte de ceux-ci. Arrivés avec eux au but du voyage, ils les conduisent à des cases qu'ils ont fait préparer en dehors de la ville, et s'entremettent dans toutes les transactions qui s'établissent entre eux et les banians ou autres marchands étrangers. Ces derniers ne peuvent se procurer un esclave ou un morceau d'ivoire, sans subir ce courtage dont ils payent naturellement les frais. Il serait, d'ailleurs, impossible de se soustraire à cet usage, à moins de connaître la langue des diverses peuplades de l'intérieur, et d'avoir, avec des individus de chacune, des liaisons assez solides pour pouvoir capter leur confiance, malgré les suggestions intéressées des courtiers souahhéli.

L'hospitalité qu'ils exercent envers leurs hôtes africains n'est pas plus désintéressée; ils en reçoivent toujours quelque cadeau en ivoire ou en esclaves qui compense amplement les frais de la nourriture qu'ils fournissent pendant

leur séjour et des provisions qu'ils leur donnent au départ.

Le marché étant ouvert, l'individu qui veut acheter de l'ivoire est abouché par un des courtiers souahhéli avec un des indigènes détenteur de ce produit, et conduit à la case que celui-ci occupe. La première chose qu'on ait à régler est le *m'sapero* ou *maçapero*, cadeau destiné au vendeur. L'ivoire examiné, le marchand en fait un lot, puis il conduit l'indigène à sa boutique pour y convenir de ce qu'il lui donnera en échange; cela se compose habituellement de plusieurs articles. Alors a lieu, pour chaque article, un débat entre les deux parties; on commence ordinairement par la verroterie, et, lorsqu'on est d'accord sur l'espèce et sur la quantité qui en sera livrée, on passe aux étoffes, puis au laiton, etc., etc.

Après mille difficultés, mille cajoleries et petites ruses par lesquelles les intéressés cherchent à faire tourner le marché à leur avantage, et où l'astuce et la convoitise du sauvage ne le cèdent en rien à l'avarice et à la rouerie du barbare, on finit par conclure et quelquefois au moment où on en paraissait le plus éloigné. L'indigène est ensuite reconduit à sa case par le courtier, qui vient plus tard y réclamer sa commission, désignée par le mot *merouah*, et dont la valeur est souvent aussi élevée que celle des marchandises troquées contre l'ivoire. Enfin il est prélevé sur chaque marché, pour le sultan indigène, un droit appelé *doti*. Ce nom est le même que celui d'une sorte de monnaie de compte employée aux Kiloua, comme évaluation commune des diverses marchandises, dans les transactions avec les gens de l'intérieur qui ne font pas usage du numéraire. On m'a dit que le prix de la frazela d'ivoire, estimée de cette

manière, le doti étant de 10 à la piastre, variait de 100 à 180 doti (1), selon la qualité des dents.

Pour les esclaves, le propriétaire, suivi de ceux-ci, et toujours assisté de son courtier souahhéli, visite les diverses boutiques des marchands et conclut sur place, pour chaque sujet, avec le plus offrant; après quoi, le courtier reçoit, de même, un merouah de commission.

Le prix d'un esclave, estimé en doti, peut varier de 10 à 80 et 100 doti.

Les Oua-Iâo et les Oua-M'viza restent sur les lieux, tout juste le temps nécessaire pour achever leurs transactions. Quand ils se remettent en route, ils sont accompagnés ordinairement par le Souahhéli dont ils ont été les hôtes, jusqu'au territoire de Manen'dé. Là, ils échangent, contre des provisions, le sel qu'ils ont apporté de la côte, et dont ce territoire est privé. En quittant leur pays pour venir à la côte, ils en emportent dans le même but. Ils vont chercher ce sel, aussi bien que l'ivoire et des esclaves, chez les Oua-Nyassa (2) et les Oua-Komangga.

Le commerce des Kiloua dure à peu près un mois et demi. Tous les bateaux qui y ont été employés sont de retour à Zanzibar pour les derniers jours de septembre, à l'exception

(1) Il y a quelque confusion sur ce point dans mes notes : il serait possible que ces chiffres m'aient été donnés comme indiquant la valeur de la commission ou merouah donnée au courtier pour chaque frazela d'ivoire dont il a négocié l'échange.

(2) Le sel de Nyassa paraît être, au dire des indigènes, notre sel commun, obtenu par le lavage d'une terre saline abondante en ce pays, ou peut-être même du sel gemme qui, suivant des voyageurs portugais, se trouve aussi sur le territoire de Quijila, mais les Oua-Komangga et les Oua-Iaô y suppléent par une barille qu'ils obtiennent du lavage des cendres d'une espèce de salsoka.

de ceux qui, chargés de grains pour la côte d'Arabie, font route directement pour leur destination. Pendant le reste de l'année, on ne peut traiter, au Souahhel, que des grains, du copal, de la cire et autres objets provenant de points peu éloignés de la côte; c'est ce dont s'occupent les banians qui y stationnent, et la modération du prix de leurs marchandises d'échange rend, en ces lieux, toute concurrence impossible de la part des Souahhéli. Du reste, ceux-ci les accusent de se récupérer en forçant la capacité des mesures en usage pour la troque du copal et des graines.

A la côte de M'rima, les choses se passent différemment qu'aux Kiloua pour la traite de l'ivoire; les courtiers ne jouent plus qu'un rôle secondaire; ce sont les chefs de village, nommés *dihouahouine* par les Arabes et *madihouâni* par les Souahhéli, qui se font les directeurs du marché, et qui en tirent le plus de bénéfice. Chacun d'eux cherche à attirer chez lui les caravanes et se porte à leur rencontre, souvent jusqu'à deux et trois journées de distance, en ayant soin d'être muni du *magoubiko* (cadeau), consistant généralement en une ou plusieurs pièces d'étoffe dont on couvre le m'chin'zi (1) de la tête aux pieds. S'il y a concurrence entre les dihouahouine, c'est naturellement pour le village de celui qui a offert le plus beau magoubiko que l'étranger se décide. Il résulte, de cette rivalité entre ceux qui l'offrent, que ce cadeau est parfois d'un assez grand prix, relativement, bien entendu, aux idées de luxe du pays. Du reste, le m'chin'zi donne, en retour, un présent en ivoire, appelé

(1) M'chin'za ou m'ichin'dza et m'chin'zi sont les mots par lesquels on désigne ordinairement les indigènes de l'intérieur.

n'damonça, comprenant, parfois, jusqu'à 10 frazela, mais toujours plus que suffisant pour couvrir les frais du magoubiko : cette cérémonie accomplie, on se met en marche pour se rendre au village qu'il a choisi.

Après quelques jours de repos, on procède d'abord à la détermination contradictoire du prix du *kitangga*. Le kitangga est une dent choisie pour type entre les plus grosses, et dont le prix, une fois réglé, doit servir de base à tout le reste des transactions. Ici, comme aux Kiloua, s'entame un débat fort long, dont la conclusion nécessite souvent l'intervention des autorités de Zanzibar, et particulièrement celle du fermier général des douanes, à l'arbitrage duquel on se soumet. Enfin, après avoir fixé la quantité de verroterie, de laiton et d'étoffes qui représentera la valeur du kitangga, les deux parties se donnent la main, disant, à diverses reprises : l'une, « J'ai acheté ; » l'autre, « j'ai vendu, » pendant que l'acquéreur verse dans la main du m'chin'zi quelques grains de verroterie qu'il avait dans la sienne. Les transactions se poursuivent alors, et, sans être fort promptes, ne sont cependant plus sujettes à tant de difficultés. Les affaires terminées, le dihouahouine ou les dihouahouine reçoivent le *m'reubb'hha*, c'est-à-dire le droit qu'ils ont l'habitude de prélever sur la vente, et l'individu qui a fait l'office de courtier ou d'interprète touche aussi une commission qu'on appelle *ougali* et *ougari*.

Il arrive fréquemment que le magoubiko ou les objets le composant ont été avancés par un ou plusieurs marchands aux dihouahouine, et, dans ce cas, les créanciers se remboursent en retenant le montant de leur créance sur celui du m'reubb'hha. Le taux de celui-ci est réglé d'après la gros-

seur et la qualité des dents : il est de 6 piastres pour chaque dent de 50 livres et au delà ; de 3 piastres pour celles entre 20 et 50 livres; pour les petites dents (le meuscoub), on paye ordinairement 4 piastres la frazela. L'ougali est de 2 piastres pour les premières, de 1 piastre pour les secondes, et de 1 piastre 1/2 environ pour la frazela des troisièmes. Comme les habitants de la côte sont peu familiarisés avec l'usage des poids, c'est par tas et approximativement qu'on estime la quantité des marchandises à imposer; et il paraît que les droits payés sont, en réalité, plus faibles que les chiffres donnés ci-dessus ne l'indiquent.

Les caravanes les plus importantes qui arrivent à la côte de M'rima sont celles du pays de Nyamouézi; elles se dirigent le plus souvent vers Bouramaghi, à l'ouvert sud du canal qui sépare Zanzibar du continent, environ 15 milles dans le nord-ouest de la pointe Pounah. Elles repartent pour leur pays en septembre; le voyage dure environ neuf mois depuis le départ jusqu'au retour; mais, durant ce dernier surtout, on fait généralement de longues stations sur la route. Dans la partie nord de M'rima, les caravanes viennent plutôt des pays de Kamba, de Kouavi, etc., etc.

Des Souahhéli et des Arabes de Zanzibar se joignent souvent à ces expéditions pour aller traiter dans les contrées qu'elles traversent; et on m'a assuré que plusieurs d'entre eux restaient deux et trois ans chez les Oua-Nyamouézi. Cette peuplade passe, d'ailleurs, pour l'une des plus riches et des plus populeuses de l'intérieur de l'Afrique; on vante ses mœurs douces et hospitalières.

J'ai dit déjà que le cabotage se continuait sans interruption entre Zanzibar et les divers ports de la côte de M'rima. Les

marchands qui y sont établis traitent ainsi qu'aux Kiloua, en toute saison, le copal, les grains, la cire, les esclaves, les peaux, etc., qui de là, mieux que des Kiloua, peuvent être amenés, sans conditions précises de temps ou de vent, à Zanzibar.

Des communications existent de même, durant toute l'année, entre Zanzibar et Mombase, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un des points de la côte situé en face de Zanzibar, ce qui réduit le trajet à la traversée du canal, chose toujours facile en toute saison. Cette seconde voie n'est guère employée aux mouvements de marchandises qui s'opèrent entre ces deux îles; leurs relations de ce genre ont lieu par la voie directe aux époques convenables pour la navigation.

Les communications entre Zanzibar et Lâmou, quoique plus absolument dépendantes des circonstances nautiques engendrées par les moussons et, par conséquent, soumises à une certaine périodicité, sont cependant assez multipliées par suite de l'importance relative de ce dernier marché. Outre les rapports que la grande navigation établit entre ces deux localités, il part aussi, dans le courant d'octobre, quelques bateaux de Zanzibar pour Lâmou. De plus, ceux de ce dernier point font la navette entre lui et Zanzibar pendant les mois d'octobre et novembre. Plus tard encore, en décembre, quand la mousson de nord-est étant décidée, des bateaux de Lâmou descendent vers les Comorres ou vers quelque port du sud de la côte, ils touchent ordinairement à Zanzibar.

Enfin Zanzibar communique avec les Bénadir, soit par quelques navires qui sont spécialement dirigés dans la pre-

mière quinzaine d'octobre, soit par ceux qui y touchent, dans leur route vers des points plus au nord, soit enfin par ceux qui, en janvier et février, font voile, vers cette île, de l'Inde, de la côte d'Omân et de la mer Rouge.

Il me reste, pour terminer cet exposé du mécanisme de l'échange, à dire quelques mots de la troque faite à Mombase, à Lâmou et aux Bénadir, et, plus particulièrement, de quelle manière y arrive l'ivoire.

Les dents sont apportées aux divers villages oua-nika, situés en arrière de Mombase, par des caravanes de Kamba, qui s'y rendent ordinairement en juillet. Les Oua-Nika vont eux-mêmes en traiter à Tchaga; des agents y sont aussi envoyés à cet effet de Mombase, et à deux ou trois reprises ils ont étendu leurs opérations jusqu'au pays de Kamba. L'ivoire qui a été traité par caravanes de Mombase est, en arrivant sur cette place, la propriété de ceux qui ont été le chercher, ou de leurs patrons, et est introduit en payant le droit établi. Mais l'ivoire qui est apporté par les indigènes de l'intérieur n'entre à Mombase qu'après avoir passé en d'autres mains sur des marchés intermédiaires oua-nika, où s'arrêtent habituellement les caravanes, et où les chefs et habitants de chaque village cherchent à attirer les détenteurs de ce produit et à s'assurer ainsi les bénéfices de courtage. Autrefois c'était à M'taoué que se rendaient les caravanes oua-kamba, mais depuis quelques années, sans avoir de lieu fixe pour leurs stations, elles s'établissent le plus souvent à Rabaye (1). Avant la soumission de Mombase au sultan Saïd, les Souahhéli et les Arabes habitant cette île

(1) Les autres villages qui ont parfois ce privilége sont, surtout pour la vente de la gomme, Deroumah, Gueriama, T'chimba.

avaient seuls le droit, à l'exclusion de tous les étrangers, d'aller traiter l'ivoire et la gomme dans les marchés oua-nika; mais depuis lors, banians et autres peuvent y commercer.

Les marchands donnent un cadeau aux cheikhs du village, puis ils entrent en affaires. Le prix d'achat n'est pas, à beaucoup près, aussi avantageux qu'à M'rima et aux Kiloua. Les Oua-Nika connaissent très-bien la valeur des objets d'échange, et, d'après ce qu'on m'a dit, le gain fait par les acheteurs ne va pas au delà de 40 pour 100, dont il faut déduire le droit du fisc.

Pendant la durée du marché, le village de Djonvou est la station ordinaire des trafiquants de la ville et le lieu de dépôt de leurs marchandises; ils y sont ainsi en complète sécurité à portée du lieu où se traitent les affaires. Il est même plusieurs négociants de Mombase qui y ont constamment un assortiment d'articles pour acheter dans les villages oua-nika le copal, les grains, le semen et quelque peu d'ivoire qui arrive isolément en toutes saisons.

Les marchandises d'échange, employées dans ces diverses transactions avec les gens de l'intérieur, sont les mêmes que pour le commerce de M'rima, sauf le laiton et le fil de fer, qui sont peu demandés, parce qu'il y a beaucoup de minerai de fer et de cuivre dans les pays de Kamba et de Tchaga, et que les indigènes les approprient à leurs besoins. Ces deux objets, et plus particulièrement le laiton, ne se placent que chez les Oua-Nika. Avec les Oua-Kamba et les Oua-Kouavi, on traite aussi l'ivoire au moyen de bœufs que l'on obtient d'abord des Oua-Nika en échange d'esclaves, à raison de trois têtes de bétail pour un individu.

Le principal marché indigène, pour Lâmou et Patta, se tient à Kâo, petite île située à une douzaine de milles de l'embouchure de la rivière Ouzi; les Galla y viennent porter de l'ivoire et les Oua-Dahalo vont eux-mêmes, comme les Oua-Nika pour Mombase, en chercher chez les Galla, leurs voisins.

Tous les habitants des Bénadir qui jouissent d'une certaine aisance, principalement ceux de Braoua, Meurka et Moguedchou, envoient leurs esclaves en caravanes à Ganãné pour traiter de l'ivoire. Les individus qui n'ont pas d'esclaves s'y rendent de leurs personnes.

Ces caravanes partent ordinairement en novembre et décembre, et sont de retour en février et mars. De Braoua et Meurka à Ganãné, on compte au moins quatorze ou quinze journées de marche pour une caravane; de Moguedchou, vingt à vingt-deux jours. Les marchandises sont portées à dos de chameau. Elles consistent en cotonnades fabriquées dans le pays et en quelques étoffes de l'Inde, en verroterie, cotons rouges, fers de sagaies d'une forme particulière à l'usage des Galla, miroirs, cuivre rouge en barres. Les traitants emportent, en outre, du tabac et d'autres menus objets qui leur servent à se procurer des vivres sur la route.

Ganãné est le nom donné au Djoub par les Soumal et les indigènes riverains; mais le point précis vers lequel se dirigent les caravanes des Bénadir est Lokh. Les indigènes de ce pays viennent eux-mêmes aux Bénadir et particulièrement à Braoua; ils introduisent, outre l'ivoire et le mogat, du café qu'ils vendent en partie dans leur route, quelques esclaves, femmes et enfants, et de la gomme dite

golibi, espèce de gutte dont nous avons pris des échantillons. Moguedchou reçoit aussi un peu d'ivoire du pays de Chébel-leh. Enfin des négociants de Braoua en traitent avec les Galla habitant le territoire compris entre la rive droite du Djoub et la rivière de Ras Bourgâo : à cet effet, des bateaux se rendent de ce port, les uns à Gobouine, village situé à 2 ou 3 milles au-dessus de l'embouchure du fleuve, sur sa rive gauche ; d'autres, à Boubouche et Oua-Ioré, tous deux placés sur la rive droite.

Ces détails expliquent assez comment de nouveaux articles d'exportation ont pu être amassés à Zanzibar, Mombase et Lâmou, c'est-à-dire aux centres principaux des mouvements de la grande navigation. Aux produits du continent s'ajoutent les girofles de Zanzibar et de Pemba, dont la récolte commence en juillet, les cocos et les noix d'arec de ces deux îles, les huiles de coco et de sésame, le sandal de Madagascar, puis encore les cotons américains qu'on réexporte pour Mascate. Aussi les premiers jours de septembre sont le signal de nouveaux départs pour le nord, que favorisera la fin de la mousson du sud. Préalablement, aux approches du nirouz, le règlement des comptes de l'année a été ordonné et effectué dans le même ordre que le précédent, c'est-à-dire eu égard aux destinations plus ou moins éloignées des bateaux en partance. Les derniers départs pour l'Inde ont lieu avant le 5 octobre. Le 15 de ce mois, le port de Zanzibar est presque désert.

DOUANES.

J'ai mentionné, à l'occasion, certaines coutumes auxquelles les traitants étaient assujettis à la côte, dans le cours

de leurs transactions avec les peuplades de l'intérieur; mais il existe, en outre, un système général de douanes établi par le gouvernement; je vais exposer la manière dont il affecte, soit le commerce intérieur, soit le commerce étranger.

Dans un état complétement dépourvu d'industries manufacturières, il n'y a pas de concurrence à craindre de la part des étrangers et, partant, aucune nécessité d'imposer leurs produits à leur entrée dans le pays. Il semble, d'ailleurs, que grever de droits les produits indigènes d'exportation n'ait d'autre résultat que d'en rendre la vente plus difficile, c'est-à-dire de diminuer la richesse générale de la contrée et le bien-être de ses habitants. Il est donc tout d'abord évident que, dans les États arabes d'Afrique, les douanes ne sont qu'un instrument de revenu pour le souverain. Dès lors aussi, on doit s'attendre à ce que le système en soit conçu de manière à en élever le chiffre autant que possible et que cette augmentation ne soit limitée que par l'avidité plus ou moins raisonnée de l'individu qui en profite. Telle est, en effet, la pensée première du régime fiscal qui régit les possessions africaines du sultan Saïd; et, comme conséquence naturelle de ce fait, dans un pays où l'administration est chose non moins complétement inconnue que la moralité ou l'intégrité dans l'accomplissement des fonctions publiques, la perception des droits de douanes a dû être déléguée, par une voie d'enchère, à un fermier. Le taux du fermage a toujours été en croissant jusqu'aujourd'hui. De 25,000 piastres qu'il était sous le règne du père du sultan Syed Saïd, il s'est successivement élevé à 50,000, 60,000, 80,000, 100,000, 105,000, 120,000, 147,000, 157,000 et 175,000 piastres, chiffre actuel qui ne pourra probable-

ment pas être maintenu avec l'abolition de la traite pour le nord.

Dans des conditions normales, le système de douanes étant combiné de manière à nuire le moins possible au développement du commerce, un progrès notable dans ce dernier semblerait être la conclusion logique de cet immense accroissement dans le taux du fermage; mais ici, les causes les plus réellement efficientes sont la concurrence qui préside à l'adjudication du fermage, et l'augmentation successive du chiffre des droits, poussé par quelques-uns de ceux-ci à un tel point, qu'il ne pourrait plus hausser désormais sans que le prix nécessaire des principaux objets d'exportation dépassât leur valeur vénale. Telle est, du reste, la limite que semble s'être posée la rapacité du collecteur, incessamment stimulée par l'avidité du souverain. La manière dont les impôts sont assis sur des produits identiques dans les diverses parties de la côte le prouvera de reste.

Il est inutile d'ajouter, à ce que je viens de dire au sujet des douanes, que tout ce qui constitue leur régie est laissé à la diligence du fermier. La quotité des droits à percevoir n'échappe pas entièrement à son omnipotence en cette matière. En principe, il est vrai, ces droits sont arrêtés par le Sultan ou son délégué, le tableau en est affiché, et, pendant toute la durée du bail, ce tarif ne doit subir aucun changement qui n'ait été approuvé par l'autorité compétente. Mais il n'en est pas toujours ainsi dans la pratique. Le fermier, parfaitement renseigné sur les affaires et les besoins du Sultan, dont il est ordinairement l'agent commercial et le bailleur de fonds, peut obtenir de lui les modifications que réclament ses intérêts; souvent même il laisse

de côté cette formalité. Les plaintes adressées par les négociants indigènes, à cette occasion, n'ayant abouti, pour les plaignants, qu'à leur faire un ennemi du tout-puissant collecteur, chacun se résigne maintenant à ses plus dures exigences.

Le fermier actuel, le banian Djiram, est un homme rusé et habile; sa fortune, sa position lui donnent un crédit immense et le rendent le régulateur suprême du mouvement commercial du pays. Il est ostensiblement sujet de Saïd, mais de fait, comme natif de Keutch, sous la protection du consul anglais; il passe, du reste, pour être à la dévotion de celui-ci et le tenir au courant de toutes les affaires du Sultan. Je me suis un peu étendu sur le compte de cet homme, parce qu'il faut que ceux de nos capitaines et subrécargues qui auront à traiter à Zanzibar sachent bien qu'il est grandement à ménager.

Lorsque les douanes des États d'Afrique commencèrent à être mises à ferme par les souverains d'Omân, les seules restrictions apportées au commerce furent les droits imposés sur les diverses marchandises par le gouverneur de Zanzibar, et dont la fixation avait été laissée à son bon plaisir. A vrai dire, le commerce se trouvait, sous ce rapport, livré à l'arbitraire, mais aucune partie n'en était monopolisée, et chacun pouvait, sur tout ce territoire, vendre et acheter ce que bon lui semblait en se soumettant au payement des droits exigés; cet état de choses dura jusqu'en l'année 1837. A cette époque, un négociant arabe nommé Saïd-ben-Denine, résidant à Zanzibar, eut quelques difficultés avec Djiram, à propos des droits réclamés par celui-ci et dont il croyait être exempté; il résolut d'en tirer ven-

geance. Dans ce but, il se fit concéder par le Sultan, moyennant certaine redevance annuelle, le monopole du commerce de M'rima : c'était sur cette partie de côte que Djiram traitait le plus d'affaires ; il y avait même, en réalité, à peu près accaparé l'achat de l'ivoire et les transactions avec les caravanes de Nyamouézi.

Prévoyant les entraves qu'allait apporter à ses opérations un tel privilége entre les mains d'un homme qu'il avait irrité, Djiram comprit qu'il fallait lui faire quelques concessions, et il se hâta d'entrer en accommodement avec Saïd-ben-Denine, qui consentit à lui céder son droit en y gagnant une dizaine de mille piastres. Telle a été l'origine de ce monopole, stipulé dans les traités conclus depuis par le sultan Saïd avec la France et l'Angleterre, monopole dont l'exercice, restreint à l'ivoire et au copal, étend son action jusqu'aux Kiloua. La date de cette origine explique comment aucune restriction du même genre n'est consignée dans le traité passé, en 1835, avec les Américains : on sait, du reste, que les citoyens des États-Unis ont été placés ultérieurement, à cet égard, dans des conditions semblables à celles des commerçants français et anglais.

En juillet 1840, à la demande générale des sujets du Sultan, le commerce est redevenu libre pour tous autres que les chrétiens ; mais le tarif des douanes a été en même temps remanié, et on a établi, sur l'ivoire traité à la côte de M'rima, des droits très-forts tendant à compenser, pour le fermier, le déficit devant résulter, dans ses opérations, de cette suppression.

Les recettes de la ferme se bornent donc, légalement, à la perception des droits établis dans les possessions africaines

du Sultan, moins l'île Pemba, qui est affermée pour une redevance annuelle de 12,000 piastres, et Patta, où la domination de Saïd est contestée, depuis quelques années, par une partie des habitants. Les douanes du port de Lindy et celles de l'île Mafiia sont sous-louées par Djiram aux gouverneurs de ces deux localités, qui sont, pour Mafiia, Abou-Bakari-ben-Abdallah, et, pour Lindy, Mohhammed-ben-Aïssa. Le fermier actuel de Pemba est Saïd-Mohhammed-ben-Naceur.

Le tarif des droits est très-compliqué; il est assez difficile de reconnaître de prime abord un système raisonné de ces droits dans leur nature, leur but ou la fixation de leur chiffre; les détails que j'ai donnés sur les vues fiscales qui ont présidé à leur établissement et sur les transactions opérées à la côte le rendront plus intelligible.

Il n'est pas de marchandise dont l'entrée ou la sortie soit prohibée. Pour tous objets de quelque provenance et sous quelque pavillon que ce soit, le droit d'entrée est de 5 pour 100 en dedans *ad valorem.* Ce droit est perçu en argent ou en nature, à la volonté du chef de la douane; dans le premier cas, la valeur des marchandises est déterminée par l'arbitrage des négociants de la ville.

Aucun droit plus élevé ni d'autre espèce que celui susmentionné ne peut être et n'est effectivement appliqué aux étrangers ayant un traité avec le Sultan; mais, pour les indigènes, et je comprends sous cette dénomination banians, Hindous et Arabes, il est plusieurs objets pour lesquels on a fait exception à cette règle (1). Tels sont les animaux vi-

(1) On m'a dit que toutes les marchandises de l'Inde payaient 5 1/4 pour 100, et que ce quart en sus était pour les gardiens de la douane.

vants, dont le droit se paye par tête, quelle que soit, d'ailleurs, la valeur de l'animal, et qui est fixé à 10 piastres pour un cheval de l'Omân ou du Keutch, à 5 pour un âne de l'Omân, à 1 piastre pour un bœuf, à 1/4 de piastre pour un mouton ou un cabri. D'autres exceptions concernent encore : 1° les esclaves de Madagascar ou des Comorres, sur lesquels on prélève un droit de 2 piastres par tête; 2° la cire, qui paye toujours 1/2 piastre par frazela; 3° l'écaille, imposée de 3/8 de piastre ou 3 *soumoni* par men; 4° le miel, les mélasses et le vinaigre, qui payent 1/4 de piastre par *kaciki*; 5° le semen, qui paye 1/2 piastre par kaciki; 6° l'ivoire de Mozambique, qui paye 2 piastres par frazela de dents d'éléphant, et 1/2 piastre de dents d'hippopotame; 7° les cornes de rhinocéros, qui payent 1 piastre par frazela; 8° le copal de Mozambique et de Madagascar, qui paye 3/8 de piastre par frazela.

Il n'y a pas, à proprement parler, de droit prélevé à l'entrée sur les produits arrivant de l'intérieur dans les villes de la côte : ils passent des mains des indigènes en celles des marchands de ces villes, moyennant certaines formalités qui n'ont aucun rapport avec les droits du fisc. Cependant tous ces produits sont imposés une fois et selon un taux fixé, soit à leur sortie du pays, avec destination pour un port étranger, soit, et c'est le cas le plus fréquent, à leur introduction à Zanzibar, s'ils doivent y passer ou y être déposés. A ne considérer que ce qui se présente dans cette île à leur égard, on pourrait appeler ce droit un droit d'*entrée*; mais, comme il est également exigé pour les mêmes produits exportés directement à l'étranger, on devrait le regarder aussi comme un droit de *sortie* : seulement, par une tolérance

qui ne nuit en rien aux intérêts du fermier, et qui peut être à la convenance du détenteur des produits, s'il doit se rendre à Zanzibar, il peut n'être payé qu'à Zanzibar, chef-lieu et pivot des opérations. Cette question n'est pas, du reste, sans intérêt, car, aux termes de notre traité, nous ne devons payer nulle part de droits de sortie : il importe donc que la nature de celui dont il s'agit soit nettement dénommée et établie.

Pour le moment, et à quelque titre qu'ils soient perçus, voici le tarif des droits prélevés, à la douane de Zanzibar, sur les divers produits.

Ivoire. — Celui qui provient de Nyamouézi paye 8 piastres par frazela ; tout autre ivoire arrivant par M'rima et Mombase (1), 4 piastres ; celui des Kiloua, 2 piastres 1/4 la qualité dite bouri, et 2 piastres les qualités inférieures ; celui des points au sud des Kiloua, comme celui de Lâmou et des Bénadir, 2 piastres. Les dents d'hippopotame payent partout 1/2 piastre par frazela.

Cornes de rhinocéros.—Celles qui viennent de Nyamouézi payent 2 piastres par frazela ; celles de tous autres pays, 1 piastre seulement.

Copal. — Celui qui est recueilli de Mombase à Pemba-M'nazi et de M'gâo à Tonggui paye par frazela 3/8 de piastre (2) ; celui qui l'est de Coualé à M'gâo, ces deux points compris, paye 20 pour 100.

(1) D'après ce que m'ont dit le préposé des douanes et plusieurs marchands de Mombase, le droit payé à la sortie de l'ivoire par ce port ne serait que de 3 piastres le bouri, 2 1/2 le galan'sia et 1 piastre le mens-coub.

(2) A Mombase on m'a dit 10 pour 100 pour ce port.

Écaille.—Elle paye, quelle que soit sa provenance, 3/8 de piastre par men.

Cire. — De tous points, elle paye 1/2 piastre par frazela.

Peaux. — De toute provenance, 5 pour 100.

Semen. — De toute provenance, 1/2 piastre par kaciki, et 1/4 de piastre pour le *t'honggo* (calebasse contenant environ 1 frazela).

Miel, mélasses. — De toute provenance, 1/4 de piastre par kaciki.

Grains et graines. — De Mombase à Pemba-M'nazi et de M'gâo à Tonggui, le droit est de 10 pour 100; de Coualé aux Kiloua, il est de 15 pour 100; de Lâmou, Pemba et des Bénadir, il est de 5 pour 100.

J'ai dit que tous ces produits de l'intérieur et du littoral de l'Afrique étaient imposés une fois, soit à leur entrée à Zanzibar, soit à leur sortie des ports de la côte, s'ils sont expédiés à l'étranger; cependant il en est quelques-uns auxquels, dans ce dernier cas, le droit porté au tarif ci-dessus n'est point appliqué. Ainsi, dans les ports de Moguedchou, de Meurka et Braoua, il n'est prélevé, que je sache, aucun droit à la sortie des grains, quelle qu'en soit la destination; il n'en est fait, d'ailleurs, nulle mention dans le tarif établi par le Sultan pour la perception des droits de douane dans ces ports, de même qu'à Mombase et à Lâmou. J'ai déjà signalé qu'à Mombase on m'avait indiqué, comme perçus à la sortie de l'ivoire et du copal, des droits différents de ceux portés au tarif de Zanzibar. Je ne sais si ces exceptions et ces contradictions sont susceptibles d'être expliquées et justifiées, mais je n'ai pu, pour mon compte, en pénétrer le sens ni m'en faire donner la raison. Quant

aux différences qui existent entre les droits frappés sur un objet donné, suivant sa provenance, si on met en regard les diverses valeurs vénales de cet objet sur les marchés correspondants, il ressort évidemment que, par ce droit proportionnel, on a eu pour but de niveler le bénéfice des traitants des divers points de la côte et d'augmenter le revenu du fisc autant que possible sans rendre le prix nécessaire de l'objet inacceptable pour les acheteurs ou sur les marchés de l'étranger.

Les droits sont perçus, sur tous les points compris dans la ferme, par des préposés choisis et soldés par le chef de la douane selon l'importance commerciale de leur poste : ce sont en même temps ses agents d'affaires. Ils sont assistés, dans chaque localité, par des employés subalternes, dont une partie sont chargés de la surveillance du littoral sur les points où l'on peut craindre la fraude. A Zanzibar, ces employés sont recrutés parmi les soldats licenciés de la garnison, quelques insulaires et des esclaves de Djiram ; ils sont payés à raison de 2 à 3 piastres, et bien rarement de 4 piastres par mois. Dans les ports de la côte où se trouve une garnison, le collecteur est autorisé à réclamer au commandant le nombre d'hommes qu'exige son service, et qu'il se charge, dès lors, de solder et d'entretenir.

Tous ces employés subalternes sont trop peu payés pour qu'ils soient zélés et inaccessibles à la corruption ; aussi la contrebande n'est-elle pas rare ; elle s'exerce particulièrement sur l'ivoire et les esclaves : il y a quelques années, elle se faisait à main armée sur les points de l'île un peu éloignés de la ville ; le douanier qu'on n'avait pu gagner était assassiné, et le débarquement des marchandises s'opérait ainsi clandesti-

nement. Depuis quelque temps on a pris le parti, pour prévenir autant que possible la fraude sur l'ivoire, de poinçonner et numéroter à la douane les dents qui y sont déclarées; on y marque aussi le poids de chacune; celles qui ne portent pas ces preuves de leur introduction légale sont imposées d'un double droit que paye leur détenteur s'il est indigène, et le vendeur, si elles sont trouvées entre les mains d'un étranger. Cette mesure a mis un frein à la fraude sur l'ivoire, toutefois elle n'a pu empêcher celle qui se fait sur les esclaves; et elle a lieu, dit-on, quoiqu'à un moindre degré, pour les autres objets.

Il n'y a de droit prélevé sur aucune marchandise à la sortie de Zanzibar, et on sait qu'aux termes des traités conclus par la France, les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre avec Syed Saïd, cette exemption est étendue, en faveur de leurs nationaux, à tous les ports placés sous l'autorité du Sultan. Mais, quand le cas d'exportation par navire sous l'un des pavillons alliés s'y est présenté, le fisc a réclamé, et il a été arrêté qu'à l'avenir ce serait le marchand indigène vendeur qui aurait à acquitter, en pareil cas, le droit ordinaire; le décret en a été vu, affiché à la douane de Mombase en août 1845. Qui payera donc, en définitive, ce droit de sortie? Ce seront, en dépit du traité, nos négociants, et ce n'est pas en cela seulement, je le crains, que les clauses formulées à notre avantage peuvent être éludées par le Sultan dans leur application, et rendues ainsi purement illusoires.

MONNAIES ET PAPIERS DE CRÉDIT.

On a vu que, dans une grande partie du pays, les échanges se faisaient en nature, c'est-à-dire qu'on troquait direc-

tement une marchandise contre une autre, en quantité qui n'a rien de fixe et ne se règle que par une transaction entre les exigences des intéressés. Je crois avoir fait comprendre aussi que les marchandises échangées de la sorte étaient celles qui étaient particulièrement recherchées par les deux parties, mais qu'il n'y en avait aucune qui servît de commune mesure, qui, en un mot, fît l'office de numéraire : ceci a lieu cependant pour le petit commerce de détail, dont je n'ai point à m'occuper, et pour des valeurs au-dessous du *soumouni* (1/8 de piastre); la mesure d'évaluation est alors le grain.

A Zanzibar et dans les ports principaux du S̃ouahhel, les Kiloua, Pemba, Mombase et Lâmou, on se sert de monnaie comme signe représentatif des valeurs; il en est de même aux Bénadir : toutefois, à part Zanzibar, elle fait plutôt l'office d'une monnaie de compte dont la valeur effective, la piastre Marie-Thérèse, n'est employée entre commerçants que comme appoint dans les échanges en marchandises.

Les espèces monnayées plus ou moins connues sur les divers marchés sont les piastres autrichienne, espagnole, mexicaine et française, et les fractions de quelques-unes; puis les roupies-compagnie et leurs fractions, 1/2 et 1/4 de roupie.

La seule monnaie ayant un cours général et régulier est la piastre Marie-Thérèse, désignée par les indigènes sous le nom de *gueurch assoued* (piastre noire ou thalari noir) et aussi sous celui de *gueurch frathin'cia*, dont le poids (sans *frai*) est, d'après le cambiste universel, de 28gr.,098, au titre de 837.

La piastre à colonnes nommée *gueurch abiod* (piastre

blanche), et aussi *gueurch bou meud'fâh* et *gueurch moreurbi*, a généralement le même cours que la piastre Marie-Thérèse ; quelquefois cependant, il y a un agio de 2 pour 100 en faveur de celle-ci. La piastre mexicaine ne passe ordinairement qu'à 5 pour 100 d'escompte, c'est-à-dire avec un agio de 5 pour 100 en faveur de la piastre Marie-Thérèse. La pièce de 5 francs ne passe au change qu'à 12 pour 100 d'escompte et souvent plus, quoique sa valeur monétaire ait été reconnue par le Sultan comme n'étant moindre que de 10 pour 100 de celle représentée par la piastre Marie-Thérèse (1). Dans les ports de la côte, on la ferait difficilement accepter : on n'y connaît que les piastres autrichienne et espagnole. Les relations de jour en jour plus fréquentes qui s'établiront entre les États arabes d'Afrique et nos possessions de Maïotte et de Nossi-bé pourront seules améliorer désormais cet état de choses, et procureront, sans nul doute, à notre pièce de 5 francs un change plus rapproché du pair intrinsèque aussi bien qu'une plus grande facilité de circulation. Le cours de la roupie-compagnie, qui est, du reste, en petit nombre sur la place de Zanzibar et ne se voit guère que là, est à raison de 220 à 223 roupies pour piastre. On y trouve également quelques demi-onces en or qui, il y a peu de temps, y passaient pour 9 piastres au moment des départs de bateaux pour le nord : elles gagnaient à ce change environ 1 piastre sur leur prix à Mozambique, et étaient, à cause de cela, préférées à toute autre monnaie par les Arabes qui avaient à emporter du numéraire des possessions portugaises à Zanzibar ; mais leur

(1) Voyez chapitre I[er], page 43 et suivantes.

cours n'y est plus, aujourd'hui, que de 8 1/2 à 8 piastres 3/4. Cette monnaie d'or n'est, d'ailleurs, jamais entrée dans la circulation à Zanzibar; elle n'y était recherchée que par les banians, eu égard à la finesse de son titre, pour être exportée dans le Keutch et employée à la bijouterie.

La piastre monnaie de compte représentée par l'une ou l'autre des piastres Marie-Thérèse et à colonnes se subdivise en 1/2, 1/4 et 1/8 de piastre, qui sont désignés par les noms de *nouss-gueurch*, *reubou-gueurch* et *soumoun-gueurch* ou *soumouni*.

Un *nouss-soumouni* vaut trois *kila* de grains.

Une *kila* de grains vaut quatre *kibaba*.

Le *nouss-gueurch* est représenté indifféremment par la 1/2 piastre Marie-Thérèse qui est très-rare, et la 1/2 piastre à colonnes qui l'est moins, sans être abondante; le *reubougueurch* l'est également par les subdivisions correspondantes des deux espèces déjà indiquées, et souvent, surtout à la côte, par la *pécèta*, de cinq à la piastre. A Zanzibar, quelques *schellings* circulent au même taux que la pécèta à canons; des pièces d'un franc et d'une demi-roupie sont aussi parfois reçues au bazar comme pécèta faible; mais celle-ci ne passe plus légalement pour un *reubou-gueurch* : un arrêté du Sultan a été publié, à ce sujet, il y a environ deux ans, et celui qui les reçoit en payement peut en exiger 5 à la piastre. Le *soumouni* a pour équivalent légal la 1/2 pécèta à canons, puis mainte fois, à cause du manque de petite monnaie, le 1/2 schelling, le 1/4 de roupie et même la pièce de 50 centimes.

Il existe aux Kiloua une monnaie de compte, nommée *doti*, dont j'ai déjà parlé; cependant, n'étant pas allé sur les

lieux, je n'ai pu personnellement m'assurer de son rapport avec la piastre, et les renseignements qui m'ont été fournis à cet égard ne s'accordent pas entre eux. D'après les uns, cette valeur serait invariablement le dixième de la piastre; selon d'autres, il y aurait, en outre, un *doti* plus fort, dit *doti* du Sultan, dont on ne comptait que 8 à la piastre. D'après une troisième version enfin, que je crois erronée, on compterait 20 doti à la piastre.

Les papiers de crédit en usage sont les obligations, dont j'ai déjà parlé au sujet du règlement des comptes, et les billets de dépôt avec ou sans hypothèque. Les traites ne sont employées qu'à Zanzibar et ne doivent être tirées que sur Bombay, Mascate et quelquefois sur Moka. On donne ordinairement, à Zanzibar, 100 piastres pour une traite de 215 roupies sur Bombay.

Les obligations se font sous seing privé, avec ou sans témoins, mais devant le cadi, dont la déclaration, formulée au bas de l'acte, suffit au besoin; le cadi n'a droit, pour cet office, à aucune rétribution.

Les billets de dépôt ou les reconnaissances sont employés pour constater le prêt d'une valeur quelconque. Ce dernier se fait avec ou sans hypothèque, *el korda ber-rehena* ou *el korda bela-rehena*. Toute propriété mobilière ou immobilière peut servir de gage. Quelquefois celui-ci reste entre les mains du prêteur, par exemple s'il consiste en un objet susceptible de perdre de sa valeur par l'usage; sinon, le prêteur fait acte de prise de possession devant témoins, laissant la jouissanee du gage à l'emprunteur: ceci a lieu s'il s'agit, par exemple, d'une maison, d'une terre, d'esclaves, etc. Cette formalité a pour but, on le comprend, de

suppléer aux garanties créées chez nous par l'inscription légale de l'hypothèque.

POIDS ET MESURES.

Il paraîtrait qu'on a adopté, dans le principe, pour unité de poids celui de 16 piastres Marie-Thérèse : c'est le *retol* des Arabes, correspondant, et non égal, à notre livre-poids. Il faudrait, par conséquent, d'après le poids de ladite piastre sans frai et sans tolérance, que cette unité équivalût à 449$^{gr.}$,568 ou à peu près, 4 grammes de moins que la livre anglaise *avoir du poids*. Mais cette monnaie est déjà d'une émission fort ancienne; la quantité qui en existe à la côte orientale d'Afrique est constamment en circulation; et, par suite, le frai des pièces est devenu tel, qu'aujourd'hui le poids moyen de 16 piastres prises dans le pays ne dépasse pas 442 grammes, c'est-à-dire qu'il est trop faible de plus de 7 grammes. Comme on n'a pas conservé d'étalon de l'unité choisie, les poids qui en dérivaient, quoique restés nominalement les mêmes et formés de la même manière, ont dû se ressentir proportionnellement de la diminution du poids du *retol*; ainsi, un men, poids de 48 piastres Marie-Thérèse, devrait être de 1^{k},348 et n'est que de 1^{k},326. La frazela, composée de 12 men, qui devrait correspondre à 16^{k},184, n'atteint plus actuellement que 15^{k},912. Mais il y a plus : depuis quelques années, soit pour remédier à cette instabilité dans le poids, soit pour faire cesser l'usage d'instruments d'évaluation que la mauvaise foi rendait plus défectueux encore, on en est venu, dans la pratique, à assimiler le poids de la frazela à celui de 35 livres anglaises,

soit pour nous 15k,874, ce qui n'empêche pas le men d'être mesuré toujours par le poids de 48 piastres. A Moguedchou, on se sert, outre les mesures de poids que je viens de désigner, du kiss, qui équivaut à 7 frazela (112 kilogrammes).

Le kan'di est l'unité au moyen de laquelle on évalue le fret : pour l'ivoire, il est de 21 frazela ou 333k,354, le 1/3 de notre tonneau de poids; pour le bois de sandal, le copal, le girofle, on compte 22 frazela; le fret est de 4 1/2 à 5 piastres par kan'di pour un voyage à Bombay.

L'unité de mesure de capacité est la *kila,* qui contient en monggui (petit grain vert) 2 men ou 2k,652. Dans le Souahhel, 60 kila font une djezela. Aux Bénadir, il n'en est pas ainsi : la kila de Moguedchou n'est guère que la moitié de celle de Zanzibar, c'est-à-dire un peu plus de 2 kibaba 1/2. On y compte par suite 100 kila pour une djezela. La kila de Meurka est la même que celle de Zanzibar. On se sert encore, à Moguedchou, des mots une *tobla* pour désigner 15 kila, et un *m'sigo* pour désigner 30 kila.

La capacité des bateaux est évaluée en djezela. En poids, un kan'di correspond à 2djezela,103; mais pour des matières d'encombrement, on ne compte cependant que 1 kan'di par 3 djezela, c'est-à-dire que le rapport du poids à l'encombrement serait de 27 à 35,3 : un bateau dit de 500 djezela correspondra donc à un navire de 55 tonneaux.

Djezela est un mot arabe; les Souahhéli emploient aussi, pour exprimer un nombre équivalent de kila, le mot *m'zo.* A Pemba, par exception, le *m'zo* n'est que de 20 kila, quoique celle-ci soit la même qu'à Zanzibar et au Souahhel. La kila sert pour la vente des céréales et du sel; à la côte, on en use également comme de mesure dans la troque de la gomme.

Quand on veut mesurer une grande quantité de grains, on emploie souvent, pour activer l'opération, un vase de grandeur arbitraire, après avoir déterminé sa capacité en kila; on donne à ce vase le nom de *farrah*. De même, pour mesurer l'huile de coco, on se sert, depuis quelques années, d'une sorte de cruche, nommée *tonggui* ou *m'tonggui*, qui contient ordinairement 6 men ou 1/2 frazela; mais le *tonggui*, pas plus que le *farrah*, ne sont des mesures légales.

A part les grains et le sel, presque tous les objets, bois d'ébène et de sandal compris, se vendent au poids (kan'di, frazela ou men); cependant les bois de construction se vendent à la kourdja, de même que les peaux et le poisson salé. Le bois à brûler est vendu en petits fagots; les cocos, au cent ou au mille.

Les mesures linéaires sont le *feteur* (distance comprise de l'extrémité du pouce à celle de l'index tous deux tendus et écartés), l'empan *chebeur*, la coudée *d'râ* (1), la brasse *bâh*; le pied anglais *foot* commence à être usité dans les constructions maritimes. Le pas est quelquefois employé pour évaluer de petites distances et les mesures agraires. Ces dernières sont le *m'lia* et l'*oukambâa* pour Mombase, Lâmou et Patta; à Zanzibar, on n'en fait pas usage. Le *m'lia* est une surface de 800 pas de long sur 200 de large; l'*oukambâa* est le 1/4 du *m'lia*.

Il n'y a pas de mesure itinéraire exacte en usage dans le pays; la longueur de la route entre deux points plus ou moins éloignés s'estime approximativement par le nombre

(1) La coudée a été trouvée, en moyenne, de 48 à 49 centimètres chez les Soumal, qui sont généralement grands, et de 45 centimètres chez les Souahhéli.

de journées ou d'heures qu'on met à la parcourir. On comprend à combien d'erreurs on est exposé avec un pareil mode d'estimation, car la rapidité de la marche dépend non-seulement de la charge du voyageur, qui peut être plus ou moins grande ou même nulle, mais elle dépend encore de la nature des terrains à traverser.

Eu égard à ces diverses circonstances, le chemin fait dans une heure peut varier d'un mille et demi à quatre milles, suivant qu'il a été parcouru par une caravane se réglant sur le pas des chameaux chargés, ou qu'il a été suivi par un bon marcheur.

On comprendra, d'après ce que j'ai dit des poids et mesures légalement établis, combien le système en est incomplet et se prête à la fraude. On m'a, d'ailleurs, assuré que la plupart des marchands, surtout dans le commerce de détail, avaient, chez eux, outre les poids légaux, des poids plus forts et plus faibles, dont ils se servent alternativement selon qu'ils achètent ou vendent, et que les mesures légales n'étaient là que pour être exhibées au besoin, par exemple en cas d'enquête faite par l'autorité locale.

Dans ce tableau du mouvement commercial de la partie de l'Afrique orientale située au nord du cap Delgado, j'ai eu principalement pour but d'en expliquer le mécanisme et les diverses ramifications, et, pour le rendre moins fastidieux, j'en ai écarté certains détails tout pratiques. Les commerçants ayant à traiter sur les lieux devront consulter, à ce point de vue, le rapport autographié de M. Loarer, dont plusieurs exemplaires ont été envoyés aux diverses chambres de commerce de France.



CHAPITRE XXV.

Traversée de Mombase à Maïotte. — Rectification de la longitude des îles Aldabra. — Arrivée à Maïotte. — Ordre de rallier Bourbon. — Nouvelle interruption de la mission. — Avenir de Maïotte au point de vue commercial et agricole.

On se rappelle qu'en quittant Mombase le *Ducouëdic* avait fait route pour Maïotte. Notre traversée s'effectua sans aucun incident dont le récit puisse offrir quelque intérêt; seulement, en passant près des îles Aldabra, nous eûmes l'occasion de reconnaître que ce groupe était marqué, sur les cartes, 18′ trop ouest. Nos observations chronométriques (la marche de nos montres ayant été vérifiée, six jours après, à Maïotte) placeraient la pointe occidentale de l'île du nord par 9° 22′ 13″ de latitude sud et 44° 2′ 3″ de longitude est.

Comme les vents régnant à cette époque varient du sud-sud-ouest au sud-est, dans l'espace compris entre les Comorres et l'équateur, nous eûmes à lutter contre la brise et le courant, et ce ne fut que le 19 juin que nous atteignîmes notre destination.

A mon arrivée à Maïotte, je trouvai des ordres qui m'y avaient été adressés par le commandant de la division navale, et qui m'enjoignaient de rallier son guidon aussitôt que j'aurais embarqué les vivres transportés en cette localité pour le *Ducouëdic*.

Il me fallait donc interrompre encore une fois mon exploration dans un moment où ma santé, suffisamment rétablie, m'eût permis de la mener à bonne fin. Nous avions trouvé dans nos travaux précédents la clef des questions se rattachant à notre mission ; il ne nous restait donc plus qu'à parfaire notre œuvre, à jeter sur toutes ses parties un coup d'œil plus général, et à recueillir ainsi le fruit de nos longs et pénibles efforts.

Enfin, pour me conformer à mes nouvelles instructions, je me hâtai d'embarquer mes vivres, et le 26, nous mîmes à la voile pour Bourbon.

En parlant de mes précédentes relâches à Maïotte, je n'ai donné aucun détail sur cette île : tout ce que j'aurais présenté de renseignements historiques et ethnologiques a été publié, par divers auteurs, soit dans l'*Univers pittoresque*, soit dans la *Revue coloniale* (1). Il en est de même des observations hydrographiques insérées dans celle-ci, travail très-remarquable de M. le capitaine de vaisseau Jehenne. Je me borne donc à rappeler que la cession de Maïotte nous a été faite en 1841 par le chef Sakalave Andrian-Souli, qui en était devenu le souverain, et que le gouvernement français y a fondé un établissement militaire en 1843.

Mais il est un point de vue sous lequel je ne puis m'abstenir d'examiner l'île en question, c'est celui de son avenir commercial et agricole, et de son utilité dans les relations que nos négociants voudraient établir avec la côte orientale d'Afrique.

De l'ensemble des renseignements contenus dans le cha-

(1) *Iles d'Afrique*, tome IV, III[e] partie, page 129.

pitre précédent, ressortent, comme déductions principales, les propositions suivantes :

1° Presque tous les points de la côte à la souveraineté de laquelle le Sultan de Mascate prétend, et qui ont une population sédentaire, participent plus ou moins au commerce de cette côte ; ce sont autant de marchés où viennent s'échanger les produits de l'intérieur de l'Afrique contre ceux de l'Inde, de la Perse, de l'Arabie, et des divers pays de l'Europe et de l'Amérique.

2° Les principales marchandises qui alimentent ce commerce sont :

Du côté de l'Afrique, l'ivoire, les esclaves, le copal, le sésame, le gros et le petit bétail, les peaux, le suif, le semen, les cornes de rhinocéros, les grains, le miel et la cire, l'écaille, l'ambre gris, les huiles de coco et de sésame, des gommes et résines ; et, comme production particulière de Zanzibar et de Pemba, le girofle ;

Du côté de l'extérieur, le sucre, le café, les dattes, le coton en laine, les cotons manufacturés, le sel, la verroterie, le fil de laiton et le fil de fer, la poudre de guerre, les armes, la vaisselle, la verrerie, la quincaillerie, les meubles, le tabac, le savon, les soieries, la passementerie, les sirops, fruits confits et liqueurs, et des fournitures de marine.

3° Les Arabes et les Indiens ne sont plus, comme autrefois, seuls exploitateurs de tout ce commerce; depuis une quinzaine d'années, dix ou douze navires, sous pavillons américain, anglais et autres, y prennent une part que, d'après leur tonnage total, on peut évaluer au quart environ de celle des Arabes et des Indiens réunis.

4° Le transport des objets d'échange des pays de produc-

tion aux pays de consommation s'effectue alternativement par terre et par eau, à des époques périodiques absolument dépendantes des moussons et autres phénomènes météorologiques propres à ces localités; de telle sorte que l'époque des transactions les plus importantes s'opérant à la côte avec les peuplades de l'intérieur est soumise à cette même périodicité.

5° Par suite de ces circonstances, les marchandises de l'extérieur, quoique destinées, pour la plupart, à la consommation de l'Afrique, arrivent presque toutes directement à Zanzibar, d'où elles sont ensuite réparties, par le cabotage, sur les divers marchés du littoral, y acquérant naturellement une plus grande valeur vénale à mesure qu'elles passent dans de nouvelles mains.

6° Les produits de l'intérieur et de la zone maritime, principalement l'ivoire, le copal, le sésame, les peaux et la cire, sont aussi, avant d'être livrés à la consommation extérieure, transportés à peu près en totalité à Zanzibar, où les frais résultant de ce déplacement, joints aux droits assez élevés qu'elles y payent à l'entrée, augmentent leur prix *nécessaire.*

Bref, il a été clairement démontré que les articles d'importation ayant à Zanzibar une valeur moindre qu'à la côte d'Afrique, en même temps que ceux d'exportation n'y sont achetés qu'à un prix plus élevé, il y aurait un double avantage, pour les étrangers, à aller sur le continent traiter directement avec les indigènes. Ce serait le seul moyen de dégrever l'échange des charges que font peser sur lui le courtage souahhéli et la concentration préalable, à Zanzibar, des marchandises offertes et demandées de part et d'autre.

Or ces relations directes avec les peuplades de l'intérieur, ou même avec les habitants de la côte, n'ont pu s'établir jusqu'à présent : je l'ai dit ailleurs, il faut en chercher les raisons dans la dissémination des populations indigènes, la difficulté de communiquer avec elles, l'absence de grands centres de production et de consommation, des mesures fiscales préventives, enfin dans les obstacles matériels que la côte présente à la navigation pour des bâtiments d'un fort tonnage. Zanzibar est encore l'unique marché où les navires étrangers aient la facilité de placer une cargaison et de trouver un chargement de retour ; partout ailleurs, le commerce se réduit à une espèce de troque qu'entreprennent exclusivement des caboteurs et des traitants établis sur les lieux : les Arabes et les banians, ceux-là par conformité de religion et de mœurs avec les populations du littoral, les uns et les autres par la faculté qu'ils ont d'en être compris, et par leurs longues et anciennes relations avec elles, ont seuls réalisé ces rapports directs. Les Américains et les Anglais l'ont vainement tenté, quoiqu'ils eussent des établissements à Zanzibar. Les premiers l'ont essayé avec les navires qui desservaient la ligne commerciale de Zanzibar à l'Amérique; ils y ont renoncé, en raison de la lenteur et des difficultés de ce mode d'opération, qui, avec un grand bâtiment et tout bien calculé, faisait monter le prix des objets ainsi obtenus à peu près à celui auquel on se les procure à Zanzibar.

Les Anglais, de leur côté, n'ont surmonté aucun des obstacles que nous avons signalés ; c'est à peine s'ils diminuaient, eu égard au tonnage de leurs navires, de moitié plus faible que celui des Américains, les frais résultant de

l'emploi des grands bâtiments à une semblable opération. Ils s'adjoignirent deux bateaux du pays armés par des indigènes, et furent trompés et volés. On comprend, du reste, qu'il est impossible d'avoir des garanties réelles de la probité de pareils agents. Remarquons aussi que les Anglais et les Américains se sont bornés à traiter avec les gens de la côte. Leurs opérations demeuraient donc soumises aux charges résultant du courtage souahhéli, et pouvaient même, par quelque subterfuge analogue à celui dont le Sultan a depuis ordonné l'emploi à l'égard des exportateurs étrangers (1), rester grevées des droits qu'auraient payés les marchandises traitées à leur introduction à Zanzibar sous pavillon arabe.

Quelles que soient les causes du peu de succès de ces tentatives, toujours est-il que les expériences précédentes sont assez concluantes pour détourner nos commerçants de les renouveler dans des conditions semblables. Les résultats obtenus par les deux peuples cités plus haut dans leurs transactions ultérieures, sur le seul marché de Zanzibar, ne sont guère propres à encourager nos négociants à suivre cette voie. Nous savons, en effet, que les Américains, qui paraissent les avoir le plus sagement conduites, les ont restreintes dans ces dernières années; quant aux Anglais, deux liquidations successives de comptoirs qu'ils y avaient établis prouvent assez qu'il ne leur a pas semblé avantageux de persévérer dans cette entreprise. Et pourtant, comme on vient de le voir, les uns et les autres ont mis en œuvre tous les moyens dont ils disposaient; ils ont embrassé dans leurs spéculations les pays environnants : leurs navires fai-

(1) Voir, pour l'explication de cette mesure, le chapitre précédent, page 395.

saient escale à Madagascar et sur quelques points des possessions portugaises, puis, à l'occasion, un voyage intermédiaire à Moka, Mascate ou Bombay.

Tous ces moyens d'action déployés, cette combinaison de mouvements qui eût dû amener d'excellents résultats avec des conditions moins défavorables, ont échoué devant les difficultés que nous avons énumérées plus haut.

Donc, si nous n'avions par-devers nous quelques moyens de prévenir ces inconvénients, de vaincre ces obstacles ; si notre commerce n'avait d'autre base, pour ses opérations, que l'île de Zanzibar, dont les Américains et les Anglais ont, faute de mieux, fait le centre des leurs, il est évident que son action se bornerait à l'expédition annuelle de trois ou quatre cargaisons, dont le placement me paraîtrait fort chanceux en l'absence d'un comptoir ; or l'établissement de celui-ci ne saurait être justifié par des expéditions aussi limitées.

D'ailleurs, les ports de Madagascar seraient-ils ouverts à nos navires? le commerce avec les possessions portugaises nous serait-il rendu licite par un traité qui nous en donnât l'entrée, comme aux Anglais? des relations avec l'Inde anglaise nous seraient-elles possibles au même titre qu'à ces derniers? aurions-nous, comme les Américains, un article d'échange aussi recherché dans ces pays que leur coton dit *khami?* réunirions-nous, enfin, tous ces avantages, et aucun d'eux ne nous est acquis aujourd'hui, nos négociants, qu'on accuse, à bon droit, d'être peu entreprenants, routiniers et méticuleux, ne prétendraient certes pas réussir là où les Anglais et les Américains ont échoué. Il n'est pas inutile de remarquer, en outre, que si, aux termes

du traité, le Sultan venait à entrer en concurrence avec nos spéculateurs, en envoyant des expéditions commerciales dans nos ports (1), comme il l'a fait dans ceux d'Amérique et d'Angleterre, cette concurrence arabe serait d'autant plus redoutable que les articles africains à exporter coûtent au Sultan bien moins cher qu'aux étrangers qui les achètent à Zanzibar.

On le voit, je ne dissimule nullement les difficultés de la situation, je cherche à les faire toucher du doigt et à mettre au grand jour la presque impossibilité qu'il y aurait à mener à bonne fin des opérations entreprises dans les mêmes conditions. Ces conditions peuvent être changées : nous possédons une colonie parfaitement située pour devenir l'entrepôt de tous les produits offerts et demandés non-seulement par l'Afrique orientale, mais par Madagascar, l'Arabie, la Perse et l'Inde; sa population indigène et son industrie maritime nous assurent un cabotage et des relations faciles avec la côte et l'intérieur, moyens identiques à ceux des Arabes, des banians et des Souahhéli; enfin, grâce aux circonstances particulières au milieu desquelles ces ressources seront mises en jeu, nos opérations seront affranchies de cette complication d'intérêts, de cette multiplicité de charges qui rendent le prix des articles africains si élevé sur le marché de Zanzibar. C'est dans les éléments de succès que nous offre ce point convenablement approprié au but

(1) Depuis que ceci a été écrit, cette hypothèse s'est réalisée : on sait qu'en 1849 le Sultan a expédié à Marseille sa frégate *la Caroline,* armée commercialement, et que, à dater de cette époque, de semblables expéditions ont été renouvelées plusieurs fois et semblent devoir se continuer régulièrement.

qu'il s'agit d'atteindre, que nous trouverons la solution des difficultés que j'ai signalées; cette colonie est Maïotte.

Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour comprendre tous les avantages de la position géographique de cette île, et combien elle se prête déjà, sous ce point de vue, au rôle que je viens de lui assigner.

Également à portée de la côte d'Afrique et de Madagascar, elle peut prendre part, à la fois, au mouvement commercial de celle-ci et à celui des parties voisines du continent; elle semble providentiellement destinée à devenir un grand bazar, réunissant, pour en préparer l'exportation au loin, tous les produits disséminés dans ces contrées, et recevant de l'extérieur les marchandises demandées par les mêmes pays pour en opérer la répartition selon les besoins de chacun d'eux. Située sur la route la plus directe du Cap à la mer Rouge, au golfe Persique et aux côtes occidentales de l'Inde, Maïotte servira d'escale et de lieu de ravitallement aux navires qui suivront cette voie, pour l'aller comme pour le retour, selon la mousson régnante, et sera choisie d'autant plus volontiers par eux dans ce but, qu'elle leur offrira souvent l'occasion de nouvelles affaires. Maïotte est la seule des Comorres qui présente ces avantages; car, quoique placées dans une position analogue à la sienne, Anjouan, la grande Comorre et Mohëli ne possèdent pas, comme elle, le magnifique bassin qui permet d'en tirer parti.

Ces quatre îles ont été peuplées par des familles émigrées de l'Arabie, de la Perse et, peut-être, par quelques autres venues des colonies arabes et persanes antérieurement fondées à la côte d'Afrique. Leurs habitants ont donc entretenu des relations continues, non-seulement avec ces dernières et

les pays voisins, mais encore avec les côtes de l'Arabie, patrie de leurs ancêtres et berceau de leurs croyances religieuses. Depuis une cinquantaine d'années, Maïotte, comme les autres Comorres, a vu diminuer sa population à la suite des invasions qu'y firent, à diverses reprises, au commencement de ce siècle, les hardis et belliqueux insulaires de Madagascar ; des dissensions intestines et les guerres que ces îles se sont faites y ont aussi contribué; toutefois la population d'origine arabe et souahhéli y est encore plus que suffisante pour assurer à Maïotte des rapports faciles avec la côte d'Afrique. Il n'y a pas à en excepter celle de Mozambique, car on y trouve un plus ou moins grand nombre de familles de religion musulmane descendant de ces Maures qui occupaient les royaumes de Sofala et de Mozambique à l'arrivée des Portugais.

Outre le lien moral qu'établissent entre les habitants de Maïotte et ceux des pays dont il s'agit la communauté de religion et de mœurs, il est une autre circonstance qui leur permet de donner à ce lien toutes ses conséquences politiques. La langue des Comorres n'est pas absolument la même que celle du Souahhel, mais elle contient, ainsi que cette dernière et les divers idiomes usités à la côte, beaucoup de mots arabes. Ces insulaires ont eu et auront toujours, pour s'approprier ces idiomes, une facilité que développe et utilise pour eux la pratique des voyages.

Là ne se bornent pas, d'ailleurs, les moyens de relations que Maïotte possède avec les contrées voisines. On n'a pas oublié (1) que les Antalaot's de Moudjangaie (côte ouest

(1) Voir, pour les événements historiques auxquels il est fait allusion

de Madagascar), qui ont été et sont encore les courtiers de tout le commerce de cette partie de l'île, ont eu pour origine des familles émigrées des colonies arabes de la côte d'Afrique; que Moudjangaie a été pendant longtemps l'entrepôt du commerce de Madagascar, et que ses relations s'étendaient aux Comorres, au Mozambique, au Souahhel, aux côtes de l'Arabie et même à différents endroits de la côte occidentale de l'Inde. On sait encore qu'après la prise de cette ville par Radama, suivie de l'expulsion d'Andrian-Souli de ses États de Bouéni, ceux des Antalaot's, et c'était le plus grand nombre, qui avaient pu abandonner Moudjangaie durent, à la suite de quelques vaines tentatives pour fonder un nouvel établissement dans le nord-ouest, émigrer partie à Maïotte, partie aux îles de Mozambique et de Zanzibar. Enfin, comme une autre cause d'affinité et de rapports entre la population de Maïotte et celle de Madagascar, je rappellerai que depuis 1829 les persécutions sanguinaires exercées contre les membres de la famille de Radama par le gouvernement de Ranavalou, et la tyrannique oppression qu'il fait peser sur les peuplades malgaches soumises au joug des Hovas, ont produit un mouvement d'émigration de tous les points de la grande île vers ses voisines. La population de Maïotte, particulièrement, s'est accrue d'un nombre assez considérable de ces émigrés pour que, de réfugiés qu'ils y étaient d'abord, ils aient pu en disputer la possession aux indigènes et en contester la souveraineté à son légitime sultan. Le pavillon de la France arboré sur Maïotte

ci-après, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar.*

a mis fin à ces conflits : l'administration équitable et éclairée de nos agents a établi l'ordre et la paix entre ces éléments divers, mais non hétérogènes; elle en réalisera bientôt la fusion et l'harmonie par une direction intelligente des intérêts de chacun, et habile à faire fructifier tous les germes de prospérité et de richesse réunis sur ce point. Dans cette confiance, bon nombre de familles que les troubles antérieurs avaient éloignées de Maïotte y étaient déjà rentrées en 1846; d'autres, originaires du Souahhel ou des îles dépendantes du sultan Saïd, étaient venues aussi chercher, sous le nouveau gouvernement établi à Maïotte, plus de sécurité pour leurs personnes et leurs biens qu'elles n'en trouvaient sous l'autorité despotique et trop souvent spoliatrice de leur chef naturel.

L'émancipation des esclaves, réalisée en 1847 dans notre récente colonie, a subitement arrêté ce mouvement d'immigration ; il reprendra dès que ces populations auront pu se convaincre, par les résultats de cette transformation, que le service personnel et le travail ne sont pas solidaires de l'esclavage. On a pu bien constater, au sein du comité chargé de mettre à exécution le décret d'émancipation, que la crainte qu'il n'en fût pas ainsi était, pour le plus grand nombre des propriétaires d'esclaves, le seul motif de leur répugnance à accepter cette rénovation. D'ailleurs il n'y a chez les musulmans ni ces préjugés de caste et de couleur, ni ce sentiment exagéré de la supériorité de race dont sont imprégnés, chez des nations cependant beaucoup plus civilisées, l'esprit et le cœur du propriétaire d'esclaves. Dès que ceux-ci ont prononcé, même sans la comprendre, la profession de foi musulmane : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Ma-

homet est son prophète, » dès qu'ils sont devenus croyants, ils font, pour ainsi dire, partie de la famille de leur maître, et la religion recommande à tout fidèle, comme œuvre de piété, leur affranchissement. Il résulte de cet ensemble de faits et d'idées que le mahométan s'habitue à regarder l'esclavage comme une sorte d'apprentissage, une initiation à la vie sociale et religieuse, et non comme un ilotisme basé sur l'infériorité de race; aussi n'y a-t-il rien d'exagéré à croire qu'une fois rassurés contre la perturbation apportée dans les conditions économiques de la société, qu'une fois édifiés sur la possibilité d'obtenir de bons effets de l'émancipation, les Arabes et les Souahhéli disposés à venir s'établir à Maïotte n'en seront plus détournés par l'état de choses que nous avons créé dans cette île.

Le ralentissement signalé plus haut dans l'immigration de nouvelles familles en notre établissement a été plus que compensé par un autre fait qu'y a produit également la libération des esclaves. Parmi eux se trouvaient des individus appartenant aux diverses peuplades de l'Afrique et qui pourront, à un moment donné, servir de guides, d'interprètes et d'intermédiaires plus propres que tous autres à diriger et à faire accueillir amicalement les caravanes que des négociants de Maïotte jugeraient convenable d'envoyer à l'intérieur du continent. Demeurés esclaves, on les eût difficilement utilisés de cette manière; mais leur mise en liberté et le bien-être qu'ils en peuvent tirer, en les attachant au pays, constituent désormais des garanties suffisantes pour qu'on les emploie, au besoin, dans ce but. Voici, d'après le recensement de 1846, comment était composée, à cette époque, la population de Maïotte, et le chiffre des groupes

de différentes nationalités qu'elle comprenait : Malgaches, 104; Arabes ou Antalaot's, 802; Mahori ou autochthones, 1439; Makoua, 843; Makondi, 513; Mozambiques (1), 372; Sakalaves, 710; Souahhéli, 52; Anjouannais, 221; Mohéliens, 11; Adzouzou (indigènes de la grande Comorre), 201. Voyons maintenant si les aptitudes naturelles et l'industrie habituelle de tout ou partie de cette population sont telles que nous devions espérer d'y trouver les agents et les moyens nécessaires pour entretenir les relations dont il s'agit. Ce qu'on connaît de l'histoire des Comorres montre que, depuis la colonisation de ces îles par les Arabes, elles ont entretenu un cabotage plus ou moins actif entre elles et avec la côte d'Afrique, et qu'Anjouan particulièrement, dont le sultan exerçait naguère sur l'archipel une autorité suzeraine, possédait une petite flottille.

La colonie antalaote de Moudjangaie, dont un certain nombre d'anciens habitants figurent dans la population de Maïotte, était essentiellement maritime et commerciale. Aux familles de cette caste, déjà établies sur ce dernier point, se joindraient encore, si un commerce actif les y attirait, de celles qui sont venues se fixer à Nossi-bé à partir de l'époque où nous avons pris possession de cette île (2). Pour constater l'aptitude des Sakalaves quant à la navigation du cabotage, il suffira de rappeler la situation de leur pays originaire sur le littoral occidental de Madagascar et leurs expéditions contre les Comorres poussées plusieurs fois jusqu'à la côte

(1) Dans ce groupe, ainsi que dans les deux précédents, se trouvent des individus d'autres peuplades situées en arrière de celles qui sont mentionnées, telles que les Oua-Manendé, les Oua-Iâo, les Oua-M'vita.

(2) Le chiffre des Antalaot's résidant à Nossi-bé était, en 1845, de 1276.

d'Afrique; les détails donnés précédemment ont surabondamment démontré qu'au même point de vue les Souahhéli ne sont pas inférieurs aux Sakalaves.

Le génie commercial des Arabes est connu depuis les temps les plus reculés, et on peut dire que, chez toutes les populations bâtardes issues de leur croisement avec les indigènes de l'Afrique, chaque individu est une incarnation de l'esprit de négoce. L'amour du lucre est leur passion dominante; le trafic, leur industrie de prédilection, l'élément essentiel de leur activité. Supposez quelques familles d'Arabes et d'Antalaot's réunies sur un coin de terre baignée par l'Océan et offrant quelques moyens d'échanges, faites qu'elles y trouvent une sécurité suffisante pour les personnes et les propriétés : vous verrez le groupe naissant tourner son attention et ses efforts vers le commerce maritime, et la petite colonie, incessamment développée, acquerra bientôt toute l'importance que comporte la localité. Ainsi se sont élevées ces villes maures de la côte d'Afrique dont l'état prospère et florissant étonna les compagnons de Vasco da Gama; ainsi fut créé Moudjandgaie. Et plus récemment n'a-t-on pas vu un fait analogue, quant au début, se produire au village d'Amban'ronggo ou Ambancroun à Nossi-bé, dont une partie des habitants sont déjà en relations régulières d'affaires avec les subrécargues et capitaines des navires américains qui fréquentent ces parages, aussi bien qu'avec divers ports de la côte ouest de Madagascar, du Souahhel et même de l'Inde.

Si nous examinons maintenant ce qui s'est produit à Maïotte depuis notre prise de possession de cette île, nous

trouverons encore une preuve de la disposition naturelle de ces populations à trafiquer partout et toujours.

Il résulte du relevé des mouvements de la navigation et du commerce au port de Dzaoudzi

1° Que, du 1er juillet 1847 au 1er juillet 1848, quatre-vingt-sept bateaux indigènes, jaugeant ensemble 1,946 tonneaux, sont entrés à Maïotte et qu'il en est sorti soixante-dix;

2° Que les importations faites par ces bateaux représentaient une valeur de 252,008 francs, et leurs exportations une valeur de 13,914 fr. 50 c., presque tous ces navires étant partis sur lest;

3° Que les pays avec lesquels cet établissement a été mis ainsi en relations sont Zanzibar, les Comorres, Nossi-bé et la côte ouest de Madagascar;

4° Que, parmi les bateaux qui ont pris part à ce double mouvement, vingt-sept appartenaient à Zanzibar, dix-sept à Maïotte, onze à Comorre, dix à Mohéli, neuf à Anjouan et trois à Nossi-bé.

Ces résultats, bien que très-minimes, ne contredisent pas l'assertion que j'ai émise sur le génie commercial des Arabes, ni celle de la possibilité d'un grand mouvement commercial à Maïotte.

Jusqu'à présent cette île ne s'est pas ressentie des nouvelles conditions dans lesquelles sa prise de possession par la France l'a placée, ni des facilités commerciales résultant, pour elle, de cette adoption. Il est facile de s'en rendre compte. En effet, son rôle futur devant consister presque exclusivement à mettre en présence les produits de l'Afrique orientale, de Madagascar et de l'Inde occidentale, et les ob-

jets à la convenance de ces contrées que les pays plus ou moins lointains ont à offrir en échange, ce marché ne pourra entrer en activité dans ce sens qu'après y avoir été sollicité par des demandes faites de part et d'autre. Or il n'y a eu encore rien de tenté pour y déterminer une accumulation des premiers produits; les quelques navires français que les besoins de l'établissement et ceux de la société des Comorres y ont appelés avaient des instructions pour se diriger vers des points plus éloignés aussitôt que leur déchargement était effectué : on ne se préoccupait, en aucune façon, de leur préparer, sur les lieux ou dans les environs, une cargaison de retour. Les navires américains ont plusieurs fois touché à Maïotte pour y déposer, outre des vivres propres à la consommation de la population européenne, quelques marchandises destinées à celle de la population indigène et au commerce de la côte, mais sans chercher, plus que les nôtres, à s'y faire apporter les articles qu'ils trouvent à Zanzibar. D'ailleurs, ainsi qu'on le verra bientôt, cette affluence de produits de l'Afrique sur le marché de notre établissement demande, pour s'effectuer, un ensemble de mesures, un concours d'efforts que ne sauraient réaliser quelques individus isolés, eussent-ils l'intelligence complète de ce nouveau mécanisme. Bref, il résulte de tout cela que Maïotte n'a pu avoir, jusqu'à présent, que les relations commerciales toutes spéciales auxquelles donnent lieu sa production et sa consommation. Or il suffit de se rappeler ce que nous avons dit de son étendue, de sa population et de l'état précaire dans lequel elle est encore, pour comprendre que, n'ayant que ces deux éléments, son commerce est forcément, aujourd'hui, très-restreint. Le personnel que le gouvernement

de la métropole y entretient et les travaux qu'on y exécute par son ordre déterminent, en partie, la consommation, sans nécessité d'une production correspondante.

Pour terminer cette digression et revenir à mon sujet, je ferai remarquer que les spéculations dont j'ai donné plus haut une idée générale ont été entreprises, pour la plupart, sous un pavillon moins favorisé que le nôtre dans les États du Sultan, sans combinaison appropriée aux besoins de l'extérieur, c'est-à-dire sans intelligence des voies nouvelles ouvertes au commerce général des contrées voisines par la création d'un port franc à Maïotte devenue colonie française, sans capitaux suffisants, sans ensemble, sans mot d'ordre, sans direction, sans autre mobile enfin que cet amour du lucre, cet esprit mercantile dont je ne fais, pour le moment, que constater l'existence dans la population de l'île, sauf à indiquer plus loin le rôle utile qu'on leur assignera.

Quant aux moyens matériels ou instruments nécessaires pour agir sur une plus grande échelle, les uns (les bateaux) y existent en partie déjà et sont en puissance de s'y développer rapidement, ainsi que dans les environs ; les autres (les objets d'échange) y sont, je l'ai dit plus haut, actuellement insuffisants ; ils doivent principalement venir du dehors, quoique la production et la consommation particulières de Maïotte et des Comorres soient en demeure d'y fournir aussi bientôt en de certaines limites. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que je n'ai pas à démontrer la richesse actuelle de la population, mais que je veux établir clairement qu'il y a en elle et autour d'elle des circonstances favorables propres à assurer de beaux bénéfices à ceux qui

engageraient leur industrie ou leurs capitaux dans les spéculations qu'il est possible d'y tenter.

Aux dix-neuf bateaux que possède aujourd'hui le commerce de l'île Maïotte, s'ajouteraient immédiatement, s'il en était besoin, ceux de tout l'archipel qui, dans le mouvement annuel dont nous avons donné les résultats principaux, ont figuré au nombre de trente. Beaucoup y viendraient encore de Zanzibar se faire franciser pour jouir du bénéfice accordé, par le traité, à notre pavillon, dans les États du Sultan. D'ailleurs, les constructeurs sont nombreux parmi les Antalaot's et les Arabes; sans parler des forêts qui couvrent les côtes voisines, les bois abondent dans les îles du groupe, surtout à la grande Comorre; celle-ci a pour industrie spéciale la confection du bastin, susceptible aussi d'être fabriqué dans plusieurs localités des environs; on confectionne dans ces dernières le coton tissé pour voiles; le coton en laine, et les résines qui remplacent l'étoupe et le brai pour le calfatage, sont des produits naturels dont Madagascar est richement pourvue; en un mot, tout ce qui est nécessaire pour la création d'une nombreuse flottille à Maïotte se trouve, en quelque sorte, sous la main. Mais, en l'état actuel du mouvement commercial auquel prend part notre établissement, les bateaux qui le fréquentent sont en quantité plus que suffisante, puisque la presque totalité de ceux qui y passent sont dans l'obligation de partir sur lest. Est-ce à dire qu'il en sera longtemps ainsi?

Je ne le pense pas, et je vais essayer de justifier mon opinion en expliquant d'abord comment aujourd'hui Maïotte ne fournit presque rien à l'exportation.

Depuis un demi-siècle, et jusqu'à notre prise de posses-

sion, elle avait vu son territoire entièrement dévasté soit par les invasions de pirates malgaches, soit par des luttes avec ses voisins ou des dissensions intestines; sa population réduite, les maux et les agitations dont elle se sentait toujours menacée, l'absence de la sécurité indispensable au développement du travail, l'insouciance engendrée par le fatalisme oriental, la désespérance d'un meilleur avenir avaient plongé ses habitants dans une oisiveté que favorisait encore la fécondité de l'île en productions telles que noix de cocos, bananes, patates et racines nutritives. Ils y trouvaient à coup sûr des moyens suffisants de subsistance, et c'est à peine si les plus exigeants y ajoutaient quelques plantations de moutama ou de manioc.

Quant au riz, ce grand élément de commerce, il n'y en avait même plus pour les semences. A la fin de 1841, alors que notre influence commençant à dominer à Maïotte y assurait le triomphe d'Andrian-Souli, et que l'espoir d'un avenir plus tranquille reportait vers l'agriculture tous les soins des insulaires, l'administration de Nossi-bé expédiait au sultan de Maïotte vingt et quelques sacs de riz en paille qu'il avait demandés pour ensemencer ses terres.

Dès ce moment, la culture du riz et des autres grains a pris de l'extension chaque année ; mais la population s'étant accrue, en même temps, par de fréquentes immigrations, la production agricole n'a pas encore dépassé les besoins de la consommation. Il faut remarquer, en outre, que, depuis quatre ans environ que les travaux d'établissement et de fortifications ont été poussés un peu plus activement, l'administration a employé comme manœuvres et ouvriers un grand nombre d'indigènes; tandis que d'autres

préparaient de l'huile de coco pour les besoins de l'établissement. Enfin la libération des esclaves, en changeant les conditions du travail, ralentissait aussi le progrès qui commençait à se faire sentir.

De ce concours de circonstances il est résulté que, jusqu'à ce jour, Maïotte n'a pu fournir en propre que des cocos et des sacs de natte à l'exportation. On comprend maintenant comment le chiffre de cette dernière est resté borné comme l'indique le relevé commercial donné plus haut. L'industrie agricole de l'île ne doit pas se tenir dans les limites étroites des soins réclamés par les grains nourriciers et les plantes vivrières. De vastes portions de son sol, éminemment propres aux cultures coloniales, appellent un emploi plus lucratif. Le système de concessions que le gouvernement a adopté dès la prise de possession ouvre la voie à tous ceux qui sont disposés à consacrer au développement de ce genre de richesses leur industrie et des ressources suffisantes.

Jusqu'à ce jour, quoique des demandes assez nombreuses aient été faites, et plusieurs d'entre elles accueillies par l'administration, il faut reconnaître que les concessionnaires ont mis peu d'empressement à en profiter (1). En réalité, il n'est encore que deux de ces derniers dont le travail d'exploitation ait été sérieusement entrepris et poursuivi avec persévérance. La plupart des autres étaient de ces hommes sans conscience des moyens et des efforts intelligents que de telles créations exigent. Mus par la seule idée d'acquérir gratis une propriété territoriale dont ils espèrent, d'une

(1) Depuis que ceci a été écrit, l'état de choses a subi, à cet égard, de notables améliorations, dont il sera dit un mot à la note finale.

manière quelconque, tirer parti, ils n'ont songé à s'adjoindre ni les capitalistes, ni les ouvriers nécessaires à la mise en valeur du terrain qu'ils avaient obtenu. D'autre part, à l'occasion de la mort d'un colon qui venait à peine de s'établir dans la localité, on proclama à grand bruit l'insalubrité du climat, et cet accident suspendit, parmi les créoles de la Réunion particulièrement, l'exécution de tout projet d'établissement agricole à Maïotte.

Cette insalubrité est un fait acquis pour les indigènes; pour moi, elle est incontestable; néanmoins je prétends qu'on peut s'en mettre à l'abri et qu'elle ne saurait, en conséquence, arrêter le mouvement colonisateur.

L'habitation de la grande île, *pendant la nuit*, paraît, sauf de très-rares exceptions, devoir entraîner, pour les étrangers, le développement d'une fièvre de la nature la plus grave. En cette limite, son insalubrité est permanente. Mais, *durant le jour*, on s'y livre aux travaux les plus pénibles sans avoir à craindre de telles influences. Cette différence n'est pas particulière à Maïotte; elle a été constatée dans chacune des localités voisines : à Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique et sur celle de Madagascar. Mon opinion à ce sujet est, de plus, basée sur des expériences multipliées.

J'ai vu, à diverses reprises, pendant le séjour du *Ducouëdic* à Maïotte, de quinze à vingt-cinq matelots travaillant au jardin de la station, depuis six heures et demie du matin jusqu'à la nuit, et cela durant trois mois consécutifs; aucun d'eux néanmoins n'a été atteint de fièvre ni d'autre maladie; c'étaient, au contraire, les hommes les mieux portants de l'équipage. Lorsque le temps était clair, on suspendait le travail au soleil, de dix heures et demie à deux heures et demie; mais

cette mesure, toute de précaution, serait certainement inutile pour des travailleurs indigènes. Quant à l'acclimatation des Européens sur les îlots Dzaoudzi et Pamanzi, à en juger par ce qui s'est passé depuis le commencement de l'occupation, elle semble devoir s'effectuer sans dangers sérieux (1). On peut donc les considérer comme un lieu de refuge pendant la nuit pour ceux que leurs travaux retiendraient le jour sur la grande île. Dira-t-on que ce qui est facile à faire à Kouéni, par suite de sa position rapprochée de l'établissement, deviendrait plus difficile et même bientôt impossible à mesure que les terrains à exploiter s'en éloigneraient? Mais il s'agissait d'une exploitation considérable, d'une opération qui doit enrichir ceux qui l'entreprennent; serait-ce donc un sacrifice hors de proportion avec un pareil résultat d'avoir en face de son habitation un bateau ou petit

(1) La salubrité relative de Dzaoudzi et de Pamanzi a été depuis mise en question par l'épidémie qui s'y est manifestée en 1849, et on est, en attendant de plus amples renseignements, retenu, à cet égard, dans un doute forcé; toutefois la coïncidence remarquable de l'aggravation extraordinaire des maladies avec l'exécution de certains travaux tendant à modifier l'état du marais de Pamanzi permet de croire que le nouvel état créé par ces travaux a été la plus active, sinon la seule cause d'une telle aggravation. Au pis aller, d'après l'expérience des années précédentes, d'après celles qui ont été faites depuis notre installation à Nossi-bé, d'après ce qui se passe même à Madagascar, on serait autorisé à ne voir dans l'épidémie qui s'est produite à Dzaoudzi, durant l'hivernage de 1849, qu'un accident pouvant apparaître à des intervalles plus ou moins longs, comme, avec des ravages beaucoup plus terribles, sévit la fièvre jaune aux Antilles, et comme semble devoir le faire désormais le choléra dans le monde entier.

Que sont les faits résultés de l'épidémie de Dzaoudzi proportionnellement à ceux de ces deux fléaux? La fièvre jaune a-t-elle empêché de transformer les îles de l'Amérique en riches et florissantes colonies? La persévérante intelligence des Hollandais n'a-t-elle pas vaincu les fièvres mortelles de Java, cette île magnifique qui doit être à la fois une source

ponton, convenablement installé et offrant un logement suffisamment commode pour servir de refuge pendant la *nuit* (1)? De bonne foi serait-ce un argument sérieux et prouvant l'impossibilité de cultiver Maïotte que celui qu'on prétendrait tirer de cette nécessité, pour le maître, de ne pas coucher sur son habitation? Il est, d'ailleurs, une preuve irrécusable de ce que j'avance, ce sont les 1,200 hectares que, dans l'espace de moins de quatre ans et avec des moyens restreints, M. Ciret, représentant de la société des Comorres, a fait planter de cannes à sucre, de caféiers et de girofliers. Les cannes sont magnifiques, et il aurait pu manipuler dès la fin de 1848, si son usine avait été prête. M. Ciret a cependant bien quitté sa propriété, chaque soir.

Je vais terminer cette digression en donnant une idée de l'importance qu'est susceptible d'atteindre le développement agricole de notre établissement.

La superficie de Maïotte est de 32,000 à 33,000 hectares. D'après le rapport de toutes les personnes qui l'ont par-

de prospérité pour la mère patrie et le salut de sa puissance maritime? L'effrayante mortalité de Sierra-Leone et des autres colonies anglaises de l'Afrique occidentale les a-t-elle fait abandonner par leur métropole? La France abandonne-t-elle le Sénégal? Eh bien! sans refuser satisfaction au sentiment d'humanité qui doit de plus en plus prédominer dans les décisions et les actes du gouvernement, il y a lieu moins encore de négliger Maïotte et de désespérer de son avenir commercial et agricole, car l'insalubrité qui y règne peut être combattue, et elle ne saurait, moyennant l'adoption de certaines mesures, mettre obstacle à son exploitation agricole ni à l'activité commerciale dont elle peut être le centre.

(1) J'ai appris, depuis peu, que M. Soyer de Vaucouleurs, capitaine au long cours, qui, après avoir visité Maïotte, s'y était fait donner une concession, était parti, pour en diriger lui-même l'exploitation à bord d'un vieux navire dont il comptait faire l'usage que je viens d'indiquer.

courue, les vallées et les plateaux, de hauteur modérée, sont couverts d'un terrain fertile, propre aux diverses cultures coloniales et dont l'étendue est évaluée à plus du quart de la surface totale; elle serait donc de 9,000 à 10,000 hectares. Cette fertilité se trouve déjà justifiée par les cultures réalisées à Kouéni. Les cannes y sont de la plus belle venue et tellement riches en matière saccharine, que, selon les autorités compétentes, le rendement de la gaulette serait plus du double de ce qu'il est à la Réunion. On a remarqué, en outre, à Kouéni, que les cannes de deuxième et troisième coupes étaient bien supérieures en grosseur et en nombre à celles de première; elles rapporteront, assure-t-on, pendant dix ou douze ans sans être désouchées : elles sont bonnes à être manipulées après un an de plantation; mais il y aurait avantage à attendre quinze mois : celles provenant de recoupes fleurissent au bout de huit mois et peuvent alors être également manipulées. Il résulte de ces détails que, sauf les mois de mars et avril, où la canne est aqueuse, on ferait du sucre, toute l'année, à Maïotte. M. Ciret, directeur de la plantation de Kouéni, affirme qu'il est loin de croire que l'évaluation de 20,000,000 de kilogrammes de sucre, donnée comme production possible de cette exploitation à Maïotte, soit exagérée (1) : cela porterait, d'après le rendement de l'hectare à la Réunion, à environ 3,500 hectares l'étendue de terrain propre à cette culture que devrait contenir Maïotte, et à 2,000 hectares seulement, si on tient en partie compte du rendement proportionnel, beaucoup plus considérable, que promet la fécondité du sol, à en juger par Kouéni.

(1) Voir son rapport à la chambre de commerce de Nantes.

Le caféier y réussit parfaitement, aussi bien que le girofle, et l'exploitation de ces deux sources de richesses apportera de grandes facilités au début du mouvement commercial dont notre colonie deviendra le centre, car elle augmentera ses moyens d'échange. Le cocotier y est indigène; il s'accommode, d'ailleurs, des plus mauvais terrains : on le multipliera donc sans préjudice des cultures plus riches; l'huile de coco est un objet d'encombrement qui n'est pas dénué de valeur.

En prenant la quantité de sucre, diminuée de moitié, que nous venons d'évaluer précédemment, et en y ajoutant celle qu'il est permis d'espérer en café, girofle et huile de coco, on peut admettre, sans craindre aucune exagération, que Maïotte fournira dans peu d'années, par sa seule production agricole, plus de 12,000 tonneaux de fret; c'est l'emploi d'une trentaine de navires de 400 tonneaux, et notre commerce n'en est malheureusement pas à dédaigner une pareille opération.

Dans les produits qui viennent d'être mentionnés, il en est, tels que le café et le sucre, qui, outre leur convenance pour l'exportation lointaine, se trouveront aussi plus à portée de la consommation des localités voisines que leurs similaires de tout autre lieu. Avec un peu d'industrie et quelques dépenses fort modérées, on en appropriera d'autres à ce même usage : l'huile de coco servira à la fabrication du savon; de l'enveloppe fibreuse de la noix, connue dans le négoce sous le nom de *queir*, on fera du cordage ou bastin; on extraira du girofle l'huile essentielle, recherchée, par les indigènes, comme parfum et comme médicament; on préparera les sirops pour boissons et sorbets dont l'usage

est si répandu chez les populations musulmanes; enfin le sucre blanc de Maïotte se substituera naturellement, sur le marché de Zanzibar, à celui qui y arrive d'Amérique à plus grands frais.

Il paraîtrait prématuré, sans doute, de parler de la création possible d'une industrie beaucoup plus importante, la confection des cotonnades recherchées par les Africains et les Malgaches. Je ne veux pas comprendre cette éventualité au nombre des éléments de vitalité commerciale que Maïotte posséderait bientôt. Je ferai remarquer seulement combien, par son voisinage de Madagascar, notre nouvel établissement aurait de facilités à en tirer le coton, les substances colorantes et les gommes que cette île fournit en abondance, c'est-à-dire toutes les matières premières nécessaires à la fabrication dont il s'agit. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les pays environnant Maïotte sont complétement dépourvus de manufactures; et nous n'aurons pas à craindre, de longtemps, la concurrence de leurs populations.

Je crois avoir donné une idée suffisante des moyens et des ressources que Maïotte offre ou pourrait offrir pour un cabotage actif avec les régions circonvoisines, et particulièrement avec les ports du continent africain; j'ai signalé les relations régulières qu'elle entretient avec diverses localités, et l'extension dont elles sont susceptibles à la faveur de certaines circonstances; enfin j'ai constaté la possibilité, pour cette île, au moyen de sa production agricole et de quelques industries faciles et peu coûteuses, d'alimenter en partie ces relations.

D'autre part, j'ai exposé les éléments et le mécanisme du

commerce qui se fait à la côte orientale d'Afrique, et les conditions dans lesquelles les négociants étrangers devraient se placer pour réussir. Du rapprochement de ces deux études il ressort que Maïotte, déclarée port franc et jouissant, comme possession française, du bénéfice de notre traité de commerce avec le Sultan, réunit toutes les facilités pour faire arriver sur son marché, avec des frais moindres, les produits des contrées environnantes, et distribuer ensuite elle-même aux peuplades indigènes les marchandises d'échange qu'elle serait à même de recevoir.

Ceci établi, j'aborde la question pratique, c'est-à-dire l'exposé de la marche à suivre et des moyens d'exécution.

Ce qui a nui jusqu'à présent au développement du commerce européen, c'est, d'une part, l'incertitude, la lenteur des opérations et le prix élevé des produits africains sur les marchés d'où ils sont exportés; d'autre part, les habitudes usuraires et l'esprit routinier des traitants arabes et souahhéli, qui ont eu pour résultat d'amoindrir au lieu d'accroître la consommation. Superfétation des agents pour la circulation et la distribution des produits, entraves fiscales apportées à l'une et à l'autre, voilà ce dont il faut débarrasser l'échange. Nos commerçants n'atteindront ce but que par la création d'un entrepôt à Maïotte.

Ce n'est pas, d'ailleurs, pour des spéculations avec le continent seulement, que ce point offre ces nouveaux moyens d'action à nos armateurs et à nos négociants. Si je me suis préoccupé d'abord exclusivement de ce qui concernait le commerce de l'Afrique, c'est que l'étude de ce dernier a été l'objet principal de mon exploration, et que les opérations qu'il comporte devront servir de point de départ et d'ali-

ment à toutes les autres ; voici, tel que je le conçois, le plan de ces opérations :

Je prends une maison de commerce ou une société disposant d'un capital social de 2 millions, par exemple, en numéraire, marchandises et matériel, et je suppose qu'elle ait obtenu à Maïotte la concession d'un terrain pouvant offrir de 1,500 à 2,000 hectares propres aux cultures coloniales, sucre, café et girofle. En même temps que les agents installés à Maïotte pousseront ces travaux avec la plus grande activité, ils procéderont à l'organisation du personnel spécial et du matériel nautique ; celui-ci se composera, d'abord, de deux ou trois bateaux de 25 à 40 tonneaux, construits ou achetés sur les lieux. Ils serviront à la fois à munir l'établissement agricole de travailleurs indigènes, de matériaux fournis par les environs, et à commencer sur la côte quelques échanges au moyen des marchandises apportées de France.

Quant au personnel, le but que l'on doit se hâter d'atteindre étant d'établir des rapports directs avec les peuplades de l'intérieur de l'Afrique, ce personnel comprendra, outre les agents connaissant les affaires du Souahhel, des individus bien au courant de celles de l'intérieur et capables d'y diriger et d'y faire accueillir une caravane de marchands. Enfin, comme le résultat final est de substituer Maïotte à Zanzibar dans le rôle d'entrepôt de l'Afrique orientale, on évitera, autant que possible, l'intermédiaire de ce dernier marché. Pour cela, il faudra s'assurer des correspondants sur les diverses places avec lesquelles il serait avantageux d'avoir des relations : telles sont Mandevi, dans le Keutch ; Mascate, en Omân, entrepôt du golfe Persique ;

M'kellé, à la côte sud d'Arabie; Moguedchou, Braoua, Lâmou à la côte d'Afrique.

Il sera nécessaire de se mettre en correspondance avec les maisons américaines qui expédient annuellement des navires à Zanzibar. Ces maisons ont déjà prouvé, par l'organe de l'agent qu'elles y entretiennent, qu'elles sont disposées à comprendre Maïotte dans les escales de leurs navires dès qu'ils auraient la certitude d'y placer quelques parties de leurs cargaisons (1). Or actuellement, et il en sera, sans doute, longtemps de même, le coton écru américain dit *khami* est un article indispensable pour traiter dans tous ces parages; nos maisons de Maïotte auront donc à s'en approvisionner, et elles trouveront toujours de l'avantage à le recevoir de première main. Elles s'ouvriront ainsi un débouché pour le copal, l'ivoire, le sésame, les peaux, etc., que le début de nos opérations avec la côte aura amassés sur notre marché.

On pourra juger, d'après les indications données au sujet

(1) La lettre dont la traduction suit m'a été adressée par le consul des États-Unis à Zanzibar :

Zanzibar, le 25 avril 1848.

Monsieur le commandant, lorsque vous vous trouviez dernièrement à Zanzibar, je vous annonçai qu'indubitablement la barque américaine *Star*, à son retour des États-Unis, apporterait une cargaison de provisions pour Maïotte. D'après les encouragements donnés au capitaine par M. Passot, nos propriétaires l'ont expédiée pour Nossi-bé et Maïotte, avec des farines, des salaisons de bœuf et de porc, et divers autres articles. Si le commandant de Maïotte y donne de suffisants encouragements, je n'ai aucun doute que nos associés en Amérique ne s'empressent d'envoyer à Maïotte deux ou trois fois par an, et de tenir cette station bien approvisionnée. Je vous en informe, afin que vous puissiez le communiquer à M. Passot, si, dans votre opinion, vous jugez convenable de le faire, etc.

Signé Charles Ward, consul des États-Unis d'Amérique.

des divers articles du commerce extérieur de l'Afrique orientale, quels sont les produits français dont le comptoir devra se munir tout d'abord; les échantillons recueillis par M. l'agent du ministère du commerce seront, pour le choix à en faire, des indications plus pratiques et plus positives encore. Ces produits ne trouveraient pas immédiatement un placement assez abondant pour former une cargaison complète, mais les premiers envois seront naturellement combinés avec d'autres besoins à satisfaire. Je range dans cette dernière catégorie le transport du matériel nécessaire à l'établissement du comptoir et à l'exploitation agricole, puis le fret de quelques approvisionnements que le gouvernement aura, sans doute, à y expédier; enfin des vivres, des vêtements et généralement tous les articles propres à la consommation particulière de Maïotte, Nossi-bé et des possessions portugaises. Ces chargements partiels peuvent parfaitement convenir aussi à des navires armés pour la côte de Coromandel, destination pour laquelle le fret, jusqu'à présent, n'a jamais été suffisant (1).

Ainsi s'engendrera, sans avances considérables, sans essais hasardeux, dans des limites restreintes au début, mais tendant à se développer chaque année, le mouvement qui accumulera sur le marché de Maïotte les produits demandés par les contrées voisines et que répartira son cabotage. Voyons comment prendra naissance et s'alimentera le mou-

(1) La société des Comorres a déjà usé de ce moyen pour plusieurs des envois de marchandises et de matériel qu'elle a faits à son établissement; il n'est pas de navires partant de Nantes pour la côte de Coromandel qui ne lui demandent du fret pour Maïotte et qui ne soient heureux d'en prendre à raison de 25 francs le tonneau; à ce prix, ils préfèrent l'escale de Maïotte à celle de la Réunion.

vement de réexportation des objets d'échange rapportés par les bateaux de la société.

On sait déjà, par la nomenclature raisonnée que j'en ai faite, quels sont les articles que le continent africain offre aujourd'hui à l'exportation.

Les échantillons recueillis par M. l'agent commercial suffiront pour éclairer nos négociants sur ceux de ces articles qui sont susceptibles d'un placement plus ou moins avantageux dans la métropole. Les renseignements que j'ai consignés, d'autre part, au sujet des opérations des commerçants américains, anglais, etc., font connaître les articles qu'ils pourraient venir demander à Maïotte; on sait donc quels sont les produits que, par le cabotage, Maïotte devra chercher à accumuler sur son marché pour la réexportation.

Dès la seconde année, au moyen des seuls produits de la côte, notre comptoir serait à même d'effectuer le chargement d'un ou deux bâtiments : il comprendrait les riz de Nossi-bé; le girofle de Zanzibar, payé en ce lieu moins cher qu'à la Réunion (1); enfin on y joindrait une certaine quantité d'huile de coco que fournirait Maïotte, si l'établissement voulait mettre au nombre de ses premiers travaux l'installation d'un moulin ou pressoir destiné à cette fabrication. En tous cas, le fret pour réexportation s'augmentera bientôt des produits de l'exploitation agricole. Dès la troisième année, si les travaux ont été bien conduits, le sucre entrera dans la composition des chargements pour France :

(1) Les opérations récentes des navires du Sultan envoyés en France prouvent que cet article, exporté de Zanzibar, peut être d'un bon placement.

il en sera successivement de même du café et du girofle récoltés sur les lieux (1). Ces produits s'ajouteraient aux articles à offrir aux Américains en échange de leur coton fabriqué.

Nos opérations peuvent aussi, dès à présent, embrasser la partie du continent africain où sont enclavées les possessions portugaises du Mozambique : la législation douanière qui les régit est tellement préventive, qu'elle établit, pour ainsi dire, une prohibition à l'égard des produits étrangers (2). Les caboteurs portugais, placés en dehors de ces mesures fiscales, viendront seuls, comme ils l'ont déjà fait, chercher à Maïotte les marchandises françaises ou autres. Cette île sera donc l'intermédiaire indispensable à nos opérations avec le Mozambique.

Enfin ses relations s'étendront à la côte de Madagascar dès que l'interdiction portée depuis quelques années contre le commerce étranger cessera sur tous les points de cette île où s'exerce l'autorité du gouvernement hova.

(1) Je mentionne ici pour mémoire que des plantations de caféiers et de girofliers existent déjà à Nossi-bé et paraissent devoir y bien réussir; il est inutile de dire que Maïotte deviendrait naturellement l'entrepôt de toutes ces productions.

(2) Jusqu'à présent, à côté du régime légal, il y a toujours eu, il est vrai, un régime de tolérance motivé par le complet dénûment de certains objets de consommation où se trouve fréquemment le marché de Mozambique. Alors le gouvernement local autorise, moyennant le payement d'un droit arbitrairement fixé et spécialement applicable à la circonstance présente, l'introduction des denrées ou marchandises dont la place est en disette. Mais on n'assied pas une opération sur un état de choses si éventuel et si précaire; pour ces cas exceptionnels, l'entrepôt de Maïotte, placé dans le voisinage, peut seul agir opportunément, et par suite calculer sûrement les résultats possibles d'une pareille spéculation.

Voilà donc Maïotte devenue le centre des mouvements divers que je viens d'indiquer, offrant, aux navires se rendant du Cap à la côte occidentale de l'Inde, dans le golfe Persique et dans la mer Rouge, une escale où ils pourront se livrer à de nouvelles spéculations. Croit-on que, dans de telles conditions, elle n'aura pas sur l'itinéraire de ces navires une influence analogue à celle qu'exerce aujourd'hui Maurice sur une partie de ceux qui font les voyages de l'Inde? Certes la production agricole et la consommation locale de cette dernière île, qui sont, en définitive, la cause presque exclusive de la direction du courant commercial actuel, seront toujours plus considérables que celles de Maïotte; mais, en revanche, l'entrepôt de notre colonie sera pourvu d'articles plus variés et comprendra, outre les quelques objets de l'Inde que reçoit sa rivale, ceux de la Perse, de l'Arabie, de l'Afrique orientale et de Madagascar, dont le cabotage est bien autrement facile et moins coûteux à notre possession qu'à celle des Anglais. Quant à nos propres expéditions pour la côte orientale de l'Inde, et particulièrement pour celle de Coromandel, j'ai eu déjà l'occasion de signaler que l'escale de Maïotte pouvait, avec avantage, être comprise dans l'itinéraire des bâtiments consacrés à ces voyages. A leur retour, notre établissement de Pondichéry leur fournira du savon, des guinées et quelques cotonnades qui serviront à la consommation de Maïotte, des Comorres, de Nossi-bé, et que la première de ces îles emploiera fructueusement dans ses opérations avec les populations de la côte d'Afrique. Des étoffes appropriées au goût de celles-ci ont été fabriquées, comme essai, dans notre comptoir indien. Leurs prix modérés permettent d'espérer

qu'elles pourront entrer en concurrence avec celles du même genre qui ont été apportées jusqu'à ce jour du Keutch ou du Gouzerate.

On voit maintenant que je n'ai point fait une digression inutile, et que cette étude sur Maïotte, qui, un moment, a semblé m'entraîner hors de mon sujet, était un complément rigoureux à la partie commerciale du compte rendu de mon exploration.



CHAPITRE XXVI.

Le *Ducouëdic* est rappelé en France. — Dernière apparition à Zanzibar. — Nouvelles locales. — Troubles à Patta. — Défaite et mort de Youceuf. — Conclusions.

A partir du moment où le *Ducouëdic* se rendit à Maïotte, sa mission spéciale fut suspendue définitivement. En raison des ordres divers que je reçus du chef de la division navale, le brick dut concourir au service de la station jusqu'en octobre 1848. A cette époque, la corvette de charge *l'Oise* amena de Toulon le nouveau commandant de la division, M. le capitaine de vaisseau Febvrier Despointes. Il était chargé de nous renvoyer en France. Le département de la marine avait, sans doute, pris cette mesure, en considération du temps écoulé depuis notre départ de France, et des fatigues et maladies dont nous avions eu à souffrir. Ainsi notre œuvre allait rester inachevée par suite des délais que l'emploi trop fréquent du brick à un service en dehors de sa mission spéciale avait incessamment amenés à l'exécution de celle-ci.

En effet, d'après le programme qui en avait été dressé, l'exploration devait exiger au moins vingt-huit mois de travail. Les circonstances que j'ai indiquées ne me permirent d'y consacrer que quatorze mois, dans lesquels je comprends les pertes de temps occasionnées par les voyages de ravitail-

lement et les intervalles de repos nécessités par l'état sanitaire de l'équipage.

Une mission du genre de celle que nous avions à remplir ne saurait subir ces alternatives; elle demande, principalement, à être remplie sans interruptions. Il est à souhaiter que l'officier qui la commande n'en soit pas détourné par les obligations d'une position dépendante; il faut qu'on lui laisse une grande latitude pour ses mouvements et ses moyens d'action; qu'il ait, en un mot, liberté de manœuvre pleine et entière.

On a vu que, si tel était à peu près le sens de mes premières instructions, le *Ducouëdic*, faisant partie de la station navale de Bourbon, fut cependant requis, à diverses reprises, pour le service de cette station. C'est ainsi que, en dépit du bon vouloir et des efforts de chacun, le but que le gouvernement s'était proposé, en ordonnant l'exploration dont je viens de rendre compte, n'a pas été entièrement atteint. Puisse cette expérience n'être pas perdue pour l'avenir, afin que les sacrifices de toute nature, qu'entraînent de pareilles expéditions, produisent les fruits que l'on doit en attendre!

Parmi ces sacrifices, celui de la vie des hommes est, sans contredit, le plus à regretter. Seize individus ont succombé dans le cours de l'exploration, et, pour combler les vides que faisaient incessamment les décès et le renvoi en France des malades, pour maintenir l'équipage au chiffre de cent vingt-deux à cent vingt-huit, il n'a pas fallu moins de deux cent trente-six hommes. Mais, si officiers et marins sont toujours prêts à se dévouer aux intérêts et à la gloire du pays, encore faut-il que leur mort ne soit pas stérile et que le succès complet de la mission qui leur est confiée soit,

pour ceux qui survivent, la récompense de leurs travaux.

Si les pages de ce livre ne retraçaient la part honorable prise, par chacun, à l'œuvre commune, le triste bilan que je viens de dresser témoignerait suffisamment des misères de toutes sortes et des fatigues endurées. Je ne saurais donc placer, dans un endroit plus convenable, l'expression de ma reconnaissance et de mon estime pour ceux qui m'ont assisté dans cette campagne. Malgré les rigueurs d'un climat insalubre, les difficultés sans nombre qui entravaient nos recherches, les maladies qui éclaircissaient nos rangs et marquaient d'un signe funèbre chaque pas fait dans la route tracée, j'ai toujours rencontré chez les officiers un zèle intelligent, une activité infatigable; chez les matelots, une résignation et une constance inaltérables. Honneur à ceux qui ont succombé, dans cette pénible épreuve, loin de la patrie et de leurs affections, et que ceux qui ont revu la France trouvent dans ce livre, qui leur appartient autant qu'à moi, puisqu'il est le fruit de nos labeurs communs, la seule rémunération digne d'eux, la consécration de leur dévouement.

Avant de quitter la station, le *Ducouëdic* eut à faire, à Zanzibar, une nouvelle apparition. Ce voyage avait pour but d'informer officiellement le Sultan de la révolution politique effectuée en France au mois de mai 1848, et d'assurer à ce prince que le gouvernement de la République entendait conserver avec lui des relations bienveillantes et amicales, en restant fidèle aux stipulations du traité déjà conclu.

Parti de Saint-Denis le 18 octobre 1848, le brick toucha à Maïotte, selon les instructions que j'avais reçues, et mouilla, le 6 au soir, devant Zanzibar. Le lendemain était l'anniversaire d'une grande fête pour les musulmans, la fête

du Pèlerinage, et je dus, en conséquence, remettre au jour suivant ma visite à Son Altesse. Le *Ducouëdic* prit ostensiblement part à la solennité, en pavoisant en tête de mât et en tirant, comme la frégate amirale *le Chah-Alleum*, une salve de trois coups de canon.

Le 8, au matin, ma visite eut lieu, et je m'acquittai, auprès de Syed Saïd, de la mission dont j'avais été chargé par le commandant en chef.

J'appris, pendant mon séjour sur rade, une nouvelle importante et qui se rapportait à des prévisions déjà manifestées dans le cours de l'exploration : c'était l'armement des navires du Sultan, la frégate *la Caroline* et la corvette *l'Artémise*, destinés à des expéditions commerciales, le premier pour la France, le second pour l'Angleterre.

J'eus aussi connaissance de changements opérés dans certaines localités dont j'ai parlé, et susceptibles d'en modifier la situation. J'ai raconté, dans un des chapitres précédents, les insurrections de Patta à l'instigation de Bouana-Mataka, les tentatives faites par Saïd pour y rétablir son autorité, les suites qu'elles avaient eues, enfin la soumission, au moins nominale, qu'il avait obtenue plus tard des chefs et de la population de cette île. Mais, depuis notre dernière relâche à Zanzibar, Bouana-Mataka étant mort, cet événement avait suscité de nouveaux troubles; la population de Patta s'était, comme par le passé, divisée en deux partis : l'un, ayant à sa tête Mohhammed-ben-Cheikh et les fils de Bouana-Mataka, dominait à Sihouï et s'était déclaré indépendant du Sultan; l'autre, resté sous son obéissance, occupait Pazza et avait pour chef Foumou-Bakari, l'ancien rival de Mohhammed-ben-Cheikh. Il était naturellement appuyé

par Ali-ben-Naceur, gouverneur envoyé précédemment dans l'île par Syed Saïd, et qui tenait le fort de Pazza avec vingt-cinq soldats.

D'après les renseignements les plus récents, la défection commençait à se mettre dans le parti de Mohhammed-ben-Cheikh, trahi, depuis peu, par les gens d'Ouzi. Pour paralyser le résultat des menées de ce dernier à Lâmou et pour en décider la population à faire cause commune avec ses partisans, le Sultan y avait expédié un nouveau gouverneur, Ali-ben-Sîf, avec trente soldats.

Mais un événement plus sérieux que les troubles de Patta, et pouvant avoir une influence marquée sur la situation des Bénadir, venait de se produire aux environs de Meurka. Une lettre adressée de Braoua, à Syed Séliman, par un certain Stambouli-ben-Kombo, contenait sur ce fait les détails suivants : Youceuf avait rassemblé un grand nombre de soldats à Golouïne, dans l'intention de livrer bataille aux Biémal. Le 19 de djoumad-et-tsani (11 mai 1848), il marcha à la poursuite de ses adversaires, et, le lendemain à midi, la rencontre eut lieu près de Djelleub. La troupe du sultan des Guébroun fut mise en déroute, et Youceuf ainsi que son frère Mouça périrent dans la mêlée. La lutte fut très-meurtrière. Le fils de Bouana-Mataka assistait à ce combat, dans les rangs des Guébroun, et avait eu quelques hommes tués. Ibrahim était résolu à continuer la guerre, et l'on pensait que les hostilités reprendraient en choual (juillet).

D'après ce que j'ai dit précédemment, Ibrahim est parfaitement capable de rétablir les affaires de sa tribu et de maintenir l'état de choses créé dans le pays par son frère Youceuf : je ne vois donc, dans la mort de celui-ci, rien qui

soit de nature à modifier les considérations générales que j'ai exposées au sujet des Bénadir.

Ma mission officielle étant accomplie, nous quittâmes Zanzibar. Après une courte relâche dans les baies de Diégo-Soarès et de Rigny (côte nord-est de Madagascar), nous revînmes à Bourbon. Le 20 janvier, nous appareillions pour la France, et le 25 avril, nous mouillions en rade de Lorient.

Qu'on me permette, en terminant, de résumer les impressions qu'ont laissées dans mon esprit les études faites, les choses vues et les renseignements recueillis de toutes parts. Je puis, d'ailleurs, les exprimer en deux mots : l'Afrique orientale est pour la science et pour le commerce un champ vaste et neuf, abandonné, au nord comme au sud, à des possesseurs inintelligents et débiles.

J'ai dit, à la fin de la première partie, quel pitoyable rôle avaient rempli et continuaient de remplir dans le Mozambique les descendants dégénérés de Vasco da Gama et du grand Albuquerque. Celui que joue au nord du cap Delgado le souverain musulman qui trône à Zanzibar n'est ni plus digne ni plus acceptable dans ses fins. Les possessions africaines de Syed Saïd ne représentent qu'une longue barrière élevée entre les indigènes et les commerçants de tous pays, barrière où producteurs et consommateurs viennent forcément payer leur tribut à sa douane. Ce n'est pas là un gouvernement, c'est une exploitation parasite qui rançonne chacun, sans profiter à personne qu'à elle-même.

Quel est l'avenir de cette ombre de puissance? Le souffle capricieux des événements en décidera. Qu'Allah rappelle à lui le vieux Sultan, que les guerres de succession que j'ai

fait pressentir éclatent dans ses domaines, alors la France, l'Angleterre et l'Amérique du Nord, au lieu d'être arrêtées, comme elles le sont aujourd'hui, par le respect qu'on accorde à tout ordre établi, quel qu'il soit, seront, en face de l'anarchie, autorisées à intervenir pour sauvegarder leurs intérêts, en même temps que l'humanité leur en fera un devoir. Cette intervention pourra se produire de deux manières : par la guerre et la conquête, ou par le protectorat et l'initiation. A ceux qui dirigent les mouvements politiques, de comprendre et de choisir.

La mission providentielle des grandes nations n'est-elle pas de prévoir et de préparer, d'un commun accord, une solution à tous les grands problèmes qui se posent dans le monde, et notamment à celui qui a pour but la civilisation des territoires livrés encore à l'état sauvage ou à la barbarie? Qu'il nous soit donc permis d'espérer que les puissances maritimes, dont je parlais tout à l'heure, ne souffriront pas longtemps que cette vaste côte africaine reste perdue en des mains impuissantes et égoïstes, et que bientôt, par la persuasion ou par la force intelligente, elles renverseront le double obstacle interposé entre leur bienfaisante influence et cette partie de l'Afrique, c'est-à-dire l'immobilisme musulman et le marasme portugais. Coloniser, comme gouverner, est une fonction d'utilité générale, et non une sinécure ni un monopole. Que les colonisations ne soient donc plus dévolues, en tant qu'action dirigeante, à qui ne peut plus ou ne veut plus faire acte de virilité.

Mais, pour nous en tenir à ce qui regarde particulièrement l'Afrique, déjà vigoureusement entamée au nord, au sud et à l'ouest par l'Angleterre et la France, disons, pour ter-

miner, qu'elle laissera pénétrer le secret de ses régions intérieures et ouvrira un champ inépuisable aux spéculations scientifiques et commerciales à la fois, le jour où ces nations attaqueront sérieusement le mystérieux continent par son large flanc oriental.

FIN.

POSTFACE.

Depuis mon dernier départ de Zanzibar, il s'est passé dans les possessions de Syed Saïd plusieurs faits importants que je crois devoir exposer sommairement, afin de mettre ce travail en harmonie avec l'état des choses au moment où la rédaction en a été terminée (septembre 1853).

Au point de vue commercial, le mécanisme de l'échange et le régime fiscal, que j'ai décrits, n'ont subi aucune modification; mais nos négociants ont notablement accru leurs opérations avec Zanzibar : on a déjà vu, dans une même année, quinze navires employés par les armateurs de Marseille à ces expéditions. L'arrivée de la frégate arabe *la Caroline* dans ce port, et les renseignements fournis à nos chambres de commerce par les documents recueillis pendant l'exploration du *Ducouëdic*, ont dû contribuer à ce résultat; mais les idées tant spéculatives que pratiques exposées dans mon rapport commercial sont loin d'avoir été mises complétement à profit.

Comme établissement agricole, Maïotte a progressé; toutefois sa production n'a pas atteint le développement dont elle est susceptible : de plus, les colons qui y sont établis ne se sont, jusqu'ici, proposé pour but que l'exploitation du sol; ils n'ont encore rien tenté pour entretenir, avec la côte voisine, ce cabotage actif qui doit en accumuler les produits sur

notre marché. Nous l'avons démontré cependant, la substitution de Maïotte à Zanzibar comme entrepôt du commerce de l'Afrique orientale est le seul moyen de faire une concurrence victorieuse aux Anglais et aux Américains, comme de soutenir celle des navires du Sultan pour l'importation des produits de cette région dans nos ports.

Au point de vue politique, les événements accomplis sont d'une nature bien plus grave. Deux d'entre eux, particulièrement, diminueront, sans doute, les difficultés qui doivent surgir à la mort de Syed Saïd, des prétentions rivales de ses enfants. Le premier de ces faits dans l'ordre chronologique est la mort de son fils aîné, Syed Hilal. Voici les détails qui me sont parvenus à ce sujet :

Jusqu'au commencement de 1850, la situation de Syed Hilal à l'égard de son père ne s'était aucunement améliorée, et le malheureux jeune homme vivait dans un état voisin de la misère. N'ayant plus d'espoir de ramener le Sultan à de meilleurs sentiments, et jugeant que sa présence auprès de lui ne pouvait être qu'un sujet d'irritation et un motif de persécutions nouvelles, il avait sollicité et obtenu la permission d'aller résider à Lâmou. A son arrivée dans cette localité, il fut l'objet de manifestations toutes sympathiques de la part des habitants. Huit jours après, ces derniers, réunis à ceux de Patta, Sihoui et Pazza, juraient, sur le Koran, d'associer leurs intérêts aux siens et de se vouer au redressement des injustices dont il était victime. Le premier acte résultant de ces manifestations fut l'expulsion de la petite garnison du fort de Lâmou, qu'on remplaça par des hommes sûrs. On la renvoya à Zanzibar, ainsi que le collecteur des douanes, auquel on ne permit même pas d'emporter les fonds pro-

venant des recettes opérées dans l'année courante. Hilal adressa alors au gouverneur Syed Séliman une lettre qu'il savait bien devoir être mise sous les yeux de Saïd. Après y avoir décliné tout parti pris d'hostilité contre son père, il demandait à rentrer dans ses bonnes grâces et à être traité par lui comme ses autres frères; enfin il était prêt, disait-il, à retourner auprès de lui moyennant la médiation du consul de France ou de celui d'Angleterre. Cette démarche n'eut pas le résultat qu'il en attendait; les consuls ne voulurent pas intervenir dans une affaire de famille sans y être invités par le Sultan; et celui-ci, de plus en plus irrité par ce qui s'était passé à Lâmou, et qu'il considérait, à juste titre, comme un acte de rébellion, ne songea qu'à prendre des mesures énergiques pour châtier Hilal et ses partisans. Hésitant à se mettre en lutte ouverte avec son père, Hilal partit avec l'intention de se rendre à la Mekke; mais s'étant arrêté à Aden, il y fut atteint d'une maladie de langueur causée, dit-on, par le chagrin, et y mourut le 10 juin 1851.

L'autre fait à mentionner est la mort de Hhamoud-ben-Az'ran, le chef de Sohhar dont il a été question, à diverses reprises, dans le cours de notre relation. Voici les particularités qu'on m'a rapportées au sujet de cette mort :

Depuis plusieurs années, des troubles favorisés par le séjour prolongé de Syed Saïd à Zanzibar s'étaient produits en Omân. Dans le nord de ce pays, une partie des populations avaient élu un imam à Reustak. D'après ce que j'ai entendu dire pendant mon séjour à la côte, cette élection, qui aurait eu lieu en 1847, se serait portée sur Hhamoud-ben-Az'ran, qui, lors de la révolte contre Saïd, en 1830, avait obligé ce prince à le maintenir en possession des villes

dont il s'était emparé, et entre autres de Reustak, résidence ordinaire des imams. Cette nomination n'avait pas été sanctionnée par le chérif de la Mekke. On attribuait la non-adhésion de ce grand dignitaire aux démarches de Saïd auprès de lui. Les deux adversaires ne pouvaient cependant pas donner cours à leurs sentiments hostiles, car le résident anglais à Bouchire était intervenu dans le débat et avait amené la conclusion d'un pacte par lequel, dans le cas de nouveaux différends, les chefs de Sohhar et de Mascate devaient avoir recours à sa médiation. Malgré cet accommodement, une haine non moins vive avait continué d'exister entre eux, et bientôt Tsouéni, qui, en l'absence de Saïd, dirigeait les affaires à Mascate, résolut d'en finir avec Hhamoud, en l'attirant dans un guet-apens.

Les incursions des Ouahhaby, qui menaçaient également les domaines des deux rivaux, lui fournirent l'occasion d'exécuter son projet. Au commencement de 1850, Tsouéni proposa donc à son parent de se liguer avec lui contre le danger commun, et lui donna rendez-vous à Chinas pour convenir des mesures à prendre en pareil cas. Il s'y rendit par mer et fit mouiller son navire dans la baie la plus voisine de la ville, tandis qu'avec une imprudente confiance Hhamoud y arrivait par terre, accompagné seulement de quelques cavaliers. L'entrevue ayant eu lieu, les deux princes se séparèrent; mais, à peine Hhamoud était-il sorti de Chinas, que son escorte fut attaquée et mise en déroute par les gens de Tsouéni, placés en embuscade sur le chemin; lui-même fut pris, garrotté et conduit à bord du bâtiment sur lequel son ennemi retournait à Mascate. Rendu dans ce port, il fut enfermé dans une prison, où on le trouva mort

vingt jours après. La rumeur publique accusa Tsouéni de l'avoir fait assassiner, et sa conduite précédente ne justifie que trop l'accusation. Quoi qu'il en soit, celui-ci voulut mettre à profit l'odieuse trahison dont il s'était rendu coupable. Croyant avoir jeté l'épouvante dans la population de Sohhar, il marcha contre cette ville et somma la garnison de la citadelle de se rendre; mais, à la nouvelle de la mort de Hhamoud, son frère Qis-ben-Az'ran avait réuni ses forces; il attaqua les troupes de Tsouéni, et les mit en fuite. Une nouvelle expédition, composée en grande partie de Bédouins, fut envoyée contre Qis, sans plus de succès. Ce dernier prit alors l'offensive, s'empara de Chinas et de trois autres places au sud, et s'approcha de Mascate au point que ses habitants ne pouvaient plus communiquer avec la campagne, si ce n'est dans un rayon moindre que deux journées de marche.

A la nouvelle de ces troubles, le colonel Hennel, résident anglais à Bouchire, se transporta sur les lieux avec deux bâtiments de guerre de la compagnie, le brick *Tigris* et le bateau à vapeur de 450 chevaux *Auckland*. Cette intervention eut pour résultat le consentement des deux parties à une trêve qui devait se prolonger jusqu'à l'arrivée du Sultan qu'on avait averti de ce qui se passait. Celui-ci, parti de Zanzibar avec la frégate *le Chah-Alleum* et deux corvettes, mouilla à Mascate dans le cours du mois d'avril 1851, et put s'y convaincre de la gravité de la situation qu'avait créée la conduite de son fils. Il ne fallut rien moins, en effet, pour pacifier cette partie de ses États, que le déploiement de toutes ses forces de terre et de mer, d'énormes sacrifices pécuniaires, beaucoup de condescendance de sa

part, et par-dessus tout la pression puissante des agents anglais, qui, dans cette circonstance encore, lui prêtèrent un grand et salutaire concours.

Cette affaire terminée, Saïd retourna en Afrique; mais, sur sa route, il toucha à Lâmou, où il rétablit son autorité, puis à Mombase et à Panggani, recevant partout l'hommage de vassalité des différents chefs de tribus du littoral. Il mouilla à Zanzibar le 13 janvier 1853.

P. S. Ce volume était sous presse lorsque, dans les premiers jours de mars, on a appris, en France, la mort de Syed Saïd. Cet événement a passé presque inaperçu; c'est à peine si quelques journaux l'ont annoncé dans leurs colonnes, et encore le peu qu'ils en ont dit était-il entaché d'erreurs d'autant plus blâmables qu'elles pouvaient être facilement évitées. En effet, depuis plus de deux mois, le second volume des *Documents sur l'Afrique orientale* était livré au public; l'auteur avait fait remettre un exemplaire de son ouvrage à bon nombre de journalistes, et même des plus sérieux, qui, nous les en remercions, ont bien voulu en rendre un compte favorable. Deux chapitres y sont exclusivement consacrés à un résumé de la vie privée et politique du prince dont la presse avait à faire connaître la mort; en les parcourant, les rédacteurs chargés, dans chaque feuille, du bulletin nécrologique eussent traité le sujet *ex professo*. Le *Siècle*, par exemple, aurait pu y apprendre le nom, qu'il semble ignorer, de l'île de Zanzibar. Le *Centre algérien*, alors à la veille de se transformer en *Centre africain*, y voyant que le Sultan possédait une frégate du nom

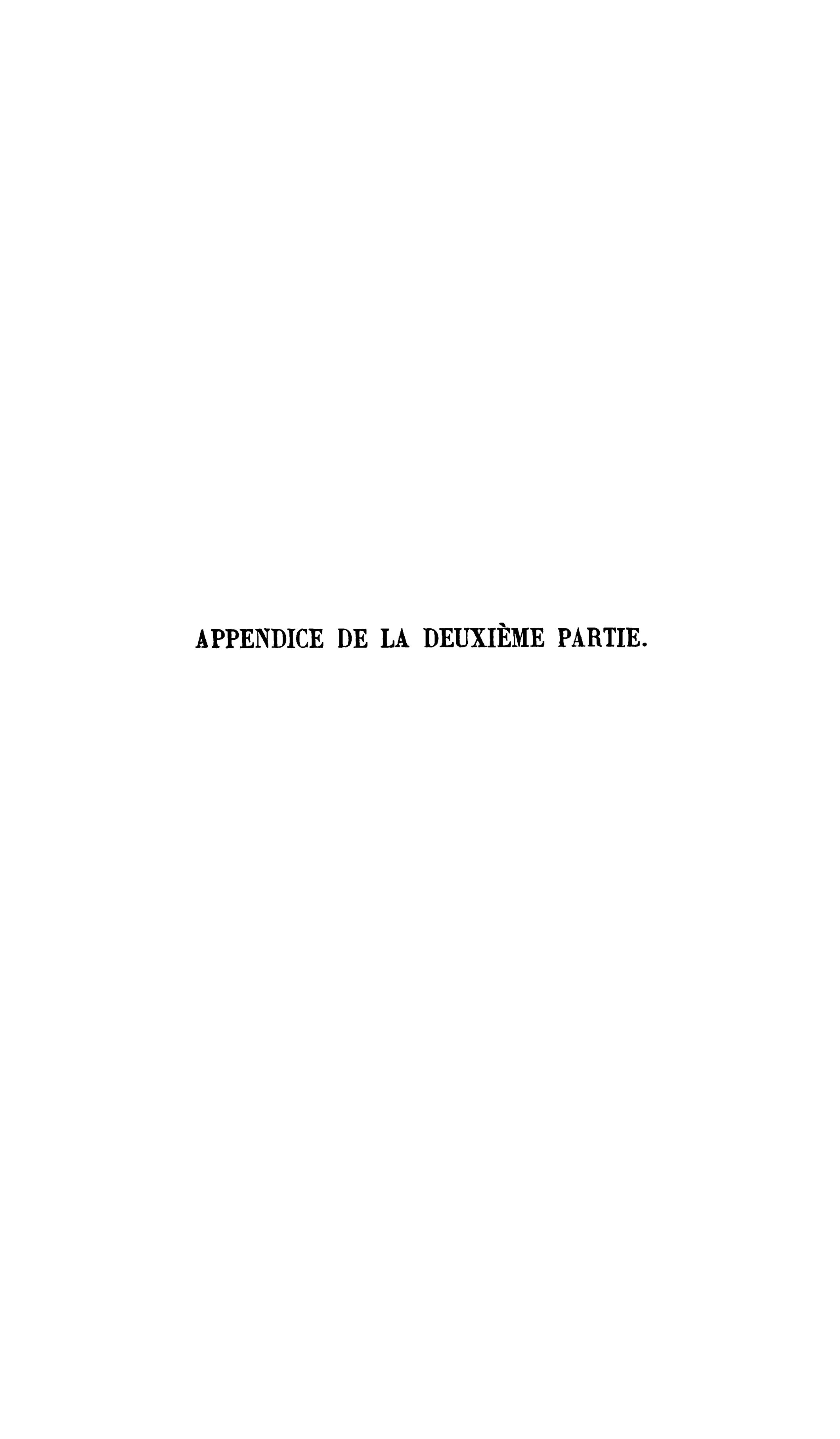
de *Victoria*, n'eût pas conclu que ce navire était anglais de ce qu'il s'appelait comme la reine d'Angleterre. C'était aussi le cas, pour l'*Assemblée nationale*, de corriger les erreurs contenues dans l'article fantastique publié par elle, en 1849, à l'arrivée, à Paris, du Hhadji-Derviche, envoyé de Syed Saïd. Comment une feuille qui avait narré de si merveilleuses choses de ce prince et de ses États n'a-t-elle pas accordé au trépas de son héros l'hommage de quelques phrases de condoléance? On rend ordinairement justice aux grands après leur mort, et c'était bien le moins que la presse agît ainsi à l'égard de Syed Saïd, dont elle avait laissé ignorer l'existence.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui nous est parvenu sur l'événement en question. Syed Saïd était parti, dans les premiers jours d'octobre 1856, de Mascate, où les hostilités commencées par les Anglais contre la Perse lui avaient fait juger sa présence utile; il retournait à Zanzibar sur l'une de ses frégates, *la Victoria*, quand la mort est venue inopinément le frapper. A peine la nouvelle a-t-elle été connue dans l'île, qu'un parti s'est formé en faveur de Syed Madjeud ou Medjid, l'un des fils du Sultan, et le jeune prince y a été nommé successeur de son père au détriment de ses frères aînés. Cette élection nous a surpris; elle est entièrement en désaccord avec nos prévisions; aussi attendrons-nous de nouveaux et plus amples détails pour la regarder comme définitive. Si les renseignements recueillis dans nos études et nos recherches sur Syed Saïd et sa famille (1) sont exacts, après la mort de Syed Hilal, dont

(1) Voyez le tableau Dynastie des Abou-Saïd, à l'appendice de la Ire partie.

nous avons donné connaissance ci-dessus, restaient, comme prétendants plus légitimes que Madjeud à la succession de Saïd, Khaled, Tsouéni, Mohhammed et Teurki. Nous ne savons rien des deux derniers, qui devaient être fort jeunes en 1848; mais, si le caractère faible et indolent du premier rend croyable un désistement facile de sa part, nous ne pouvons admettre que Tsouéni se soit résigné à une solution non moins contraire à ses droits qu'à son ambition bien connue. Nous ignorons encore ce qui s'est passé à Mascate lorsqu'on y a appris la fin du Sultan; mais nous sommes convaincu que l'élection de Syed Madjeud n'y sera pas confirmée, si tant est même qu'on s'en préoccupe. Que nos lecteurs ne se pressent donc pas de considérer comme erronées les opinions émises dans le cours de notre notice, quant aux suites probables de la mort de Syed Saïd. Au reste, nous n'avons pas eu la prétention de deviner l'avenir; nous avons seulement la conscience d'avoir étudié avec soin les faits qui s'étaient passés jusqu'au jour où nous avons écrit, et d'en avoir tiré des conséquences rationnelles; mais nous ne saurions être responsable des modifications apportées par des événements ultérieurs dans les éléments d'après lesquels nous avons raisonné.

Lorient, le 2 juin 1857.



APPENDICE DE LA DEUXIÈME PARTIE.



APPENDICE.

TRAITÉ.

Sa Majesté l'empereur des Français et Son Altesse le sultan de Mascate et dépendances, voulant établir sur des bases stables les rapports de bonne harmonie qui existent entre eux et favoriser le développement des relations commerciales entre leurs États respectifs, ont résolu de conclure un traité d'amitié et de commerce.

Sa Majesté l'empereur des Français a nommé, à cet effet, pour son plénipotentiaire le sieur Romain-Desfossés, capitaine de vaisseau, commandant la station navale de Bourbon et de Madagascar.

Son Altesse le sultan de Mascate a décidé qu'elle négocierait elle-même, directement et sans intermédiaire, avec le plénipotentiaire français.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français, après avoir présenté à Son Altesse l'iman de Mascate les pleins pouvoirs qui lui ont été confiés, lesquels ont été trouvés en bonne et due forme, a arrêté avec elle les articles qui suivent :

Art. 1er. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle — entre Sa Majesté l'empereur des Français, ses héritiers et successeurs, d'une part, et Son Altesse l'iman de Mascate, ses héritiers et successeurs, d'autre part, — et entre les sujets des deux États, sans exception de personnes ni de lieux.

Art. 2. Les sujets de l'iman de Mascate pourront, en toute liberté, entrer, résider, commercer et circuler, en France,

avec leurs marchandises. Les Français jouiront de la même liberté dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate, et les sujets de chacun des deux pays auront réciproquement droit, dans l'autre, à tous les priviléges et avantages qui sont ou pourront être accordés aux sujets des nations les plus favorisées.

Art. 3. Les Français auront la faculté d'acheter, de vendre ou de prendre à bail des terres, maisons, magasins dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate. Nul ne pourra, sous aucun prétexte, pénétrer dans les maisons, magasins et autres propriétés, possédés ou occupés par des Français ou par des personnes au service de Français, ni les visiter sans le consentement de l'occupant, à moins que ce ne soit avec l'intervention du consul de France.

Les Français ne pourront, sous aucun prétexte, être retenus, contre leur volonté, dans les États du sultan de Mascate.

Art. 4. Les sujets de Son Altesse le sultan de Mascate qui seront aussi au service de Français jouiront de la même protection que les Français eux-mêmes. Mais, si les sujets de Son Altesse sont convaincus de quelque crime ou infraction punissable par la loi, ils seront congédiés par les Français au service desquels ils se trouveraient et livrés aux autorités locales.

Art. 5. Les hautes parties contractantes se reconnaissent réciproquement le droit de nommer des consuls et agents consulaires pour résider dans leurs États respectifs. Toutefois ces agents ne devront entrer en fonctions qu'avec l'*exequatur* du souverain dans les États duquel ils résident. Ces agents jouiront des mêmes droits et prérogatives que ceux de la nation la plus favorisée.

Les consuls et agents consulaires français pourront arborer le pavillon français sur leur habitation.

Art. 6. Les autorités relevant de Son Altesse le sultan de Mascate n'interviendront point dans les contestations entre Français ou entre des Français et des sujets d'autres nations chrétiennes.

Dans les différends entre un sujet de Son Altesse et un Français, la plainte, si elle est portée par le premier, ressor-

tira au consul français, qui prononcera le jugement. Mais, si la plainte est portée par un Français contre quelqu'un des sujets de Son Altesse ou de toute autre puissance musulmane, la cause sera jugée par Son Altesse le sultan de Mascate ou par telle personne qu'il désignera. Dans ce cas, il ne pourra être procédé au jugement qu'en présence du consul de France ou d'une personne désignée par lui pour assister à la procédure. Dans les différends entre un Français et un sujet de Son Altesse le sultan de Mascate, la déposition d'un individu convaincu de faux témoignage dans une occasion précédente sera récusée soit que la cause se trouve appelée devant le consul de France, soit qu'elle soit soumise à Son Altesse le sultan ou à son représentant.

Art. 7. Les biens d'un Français décédé dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate ou d'un sujet de Son Altesse décédé en France seront remis aux héritiers ou exécuteurs testamentaires, ou, à leur défaut, au consul ou agent consulaire de la nation à laquelle appartenait le décédé.

Art. 8. Si un Français fait faillite dans les États du sultan, le consul de France prendra possession de tous les biens du failli et les remettra à ses créanciers pour être partagés entre eux. Cela fait, le failli aura droit à une décharge complète de ses créanciers. Il ne saurait être ultérieurement tenu de combler son déficit, et l'on ne pourra considérer les biens qu'il acquerra, par la suite, comme susceptibles d'être détournés à cet effet. Mais le consul de France ne négligera aucun moyen d'opérer, dans l'intérêt des créanciers, la saisie de tout ce qui appartiendra au failli dans d'autres pays, et de constater qu'il a fait l'abandon, sans réserve, de tout ce qu'il possédait au moment où il a été déclaré insolvable.

Art. 9. Si un sujet de Son Altesse le sultan de Mascate refuse ou élude le payement d'une dette envers un Français, les autorités relevant de Son Altesse donneront au créancier toute aide et facilité pour recouvrer ce qui lui est dû; et, de même, le consul de France donnera toute assistance aux sujets de Son Altesse pour recouvrer les dettes qu'ils auront à réclamer des Français.

Art. 10. Le droit à percevoir sur les marchandises appor-

tées par navires français, dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate, n'excédera point 5 p. 100 de la valeur; et si les marchandises importées par quelque autre nation étaient admises à un droit inférieur, le bénéfice de cette réduction est garanti aux produits similaires importés par navires français. Moyennant l'acquittement de ce droit unique, les navires français et leurs cargaisons seront affranchis de toute taxe d'importation, d'exportation, de tonnage, de licence, de pilotage, d'ancrage et de toute autre taxe quelconque, soit à l'entrée, soit à la sortie. Il ne sera exigé aucun droit sur la partie de la cargaison qui ne sera point débarquée, et, si ces marchandises sont ensuite transportées sur un autre point des États de Son Altesse le sultan de Mascate, elles n'y seront soumises à aucun droit additionnel ou plus élevé.

Après le payement du droit ci-dessus mentionné, les marchandises pourront être vendues en gros ou en détail, sans acquitter de nouveaux droits.

Aucune taxe quelconque ne sera exigée des navires français qui entreront dans les ports des États de Son Altesse le sultan de Mascate pour se réparer, faire des vivres ou connaître l'état du marché.

Les navires français jouiront, de plein droit, dans les ports dépendants de Son Altesse le sultan de Mascate, de tous les priviléges et immunités accordés à ceux de la nation la plus favorisée.

Art. 11. Aucun article quelconque de commerce ne sera prohibé, soit à l'importation, soit à l'exportation, dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate. Le commerce y sera parfaitement libre et ne sera soumis qu'au seul droit d'importation autorisé par l'article précédent, et à aucun autre. Les Français auront l'entière liberté d'acheter, de vendre à qui bon leur semblera, dans toute l'étendue des domaines de Son Altesse, et cette liberté ne pourra être entravée par aucun monopole ou privilége exclusif de vente ou d'achat.

Toutefois, la France s'abstiendra de faire le commerce de l'ivoire et de la gomme copal à la côte orientale d'Afrique, — depuis le port de Tangate, situé par 4° 30′ latitude sud,

jusqu'au port de Quiloa, situé par 7° au sud de l'Équateur, ces deux ports inclus, — jusqu'à ce que l'Angleterre ou les États-Unis d'Amérique ou de toute autre nation chrétienne aient la faculté de s'y livrer.

Art 12. S'il s'élève quelque contestation sur la valeur des marchandises importées dans les États du sultan de Mascate, et sur lesquelles le droit de 5 p. 100 doit être perçu, la douane aura le droit de demander la vingtième partie des marchandises en nature, au lieu du payement de 5 p. 100, et le négociant sera tenu de livrer le vingtième ainsi réclamé toutes les fois que la nature des marchandises rendra praticable ce mode de payement. Mais le négociant qui aura acquitté ce droit n'aura plus rien à payer à la douane pour les dix-neuf autres vingtièmes de ses marchandises, dans quelque partie des États de Son Altesse le sultan de Mascate qu'il lui convienne de les transporter.

Si la douane se refuse à prélever le droit du vingtième, ou si les marchandises ne comportent point ce fractionnement, le point en litige sera soumis à deux personnes compétentes, choisies, l'une par le chef de la douane, l'autre par le négociant, — lesquelles évalueront les marchandises. Si les arbitres diffèrent d'opinion, ils nommeront un tiers arbitre dont la décision sera définitive, et le droit sera prélevé d'après la valeur ainsi établie.

Art. 13. Il ne sera point permis à un négociant français de mettre ses marchandises en vente pendant les trois jours qui suivront leur arrivée, à moins qu'avant l'expiration de ce délai le négociant et le chef de la douane ne soient tombés d'accord sur la valeur des marchandises. Si, dans l'espace de trois jours, le chef de la douane n'a point accepté l'un des deux moyens indiqués pour la perception du droit, les autorités dépendantes de Son Altesse le sultan de Mascate devront, sur la demande qui leur en sera faite, obliger la douane à adopter l'un ou l'autre de ces deux modes.

Art. 14. Si Sa Majesté l'empereur des Français ou Son Altesse le sultan de Mascate se trouvaient en guerre avec un autre pays, les sujets français et ceux de Son Altesse le sultan pourraient, néanmoins, se rendre dans ce pays en passant

par les Etats respectifs des deux puissances avec des marchandises de tout genre, excepté des munitions de guerre; mais ils ne pourront entrer dans aucun port, ou place assiégée ou soumise à un blocus effectif.

Art. 15. Si un navire français en détresse entre dans un port dépendant de Son Altesse le sultan de Mascate, les autorités locales lui donneront toutes facilités pour se réparer, se ravitailler et continuer son voyage.

Si un bâtiment sous pavillon français fait naufrage sur les côtes des Etats de Son Altesse, les naufragés seront accueillis avec bienveillance et secourus. Les autorités locales donneront tous leurs soins au sauvetage, et les objets sauvés seront exactement remis aux propriétaires ou au consul français. La même assistance et la même protection sont assurées aux navires des sujets du sultan de Mascate qui feraient naufrage sur les côtes de France.

Art. 16. Si des navires français étaient pris par des pirates autres que des chrétiens, et conduits dans les Etats de Son Altesse le sultan de Mascate, l'équipage et les passagers de ces bâtiments seraient remis, ainsi que leurs cargaisons, entre les mains du consul ou de l'agent consulaire de France.

Art. 17. Les Français auront la faculté de former, soit à Zanzibar, soit sur tout autre point des Etats de Son Altesse le sultan de Mascate, des dépôts ou magasins d'approvisionnements de quelque nature que ce soit.

Art. 18. Toute convention négociée ou stipulée antérieurement au présent traité est de nulle valeur.

Art. 19. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Mascate ou à Zanzibar aussitôt que possible, et, au plus tard, dans l'espace de quinze mois, à dater du jour de la signature.

DES IDIOMES DE LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Nous avons dit que la région de l'Afrique orientale, dont traite le récit qui précède, comprenait deux grandes divisions séparées par la ligne équatoriale. Deux idiomes y sont en usage. A défaut de noms techniques et appropriés à leur origine, nous avons accepté les désignations de Soumali données par les Arabes à celui du nord, et de Souahhéli à celui du sud. Du côté de l'intérieur, aussi bien que vers les contrées australes et septentrionales de l'Afrique, nous ignorons les limites au delà desquelles ils ne sont plus connus. Il est à remarquer qu'ils n'ont pas d'analogie entre eux, quoiqu'un assez grand nombre de mots leur soient communs, ces derniers n'étant que des mots arabes qu'ils se sont assimilés par suite des relations que les navigateurs et les marchands de l'Arabie ont eues de temps immémorial avec le littoral dont il s'agit. Du reste, cette agrégation a d'autant moins effacé la physionomie propre des deux idiomes africains, qu'ordinairement les emprunts faits par eux n'ont été amenés que par la nécessité de désigner des objets ou des actes jusqu'alors inconnus aux indigènes.

On se demandera peut-être si, lorsque cette contrée jouissait d'une prospérité relative constatée plus d'une fois dans les pages qui précèdent, les lettres avaient atteint un développement proportionnel, et si les idiomes nationaux possédaient alors leur grammaire et leur vocabulaire. Le fait est qu'il n'en reste aucune trace. Il est, d'ailleurs, à présumer qu'il n'en a point été ainsi, car l'histoire, combinée avec les traditions recueillies dans chacun des deux pays, prouve qu'il n'y a pas eu de civilisation souahhéli ou soumali, mais uniquement une quasi-civilisation arabe implantée sur diverses parties du Souahhel et de la côte des Soumal. On n'y emploie d'autre écriture que celle des Arabes : c'est ainsi que sont écrits les quelques livres souahhéli dont nous avons eu connaissance, et qui se bornent à des poésies et à des traductions du Coran.

Quant à la formation de ces idiomes, je ne saurais en dire rien de précis. Il y a lieu de penser qu'ils ont été apportés de l'intérieur. L'ouvrage de M. de Froberville sur la parenté des langues africaines australes, que je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition en temps opportun, aurait pu donner une nouvelle base à nos recherches. En s'abouchant avec des Abyssins, des Galla ou des indigènes du sud, il serait possible de découvrir des rapports entre les idiomes de ces peuplades et le soumali ou le souahhéli. D'ailleurs les naturels sont si profondément ignorants de tout ce qui a trait au mécanisme des langues, qu'ils sont incapables de fournir sur la leur des explications raisonnables, et qu'on n'a d'autre ressource que ses propres observations. Faute de temps, faute, aussi, d'une direction bien arrêtée, celles que nous avons faites dans le cours de l'exploration ont été très-incomplètes. Toutefois les quelques notions qui vont suivre suffiront, je l'espère, aux besoins les plus immédiats des navigateurs qui visiteront ces parages : elles comprennent, outre un petit vocabulaire des deux idiomes, un recueil des phrases souahhéli les plus usuelles, et l'exposé des règles grammaticales que M. Vignard a cru reconnaître.

DE LA LANGUE SOUMALI.

Cette langue, selon M. Vignard, est pauvre et peu travaillée. La prononciation en est assez difficile, sans être cependant dure à l'oreille. Les naturels la parlent vite, tout en accentuant longuement certaines syllabes : cette remarque est importante, car il leur arrive parfois de ne pas comprendre des mots qu'on leur prononce, seulement parce qu'on omet la mesure longue ou brève d'une syllabe. Les verbes sont généralement terminés en *ia*. Nous n'avons pas eu le loisir de faire des recherches sur leur conjugaison, sur la déclinaison des substantifs, sur tout ce, en un mot, qui constitue une grammaire. Nous ne pouvons donc offrir au lecteur que le vocabulaire suivant :

PETIT VOCABULAIRE FRANÇAIS ET SOUMALI.

A

Abeille,	chenni.
Accoucher,	adachèi.
Acheter,	guenâ'.
Agneau,	néïel.
Aileron (du requin),	tourti.
Aimer,	adjalhi.
Aller,	sâ'i.
Aloès,	hhoumeurr
Ambre gris,	'ambeur.
Amer,	akheur iahi ou koulail.
Ami,	hebban.
Ane,	demir.
Anneau,	katem.
Année,	kolhora.
Arbre,	guédo'.
Arc,	ran'so.
Argent,	fodda.
Autruche,	gorioh.
Avant,	ikaorria.

B

Baleine,	nebeuri.
Bas (en),	dik.
Bateau,	dôni.
Bien,	ouadjaï.
Blanc,	â'diiehi.
Bleu,	mêdo.
Bœuf,	dibi.
Boire,	âb.
Bois,	qorioh.

Bouclier,	gacham.
Bouteille,	obbo.
Bras,	gâ'âno.
Broussailles,	gol.
Brûler,	gobei.

C

Cacher,	areren'hia.
Caisse,	son'doukh.
Calme (de la mer),	haouail.
Canon,	medfâ'.
Carquois,	gueboïo.
Casse-tête,	boyt.
Chaise,	korsi.
Chanter,	héss.
Chameau,	guel.
Chat,	domeut.
Chaud,	koulel.
Cheval,	fereus.
Chevelure,	témô.
Chèvre,	rio.
Chevreau,	ouhhar.
Chien,	aï.
Circoncire,	logoud.
Clair,	â'ddo.
Cœur,	oueden.
Coco,	narguil.
Combattre,	derira.
Content (être),	kourouraia.
Converser,	djelebeb.
Coquille,	dolmono.
Corne,	guéço.
Cou,	rorsa.
Coudée,	doudem.
Couper,	goï.
Courir,	sirrourr.
Craindre,	aberaïa.

Croire,	aren'taha.
Crocodile ou caïman,	iahhas.

D

Danser,	sâab.
Dattes,	temir.
Demeurer,	aïmen'haïa.
Derrière,	ikademhia.
Dessus (au),	içar.
Donner,	isi.
Dent,	helko.
Dos,	dobeur.
Doux,	ameû'ing iahi.

E

Eau,	byou.
Ecorce (de racine dont on fait les bouteilles dites obbo),	r'gaigue.
Eléphant,	meroudi.
Enceinte (être),	arimen'tahi.
Encens,	béio.
— 1re qualité,	méyeti.
— 2e qualité,	bedoui ou m'hheurr.
Encre,	engas.
Enfant,	ouil.
Enivrer (s'),	ouerir.
Entendre,	amerolaïa.
Enterrer,	hhabala.
Epaule,	guerbo'.
Epée,	sif.
Etoffe (coton de l'Inde),	douara.
Etoile,	hheudig.

F

Fâché (être),	aïnâ'ab'iahi.

Faible,	hital dering'iahi
Femme,	nag.
Fer,	birr.
Fermé,	hhairr.
Feu,	dob.
Filet (de pêche),	malkou.
Filet (pour le requin),	likh.
Fils,	ouil.
Flèche,	felladj.
Fontaine,	'ell.
Fort,	hhang bedin'iahi.
Frère,	ābo.
Froid,	rerriou.
Froment,	bourr.
Fuir,	rourr.
Fumer,	afoudaïa.
Fusil,	boutokh.

G

Gazelle,	dero.
Girafe,	gueri.
Gomme,	habko.
— 1re qualité,	hankokeub.
— 2e qualité,	å'dad.
— 3e qualité,	qourå'.
Gorge,	djedin.
Goûter,	adedamenaïa.
Grand,	aouing'iahi.

H

Hache,	meçar.
Haricot (sorte de petit),	dirr.
Harpon,	meurkeud
Herbe,	guédo.
Hippopotame,	djèr.

Homme,	nem.
Hyène,	dédérr.

I

Indigotier (ou feuilles de l'),	hhaouir.
Ivoire,	foul.

J

Jambe,	kob.
Jour,	malem.
Jument,	gaigno.

L

Lait tourné,	leben.
Lait doux,	hano.
Langue,	arreub.
Laver,	iresal.
Léopard,	heurmad.
Lèvres,	bochen.
Lion,	lebahh.
Livre,	kitab.
Loin,	afeugh iahi.
Long,	adertaï.
Lune,	déïahh.

M

Magnifique,	afeuå'ign iahi
Main,	fero.
Malade (être),	abouka.
Manger,	åoun.
Marier (se),	gourso'ï.
Marsouin,	hobero.
Matin,	ouaberi.
Mentir,	aben'taha.

Menton,	guedj.
Mer,	bott.
Mère,	oïou.
Midi,	mâlouïn.
Miel,	meleb.
Millet,	salbouka.
Minuit,	habin'beur.
Moi,	haniga.
Mois,	bel.
Montagne,	rorr ou bour.
Mouche,	dâ'aça.
Mouillé,	arenien'iahi.
Mourir,	bokheti.
Mouton,	ouen.
Mule,	bereul.
Myrrhe,	malmel.
— autre qualité,	hadi.

N

Nageoire,	dego ou deguii.
Nager,	dobal.
Natte,	kogueul.
Navire,	meurkeb.
Nez,	sen'ki.
Noir,	medo.
Non,	maï.
Nuage,	derour.

O

Œil,	indo.
Oiseau,	chembero.
Ongles,	â'ddioh.
Or,	deheb.
Oreille,	dego.
Oublier,	eillao.

Oui,	ha-ha.
Ouvert,	fourr.

P

Paille à nattes,	åou.
Paresseux,	aderecho dering iahi.
Pauvre,	å'ïer.
Peau (la),	hhoub.
Peaux (d'animaux),	djerå'o.
Père,	abi.
Perdre,	iello.
Petit,	aïer iahi.
Peu,	aïer iahi.
Pied,	å'goh.
Pierre,	degahh.
Pistolet,	dombodji.
Plaine,	bennan'ka.
Pleurer,	aboyaya.
Pluie,	roub.
Plumes (d'autruche),	bal.
Poignard,	gombet.
Poison pour flèches,	ouabaïo.
Poisson,	kelloun.
Poitrine,	fairo.
Porc-épic,	djadettou.
Porte,	bab.
Poule,	dedjadj.
Prendre,	rado.
Près,	adoh iahi.
Profond,	abiedertaï.
Promener,	am'erme'raïa.
Puits,	éll.

Q

Queue (de poisson),	dobo.

R

Rappeler (se),	agueren'hya.
Reins,	mesko.
Repentir (se),	logoud.
Requin,	lebahh.
Réunion (assemblée d'individus),	gob.
Rhinocéros,	ouiieul.
Riche,	ahhaulbeden.
Riz blanc,	bérid.
Riz en paille,	chelebi.
Rivière,	dâd.
Rouge,	guedoud.

S

Sagaie,	ouérem.
Sandale,	kebo.
Sang,	dig.
Sanglier,	don'far.
Sauter,	boudda.
Sec,	engueguen iahi.
Seins,	naço.
Semaine,	djemmâa.
Sentir,	ourso.
Serment (faire),	daro.
Singe,	daïer.
Sœur,	ouélaléki.
Soleil,	qourrahh.
Sombre,	gâ'adour.
Souliers,	kebo.
Sourd,	adeguebi iahi.
Sueur,	dedeüd.

T

Talisman (du cou),	reurthas.

Talisman (du bras),	kadône.
Talon,	åï'reub.
Terre,	doul-ka.
Tête,	madahh.
Tigre,	chébel.
Toi,	hadi.
Tuer,	daïll.

V

Vache,	lo.
Valise,	sofeud.
Vallée,	dehheudi.
Vase à lait,	hano.
Veau,	ouehilo.
Vendre,	ibsena.
Vent,	debil.
Ventre,	bérr.
Vert,	akhedeur.
Vêtement (en coton),	meuro.
Voix,	ier-ouen'.
Voler (dérober),	toug.

LOCUTIONS DIVERSES.

La paix soit avec toi.	Selamou-alikoum.
Avec toi la paix.	Alikoum-essalam.
Comment te portes-tu ?	M'hhad djiougta.
Réponse (quand on se porte bien).	Meddoursuteï.
Dites-lui.	Belhadeul
Appelez-le.	Ouïer.
Je suis.	Aran.
Je ne suis pas.	Maran.
Il n'y a pas.	Meléhh.
Mon fils.	Ouil ka igui.
Le fils, de qui est-il ?	Ouil kas iadeleï.
Ma main.	Gå'n'ka igui.

Ta main.	Gâ'n'ka ga.
Sortez ou retirez-vous.	Baha.

NUMÉRATION.

Le système décimal est en usage chez les Soumal, qui l'ont pris, sans doute, aux Arabes ; cependant il est à remarquer que, dans leur numération parlée, la seule qu'ils emploient, puisqu'ils n'ont pas d'écriture, on ne trouve aucun mot arabe.

Un,	kaou.
Deux,	laba.
Trois,	sedahh.
Quatre,	ăfeurr.
Cinq,	chen'.
Six,	léhh.
Sept,	todeba.
Huit,	sedad.
Neuf,	segal.
Dix,	teben.
Onze,	kaou-i-teben.
Douze,	leba-i-teben.
Treize,	sedahh-i-teben.
Quatorze,	afeur-i-teben.
Vingt,	lebaten.
Vingt-un,	kao-i-lebaten.
Trente,	seden.
Quarante,	afeurten.
Cinquante,	kouten.
Soixante,	léhhden.
Soixante-dix,	todebaten.
Quatre-vingts,	sedaten.
Quatre-vingt-dix,	segachen.
Cent,	borol.
Deux cents,	laba-borol.
Trois cents,	sedahh-borol.
Mille,	kommu (koumm).
Une vingtaine,	kourdja.

CALENDRIER.

De même que les Arabes, les Soumal mesurent le temps par les révolutions de la lune et comptent les années, à partir de l'hégire. Leurs mois sont alternativement de 30 et de 29 jours. En voici les noms :

Prononciation figurée.	*Mois arabes correspondants.*
Dago,	m'hharem.
Sefara,	sefeur.
Rebiâ'-el-aouel,	les mêmes.
Rebiâ'-el-tsani,	
Djoumad-el-aouel,	
Djoumad-el-tsani,	
Sebouhh,	redjeub.
Ouaberis,	chââban.
Soun'rad,	ramazan.
Soun'fourr,	choual.
Sidatal,	deul-qâada.
Arrefour,	deul hhidja.

Les jours de la semaine, au nombre de sept, sont désignés par les mêmes noms que chez les Arabes :

El-hhadd.
El-tsenin *ou* es-senin'.
El-tselatsa (es-selatsa).
El-eurba.
El-khemis.
El-djemâ'a.
Es-seubt.

On sait que ces mots arabes signifient, à proprement parler, le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième, l'assemblée, le sabbat, et qu'ils correspondent aux jours de notre semaine, le dimanche étant compté comme le premier.

QUELQUES MOTS DE L'IDIOME DE SOCOTRA.

Agneau,	sairèt.
Arbre,	chedjera.
Argent,	draham.
Bois,	tireub.
Chameau,	bå'ïr.
Cheval,	khil.
Chèvre,	irhan.
Chevreau,	sairèt.
Chien,	kelb.
Corne,	qorn.
Dieu,	Allah.
Eau,	riaå'.
Enfant,	moqechen.
Etoile,	kelcheub.
Femme,	å'dja.
Fer,	hhaçan.
Feu,	siat.
Fontaine,	å'in.
Frère,	sibib.
Froment,	bour.
Herbe,	chené.
Homme,	mekhelouq.
Lune,	eiré.
Maïs, blé indien,	zerå'.
Miel,	å'çeul.
Montagne,	hhameur.
Mouton,	teheta.
Nuage,	å'llé.
Oiseau,	ize firce.
Or,	deheub.
Pierre,	haben.
Plaine,	meten'hane.
Pluie,	massé.
Poisson,	sid.

Puits,	âi'beheur
Rivière,	sâiab.
Soleil,	cham.
Terre,	hhaï.
Vache,	â'lehé.
Vallée,	châ'aba.
Veau,	fâa'ha.
Vent,	rahh.
Un,	taâ't.
Deux,	tera.

Le reste est emprunté à la numération arabe.

DE LA LANGUE SOUAHHÉLI.

Le souahhéli le plus pur paraît être celui qu'on parle à Lâmou et aux environs. Dans les localités où les Arabes sont nombreux, il s'altère beaucoup par les emprunts faits à leur langue et finit par n'être plus qu'un patois, une sorte de langue mixte où les mots étrangers sont, pour ainsi dire, naturalisés en recevant une terminaison en *ni* ou en *ou* (1). D'ailleurs, le souahhéli ne manque ni de richesse ni d'élégance. Il est exclusivement employé sur tout le littoral, du Djoub à Sofala. Aux Bénadir, à Socotra, on trouve des gens parlant le souahhéli; les commerçants et les esclaves africains l'ont même apporté sur les côtes de l'Arabie et de l'Inde.

Prononciation.

Le souahhéli est une langue douce et harmonieuse; les voyelles qui terminent presque tous les mots et l'accent placé sur l'antépénultième lui donnent, pour la prononciation, beaucoup d'analogie avec l'italien. Ses quelques articulations gutturales sont une importation arabe : encore sont-elles assez adoucies pour qu'un Européen puisse les produire sans difficulté.

(1) Ces mots seront indiqués par le mot arabe placé entre parenthèses.

Écriture.

Les caractères arabes adoptés par les Souahhéli sont très-mal appropriés à leur idiome et en rendent l'orthographe indécise et défectueuse. On sait que l'alphabet arabe n'a que des consonnes; des points placés au-dessus ou au-dessous de celles-ci suppléent aux voyelles; et, comme la langue des Souahhéli renferme beaucoup plus que celle des Arabes de sons à exprimer par ces signes, il en résulte que les écrits des premiers en sont surchargés, ce qui les fait distinguer tout d'abord de ceux des seconds.

Grammaire.

Les Souahhéli reconnaissent, comme les Arabes, trois parties du discours : le *nom*, comprenant les substantifs et les adjectifs; le *verbe;* la *particule*, qui comprend l'article, la préposition, l'adverbe, la conjonction et le pronom.

Du nom.

Les *noms* (substantifs et adjectifs) ont les deux nombres; les substantifs seuls ont les deux genres.

Le *pluriel* se forme généralement par une modification de la première syllabe du singulier, ou l'addition d'une syllabe nouvelle au commencement du mot.

Pour les mots très-nombreux qui commencent par *m'* ou *mou*, le pluriel s'obtient en changeant *m'* ou *mou* en *oua*. Exemples :

M'tou, un homme;	*Ouatou*, des hommes.
Monggana, un homme libre;	*Ouaonggana*, des hommes libres.
Mouonggo, un menteur;	*Ouaonggo*, des menteurs.

Il y a des exceptions. Ainsi l'on dit :

M'to, une rivière;	*Mito*, des rivières.
Mouaka, une année;	*Miaka*, des années.

Le pluriel se forme aussi fréquemment en ajoutant la syllabe *ma* au commencement du mot. Exemples :

Zioua, un lac;	*Mazioua*, des lacs.
Néno, une parole;	*Manéno*, des paroles.

Il y a des pluriels d'une grande irrégularité, tels que :

Djioué, une pierre; *Maoui*, des pierres.
Kilou, une chose; *Vilou*, des choses.

Certains noms sont invariables : les uns viennent d'une langue étrangère, particulièrement de l'arabe; d'autres ne peuvent pas prendre une des formes usitées du pluriel sans qu'il en résulte ambiguïté avec quelque autre mot de la langue. Ainsi l'on dit :

Makasi, une *ou* des chambres du rez-de-chaussée.
Nazi, un *ou* des cocos. (Mots arabes.)
Dari, une *ou* des chambres du 1er étage.
Dar, une *ou* des maisons.

Les *adjectifs* forment leur pluriel comme les substantifs; mais ils sont invariables quant au genre.

M'tou n'guéma, un homme bon;
Ouatou ouéma, des hommes bons.

Enfin une règle euphonique très-générale dans la langue souahhéli fait modifier leur première syllabe de façon qu'ils aient la même forme initiale que le substantif auquel ils se rapportent. Ainsi l'on dit :

Ouatou ouhinggui, des hommes nombreux;

L'adjectif *nombreux* est *nihinggui*, qui change sa première syllabe *ni* en *ou* pour avoir la même forme initiale que le substantif *ouatou*, auquel il se rapporte.

Les *adjectifs démonstratifs* ce, cette, ces se rendent par *ki* ou par *hi hi*, et surtout, à ce qu'il paraît, par ce dernier mot quand ils se rapportent à un substantif désignant un objet inanimé.

Les *adjectifs possessifs* sont :

Ianggo, mon, ma, mes; *Iétou*, notre, nos;
Iako, ton, ta, tes; *Iéno*, votre, vos;
Iaké, son, sa, ses; *Iâo*, leur, leurs;

Ils se placent après le nom de la chose possédée. Exemple :

An'dougou ianggo, mon frère;

Les deux adjectifs *iako* et *iaké* se contractent souvent en *yo* et *yé*. Ainsi :

Babayo, mon frère;
Omboulayé, sa petite sœur.

Il existe une autre forme pour rendre *mon*, *ton*, *son* :

Si, mon. *Ou*, ton. *A*, son.

Dans ce cas, l'adjectif possessif se place avant son substantif :

Si djambo, ma santé. *A djambo*, sa santé.

Du verbe.

Les verbes ont deux formes, l'une active et l'autre passive. Nous les croyons aussi susceptibles de prendre des formes dérivées de leur radical, ainsi que dans les verbes arabes; mais nous n'avons pu recueillir à cet égard que des renseignements très-incomplets. — Voici quelques conjugaisons telles qu'elles résultent des notes de M. Vignard :

CONJUGAISON ACTIVE.

INDICATIF. — PRÉSENT.

Napen'da, j'aime ;
Oupen'da, tu aimes ;
Apen'da, il aime ;
Touapen'da, nous aimons ;
Monapen'da, vous aimez ;
Ouanapen'da, ils aiment.

PASSÉ DÉFINI.

Nimépen'da, j'aimai ;
Oumépen'da, tu aimas ;
Amépen'da, il aima ;
Toumépen'da, nous aimâmes ;
Emmépen'da, vous aimâtes;
Ouamépen'da, ils aimèrent.

PASSÉ INDÉFINI.

Nalipen'da, j'ai aimé;
Oulipen'da, tu as aimé;
Alipen'da, il a aimé;
Toualipen'da, nous avons aimé.
Moualipen'da, vous avez aimé.
Oualipen'da, ils ont aimé.

FUTUR.

En'tapen'da, j'aimerai ;
Outapen'da, tu aimeras;
Atapen'da, il aimera ;
Toutapen'da, nous aimerons ;
Emtapen'da, vous aimerez ;
Ouatapen'da, ils aimeront.

IMPÉRATIF.

Pen'da, aime ;	*Pendami*, aimez.

INFINITIF.

Koupen'da, aimer.

On voit que l'impératif donne le radical du verbe et que l'infinitif se forme avec ce radical précédé de la particule *kou*. — Il y a beaucoup de verbes irréguliers.

Nous donnons avec réserve et comme demandant à être vérifiées les formes suivantes, qui nous ont semblé appartenir à d'autres temps ou à d'autres modes que ceux qui précèdent.

IMPARFAIT DE L INDICATIF.

Nali kipen'da, j'aimais ;	*Touali toukipen'da*, nous aimions ;
Ouali oukipen'da, tu aimais ;	*Mouali nakipen'da*, vous aimiez ;
Ali akipen'da, il aimait ;	*Ouali oukipen'da*, ils aimaient.

CONDITIONNEL.

Nakipen'da, j'aimerais ;	*Touki pen'da*, nous aimerions,
Oukipen'da, tu aimerais ;	*Mouki* ou *m'kipen'da*, vous aimeriez ;
Akipen'da, il aimerait ;	*Ouaki pen'da*, ils aimeraient.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Nipen'da po,	que *ou* si j'aime ;	*Toupen'da po*,	que *ou* si nous aimions ;
Oupen'da po,	tu aimes ;	*M'pen'da po*,	vous aimiez ;
Apen'da po,	il aime ;	*Ouapen'da po*,	ils aiment.

SUBJONCTIF PASSÉ.

Nali po pen'da,	que *ou* si j'eusse aimé ;	Singulier.
Ouali po pen'da,	tu eusses aimé ;	
Ali po pen'da,	il eût aimé.	
Touali po penda,	nous eussions aimé ;	Pluriel.
Mouali po pen'da,	vous eussiez aimé ;	
Ouali po pen'da,	ils eussent aimé.	

PARTICIPE PRÉSENT.

Pen'dao, aimant.

Beaucoup de verbes dont le radical se termine par un *a* forment leur participe présent en changeant cet *a* en *i*.

Koudjoua, savoir ;	*Djoui*, sachant.
Kououéza, pouvoir ;	*Ouézi*, pouvant.

CONJUGAISON PASSIVE.

INDICATIF. — PRÉSENT.

Napen'doua,	je suis	aimé.	*Toua pen'doua*,	nous sommes	aimés.
Ouapen'doua,	tu es		*Moua pen'doua*,	vous êtes	
Apen'doua,	il est		*Oua pen'doua*,	ils sont	

PASSÉ DÉFINI.

Nimé pen'doua,	je fus	aimé.	*Toumé pen'doua*,	nous fûmes	aimés.
Oumé pen'doua,	tu fus		*Emmé pen'doua*,	vous fûtes	
Amé pen'doua,	il fut		*Ouamé pendoua*,	ils furent	

PASSÉ INDÉFINI.

Nali pen'doua,	j'ai été	aimé.	*Touali pen'doua*,	nous avons été	aimés.
Ouali pen'doua,	tu as été		*Mouali pen'doua*,	vous avez été	
Ali pen'doua,	il a été		*Ouali pendoua*,	ils ont été	

FUTUR.

Enta pen'doua,	je serai	aimé.	*Touta pen'doua'*,	nous serons	aimés.
Outa pen'doua,	tu seras		*Emta pen'doua*,	vous serez	
Ata pen'doua,	il sera		*Ouata pen'doua*,	ils seront	

IMPÉRATIF.

Pen'doua, sois aimé. *Pen'douani*, soyez aimés.

INFINITIF.

Koupen'doua, être aimé.

CONJUGAISON DU VERBE AVOIR.

	INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ INDÉFINI.
Sing.	*En'na*, j'ai	Sing.	*Nali koua nayo*, j'ai eu ;
	Ouna, tu as;		*Ouli koua nayo*, tu as eu ;
	Ana, il a;		*Ali koua nayo*, il a eu;
Plur.	*Touna*, nous avons;	Plur.	*Touali koua nayo*, nous avons eu;
	Emna, vous avez;		*Mouali koua nayo*, vous avez eu;
	Ouana, ils ont.		*Ouali koua nayo*, ils ont eu.

La traduction littérale du passé *nali koua nayo*. est — j'ai été avec j'en ai; car on conjugue aussi le verbe avoir, au présent, de la manière suivante :

Nayo ou *nalo*, j'en ai;	(Quand	*Natcho*, j'en ai;	(Quand
Ounayo ou *ounalo*, tu en as;	on parle	*Ounatcho*, tu en as;	on parle
Anayo ou *analo*, il en a;	des objets	*Analcho*, il en a;	des objets
Tounayo ou *tounalo*, ...;	animés.)	*Tounatcho*, ...;	inanimés.)
Em'nayo ou *emnalo*, ...;		*Em'natcho*, ...;	
Ouanayo ou *ouanalo*, ...		*Ouanatcho*, ...	

La forme *nayo* ou *en'nayo* du verbe *avoir*, qui signifie littéralement *j'en ai* ou *j'ai de lui*, prouve que les pronoms peuvent se joindre à la finale des verbes et faire corps avec eux, comme dans la conjugaison arabe.

La 3e personne du singulier de la 1re forme fait *ina* au lieu de *ana* quand le verbe a pour sujet un objet inanimé.

CONJUGAISON DU VERBE ÊTRE.

PRÉSENT.

Nikioua, je suis;	*Toukioua*, nous sommes;
Oukioua, tu es;	*M'kioua*, vous êtes;
Akioua, il est.	*Ouakioua*, ils sont.

PASSÉ.

Nali po koua, j'ai été;	*Touali po koua*, nous avons été;
Ouli po koua, tu as été;	*Mouali po koua*, vous avez été;
Ali po koua, il a été.	*Ouali po koua*, ils ont été.

FUTUR.

En'ta ka po koua, je serai;	*Touta ka po koua*, nous serons;
Outa ka po koua, tu seras;	*M'ta ka po koua*, vous serez;
Ata ka po koua, il sera.	*Oua ta ka po koua*, ils seront.

La terminaison *koua* signifie *avec;* on pourrait donc traduire : *J'ai été avec; je serai avec...*, etc...

CONJUGAISON NÉGATIVE.

La conjugaison des verbes accompagnés de la particule négative *ne... pas* a une forme toute spéciale, dont voici un exemple :

Si djoui, je ne sais pas;	*Hatou djoui*, nous ne savons pas;
Ou djoui, tu ne sais pas;	*Am'djoui*, vous ne savez pas;
A djoui, il ne sait pas.	*Aoua djoui*, ils ne savent pas.

Djoui est le participe présent de la racine *djoua*, infinitif *koudjoua* (savoir).

Non ou *ne... pas* se rendent aussi par *ha* placé devant le verbe.

La règle euphonique que nous avons citée pour les adjectifs s'étend quelquefois aux verbes ; ainsi l'on dit :

Kimé potéa kitou
pour *Nimé potéa kitou*,
Je perdis une chose.

De la particule.

Nos renseignements sur les parties du discours réunies sous ce titre sont moins nombreux et moins précis encore que ceux relatifs au *nom* et au *verbe*.

L'*article ki*, le, la, les, est invariable.

Les *pronoms personnels* sont :

Singulier.	*Pluriel.*
Mimi, moi ;	*Sisi*, nous ;
Ouéié, toi ;	*Niyè* ou *gnouégnoué*, vous ;
Ouyou ou *iéié*, lui, elle.	*Haoua*, eux.

Lui, *le*, *la*, régime, se rend par *ké*, s'il s'agit d'une personne ; *le*, régime, se rend par *io* ou *vio*, s'il s'agit d'une chose.

Les pronoms personnels sujets se placent souvent après le verbe pour donner plus de force à l'expression. Exemples :

Akouen'doua ouyou,
Il est parti lui.
Toula koudja sisi,
Nous viendrons nous.

Les *pronoms démonstratifs* sont :

Singulier.	
Houhou (peut-être *houyou*), ce, celui-ci, celle-ci ;	*Haoua*, ces, ceux, ceux-ci, celles-ci ;
Ioulé, ce, celui-là, celle-là.	*Oualé*, ces, ceux, ceux-là, celles-là.
Ki ou *hihi*, ce, cet, cette (pour les choses).	
Iki, cela.	

Les *pronoms possessifs* se rendent par les mêmes mots que les adjectifs possessifs, et s'accordent avec la personne ou les personnes qui possèdent.

Ianggo, le mien, les miens;	*Iétou*, le nôtre, les nôtres;
Iako, le tien, les tiens ;	*Iéno*, le vôtre, les vôtres;
Iaké, le sien, les siens.	*Ido*, le leur, les leurs.

Les pronoms possessifs, comme les adjectifs et les verbes, prennent souvent, par euphonie, une forme initiale semblable à celle du substantif auquel ils se rapportent. Ainsi l'on dit :

Viatou viako, tes souliers ; au lieu de *viatou iako*.

Les *pronoms relatifs* qui, que, quel, quelle, quels,... se rendent par *nani* ou *gani* quand ils se rapportent aux êtres animés, et par *nini* quand ils se rapportent aux choses.

La *préposition à*, indiquant le rapport de *tendance* vers un but, se rend par *ni* ajouté à la fin des mots. Ainsi :

Il est allé à la maison (*nioumba*, maison) :
Akouen'doua nioumbani.

Si *à* exprime un rapport de *possession*, il se rend par *ia* ou *tcha* mis devant le nom possesseur. Ainsi :

A qui est ce bâtiment?
Houyou djehâzi ia ou *tcha nani?*
(Mot à mot) Ce bâtiment de qui?

Dans la même acception, la préposition *de* se rend de la même manière :

Tu ne connais pas le sultan de Zanzibar?
Quéié ou djoui m'falmé ia ou *tcha Anggoudja?*
(Mot à mot) Toi, tu ne connais pas sultan de Zanzibar.

Avec se rend par *koua*, qui signifie aussi *par* dans le sens de *pendant la durée de...* : par mois, *koua mouézi*. *Avec* se rend aussi par *katika*.

Depuis se rend par *tanggo*, et *jusque* par *hatta* :

Depuis Braoua jusqu'au Djoub;
Tanggo Braoua hatta Voumbo.

Pour se rend par *kou* ou par *ni*.

Les principaux *adverbes* sont,

Pour les lieux : *Ouapi* ou *pi*, — où; *apa* ou *kana*, — ici; — *houko* ou *koulé*, — là-bas; *karibou*, — près; *nibali*, — loin.

Pour le temps : *djana*, — hier; *léo*, — aujourd'hui; *saja*, — maintenant; *éini*, — quand.

Pour les quantités : *n'gapi*, ou *manggapi*, — combien; *cabiça*, — entièrement; *zaïdi*, — plus; *ouponggoufou*, — moins.

La négation se rend par *héhé*, — non; l'affirmation par *yé*, oui.

La *conjonction et* se rend par *na* quand le mot qui la suit commence par une voyelle, et par *ni* quand il commence par une consonne. Exemples :

Moi et toi,	Moi et ton père,
Mimi na ouéïé.	*Mimi ni babayo.*

La conjonction *ou* se rend par *aou* :

J'irai au bâtiment ou au rivage;
En'ta kouen'da djehâzi aou pouani.

Mais se rend par *lakini*.

QUELQUES PHRASES USUELLES EN FRANÇAIS ET EN SOUAHHÉLI.

D'où viens-tu?	*Ouatokoua ouapi?* Tu es sorti où?
Y a-t-il une ville près d'ici?	*Ha kouna moudji apa karibou?* Ne...pas, y a-t-il ville ici près?
Combien de temps faut-il pour aller à la ville?	*Sâa n'gapi kouen'da moudjini?* Heure combien aller à la ville?
La ville est-elle grande?	*Ioulé moudji m'kouba?* Celle-là ville grande?
Cette ville a-t-elle beaucoup d'habitants?	*Ikou ouatou ouinggui katika* Il y a des hommes nombreux avec *moudji ioulé?* ville celle-là?

De quelle race sont les habitants?	*Oualou ia moudji ioulé namouna* Hommes de ville celle-là espèce *gani?* quelle?
Quel est leur chef?	*M'falmé iaô nani?* Sultan leur qui?
Y a-t-il guerre dans le pays?	*Ina vita koua en'tchi houyou?* Il a guerre avec terre celle-ci?
Le sultan d'ici est-il puissant?	*Houyou m'falmé nanggouvou?* Celui-ci sultan fort?
A-t-il beaucoup de troupes?	*Ana açikiri nihinggui koua ké?* Il a soldats nombreux avec lui?
Est-il riche?	*Tadjiri iéié?* Riche lui?
Les habitants de cette contrée sont-ils musulmans ou infidèles?	*Oualou apa moucelimin aou* Hommes ici musulmans ou *koufari?* infidèles?
Où est la route de la ville?	*En'djia ia moudji ouapi?* Route de ville où?
Quelles provisions y trouverons-nous?	*Touta pâta koulé kitou tcha?* Nous trouverons là-bas chose de *koukoula gani?* manger quelle?
Y trouverons-nous des bêtes de somme?	*Kouna n'gamia ni poun'da houko?* Y a-t-il chameaux et ânes là-bas?
Y a-t-il un lac dans les environs?	*Kouna zioua ni madji apa karibou?* Y a-t-il lac de eau ici près?
Pourrons-nous y trouver un logement?	*Touta pâta nioumba moudjini?* Nous trouverons maison à la ville?
Nous désirons y passer deux ou trois jours, afin de voir le sultan et le pays, et d'établir des relations amicales avec les habitants.	*Sisi toualaka koukaa houko* Nous, nous voulons rester là-bas *sikou m'bili aou tatou kou ona* jours deux ou trois pour voir *m'falmé na en'tchi ia ké, ni* Sultan et terre de lui, et *koufagnia soulouhi koua oualou* faire paix avec hommes *zôté.* tous.
Sommes-nous près d'arriver?	*Touta ouacili karibou?* Nous arriverons près?
La route que nous suivons pour nous rendre à la ville est-elle bonne?	*En'djia n'guéma koukouen'da apa* Route bonne pour aller ici

	hatta moudji ? jusqu'à ville ?
Y a-t-il des maisons en pierre dans la ville ?	*Ina nioumba ia maoui katika* Il a maison de pierre avec *moudji ?* ville ?
Y a-t-il des mosquées ?	*Ina miçikilini ?* Il y a mosquées ?
Quelle langue y parle-t-on ?	*Loura ia ouatou koulé gani* Langue de hommes là-bas quelle *loura ?* langue ?
	Ou *Oualou koulé ouanaséma loura* Homme là-bas ils parlent langue *gani ?* quelle ?
Y a-t-il des montagnes ?	*Ina m'lima ?* Il a montagnes ?
Sont-elles près ou loin ?	*Katika ent'chi haoua ni nibali?* Avec terre celles-ci et loin ?
Sont-elles hautes ou basses ?	*M'lima haoua m'rifou aou* Montagnes celles-ci hautes ou *m'dogo ?* petites ?
Y trouve-t-on de l'eau pour boire ?	*Ina madji kougnona katika m'lima?* Il a eau pour boire avec montagne?
Nous désirons de l'eau, du lait et autres provisions.	*Sisi toualaka madji kougnona* Nous, nous voulons eau pour boire *ni m'zioua ni koulla kitou tcha* et lait et toute chose de *koukoula.* manger.
Apportez-nous du bois et du feu.	*Lélé kouni ni moto.* Apportez bois à brûler et feu.
Sait-il parler souahhéli ?	*Iéié adjoua kouséma ki souahhéli ?* Lui, il sait parler le souahhéli ?
Il ne le sait pas.	*Iéié ha djoui.* Lui non sachant.
Il le sait.	*Iéié adjoua.* Lui il sait.
Je suis allé aujourd'hui me promener à cheval.	*Nakouen'doua koutimbéa kouáça* J'ai été promener avec *faraci léo.* cheval aujourd'hui.

Le vent vient de passer de l'arrière.	*Ph'épo ali zonggouka nioumа.* Vent a tourné arrière.
Tout le monde apprend maintenant des langues à bord du bâtiment.	*Ouatou pia sasa djehazini* Hommes tous maintenant dans le na- *ouana djifoun'dza menéno.* vire ils apprennent paroles.
Il y a vingt ans que j'ai quitté Mombase.	*Nan'dokoua M'vita miaka dcherini.* Je suis sorti Mombase années vingt.
Combien avez-vous mis de jours pour vous rendre de Zanzibar à Mombase ?	*Ouli toua sikou n'gapi Anggoudja* Tu as pris jours combien Zanzibar *halla M'vita?* jusqu'à Mombase?
Quelle est la largeur de ce lac?	*Oupana ia zioua houou n'gapi?* Largeur de lac celui-çi combien?
Quel est le nom de cette rivière ?	*Djinè ia m'lo houyou nini?* Nom de rivière celle-ci quel?
Quelle direction tenez-vous de Braoua au Djoub ?	*Ouchika madjira gani tanggo* Tu tiens direction quelle depuis *Braoua halla Voumbo?* Braoua jusqu'à Djoub ?
Laisse cela.	*Ouéka iki.* Laisse cela.
Il a été sur le point de tomber.	*Iéié karibou ia kouanggouka en'tchi.* Lui près de tomber terre.
Allez-vous bien?	*Ou djambo?* (*Sana*, bonne, sous- Ta santé? entendu.)
e vais bien.	*Si djambo.* (*Sana.*) Ma santé.
Il va bien.	*A djambo.* (*Sana.*) Sa santé.
Il fait beau temps aujourd'hui.	*Léo na kouéma ou Ikou djambo* Aujourd'hui et bon. — Il y a état *léo ni kouéma.* aujourd'hui et bon.
Et votre frère, va-t-il bien ?	*Ni n'dougouyo a djambo?* Et votre frère son état ?
Et votre sœur, va-t-elle bien?	*Na oumbouloyo a djambo?* Et votre sœur son état ?
Je ne sais comment on appelle cette chose.	*Houyou kitou si djoui djinè ia ké.* Cette chose je ne sais pas nom de elle.
L'encre s'est répandue.	*Ouino amouaïkoua.* Encre s'est répandue.
Je vais me laver la figure.	*Enta naoua ouço.* Je me laverai visage.

X*** est venu pour vous voir.	*X*** akoudjoua kou kouanggalia.* X*** est venu pour visiter.
S'il vient, dites-lui que je suis sorti.	*Akidjapo mouambia natokoua.* S'il vient, dis je suis sorti.
Il était ici et il est sorti.	*Alipo koua apa atokoua.* Il a été ici, il est sorti.
Ce papier est tout plein d'écriture.	*Hihi kartaçi ali an'dikoua pia.* Ce papier a été écrit tout.
Je veux aller à la campagne aujourd'hui.	*Nataka koukouen'da chamba léo.* Je veux aller campagne aujourd'hui.
Mais je crains que les chemins ne soient mauvais.	*Lakini nagopa kou ina tòpé.* Mais je crains avec il a boue.
Depuis quand êtes-vous arrivé ?	*Ouafikoua eini ?* Tu es arrivé quand ?
Depuis hier.	*Nafikoua djana.* Je suis arrivé hier.
Combien de temps êtes-vous resté en mer ?	*Ouli toua sikou n'gapi bahârini ?* Tu as pris jours combien en mer ?
Quinze jours.	*Sikou koumi na tanou.* Jours dix et cinq.
A-t-elle été heureuse ?	*Safari iéno n'guéma ?* Voyage votre bon ?
En êtes-vous fatigués ?	*Ouli pâta taabou ?* Tu as trouvé fatigues ?
Nous n'avons pas eu de mauvais temps.	*Ha toualipâta machica cabiça.* Ne... pas nous avons trouvé mauvais temps entièrement.
Quelles relâches avez-vous faites ?	*Oulingguia pi ?* Tu as relâché où ?
Je n'en ai pas fait.	*Si koungguia mahali.* Je ne suis pas entré endroit.
Quelles affaires vous amènent ?	*Ouna cherouli gani apa ?* Tu as affaires quelles ici ?
Je viens faire le commerce.	*Nakoudjoua kouza ni kounounoua.* Je suis venu vendre et acheter.
Quelles marchandises avez-vous ?	*Ouli léta bidâa gani ?* Tu as apporté marchandises quelles ?
J'en ai de toutes sortes.	*En'na namouna zôté.* J'ai espèces toutes.
Quelles sont celles que vous voulez en retour ?	*Ni vitou gani am'taka vio koubalidi koua viako ?* Et choses quelles tu veux elles pour changer avec les tiennes ?

Je veux de l'ivoire et de la gomme copal.	*Nataka pem'bé ni san'daroussi.* Je veux ivoire et gomme copal.
Y en a-t-il beaucoup sur la place à présent ?	*Ipou vitou ioulé via pâta kana?* Il y a choses celle-là on trouve ici ?
Je voudrais une maison à louer pour y descendre mes marchandises.	*Nataka nioumba ia oudjiza ni* Je veux maison de louer pour *kouchouka bidâa.* descendre marchandises.
Voulez-vous une grande maison ou bien une petite?	*Outaka nioumba m'kouba aou* Tu veux maison grande ou *m'dogo.* petite.
J'en veux une du prix de cinq piastres par mois environ.	*Nataka nioumba ia riali tanou koua* Je veux maison de piastres cinq par *mouézi zaïdi aou ouponggoufou.* mois plus ou moins.
Je désirerais aussi avoir des provisions fraîches pour le bord.	*Nataka téna via koukoula via* Je veux aussi de manger de *mouana madji.* matelots.
Voulez-vous des poules, des œufs ou autres choses de cette espèce pour vous en particulier?	*Na iéoué am'taka koukou aou maï* Et toi, tu veux poule ou œufs *ia koukou aou vitou vingguiné* de poule ou choses autre *vié khassa viako vouëié?* particulièrement de toi-même.
Y a-t-il une cuisine ici?	*Kouna méko?* Y a-t-il cuisine?
Y a-t-il des latrines?	*Kouna tchooni?* Y a-t-il latrines ?
Combien y a-t-il de pièces au rez-de-chaussée?	*Ina makazi* Il a chambres du rez-de-chaussée *manggapi?* combien ?
Il y en a cinq.	*Ina makazi* Il a chambres du rez-de-chaussée *ni tanou.* et cinq.
Combien au 1er étage?	*Dari n'gapi?* Chambres du 1er combien?
Trois.	*Dari tatou.* Chambres du 1er trois.
Y a-t-il beaucoup de maladies ici?	*Kouna kiouélé nihinggui apa?* Y a-t-il maladies nombreuses ici ?

Avez-vous du tabac ?	*Ouna tom'bakou ?*
	Tu as tabac ?
Lorsque je voudrai aller à la campagne je te préviendrai.	*Ni taka po koukouenda chamba*
	Si je veux aller campagne
	enta ouliza.
	je parlerai.

Salutations en usage.

Comment allez-vous, monsieur ?	*Ou iambo bouana ?*
	Votre santé, monsieur ?
Bien et vous, monsieur ?	*Si iambo bouana na ouéié*
	Ma santé, monsieur, et la vôtre
	ou iambo ?
	— votre santé ?
Comment allez-vous ? — Je vais bien.	*Hali gani ? — Hali n'guéma.*
	État quel ? — État bon.

Quand on se rencontre en passant

L'un dit : *Iambo ? ou iambo bouana ?*
Santé ? — santé monsieur ?
L'autre répond : *Sana ou sana sana.*
Bonne.

Il n'y en a pas, *hana.*
Il n'y a pas, *hako, hapana.*
Il n'y est pas, *hako.*

VOCABULAIRE SOUAHHÉLI.

A

Abcès,	dondda.
Accoucher,	koutazaa.
Acheter,	kounounoua.
Acide,	oukali.
Affaire (occupation),	cherouli (arabe).
Aiguille,	sin'danou.
Ail,	tsoum (arabe).
Aimer,	koupen'da.
Aisselle,	kouapa.
Aller,	koukouenda.

Allumer,	kouhouacha.
Amante,	haoura.
Ambre,	am'bari.
Amer,	outchounggo.
Ami, ie,	mouhibi, rafiqi (arabe).
Ananas,	nanaçi.
Ancre,	nangga.
Ancre (jeter l'),	koutia nangga.
Ane,	poun'da.
Animaux féroces ou sauvages,	niama.
Année,	mouaka.
Appeler (envoyer chercher quelqu'un, crier pour appeler quelqu'un),	koumouita.
Apporter,	kouléta.
Apprendre,	koudjifoundza.
Apprenti,	mouana foundzi (pluriel); ouana foundzi.
Après,	bâadou (arabe).
Arbre,	miti.
Arc,	mtchâré.
Arec (noix d'),	popo.
Argent,	fedda.
Arrière,	niouma.
Arriver,	kou ouacili, koufika.
Articulation,	viounggo.
Asseoir (s'), placer, poser,	koukaa.
Assez, il suffit,	baçi (arabe), itocha.
Assez (pas),	ha itocha.
Assiette,	sehâni (arabe).
Assiette en cuivre pour le bétel et le tabac,	kipatou.
Atteindre avec un projectile lancé par un instrument avec lequel on couche en joue,	koufouma.
Attendre,	kou anggoudja, kousabouri (arabe).

Attends,	anggoudja, sabouri (arabe).
Aube (point du jour),	makonggo.
Aubergine,	madédoki.
Augmenter,	kouzidi (arabe)
Aujourd'hui,	léo.
Aussi,	téna.
Autre,	vingguiné.
Autour,	ananée; peut-être ouanée.
Autrefois,	zamani.
Autruche,	bouni.
Avant-hier,	iouzi.
Avare,	tchoyo.
Avec,	kou, oua, katika.
Aveugle,	kipofou.
Aviron,	makacia.

B

Bague (pour les doigts),	p'hété ia kidôlé.
Baie,	manggo.
Baie (embouchure d'une rivière),	m'to.
Balai,	p'hélo.
Balance,	mizani (arabe).
Balance (grande) faite avec des paniers,	kitangga tcha mizani.
Balayer,	koup'héla.
Banane,	an'dizi.
Bananier,	m'gomba.
Banc de sable,	fonggo.
Barbe,	an'dévou.
Barbier,	kignozi, kimouézi.
Bas,	mifoukou ia mi gooni, firati iaouzi.
Bas (en),	tchini.
Bâtiment, boutre,	djehâzi.
Bâtir,	koudjingga.
Battre, frapper,	koupiga.

Beaucoup,	nihinggui, télé.
Bêcher (travailler la terre),	koulima.
Bêtes, animaux,	hhiouan (arabe).
Bétel,	tâm'boul, tâm'bouou.
Blanc,	niôpé.
Blanchisseur,	doubi.
Blé,	n'gâno.
Blessure,	djeraha (arabe).
Bleu,	tchouma tcha gniom'bé.
Bleu foncé,	gnéoçi.
Bleu cendré, clair,	kivouévou.
Boabab,	m'bouyou.
Boire,	kougnona.
Bois de charpente,	miti.
Bois à brûler,	kouni.
Boisson ou bouillon avec lequel les habitants du pays arrosent le riz dont ils se nourrissent,	oudji.
Boîte servant à contenir la chaux qu'on mêle au bétel pour le chiquer,	oufouahh.
Bon, bien,	n'guéma.
Bonjour, comment allez-vous?	iam'bo.
Bonjour (des esclaves aux maîtres),	nech kamo.
Bonsoir,	kouhéri.
Borgne,	tchonggo.
Bosse,	non'do.
Bouc,	embouzi n'doumi, bébéro.
Boue,	tôpé.
Bouche,	kignoua, m'roumo.
Boucle, anneau,	p'hété.
Bouillir,	koutsiémouka, koutoka madji.
Bouillon,	m'touzi.
Boussole,	dira (arabe).
Bouteille,	tchoupa.
Boutique,	douka.

Bouton (grand), en argent, qui se met dans le lobe de l'oreille,	djaçi.
Bouton en pâte de girofle et servant au même usage,	kidi.
Boutons (petits) qui se placent au haut de l'oreille,	kipini.
Boutre (petit),	bétéla.
Bracelets (pour les bras),	bénadjiri, kikéhé.
Bracelets (pour les jambes),	n'tol, hâlihâli.
Brebis,	gon'doro, gon'doro mouké.
Brède (espèce d'herbe),	m'boga.
Bride,	ledjâm (arabe).
Brosse,	braschi, kipin'guiro ia inggobou.
Brûler,	koutékétéa.
Broussailles, fourré,	mouïtou.
Bruit,	fon'djo.
Buffle,	niati.

C

Cabestan,	douar (arabe).
Cadenas,	koufouli (arabe).
Café,	bouni (arabe).
Canard,	batta.
Caisse,	san'doukou, kacha.
Calebasse,	kiboïou, toma.
Calebasse (grosse),	tounggo.
Calotte (bonnet d'homme),	koufia.
Campagne, maison de campagne,	cham'ba.
Cancrelat,	men'dé.
Canne, bâton,	fim'bo.
Canne à crochet particulière à Zanzibar,	bakoura.
Canot,	kipétéra.
Cases rondes en pain de sucre,	m'doulé.

Casser,	kouvoundjica.
Cause, motif,	sebabou (arabe).
Ce, celui-ci, celle-ci ; ceux-ci,	houyou ; haoua.
Cédrat (très-gros),	belonggui.
Cela (tout),	vioumbo.
Celui-là, celle-là ; ceux-là,	ilé, ioulé ; oualé.
Cendre,	gnivou.
Cent,	mya (arabe).
Cercle, instrument pour faire des observations astronomiques,	kipen'dé tcha koupimia djoua.
Chaîne, en argent, que portent les femmes,	m'koufou.
Chaise,	kiti.
Chambre,	nioumba.
Chambre (à provisions),	râla (arabe).
Chameau,	n'gamia.
Changer,	koubalidi.
Chanter,	koukouim'ba.
Chapeau,	tchépéo.
Charbon,	makaa.
Chat,	paka,
Chaud,	kâli, ia moutou, djiachon.
Chaussettes,	mifoukou.
Chaux,	tchoka.
Chemin, route,	en'djia.
Chemise,	kân'zou.
Chercher,	koutafouta.
Cheval,	farâçi (arabe).
Cheveux,	gnouéli.
Chèvre,	em'bouzi.
Chien,	em'boua.
Chiquer,	koutafouna.
Choisir,	koutchégoua.
Chose,	kitou.
Ciel,	maï ia iouo.
Cils,	kôpé.
Cinq,	tanou.

Cinquante,	khamsini (arabe).
Circoncire (opérer la circoncision,	koutahiri, koutinoua.
Citadelle, fort,	gôomé.
Clair,	nanourou.
Cloche,	kilé, kingguélé.
Clou,	m'soumari (arabe).
Cochon, porc,	enggueroué.
Coco (frais),	madafou.
Coco (sec),	nazi.
Coco (avec un manche, et dont on se sert pour puiser l'eau des cruches),	kata.
Coco (râpure d'amande de coco),	oufou.
Coco (qui a servi à préparer les aliments),	taki ia nazi.
Cocotier,	m'nazi (pluriel); minazi.
Collier,	tchono.
Combien,	kadiri gâni, kiâci gâni.
Comme çà,	ipi, ivi.
Commencement,	mouen'zo.
Commencer,	kouan'za.
Comment,	ima.
Concombre,	matanggo.
Conduire (emmener quelqu'un, lui servir de guide),	koufouâté.
Coq,	diogoo.
Coque de coco,	kifovou.
Coquillages,	madonddo.
Corail (rouge),	merdjâni (arabe).
Corail (blanchâtre),	merdjani fedda louko.
Corde,	kâmba.
Cordonnet,	ouzi.
Corne,	pembé.
Corne de bœuf servant de trompe,	zoumari.
Côté (partie),	oupân'da.

Côté (de l'autre) d'une chose,	koua pili.
Coton,	pemba.
Cou,	chignego.
Coucher (se), dormir,	kouléla.
Coudre,	kouchona.
Coufin (sac en paille),	kikapo.
Couleur,	ranggui (arabe).
Couper,	koukata.
Couper la tête (des hommes ou des animaux)	koutchin'dja.
Couper une rivière, la traverser,	kouvouka.
Courant (d'un fleuve ou de la mer),	m'konddo.
Courir,	koukimbia.
Couteau,	kiçou.
Couvrir,	koufinika,
Crachat, salive,	mâté.
Cracher,	koutéma.
Craindre,	kougopa.
Crocodile,	mamba.
Croisée (jalousie en bois),	dericha.
Cruche à eau,	m'tonggui.
Cuiller (ordinaire),	mouiko.
Cuiller (pour manger à table),	kidjiko.
Cuiller (grande pour la cuisine),	paoua.
Cuir,	gnôzi.
Cuisine (chambre où l'on fait la),	méconi.
Cuisse,	mapadja.
Cuivre,	chàba, sifouri (arabe).
Cul (derrière),	moukoun'drou.

D

Dans,	katika.
Danser,	koutchéza, koutéza.

Daô (espèce de boutre à arrière en pointe),	chebâr.
Dattes,	tin'dé.
De (prép.),	tcha.
Debout (être),	kou'simama.
Déchirer,	koumapeçouka.
Défenses (des animaux),	m'banggo.
Dehors,	in'djé.
Demain,	kacho.
Demander (adresser une supplique),	kouhomba.
Demander (des faveurs à une femme, lui faire la cour),	koutouanggoza.
Dents,	mìnou.
Déplacer,	kouhouadoa.
Dernier (le),	mouïchou.
Derrière (prép.),	m'béré.
Descendre,	kouchouka.
Descendre (faire), amener (terme de marine),	koutoua.
Deux,	m'bili.
Devant (prép.),	niouma.
Dieu,	mouézi monggo.
Difficile,	anggoumou.
Dimanche,	djemâa pili.
Diminuer,	kouponggoua.
Dire,	kouhouliza, koumouambia.
Dix,	koumi.
Doigt,	kidôlé, haïala, vian'da.
Donner,	kounipa.
Dormir,	kousingguési.
Dos,	m'gonggo.
Doucement, petit à petit,	pôlé pôlé.
Douleur,	rouma.
Douter,	koutouhoumou-kouchoukou.
Doux (en parlant des aliments), sucré,	tamou.
Douze,	koumi na m'bili.

Drap,	djourh'i (arabe).
Droite (la),	oua koula.

E

Eau,	madji.
Eau de fleur d'orange,	marachi ia nikâpo.
Ébène,	m'pinggo.
Écueils,	mouem'ba.
Échelle,	gôzi.
Échouer un bâtiment,	koukouéléza.
Éclair,	ouméme.
Écorce,	magan'da.
Écouter,	kousikia.
Écrire,	kouan'dika.
Écrivain,	mouan'dichi.
Effort,	djehedi (arabe).
Élancer (s'),	koubarizi (arabe).
Éléphant,	n'dembo, an'dovou.
Éléphantiasis (maladie),	tin'dé.
Élevé (haut),	m'rifou.
Élevé (très),	m'rifou sana.
Embrasser,	koubouçou.
Emporter,	koutchoukoua, koupéléka.
Enceinte (être),	kouanamim'ba.
Enclume,	fouahoué.
Encre,	ouino.
Endroit,	mahali.
Enduire, frotter,	koupakaa.
Enfant,	kidjâna.
Enfant (petit), fils,	m'toutou.
Enfanter (avoir des enfants),	kouviaa.
Enivrer (s'),	kouléoua.
Ennemi,	âdou (arabe).
Entièrement,	cabiça.
Entrer,	koukan'djia.
Épaule,	béga; (pluriel), mabéga.
Épée,	oupangga.

Épine,	mouïba.
Escalier,	daradja (arabe).
Esclave,	m'touma; (pluriel), ouatouma.
Espèce, genre,	namouna (arabe).
Esprit,	âquili (arabe).
Essuyer, nettoyer,	koukaça.
Étang, flaque d'eau provenant des pluies,	zioua.
État (manière d'être),	hâli (arabe).
Étau,	kouliou.
Éteindre,	kouzima.
Étoile,	gniôta.
Européen (un blanc),	m'zongou ; (pluriel), ouazongou.
Eux,	haoua.
Éveillé (être) par le bruit, en sursaut,	koutouka.
Éventail,	pépéïo.
Excréments,	mavi.

F

Facile,	ouépéçé, inépéçé.
Faible,	hananggovou.
Faire,	koufagnia.
Famille, tribu,	djemâa (arabe).
Farine,	oungga.
Fatigue,	taabou.
Fatigué (être),	koutchoka.
Femme,	mouana mouké (pluriel); ouana ouaké.
Fenêtre,	dericha (arabe).
Fer,	tchouma.
Fermer,	koufongga.
Feu,	moto.
Fiente,	mavi.
Figure,	ouço.
Fil, ficelle,	ouzi.

Fille,	kidjana, m'toutou.
Fille (jeune), petit enfant,	kidjana mono.
Fils, enfant,	Ibn, ben', m'toutou.
Finir, terminer,	koukouïcha.
Fleur,	maoua, anggaïa.
Fois, une fois,	marra (arabe).
Fort, robuste,	inanggovou, boura.
Fou,	ouazimou.
Fourchette,	ouma.
Fourreau,	ala.
Fourmi,	tchonggo, tounggo.
Frère,	an'dougou.
Froment,	n'gano.
Frotter,	kousougoua.
Fuir, couler par une fêlure,	kouvon'dja.
Fumée,	mouchi.
Fumer,	kouvouta.
Fusil,	boundouki.

G

Galon d'or,	qaçâbou (arabe).
Gauche,	kouchoutou.
Gazelle,	p'hâ.
Génie, diablotin,	m'zouka, djini (arabe).
Genou,	mafouté, magotii fouti.
Gens, hommes,	ouatrou.
Gilet de dessous,	kizibao.
Girafe,	niom'bo.
Girofle (clous de),	karafou (arabe).
Giraumont,	tanggo.
Golfe,	m'to m'kouba, baharini ia m'rima ni.
Gonorrhée,	kiçonôno.
Gosier,	koho.
Gouvernail,	soukâni (arabe).
Gouvernement, État,	serkâri (arabe).
Grain, de pluie ou de vent,	cheboubi (arabe).

Graisse,	mafouta.
Grand,	m'kouba, m'kouou.
Gris,	kivouévou.
Gros, gras,	m'néné.
Guerre,	vita.
Guerre (faire la),	koupiga vita.

H

Habitation,	nioumba.
Hache,	choka.
Hache à charpentage,	choka la saramalla.
Hache pour fendre le bois à brûler,	choka ia kouni.
Hameçon,	nerouâna, en'douâné, kiôo.
Hanche,	matâko.
Haricots,	koun'dé.
Haut, élevé,	m'rifou.
Herbe,	madjâni.
Heure,	sâa (arabe).
Heureux (être), content,	koufaraha (arabe).
Hier,	djana.
Hier (avant-),	iouzi.
Hippopotame,	kiboko.
Homme,	moutrou; (pluriel) ouatrou.
Homme,	mouana moumé; (pluriel), ouana ouamé.
Huile,	mafouta.
Huile de coco,	mafouta ia nazi.
Huile d'olive,	mafouta ia ziti.
Huit,	nanné.
Hyène,	fiçi.

I

Ici,	apa.
Ile,	kecioua.

Instant (à l'),	sasa ivi.
Instrument de musique dans le genre de la viole,	kénin'da.
Intérieur,	dzehâni.
Ivoire,	pem'bé.

J

Jaloux,	ouïvou.
Jambe,	mouhouadi, mégoûou.
Jaune,	kiman'dano.
Je, moi,	mimi.
Jeter,	koutouba.
Jeudi,	khamiçi.
Jeune,	djouani.
Jeune homme,	djouani, m'zima.
Joli,	m'zouri.
Joue,	chafou; (pluriel) machafou.
Jour, lumière,	m'tchana.
Jour, intervalle de 24 heures,	sikou.
Journée (passer la),	kouchin'da.

K

Kalou (vin de palme),	tim'bo.
Kalou non fermenté,	tim'bo latamou.
Kalou fermenté,	tim'bo kali.

L

Là,	apa
Là-bas,	pâlé.
Lac (d'eau douce), marais, étendue d'eau stagnante,	zioua, zioua na madji; (pluriel), mazioua.
Laine,	soufi (arabe).
Lait,	m'zioua.
Lampe,	taa.
Lance, sagaie,	m'kouki.
Langue,	oulimi.

Langue (langage),	loura.
Largeur,	oupana.
Larmes,	matsiôsi.
Laver,	koukoucha.
Laver (se),	kounaoua.
Laver (le linge),	koufoua.
Leur (d'eux),	iâo.
Lever (se),	kouan'doka.
Lever (se), en parlant des astres,	kouan'dama.
Lèvre,	domou; (pluriel) madomou.
Lieux d'aisances,	tchôoni.
Lion,	sim'ba.
Lire,	kouçouma.
Lit (espèce de canapé du pays),	kiten'da.
Livre,	tchouo, kitabou (arabe).
Loch (instrument de marine),	tapou.
Loin,	m'bâli.
Lombe,	kiouno.
Long,	m'rifou.
Longueur,	ouréfou.
Luette,	kidaka tonggui.
Lui,	iéié, houiou.
Lune,	mouézi.
Lundi,	djemâa tâtou.

M

Mâcher,	koutafouna.
Maigre,	kon'da.
Maigrir,	koukon'da.
Main,	m'kounou; (pluriel) mikounou.
Maïs,	mécudi, m'hindé (arabes).
Maison,	nioum'ba, dari (arabe).
Maître, possesseur,	mouégné.
Maîtresse, amante,	haoura.
Malade,	ha ouézi (non pouvant);

	m'ouélé; (pluriel) oua ouélé.
Maladie,	ououélé, kiouélé.
Malle,	kacha.
Manche (partie du vêtement),	kipini.
Manger,	koukoula.
Mangle (fruit),	hem'bé.
Marchand,	tadjiri (arabe); se dit aussi pour désigner un homme riche, mais qui ne fait pas le commerce.
Marchandise,	bedâa (arabe).
Marché, bazar, rue marchande,	soukoni (arabe).
Mardi,	djemâa inné.
Marier (se),	kouhouohoua.
Marin, matelot,	mouana madji; (pluriel) ouana madji.
Marmite,	tchiounggo; (pluriel) viounggo.
Marteau,	nionddo.
Masque que portent les femmes dans la rue,	beurqoû (arabe).
Mât,	menggôti.
Matin,	sôbouhi (arabe).
Matin (grand),	fadjiri (arabe).
Mauvais,	m'baïa, daïfou (arabe).
Mèche de lampe,	outam'bi.
Médecin,	tabibou (arabe).
Médire d'un individu en sa présence, mais sans qu'il entende,	kouam'ba.
Médire d'un individu absent,	kousingguégnia.
Même chose, semblable,	kikili, soua soua (arabe).
Même (de), comme,	kama.
Menteur,	mou onggo *ou* m'ouonggo.
Mentir,	kouséma ouonggo (parler faux).
Mer,	bâhari (arabe).
Mercredi,	djemâa tanou.
Mère,	mama.

Mesure, pimia.

(Les mesures de Zanzibar, pour les grains, sont le *kibaba*, qui est la moitié du *kiçaga*, qui est la moitié du *pichi*.)

Mesure de longueur dont on se sert pour les nattes, tchéo.

Mesurer (se dit aussi des observations astronomiques, koupima.

Mettre, placer, poser, kouhouéka.

Miel, âçili, âçali (arabe).

Mil ordinaire, m'tama.

Mil (gros), m'bâzi.

Mille (nombre), alifou (arabe).

Mine, amas de minéraux, mâadini (arabe).

Miroir, kioo.

Moi, mimi.

Mois, mouézi.

Mois prochain, mouézi mouan'damou.

Mollet, tafou, pouou.

Mon, ma, mes, le mien, anggo.

Monomanie, plus particulièrement mélomanie, m'zouka,

Monsieur, bouana, bana.

Montagne, m'lima, djabali (arabe).

Monter, koukouéïa.

Monter à cheval, koupan'da.

Mort (homme mort), afaé; (pluriel) ouafao.

Mortier en bois pour piler le riz, kino.

Morve, kamaçi.

Mosquée, msikiti; (pluriel) miçikiti.

Mouche, in'zi.

Moucheron de mèche (mèche brûlée et noire), kôpé ia tâa.

Mouchoir de tête, de poche ou de cou, léço.

Moudre, kousaga.

Mouiller (terme de marine), koutia nangga.

Mourir, koukoufa, kouzalioua.

Mousson en général,	mouçeum (arabe).
Mousson de S. O.,	dimâni, qouci (arabes).
Mousson de N. E.,	keskâzi.
Moustaches,	malaïn'ka.
Moustique,	m'bo.
Mouton,	kon'doo; (pluriel) makondoo; gondoro.
Mouton (mâle),	gondoro n'doumi.
Mulet (poisson),	m'kizi.
Mûr (bon à manger),	m'bivou.
Mûr (presque),	toça.
Muraille,	oukouta; kouta (pluriel).

N

Narguilé,	kiko.
Narine,	pem'béza.
Natte,	m'kéka.
Natte ronde qui sert de table pour manger,	kitangga.
Natte (grosse),	djomvi.
Natte ovale pour faire les prières,	massalli.
Natter (faire des nattes, tresser),	kousouka.
Navire,	djehâzi.
Négociant,	tadjiri.
Nettoyer le grain, le sasser,	koupéta.
Neuf (nombre),	ken'da.
Neuf (nouveau),	m'pia.
Nez,	poua.
Niche,	kidaka.
Nier,	koukagnia, koukiri.
Noir,	gnéoçi.
Noix,	djouzi (arabe).
Nom,	djinè.
Nombreux,	nihinggui.
Nombril,	kitouou.

Non, ne... pas,	si, ha.
Notre, le nôtre,	zétou, ouétou, iétou.
Nous,	sisi.
Nouvelle,	khabari (arabe).
Noyau,	kon'dé.
Nuage,	ouignegou ; maouignegou (pluriel).
Nuit,	oussikou.

O

Obscur,	guiza, djiza.
Œil,	kitchoua ; (pluriel) matchou.
Œufs,	maï.
Oignon,	kitouvouou.
Oiseau,	an'dégué, niouni.
Oiseau de proie,	kipangga.
Ongles,	koutcha.
Onze,	koumi na modja.
Or,	dahabou.
Orange,	dahânzi, matchoungga.
Oreille,	chikio ; (pluriel) méchkio.
Oreiller,	mounto.
Orteil,	kidôlé tçiounggouou.
Oter,	kouon'doa.
Où,	ouapi.
Oublier,	kousaao.
Ouvrir,	koufonggoua.

P

Paille,	oukin'dou.
Pain,	m'kâté.
Pagne,	kitambi.
Palétuviers,	makoko.
Papaye,	papaï.
Papier,	kartaçi (arabe).
Parasol,	em'vouli.
Paresseux (être),	kouvia.

Parler,	kounéna, kouséma.
Parole,	menéno.
Partir,	kousafiri (arabe).
Partir (s'en aller),	kouen'da.
Partout,	ouôté.
Parvenir à son but, trouver,	koupata.
Passer, aller au delà,	koupita.
Pastèque,	tikiti.
Paume de la main,	kitangga ia m'kounou.
Pauvre,	meskini (arabe).
Pavillon, drapeau,	biramou (arabe).
Pavillon de guerre,	âlamou (arabe).
Payer,	koukhaliçi (arabe).
Peau,	gôvi.
Pêcheur,	em'vouvi.
Peigne,	kitana, tchanono.
Peine, travail,	machaka (arabe).
Peler,	koutchongga.
Percer,	koutogoua.
Percer la chair des oreilles,	koudongga.
Perdre,	koupôtéa.
Père,	baba.
Perruche,	kouain'zi.
Petit enfant,	m'toto; (pluriel) ouatoto.
Pétrir,	koukân'da.
Peu,	kidogo.
Pied,	gnâo.
Pierre,	djioué ; maoui (pluriel).
Pigeon,	houa.
Piler,	kousaga, koutangguia.
Piment,	pilipili hoho.
Piment (petit et très-fort),	gouzerâti.
Pincer avec les ongles,	koupiga koutcha.
Pincer de la guitare,	koupiga kénin'da.
Pintade,	kangga.
Pirogue sans balancier,	m'tombi.
Pirogue avec balancier,	laka.
Plage de sable,	oufouou ia m'tangga.

Plaine,	tem'berari.
Planche,	m'bao; (pluriel) oubao.
Plancher,	orofa.
Plante du pied,	ouguino.
Planter, semer,	koupân'dra.
Plein,	madjâa.
Pleurer,	koulia.
Plomb,	reçâçi (arabe).
Pluie,	em'voua.
Plume,	m'bava; oubava (pluriel).
Poche,	m'fouko.
Poil des animaux,	magnoïa.
Poils des aisselles et des parties nobles,	mavouzi.
Poison,	outçiami.
Poisson,	en'çi, soumaki (arabe).
Poitrine,	kéfoua.
Pomme de terre,	kiâzi; viazi (pluriel).
Porc,	enggouroué.
Port,	ben'dari.
Porte,	mélanggo.
Porter, emporter,	koupéléka, koutchoukoa.
Poser, déposer,	kouhouéka.
Position difficile (au moral et au physique),	chidda (arabe).
Possédé, fou,	m'béo.
Pou,	en'tchoua.
Poule,	koko.
Poumon,	mohio.
Pourrir,	koukouoza.
Pourquoi,	ianini, kouanini.
Pousser, repousser,	kousékouma.
Pouvoir (verbe),	kouhouéza.
Premièrement,	kouân'za.
Prendre, empoigner,	kouchika, koutouâa.
Près,	qaribou (arabe).
Présent (à),	sasa.
Prier (faire la prière),	kousouâli (arabe).

Prière (acte religieux),	solât (arabe).
Priser (prendre du tabac),	kounouka tom'bakou.
Prochain, qui va venir,	oudjâo.
Profond,	kibon'dé.
Promener (se),	koutimbéa.
Propre,	m'pia, safii (arabe).
Puer,	kounouka ouvoundou.
Puits,	k'cima.

Q

Quand,	lini.
Quarante,	arbaïni (arabe).
Quatre,	inné.
Queue,	m'kia, tako.
Qui, que, quel se rapportant aux choses animées,	nani.
Qui, quel, quoi, se rapportant aux choses inanimées,	nini.

R

Rabot,	lan'da.
Rafia,	miouâlé.
Rappeler (se), se remémorer,	koúkombouka.
Raser (faire la barbe ou raser la tête),	kougnoa.
Rasoir,	ouem'bé.
Rassasié (être),	kouchiba (arabe).
Réfléchir,	kouhouaza.
Refuser,	koukata.
Régime de bananes,	m'kounggo oua anddizi.
Relâcher (terme de marine),	koungguia.
Renverser sens dessus dessous,	koupoundouka.
Répandre (se), se renverser, en parlant des liquides,	koumouaïka.
Reposer (se),	koum'zika.
Requin, chien de mer,	papa.

Ressembler (être pareil),	koufanana, kouchabihi (arabe).
Rester, demeurer,	koukaa.
Retirer,	kouhondoa.
Revenir, s'en retourner,	kourouddi (arabe).
Rêver,	kouhôta.
Rhinocéros,	kifâro.
Riche,	monggana, tadjiri (arabe).
Rire,	koutchéka, koutéka.
Rivage,	poua, pouani.
Rivière (grande ou petite),	m'to.
Riz blanc,	m'tchélé.
Riz en paille,	m'pongga.
Riz cuit,	ouâli.
Robe, vêtement de femme,	koriti ia chamou.
Rond (adjectif),	m'vringgo.
Roter (éructer),	koum'boéa.
Rôtir,	koukoka.
Rouge,	niakoundrou.
Rouler,	koufengguericha.
Rue, chemin,	en'djia.
Ruse,	vilinggué.

S

Sable,	m'tchangga, m'tangga.
Sabre,	pangga.
Sagaie,	m'kouki.
Sal,	taka.
Samedi,	djemâa mouçi.
Sang,	dammi (arabe).
Santé, état,	iam'bo, hali (arabe).
Santé (bonne), force,	âfia (arabe).
Savoir,	koudjoua.
Seau,	ouadamo.
Sécher, dessécher,	kouhouka.
Seins,	zioua.
Sel,	tçioumvi, tchomvi.
Semblable,	soua soua (arabe).

Sentir,	kounouka.
Sept,	saba (arabe).
Serpent,	monkka.
Serrer,	koukaza.
Servant, serf,	m'pokomo ; (pluriel) ouapokomo.
Seul.	péké.
Siffler,	koumiouzi.
Signes (faire des) de sourcils,	koukougnéza.
Silence,	kignia.
Singe,	niâni.
Singe (grande espèce et de couleur rouge),	kima.
Six,	sitta (arabe).
Sœur,	om'bo.
Soie,	hariri (arabe).
Soif,	kiou niota.
Soixante,	sittini (arabe).
Soldats,	âcikiri.
Soleil,	djoua.
Soliveau,	boriti.
Sommeil,	ousingguizi.
Sommeiller,	kousen'zia.
Son, de lui,	iâké, tcha ké.
Sorcier,	m'gangga.
Sortir,	koutoka.
Souffler,	koupouzia.
Soufflet en peau des forgerons,	mivouo.
Souffrir, faire souffrir,	kourouma.
Souliers,	viâtou.
Sourcils,	gnéôçi.
Souris, rat,	p'hagna.
Sueur,	ori.
Sultan,	m'falmé.

T

Tabac,	tom'bakou.

Tabatière pour le bétel,	kidjalouba.
Taire (se),	kouniamaa.
Talisman,	harizi (arabe).
Talon,	kiçiguino.
Tamarin,	oukôn'djou.
Tam-tam (instrument du pays),	enggouma.
Tasse, grande tasse,	kikombé, bakouli.
Tel (un),	foulani.
Temps (mauvais),	machika, massika.
Terrasse,	saccafouni.
Terre, terre friable,	en'tchi, m'tchangga.
Testicules,	kéhen'di.
Testicules gros, affectés d'hydrocèle,	boum'bo.
Tête,	kitchoua.
Tigre,	touï-tchouani.
Timonier,	chikio.
Tirer (à soi), attirer,	koukotra.
Tirer (après soi),	kouvouta.
Toi,	ouéié.
Toile bleue,	kaniki.
Tomber (choir),	kouanggouka, koutaoka.
Tomber (en parlant de la pluie),	koukougnia.
Ton, tien, de toi,	iako, zako (à la fin des mots, sous la forme d'annexe), yo.
Tonnerre,	râadi (arabe).
Tortue,	kâça.
Toujours,	koulla sikou (koulla est arabe).
Tourner,	kouzonggouka.
Tourner (les feuilles d'un livre),	koufounoua.
Tourterelle,	ningga.
Tousser,	kohôhoua.
Tout, toute; tous,	zôté, koulla; pia.
Traire (les bestiaux),	koukâma.
Travail,	kâzi.
Travailler,	koufagnia kâzi.
Treize,	koumi na tatou.

Trembler,	kouméka.
Très,	mouno.
Trois,	tatou.
Trente,	tselatsini (arabe).
Trouer,	kouzoua.
Trouver,	koupâta.
Tuer,	kouhouhoua.
Tuile,	kigaya.
Turban,	kilem'ba.

U

Un,	modja.
Urine,	mékôdjo.
Uriner,	koukaghioa.
Utile (être),	koufâa.

V

Vache,	m'gôm'bé.
Vaincre,	kouchin'da.
Vaincu (être),	kouchin'doua.
Vase, boue,	oudonggo.
Veau,	duma.
Vendre,	kouza.
Vendredi,	el djemâa (arabe).
Venir, viens,	koudja; n'djou (impératif).
Vent,	p'hépo.
Ventouser (mettre des ventouses),	kouhoumika.
Ventre,	toum'bo.
Vergue,	feurmela : (pluriel), feramil (arabe).
Vérole (petite),	en'douï.
Verre,	bellaouri.
Verroteries,	outchangga.
Verser,	kouçaza.
Vert (couleur),	kiani kivitchi, meurtout, akhedâri (arabe).

Vert (non mûr, en parlant des végétaux),	m'biti.
Viande,	gniama.
Vide,	toupou.
Vider,	koumimina.
Vieux (en parlant de ce qui est inanimé),	koukou.
Vieux (en parlant de ce qui est animé),	m'zée ; (pluriel) ouazée.
Ville, village,	moudji, m'dji.
Vingt,	âcherini (arabe).
Visiter,	kouanggalia.
Vite,	ima.
Vivre (verbe),	koum'zima *ou* kouzima.
Voile (de bâtiment),	tangga.
Voir,	koutazama, kouhona.
Voler (prendre indûment),	kouïba.
Voleur,	moévi *ou* mouïvi; (pluriel) ouévi.
Vomir,	koutapika.
Votre, de vous,	iéno.
Vouloir,	koutaka.
Vous,	nyé.
Voûté (qui a le dos voûté),	kibiounggo.
Voyage,	safari.
Vrai,	kouèli.

Z

Zanzibar,	Anggouya, Anggoudja.
Zemberao, petit fruit grenat de la forme d'une datte que l'on trouve à Mombase,	zem'berao.

NUMÉRATION.

Le système décimal est en usage chez les Souahhéli.

Leur numération parlée comprend un grand nombre de noms empruntés à l'arabe, auxquels les Souahhéli ont donné

une forme propre à leur langue, particulièrement dans la terminaison.

Un,	modja.
Deux,	m'bili.
Trois,	tatou.
Quatre,	inné.
Cinq,	tanou.
Six,	sitta (arabe).
Sept,	sebaâ (*id.*).
Huit,	nanné.
Neuf,	ken'da.
Dix,	koumi.
Onze,	koumi na modja.
Douze,	koumi na m'bili.
Etc.	Etc.
Vingt,	âcherini (arabe).
Vingt-un,	âcherini na modja.
Vingt-deux,	âcherini na m'bili.
Etc.	Etc.
Trente,	tselatsini (arabe).
Quarante,	arbâïni (*id.*).
Cinquante,	khamsini (*id.*).
Soixante,	sittini (*id.*).
Soixante-dix,	sebâïni (*id.*).
Quatre-vingts,	tsemâni (*id.*).
Quatre-vingt-dix,	teçaïni (*id.*).
Cent,	mya (*id.*).
Deux cents,	mitéini (*id.*).
Trois cents,	mya tatou *ou* tselas mya (*id.*).
Quatre cents,	mya inné *ou* arbâ mya (*id.*).
Cinq cents,	mya tanou *ou* khams mya (*id.*).
Six cents,	sett mya (*id.*).
Sept cents,	sebâa mya (*id.*).
Huit cents,	mya nanné *ou* tsemâm' mya (*id.*).
Neuf cents,	mya ken'da *ou* teçâa mya (*id.*).
Mille,	alifou (*id.*).
Deux mille,	alfin' (*id.*).

Trois mille,	tselas alifou (*id.*).
Quatre mille,	arbâ alifou (*id.*).
Etc.	Etc.
Dix mille,	âcheur alifou (*id.*).
Onze mille,	ahhdi âcheur alifou (*id.*).
Douze mille,	tsem âcheur alifou (*id.*).
Treize mille,	tselas âcheur alifou (*id.*).
Quatorze mille,	arbâat âcheur alifou (*id.*).
Quinze mille,	khamst âcheur alifou (*id.*).
Seize mille,	sett âcheur alifou (*id.*).
Dix-sept mille,	sebâat âcheur alifou (*id.*).
Dix-huit mille,	tsemân't âcheur alifou (*id.*).
Dix-neuf mille,	teçâat âcheur alifou (*id.*).
Vingt mille,	âcheurin' alifou (*id.*).

Et ainsi de suite.

Tout le reste de la numération est arabe jusqu'à *lekk* (100,000), mot d'origine indienne, je crois, mais que les Arabes emploient également.

CALENDRIER.

Les Souahhéli mesurent le temps comme les Arabes; mais, pour régler les travaux agricoles, les mouvements de la navigation et préciser le commencement et la fin des moussons, ils font usage de l'année solaire, telle qu'elle est composée dans l'ère djélaléenne et dont le premier jour se nomme nirouz. Cette ère, fondée en Perse le 14 septembre de l'an de J. C. 1079, y est employée depuis lors.

On sait qu'à chaque siècle on ajoute 22 jours intercalaires dans le nouveau calendrier persan, et 24 dans le nôtre. Tous les cent ans, le nirouz retarde donc de deux fois vingt-quatre heures sur l'époque à laquelle il se rapportait, pour nous, dans le siècle précédent; il s'ensuit que, dans la période comprise entre 1829 et 1879, il doit tomber le 28 ou le 29 août, eu égard à ce que les années bissextiles ne se correspondent pas dans les deux calendriers (1).

(1) Soit par ignorance du principe qui sert de base à cette façon de

Les Souahhéli ne divisent pas l'année solaire en mois. Pour dater les faits remarquables, ils comptent tant de jours à partir du nirouz. Ainsi, ils disent que l'ouverture de la mousson de nord-est a lieu le quatre-vingt-dixième jour du nirouz; que le trentième, le cent dixième et le cent quatre-vingtième indiquent le moment de telles ou telles semailles.

Quant à l'année lunaire, ils la partagent comme les Arabes, et, sauf quelques différences de prononciation, ils donnent aux mois ou lunes les mêmes noms que ces derniers. Voici ces noms :

Mouharrem.
Safari.
Rabi el aouel.
Rabi el tsani.
Djoumadi el aouel.
Djoumadi el tsani.
Radjabi.
Chåabani.
Ramadani.
Chouali.
Doul kåada.
Doul hhidja.

Les noms des jours de la semaine sont :

Dimanche,	djemåa mouçi.
Lundi,	djemåa pili.
Mardi,	djemåa tatou.
Mercredi,	djemåa inné.
Jeudi,	djemåa tanou *ou* el-khamiçi.
Vendredi,	el-djemåa.
Samedi,	djemåani *ou* es-seubt.

mesurer le temps, soit par suite d'une erreur de calcul, les indigènes se trompent, à ce qu'il paraît, quelquefois dans la détermination du nirouz : depuis mon départ de Zanzibar, j'ai appris, par M. Kuhlmann, drogman du consulat français, que ce jour était tombé le 27 août dans les années 1850-51-52.

ERRATA.

Page 20, ligne 3, au lieu de : ayant atteint *à* l'endroit,
lisez : ayant atteint l'endroit.

Pages 82-83, tableau des observations, dans la colonne baromètre, au lieu de : 760^{c},
lisez : 760^{mm}.

Dans la colonne thermomètre centigrade, ajoutez à tous les nombres le signe de degré (°).

Dans la colonne force des courants, au lieu de : 12′,0″,
lisez : 12^{m},0.

Dans la colonne déclinaison N.O., au lieu de : 10 8′ 0″,
lisez : 10° 8′ 0″.

Page 88, ligne 9, au lieu de : Moutsa Mo*n*dou,
lisez : Moutsa Mo*u*dou.

Page 190, colonne thermomètre centigrade, ajoutez à tous les nombres le signe de degré (°).

Page 208, ligne 7, au lieu de : le refrain du *Conclave* de Béranger,
lisez : le refrain *de la Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des chambres*.

Page 338, ligne 29, au lieu de : *dont* le prix *s'est* réglé,
lisez : *où* le prix *en a été* réglé.

Page 372, ligne 9, au lieu de : *la maison désignée*,
lisez : *les* maison*s* désigné*es*.

Page 377, ligne 7, au lieu de : après quoi, le courtier reçoit, de même, un merouah *de commission*.
lisez : reçoit, de même, un merouah.

Page 387, ligne 10, au lieu de : poussé *par* quelques-uns,
lisez : poussé *pour* quelques-uns.

Page 397, ligne 22, au lieu de : à raison de 220 à 223 roupies *pour* piastres,
lisez : à raison de 220 à 223 roupies pour 100 piastres.

Page 427, ligne 12, au lieu de : mais *il* s'agissait,
lisez : mais *s'il* s'agissait.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

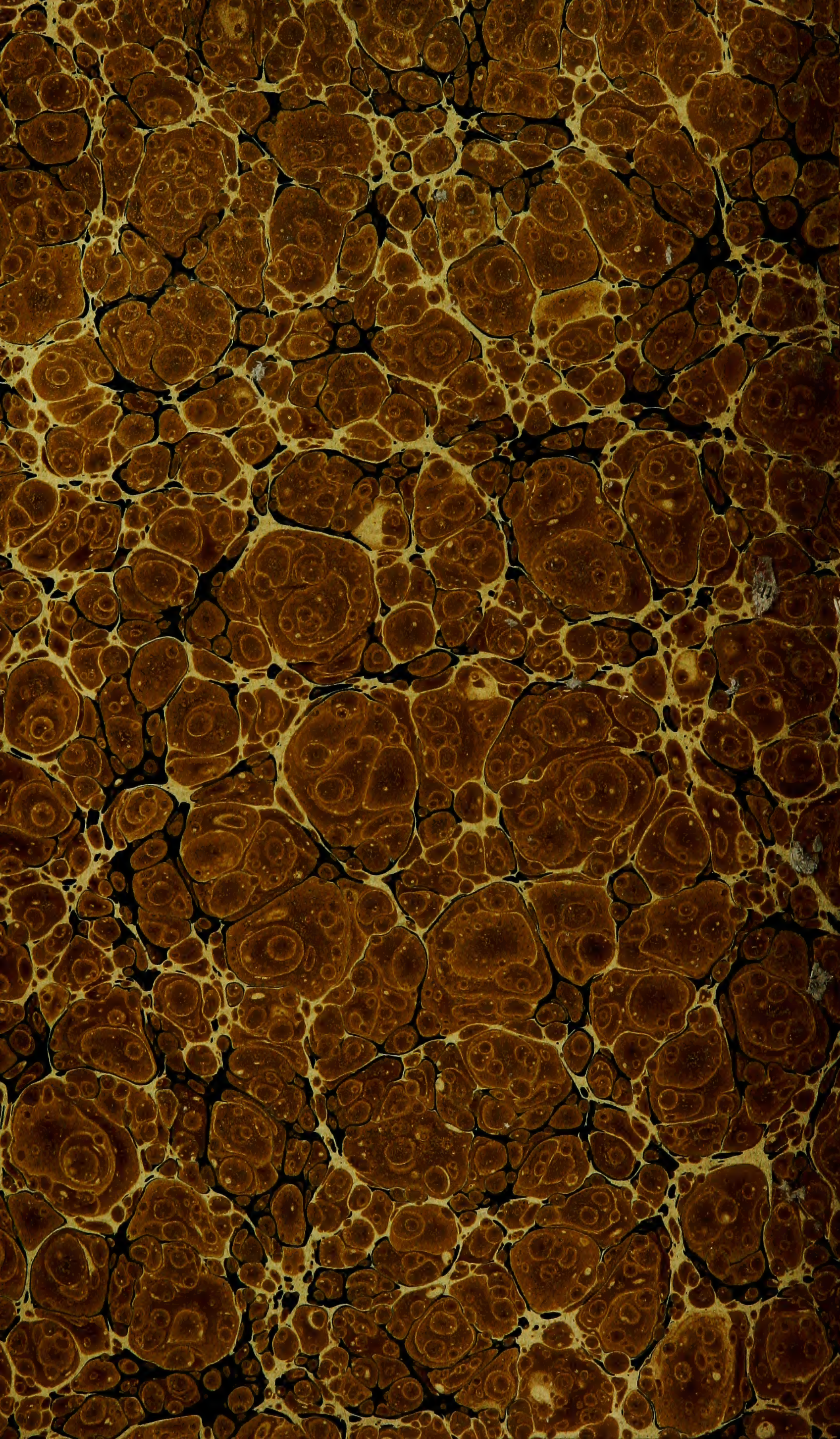
CHAPITRE XXVI.

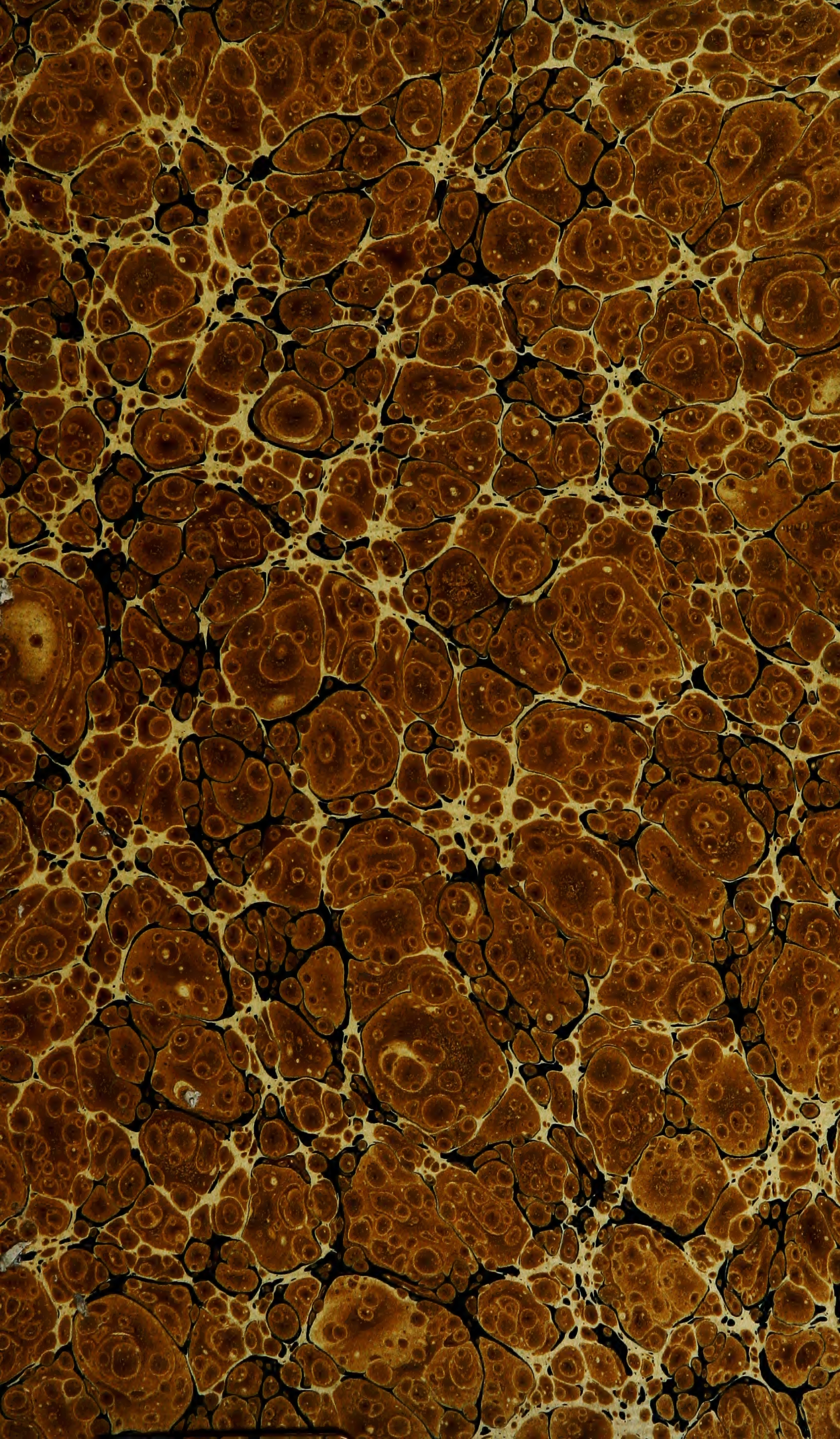
APPENDICE.

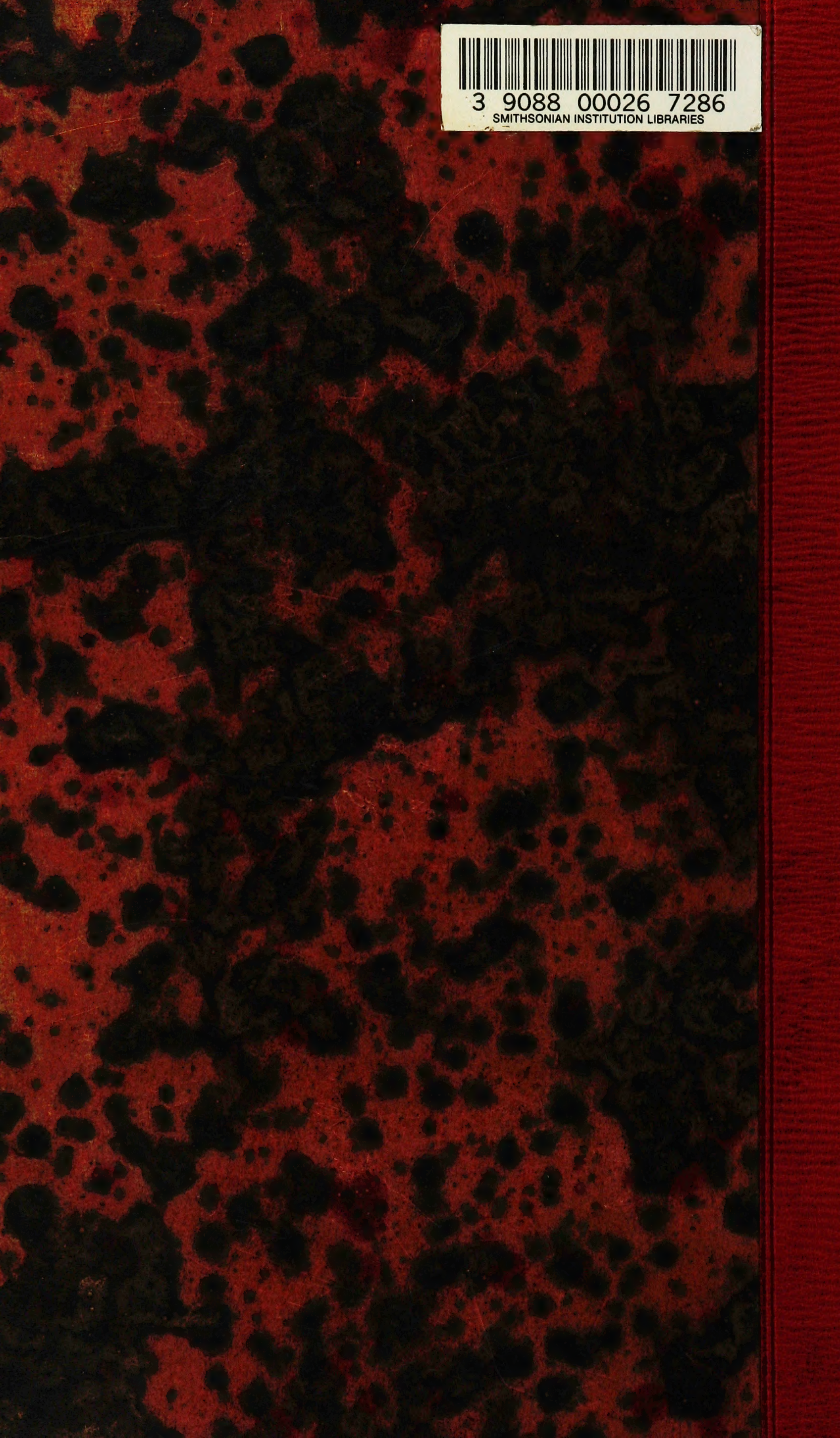
PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.










3 9088 00026 7286
SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES